



Abregé chronologique de l'histoire de France ... par le président Hénault, continué jusqu'aux évènemens de 1830 par M. Michaud. Par. 1836. 980.8
T. Gall. g. 82 1839. N. 87.

Mullié C, fastes de la France ou tableaux chronolog. synchron. et geograph. de l'histoire de France, depuis de l'établissement des Francs jusqu'à nos jours. Par. 1841. fol.

OUVEL ABRÉGÉ

HRONOLOG

ABRÉGÉ

CHRONOLOGIQUE

DE

L'HISTOIRE DE FRANCE,

PREMIERE PARTIE.

<36617106570014

Abregé chronologique de l'histoire de France ... par le président Hénault, continué jusqu'aux évenemens de 1830 par M. Michaud. Par. 1836. gr. 8.
V. Gött. g. A. 1839. S. 81.

Mullié C, fastes de la France, ou tableaux chronolog. synchron. et geograph. de l'histoire de France, depuis de l'établissement des Francs jusqu'à nos jours. Par. 1841. fol.

ABRÉGÉ
CHRONOLOGIQUE
DE
L'HISTOIRE DE FRANCE,

PREMIERE PARTIE.

<36617106570014

NOUVEL ABRÉGÉ
CHRONOLOGIQUE
DE
L'HISTOIRE DE FRANCE,

CONTENANT

Les Evénemens de notre Histoire, depuis CLOVIS jusqu'à LOUIS XIV. Les Guerres, les Batailles, les Siéges, &c. Nos Loix, nos Mœurs, nos Usages, &c.

SIXIÉME ÉDITION.

Revûë, corrigée & augmentée.

Indocti discant, & ament meminisse periti.

Traduit des Vers 741. & 742. de l'Essai sur la Critique de Pope.



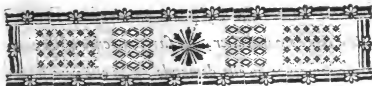


A PARIS,

Chez { PRAULT pere, Quai de Gêvres, au Paradis.
PRAULT fils, Quai de Conti, à la Charité.
DESAINT & SAILLANT, ruë St. Jean de Beauvais. }

M. DCC. LXVI.

Avec Approbation & Privilége du Roi.



A

LA REINE.

MADAME,

L'HONNEUR que j'ai d'être attaché à *VOTRE MAJESTÉ* m'enhardit enfin à lui présenter cet Ouvrage, mais en même-tems l'obéissance particuliere que je lui dois, me force à taire ce qu'Elle seule se plaît à ignorer, & ce qui fait l'admiration & l'amour de ses Sujets. Cependant *VOTRE MAJESTÉ* voudrait en vain nous condamner au silence, que peut-Elle esperer de cette con-

trainte? La modestie n'est pas comme les autres vertus; elle a cela de particulier, que sa récompense est de n'obtenir jamais ce qu'elle demande, plus elle veut se cacher, plus elle se découvre.

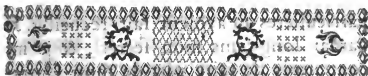
Qu'il me soit du moins permis, MADAME, de dire, pour l'honneur de cet Ouvrage, qu'au milieu des Lectures infinies de tous les genres dont VOTRE MAJESTÉ remplit ses journées, & dont j'ai quelquefois l'honneur d'être le témoin, Elle a trouvé le tems de jetter les yeux sur cet Abregé, & comment ne pas ajouter qu'Elle a même daigné me donner des conseils dont j'ai profité?

Je suis avec un très-profond respect,

MADAME,

DE VOTRE MAJESTÉ,

Le très-humble & très-obéissant serviteur & sujet, HENAULT.



PRÉFACE.

LE titre de cet Ouvrage n'annonce que des faits & des dates, cependant il est vrai que ç'a été le prétexte d'un plus grand dessein, que je bornois alors à mon usage. Je voulois connoître nos Loix, nos mœurs, & tout ce qui est l'ame de l'Histoire, ou plûtôt l'Histoire même; mais la juste méfiance de ne pouvoir remplir une si vaste entreprise, & l'impatience d'en jouir pour moi-même, fit que je crus devoir me réduire au simple Projet d'un Abregé Chronologique: je pris la liberté de m'en ouvrir à M. le Chancelier Daguesseau, qui l'approuva. Ce fut dans cette vûe qu'en suivant les dates des années & le cours des siécles, je versai dans les intervalles tout ce que la lecture de quarante ans, des réflexions, & sur-tout des Conférences

particulieres m'avoient fait recueillir. Je gardai long-tems mon secret, & je me contentois de faire part de mon Ouvrage à quelques Amis, toutes les fois que l'occasion se présentoit de les instruire de quelque fait, ou de leur donner quelque éclaircissement sur des questions de Droit public.

Telle est l'histoire naïve de cet Ouvrage : on le trouva utile, on me conseilla de le publier ; & j'avouerai, si l'on veut, que l'on n'eut pas de peine à me persuader.

Cependant, quand il en fallut venir à l'exécution, le grand jour me fit peur ; je n'osai me montrer tout entier ; & je crus devoir commencer à essayer le goût du Public, en me réduisant au pur nécessaire : il m'accorda quelque faveur ; & cet encouragement m'enhardit à me dépouiller peu-à-peu d'une grande partie de tout ce que j'avois adquis, c'est le terme où je suis parvenu par les différentes Editions, dont celle-ci sera la derniere.

Ainſi cet Ouvrage s'eſt accru ſucceſſivement de plus des deux tiers, depuis qu'il a paru pour la premiere fois en 1744. mais on s'appercevra que ces augmentations n'en changent ni la forme, ni le caractère, & qu'elles ſont dirigées ſuivant la même intention. Si ces augmentations ſont néceſſaires, le Public pardonnera aiſément la multiplicité des Editions, & ſentira que dans une ſi grande carriere on a toujours à réparer des fautes, à éclaircir des Faits, & à ſuppléer des choſes eſſentielles; en un mot, c'eſt l'utilité qui doit en être l'excuſe, ſur-tout en y joignant un Supplément.

Mais qu'il me ſoit permis de m'interrompre pour dire un mot en général des Conférences, à l'occaſion de celles dont je viens de parler: que d'avantages elles procurent, & combien j'invite les Magiſtrats à ne les point négliger! C'eſt-là que s'entretient le goût des bonnes Lettres, & le deſir de ſavoir: c'eſt-là que

l'esprit se remplit & s'éclaire par des richesses mutuelles, & par les discussions: & que l'on ne croye pas qu'elles ne soient faites que pour la jeunesse; plus on est instruit, & plus elles sont utiles. Voyez les hommes illustres du siécle passé, ces lumiéres du Tribunal & du Barreau, les Talons, les Bignons, les Harlais, les Lamoignons, &c. les Conférences étoient le délassement & la réparation de leurs travaux; ils y venoient reprendre de nouvelles forces, & c'étoit un profit égal pour les mœurs & pour la science.

C'est d'après de pareilles Conférences, où présidoient des hommes vraiment habiles, & où se traitoient les questions les plus importantes de notre Droit public, que j'ai recueilli les principes qui font l'objet de cet Abregé Chronologique: aussi y trouvera-t-on tout ce qu'il y a de plus essentiel dans chacune de ces matières. Ce qui regarde les Fiefs, les Pairies, les Successions, les Régences, la Loi Salique, les Appanages, le Do-

maine, les Offices tant de Judicature que de guerre & de finance, les Réunions, les Rénonciations, la Régale, les Affranchissemens, les Communes, les Annoblissemens, les Maximes de nos Libertés, les Elections, les Conciles, le Concordat, le pouvoir de nos Rois dans les Matières Ecclésiastiques, les Hérésies, la Ligue, les Loix, les Ordonnances, les Réglemens, les Usages, la Police, les Etablissemens, les Fondations, &c. tout y est dit bien sommairement; aussi faut-il y apporter quelques connoissances: & tel mot qui échappera peut-être aux Lecteurs moins attentifs ou moins versés dans la connoissance de notre Histoire, sera apperçu avec fruit par ceux qui en ont déjà fait une étude plus particuliere: j'y ai joint des réflexions, lorsque je les ai cru utiles pour éclaircir les questions. J'ai tâché de faire connoître quelques hommes célébres ou principaux, soit Princes, soit Particuliers, pour que l'on jugeât mieux de leurs actions & de leur influence dans

les Affaires ; enfin, j'ai parcouru notre Histoire, & j'y ai mêlé les Histoires étrangeres, lorsqu'elles nous étoient relatives, ou qu'elles étoient dignes par elles-mêmes de notre attention. Je n'avois garde d'omettre les traits les plus éclatans du Regne présent ; & comme cela n'étoit pas de mon sujet, j'ai profité des occasions qui pouvoient les amener le plus naturellement.

La Table s'est bien augmentée : on ne s'est pas contenté de mettre un chiffre à chaque mot, on a désigné, on a spécifié les matières pour faciliter les recherches ; ce qui est un travail pénible, mais un travail nécessaire, sans quoi le Livre ne seroit presque pas d'usage.



ABREGÉ CHRONOLOGIQUE DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

PREMIERE RACE.



On met Pharamond, Clodion, Merovée & Childéric son Fils à la tête des Rois de la premiere Race; mais nous connoissons si peu d'événemens de leurs Regnes, que nous commencerons cette suite chronologique par Clovis, qui peut être regardé comme le véritable Fondateur de la Monarchie.

CLOVIS.

481. 2. 3. 4. 5.

CLOVIS, Fils de Childéric, & petit-Fils de Merovée, Roi des François, affermit leur Domination dans les Gaules. Ce Peuple y

PRINCES contemporains.

Pape.
Félix III. 492.

Empereur d'Orient.
Zénon. 491.

Roi d'Italie.
Odoacre. 493.

Rois des Gots établis en Espagne à la fin de 414.
Evric 484.
Alaric. II. 507.

CLOVIS.

avoit eu dès l'an 287. un établissement qui lui fut confirmé en 358. par l'Empereur Julien, & qui devint fixe sous Clodion, vers 438. après l'expédition qui assura à ce Prince la possession de Cambrai & du pays voisin jusqu'à la Somme.

Il ne se passe rien de remarquable dans les cinq premieres années.

486. 87. &c.

Bataille de Soissons, gagnée contre Siagrius, Général des Romains, que Clovis fit décapiter.

Siége de la Monarchie établi à Soissons.

491. 92.

Conquête de la cité de Tongres.

493. &c.

Clovis épouse Clotilde, fille de Chilpéric, Roi des Bourguignons.

Conquête des Provinces situées entre la Somme, la Seine & l'Aisne; les peuples de la Cité de Rheims se donnent à Clovis par l'entremise de S. Remi. Royaume des Gots en Italie, sous Théodoric, vainqueur d'Odoacre.

496.

Bataille de Tolbiac, près Cologne, gagnée contre les Allemans. Clovis se fait Chrétien, suivant le vœu qu'il en avoit fait s'il demeuroit vainqueur: il est baptisé. Il étoit alors le seul Roi Catholique qu'il y eût dans l'Empire, tant d'Orient que d'Occident. Il étend ses conquêtes par-delà le Wahal & le Rhin.

PRINCES contemporains.

Papes.

Félix III. 492.
Gélase I. 496.
Anastase II. 498.

Empereurs d'Orient.

Zénon. 491.
Anastase I. 518.

Rois d'Italie.

Odoacre. 493.
Théodoric. 526.

Rois des Gots en Espagne.

Alaric. 507.

CLOVIS.

PRINCES contemporains.

497. &c.

Les Armoriques qui s'étoient soustraits à l'Empire Romain, se donnent à Clovis, ainsi que les Romains qui gardoient les bords de la Loire.

La Bretagne portoit dans les premiers tems le nom d'Armorique, qui étoit commun à tous les pays contenus entre les embouchures de la Seine & de la Loire : mais lorsque les Bretons, Peuple Celte d'origine, furent obligés de sortir de l'Isle d'Albion (l'Angleterre) & de se réfugier dans une partie de l'Armorique vers l'an 458. ils communiquerent insensiblement leur nom aux habitans du Pays & au Pays même.

500. &c.

Clovis fait cette année deux traités d'alliance offensive contre Gondebaud, Roi de Bourgogne ; le premier avec Théodoric, Roi des Ostrogots, qui avoit épousé sa Sœur Audeflede. L'intérêt de Théodoric dans le projet de partage que Clovis & lui firent de leurs conquêtes, étoit de se conserver la partie de la Bourgogne qui lui donnoit passage en Italie. Le deuxiéme traité que fit Clovis étoit avec Godégisile, frere de Gondebaud, mécontent du partage qu'il avoit dans la Bourgogne. Gondebaud fut défait par Clovis ; mais s'étant raccommodé incontinent, Godégisile en resta la victime, & perdit la vie dans un combat aux portes de Vienne. Théodoric profita seul de cette guerre.

Fameuse Conférence tenuë à Lyon entre les Catholiques & les Ariens.

Pape.

Symmaque. 514.

Empereur d'Orient.

Anastase I. 518.

Roi d'Italie.

Théodoric. 526.

Roi des Gots en Espagne.

Alaric. 507.

CLOVIS.

506.

Concile d'Agde, dont le quatriéme Canon défend à toutes sortes de personnes, soit Ecclésiastiques, soit Laïcs, d'exercer l'art de deviner, & de prédire l'avenir par l'inspection de la sainte Ecriture : cet abus, introduit par la superstition des peuples, s'étoit fortifié par l'ignorance des Evêques, puisqu'il y avoit des oraisons qui se disoient dans l'Eglise à cette intention : c'est ce qui se voit dans un recueil de Canons fait par Mrs. Pithou, qui contient des formules sous le titre de *sort des Apôtres*, que M. Pithou l'aîné trouva à la fin des canons des Apôtres, dans l'Abbaye de Marmoustier.

507.

Bataille de Vouglé près Poitiers, gagnée contre Alaric, qui y fut tué par Clovis ; ce Prince soumit tout le Pays depuis la Loire jusqu'aux Pyrénées.

508. 509.

Clovis prend Angoulême, mais Théodoric bat son armée devant Arles. Paix concluë entre les Francs, les Visigots & les Bourguignons. Les Visigots étoient établis depuis environ cent ans, tant en Espagne que dans cette partie des Gaules que l'on appella *Septimanie*, & avoient un Roi qui faisoit sa résidence à Toulouse, comme les Ostrogots en avoient un en Italie. Clovis reçoit d'Anastase, Empereur d'Orient, le titre & les ornemens de Patrice, de Consul, même d'Auguste. Paris devient la capitale du Royaume.

PRINCES contemporains.

Pape.

Symmaque. 514.

Empereur d'Orient.

Anastase I. 518.

Roi d'Italie.

Théodoric. 526.

Rois des Gots en Espagne.

Alaric. 507.
Gesalric. 511.

CLOVIS.

510.

Cruautés exercées par Clovis contre tous les Princes ses parens, entr'autres contre Sigebert qui regnoit à Cologne, & son fils Cloderic; contre Cararic, Roi des Morins; contre Ranacaire qui regnoit à Cambrai; & Renomer, Roi du Mans: il s'empare de ces petits Royaumes.

511.

Concile d'Orléans, où se trouvent les vrais principes du *droit de Régale*. On sait quels ont été les différens systêmes sur l'origine de la Régale: les uns attribuent ce droit à la qualité que nos Rois ont de fondateurs des bénéfices qui y sont sujets, les autres à celle de patrons, les autres à la nature du droit féodal, les autres au droit de garde & de protection, les autres au droit de dépouille, &c. mais on ne prend pas garde que ces principes vont à rendre le droit de Régale commun à tous les Rois, ce qui est faux, puisque les Rois de France seuls en jouissent, & à diminuer la noble ancienneté de son origine, puisqu'on ne la feroit remonter tout au plus qu'à la fin de la seconde Race, en y appliquant la loi des Fiefs; au-lieu que ce droit ayant été reconnu solemnellement dans un Concile par les Evêques, justes contradicteurs de ce droit, & dans la suite par les Conciles & par les Papes, cette reconnoissance n'en borne plus l'origine, & fait rentrer à chaque vacance les fruits de l'Evêché dans la main du Roi, par un droit acquis de tous les

PRINCES contemporains.

Pape.

Symmaque. 514.

Empereur d'Orient.

Anastase I. 518.

Roi d'Italie.

Théodoric. 526.

Roi des Gots en Espagne.

Gesalric. 511.

CLOVIS.

tems à la dignité de son trône. Rédaction de la loi Salique par Clovis. Mort de sainte Geneviéve, enterrée dans l'Eglise de S. Pierre & S. Paul, qui depuis a pris son nom.

Clovis meurt, âgé de quarante-cinq ans; il en avoit regné trente: il fut enterré à Paris dans l'Eglise de sainte Geneviéve, qui étoit alors sous l'invocation de S. Pierre & de S. Paul: il laisse quatre enfans; THIERI, fils d'une concubine; CLODOMIR, CHILDEBERT, CLOTAIRE, tous trois enfans de Clotilde: Audigier, dans son Livre de l'*Origine des François*, prétend que Thieri fut fils d'une femme légitime. On lui donne aussi une fille nommée Théodéchilde, & un aîné nommé Ingomer, qui ne vécut que huit jours.

Les Evêques, en haine de l'Arianisme, avoient favorisé Clovis dans ses conquêtes; & la reconnoissance de ce Prince à leur égard, fut la source de l'autorité qu'ils ont conservée si long-tems en France.

L'Infanterie fait la principale force des armées. Loi Gombette (501.) faite par Gondebaud, Roi de Bourgogne: il est fait mention des duels dans la loi barbare de ce Prince, qui défere le duel à ceux qui ne voudront pas s'en tenir au serment, (art. XLV.) Cependant, si cette loi étoit la même que celle des Lombards, elle étoit moins cruelle qu'elle ne le paroît: car les combats ne se faisoient qu'avec le bâton & le bouclier, *cum fustibus & clypeo*; & depuis nous retrouvons un Capitulaire de Char-

PRINCES contemporains.
Pape.
Symmaque. 514.
Empereur d'Orient.
Anastase I. 518.
Roi d'Italie.
Théodoric. 526.
Roi des Gots en Espagne.
Gesalric. 511.

CLOVIS.

lemagne conforme à la Loi Lombarde.

Code Théodosien réformé par le Comte Goïlaric, que l'on croit avoir été Chancelier d'Alaric, & attribué mal-à-propos par quelques Auteurs à Anien, Référendaire de ce Prince. (506.) Ce fut en 529. le 16. Avril, qu'on publia le Code par ordre de Justinien, environ cent ans après qu'avoit été publié le Code Théodosien; le Digeste fut publié par ordre du même Justinien le 30. Décembre 534. Quelques Ecrivains ont dit que Justinien étoit si ignorant, qu'il ne savoit pas lire, quoiqu'il assure lui-même qu'il a lu & relu son Livre des Institutes. Il faut rétablir ici la réputation de ce grand Prince aussi savant que guerrier, & qu'une méprise de Copiste a fait confondre avec Justin I. son Prédécesseur, fils d'un bouvier, & le plus ignorant de tous les hommes. *Lex mundana*, composée du Code Théodosien pour les Romains, & des Codes nationaux des Barbares, suivant lesquels ces derniers étoient jugés: cette Loi s'appelle *Mundana*, ou *la Loi du monde*, par opposition au Droit Canonique. Il est bon de remarquer à ce sujet que le Code de Justinien a prévalu sur celui de Théodose, parce que Justinien, qui regna plus de cent ans après Théodose, y employa les Constitutions faites depuis Auguste jusqu'à Constantin, par les Ministres les plus habiles, & les plus grands Jurisconsultes; au-lieu que Théodose n'avoit recueilli presque dans le sien, que les Constitutions des Princes qui avoient regné depuis Constantin jusqu'à lui, & que

PRINCES contemporains.

Pape.
Symmaque. 514.

Empereur d'Orient.
Anastase I. 518.

Roi d'Italie.
Théodoric. 526.

Roi des Gots en Espagne.
Gesalric. 511.

CLOVIS.

ces Conſtitutions ſe reſſentoient du déclin des Sciences.

N'eſt-il pas étonnant que l'Empire de Rome qui embraſſoit l'Univers, que ce Peuple ſi renommé, & qui eut de ſi grands Orateurs, eût ſubſiſté depuis Romulus juſqu'à Théodoſe II. c'eſt-à-dire, plus de mille ans, ſans avoir eu un Corps de Loix? Il eſt vrai que vers l'an 303. de Rome, les Romains avoient eu la fameuſe Loi des douze Tables, dont dix raſſembloient les Loix qui avoient été recueillies dans la Gréce, & les deux autres étoient compoſées des Coûtumes & du petit nombre de Loix qu'il y avoit alors dans cette République. Mais qu'eſt-ce que ces Loix, & des Loix étrangeres, par proportion aux beſoins d'un Etat? Cependant, telle étoit l'indifférence des Romains à cet égard, qu'il s'étoit écoulé trois cens ans depuis Romulus juſqu'à cette Loi des douze Tables, & qu'il s'en écoula près de huit cens depuis la Loi des douze Tables juſqu'à Théodoſe II. Auteur du premier Code; à moins qu'on ne voulût regarder comme un Code la Rédaction que l'on fit des Formules des Juriſconſultes l'an 473. de Rome, ſous le nom de *Droit Civil Flavien*, & de *Droit Flavien & Ælien*, ce qui laiſſeroit toujours un vuide de plus de ſix cens ans. Uſage des vers à ſoie apporté des Indes.

Le quatriéme ſiécle, c'eſt-à-dire, le ſiécle qui précéda nos premiers Rois, a été plus brillant dans les Gaules, par rapport aux Sciences, qu'aucun autre ne l'avoit été dans cette partie

PRINCES contemporains.

Pape.

Symmaque. 514.

Empereur d'Orient.

Anaſtaſe I. 518.

Roi d'Italie.

Théodoric. 526.

Roi des Gots en Eſpagne.

Geſalric. 511.

CLOVIS.

de l'Europe ; c'étoit principalement à Tréves, à Bordeaux, à Toulouse & à Autun ; la langue latine étoit la langue vulgaire du pays. Les Sciences ne firent que décliner depuis, jusqu'à Charlemagne. (*Hist. Lit. de la France, T. I.*)

THIERI I. regne à Metz.	CLODOMIR regne à Orléans.	CHILDEBERT I. regne à Paris.	CLOTAIRE I. regne à Soissons.
Premieres années paisibles.	Premieres années paisibles.	Premieres années paisibles.	Premieres années paisibles.
520. 521.	523. 24. &c	523. 24. &c.	523. 24. &c.
Cette paix ne dura qu'entre les freres, car Thieri ne put défendre contre Théodoric une partie des conquêtes de son Pere. Thieri aide Hermanfroi à dépouiller son frere Baldéric de la partie de la Turinge qu'il possédoit. Hermanfroi lui manque de parole, quand il n'a	Clodomir fait la guerre à Sigismond, Roi de Bourgogne. Il le fait prisonnier, & ensuite le fait mourir. Il est tué lui-même à la bataille de Véseronce qu'il livre à Gondemar, devenu Roi de Bourgogne depuis la mort de Sigismond, qui est au nombre des Saints.	Childebert se joint à Clodomir & à Clotaire contre Sigismond héritier de Gondebaud, coupable de la mort du Pere & de la mere de Clotilde : ils défont Sigismond, & en demeurent là.	Clotaire se joint à Childebert & à Clodomir contre Sigismond.

PRINCES contemporains.

Papes.

Symmaque. 514.
Hormisdas. 523.
Jean I. 526.
Felix IV. 530.

Empereurs d'Orient.

Anastase I. 518.
Justin le Bouvier. 527.
Justinien. 565.

Rois d'Italie.

Théodoric. 526.
Atalaric. 534.

Roi des Gots en Espagne.

Amalaric. 531.

THIERI I. regne à Metz.	CLODOMIR regne à Orléans.	CHILDEBERT I. regne à Paris.	CLOTAIRE I. regne à Soissons.	PRINCES contemporains.
plus besoin de lui.				*Papes.*
531. Thieri s'empare du Royaume de Turinge, après avoir défait Hermanfroi, & l'avoir fait périr : il est aidé dans cette guerre par Clotaire son frere, à qui il dresse des embuches.		531. Childebert fait la guerre à Amalaric, Roi des Visigots, qui traitoit mal sa femme Clotilde, sœur de Childebert. Amalaric vaincu est assassiné par ses gens.	531. Clotaire accompagne Thieri à la guerre contre le Roi de Turinge, & se sauve heureusement des piéges que lui tend son frere.	Boniface II. 531. Jean II. 535. *Empereur d'Orient.* Justinien. 565. *Roi d'Italie.* Atalaric. 534. *Rois des Gots en Espagne.* Amalaric. 531. Theudis. 548.
	533. Deux enfans de Clodomir massacrés dès 526 à Paris par Childebert & Clotaire, qui avoient déjà fait le partage du Royaume d'Orléans avec Thieri. Le troisiéme, Clodoalde, se sauve, & est rasé : on l'invoque sous le nom de Saint Cloud : il a donné son nom au village qui se			
534. Il meurt, & laisse de Suavegotte fille de Sigismond, Théodebert & Théodéchilde. THEODEBERT son fils lui succéde. Ce jeune Prince, dès l'an 533, avoit repris sur les Visigots la partie des conquêtes de Clovis, dont ce peuple s'étoit emparé : le		534. Childebert & Clotaire font tout ce qu'ils peuvent pour démembrer le Royaume de Thieri, à sa mort. Théodebert les en empêche, & se lie à Childebert. Fin du Royaume de Bourgogne, par la défaite & la mort de Gondemar. Childebert, Clotaire, &	534. Clotaire & Childebert font en sorte de profiter de l'absence de Théodebert, qui est amoureux en Auvergne pendant la maladie de Thieri son Pere, pour démembrer ses Etats à sa mort : Théodebert qui revient, les en empêche. Il y avoit près de cent	

THEODEBERT I, regne à Metz.	CLODOMIR regne à Orléans.	CHILDEBERT I. regne à Paris.	CLOTAIRE I. regne à Soissons.	PRINCES *contemporains.*
Vellei, le Rouergue, le Gevaudan. Il répudie Wisigarde sa femme, pour épouser Deuterie, qui avoit son mari. Il reprend sa femme, il partage le Royaume de Bourgogne avec ses deux oncles. Il avoit eu une troisiéme femme, dont le nom est inconnu. 535. Justinien fait un traité avec Théodebert & ses oncles, pour les engager à se joindre à lui contre Théodat, devenu Roi des Ostrogots par Amalasonte, qui partagea l'Empire avec lui, mais qui ne l'épousa	nommoit auparavant Nogent-sur-Seine. Clodomir eut pour femme Gondiucque, qui se remaria à Clotaire I.	Théodebert. après l'avoir vaincu, font le partage de ce Royaume entr'eux. Thieri avoit eu part à cette révolution dans son commencement. Childebert épouvanté par un orage qui vient fondre sur son camp, accorde la paix à Clotaire. Belisaire, Général de Justinien, reprend l'Afrique sur les Vandales, qui y regnoient depuis l'an 400.	vingt ans que le Royaume de Bourgogne étoit fondé dans les Gaules, quand il fut réuni à l'Empire. de France. C'est dans cette année que l'on place l'établissement du prétendu Royaume d'Yvetot.	*Pape.* Jean II. 535. *Empereur d'Orient.* Justinien I. 565. *Roi d'Italie.* Amalasonte 534. Théodat. 537. *Roi des Gots en Espagne.* Theudis. 548.

THEODEBERT I. regne à Metz.		CHILDEBERT I. regne à Paris.	CLOTAIRE I. regne à Soissons.	PRINCES *contemporains.*
pas (quoiqu'en ayent dit grandnombre d'Historiens) ce qui se prouve par les lettres de cette Princesse à Justinien, (*Cassiodore.*) 536 37. Vitigès, successeur de Théodat, gagne Théodebert, & fait aux Francs le délaissement de tout ce que les Ostrogots possédoient dans les Gaules, avec les droits qu'ils y avoient, comme Seigneurs de la Ville de Rome.			539. Clotaire fait une irruption sur les terres de Childebert. Ils font la paix.	*Papes.* Agapet. I. 536. S. Silvere. 540. Vigile. 555. *Empereur d'Orient.* Justinien. 565. *Rois d'Italie.* Théodat. 537. Vitigès. 541. Ildibalde. 542. Eraric. 542. Totila. 553. *Roi des Gots en Espagne.* Theudis. 548
539. Justinien regagne Théodebert, en lui faisant les mêmes avantages que Vitigès ; & ce traité est pour les Francs un	534. Mort de Clotilde, veuve de Clovis, à Tours : elle a été mise au nombre des Saints ; elle est enterrée à sainte Gene-	543. Après avoir fait de grands progrès en Espagne, il est battu devant Saragosse, dont il faisoit le siége.	543. Clotaire accompagne Childebert dans cette guerre.	

THEODEBERT I. regne à Metz.		CHILDEBERT I. regne à Paris.	CLOTAIRE I. regne à Soissons.	*PRINCES contemporains.*
nouveau titre de propriété dans les Gaules. Depuis ce tems, dit Procope, les François furent absolument maîtres de la Provence & de Marseille, colonie des Phocenses, & en possession de cette mer; ce qui prouve que nous avions déjà une marine. Théodebert meurt (547.) THEODEBALDE qu'il avoit eu de son concubinage avec Déuterie lui succéde. On voit une monnoie d'or de Théodebert où l'image de ce Prince est gravée d'un côté, avec le titre de *Dominus noster*, qui n'appartenoit qu'aux Empereurs, de l'au-	viéve. Il y a des Historiens qui mettent sa mort en 548.	555. Childebert malade est obligé de faire une cession à Clotaire de ce qui lui revient de la succession de Théodebalde. 556. Childebert pour se venger de la cession forcée que Clotaire lui avoit fait faire, seconde la révolte de Chramne 557. Le Pape Pélage envoie sa profession de foi à Childebert. Boniface VIII. fit la même chose sous Philippe le Bel en 1294.	555. Clotaire se rend maître de toute la succession de Théodebalde. Il défait deux fois les Saxons sur les bords du Veser. 556. Chramne son fils naturel, se révolte contre lui	*Pape.* Pélage I. 559. *Empereur d'Orient.* Justinien. 565. *Roi d'Italie.* Téïas. 553. Ce Prince fut le dernier Roi des Ostrogots en Italie. *Roi des Gots en Espagne.* Athanagilde 567.

THEODEBALDE regne à Metz.		CHILDEBERT I. regne à Paris.	CLOTAIRE I. regne à Soissons.	PRINCES contemporains.
tre, on y voit une victoire avec les armes de l'Empire: ce Prince fit battre cette monnoie pour rabaisser l'orgueil de Justinien, qui avoit pris le titre de *Vainqueur des François*. (*Bouterouë.*) Il avoit levé une puissante armée, & s'étant déja emparé d'une partie de l'Italie, il alloit, quand il mourut, attaquer jusques dans Constantinople Justinien avec lequel il s'étoit brouillé. Le premier exploit maritime que nous connoissions depuis l'établissement de nos Rois en deça du Rhin, fut l'expédition de ce Prince contre Cochiliac, Roi des Danois; l'armée de terre de Cochiliac fut battue, tandis que la flotte Françoise, qui arriva en même tems, mettoit en déroute la flotte Danoise. Narsès, Général de Jus-		558. Mort de Childebert, enterré à Paris dans l'Eglise de Saint Germain des Prés qu'il avoit fait bâtir sous le titre de S. Vincent; il ne laisse que des filles de sa femme Ultrogote, qui fut inhumée dans la même Eglise: premier exemple de la Loi fondamentale qui n'admet que les mâles à la couronne.	558. Par la mort de Childebert, Clotaire réunit tout l'Empire des François, & envoie en exil Ultrogote avec ses deux filles.	*Papes.* Pélagel. 559. Jean III. 572. *Empereur d'Orient.* Justinien. 565. *Roi des Gots en Espagne.* Athanagilde 567. *Angleterre.* L'Heptarchie commence en 559. & finit vers l'an 828. en la personne d'Ecbert, qui réunit les sept Royaumes.

THEODEBALDE regne à Metz.			CLOTAIRE I.	PRINCES *contemporains.*
tinien, bat les François commandés par Bucelin, sur les bords du Casilin, près Capoue, l'an 553. Théodebalde meurt la même année : ses deux grands oncles lui succédent.				*Pape.* Jean III. 572. *Empereur d'Orient.* Justinien. 565. *Roi des Gots en Espagne.* Athanagilde. 567. *Angleterre.* Heptarchie.

CLOTAIRE regne seul.

560.

Son fils Chramne, se révolte de nouveau, & se ligue avec Conobre Comte de Bretagne ; car les Chefs de cette Province se nommoient Comtes & non Rois, suivant ces paroles de Grégoire de Tours : *Nam semper Britanni sub Francorum potestate post obitum Regis Chlodovechi fuerunt, & Comites non Reges appellati sunt.* Clotaire donne bataille à son fils, le défait, & le brûle avec toute sa famille dans une cabanne où il s'étoit sauvé.

562.

Clotaire meurt à Compiégne dans la cinquante uniéme année de son regne ; il est enterré à S. Médard de Soissons, qu'il avoit fait bâtir ; il laisse quatre enfans qui lui succédent. Il avoit eu pour femmes, Ingonde, Aregonde, Chonsene, Radegonde, Gondiucque & Waldrade.

Caribert, Roi de Paris.	Gontran, Roi d'Orléans & de Bourgogne.	Sigebert I. Roi d'Austrasie.	Chilperic I. Roi de Soissons.	*Princes contemporains.*
562. Ce Prince eut en partage le Royaume de Paris, tel que Childebert son oncle l'avoit d'abord possédé, auquel furent joints par ce partage le Querci l'Albigeois, & toute la partie de la Provence située entre la Durance & la mer.	562. Ce Prince eut l'ancien Royaume d'Orléans, tel que Clodomir son oncle l'avoit possédé; & pour rendre le partage égal entre les freres, Gontran eut encore le Royaume des Bourguignons, le Vivarès & les Pays situés au-delà du Rhône, entre ce fleuve & la Durance.	563. Pendant que Sigebert faisoit au-delà du Rhin la guerre aux Huns, qu'il défit, Chilpéric profitant de son absence, lui enleve la ville de Rheims, devenue sa Capitale; Sigebert revient, il reprend la ville de Rheims, & dépouille Chilpéric de ses propres Etats, qu'il lui rend par l'entremise de ses deux freres.	562. Chilpéric veut avoir Paris pour son partage; ses trois freres s'y opposent: on tire au sort les quatre Royaumes, & il est Roi de Soissons. Il imposa de grands tributs: chaque arpent payoit une barrique de vin: & on payoit une certaine somme pour chaque tête d'esclaves. Les Sujets rebutés abandonnent leurs possessions.	*Pape.* Jean III. 572. *Empereurs d'Orient.* Justinien. 565. Justin II. 578. *Rois des Gots en Espagne.* Athanagilde. 567. Liuba. 572. *Angleterre.* Heptarchie.
566. Caribert meurt, & est enterré à Paris: ses freres partagent sa succession; mais comme chacun vouloit avoir la	568. Etablissement du Royaume des Lombards en Italie, environ seize ans après l'extinction de	565. Il épouse Brunehaut, fille cadette d'Athanagilde, Roi des Visigots, qui d'Arienne qu'elle étoit se fait Catholique.	568. Chilpéric épouse Galsuinde, fille aînée d'Athanagilde, & lui assure pour dot, suivant l'usage d'a-	

CARIBERT, Roi de Paris.	GONTRAN, Roi d'Orléans & de Bourgogne.	SIGEBERT I Roi d'Austrasie.	CHILPERIC I. Roi de Soissons.	PRINCES *contemporains.*
Ville de Paris, ils conviennent de la posséder tous trois par indivis, sous la condition qu'aucun des trois n'y entreroit sans le consentement des deux autres. Ce Prince a eu pour femmes, Ingoberge, Mirefleur, Theudegilde, & Marcouese.	celui des Ostrogots, dans la personne de Teïas leur dernier Roi Alboin, Roi des Lombards, attiré, à ce qu'on croit, par Narsés, qui étoit mécontent de Justin, arrive en Italie, s'empare de la Ligurie, de Milan, de Pavie, & en moins de quatre ans est maître de l'Italie, excepté de Rome & de Ravennes. Delà, ces barbares se répandent dans la Bourgogne, où d'abord ils ravagent tout; mais le Général Mummol les ayant		lors, une partie des Domaines qu'il avoit hérités de Caribert. Galsuinde est trouvée morte; le soupçon de cette mort, qui tomba sur Frédégonde, Maîtresse de Chilpéric, se confirma quand Chilpéric l'eut épousée après la mort de Galsuinde. Sa sœur Brunehaut vengè sa mort, & fait armer Sigebert son mari & Gontran. Chilpéric perd une partie de ses Etats, & obtient enfin la paix, en donnant à Brunehaut, pour l'appai-	*Pape.* Jean III. 572. *Empereur d'Orient.* Justin II. 578. *Rois des Gots en Espagne.* Athanagilde. 567. Liuba. 572. *Angleterre.* Heptarchie.

GONTRAN, Roi d'Orléans & de Bourgogne.	SIGEBERT I. Roi d'Austrasie.	CHILPERIC I. Roi. de Soissons.	PRINCES *contemporains.*
attaqués, les bat à platte couture. Commencement de l'Exarchat de Ravennes, sous le Patrice Longin, envoyé par l'Empereur Justin, qui finit en 752. lorsqu'Astolphe, Roi des Lombards, prit Ravennes.	570. Sigebert profitant de l'embarras où étoit son frere Gontran, Roi de Bourgogne, surprend la Ville d'Arles, mais cet avantage ne fut pas long & les Généraux de Gontran l'en punissent en reprenant non-seulement Arles, mais encore Avignon, qui appartenoit à Sigebert, & que Gontran voulut bien lui rendre en faisant la paix.	ser, les Domaines qu'il avoit donnés à Galsuinde pour sa dot. 570. 71. 72. Chilpéric poussé par Frédégonde profite de la querelle de ses deux freres, & envoie contre Sigebert, son fils Clovis, qui lui enleve Tours & Poitiers; les deux freres s'étant raccommodés, s'unissent contre Chilpéric, & lui reprennent ce qu'il avoit injustement conquis. 573. 74. Sigebert & Gontran s'étant brouillés de nouveau, pour un fait de discipline ec-	*Papes.* Jean III. 572. Benoit I. 577. *Empereur d'Orient.* Justin II. 571. *Rois des Lombards en Italie.* Alboin. 571. Cléfis. 573. Antaric. 590. *Rois des Gots en Espagne.* Liuba. 572. Léovigilde. 585. *Angleterre.* Heptarchie.

GONTRAN, Roi d'Orléans & de Bourgogne.	SIGEBERT I. Roi d'Auſtraſie.	CILPERIC I. Roi de Soiſſons.	PRINCES contemporains.
		cléſiaſtique, Chilpéric en profite à ſon ordinaire, & envoie ſon fils aîné Théodebert contre Sigebert; Théodebert a de l'avantage. Sigebert effrayé de ces ſuccès, fait entrer en France des troupes étrangeres : Gontran ſe joint à Chilpéric contre ces troupes: Sigebert menace Gontran de ſe jetter ſur la Bourgogne; Gontran reſte neutre: Chilpéric demande la paix, que Sigebert lui accorde.	*Pape.* Benoît I. 577. *Empereur d'Orient.* Juſtin II. 578. *Roi des Lombards en Italie.* Antaric. 590. *Roi des Gots en Eſpagne.* Léovigilde. 585. ***Angleterre.*** Heptarchie.
	575.	575.	
	Sigebert meurt aſſaſſiné à l'âge de quarante ans; il en avoit regné quatorze : Prince accompli. Il eſt enterré à S. Mé-	Chilpéric ſe lie de nouveau avec Gontran contre Sigebert, & fait marcher ſon fils Théodebert contre lui; Théodebert eſt défait & tué dans le combat. Chilpéric épouvanté de ce malheur, ſe ſauve dans Tournai.	

GONTRAN, Roi d'Orléans & de Bourgogne.	CHILDEBERT II. Roi d'Auftrafie.	CHILPERIC I. Roi de Soiffons.	PRINCES *contemporains.*
	dard de Soiffons, auprès du corps de Clotaire fon pere. Il laiffa un fils nommé CHILDEBERT, & deux filles, dont l'une époufa Ermenigilde, fils aîné de Leuvigilde Roi des Gots. Il a eu pour femme Brunehaut.	Brunehaut preffe Sigebert fon mari, qui y étoit déja affez porté, d'achever la défaite de Chilpéric; en effet, Sigebert s'empare de tous fes Etats, & va s'affiéger dans Tournai, lorfque deux affaffins envoyés par Frédégonde lui ôterent la vie dans fon camp.	*Pape.* Benoît I. 577. *Empereur d'Orient.* Juftin II. 578. *Roi des Lombards en Italie.* Antaric. 590. *Roi des Gots en Efpagne.* Léovigilde. 585. *Angleterre.* Heptarchie.
	576. Childebert, âgé de cinq ans, que Chilpéric faifoit garder à vue à Paris, s'évade par les foins du Duc Gondebaud, & eft couronné Roi d'Auftrafie à Metz le jour de Noël. Brunehaut fa mere eft emprifonnée à Rouen par Chilpéric, & fes deux filles le font à Meaux.	576. Chilpéric profitant de l'affaffinat commis en la perfonne de Sigebert, fort de Tournai, emprifonne Brunehaut, fon fils Childebert, & deux filles. Merovée fils de Chilpéric, amoureux de Brunehaut, l'époufe à Rouen, & la délivre. Chilpéric s'avance pour les punir; il leur pardonne, renvoie Brunehaut en Auftrafie, & force Merovée de le fuivre.	
577. Gontran fe joint à Childebert qu'il avoit adopté, & fon Général Mum-	577. Brunehaut engage fon fils Childebert à faire la guerre à Chilpéric		

GONTRAN, Roi d'Orléans & de Bourgogne.	CHILDEBERT II. Roi d'Austrasie.	CHILPERIC I. Roi de Soissons.	*PRINCES contemporains.*
mol. défait Didier, Général de Chilpéric. Gontran perd ses deux fils, qui meurent de maladie. Il lui resta deux filles, Clodoberge & Clotilde.		577. Chilperic s'en prend à son fils Merovée de la défaite de son armée, le fait ordonner Prêtre & l'enferme dans le Monastére de S Calais, d'où il se sauve : ayant été enveloppé de nouveau dans une métairie près de Terouanne, il se fait donner la mort par Guiléne son ami. Prétextat, Evêque de Rouen est déposé.	*Papes.* Benoît I. 577. Pélage I. 590. *Empereurs d'Orient.* Justin II. 578. Tibere. 586. *Roi des Lombards en Italie.* Antaric. 590. *Roi des Gots en Espagne.* Léovigilde. 585. *Angleterre.* Heptarchie.
		578. 79. 80. Frédégonde perd ses trois enfans, qui meurent de dysenterie.	
581. 82. 83. Gontran se lie avec Childebert contre Chilpéric, puis après, Childebert s'étant lié avec Chilpéric contre Gontran, il y a une guerre sanglante entre ces Princes.	581. Childebert se lie d'abord avec Gontran contre Chilpéric; ensuite il se lie avec Chilpéric contre Gontran; ces Princes se font une guerre sanglante.	581. Frédégonde fait assassiner Clovis, dernier fils du premier lit de Chilpéric, en l'accusant d'avoir empoisonné ses trois enfans.	
584.	584.	584. La paix se fait entre les trois Rois. Chilpéric est as-	

Gontran, Roi d'Orléans & de Bourgogne.	Childebert II. Roi d'Austrasie.	Clotaire II. Roi de Soissons.	*Princes contemporains.*
Gontran, loin de profiter de la mort de Chilpéric, sert de pere à Clotaire son fils, & défend Frédégonde contre la juste vengeance que Childebert & Brunehaut en auroient pu tirer.	Childebert s'avance vers Paris, mais Gontran y étoit déjà entré, & avoit pris le parti de Frédégonde.	sassiné à Chelles, revenant de la chasse. Sa femme Frédégonde, & Landry, qu'elle aimoit, furent soupçonnés d'y avoir eu part. Il laisse un fils âgé de quatre mois, nommé CLOTAIRE, qui lui succéde. Il a eu pour femmes, Audouere, Galsuinde & Frédégonde: de la premiere, qui fut répudiée, il eut entr'autres enfans Merovée. Frédégonde, veuve de Chilpéric, persuade à Gontran de la soutenir contre Brunehaut & Childebert.	*Pape.* Pélage II. 590. *Empereur d'Orient.* Tibere. 586. *Roi des Lombards en Italie.* Antaric. 590. *Roi des Gots en Espagne.* Léovigilde. 585. *Angleterre.* Heptarchie.
585. Gondebaud se disant fils de Clotaire I. est couronné par quelques séditieux à Brive-la-Gaillarde; mais bientôt après, ces mêmes traîtres l'assassinent devant Carcassonne, dont Leudegisile Général de l'armée de Gontran faisoit le siége. Childe-	585. Gondebaud soutenu de Childebert s'empare du Querci, du Périgord, de l'Angoumois, d'une partie de l'Aquitaine, &c.	585. Récaréde Roi des Visigots en Espagne, & de Septimanie dans les Gaules, quitte l'Arianisme & se convertit: ce fut un Prince digne des plus grands éloges.	

GONTRAN, Roi d'Orléans & de Bourgogne.

bert & Gontran se promettent une sincere amitié.

Gontran compose un conseil pour le jeune Clotaire, & oblige Frédégonde à quitter Paris.

588. 89.

Gontran fait la guerre à l'*Espagne*, pour venger la mort du gendre de Brunehaut, beau-frere de Childebert, & pour étendre ses Etats jusqu'aux Pyrénées. Cette guerre fut sans succès.

591. 92.

Gontran fait la guerre contre Waroc, Comte de Bretagne, à qui Frédégonde avoit fait prendre les armes. Waroc vient à Guerran de, où il rend hommage à Gontran en ces termes : *Nous savons, comme vous, que les Villes Armoriquaines*, (Nantes & Rennes) *appartiennent de droit*

CHILDEBERT II. Roi d'Austrasie.

587.

Childebert d'accord avec l'Empereur Maurice, fait la guerre en Italie contre les Lombards : cette guerre n'eut pas de succès.

CLOTAIRE II. Roi de Soissons.

Frédégonde se retire au Vaudreuil, où elle souffre impatiemment de se voir sans autorité.

590.

Frédégonde fait assassiner Prétextat, Evêque de Rouen, & méprise les menaces de Gontran, qui vouloit prendre connoissance de ce crime.

Elle attente plusieurs fois sans fruit à la vie de Childebert, & à la liberté de Brunehaut.

PRINCES *contemporains.*

Papes.

Pélage II. 590.
S. Gregoire le Grand. 604.

Empereurs d'Orient.

Tibere. 586.
Maurice. 602.

Rois des Lombards en Italie.

Antaric. 590.
Agilulf. 616.

Rois des Gots en Espagne.

Léovigilde. 585.
Récarede. 601.

Angleterre.

Heptarchie.

GONTRAN, Roi d'Orléans & de Bourgogne.	CHILDEBERT II. Roi d'Austrasie.	CLOTAIRE II. Roi de Soissons.	*PRINCES contemporains.*

GONTRAN, Roi d'Orléans & de Bourgogne.

aux fils de Clotaire, & nous reconnoissons que nous devons être leurs sujets.

593

Gontran meurt âgé de soixante ans, sans laisser d'enfans. L'Eglise l'a mis au nombre des Saints. Il avoit déclaré son neveu Childebert héritier de ses Royaumes d'Orléans & de Bourgogne. Il eut pour femmes, Vénérande, que Grégoire de Tours & *l'Auteur des Gestes* traitent de concubine; Marcatrude, qu'il répudia sur le soupçon qu'elle avoit fait empoisonner le fils qu'il avoit eu de Vénérande, & enfin Austregilde, dont il eut deux fils morts jeunes. Quelques Auteurs prétendent que sa fille Clotilde lui survéquit. Il tenoit sa Cour à Châlons sur Saone. Il est

CHILDEBERT II. Roi d'Austrasie.

593.

Childebert réunit à l'Austrasie, suivant la derniere volonté du feu Roi Gontran les Royaumes d'Orléans & de Bourgogne & une partie de Paris.

Nous avons une Constitution de ce Prince (595.) qui ordonne que l'homicide soit puni de mort, au lieu qu'auparavant il en étoit quitte pour une peine pécuniaire.

Il crée Tassillon premier Roi de Baviere.

595.

Childebert défait les Varnes, peuples de Germanie, & détruit leur Royaume.

596.

Childebert meurt de poison, laissant de sa femme Faileube deux enfans qui lui succédent, sous la conduite de Bru-

CLOTAIRE II. Roi de Soissons.

593.

Clotaire & Childebert partagent la propriété de la Ville de Paris.

Landri, Commandant l'armée de Clotaire, défait Childebert, près de Soissons. Le lieu où se donna cette bataille, dit alors *Trucciacum*, est le Village de *Droissi*, à cinq lieues de Soissons, lequel avec *Busanci*, *Chacrise*, *Nanteuil sur Muret* & *Muret*, renferme une vaste campagne, propre à servir de champ de bataille. (*Le Beuf.*)

594.

Waroc, Comte de Bretagne, excité par Frédégonde, livre bataille aux troupes de Childebert, du côté de la Touraine; cette bataille fut sanglante, & la perte égale des deux côtés.

PRINCES contemporains.

Pape.
S. Grégoire le Grand. 604.

Empereur d'Orient.
Maurice. 602.

Roi des Lombards en Italie.
Agilulf. 616.

Roi des Gots en Espagne.
Récarede. 601.

Angleterre.
Heptarchie.

THIERI II. Roi de Bourgogne.	THEODEBERT II. Roi d'Auftrafie.	CLOTAIRE II. Roi de Soiffons.	*PRINCES contemporains.*
enterré dans l'Eglife de S Marcel de Soiffons. Les Gafcons ou Wafcons, Peuples barbares, paffent les monts Pyrénées & s'établiffent dans la Novempopulanie, Province à laquelle ils donnent leur nom. Ils s'étendirent fucceffivement jufqu'aux bords de la Garonne.	nehaut leur grand-mere. THIERI regne en Bourgogne, & l'Auftrafie a pour Roi THEODEBERT II. 597. Brunehaut affermit la paix de tous côtés pour affurer fa puiffance. Elle contribue à la converfion du Royaume de Cantorbery au Chriftianifme.	597. Mort de Frédégonde.	*Papes.* S. Grégoire le Grand. 604. Sabinien. 605. Boniface IV. 614. *Empereurs d'Orient.* Maurice 602. Phocas. 610 *Roi des Lombards en Italie.* Agilulf. 616. *Rois des Gots en Efpagne.* Récarede. 601. Liuba II. 603. Viteric. 610. *Angleterre.* Heptarchie
599. Brunehaut fe fauve chez fon petit-fils Thieri, qui lui donne un afyle.	598. Les Grands d'Auftrafie, laffés de la domination de Brunehaut, engagent fon petit-fils Théodebert à l'exiler.		
600. L'armée de Thieri, jointe à celle de Théodebert, attaque Clotaire & le défait.	600. Théodebert joint à Thieri, défait Clotaire.	600 Clotaire eft défait par Théodebert & par Thieri.	
601. 602. Thieri joint à Théodebert, défait les Gafcons. 605. 6. 7. 8. &c. Brunehaut corrompt les mœurs de Thieri, pour le mieux gouverner,	601. 602. Théodebert joint à Thieri, défait les Gafcons, & leur donne pour Duc Genialis, qui prit le premier le titre de Duc de Gafcogne.	601. Clotaire voyant les deux Rois occupés contre les Gafcons, avoit fait marcher deux armées ; celle que commande Landri	

THIERI II. Roi de Bourgogne.	THEODEBERT II. Roi d'Austrasie.	CLOTAIRE II. Roi de Soissons.	PRINCES *contemporains.*
& l'irrite contre son frere Théodebert, jusqu'à lui persuader que Théodebert n'étoit pas fils de Childebert.	Adaloalde est associé au trône des Lombards. Théodebert lui accorde sa fille en mariage.	sous Merovée, fils de Clotaire, est défait par Thieri; ils y perdirent la vie; Théodebert épargne l'autre armée, par jalousie contre son frere.	*Papes.* S. Grégoire le Grand. 604. Sabinien. 605. Boniface IV. 614. *Empereurs d'Orient.* Phocas. 610. Heraclius. 641. *Roi des Lombards en Italie.* Agilulf. 616. *Rois des Gots en Espagne.* Liuba II. 603. Vitéric. 610. Gondemar. 612. Sisebut. 621. *Angleterre.* Heptarchie.
	612. Théodebert est défait par Thieri, & pris à Cologne, & envoyé à Châlons sur Saone à Brunehaut qui le fit assassiner. Il avoit eu pour femmes, Bilichilde, qu'il fit étouffer pour épouser Theudichilde.	611. Clotaire promet à Thieri de demeurer neutre dans la guerre qu'il va faire à Théodebert son frere, à condition qu'il lui fera rendre tout ce qu'on lui a pris dans la derniere guerre.	
613. Thieri meurt à Metz de dysenterie, allant faire la guerre à Clotaire, qui le sommoit de la parole qu'il lui avoit donnée de lui restituer ce qu'on lui avoit pris, & laisse quatre fils. Brunehaut mise à mort par l'ordre de Clotaire. On voit le tombeau de cette Princesse dans l'Eglise de S Martin d'Autun. (*Voyage*	Le Comte Romulphe, Seigneur puissant, fut enveloppé dans les malheurs de ce regne, & son fils Romaric désabusé des grandeurs du monde, dotta de tous ses biens la célébre Abbaye de Remiremont, appellée *Romarici Mons*: c'étoit alors le tems des Fondations, & il est étonnant ce qu'il y en avoit déjà eu dans le seul Duché de Lorraine, qui se nommoit Royaume d'Austrasie, dans l'Alsace, dans les	613. Clotaire fait mourir deux fils de Thieri, dont l'aîné avoit été reconnu Roi d'Austrasie sous le nom de SIGEBERT II. & qui regna peu; le troisiéme se sauva, & il donna la vie au quatriéme, qu'il fit raser: par-là Clotaire réunit dans sa personne toute la Monarchie Françoise.	

		CLOTAIRE II.	PRINCES contemporains.
Litter. de Martene.) Cordemoi a entrepris l'apologie de cette Princesse dans son Histoire de France.	Montagnes de Voges, dans le pays des Lucquois, aujourd'hui le Diocèse de Toul, Luxeuil, Estival, Moyen Moustier, S. Dié, Senone, Bon Moustier, &c.		*Papes.* Boniface IV. 614. Dieu-Donné. 817. Boniface V. 625. Honorius I. 638. *Empereur d'Orient.* Heraclius. 641.

CLOTAIRE II. regne seul.

613. 614.

La puissance de Clotaire excite l'envie des Grands & le rend plus modéré. Il laisse à l'Austrasie & à la Bourgogne leurs Maires, dont l'autorité semblable à celle des Vice-Rois commençoit déjà à se faire sentir dans la France, & qui finirent par se rendre les maîtres du Royaume.

615.

Cinquiéme Concile de Paris, composé d'Evêques & de Seigneurs; il s'en est tenu souvent de pareils depuis Charlemagne & les Rois suivans, où il se fit des Ordonnances pour tout le Royaume, qui portent le nom de *Capitulaires*, comme celles qui étoient faites dans les Assemblées de la Nation.

616. 617. &c.

Clotaire tient des espèces de Parlemens ambulatoires, nommés *Placita*, d'où est venu le mot de *Plaids*.

Rois des Lombards en Italie.

Agilulf. 616.
Adeluald. 626.

Rois des Gots en Espagne.

Sisebut. 621.
Récarede II. 621.
Suintila & ses freres. 631.

Angleterre.

Heptarchie.

CLOTAIRE II. seul Roi des François.

622. &c.

Clotaire donne l'Austrasie & la Neustrie à Dagobert son fils, avec le titre de Roi. Commencement de l'Ere des Mahometans, qu'ils appellent *Hégire*; c'est la date de la fuite de Mahomet de la Mecque, qui mourut empoisonné l'an 632.

625. 626. &c.

Dagobert, fils de Clotaire, se marie à Clichi; ces deux Princes eurent quelque dispute au sujet de l'Austrasie. Les Gascons se révoltent; cette guerre n'a point de suite.

628.

Clotaire II. meurt regretté, parce qu'il aima la justice & la paix; il est enterré à Paris dans l'Eglise de saint Germain des Prez; il étoit âgé de quarante-cinq ans. On peut remarquer trois choses sur ce Prince: il est le troisiéme Roi qui ait réuni toute la Monarchie Françoise: il est le second du nom, & par une destinée attachée à ce nom, ayant eu pour partage le Royaume de Soissons, le moins considérable de tous, il réunit tous les autres, ainsi qu'avoit fait Clotaire I. son Ayeul. Il avoit eu pour femmes, Haldetrude, Bertrude & Sichilde. Il laissa deux enfans, DAGOBERT & CHARIBERT.

PRINCES contemporains.

Papes.

Boniface V. 623.
Honorius I. 623.

Empereur d'Orient.

Héraclius. 641.

Rois des Lombards en Italie.

Adéluad. 626.
Ariovald. 638.

Rois des Gots en Espagne.

Suintila & ses freres. 631.

Angleterre.

Heptarchie.

DAGOBERT I.
Roi de tout le reste de l'Empire François.

628. 629.

DAGOBERT laisse corrompre ses mœurs, répudie sa premiere femme, & en a jusqu'à trois dans le même tems, sans compter les concubines.

Ce qu'on raconte de la magnificence d'alors est à peine croyable; S. Eloi, *qui, né* en Limousin, ne fut d'abord connu que par l'excellence de ses ouvrages d'orphévrerie, portoit déjà des ceintures couvertes de pierreries, lorsqu'il vint à la Cour de Clotaire : il fit pour lui un siége d'or massif & un trône entier de même métal pour Dagobert; ces richesses venoient du commerce du Levant, que les négociations avec les Empereurs de Constantinople avoient ouvert : elles venoient aussi des dépouilles de l'Italie, d'où les François n'étoient jamais revenus que chargés de butin, même quand ils en avoient été chassés : S. Eloi fut depuis Trésorier de Dagobert, Evêque de Noyon, & bâtit l'Eglise de S. Paul hors les murs de Paris, vers l'an 640.

CHARIBERT,
Roi d'une partie de l'Aquitaine.

628. 629.

CHARIBERT obtient de son frere une partie de l'Aquitaine, plutôt comme une espéce d'appanage, dont le nom ne fut connu que long tems après, que comme un démembrement de la Couronne: cependant il prit le titre de Roi, & les actes publics furent datés de son Regne. Il fait Toulouse sa Capitale.

630. 631.

Charibert meurt à Blaye: Childéric son fils aîné, encore enfant, lui succéde & est reconnu Roi : Dagobert son oncle le fait empoisonner; en lui finit le Royaume de Toulouse; mais Charibert eut deux autres enfans, Boggis & Bertrand, qui lui survéquirent. Le premier des deux, à qui Dagobert donna l'Aquitaine à titre de Duché héréditaire, a été la tige d'une longue suite de Princes, dont la postérité s'est perpétuée jusqu'à Louis d'Armagnac, Duc de Nemours, tué à la bataille de Cérignolles en 1503. (*Vaissette, Hist. de Languedoc.*)

PRINCES contemporains.

Pape.

Honorius I. 638.

Empereur d'Orient.

Héraclius. 641

Roi des Lombards en Italie.

Ariovald. 638.

Rois des Gots en Espagne.

Suintila & ses freres. 631.

Angleterre.

Heptarchie.

DAGOBERT I. seul Roi des François.

632. 633.

Guerre contre Samon, Marchand, devenu Roi des Esclavons : cette guerre ne finit que par le Couronnement de Sigebert, fils de Dagobert, que ce Prince fait Roi d'Austrasie : ce qui porta les Austrasiens à faire la guerre avec plus de vigueur à ces barbares.

634.

Dagobert aide Sisenand à se faire Roi des Gots en Espagne, au préjudice du fils du Roi légitime : cette Couronne étoit élective.

635.

Guerre contre les Gascons, qui ne dure point. Dagobert tient des Assises générales au Palais de Gorges près Versailles ; il y fait son testament, par lequel il légue à l'Abbaye de saint Denis huit mille livres de plomb pour en couvrir l'Eglise.

636. 637. 638. &c.

Saint Eloi engage Judicaël, Prince des Bretons, à faire au Roi satisfaction des courses qu'ils avoient faites sur les frontiéres, & à le reconnoitre pour son Seigneur.

Mort de Dagobert à Epinai ; il fit ériger en Evêché l'Eglise de Strasbourg, dont Clovis avoit mis la premiere pierre : il est enterré à saint Denis qu'il avoit fondé. Il laisse deux fils, SIGEBERT II. Roi d'Austrasie, & CLOVIS II. Roi du reste de l'Empire Fran-

PRINCES contemporains.

Papes.

Honorius I. 638.
Severin. 640.
Jean IV. 641.
Théodore. 649.

Empereurs d'Orient.

Héraclius. 641.
Constans. 668.

Rois des Lombards en Italie.

Arioald. 638.
Rotharis. 654.

Rois des Gots en Espagne.

Richemer. 633.
Sisenand. 636.
Chintilia. 640.
Tulgos. 642.

Angleterre.

Heptarchie.

çois. Il a pour femmes, Gomatrude, Nantilde, Ragnetrude, Wlfregonde & Berthilde.

L'autorité des Maires du Palais absorbe la Puissance Royale.

SIGEBERT II. ou III. Roi d'Austrasie.

644.

PEPIN, Maire du Palais sous Dagobert, avoit continué de l'être sous Sigebert, que son Pere Dagobert avoit fait Roi d'Austrasie dès l'an 632. Pepin étoit mort en 639. & Grimoald son fils lui avoit succédé dans cette charge.

646. &c.

L'Autorité Royale commence à s'affoiblir. Sigebert qui avoit établi son siége à Metz, sans s'occuper du soin de son Etat, passe son tems à fonder ou à régler des Maisons religieuses: on prétend qu'il promit à Grimoald d'adopter son fils en cas qu'il n'eût point d'enfans.

654. 55. 56. &c.

Sigebert meurt à Metz, laissant de sa femme Immichilde un fils nommé DAGOBERT, qu'il recommande à Grimoald: celui-ci

CLOVIS II. Roi de Bourgogne & de Neustrie.

644. &c.

CLOVIS regne sous la tutelle de Nantilde sa Mere, qui gouverne avec Ega, Maire du Palais.

646. &c.

Après la mort d'Ega, Erchinoald, nommé aussi Archambaud, est créé Maire du Palais en Neustrie, & Flaochat en Bourgogne.

651.

Clovis pour nourrir les pauvres, avoit enlevé de l'Eglise de saint Denis les lames d'or & d'argent qui couvroient les tombeaux de saint Denis & de ses compagnons: ce Prince, dans une

PRINCES contemporains.

Papes.

Théodore. 649.
Martin I. 654.
Eugene I. 656.

Empereur d'Orient.

Constans. 668.

Rois des Lombards en Italie.

Rotharis. 654.
Rodoald. 659.

Roi des Gots en Espagne.

Recesuind. 672.

Angleterre.

Heptarchie.

fait couper les cheveux à Dagobert, & le fait conduire en Irlande; ensuite, ayant répandu le bruit de sa mort, il fait proclamer son fils Roi; mais Archambaud, Maire de Clovis, s'y étant opposé, l'usurpateur est détrôné. CHILDERIC, un des fils de Clovis II. succéde au Royaume d'Austrasie.

CLOVIS II.
Roi de Bourgogne & de Neustrie.

Assemblée d'Evêques, obtint en dédommagement pour cette Abbaye une exemption de toute Jurisdiction, laquelle fut confirmée par Landeric, Evêque de Paris.

656. &c.

Clovis II. meurt après son frere, & laisse trois enfans dont le troisiéme, nommé THIERI, n'eut alors aucun partage: l'ainé, CLOTAIRE III. succéde aux Royaumes de son pere, & le second, nommé CHILDERIC, avoit succédé au trône d'Austrasie, après la déposition du fils de Grimoald, & sur le faux bruit de la mort de Dagobert, fils de Sigebert. Il a eu pour femme Batilde.

CLOTAIRE III.
Roi de Bourgogne & de Neustrie.

BATILDE, mere de Clotaire III. qui n'avoit que cinq ans, gouverne son fils avec beaucoup de sagesse.

Elle se retire par dévotion dans le Monastere de Chelles qu'elle avoit fondé & laisse le Royaume à la merci d'Ebroin, Maire du

PRINCES contemporains.

Papes.

Martin I. 654.
Eugene I. 656.
Vitalien. 669.

Empereurs d'Orient.

Constans. 668.
Constantin Pogonate. 685.

Rois des Lombards en Italie.

Rotharis. 654.
Rodoald. 659.
Aripert. 661.
Gondipert. 662.

Roi des Gots en Espagne.

Récesuind. 672.

Angleterre.

Heptarchie.

CHILDERIC II. Roi d'Austrasie.	CLOTAIRE III. Roi de Bourgogne & de Neustrie.	PRINCES contemporains.
	Palais, dont elle avoit jusques-là réprimé les violences; l'Eglise l'a reconnue pour Sainte : elle avoit encore fondé le Monastere de Corbie.	*Papes.* Vitalien. 669. Déodat. 676. *Empereur d'Orient.* Constantin Pogonate. 685.
670. CHILDERIC se voit Roi de toute la France par la mort de Clotaire III. & par la retraite forcée de Thieri. Childéric abandonne une partie de l'Austrasie à Dagobert II. fils de Sigebert. Tant que Childéric suivit les Conseils de Leger, Evêque d'Autun, il se conduisit bien; mais dès qu'il cessa de les suivre, il tomba dans le mépris. Ce Prélat que l'Eglise a canonisé & qu'elle honore comme martir, fut assassiné en 678 par les ordres d'Ebroin, dans une forêt en Artois, qui a retenu son nom. 673. Bodillon, Seigneur parmi les Francs, ayant été traité indignement par Childéric pour lui avoir représenté un peu librement le danger d'une imposition excessive qu'il cherchoit à établir, l'assassine dans la forêt de Livri, & fait le même traitement à la Reine sa femme	670. Clotaire III. meurt, & est enterré dans le Monastere de Chelles; THIERI, son second frere, qui n'avoit point eu de part à la succession, est Roi à sa place, par les soins d'Ebroin, mais la haine qu'on avoit pour ce Ministre, rejaillit sur le Roi même, & Thieri fut enfermé dans l'Abbaye de saint Denis. **DAGOBERT II. Roi d'une partie de l'Austrasie.** 670. DAGOBERT II. ce fils de Sigebert, qu'on avoit fait conduire en Irlande, revient & regne dans l'Austrasie, dont Childéric lui abandonne une partie.	*Roi des Lombards en Italie.* Grimoald. 673. *Rois des Gots en Espagne.* Récesuind. 672. Vamba. 680. *Angleterre.* Heptarchie.

Bilihilde, & à ſon fils Dagobert. Childeric laiſſa un fils nommé DANIEL, qui ne lui ſuccéda pas pour lors : ce fut THIERI qui fut tiré de S. Denis, & qui monta ſur le trône. Childéric fut enterré dans l'Egliſe de S. Germain des prés.

THIERI III.
Roi de Bourgogne & de Neuſtrie.

[673. &c.

THIERI avoit déjà commencé à regner en 670. Ebroin, le même qui avoit été Maire du Palais ſous Clotaire III. contraint par les armes, Thieri à le recevoir de nouveau pour ſon Maire du Palais.

DAGOBERT II.
Roi d'Auſtraſie.

673. 674. &c.

Dagobert qui regnoit déjà dans une partie de l'Auſtraſie, ſe rend maître du reſte de ce Royaume, où Ebroin avoit fait reconnoître un faux Clovis, qui ſe diſoit fils de Clotaire III.

678. &c.

Dagobert II. eſt aſſaſſiné; ſa mort auroit dû rendre Thieri ſeul maître de la Monarchie, mais l'Auſtraſie craignant de tomber ſous la domination d'Ebroin, Maire du Palais de ce Prince, ne voulut plus reconnoître de Rois: Pepin & Martin s'en firent déclarer Ducs & Gouverneurs. (*Mém. de l'Acad. des Belles-Lettres Tome VI.*)

PRINCES contemporains.

Papes.

Déodat. 676.
Domnus I. 678
Agathon. 682.
Léon II. 684.
Benoît II. 685.
Jean V. 686.
Conon. 687.
Serge I. 701.

Empereurs d'Orient.

Conſtantin Pogonate. 685.
Juſtinien II. 711.

Rois des Lombards en Italie.

Garibald. 671.
Pertarit. 691.

Rois des Gots en Eſpagne.

Vamba. 680.
Ervige. 687.

Angleterre.

Heptarchie.

THIERI III. regne seul.
Commencement des Rois fainéans.

688. &c.

Ebroin est assassiné, plusieurs Maires lui succedent, Bertaire dernier Maire fut le témoin & la victime de la révolution arrivée par l'entreprise de Pepin, le Duc Pepin Heristel étoit petit-fils de Pepin le vieux; il fut pere de Charles-Martel & ayeul d'un troisiéme Pepin, dit le Bref, Roi de France, Chef de la Race Carlovingienne : il s'étoit déjà emparé de l'Austrasie, lorsque Dagobert fils de Childéric fut assassiné; il en étoit comme Souverain, mais toujours sous l'autorité apparente de Thieri. Ceux qui étoient mécontens du gouvernement de Thieri, passoient en Austrasie; Pepin qui ne demandoit qu'un prétexte de guerre, les appuya; Thieri voulut en avoir raison, un combat décida de l'Empire.

690. &c.

Thieri fut défait, & Pepin s'empara de toute l'autorité, sous le nom de Maire du Palais.

Pepin soumet tous les voisins de la France, qui s'étoient révoltés pendant la foiblesse des Regnes précédens; Thieri meurt, & sa mort ne fait pas plus de bruit que celle d'un particulier; il avoit eu pour femme Clotilde, & laissa deux Princes qui lui succéderent. Il est enterré dans l'Eglise de saint Wast d'Arras qu'il avoit fondée.

PRINCES contemporains.

Pape.

Serge I. 701.

Empereur d'Orient.

Justinien II. 711.

Rois des Lombards en Italie.

Pertarit. 691.
Cunibert. 703.

Roi des Gots en Espagne.

Egica. 701.

Angleterre.

Heptarchie.

CLOVIS III.

692. &c.

PEPIN continuë à regner sous le nom de Clovis III. fils de Thieri ; il étend ses conquêtes.

695. &c.

Clovis meurt après cinq ans de regne.

CHILDEBERT III. surnommé le Juste.

PEPIN, qui continuë de regner sous le nom de Childebert, frere de Clovis III. fait son fils ainé Duc de Champagne, & son cadet Maire du Palais de Childebert ; ses deux enfans meurent : il fonde le célébre Monastere de Fleury.

711. &c.

Childebert III. meurt après avoir regné seize ans ; il est enterré à Choisi, sur la riviere d'Aisne ; il laisse un fils qui lui succéde.

DAGOBERT III.

714.

CE Prince a peu d'autorité. Pepin fait son petit-fils Théodebalde, encore enfant, Maire du Palais de Dagobert III.

Mort de Pepin ; cet homme fut utile à l'Etat

PRINCES contemporains.

Papes.

Serge I. 701.
Jean VI. 705.
Jean VII. 707.
Sisinne. 708.
Constantin. 714.

Empereurs d'Orient.

Justinien II. 711.
Philippe Bardane. 713.
Anastase II. 714.

Rois des Lombards en Italie.

Cunibert. 703.
Luitbert. 704.
Aripert. 712.
Ansprand. 712.
Luitprand. 744.

Rois des Gots en Espagne.

Egica. 701.
Vitisa. 711.
Roderic, dernier Roi des Gots en Espagne. 712.

Angleterre.

Heptarchie.

DAGOBERT III.

en même-tems qu'il anéantit la puissance des Rois.

Théodebalde, enfant, est Maire du Palais sous la tutelle de sa mere; Charles, dit depuis Charles-Martel, fils de Pepin & d'une concubine nommée Alpaïde, est arrêté par la mere de Théodebalde.

715. 16. &c.

Un Gouvernement si étrange ne subsiste point; les Peuples se révoltent; Théodebalde se sauve, & sa charge est donnée à Rainfroi.

Les Gots qui avoient chassé les Romains d'Espagne, en sont chassés à leur tour par les Sarrazins, que le Comte Julien avoit appellés pour se venger de Roderic, qui avoit deshonoré sa fille. Les Chrétiens Espagnols qui se soumirent aux Maures, en conservant leur Religion, furent appellés *Muzarabes*.

Les ennemis voisins de la France profitent de ces troubles; Charles-Martel échappé de sa prison paroît en Austrasie: les Austrasiens le reçoivent comme si ç'avoit été Pepin son pere lui-même, & le reconnoissent pour Duc d'Austrasie.

Dagobert III. meurt, & laisse un fils nommé THIERI, qui ne fut pas Roi pour lors, on alla chercher DANIEL, le fils de Childéric II. & on le nomma CHILPERIC.

PRINCES contemporains.

Papes.

Constantin 714.
Grégoire II. 731.

Empereurs d'Orient.

Théodose III. 716.
Léon Isaurique. 741.

Roi des Lombards en Italie.

Luitprand. 744.

Roi des Gots en Espagne.

Pélage. 737.

Ce Prince, caché dans les rochers de l'Asturie, conserva le nom de Roi, & y perpétua en effet la royauté parmi les Princes Chrétiens, qui rechasserent enfin les Maures sous Philippe III.

Angleterre.

Heptarchie.

CHILPERIC II.

CE Roi ne doit pas être mis au nombre des fainéans. Rainfroi secondant ses vûes, s'oppose à Charles-Martel.

719.

Il arrive sous ce Regne ce qui étoit arrivé à Pepin sous Thieri III. Charles-Martel défait Chilpéric dans différens combats; Rainfroi perd sa place, &, chose singuliere, Charles substitue à Chilpéric un autre Roi fort ignoré, que l'on a nommé CLOTAIRE IV. Ce Clotaire étant mort, Chilpéric est rappellé de l'Aquitaine, où il s'étoit réfugié, par Charles-Martel, qui, réunissant toute l'autorité, voulut bien n'être que son Maire du Palais.

720. &c.

Chilpéric II. meurt à Noyon; THIERI de Chelles, fils de Dagobert III. lui succéde.

THIERI IV. dit de Chelles.

725. &c.

CHARLES-MARTEL entreprend de faire la guerre aux peuples voisins de la France.

731.

Eudes, Duc d'Aquitaine, ayant rompu la paix faite avec la France, est battu deux fois. Cet Eudes étoit du sang de nos Rois, fils de

PRINCES contemporains.

Pape.

Grégoire II. 731.

Empereur d'Orient.

Léon Isaurique. 741.

Roi des Lombards en Italie.

Luitprand. 744.

Roi d'Espagne.

Pélage. 737.

Angleterre.

Heptarchie.

THIERI IV. dit de Chelles.

Boggis, & petit-fils de Charibert (*Voyez* l'année 630.)

732.

Abdérame, Roi des Sarrafins, paffe la Garone pour combattre Eudes Duc d'Aquitaine, qui avoit favorifé le foulevement d'une de fes Provinces. Eudes appelle Charles-Martel à fon fecours, & les Sarrafins font défaits dans un combat entre Tours & Poitiers, où l'on a raconté qu'ils perdirent plus de trois cens mille hommes.

733.

Charles-Martel dompte les Frifons, les convertit à la Foi catholique, & réunit leur Pays à la Couronne.

734. 35.

Eudes Duc d'Aquitaine étant mort, Charles-Martel accorde à fon fils Herald la jouiffance du Domaine de fon pere, à condition de lui en rendre hommage, & à fes enfans, fans faire aucune mention du Roi Thieri.

736.

Les Sarrafins fondent fur les Etats de Herald Duc d'Aquitaine, ravagent le Languedoc, & fe rendent maîtres des Places que ce Prince poffédoit dans la Provence.

PRINCES contemporains.

Papes.

Grégoire II. 731.
Grégoire III. 741.

Empereur d'Orient.

Léon Ifaurique. 741.

Roi des Lombards en Italie.

Luitprand. 744.

Roi d'Efpagne.

Pélage. 737.

Angleterre.

Heptarchie.

INTERREGNE.

737.

THIERI meurt ; Charles-Martel continue de regner sous le titre de Duc des François, sans nommer un nouveau Roi.

739.

Les Saxons se révoltent & sont domptés.

Charles-Martel chasse les Sarrazins de la Provence & s'empare des Places dont ces Infidéles avoient fait la conquête sous le Duc d'Aquitaine.

740.

Charles-Martel jouit en paix de la soumission où le bruit de sa valeur avoit mis toute l'Europe.

Troubles de l'Italie à l'occasion de l'hérésie des Iconoclastes, soutenus par l'Empereur Léon ; Grégoire II. avoit fait ce qu'il avoit pu pour intéresser Charles-Martel à s'opposer aux progrès de cette hérésie, mais Charles différa toujours de lui donner du secours, soit que les offres de Grégoire ne lui parussent pas suffisantes, soit pour ne pas déplaire au Roi des Lombards, qui inquiétoit aussi le Pape de son côté. Grégoire III. succéda à Grégoire II. & fit des propositions plus avantageuses à Charles-Martel ; savoir, de se soustraire à la domination de l'Empereur, & de le proclamer Consul de Rome; c'est-là la véritable époque de la grandeur temporelle des Papes, & le présage que l'Empire devoit passer dans la Maison de France.

PRINCES contemporains.

Papes.

Grégoire III. 741.

Empereur d'Orient.

Léon Isaurique. 741.

Roi des Lombards en Italie.

Luitprand. 744.

Rois d'Espagne.

Favila. 739.
Alphonse I. 757.

Angleterre.

Heptarchie.

INTERREGNE.

741.

Mort du Pape, de l'Empereur Léon, & de Charles-Martel ; il fut enterré à Saint Denis. Carloman & Pepin, enfans de Charles-Martel, partagent entr'eux le Gouvernement du Royaume, & sont toujours unis.

742.

Pepin croit qu'il est plus avantageux de faire cesser l'interregne ; il fait proclamer Roi CHILDERIC III.

CHILDERIC III.

CHILDERIC III. fils de Chilpéric II. est proclamé Roi dans la partie de la France que gouvernoit Pepin, c'est-à-dire, dans la Neustrie, la Bourgogne & la Provence, car l'Austrasie n'eut point d'autre maître que Carloman.

743.

Concile de Leptine, dans la préface duquel Carloman parle en Souverain ; ce Concile est le premier où l'on ait commencé à compter les années depuis l'Incarnation : cette époque a pour Auteur Denis le Petit dans son cycle de l'an 526. & Bede l'employa depuis dans son Histoire.

Pepin & Carloman défont les Bavarois, les Allemans, les Saxons & les Esclavons.

PRINCES contemporains.

Pape.

Zacharie I. 752.

Empereur d'Orient.

Constantin Copronyme. 775.

Roi des Lombards en Italie.

Luitprand. 744.

Roi d'Espagne.

Alphonse I. 757.

Angleterre.

Heptarchie.

CHILDERIC III.

PRINCES contemporains.

744. &c.

Pépin défait le Duc d'Aquitaine, qui s'étoit encore révolté, & ces Princes s'accommodent.

746.

Carloman quitte le Gouvernement de l'Austrasie, & se retire à Rome, où il embrasse la vie religieuse : il laisse un fils nommé Drogon, que Pepin renferme dans un Monastere.

747. 48. 49.

Grippon, fils de Charles-Martel, mais d'un autre lit que Pepin, se révolte contre lui, pour avoir raison des droits que son pere lui avoit laissés ; Pepin marche contre lui, & le défait à diverses reprises : Grippon se réfugie chez le Duc d'Aquitaine.

750.

Childéric III. est détrôné, rasé, & enfermé dans le Monastere de Sithiu, aujourd'hui Saint Bertin, où il mourut en 754. Il avoit un fils nommé Thiéri, qui fut envoyé dans le Monastere de Fontenelle en Normandie, & élevé dans l'obscurité.

Fin de la Race des MEROVINGIENS, *après 270. ans de Regne, à compter depuis* CLOVIS I.

Pape.

Zacharie I. 752.

Empereur d'Orient.

Constantin Copronyme. 775.

Roi des Lombards en Italie.

Hildebrand. 744.

Rachis. 750.

Astolphe. 756.

Roi d'Espagne.

Alphonse I. 757.

Angleterre.

Heptarchie.

REMARQUES PARTICULIERES.

PLUSIEURS Auteurs ont écrit différemment sur les commencemens de notre Monarchie, Mezerai, Daniel, Boullainvilliers, l'Abbé du Bos : nous hazardons notre sentiment sur leurs différens systêmes.

Nous pensons contre M. de Boullainvilliers, que les Francs avoient de véritables Rois, que Clovis l'étoit, & non un Chef d'Avanturiers, comme il l'a prétendu; que ce n'a point été par une irruption subite, & à la maniere des Barbares, que les Francs étant venus fondre dans les Gaules, en ont réduit les habitans en servitude ; ainsi nous n'avons garde de rien adopter de cet Auteur.

Nous pensons avec le P. Daniel, que Clovis a conquis les Gaules, mais nous croyons contre lui, que les Francs y étoient établis bien avant Clovis, & que leurs liaisons avec les Romains ont contribué à la facilité de la conquête.

On ne sauroit rien conclure avec Mezerai, parce qu'il a tout entrevû assez confusément, qu'il a tâté tous les systêmes, & que sans en embrasser aucun, il n'a pas assez fait sentir en quoi ils différoient, ni les points essentiels qui divisoient les Historiens.

Nous croyons avec l'Abbé du Bos, que Clovis a possedé des Charges dans l'Empire Romain; qu'il a profité, contre les Romains mêmes, de l'autorité qu'elles lui donnoient; que les Evêques & la Religion ont beaucoup contribué à ses succès : mais nous ne croyons pas que les Peuples des Gaules, si on en excepte les Armoriques, ayent été au-devant de ses Loix, & l'ayent appellé pour les gouverner. Nous croyons qu'il s'est servi des circonstances des tems, des dispositions des esprits, des Charges qu'il exerçoit, de la haine des Peuples contre les Tyrans, de la crainte qu'ils pouvoient avoir des autres Princes leurs voisins, & qu'il

REMARQUES PARTICULIERES.

a employé tous ces moyens, soit pour les réduire, soit pour les maintenir dans son Autorité, quand une fois il les y a eu réduits; qu'ainsi il n'y a aucune portion des terres des Gaules qu'il n'ait conquise, & dont les armes ne l'ayent rendu le Maître. En un mot, si j'ose dire ma pensée, je crois Clovis plus conquérant encore que politique, & l'Abbé du Bos en fait un politique plus qu'un conquérant.

Clovis aura dit aux Gaulois : les Romains vous accablent & ne vous défendent point, vos biens se consument en subsides que vous leur payez, & en pilages qu'exercent sur vous les Bourguignons & les Visigots. Laissez-vous conquérir par moi, je vous garantirai les pillages, & vous ne payerez que des subsides legers ; les Evêques auront fait valoir ces motifs auprès des Peuples ; à ces insinuations Clovis aura joint la force de ses armes, les troupes armées pour les Romains se seront défenduës, le Peuple aura attendu l'événement, le bonheur de Clovis aura fait le reste, & après avoir réellement conquis un Pays qui ne se seroit point donné, il aura pris le titre glorieux de Libérateur des Gaules, au lieu du titre odieux de Conquérant; c'est ce qui s'est vû tant de fois dans l'Histoire, lorsque des Princes voulant conquérir une Nation, ont répandu des Manifestes parmi leurs ennemis, pour disposer les Peuples à reconnoître le sort des armes, en cas qu'il leur fût favorable, réellement le Prince est Conquérant, mais il se cache sous l'apparence d'un Libérateur, & l'appas d'un Gouvernement plus doux gagne les Peuples, toujours amoureux de la nouveauté : dira-t'on pour cela que le Vainqueur n'aura pas conquis la Nation qu'il aura soumise? Ce seroit une illusion, mais il ne l'a pas mise sous le joug, ce sera un nouveau Maitre & non un Tyran; les

REMARQUES PARTICULIERES.

Peuples renfermés dans ses Etats, sauront qu'ils ont changé de Roi, sans avoir changé de fortune, ni de situation ; le Conquérant tiendra les engagemens de son prédécesseur, il maintiendra les Loix qu'il aura trouvé établies : enfin le nouveau Roi aura acquis des Sujets par la force, & les conservera par la douceur & la modération ; voilà l'histoire de ce qui est arrivé à Clovis. Voilà ce que M. l'Abbé du Bos a fort bien démêlé : comme il est le premier qui a apperçu clairement cette vérité, il lui a fallu peut-être, pour détruire les préjugés reçus, aller un peu trop loin du côté opposé, l'irruption violente des Francs admise & cruë par tous les Historiens, l'a révolté avec raison, & pour les confondre, il n'a présenté à la place qu'un Roi sage & moderé, que l'appas de ses vertus a rendu maître, sans coup férir, d'une Nation puissante ; c'est le milieu entre ces deux systêmes qui nous a paru le plus vraisemblable & le mieux fondé.

Les Maires du Palais, dans leur origine, représentoient ce qu'est aujourd'hui le grand Maître ; & celui qui étoit revêtu de cette Dignité, se nommoit *Major Domus Regiæ, Palatii Gubernator*, *Præfectus*, *&c.* ainsi, lorsque Chilpéric envoya Waddon pour accompagner sa fille en Espagne, où elle alloit épouser Récaréde, il lui donna le titre de *Maire du Palais* de la Princesse ; & c'est-là l'idée que l'on doit avoir de tous les Maires du Palais qui se trouvent nommés dans l'histoire avant la mort de Dagobert I. La puissance des Maires s'accrut après la mort de ce Prince ; qui est l'époque de la décadence de l'autorité Royale ; leur Emploi d'abord ne leur fut donné que pour un tems, ensuite à vie, puis ils le rendirent héréditaire ; ils ne commandoient que dans le Palais des Rois, ils devinrent leurs Ministres, & on les vit à la tête des armées ; aussi change-

REMARQUES PARTICULIERES.

rent-ils leurs qualités, & le Maire prit dans la suite celles de *Dux Francorum*, *Dux & Princeps*, *Subregulus*. Ce fut Grimoald qui commença à porter cette Dignité au plus haut point, sous le Regne de Sigebert II. Roi d'Austrasie. (*Mém. de l'Acad. des Belles-Lettres*, *tom. X.*)

La Charge de Grand Référendaire répondoit à celle de Chancelier d'aujourd'hui; cette Charge devenuë encore plus considérable sous la deuxiéme Race, est aujourd'hui la premiere de l'Etat, depuis la suppression de celle de Connétable. Le Comte du Palais étoit bien inférieur au Maire; il étoit cependant le Juge de tous les Officiers de la Maison du Roi, & confondoit dans sa personne tous les autres Offices que l'on a vu depuis, tels que Bouteiller, Chambrier, &c. Cette Charge subsista sous la deuxiéme Race, tandis que celle de Maire fut anéantie; & sous les Rois de la troisiéme celle de Sénéchal anéantit celle de Comte du Palais, dont l'idée nous est restée dans le Grand-Prévôt de l'Hôtel. Le Connétable qui ne marchoit qu'après le Comte du Palais sous la deuxiéme Race, devint le premier homme de l'Etat sous la troisiéme, & la Charge de Sénéchal finit en 1191.

Des Auteurs graves ont avancé, que sous cette premiere Race, les filles avoient la propriété de ce qu'elles partageoient dans la succession des Rois leurs peres; que les femmes mêmes de nos Rois avoient la propriété des fonds que leurs maris leur constituoient en dot, (*Grégoire de Tours*) & que cette propriété, au défaut d'enfant, passoit à leurs collatéraux; mais cette opinion est fortement combattue dans un Mémoire de M. de F. (*Mém. de l'Acad. des Belles-Lettres*, *Tom. VIII.*)

Sous cette même Race, nos Rois conferoient ordinairement les Evêchés, à l'exclusion du Peuple & du Clergé.

Les Rois Francs & les Princes de leur Race portoient

REMARQUES PARTICULIERES.

une longue chevelure, & étoient par-là distingués de leurs Sujets, *Principes & ornatiorem capillum habent*, (*Tacit. de Mor. Germ.*) ce qui sert à expliquer ce qui se pratiquoit lorsque l'on vouloit rendre un Roi inhabile à la Couronne : on le rasoit, & dès-lors il rentroit dans l'ordre des Sujets.

Le Gouvernement Ecclésiastique s'étoit formé, lors de la révolution arrivée sous Constantin en faveur de la Religion, sur le Gouvernement Civil, & avoit suivi la condition des Villes de l'Empire & de ses Provinces, pour y introduire une nouvelle Police, sur le modéle de celle des Juges Séculiers. Alors furent connus les titres de Métropolitains, de Primats, de Patriarches, &c. & cette discipline avoit été adoptée par tous les Princes Chrétiens. (*Dupin.*)

Le Moine Benoît causa une espece de révolution dans l'Occident, en fondant l'Ordre Cœnobitique, comme avoit fait le Moine Basile en Orient; (tous deux ont été canonisés.)

Saint Benoît établit son Ordre sur le mont Cassin, qui de-là se répandit dans toute l'Europe, & qui a été la tige de presque tous les Ordres Religieux qui s'y sont établis depuis, tels que Clugny, les Chartreux, Gramont, Cîteaux, &c. Dans ces premiers tems les Moines resterent sous l'autorité des Evêques, & on ne connoissoit point encore ces exemptions accordées depuis par les Papes, qui se multiplierent si fort dans la suite.

Le nom de Mérovingiens venoit-il de Mérovée ? On pourroit être surpris que ces Peuples eussent préféré le nom de Mérovée à celui de Clodion son pere, que Grégoire de Tours appelle un Roi utile à son Peuple. Seroit-ce la raison que l'on a racontée, que Mérovée prétendoit être fils de la femme de Clodion & d'un monstre marin que l'on regardoit comme une Divinité, & que les Francs,

presque tous Payens, s'honorant d'une origine merveilleuse, avoient voulu la consacrer en conservant à leur Race le nom de Mérovée? On sent l'absurdité de cette fable. M. Gibert (*Mém. de l'Acad. des Belles-Lettres*) tire son nom de *Maraboduus*, Roi des Germains, d'où les Francs ont tiré leur origine, & en forme le nom de Mérovée par l'analogie de la Langue Germanique renduë en Latin. M. Freret; au contraire, (*ibid.*) après avoir essayé d'établir que le nom de Mérovingiens ne fut connu que sous les commencemens de la deuxième Race, (ce que nie M. Gibert) dans un tems où il étoit devenu nécessaire de distinguer la Famille Regnante de celle à qui elle succédoit, rend à Mérovée, l'ayeul de Clovis, l'honneur d'avoir donné son nom à la premiere Race de nos Rois; & sa raison, pour n'avoir commencé cette Race qu'à Mérovée, est que, suivant Grégoire de Tours, quelques-uns doutoient que Mérovée fût fils de Clodion, & le croyoient seulement son parent, *de Stirpe ejus*, au lieu que depuis Mérovée, la filiation de cette Race n'est plus interrompue. C'est un procès entre ces deux Savans.

On comptoit parmi les Francs & les Gaulois par nuits & non par jours; *nec dierum numerum ut nos, sed noctium computant.* (*Tacit.*) Si quelqu'un qui vit suivant la Loi Salique a perdu son Esclave, son Cheval, ou son Bœuf, le propriétaire a quarante nuits de terme pour s'en ressaisir. (*Loi Salique, T. 50. de Filtortis.*)



MINISTRES, GUERRIERS, MAGISTRATS, SAVANS ET ILLUSTRES,

Qui ont vécu depuis l'an 480. jusqu'en 751. ce qui embrasse toute la premiere Race.

MINISTRES.	GUERRIERS.	MAGISTRATS.	SAVANS & ILLUSTRES.
Maires du Palais,	*Généraux*		Agathias, mort vers
rangés selon l'ordre	*d'armée.*	*Référendaires.*	l'an 660.
des regnes.			
	Siagrius.		Alcimus Avitus. 520.
Regne de CLOVIS I.		Les noms des	
mort en 511.	Mummol.	Référendaires	S. Anthelme, vers
Lando.		de cette pre-	709.
Regne de CLOTAIRE I.	Didier.	miere Race, qui	Bede. 735.
mort en 562.		étoient les plus	S. Benoît. 543.
Théodoric.	Leudégisile	considérables	Boece. 524.
Badégisile.		des Magistrats	Cassiodore. 575.
Gondoland.	Landri.	d'alors, sont si	
Landrégesile.		peu intéressans,	S. Colomban. 615.
Regnes de CARIBERT,		& ce que l'on	
mort en 566. *& de*		en diroit est si	Denis le Petit, avant
CHILPERIC I. *mort*		incertain, que	556.
en 584.		l'on a cru de-	S. Eloi. 665.
Landrégesile.		voir se réduire à	
Cuppa.		une simple no-	Ennode. 521.
Landri.		te.	
Chrodin.		Les fonctions	S. Epiphane. 496.
		du Référendai-	
Gogon.		re, qui se nom-	Fortunat, vers 600.
Radon.		moit le grand	
Regne de CLOTAIRE		Référendaire,	Frédégaire, vers 658.
II. *mort en* 628.		étoient de scel-	
Landri.		ler les Actes	S. Fulgence, vers 533.
Florentian.		avec l'anneau	
Wlfoald.		du Roi, & de	Gennade, vers 494.
Warnachaire.		signer les Diplo-	
Berthoald.		mes.	Grégoire de Tours.
Protadius.		Il y avoit,	595.
Claudius.		outre le grand	Jean Climaque. 606.
Licin.		Référendaire,	
Gondebaud.		des Officiers qui	Jornandes, vers 552.
Waraton.		lui étoient su-	
Carloman.		bordonnés, mais	Marculfe, vers 660.
Gondoald.		qui portoient	
Regne de DAGOBERT		comme lui le	Marius d'Avenches.
I. *mort en* 638.		titre de Réfé-	506.
Gondoald.		rendaire, ils é-	Procope, vers 520.
Sadrégesile.			
Arnoul.			

MINISTRES.	GUERRIERS.	MAGISTRATS.	SAVANS & ILLUSTRES.
Maires du Palais.		*Référendaires.*	S. Remi, vers 535.
Archambaud.		toient chargés de dresser & de rédiger les Lettres royaux, & exerçoient même quelquefois les fonctions du grand Référendaire. Du Cange, dans son Glossaire, a donné une longue suite de ces Magistrats : Tessereau & du Chesne en ont aussi parlé.	Salvien. 400.
Pepin l'ancien.			
Cogon Noran.			Sidonius Apollin. 482.
Ega.			
Regne de CLOVIS II. *mort en* 660.			Symmaque. 514.
Archambaud.			Zozime, vers 501.
Bertinoald.			
Ebroin.			
Almaric.			
Flaochat.			
Martin.			
Grimoald.			
Adalgise.			
Regne de CHILDERIC II. *mort en* 613.			
Ebroin.			
Robert.			
Wlfoad.			
S. Leger.			
Regne de THIERI III. *mort en* 690.			
Ebroin.			
Leudésile.			
Waraton.			
Gilimer.			
Bertaire.			
Regne de CLOVIS III. *mort en* 695. Pepin Heristel.			
Regne de CHILDEBERT III. *mort en* 711.			
Pepin Heristel.			
Dreux.			
Grimoald.			
Nordebert.			
Regnes de DAGOBERT III. *mort en* 715. *&* *de* CHILPERIC II. *mort en* 720.			
Grimoald.			
Théodebalde.			
Rainfroi.			
Charles-Martel.			
Regne de THIERI IV. *mort en* 736.			
Charles-Martel.			
Regne de CHILDERIC III. *rasé en* 750.			
Pepin le Bref.			



ABREGÉ CHRONOLOGIQUE DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

SECONDE RACE.



SANS adopter aucun systême sur la succession à la Couronne, il suffira de dire historiquement, qu'à l'avénement de Pepin, on vit pour la premiere fois la Couronne passer dans une Maison étrangere; pendant toute la premiere Race, elle n'avoit été portée que par les descendans de Clovis, à la vérité sans droit d'aînesse, ni distinction entre les bâtards & les légitimes, & avec partage; elle fut possédée de même, sous la deuxiéme Race par les enfans de Pepin; mais ainsi qu'il avoit dépouillé l'héritier légitime, ses descendans furent dépossédés à leur tour. Enfin, sous la troisiéme Race, le droit successif-héréditaire s'est si bien établi, que les Rois ne sont plus les maîtres de déranger l'ordre de la succession, & que la Couronne appartient à leur aîné par une coutume établie; *laquelle*, dit Jérôme Bignon, *est plus forte que la Loi même, cette Loi ayant été gravée, non dans du marbre ou en du cuivre, mais dans le cœur des François.*

751. Avénement à la Couronne.	*EVENEMENS REMARQUABLES.*

PEPIN, *dit* LE BREF, *premier Roi de la seconde Race, fils de Charles-Martel, parvient à la Couronne l'an 751. âgé d'environ 37. ans. C'est le premier de nos Rois qui se soit fait couronner & sacrer avec les cérémonies de l'Eglise. Cette cérémonie se fit dans la Cathédrale de Soissons, par S. Boniface, Légat du Pape, & Archevêque de Mayence.*

751. 52.

PEPIN est proclamé Roi de France à Soissons ; il est secondé dans cette grande entreprise par le Pape Zacharie, & par S. Boniface, Evêque de Mayence, qui avoient besoin de lui pour l'opposer à Constantin Copronyme, Protecteur des Iconoclastes, & aux Lombards, ennemis du saint Siége ; cependant, peu après, il demanda au Pape Etienne l'absolution du crime qu'il avoit commis en manquant de fidélité à son Roi légitime. (*Mém. de l'Acad. des Belles-Lettres, Tome VI.*) Pepin reçoit les soumissions de plusieurs Seigneurs qui s'étoient rendus les Maîtres de la Septimanie, & la réunit à la Couronne.

753. 54. 55.

Pepin défait les Saxons, qui malgré les traités faits avec ce Prince, refusent de reconnoître son autorité.

Astolphe, Roi des Lombards, s'empare de l'Exarchat de Ravennes, & par-là ôte à l'Empereur d'Orient une des principales possessions qui lui restât en Italie. Il entreprend de se rendre maître de Rome. Le Pape Etienne III. vient en France implorer le secours de Pepin, qui passe deux fois les Monts, reprend l'Exarchat dont il fait don au Pape, & commence à établir la puissance temporelle de la Cour de Rome. Comment trois cens ans après, Léon IX. qui passoit pour savant, daigna-t-il recourir à la prétenduë donation de Constantin, &

FEMMES.

Berthe, ou Bertrade, fille de Caribert, Comte de Laon, morte en 783.

Il y a trois opinions sur cette Princesse ; Du Tillet dit que Berthe étoit fille d'Ærarchia, Empereur de Constantinople : on lit dans une dépêche de M. Smith, rapportée aux Mémoires de Nevers, qu'elle étoit fille du Roi des Allemans ; enfin les Annales de S. Bertin lui donnent pour Pere le Comte de Laon, c'est l'opinion de Mezerai & du P. Anselme.

ENFANS.

CHARLEMAGNE, CARLOMAN, } qui regnerent.

Charlemagne eut l'Austrasie & la Neustrie, avec quelques Provinces de l'ancienne Germanie. Carloman eut la Bourgogne, la Provence, la Septimanie, l'Alsace, & ce que nous appellons aujourd'hui l'Allemagne, qui n'étoit alors que l'autre partie du partage de Charlemagne.

Pepin, Rothaïde, Adelaïde, } morts jeunes.

Gille.

Giselle ; elle avoit pensé épouser le Prince des Lombards, & puis l'Empereur Léon, & elle finit par se faire Religieuse.

768.
MORT.

PEPIN *meurt d'une hydropisie à S. Denis, le 24. du mois de Septembre 768. âgé de 54. ans, dans la dix-septiéme année de son regne.*

La tombe de ce Prince qui avoit toutes les qualités des Héros, est remarquable par l'Epitaphe : *Pepin pere de Charlemagne ;* comme s'il avoit été encore plus grand par son fils que par lui-même.

PRINCES contemporains.

Papes.

Zacharie. 752.
Etienne II. 752.
Etienne III. 757.
Paul I. 767.
Etienne IV. 772.

Empereur d'Orient.

Constantin Copronyme. 775.

Rois des Lombards en Italie.

Astolphe, 756.
Didier. 774.

Rois d'Espagne.

Alphonse I. 757.
Froila. 768.

Angleterre.

Heptarchie.

EVENEMENS REMARQUABLES sous PEPIN.

employer un titre imaginaire, quand il en avoit un si autentique? Il est vrai que dès l'an 321. Constantin avoit donné cette fameuse Constitution, premiere source des richesses de l'Eglise, par laquelle il permet aux Eglises d'acquérir des biens fonds, & aux particuliers la liberté de leur laisser par testament, & c'est peut-être ce qui a donné lieu à la supposition de la donation.

756. 57.

La mort d'Astolphe Roi des Lombards, rend le Pape plus puissant, il sert l'ambition de Didier, Général d'Astolphe, en l'aidant à se faire Roi des Lombards au préjudice du frere d'Astolphe; Didier, par reconnoissance, confirme & augmente la donation que Pepin lui avoit déjà faite. La premiere Orgue qui ait paru en France est envoyée en 757. par Constantin Copronyme à Pepin, qui étoit alors à Compiegne, & qui en fit don à l'Eglise de Saint Corneille de cette Ville.

758. 59. 60. 61. 62. 63. 64. &c.

Pepin fait la guerre aux Saxons, aux Esclavons, aux Bavarrois, & au Duc d'Aquitaine, qui avoit donné retraite à Grippon son frere, & chasse les Sarrazins de toute la Gothie: il est par-tout vainqueur.

767. 68.

Le Duc d'Aquitaine est défait par Pepin, & assassiné par la perfidie d'un nommé Warnston, qui crut plaire à ce Prince. Pepin réunit ce Duché à la Couronne. Ce Duc d'Aquitaine, nommé Waifre, étoit petit-fils d'Eudes, & descendoit de Caribert, second fils de Clotaire II. Les Gascons se soumettent.

MINISTRES.	GUERRIERS.	MAGISTRATS.	SAVANS & illustres.
Fulrad, grand Chancelier.	Waultier d'Alsace.	*Archichanceliers.*	S. Boniface. 755.
	Gerard de Roussillon, Comte de Provence.	S. Boniface. 755.	S. Chrodegand. 766.
		Francon.	S. Pirmin. 758.
		Volfrand.	
		Bodillon.	

EVENEMENS REMARQUABLES sous PEPIN.

Etrange révolution à Rome, après la mort de Paul I. Un laïc, nommé Constantin est fait Pape ; le Peuple se révolte contre lui, on lui creve les yeux, & Etienne IV. est exalté.

Les Assemblées générales, qui sous les Rois de la premiere Race s'étoient tenuës au mois de Mars, commencerent sous ce Prince à se tenir au mois de Mai, par la raison que l'usage de la Cavalerie dans les armées s'étant introduit, la nécessité de trouver des fourages engagea Pepin à remettre l'Assemblée au mois de Mai.

Nos Rois de la deuxiéme Race tenoient Cour pleniere aux Fêtes de Noël & de Pâques.





768. Avénement à la Couronne.

EVENEMENS REMARQUABLES.

CHARLEMAGNE & CARLOMAN *succédent au Roi Pepin leur Pere l'an 768.*

768. 69. 70.

CHARLEMAGNE & CARLOMAN ſuccédent à Pepin leur Pere : leur ambition les diviſe à l'occaſion du partage de leurs Etats ; Didier, Roi des Lombards, & le Duc de Baviere entretiennent cette diviſion.

771.

Carloman meurt à Samoucy, & enterré à Rheims ; ſa mort rend Charlemagne maître de toute la Monarchie Françoiſe.

772. 73.

Charlemagne commence contre les Saxons la guerre, qui ne finit qu'au bout de trente-trois ans ; il les défait près de Paderborn, & pille leur fameux Temple, où étoit adorée l'Idole d'Irminſul. On a cru que c'étoit une ſtatuë qu'ils avoient élevée à Arminius, le vengeur de leur liberté.

774.

Fin du Royaume des Lombards (qui avoit duré 206. ans.) dans la perſonne de Didier, qui voulant s'emparer de l'Italie, & empêcher Charlemagne de s'y oppoſer, lui ſuſcite des affaires domeſtiques, en faiſant valoir les droits des deux fils de Carloman ſon gendre, à qui il avoit donné un aſyle. Charlemagne paſſe le Mont Cénis, bat Didier, le fait priſonnier, & ſe fait couronner Roi des Lombards. Giannone

FEMMES.	*ENFANS.*	814. *MORT.*	*PRINCES contemporains.*
Himiltrude, répudiée en 770.	Pepin le Bâtard. 811. Rothais.	CHARLEMAGNE *meurt d'une pleureſie, le* 28. *Janvier* 814. *dans la ſoixante-onziéme année de ſon âge, la quarante-ſeptiéme de ſon regne, la quarantiéme depuis la conquête de l'Italie, & la quatorziéme depuis qu'il avoit été couronné Empereur; il eſt enterré à Aix-la-Chapelle.*	*Papes.* Etienne IV. 772. Adrien I. 795. Léon III. 816.
Hermengarde, *ou* Deſidérate, fille de Didier, Roi des Lombards, auſſi répudiée en 771.			*Empereurs d'Orient.* Conſtantin Coprony-me. 775. Léon IV. 780. Conſtantin VI. 797. Iréne. 802.
Hildegarde. 783.	Charles, Roi de la France orientale. 811. Pepin, Roi d'Italie. 810. Louis le Débonnaire, Empereur & Roi de France. Lothaire, mort jeune. Rotrude. 810. Berthe. 853. Hildegarde,] mortes Adélaïde,] jeunes. Théodrade, Abbeſſe d'Argenteuil.		Nicéphore. 811. C'eſt à ce Prince que commence l'*Empire des Grecs*, appellé *le bas Empire.* Staurace. 811. Michel Curopalate. 813. Léon l'Arménien. 820.
Faſtrade. 794.	Hiltrude, *ou* Rotrude, Abbeſſe de Farmoutiers.		*Rois d'Italie.* Didier, vaincu par Charlemagne, qui mit fin au Royaume des Lombards en 774. Ce Royaume avoit duré 205. ans. Charlemagne, Empereur. 814.
Lutgarde. 800.	*Enfans naturels.* *Charlemagne eut de Régine* Hugues l'Abbé. 844. Drogo, Evêque de Metz. 855. Adalinde. *D'Adalinde,* Thieri. *De Cerſuinde,* Adelrrude. *Quelques Auteurs donnent encore à ce Prince une fille nommée Emma, & prétendent qu'il la fit épouſer à Eginhard, dont il avoit découvert le commerce avec cette Princeſſe.* Nous appellons aujour-		*Rois d'Eſpagne.* Aurelio. 774. Sile. 783. Mauregat. 788. Vérémond I. 791. Alphonſe le Chaſte. 844. *Angleterre.* Heptarchie.

EVENEMENS REMARQUABLES sous CHARLEMAGNE.

dit que le Regne des Lombards rendit l'Italie heureuse, & il le prouve par la sagesse & la douceur de leurs Loix, qui subsisterent long-tems après eux. Fameux Decret d'Adrien I. par lequel il reconnoît Charlemagne Roi d'Italie & Patrice de Rome. Ce Prince confirme les donations faites au S. Siége, en se réservant la suzeraineté : ce qui se prouve par les Monnoies qu'il fit frapper à Rome, en qualité de Souverain, & parce que les Actes étoient datés de l'année du Regne de l'Empereur, *Imperante Domino nostro Carolo.*

775.

Adrien I. accorde à Charlemagne, dans un Concile tenu à Rome, le droit d'ordonner de l'Election des Papes, & de la confirmer. (*Chron. Alber. en 775.*)

Nouveaux mouvemens des Saxons, qui massacrent un corps de Troupes Françoises; Charlemagne accourt d'Italie, & les force à demander pardon.

776. &c.

Le fils de Didier, nommé Adalgise, qui s'étoit retiré à Constantinople, entretient des liaisons en Italie ; Adrien en avertit Charlemagne, qui vient lui-même dissiper ces mouvemens, & fait trancher la tête au Duc de Frioul.

Fameuse Assemblée de Paderborn, dans laquelle Charlemagne fait un traité avec les Saxons & les Sarrazins, ce qui les mit en état de passer en Espagne.

778.

Charlemagne passe en Espagne pour rétablir Ibinalarabi dans Saragosse ; chemin faisant, il reçoit les hommages de tous les Princes qui commandoient entre les Pyrénées

d'hui *enfans naturels* ceux qui sont nés de concubines ; mais il faut remarquer que ce qui se nommoit *concubinage*, & qui nous paroît aujourd'hui contraire aux Loix Civiles & Ecclésiastiques, étoit alors une espèce de mariage qui, pour être moins solemnel, n'en étoit pas moins légitime. Les femmes portoient le nom de *femmes du deuxiéme ordre*. *Voy.* à l'année 1021.

EVENEMENS REMARQUABLES sous CHARLEMAGNE.

& la riviere d'Ebre. Loup, Duc de Gascogne, bat dans la vallée de Roncevaux l'arriére-garde de l'armée de Charlemagne, où périt Roland, que nos premiers Romans ont rendu si célébre. Ce Prince rétablit l'ancien Royaume d'Aquitaine en faveur de son fils Louis : il repasse en Allemagne, & bat les Saxons dans la Hesse.

779.

Capitúlaire de Charlemagne à Hériſtal, où ce Prince célébra la Fête de Pâques.

780. 81. 82. 83. &c.

Nouveau voyage de Charlemagne à Rome, dont la marche fut une espèce de triomphe; il y fit sacrer par le Pape, Pepin & Louis ses deux fils puînés qu'il avoit amenés avec lui, l'un Roi de Lombardie, & l'autre Roi d'Aquitaine : il laissa Pepin en Italie.

Vitikind, Général des Saxons, les excite toujours à la révolte ; ils battent les Généraux de Charlemagne au combat de Sintal ; Charlemagne s'en venge d'une maniere sanglante, & engage enfin Vitikind à se faire baptiser. Vitikind, qui n'avoit pas moins de franchise que de bravoure, donna des preuves éclatantes de la vérité de sa conversion, & la Religion n'eut pas depuis de plus zélé Protecteur. Charlemagne subjugue les Bretons.

787. 88.

Le Duché de Baviere réuni à la Couronne de France ; à cause des infidélités de Tassillon, Duc de cette Province, qui força enfin Charlemagne son Cousin à le faire arrêter lui & son fils Théodon, & à les mettre dans un Couvent. Les Généraux de Charlemagne battent les Huns & les

MINISTRES.	*GUERRIERS.*	*MAGISTRATS.*	*SAVANS & Illustres.*
Eginhard, gendre, dit-on, de Charlemagne, vivant en 840.	Gerard de Rouffillon, Comte de Provence.	*Archichanceliers.*	Alcuin. 804.
		Ithier.	Amalarius. 814.
	Radulphe, *ou* Raoul.	Radon.	S. Angilbert. 814.
Adelhard.	Frédéric, fils aîné du Duc de Mofellane.	Luitbert.	Ansbert, *ou* Autpert. 778.
		Ludebert.	Léidrade vivoit en 816.
	Bouchard.	Archambauld.	
	Valac.	Luitgard.	Ludger. 809.
			S. Lulle. 786.
			Paul Diacre. 801.
			S. Paulin Patriarche d'Aquilée. 804.
			Théodulphe vers 802.
			Tilpin, *ou* Turpin. 800.
			Ufuard. 806.

EVENEMENS REMARQUABLES sous CHARLEMAGNE.

Abares, qui étoient entrés en Italie par le Frioul, & défont une armée de Grecs, conduite par Adalgise, qui ne reparut pas depuis.

789. 90. &c.

Charlemagne introduit en France le Chant Grégorien, & par l'établissement qu'il fit d'une Ecole dans son Palais, laquelle devint le modéle de plusieurs autres, il mérita le titre de restaurateur des Lettres. Chacun des membres de cette Ecole ou Académie prenoit un nom particulier, & Charlemagne lui-même, qui se faisoit honneur d'en être membre, prit celui de *David*. Il fait venir d'Angleterre le fameux Alcuin. Pierre de Pise, qui avoit enseigné la Grammaire au Roi, assistoit à toutes ses conférences, ainsi que les Archevêques de Tréves & de Mayence, l'Abbé de Corbie, &c. Le goût du Roi, comme il arrive toujours, mit les Sciences à la mode ; il n'y eut pas jusqu'aux femmes, parmi lesquelles on en vit une se distinguer dans l'Astronomie. Grand projet de Charlemagne pour la communication de l'Océan & du Pont-Euxin, en joignant le Rhin au Danube par un canal. Nous lisons dans un Capitulaire de cette année un fait important, c'est au sujet de ce qui s'appelle *les sorts des Saints*, *sortes Sanctorum* « Que » personne, dit l'Empereur, n'ait la témérité de prédire le » sort par le Pseautier ou par l'Evangile. » Nous avons parlé au Regne de Clovis *du sort des Apôtres*, c'est la même chose ; & la condamnation des Conciles avoit prévenu celle de l'Empereur. Cette folie, qui avoit commencé dans l'Eglise vers le troisiéme siécle, est aussi ancienne que le monde : on connoît *sortes Homericæ*, *sortes Virgilianæ*. Les Payens cherchoient dans Homere & dans Virgile l'avenir, que les Chrétiens chercherent depuis dans la Sainte Ecriture.

EVENEMENS REMARQUABLES *sous* CHARLEMAGNE.

794. &c.

Concile de Francfort, un des plus célébres qui se soient tenus dans l'Occident ; Charlemagne, en qualité d'Empereur, y exerce la même autorité qu'avoient autrefois les Empereurs d'Orient dans les Conciles, depuis qu'ils eurent embrassé la foi Catholique. Les Peres de ce Concile, en même-tems qu'ils condamnerent la doctrine de Nestorius, que l'on avoit voulu renouveller, furent d'un autre côté induits en erreur sur des actes falsifiés qui leur furent produits contre le deuxiéme Concile de Nicée, où l'Impératrice Irene avoit fait justement condamner les Iconoclastes, & ils rejetterent ce deuxiéme Concile de Nicée, lequel fut dans la suite reconnu pour Œcuménique, lorsque les véritables actes eurent été produits. Entre plusieurs réglemens faits au Concile de Francfort, il faut remarquer celui par lequel il est ordonné que les biens possedés par les Evêques avant leur promotion, retourneroient à leurs parens, & que ceux qu'ils auroient acquis pendant leur Episcopat, appartiendroient à leur Eglise.

796. &c.

Charlemagne transplante les Saxons de leur pays, pour les forcer à lui demeurer fidéles, & les répand dans différentes parties de son royaume, soit dans la Flandre, soit dans le pays des Helvétiens, &c. leur pays fut repeuplé par les Adrites, peuple de l'Esclavonie.

Lettre de Léon III. à Charlemagne, qui prouve que le Pape rendoit hommage de toutes ses possessions au Roi de France. Charlemagne s'empare du royaume des Abares, autrefois les Huns, c'est-à-dire, de l'Autriche & de la Hongrie. Parlement tenu à Aix-la-Chapelle ; il y est

EVENEMENS REMARQUABLES sous CHARLEMAGNE.

défendu aux Evêques d'ordonner aucun Serf, s'il n'a été affranchi, ni aucune perſonne libre ſans la permiſſion du Prince. Cette ville, que Charlemagne avoit conſtruite avec la plus grande magnificence, devient ſon ſéjour ordinaire.

Révolution à Conſtantinople ; la mort de Copronyme fit regner Léon IV. ſon fils, mari d'Irene ; Irene eut à ſa mort la Régence pendant la Minorité de Conſtantin ſon fils, qu'elle fit mourir, lorſqu'étant Majeur il voulut lui ôter l'autorité, & par-là cette Princeſſe fit tomber l'Empire en quenouille.

799.

Charlemagne prend les Iſles de Majorque & de Minorque.

800. &c.

Charlemagne eſt couronné Empereur d'Occident par Léon III. & ainſi, cet Empire qui avoit fini l'an 476. dans Auguſtule, le dernier Empereur d'Occident, & qui depuis avoit été rempli par le regne des Erules, des Oſtrogots & des Lombards, recommence dans Charlemagne, & dure encore aujourd'hui. Le Roi de Perſe lui fait ceſſion des lieux ſaints par ſes Ambaſſadeurs. Capitulaires à Aix-la-Chapelle, dont l'exécution eſt confiée à des *Miſſi Dominici* ; il y a quelques articles contre les Comtes, qui ne rendoient plus la juſtice qu'à prix d'argent.

Louis (dit depuis le Débonnaire) proclamé Roi d'Aquitaine dès le berceau, & qui tenoit ſa Cour à Toulouſe Capitale de ſes Etats, d'où il faiſoit la guerre aux Sarraſins, prend Barcelonne, qui eſt demeurée à la France juſqu'au regne de S. Louis.

EVENEMENS REMARQUABLES sous CHARLEMAGNE.

803. &c.

Nicéphore est couronné Empereur d'Orient, (c'est ce que l'on appelle l'Empire des Grecs, ou le bas Empire) & Irene, que Charlemagne avoit demandée en mariage, est relegué dans l'Isle de Lesbos; aujourd'hui Mitiléne. Nicéphore reconnoît Charlemagne pour Empereur d'Occident. Limites des Empires d'Orient & d'Occident, arrêtées entre les deux Empereurs. Nouveaux réglemens faits à Mayence, relativement aux Loix sous lesquelles vivoient les divers peuples soumis à Charlemagne, & dont plusieurs ajoutoient à la loi Salique.

Charlemagne, pour achever de réduire les Saxons, prive les enfans de la succession de leurs peres. Il soumet aussi les peuples de la Pannonie, les Esclavons & les Huns. L'Etat de Venise avoit alors deux Ducs, qui tous deux relevoient des deux Empires. Jugement de la Croix en usage: il consistoit à donner gain de cause à celui des deux partis qui tenoit le plus long-tems, ses bras élevés en croix. Loi générale contre les guerres privées. (*Du Cange, Dissertation XXIX. sur Joinville.*)

805. 6.

Grands Capitulaires dressés à Aix-la-Chapelle, & remarquables en ce que plusieurs ont été renouvellés par Louis XIV.

Assemblée (806.) où Charlemagne partage ses Etats entre ses trois enfans, & fait un testament à ce sujet, qui est confirmé par les Seigneurs François & par le Pape Léon: ce qui est à remarquer, c'est que ce Prince laisse à ces peuples la liberté de se choisir un Maître après la mort des Princes, pourvu qu'il soit du sang royal.

EVENEMENS REMARQUABLES sous CHARLEMAGNE.

807. 8. 9. &c.

On commence à parler des Normands, des Anglois, des Danois, &c. Peuples barbares, qui faisoient des descentes en France. Charlemagne prévit avec douleur les ravages qu'ils y exerceroient un jour, il songea à les prévenir ; il visita les ports, il fit construire des vaisseaux qui resteroient toujours armés & équipés, & ce qui paroît incroyable, il en avoit depuis l'embouchure du Tibre jusqu'à l'extrêmité de la Germanie, c'est-à-dire, jusqu'en Dannemarc : les Seigneurs avoient ordre en ces occasions de servir en personne comme dans les armées de terre. On voit quelques articles à ce sujet dans les Capitulaires. Ce fut à Boulogne que Charlemagne fit un des principaux établissemens de la Marine, & il y releva l'ancien Phare qui avoit été détruit par le tems.

La Charge de Connétable commence d'être considérable. L'Empereur Nicéphore est tué par le Roi des Bulgares ; Michel Rangabé lui succede au préjudice du fils de Nicéphore, & reconnoît Charlemagne pour Empereur d'Occident. Charlemagne perd ses deux enfans Pepin & Charles, & proclame Bernard, fils de Pepin, Roi d'Italie.

813.

Charlemagne associe Louis son fils à l'Empire.

Charlemagne ne portoit en hiver, dit Eginhard, *qu'un simple pourpoint fait de peau de Loutre sur une tunique de laine bordée de soie, il mettoit sur ses épaules un sayon de couleur bleue, & pour chaussures, il se servoit de bandes de diverses couleurs, croisées les unes sur les autres* On le voyoit passer rapidement des Pyrénées en Allemagne, & d'Allemagne en Italie : il remplissoit le monde de son nom ; c'étoit

l'homme de la plus grande taille, & le plus fort de son tems. Tout cela ressemble assez aux Héros de la Fable; mais ce qui ne leur ressemble pas, c'est qu'il pensoit que la force ne sert qu'à vaincre, & qu'il faut des loix pour gouverner: il en fit suivant la forme qui s'observoit alors, c'est-à-dire, dans ces assemblées mixtes qui étoient composées de plusieurs Evêques & des principaux Seigneurs de la nation.

D'ailleurs Charlemagne aima, cultiva, & protégea les lettres & les arts, car la véritable grandeur ne va jamais sans cela. C'est à lui que l'on doit la maniere de compter par livres, sols & deniers, telle qu'on la pratique aujourd'hui, avec la différence que cette livre étoit réelle & de poids, au lieu que parmi nous elle est numéraire.

Premieres loix somptuaires qui réglent le prix des étoffes, & qui distinguent l'état & le rang des particuliers par rapport à leur habillement.



814. *Avénement à la Couronne.*	*EVENEMENS REMARQUABLES.*

LOUIS I. *dit* LE DEBONNAIRE, *Empereur & Roi de France parvient à la Couronne l'an 814. âgé de trente-six ans est proclamé Empereur à Aix-la-Chapelle, & sacré en 816. à Rheims par le Pape Etienne.*

814. &c.

LE zéle apparent de Charlemagne pour la Religion avoit fortifié sa puissance, & la dévotion mal-entendue de Louis le Débonnaire le dégrada. Ce Prince trop occupé de la Réforme de l'Eglise, & trop peu du Gouvernement de son Etat, s'attira la haine des Ecclésiast ques & perdit l'estime de ses Sujets. Il doit pourtant être loué d'avoir éloigné de la Cour les Princesses ses sœurs & les Dames de leur suite, qui depuis long-tems en faisoient le scandale. Il concilie les Saxons, en les remettant dans le droit de succéder, que Charlemagne leur avoit ôté. Il envoie Lothaire son fils aîné en Baviere, & Pepin en Aquitaine, pour y commander, & garde Louis, qui étoit le plus jeune, auprès de lui. Concile d'Aix-la-Chapelle, (816.) où fut rédigée la Régle des Chanoines & celle des Religieuses. Ces Chanoines qui vivoient entr'eux s'en lasserent, & ayant partagé les revenus du Chapitre, se retirerent dans des maisons particulieres : on leur substitua des Chanoines *Réguliers.*

L'Empereur fait la paix avec Abdérame Roi des Sarrazins.

817.

Il associe Lothaire à l'Empire, crée Pepin Roi d'Aquitaine, & Louis Roi de Baviere. Il est à remarquer dans ce partage, qu'il est permis à tout homme libre & sans Seigneur de se ren-

FEMMES.	*ENFANS.*	840. *MORT.*	*PRINCES contemporains.*
Ermengarde. 818.	Lorhaire I. Empereur & Roi d'Italie. 855. Pepin, Roi d'Aquitaine. 838. Louis, Roi de Baviere. 876. Gisle, mariée au Comte Evrard, mere de Béranger, Roi d'Italie, vivante en 876. Alpaïde, femme de Bégon, Comte de Paris. Hildegarde, femme du Comte Thieri, vivoit encore en 824.	LOUIS LE DEBONNAIRE *meurt dans une Isle du Rhin, près Mayence, le 23. de Juin* 840. *Il est enterré à S. Arnoul de Metz.*	*Papes.* Léon III. 816. Etienne V. 817. Paschal I. 824. Eugène II. 827. Valentin. 827. Grégoire IV. 843. *Empereurs d'Orient.* Léon l'Arménien. 820. Michel le Bégue. 829. Théophile. 842. *Empereur d'Occident.* Louis le Débonnaire. 840. *Roi d'Espagne.* Alphonse le Chaste. 844.
Judith, fille du Comte Wolpe, un Seigneur de Baviere.	CHARLES LE CHAUVE.		*Rois d'Angleterre.* Heptarchie éteinte vers l'an 828. dans la personne d'Ecbert, qui réunit les sept Royaumes. Ecbert. 837. Ethelwoph. 857. *Rois de Suéde.* Biorn III. vers l'an 816. Sous le Regne de ce Prince, Charlemagne envoya Herbert prêcher la Foi en Suéde. Braut-Amond. 827. Sivard II. vers 834. Herot. 856.

dre vassal de celui des trois Princes qu'il choisira ; ce qui prouve qu'il y avoit alors en France des *Francs-Aleus.*

Ordonnance qui exempte les religieux du droit de *présent* & *du service militaire.*

L'Empereur confirme les donations faites aux Papes, quoiqu'Etienne V. & Paschal I. se fussent mis en possession du Pontificat, sans attendre, comme c'étoit l'usage, qu'il eût confirmé leur élection.

818. 19. &c.

L'Empereur défait les Gascons, les Bretons, & les peuples de la Hongrie. Il épouse en secondes nôces (819.) la Princesse Judith, Bavaroise, dont les galanteries & l'ambition causerent tous ses malheurs.

Bernard, irrité de ce que Louis le Débonnaire lui avoit été préféré pour l'Empire par son Grand-Pere, quoiqu'il fût fils de l'aîné, & voyant la nouvelle disposition faite par Louis le Débonnaire en faveur de Lothaire, (en 830.) avoit pris les armes ; l'Empereur ayant marché contre lui, le prit & lui fit crever les yeux : ce Prince en mourut ; par la mort de Bernard, le royaume d'Italie est réuni à la Couronne de France. Des auteurs ont prétendu que ce royaume, qui avoit été celui des Lombards, ne fut jamais réuni à la Couronne de France, & qu'il continua seulement d'en dépendre, & une de leurs preuves est que les Empereurs suivans ont pris la Couronne de fer du royaume d'Italie, ou Lombardie, indépendamment de la Couronne Impériale de Rome & de celle de Germanie. (*Sigonius. Muratori.*) Titre de *Vicomte* qui commence à être connu dans la personne de Cixilane, Vicomte de Narbonne, qui jusques-là ne prenoit que le titre de Vidame, *Vice Dominus.*

MINISTRES.	*GUERRIERS.*	*MAGISTRATS.*	*SAVANS & Illustres.*
Hilduin.	Gourdon Baulande.	*Archichanceliers.*	S. Adalhard. 826.
Bernard, Comte de Barcelonne, & Duc de Septimanie, fils de Saint Guillaume, Duc d'Aquitaine.	Charles d'Argies.	Hilisachar.	S. Agobard. 840.
Gombaud.	Guillaume Rostrenan.	Fridegise.	Amalaire, Diacre de Metz. 837.
	Adhalard.	Theudon.	S. Benoît, Abbé d'Aniane. 821.
	Bertheric.	Hugues.	Dodane, Duchesse de Septimanie, & femme du Comte Bernard, vers 842.
	Bernard de Vincro.		Dungal. 834.
			Eginhard, vers 840.
			Théodulfe, Evêque d'Orléans. 821.

EVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS I.

822.

L'Empereur fait une pénitence publique à Attigni, pour expier la mort de Bernard. Il crut devoir donner cette marque de repentir au mécontentement des Evêques, dont l'opinion pouvoit tout sur l'esprit des peuples. Nous sommes surpris aujourd'hui de voir une si grande autorité aux Evêques, mais c'est faute de se souvenir que c'étoit cette même autorité qui fut si favorable à nos Rois dans l'origine : » Les Evêques, dit l'Abbé du Bos, avoient grande » part au gouvernement d'alors, & présidoient aux déli- » bérations des peuples & à leurs entreprises, non comme » chefs de la religion, mais comme premiers Citoyens : » la décadence de l'Empire Romain faisoit sentir à chacun des peuples, qui jusques-là avoient été soumis à cet Empire, la nécessité de se chercher un maître ; ceux des Gaules, environnés des Princes Ariens, avoient à craindre en même-tems pour leur liberté & pour leur religion : ce fut alors que parut Clovis : » Les Ecclésiastiques devoient » mieux aimer, s'il falloit avoir un Roi Barbare pour maî- » tre, en avoir un qui fût Payen, que d'en avoir un qui » fût Hérétique ; le Paganisme étoit sensiblement sur son » déclin, & l'on pouvoit se promettre plûtôt la conver- » sion d'un Prince Idolâtre, que celle d'un Prince Arien ; » d'ailleurs, comme la religion Payenne n'avoit rien de » commun avec la religion Chrétienne, les Prêtres Payens » n'avoient aucun droit apparent de demander à leurs » Princes de les mettre en possession des Eglises bâties » & dotées par les Chrétiens, & c'étoit ce que les Evê- » ques avoient le plus à craindre des Ariens ; » ainsi leur interêt joint à leur crédit, seconda les armes de notre premier Roi. Les commencemens d'une Monarchie sont trop

EVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS I.

foibles, pour que l'on n'ait pas besoin pendant quelque tems de la main qui a aidé à en poser les fondemens, & Clovis étoit trop prudent pour ne pas conserver aux Evêques sur l'esprit des peuples cet Empire qui avoit tourné à son profit : voilà ce qui fit que si long-tems depuis on vit encore les Ecclésiastiques conserver tant d'influence dans les affaires de l'Etat.

Disons plus, cette autorité qu'avoient alors les Evêques en France, devint bien plus graude dans toute l'Allemagne, & s'y est bien autrement conservée. Les Evêques, pour la plûpart, y étoient ou des Souverains, ou des Princes ; il est incroyable à quel point les premiers Empereurs Germains les onc favorisés, dans la persuasion que c'étoit le plus sûr moyen de s'assurer de la fidélité de leurs sujets : ils créoient par le même principe de nouveaux Evêchés dans les pays de conquêtes, & croyoient devoir relever la puissance spirituelle par l'éclat de la richesse & par la force de l'autorité temporelle.

Louis envoie son fils Lothaire commander en Italie.

823. 24. 25. &c.

Lothaire est couronné Empereur le jour de Pâques par le Pape Paschal.

Les peuples du Nord demeurent soumis à l'Empereur, & les Danois reçoivent un Roi (Heriold) de sa main. Le Pape Eugêne refuse (824.) de prendre de l'Empereur la confirmation de son élection ; Lothaire s'en plaignit hautement. Grêle prodigieuse (825.) suivie d'une peste qui est générale en France & en Allemagne.

827. &c.

Grégoire IV. demande à l'Empereur qu'il confirme son

exaltation, ce qui prouveroit ce qu'a avancé M. de Marca contre ce qui a été écrit avant lui, sçavoir que, quoique le Roi eût remis au Clergé & au peuple le pouvoir des élections, cependant la consécration même des Papes étoit différée jusqu'à ce qu'il eût donné son consentement. (*Marca*, *lib* 8. *cap.* 14.)

Les Navarrois, que l'Empereur n'avoit pas défendus contre leurs voisins, se donnent au Roi (Inigo) qui commence le royaume de Navarre & d'Arragon, dont la postérité, après avoir chassé les Maures & les Sarrazins, réunit toute l'Espagne dans la personne de Charles-Quint.

Ecbert déja Roi en l'an 800. de Westsex, qui étoit un des cinq royaumes, auxquels étoit réduite l'Heptarchie, réunit les autres Provinces de la Grande-Bretagne, sous le titre de Roi d'Angleterre, ce qui mit fin à l'Heptarchie.

830.

Charles le Chauve, que l'Empereur avoit eu de son second mariage avec Judith, n'ayant point de partage, obtint l'Allemannie avec la Rhétie, & une partie de la Bourgogne, qui furent démembrés des Etats de ses trois autres freres: ces Princes s'en offensent: ils donnerent pour raison de leur mécontentement, la mauvaise conduite de leur Belle-Mere, qui avoit, disoient-ils, un commerce scandaleux avec Bernard, Comte de Barcelonne; ils prétendoient venger l'honneur de leur Pere, qui, sans s'appercevoir de la honte de sa maison, avoit donné les premieres charges de son royaume & toute sa confiance à un homme qui le deshonoroit, mais au lieu de le venger, ils le dépouillerent; Pepin s'avançant jusqu'à Verberie, force son pere & Judith à se retirer chacun dans un couvent; on leur accorda avec peine le délai qu'ils demanderent pour

prendre l'habit, & ce fut ce qui contribua à leur rétablissement.

La jalousie des trois freres, & la hauteur de Lothaire, sauvent Louis le Débonnaire, qui secondé par le Moine Gombaud, est rétabli dans une Diette tenuë à Nimégue, où Lothaire fut exclus de l'association à l'Empire.

831. &c.

L'Empereur retire sa femme du couvent, où elle avoit été forcée de prendre l'habit; & autant pour son propre honneur, que pour celui de Judith, il lui fait jurer qu'elle est innocente de tous les crimes dont on l'accusoit, indépendamment de l'épreuve du feu où elle se soumit.

Nous devons dire à ce sujet un mot des *Epreuves*, dont l'usage nous paroît aujourd'hui si absurde; mais qui sert à faire connoître les erreurs de l'esprit humain : c'étoit le moyen que nos Peres avoient imaginé pour assurer la vérité des faits. Un accusé avoit donc plusieurs moyens de se justifier, le plus commode étoit le serment : à la vérité, si le juge n'y déferoit pas, il ordonnoit le combat, le vaincu étoit jugé coupable, & subissoit la peine du crime dont il étoit accusé, ou dont il avoit été l'accusateur : ce qu'il y a de plus singulier, c'est que quand les parties ne vouloient pas défendre leur cause elles-mêmes, il y avoit des braves de profession nommés champions, à qui ils remettoient leurs destinées. Une autre épreuve étoit celle du fer chaud : ce fer étoit béni & gardé soigneusement dans quelques maisons réligieuses, car toutes n'avoient pas ce privilége; il y avoit encore l'épreuve de l'eau bouillante & de l'eau froide, mais ce n'étoit que pour le peuple : voilà pour les crimes. Croiroit-on que pour les questions de jurisprudence, & pour celles de police, on eût recours à ces

mêmes moyens ? Il eſt queſtion en Allemagne de ſavoir ſi la repréſentation doit avoir lieu en ligne directe, les avis ſont partagés, & c'eſt un combat qui en décide : il s'agit en Eſpagne de ſavoir lequel doit être préféré, de l'Office Romain, ou de l'Office Muzarabe, il eſt ordonné qu'un combat en décidera ; cette déciſion parut extravagante, avec raiſon, mais ce qu'on mit à la place ne l'étoit pas moins, on ordonna que les deux livres de Liturgie ſeroient jettés au feu, & que celui qui réſiſteroit aux flammes auroit la préférence dans la célébration des offices divins.

833. 34.

Les trois fils de l'Empereur conjurent une ſeconde fois contre lui ; ils réuniſſent leurs troupes dans une plaine entre Baſle & Strasbourg, appellée depuis le *Camp du Menſonge*, & ayant même amené avec eux le Pape Grégoire IV. qui, ſuivant pluſieurs auteurs, ſe prêta à cet attentat, ils s'emparent de la perſonne de l'Empereur, qui ſe voyant abandonné de toute ſon armée, fut forcé d'abdiquer, & le font conduire à ſaint Médard de Soiſſons, où il fut revêtu du ſac & du cilice : ils reléguerent Judiht à Tortonne, & le jeune Charles dans l'Abbaye de Prom. Les mêmes diviſions des trois freres (834.) ſauvent l'Empereur une ſeconde fois ; il eſt rétabli dans l'Egliſe de ſaint Denis, & ſa femme lui eſt renduë. Lothaire, qui n'avoit pas voulu conſentir à ce rétabliſſement, ſe ſauve en Bourgogne, où il aſſemble des troupes ; mais il eſt enfin forcé de ſe ſoumettre à ſon pere, qui lui pardonne.

835. 36. 37. &c.

L'Empereur ſe ſentant infirme, fait un nouveau partage

EVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS I.

entre ses enfans, sans toutefois se désigner un successeur à l'Empire : il donne à Lothaire l'Italie, à Louis la Germanie & la Saxe, à Pepin l'Aquitaine, & à Charles la France avec la Bourgogne : ce partage révolte de nouveau les trois aînés, qu'il fut forcé de combattre. Pepin meurt, (838.) & l'Empereur pour punir sur deux enfans qu'il avoit laissés, les fautes de leur pere, ou plûtôt pour plaire à Judith, donne à leur préjudice à son fils Charles la dépouille de Pepin : les Grands d'Aquitaine souffrirent impatiemment une si grande injustice ; l'Empereur marcha contre eux pour les réduire, & en vint à bout, tandis que son fils Louis de Baviere, profitant de cette diversion, s'emparoit de toutes les villes qui étoient à sa bienséance : Louis fut forcé de revenir sur ses pas pour arrêter le cours de ses conquêtes.

840.

Ce fut dans une expédition que fit Louis le Débonnaire contre son fils le Roi de Baviere, que ce malheureux pere trouva la mort : ce dernier voyage lui déplaisoit fort, il étoit rebuté d'avoir toujours ses enfans à combattre ; une éclipse totale de soleil qui survint pendant qu'il étoit en marche, effraya cet esprit, que les malheurs & la superstition avoient affoibli, & il mourut enfin de chagrin & d'inanition, après quarante jours de maladie.

Parmi les Capitulaires de ce Prince, on trouve une constitution concernant les Monasteres qui doivent contribuer aux besoins de l'Etat.

Louis le Débonnaire rendit au Clergé de son royaume la liberté des élections, & se réserva seulement le droit de les confirmer. Il fit plus en faveur des Papes, car il souffrit qu'ils prissent possession du souverain Pontificat, sans

attendre sa confirmation, sur quoi Pasquier fait la remarque suivante : *Les Italiens, qui en s'aggrandissant par effet de nos dépouilles, ne furent chiches de belles paroles, voulurent attribuer ceci à une piété, & pour cette cause, l'honorerent du mot latin* Pius, *& les sages mondains de notre France l'imputant à un manque & faute de courage, l'appellerent* le Débonnaire, *couvrant sa pusillanimité du nom de Débonnaireté; sur ce propos, il me souvient que le Roi Henri III. disoit en ses communs devis, qu'on ne lui pouvoit faire plus grand dépit, que de le nommer* le Débonnaire, *parce que cette parole impliquoit sous soi je ne sai quoi de sot.* Henri III. avoit raison de craindre ce reproche. Le malheur de ces deux Princes a été de s'être trouvés dans des tems où le courage d'esprit leur eût été plus nécessaire que les autres qualités qui les rendoient estimables.

Louis le Débonnaire passoit pour être un grand Astronome ; il découvrit, dit-on, le premier une comete qui parut vers l'an 837. c'étoit aussi un Prince fort savant pour son tems, & qui avoit une grande connoissance des loix. L'éclipse, dont la terreur, dit-on, lui causa la mort, ne contredit point du tout sa science d'Astronome : tout s'allie dans les têtes, ce Prince pouvoit croire qu'un événement particulier tenoit à une cause naturelle, & puis, l'esprit & le sentiment n'ont rien de commun. M. Pascal croyoit toujours voir un précipice à côté de lui.

Pour juger du prix de l'or & de l'argent d'alors, il suffira de rapporter deux faits. Au Concile de Toulouse tenu en 846. la contribution que chaque Curé étoit tenu de fournir à son Evêque, savoir un minot de froment, un minot d'orge, une mesure de vin & un agneau, étoit évaluée deux sols, que l'Evêque pouvoit recevoir au lieu de ces quatre choses ; le second fait, c'est que Charles le

Chauve fit un Edit à Poissi en 864. dans une Assemblée du Peuple, car c'est ainsi que doivent s'entendre ces mots, *ex consensu*, pour une nouvelle fabrication de monnoies, & comme par cet Edit l'ancienne monnoie étoit décriée, il ordonna qu'il fût tiré cinquante livres d'argent de ses coffres pour être répandues dans le Commerce. J'ai cru ces faits d'autant plus dignes de remarque, que nous avons vû deux Siécles auparavant regner la plus grande magnificence à la Cour de Dagobert, & que loin d'avoir diminué, il sembleroit que l'or & l'argent auroieut dû être plus communs en France depuis le Regne de Charlemagne, qui en étendant sa Puissance, avoit sans doute étendu le Commerce de ses Sujets: ce seroit une matiere de dissertation, dont la forme de cet Ouvrage n'est pas susceptible.

Quelques Historiens donnent à Louis le Débonnaire un fils naturel, nommé Arnoul, qu'il fit Comte de Sens; mais le Pere Anselme n'en parle point.



840. Avénement à la Couronne.

EVENEMENS REMARQUABLES.

CHARLES II. dit LE CHAUVE, fils de Judith, seconde femme de Louis le Débonnaire, monte sur le trône, âgé de dix-sept ans, l'an 840. & se fit couronner à Rome par le Pape Jean VIII. le 25. Décembre 875.

840. 41.

CHARLES LE CHAUVE & Louis de Baviere s'unissent contre l'Empereur Lothaire, qui veut empiéter sur eux. Le fils de Pepin veut reprendre l'Aquitaine sur Charles le Chauve, qui est aussi inquiété par les Bretons & par les Normands.

Lothaire ayant en vain essayé d'attaquer son frere Louis, Roi de Baviere, vient fondre sur la Neustrie, force Charles le Chauve de lui en céder une partie, & fait une tréve avec lui. Bataille de Fontenai en Bourgogne, où Charles le Chauve & Louis de Baviere sont vainqueurs de Lothaire & du jeune Pepin ; ils ne profitent pas de leur victoire. Ce fut, disent quelques Auteurs, pour réparer la Noblesse qui y avoit péri, que les anciennes coutumes de Champagne établirent que désormais *le ventre*, c'est-à-dire, la mere annobliroit les enfans ; quoique le pere fût roturier : cet annoblissement rendoit les enfans capables de posséder des Fiefs, mais il restoit toujours une différence entr'eux & les Gentilshommes de *Parage*, c'est-à-dire, de *par le pere*, en ce qu'ils ne pouvoient être Chevaliers comme les derniers. (*Beaumanoir.*) Cette même Bataille donna lieu à une autre Loi : » Que la Noblesse ne seroit contrainte » de suivre le Roi à la guerre, que lorsqu'il » s'agiroit de défendre l'État contre une incur» sion étrangere. » (*Esprit des Loix.*)

FEMMES.	ENFANS.	877. MORT.	PRINCES contemporains.
Ermentrude. 899.	LOUIS LE BEGUE. Charles. 865. Lothaire. 866. Carloman, que son pere fit aveugler. 886. Judith, femme en premieres nôces d'Ethelwolph, Roi d'Angleterre, & ensuite de Baudouin I. Comte de Flandre, après avoir été renvoyée, *suivant les Historiens Anglois*, par le fils de son premier mari, qu'elle avoit épousé en secondes nôces. *Son premier mariage avec Ethelwolph n'ayant pas été consommé à cause de sa trop grande jeunesse.*	CHARLES LE CHAUVE *meurt en repassant les Alpes, empoisonné par son Médecin Sédécias, le 5. ou 6. d'Octobre* 877. *âgé de* 54. *ans; il en avoit regné* 38. *& avoit été deux ans Empereur; ses os furent apportés à S. Denis, dont il avoit été Abbé.*	*Papes.* Grégoire IV. 843. Serge II. 847. Léon IV. 855. C'est après ce Pape que l'on place la fausse Papesse Jeanne. Benoît III. 858. Nicolas I. 867. Adrien II. 872. Jean VIII. 882. *Empereurs d'Orient.* Théophile. 842. Michel. 867. Basile I. 886. Constantin VIII. 878. Léon VI. 911. *Empereurs d'Occident* Lothaire. 855. Louis II. 875. Charles le Chauve. 877. *Rois d'Espagne.* Alphonse. 844. Ramire. 851. Ordogne. 862. Alphonse le Grand. 910.
Richilde, sœur de Boson, Roi d'Arles ou de Provence, car ce pays n'avoit pas encore pris le nom de Royaume d'Arles. (*D. Planchet.*)	Pepin, Dreux, Louis, Charles, } morts jeunes.		*Rois d'Angleterre.* Ethelwolph. 857. Ethelbald. 860. Edelbert. 865. Edelréde. 872. Alfréde le Grand 899. *Rois d'Ecosse.* Kennet II. 855. C'est sous ce Prince que le Royaume d'Ecosse s'accrut de celui des Pictes. Donald V. 858. Constantin II. 874. Ethe. 875. Grégoire. 892. *Rois de Suéde.* Herot. 856. Charles VI. 868. Biorn IV. 883.

EVENEMENS REMARQUABLES sous CHARLES LE CHAUVE.

842. 43. 44.

Lothaire perd l'occasion de tailler en piéces l'armée de Charles le Chauve. Les trois freres font enfin la paix : Charles le Chauve conserve l'Aquitaine avec la Neustrie, Louis a toute la Germanie, d'où il fut appellé le *Germanique*, & Lothaire qui étoit l'aîné, eut avec le titre d'Empereur, l'Italie, & (en termes exprès) la ville de Rome ; il eut encore la Provence, la Franche-Comté, le Lyonnois, & les autres Contrées qui se trouvent enclavées entre le Rhône, le Rhin, la Saone, la Meuse & l'Escaut. Bernard, Comte de Barcelonne, si connu par son attachement pour l'Impératrice Judith & pour son fils Charles le Chauve, est mis à mort à Toulouse par ce même Charles le Chauve, contre qui depuis il avoit pris parti.

845. 46. &c.

Le Pape Serge II. se fait consacrer, sans attendre la confirmation de l'Empereur. Les Evêques n'approuverent la consécration, qu'après avoir réglé que cela n'arriveroit plus à l'avenir.

Noménoé, institué Duc des Brétons par Louis le Débonnaire, profitant des troubles de la France, a de grands avantages contre Charles le Chauve, & prend le titre de Roi. Son fils Hérispoé lui succede dans ce Royaume, malgré les efforts de Charles le Chauve, qui ne put conserver sur cette Province qu'un simple hommage. Salomon, Cousin &. Successeur d'Hérispoé, qu'il avoit assassiné, continue de payer le Tribut au Roi Charles pour la Brétagne, *suivant l'ancienne Coûtume*, disent les Annales de Saint Bertin.

On a prétendu que Noménoé n'avoit fait que rétablir les choses en leur premier état, que la Brétagne n'étoit pas un Fief détaché originairement de la Couronne, ni usurpé

MINISTRES.	*GUERRIERS.*	*MAGISTRATS.*	*SAVANS & Illustres.*
Robert le Fort.	Bouchard.	*Archichanceliers.*	Adon. 874.
	Protade.	Ebroin, Evêque de Poitiers.	Flore. 855.
	Grillon.	Louis, fils d'une fille naturelle de Charlemagne.	Fréculfe, vers 852.
	Hadige.	Gaucelin.	Gotefcalc, vers 870.
	———		Hilduin. 842.
	Bobert, Comte d'Anjou.		Jonas, Evêque d'Orléans. 842.
	Remelus.		Loup. 853.
			Methodius. 847.
			Nithard. 859.
			Pafcafe Radbert. 865.
			Raban Maur, Archevêque de Mayence. 856.
			Ratramne, vers 868.
			Walafride. 859.

ſur nos Rois, comme le furent nos Provinces de France, que les Gouverneurs convertirent en Seigneuries, & dont par la ſuite ils ſe rendirent Souverains; qu'ainſi, lorſque la Bretagne devint mouvante de la France, ſes Princes n'en poſſederent pas moins la Souveraineté, qui indépendante dans ſa ſource, ne pouvoit être ſujette aux réunions, comme l'étoient des Fiefs uſurpés par les Sujets : quoiqu'il en ſoit de cette queſtion, qui eſt fort indifférente aujourd'hui, il ſuffit, ce me ſemble, d'un paſſage de Grégoire de Tours, le pere de notre Hiſtoire, pour la décider. *Les Bretons ont toujours été ſous la puiſſance des François après la mort de Clovis, & leurs Chefs ont été appellés Comtes & non Rois.*

850. &c.

Lothaire a de grandes guerres avec les Maures & les Sarrazins, qui s'étoient emparés de Benevent, Charles le Chauve occupé par les irruptions des Normands, reperd l'Aquitaine, dont Pepin ſe reſſaiſit; ce Prince en eſt dépouillé de nouveau ; Charles le Chauve le fait raſer, & il eſt enfermé (852.) dans l'Abbaye de S. Médard de Soiſſons.

Le Pape Léon IV. défend vaillamment la Ville de Rome contre les Sarrazins, l'augmente & l'embellit : il donna ſon nom à un quartier de Rome, qui fut appellé la Cité *Léonine.* L'Auteur moderne d'une Hiſtoire univerſelle fait un beau portrait de Léon IV. » Il ſe montra digne en défen-» dant Rome d'y commander en Souverain, ... » il étoit né Romain : le courage des premiers âges de la » République revivoit en lui, dans un tems de lâcheté & » de corruption, . . . ſemblable à un de ces beaux monu-» mens de l'ancienne Rome, que l'on trouve quelquefois » dans les ruines de la nouvelle.

EVENEMENS REMARQ. sous CHARLES LE CHAUVE.

853. 54.

Les Normands font de grandes courſes & d'affreux ravages dans la France.

Pepin s'étant ſauvé de ſa priſon, retourne en Aquitaine, où il fut pris ; Charles le Chauve à qui on l'amena, le fit enfermer depuis à Senlis, & en même-tems fit raſer tous ſes fils.

Les peuples d'Aquitaine n'ayant plus Pepin à oppoſer au Roi, appellent le fils de Louis le Germanique ; Charles le Chauve les ſoumet, & y envoie ſon fils, encore enfant, pour les contenir ; & ils ſe révoltent contre lui.

855. &c.

L'Empereur Lothaire meurt, après avoir pris l'habit de Moine dans l'Abbaye de Prom, eſpérant faire oublier par là qu'il avoit outragé ſon pere & la Religion, qu'il avoit perſécuté ſes freres, & qu'il avoit cauſé les malheurs de preſque toute l'Europe : il laiſſe trois enfans. Louis II. qu'il avoit déja aſſocié, lui ſuccede dans l'Italie & dans l'Empire, Lothaire dans le Royaume de Lorraine, qui de lui prit ce nom, & charles dans celui de Provence. Mort d'Ethelwolph, Roi d'Angleterre, qui étant à Rome quelques années auparavant, aſſujettit ſon Royaume au tribut qui eſt nommé *le Denier de S Pierre*. Les Papes s'en ſont fait depuis un droit, qui ne ceſſa que ſous le Regne d'Henri VIII.

858. &c.

Louis le Germanique voyant Charles le Chauve ſon frere occupé contre les Brétons & les Normands, vient fondre ſur lui, & prend une partie de la Neuſtrie. Charles le Chauve reprend ce qu'il avoit perdu, & ces deux Prin-

ces font la paix par l'entremiſe du jeune Lothaire leur neveu, Roi de Lorraine.

861. &c.

Robert le Fort, dont l'origine a formé tant d'opinions différentes, biſayeul de Hugues Capet, obtient le Gouvernement de ce qu'on appelloit alors le Duché de France. Baudouin, Grand Foreſtier de France, enleve la fille de Charles le Chauve, veuve d'un Roi d'Angleterre; après bien des traverſes il obtient du Roi la permiſſion de l'épouſer, & eſt fait Comte de Flandre. Lothaire Roi de Lorraine répudie ſa femme pour épouſer Waltrade ſa concubine. Ce Prince avoit à craindre ſes deux oncles, qui ne cherchoient que l'occaſion d'envahir ſes Etats. Nicolas I. profitant des circonſtances, menace d'excommunier Lothaire en cas qu'il ne renonce pas à Waltrade.

867. 68. &c.

Nicolas I. meurt; Adrien II. ſe laiſſe fléchir aux prieres de Lothaire, qui vient à Rome lui demander ſon abſolution.

Schiſme des Grecs. L'occaſion du ſchiſme fut la prétention chimérique de préſéance, que forma le Patriarche de Conſtantinople ſur le ſiége de Rome. Ce grand différend avoit été décidé au Concile de Conſtantinople ſous l'Empereur Théodoſe, mais de tems en tems les prétentions ſe réveilloient; enfin l'Eunuque Photius, intrus au ſiége de Conſtantinople à la place du Patriarche Ignace, ayant trouvé l'occaſion favorable, tenta de nouveau la même entrepriſe, & ſentant bien qu'il ne pourroit jamais obtenir la préſéance, ne chercha plus qu'à ſe rendre indépendant: c'eſt ce qu'il exécuta en ſe ſéparant de la Com-

munion de Rome, & ce qui causa ce qu'on appelle le Schisme des Grecs. Photius éprouva diverses fortunes, car le Siége de Constantinople n'étoit pas plus solide que le trône d'alors, il finit par mourir en exil. Mais sa mort qui ne fit que suspendre le Schisme, ne l'éteignit pas : il fut renouvellé plusieurs fois, jusqu'à ce que la Couronne de Constantinople eût passé aux Latins : alors l'Empereur Baudouin ayant fait élire un Patriarche Latin, réunit l'Eglise d'Orient à celle d'Occident. Cette réunion n'eut que la durée de l'Empire Latin, & finit au bout de cinquante-cinq ans, que l'Empereur Paléologue ayant repris Constantinople en 1261. se sépara de nouveau de la Communion de Rome ; ce renouvellement de Schisme fut long, & ne fut terminé qu'en 1439. au Concile de Florence, encore cette réunion, qui n'étoit fondée que sur le besoin que l'Empereur Grec avoit du Pape, fut-elle désavouée par tout l'Empire, & n'eut guères de lieu, mais enfin ce fut le dernier Etat de la Religion en Orient qui en fut totalement bannie, lorsque Mahomet II. s'empara de Constantinople en 1453. Depuis ce tems la Religion de Mahomet a été la Religion de l'Asie : celle des Chrétiens n'a plus été que tolérée, & ses Patriarches ont tous été Schismatiques.

Lothaire, Roi de Lorraine, meurt (869.) sans enfans légitimes, & laisse vacans par sa mort le Royaume de Lorraine & celui de Provence qu'il avoit hérités de son frere. L'Empereur Louis n'est pas en état de faire valoir ses droits sur la succession de son frere, parce qu'il a assez d'affaires en Italie. Charles le Chauve & Louis le Germanique ses oncles en profitent.

875. 76. 77.

L'Empereur Louis II. meurt à Milan sans enfans mâles.

EVENEMENS REMARQ. sous CHARLES LE CHAUVE.

Peu de tems après meurt Louis le Germanique, un des plus vertueux & des plus grands Princes qui ait regné dans l'Allemagne. Charles le Chauve passe en Italie, & s'y fait couronner Empereur, malgré les efforts de Carloman, fils de Louis le Germanique, qui fut obligé de s'en tenir au partage qu'avoit eu son pere, & dont nous avons le dénombrement dans cette fameuse Charte, publiée par le Pere Sirmond, que les Savans regardent comme le monument le plus précieux de la Géographie du moyen âge. Les Continuateurs d'Eutrope, & non Eutrope, comme l'a dit le Pere Daniel, sont les seuls de tous les Ecrivains qui avancent, que Charles le Chauve, pour prix de son Couronnement, renonça en faveur du Pape aux droits qu'il avoit sur la partie de l'Italie, dépendante de l'Empire d'Occident, tels que les Duchés de Benevent & de Spolette, ainsi qu'au droit de Présidence aux Elections des Papes. Il est vrai qu'il consentit à ne compter les années de son Empire que du jour de son Couronnement par le Pape; (*Conciles du P. Labbe.*) époque dont les Papes ont tiré depuis un grand avantage. *V. l'année* 1336. Charles le Chauve se rend Maître de la fille de Louis II. & la fait épouser à Boson son beau-frere. Les trois enfans de Louis le Germanique, Carloman, Louis & Charles, partagent le Royaume de Baviere: Charles le Chauve voulant profiter de la mort de leur pere, & reprendre ce qu'il avoit cedé dans le dernier partage du Royaume de Lorraine, est défait par Louis, second fils du Roi défunt.

Les Chroniqueurs du tems ont raconté que Charles le Chauve transfera à S. Denis la Foire du Landi, que Charlemagne avoit établie à Aix-la-Chapelle, & ils ont été suivis par tous les Ecrivains modernes. Mais M. l'Abbé le Beuf a reconnu que la Foire du *Landi*, appellé originairement l'Indict, est de l'an 1109.

EVENEMENS REMARQ. sous CHARLES LE CHAUVE.

C'eſt ſous le Regne de ce Prince que l'on a placé la fable de la Papeſſe Jeanne, entre le Pontificat de Léon IV. & celui de Benoît III. fable abſurde & follement imaginée, détruite par le fait même, & que l'on ne ſe donne plus la peine de réfuter.

Charles le Chauve mourut à Brios, village en deçà du mont Cénis, empoiſonné par un Juif nommé Sédécias, ſon Médecin, qui avoit toute ſa confiance. Aucun ancien Hiſtorien ne nous a appris ſi ce Médecin avoit été puni; & nous ignorons quels avoient été les inſtigateurs de ce crime. Ce Prince qui n'avoit pas ſu défendre contre les Papes les droits de la Couronne, ne les défendit pas mieux contre ſes propres Sujets, & donna une grande atteinte à l'autorité Royale, en rendant les dignités & les titres héréditaires dans ſon Royaume.

Charles le Chauve fut enterré au Prieuré de Nantua, dans le Diocèſe de Lyon, & ſept ans après ſes os furent transferés à Saint Denis, où il avoit déſiré d'être inhumé, parce qu'il en avoit été Abbé.

Le Concile de Savonnieres, tenu en 859. qualifie ce Prince de *Roi très-Chrétien*: le Pape Etienne II. avoit déjà donné ce titre à Pepin l'an 755. mais il ne devint la qualification propre de nos Rois que dans la perſonne de Louis XI. en 1469. ſur quoi on peut remarquer que Pepin & Charlemagne ſe diſoient Rois *par la Clémence de Dieu*, & que nos Rois de la troiſiéme Race ſe dirent dans leurs Ordonnances *Rois par la Grace de Dieu*, non-ſeulement par piété, mais encore pour marquer leur indépendance des Papes, qui s'arrogeoient alors le droit de diſpoſer des Couronnes.

877. *Avénement à la Couronne.*	*EVENEMENS REMARQUABLES.*

LOUIS II. *dit* LE BEGUE, *fils d'Ermentrude, premiere femme de Charles le Chauve, parvient à la Couronne, âgé d'environ 31. ans, l'an 807. Il fut sacré & couronné à Campiegne par Hincmar, Archevêque de Rheims.*

Il fut couronné Empereur par le Pape Jean VIII.

877. 78. 79.

DISPUTES pour l'Empire entre Louis le Bégue & Carloman, fils aîné de Louis le Germanique, & son cousin germain : Louis le Bégue est sacré de nouveau Roi de France dans un Concile tenu à Troyes par Jean VIII. qui s'étoit sauvé en France, après avoir défendu vainement les droits de Louis le Bégue à l'Empire. Richilde, seconde femme de Charles le Chauve son pere, se joignit d'abord à ceux qui étoient mécontens de n'avoir point eu de part dans les largesses que ce Prince avoit faites inconsidérément à son avénement à la Couronne. Boson, frere de Richilde, étoit le plus redoutable. Louis le Bégue, pour regagner les mécontens, fut forcé de démembrer une grande partie de son Domaine : de-là tant de Seigneuries, de Duchés, de Comtés, qui furent possédés par des particuliers. On croit que ce fut alors que commencerent les Comtes d'Anjou dans Ingelger, tige de cette Maison, les Ducs de Bretagne dans la personne d'Alain le Grand, & les Ducs de Bourgogne & Comtes de Provence dans celle de Boson. Louis le Bégue laissa en mourant sa deuxiéme femme grosse d'un fils, qui fut Charles le Simple.

Le Duc de Spolette & le Marquis de Toscane contribuerent beaucoup à élever Carloman, fils de Louis le Germanique, à l'Empire, si l'on peut dire que ce Prince ait été Empereur, *car l'Histoire parle fort obscurément*

FEMMES.	*ENFANS.*	879. *MORT.*	*PRINCES contemporains.*
Ansgarde, femme de bas lieu, que Charles le Chauve força Louis le Bégue de répudier, mais dont il eut deux enfans qui ne laisserent pas de lui succéder.	LOUIS. CARLOMAN. Ces deux Princes partagerent le Royaume entr'eux. Carloman survéquit à Louis.	LOUIS LE BEGUE *meurt le* 10. *Avril* 879. *à Compiegne, âgé d'environ* 33. *ans. Il est enterré dans l'Abbaye de S. Corneille.*	*Pape.* Jean VIII. 882. *Empereurs d'Orient.* Basile I. 886. Léon VI. 911. *L'Empire d'Occident disputé entre* Louis le Begue 877. *&* Carloman. 880.
Adélaïde, dont il eut un fils qui ne lui succéda pas sur le champ.	CHARLES LE SIMPLE.		*Roi d'Espagne.* Alphonse le Grand. 910. *Roi d'Angleterre.* Alfréde le Grand. 899. *Roi d'Ecosse.* Grégoire. 892. *Roi de Suéde.* Biorn IV. 883.

EVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS II.

sur ce fait, (Daniel ;) ce qui est sûr, c'est qu'à sa mort Charles le Gros son frere fut Empereur, & après Charles le Gros, Arnoul, bâtard de Carloman.

La fin de cette Race n'étant que trouble & que confusion, nous avons changé la forme de cet Abregé, & repris celle qu'on a suivie dans la premiere Race.



LOUIS III. & CARLOMAN.

879.

LOUIS III. & CARLOMAN, tous deux fils d'Anſgarde, que Louis le Bégue avoit répudié par ordre de ſon pere, montent ſur le trône par le ſecours de Boſon, qui avoit donné ſa fille en mariage à Carloman ; les deux freres partagerent le Royaume, & vécurent toujours unis. Louis eut la Neuſtrie & une partie de la Bourgogne, & Carloman l'Aquitaine & la Septimanie : quelques perſonnes voulurent faire valoir les droits de Charles le Simple, fils poſthume, ſous prétexte de la répudiation d'Anſgarde, mais les troubles du Royaume ne s'accommodoient pas d'un enfant pour Roi ; cette répudiation a fait dire que Louis & Carloman étoient bâtards ; il eſt dit dans l'Hiſtoire généalogique de la Maiſon de France, qu'Anſgarde leur mere étoit fille du Comte Hardouin, & on cite les Annales de S. Bertin, & Reginon.

Boſon, beau-frere de Charles le Chauve, & mari de la fille de l'Empereur Louis II. établit le Royaume d'Arles, qui renfermoit la Provence, ce qu'on appelle aujourd'hui le Dauphiné, le Lyonnois, la Savoie, la Franche-Comté, & une partie du Duché de Bourgogne, &c.

Louis & Carloman s'uniſſent contre Boſon, & le défont dans pluſieurs combats.

880. &c.

Louis de Germanie, ſecond fils de Louis le

PRINCES contemporains.
Pape.
Jean VIII. 882.
Empereurs d'Orient.
Baſile I. 886.
Léon VI. 911.
Empereurs d'Occident.
Carloman. 884.
Charles le Gros. 888.
Roi d'Eſpagne.
Alphonſe le Grand. 910.
Roi d'Angleterre.
Alfréde le Grand. 899.
Roi d'Ecoſſe.
Grégoire. 892.
Roi de Suéde.
Biorn IV. 883.

LOUIS III. & CARLOMAN.

Germanique, fait la guerre à Louis & à Carloman, qui sont obligés de lui céder la partie de la Lorraine dont Charles le Chauve & Louis le Bégue avoient joui. La mort de Carloman, Empereur, fait monter Charles le Gros son frere à l'Empire. Les Normands continuent leurs ravages dans la France; Louis III. gagne une bataille contr'eux sur l'Escaut.

882. &c.

Louis III. meurt sans enfans, il est enterré à saint Denis, & laisse Carloman son frere seul Roi de France. Ce Prince & Charles le Gros se réunissent contre les Normands qui désolent la France par de continuelles irruptions; ils sont forcés de leur faire des avantages.

884.

Carloman qui avoit succédé à Louis III. son frere, meurt blessé par un sanglier; l'Annaliste de Fuldes dit que ce fut par un de ses Gardes; il est enterré à S. Denis. CHARLES LE GROS hérite du Royaume de France.

On a prétendu que ce ne fut qu'une Régence, c'est ce qui fait que je ne l'ai pas appellé Charles III.



PRINCES contemporains.

Papes.

Jean VIII. 882.
Marin I. 884.
Adrien III. 885.

Empereurs d'Orient.

Basile I. 886.
Léon VI. 911.

Empereurs d'Occident.

Charles le Gros. 888.

Roi d'Espagne.

Alphonse le Grand. 910.

Roi d'Angleterre.

Alfréde le Grand. 899.

Roi d'Ecosse.

Grégoire. 892.

Roi de Suéde.

Biorn IV. 883.
Ingiald. 891.

CHARLES dit LE GROS.

884.

CHARLES LE GROS, fils de Louis le Germanique, déjà Empereur, & Oncle, comme on dit aujourd'hui, à la mode de Bretagne, de Charles le Simple, devient Roi de France au préjudice de Charles le Simple, & réunit presqu'autant d'Etats que Charlemagne; mais il étoit trop foible pour soutenir une si grande fortune: elle l'accabla.

885. &c.

Siége de Paris par les Normands, qui dure deux ans: Charles le Gros leur fait lever le siége par un traité honteux.

888.

Charles le Gros meurt sans laisser d'enfans, accablé du mépris de ses peuples. Il est enterré dans l'Abbaye de Richenaw, *Augia dives*, qui est située dans une Isle du Lac de Constance. Il avoit été déposé solemnellement de la dignité Impériale. Arnoul, bâtard de l'Empereur Carloman, lui succéda à l'Empire, au préjudice de Charles le Simple, qui se voyoit exclus de tous les Trônes, sous le prétexte de sa grande jeunesse, & qui ne succéda pas encore à Charles le Gros pour cette fois au Royaume de France.

PRINCES contemporains.

Papes.

Adrien III. 885.
Etienne VI. 891.

Empereurs d'Orient.

Basile I. 886.
Léon VI. 911.

Empereur d'Occident.

Charles le Gros. 888.

Roi d'Espagne.

Alphonse le Grand. 910.

Roi d'Angleterre.

Alfréde le Grand. 899.

Roi d'Ecosse.

Grégoire. 892.

Roi de Suéde.

Ingiald. 891.

EUDES.

888. &c.

EUDES, Comte de Paris, & fils de Robert le Fort, est proclamé Roi dans l'Assemblée de Compiégne, & sacré & couronné par Gautier, Archevêque de Sens, au préjudice de Charles le Simple. Goslin, Évêque de Paris, s'étoit rendu fameux par la valeur avec laquelle il avoit secondé Eudes dans la défense du Siége de cette Ville contre les Normands. Rodolphe, fils de Conrad, Comte de Paris, établit le second Royaume de Bourgogne, dite Bourgogne transjurane, qui comprenoit la Suisse occidentale, depuis la Russ, le Valais, Genève, la Savoye & le Bugey. Boson avoit établi le premier Royaume, dit Bourgogne cisjurane. Il y avoit outre cela le Duché de Bourgogne, qu'il ne faut pas confondre avec les deux autres Royaumes. Eudes qui n'avoit pas réuni les suffrages de toute la nation, est cité à Wormes par l'Empereur Arnoul, qui est content de sa soumission, & le laisse paisible possesseur du Royaume.

891. &c.

Eudes bat les Normands, & est pourtant forcé de leur accorder des conditions avantageuses. Eudes attaque dans la Ville de Laon les séditieux qui vouloient proclamer Roi Charles le Simple. Foulques, Archevêque de Rheims accorde ces deux Princes. Eudes conserve les pays qui sont entre la Seine & les Pyrénées;

PRINCES contemporains.

Papes.

Etienne VI. 891.
Formose. 896.
Boniface VI. 896.

Empereur d'Orient.

Léon VI. 911.

Empereurs d'Occident.

Charles le Gros. 888.
Arnoul. 899.

Roi d'Espagne.

Alphonse le Grand. 910.

Roi d'Angleterre.

Alfréde le Grand. 899.

Roi d'Ecosse.

Grégoire. 892.
Donald VI. 903.

Rois de Suéde.

Ingiald. 891.
Olaüs, vers 900.

EUDES.

& le pays depuis la Seine jusqu'à la Meuse, resta à Charles le Simple : cependant ces Princes continuerent de se faire la guerre.

Le Pape Formose est déterré (896.) & son procès lui est fait, sous prétexte qu'il avoit été transféré de l'Evêché à la Papauté, ce qui, disoit-on, n'avoit point encore eu d'exemple. Cependant, dès le troisiéme siécle, on trouve dans Alexandre, Evêque de Jérusalem, le premier exemple de la translation d'un Siége à un autre, ainsi que d'un Coadjuteur donné à un Evêque vivant.

898.

Eudes meurt à la Ferre, âgé de quarante ans, & est enterré à saint Denis.

CHARLES III. dit LE SIMPLE.

898. &c.

COMME on avoit contesté à Louis & à Carloman leur légitime, à cause qu'ils étoient nés d'une femme répudiée, on la contesta peut-être avec plus de fondement à Charles le Simple, sous le prétexte que son pere l'avoit eu d'une seconde femme, du vivant de la premiere.

Charles le Simple qui avoit été couronné Roi dès l'an 893. commence à se faire mépriser, en ne profitant pas de ses avantages sur le Duc de

PRINCES contemporains.

Papes.

Formose. 896.
Boniface. VI. 896.

Empereur d'Orient.

Léon VI. 911.

Empereurs d'Occident.

Charles le Gros. 888.
Arnoul. 899.

Roi d'Espagne.

Alphonse le Grand. 910.

Roi d'Angleterre.

Alfréde le Grand. 899.

Roi d'Ecosse.

Grégoire. 892.
Donald VI. 903.

Rois de Suéde.

Ingiald. 891.
Olaüs, vers 900.

CHARLES LE SIMPLE.

Lorraine Zuentilbold, bâtard d'Arnoul. L'Empereur Arnoul meurt, son fils Louis IV. enfant lui succéde.

901. 2. 3. &c.

Guerres intestines entre les Grands du Royaume, que la foiblesse du Roi ne peut empêcher.

910. 11.

Guillaume, Comte d'Auvergne & Duc d'Aquitaine, fonde le Monastère de Cluni.

912. &c.

Les Normands toujours attirés par le butin, ne cessoient de rentrer en France, où ils faisoient de nouveaux ravages. Charles le Simple touché des représentations de ses peuples, qui vouloient la paix à quelque prix que ce fût, se résout enfin à conclure à saint Clair sur Epte ce fameux Traité, par lequel il donne à Rollon, le Chef de ces Barbares, sa fille Giselle en mariage, avec la partie de la Neustrie, qu'ils appelloient déjà Normandie, dont il fut le premier Duc, sous la condition qu'il en feroit hommage, & qu'il se feroit Chrétien. Rollon exigea encore qu'on lui cédât la Seigneurie directe & immédiate de la Bretagne sous la souveraineté de la Couronne de France, dont par ce traité elle devint un arrière-fief. Mais la Bretagne ayant depuis été érigée en Duché-Pairie par Philippe le Bel en faveur de Jean II. en 1297. elle cessa, suivant la nature des Pai-

PRINCES contemporains.

Papes.

Etienne VII. 900.
Romain. 900.
Théodore. 901.
Jean IX. 905.
Benoît IV. 907.
Léon V. 907.
Christophe. 908.
Serge III. 910.
Anastase III. 912.
Landon. 912.

Empereurs d'Orient.

Léon VI. 911.
Alexandre. 912.

Empereur d'Occident.

Louis IV. dernier Empereur des François. 912.

Rois d'Espagne.

Alphonse le Grand. 910.
Garcia. 913.

Roi d'Angleterre.

Edouard I. dit l'ancien. 925.

Roi d'Ecosse.

Donald VI. 903.
Constantin III. 943.

Roi de Suéde.

Ingo II. vers 907.
Eric VI. vers 917.

CHARLES LE SIMPLE.

ries, d'être un Arrière-Fief de la Couronne, & ne releva plus du Roi à cause de la Normandie, mais à cause de la Couronne. On a prétendu que cette clause judiciaire, *Clameur de Haro*, étoit venue du nom de Rollon, dont l'équité égala la valeur, & dont le nom même après sa mort imposoit encore à son Peuple. L'Empereur Louis IV. meurt, & l'Empire sort de la maison de France, par la foiblesse de Charles le Simple, qui se trouvant réduit à un petit Domaine, par les usurpations des Grands de son Royaume, fut hors d'état de faire valoir ses droits à l'Empire. Alors l'Empire devenu électif, & alors aussi les dignités qui n'étoient que des commissions, y devinrent héréditaires, parce que l'Empire avoit cessé de l'être, & qu'un Prince Elu subit les conditions qu'on lui impose. Conrad, Duc de Franconie, est fait Empereur au refus d'Othon, Duc de Saxe; son autorité ne fut point reconnue en Italie, où les Papes deviennent plus puissans, & dont le Gouvernement étoit occupé depuis plus de soixante ans par de petits tyrans, tels que Guy, Lambert, Béranger, &c. ce qui jette une grande confusion dans ce moment de l'Histoire : c'est aussi ce qui a empêché un grand nombre d'Auteurs de reconnoître Conrad pour Empereur, ainsi que Henri I. & ce qui leur fait commencer la nouvelle Maison Impériale à Othon: cet Othon, dit le Grand, fils de Henri I. s'étant fait couronner à Rome en 962, ainsi que Charlemagne, réunit le Royaume d'Italie au Royaume de

PRINCES contemporains.

Pape.

Jean X. 928.

Empereur d'Orient.

Constantin IX. 960.

Empereurs d'Occident.

Louis IV. 912.
Conrad I. 919.
Henri I. 936.

Rois d'Espagne.

Garcia. 913.
Ordogne II. 923.

Roi d'Angleterre.

Edouard I. 925.

Roi d'Ecosse.

Eric VII. vers 917.
Eric VII. vers 940.

CHARLES LE SIMPLE.

Germanie : un Roi de Germanie, disent-ils, ne pouvoit être reconnu Empereur que quand il avoit été prendre la Couronne Impériale à Rome des mains du Pape.

920. &c.

Henri I. dit l'Oiseleur, fils d'Othon qui avoit refusé l'Empire à cause de son grand âge, est fait Empereur après la mort de Conrad.

922.

Robert frere du feu Roi Eudes, forme un puissant parti contre Charles le Simple, & veut se faire Roi : il est sacré à Rheims, mais Charles le Simple lui donne bataille, & le tue. Cette mort ne donna point la victoire à Charles qui fut battu & contraint de se sauver chez Herbert, Comte de Vermandois, qui l'enferma au Château de Peronne, où il mourut quelques années après (l'an 929.) Ici finissent les capitulaires de nos Rois. Les plus anciens titres concernant l'ordre & le bien de l'Etat, dont nous ayons connoissance depuis, ne commencent qu'à Louis le Gros, à l'an 1100. encore jusqu'à Saint Louis, si l'on en excepte l'Ordonnance de Philippe Auguste de l'an 1190. ce ne sont que Chartes particulieres accordées à des Eglises ou à des Communautés, qui ne concernent point le Gouvernement de l'Etat. Cette Ordonnance de Philippe Auguste est un monument précieux : il concerne les Baillifs Royaux, qui se multiplierent à mesure que s'accrut le

PRINCES contemporains.

Pape.
Jean X. 928.

Empereur d'Orient.
Constantin IX. 960.

Empereurs d'Occident.
Conrad I. 919.
Henri I. 936.

Roi d'Espagne.
Ordogne II. 923.

Roi d'Angleterre.
Edouard I. 925.

Roi d'Ecosse.
Constantin III. 943.

Roi de Suéde.
Eric VII. vers 940.

CHARLES LE SIMPLE.

domaine royal, & qui par la voye des appels accoutumerent les peuples à reconnoître la Justice royale. » Il leur étoit ordonné de re- » cevoir tous les mois, dans leurs Assises, les » plaintes des sujets; & de leur rendre une » prompte justice, de veiller sur la conduite » des Prévôts des Seigneurs, & de les conte- » nir dans leur devoir; & enfin de rendre comp- » te de leur conduite & de leur Province tous » les quatre mois au Conseil du Roi. »

La femme de Charles le Simple se sauve en Angleterre auprès d'Adelstan son frere, & y emmene son fils Louis, qui pour cette raison a été surnommé d'*Outremer*.

RAOUL.

923.

HUGUES LE GRAND ne veut pas être Roi de France, & RAOUL Duc de Bourgogne, son beau-frere, est élu Roi, & est sacré à saint Médard de Soissons. Raoul est obligé, pour gagner les Grands, de leur donner plusieurs Domaines. On peut principalement rapporter à cette époque l'établissement des fiefs, quoique l'on en apperçoive déja des traces long-tems auparavant. Si l'Etat Monarchique est le plus propre à maintenir la durée des Empires, & à procurer la tranquillité des particuliers, on doit regarder l'introduction des

PRINCES contemporains.

Pape.

Jean X. 928.

Empereur d'Orient.

Constantin X. 960.

Empereur d'Occident.

Henri I. 936.

Rois d'Espagne.

Ordogne II. 923.

Froila. 924.

Roi d'Angleterre.

Edouard I. 925.

Roi d'Ecosse.

Constantin III. 943.

Roi de Suéde.

Eric VII. vers 940.

RAOUL.

fiefs, comme également fatale à l'une & à l'autre, puisqu'alors rien n'étoit plus opposé à l'autorité souveraine. Le Vassal du Roi avoit ses droits pour lui refuser l'obéissance, & les arrières Vassaux de la Couronne Sujets à la fois du Roi & de son Vassal immédiat, étoient toujours dans une situation douteuse, & ne savoient auquel entendre; heureusement les tems ont bien changé, le nom de fief est resté, mais la chose est presque détruite; & hors la prestation de foi & hommage, qui n'est plus qu'un vain nom, & quelques droits qui sont dûs au suzerain, on n'apperçoit plus guéres de différence entre le fief & la roture.

924. 25. 26. &c.

Les Normands continuent leurs incursions. Raoul est en guerre avec les Hongrois, qui s'avancent jusques dans la France, & qu'il renvoie en leur donnant de l'argent.

928.

Herbert, Comte de Vermandois, se fait donner par Raoul le Comté de Laon; il promet à ce prix de ne point rendre la liberté à Charles le Simple.

929. 30. 31. &c.

Charles le Simple meurt âgé de cinquante ans, à Peronne, où il est enterré. Il avoit eu trois femmes; de la premiere, dont on ne connoît pas le nom, il eut Gisele, mariée en

PRINCES contemporains.

Papes.

Jean X. 928.
Léon VI. 929.
Etienne VIII. 931.
Jean XI. 936.

Empereur d'Orient.

Constantin IX. 960.

Empereur d'Occident.

Henri I. 936.

Rois d'Espagne.

Froila. 924.
Alphonse IV. 931.
Ramire II. 950.

Rois d'Angleterre.

Edouard I. 925.
Adelstan. 940.

Roi d'Ecosse.

Constantin III. 943.

Roi de Dannemarc.

Hérold IV. dont les prédécesseurs sont fabuleux, se fait Chrétien, & commence à regner l'an 930. & meurt l'an 980.

Roi de Suéde.

Eric VII. vers 940.

RAOUL.

912. à Rollon, premier Duc de Normandie; de la seconde, nommée Fréderune, morte en 917. on doute s'il eut des enfans; de la troisiéme, nommée Ogine, il eut LOUIS, depuis appellé d'Outremer. Cette Ogine, fille d'Edouard I. Roi des Anglois, après avoir marqué un grand courage dans presque tout le cours de sa vie, finit par se remarier par amour, après la mort de son mari, avec Herbert, Comte de Troyes, second fils d'Herbert Comte de Vermandois, qui avoit tenu son mari prisonnier les sept dernieres années de sa vie.

Il est à remarquer que les Provinces Méridionales ne reconnurent jamais l'Autorité de Raoul.

Raoul qui ne craint plus le Comte de Vermandois, lui reprend tout ce qu'il lui avoit cédé. Les Grands se soumettent à Raoul. Diverses guerres entre les Normands & les Bretons, qui furent enfin subjugués par Guillaume Longue-Epée, successeur de Rollon. Les Bulgares & les Hongrois se font la guerre.

936.

Raoul meurt à Autun sans enfans, & est enterré à Sens. Othon le Grand est Empereur après son pere Henri. Il est bon de remarquer que Henri I. ne porta pendant long-tems que le titre de Roi de Germanie, & qu'il ne prit le titre d'Empereur que lorsque le Pape lui eut proposé de venir prendre la Couronne Impé-

PRINCES contemporains.

Papes.

Etienne VIII. 931.

Jean XI. 936.

Empereur d'Orient.

Constantin IX. 960.

Empereur d'Occident.

Henri I. 936.

Rois d'Espagne.

Alphonse IV. 931.

Ramire II. 950.

Roi d'Angleterre.

Adelstan. 942.

Roi d'Ecosse.

Constantin III. 943.

Roi de Dannemarc.

Hérold IV. 980.

Roi de Suéde.

Eric VII. vers 940.

RAOUL.

riale à Rome, pour délivrer l'Italie d'un nombre de Tyrans qui y dominoient tour-à-tour sous le titre de Rois de Lombardie. Le Couronnement étoit alors, ainsi qu'il a déjà été dit, regardé comme une condition nécessaire pour prendre le titre d'Empereur.

Hugues, Duc de France & de Bourgogne, Comte de Paris & d'Orléans, surnommé *le Grand*, *l'Abbé* & *le Blanc*, annonçant déjà les grandes destinées de sa postérité, ne crut pas devoir encore prendre la Couronne; pour se donner le tems de préparer la révolution qu'il méditoit, il fit revenir Louis d'Outremer, que sa mere avoit emmené en Angleterre.

LOUIS IV. dit d'OUTREMER.

936. &c.

LOUIS D'OUTREMER, fils de Charles le Simple, monte sur le trône âgé d'environ seize ans; il est couronné à Laon par Artaud, Archevêque de Rheims. Il se prépare (938.) à reprendre la Lorraine sur l'Empereur Othon, y étant invité par les Lorrains, ennuyés de la Domination Allemande. Pour y parvenir, il épouse (939.) Gerbege, fille de Henri I. dit l'Oiseleur, sœur d'Othon I. Empereur, & veuve de Gilbert Duc de Lorraine: Othon est allarmé de ce mariage. Louis fait

PRINCES contemporains.

Papes.
Jean XI. 936.
Léon VII. 939.

Empereur d'Orient.
Constantin IX. 960.

Empereurs d'Occident.
Henri I. 936.
Othon I. 973.

Roi d'Espagne.
Ramire II. 950.

Roi d'Angleterre.
Adelstan. 940.

Roi d'Ecosse.
Constantin III. 943.

Roi de Dannemarc.
Hérold VI. 980.

Roi de Suéde.
Eric VII. vers 940.

LOUIS D'OUTREMER.

des progrès en Lorraine ; Othon y accourt, il bat les rebelles, & force Louis à se retirer.

940. 41.

Louis d'Outremer a des guerres à essuyer contre les Grands de son Royaume ; il est battu, & puis fait la paix par l'entremise du Pape & de l'Empereur Othon, qui eut la générosité de se déclarer contre les rebelles de France, quoiqu'ils l'eussent reconnu pour Roi.

942. 43. 44.

Guillaume Duc de Normandie fils de Rollon, est assassiné par les ordres d'Arnoul, Comte de Flandre : Louis d'Outremer profite de cette mort, & s'empare de la Normandie au préjudice du jeune Richard, fils de Guillaume.

945. 46. 47. &c.

Louis d'Outremer ayant manqué de parole à Hugues le Blanc, Comte de Paris, à qui il avoit promis de partager la Normandie avec lui, afin qu'il ne le troublât point dans son entreprise, perd cette Province par la valeur & les intrigues de ce Comte ; celui-ci ayant fait le Roi prisonnier, le force de rendre la Normandie à Richard, & ne lui rend la liberté qu'après l'avoir contraint à lui céder le Comté de Laon. Il continue (946.) à faire une guerre opiniâtre au Roi, qui étoit soutenu par l'Empereur Othon & par le Comte de Flandre. Cette guerre ne finit que par l'autorité du Pape, qui ayant excommunié Hugues par ses Légats dans

PRINCES contemporains

Papes.
Etienne IX. 941.
Marin II. 946.
Agapet II. 955.
Emper. d'Orient.
Constantin IX. 960.
Emp. d'Occident.
Othon I. 973.
Rois d'Espagne.
Ramire II. 950.
Ordogne III. 955
R. d'Angleterre.
Edréde. 955.
Roi d'Ecosse.
Malcolme. 958.
Roi de Dannemarc.
Hérold VI. 980.
Roi de Suéde.
Eric VIII. 980.
Pologne.
Cette Monarchie avoit commencé l'an 550. dans la personne de Lechus ; elle fut gouvernée après lui par douze Ducs ou Palatins jusqu'en l'an 700. que les Polonois nommerent un Prince. On compte 14. Princes depuis cette année jusqu'à Miciflas, premier Prince de Pologne chrétien en 994. mort en 999.
Ce fut Philippe, tige des Barons de Perusthein, d'où la Maison Leczinski tire son origine, qui porta la Rel. C. dans ce Royaume.

LOUIS D'OUTREMER.

deux Conciles tenus à Treves & à Ingelheim, le force à faire la paix & à rendre le Comté de Laon.

954.

Louis d'Outremer meurt à Rheims, d'une chûte de cheval; il y est enterré, & laisse entr'autres enfans, LOTHAIRE, & Charles Duc de Lorraine. Il avoit eu la précaution d'associer son fils à la Couronne trois ans avant sa mort.

LOTHAIRE.

954. &c.

LOTHAIRE, fils aîné de Louis d'Outremer, & de Cerberge, belle-sœur de Hugues, parvient à la Couronne âgé de quinze ans. Il est Roi par la protection de Hugues le Grand, qui n'avoit plus qu'un pas à faire pour monter sur le trône.

La Couronne ne se partage plus entre les freres.

956.

Hugues le Grand, autrement Hugues, l'Abbé, meurt, & laisse plusieurs enfans: l'aîné, HUGUES CAPET, fut Roi; ses cadets, Othon & Henri, furent successivement Ducs de Bourgogne, & il maria ses deux filles, Emme à

PRINCES contemporains.

Papes.

Agapet II. 955.
Jean XII. nommé Octavien; c'est le premier Pape qui ait changé de nom: il fut élu à 18. ans. 964.

Empereur d'Orient.

Constantin IX. 960.

Empereur d'Occident.

Othon I. 973.

Rois d'Espagne.

Ordogne III. 955.
Sanche. 967.

Rois d'Angleterre.

Edréde. 955.
Eduin. 957.

Roi d'Ecosse.

Malcolme. 958.

Roi de Dannemarc.

Hérold VI. 980.

Roi de Suéde.

Eric VIII. 980.

Prince de Pologne.

Micislas. 999.

LOTHAIRE.

Richard Duc de Normandie, & Béatrix à Frédéric, premier Duc de la Haute Lorraine.

957. &c.

Ce Regne n'a pas de grands événemens. Le Roi, réduit presqu'à la ville de Laon, ne prenoit point de part aux guerres que ses Vassaux se faisoient entr'eux.

961. &c.

Lothaire tente sur la Normandie des entreprises qui ne lui réussissent pas.

965. &c.

Le Roi attaque Arnoul II. Comte de Flandre, qui lui refusoit l'hommage tel qu'il prétendoit lui être dû, & lui prend plusieurs Villes.

973.

Mort de l'Empereur Othon premier, surnommé le Grand. Ce Prince ayant vû les Docteurs embarrassés sur la question de savoir si la représentation devoit avoir lieu entre les petits-enfans & les oncles, ordonna un Duel, & par l'événement la représentation eut lieu. C'est sous ce Prince que la Couronne de Rome fut de nouveau attachée à l'Empire par le Concordat qu'il fit avec le Pape Léon VIII.

974. &c.

L'Empereur Othon II. pour empêcher que désormais les Rois de France ne reprissent la Lorraine, & pour mettre la division dans le

PRINCES contemporains.

Papes.
Jean XII. 964.
Benoît V. 965.
Léon VIII. 965.
Jean XIII. 972.
Domnus II. 972.

Empereurs d'Orient.
Constantin IX. 960.
Romain II. 963.
Nicéphore Phocas. 969.
Jean Zemisces. 975.

Empereurs d'Occident.
Othon I. 973.
Othon II. 983.

Rois d'Espagne.
Sanche. 967.
Ramire III. 982.

Rois d'Angleterre.
Eduin. 957.
Edgard. 957.

Rois d'Ecosse.
Malcolme. 958.
Indulfe. 967.
Duffe. 972.
Culne. 976.

Roi de Dannemarc.
Hérold VI. 980.

Roi de Suéde.
Eric VIII. 980.

Prince de Pologne.
Micislas. 999.

LOTHAIRE.	PRINCES contempo-rains.
Royaume, fit deux parts de la Lorraine, prit pour lui la haute Lorraine, qui est celle d'aujourd'hui, & donna l'autre part à Charles frere de Lothaire, à condition de lui en faire l'hommage. 978. &c. Lothaire tâche en vain de reprendre la Lorraine; quoique vainqueur, il fait la paix avec Othon II. & lui laisse cette Province, à la charge qu'Othon la tiendroit en Fief de la Couronne de France. Ce même Othon avoit reçu en dot de Théophanie, fille de l'Empereur d'Orient la partie inférieure de l'Italie, qui composoit avec l'Exarchat de Ravennes, le reste des possessions des Empereurs d'Orient en Italie. Mais cette dot, si le fait est certain & s'il en jouit, ne lui resta pas long-tems, & la bataille qu'il perdit en 982. dans la Calabre contre les Grecs & les Sarrasins, lui enleva ces Provinces. Dignité de Grand Sénéchal, attachée héréditairement à la Maison des Comtes d'Anjou, dans la personne de Geoffroi Grisegonnelle. 986. Lothaire meurt de poison à Rheims, âgé de quarante-cinq ans, & laisse de sa femme Emme, fille de Lothaire Roi d'Italie, Louis V. qu'il avoit fait proclamer Roi, & qui lui succéde. Lothaire fut un Prince d'un grand courage : on croit qu'il fut empoisonné par Emme sa femme.	*Papes.* Benoît VI. 974. Boniface VII. 975. Benoît VII. 984. Jean XIV. 985. Jean XV. 996. *Empereurs d'Orient.* Jean Zemiscès. 975. Basile III. 1025. Constantin X. 1028. *Empereurs d'Occident.* Othon II. 983. Othon III. 1002. *Rois d'Espagne.* Ramire III. 982. Vérémond II. 999. *Rois d'Angleterre.* Edouard. 975. Edouard II. dit *le Martyr.* 978. Etelréde. 1016. *Rois d'Ecosse.* Culne. 976. Kennet III. 984. Constantin IV. 985. Grime. 993. *Rois de Dannemarc.* Hérold VI. 980. Suénon. 1014. *Rois de Suéde.* Eric VIII. 980. Olaüs I. premier Roi de Suéde chrétien. *Prince de Pologne.* Micislas. 999.

LOUIS V. surnommé le FAINEANT.

PRINCES contemporains.

Papes.

Jean XV. 996.

Empereurs d'Orient.

Basile II. 1025.
Constantin X. 1028.

Empereur d'Occident.

Othon III. 1002.

Roi d'Espagne.

Vérémond II. 999.

Roi d'Angleterre.

Etelréde. 1016.

Roi d'Ecosse.

Grime. 993.

Roi de Dannemarc.

Suénon. 1014.

Roi de Suéde.

Olaüs I. 1019.

Prince de Pologne.

Micislas. 999.

LOUIS V. surnommé le FAINEANT, *juvenis qui nihil fecit*, fils de Lothaire & d'Emme, monte sur le trône âgé de vingt ans. Il avoit épousé Blanche, fille d'un Seigneur d'Aquitaine, dont il n'eût point d'enfans.

987.

Louis V. ne regne qu'un an, & meurt à Compiégne de poison comme son pere : on croit que ce fut l'ouvrage de la Reine sa femme, qui ne l'aimoit pas, & qui étoit même retournée une fois en Aquitaine.

Charles son oncle devoit être Roi après lui, mais Hugues Capet s'empare du trône.

Fin de la Race des CARLOVINGIENS, *qui a duré deux-cens trente-six ans.*

REMARQUES PARTICULIERES.

ENTRE les différentes opinions qui ont été proposées sur la maniere dont les Francs posséderent les terres sous la premiere & sous la seconde Race, voici ce qui m'a paru le mieux prouvé.

On peut distinguer les terres possédées par les Francs, depuis leur entrée dans les Gaules, en *terres saliques*, & en *bénéfices militaires*.

Les terres saliques étoient celles qui leur échûrent par la conquête, & elles étoient héréditaires; les bénéfices militaires institués par les Romains avant la conquête des Francs, étoient un don du Prince, & ce don n'étoit qu'à vie: il a donné son nom aux bénéfices possédés par les Ecclésiastiques. Les Gaulois, de leur côté, réunis sous la même domination, continuerent à jouir, comme du tems des Romains, de leurs possessions en toute liberté, à l'exception des terres saliques, dont les François s'étoient emparés, qui ne devoient pas être considérables, vû le petit nombre des François & l'étendue de la Monarchie. Les uns & les autres, quelle que fût leur naissance, avoient droit aux Charges & aux Gouvernemens, & étoient employés à la guerre, sous l'autorité du Prince qui les gouvernoit. » La constitution du Royaume de France est si excellente, qu'elle n'a jamais exclu & n'exclura jamais les » citoyens nés dans le plus bas étage des dignités les plus » relevées; » (*Matharel, réponse au livre d'Hotman, intitulé* Francogallia.)

Vers la fin de la seconde Race, un nouveau genre de possession s'établit sous le nom de *Fief*. Les *Ducs* ou Gouverneurs des Provinces, les *Comtes* ou Gouverneurs des Villes, les Officiers d'un ordre inférieur, profitant de l'affoiblissement de l'autorité Royale, rendirent héréditaires dans leur Maison des Titres que jusques-là ils n'avoient

REMARQUES PARTICULIERES.

possedés qu'à vie, & ayant usurpé également & les terres & la *justice*, s'érigerent eux-mêmes en Seigneurs propriétaires des lieux dont ils n'étoient que les Magistrats, soit militaires, soit civils, soit tous les deux ensemble. Par-là fut introduit un nouveau genre d'autorité dans l'Etat, auquel on donna le nom de *Suzeraineté* : *mot*, dit Loyseau, *qui est aussi étrange que cette espèce de Seigneurie est absurde.*

La Noblesse ignorée en France jusqu'au tems des fiefs, commença avec cette nouvelle Seigneurie ; ensorte que ce fut la possession des terres qui fit les Nobles, parce qu'elle leur donna des espèces de sujets nommés *Vassaux*, qui s'en donnerent à leur tour par des *Sous-Inféodations* ; & ce droit des Seigneurs fut tel, que les Vassaux étoient obligés dans de certains cas de les suivre à la guerre contre le Roi même. Le service militaire fut encore une autre source de la Noblesse. *V. l'année* 1270.

C'est une question de sçavoir où les fiefs ont pris naissance : il semble que ce droit, dans son origine, n'étoit qu'une coûtume ou loi non écrite des Lombards ; & c'est à cette occasion que quelques auteurs l'ont nommé *le fils du tems*, telles que sont toutes les coûtumes. Ce fut Conrad le Salique (mort en 1039.) qui pensa le premier à l'étendre plus qu'il ne l'étoit, & à le réduire en loi écrite.

Les Romains ne connoissoient pas les fiefs, ainsi lorsque quelqu'un d'entr'eux en étoit investi, il falloit qu'il suivît la disposition des loix Lombardes.

Mais il est à observer que ce droit des fiefs étoit différent chez les François que chez les Lombards. Les aînés succédoient seuls en France aux fiefs (*Cujas, lib. 1. de feud. tit. 9. in fin.*) afin de maintenir les familles dans leur premiere illustration, au lieu que les fiéfs se partageoient chez les Lombards. Il est encore à observer, & c'est de

REMARQUES PARTICULIERES.

quoi il s'agit ici, que la *Coûtume* des fiefs étoit antérieure chez les Lombards à la loi des François ; mais que la *Coûtume* des fiefs étoit antérieure chez les François à la premiere loi écrite, puisque la loi des fiefs ne fut établie en Italie, que dans le onziéme siécle, & que les fiefs étoient connus en France dès le dixiéme.

Toutes les origines sont obscures ; aussi n'avons-nous aucune loi ni aucun titre des premieres Inféodations, & nos Rois ne firent qu'y consentir par une tolérance générale : mais lors de la réunion des grands fiefs à la Couronne, ceux que le Roi laissa entre les mains de quelques particuliers, les posséderent par des concessions qu'il leur en fit. Nos Rois ne se soucioient pas de les éteindre tous, ils jugerent même à propos d'accorder de nouvelles Inféodations : ils firent plus, car en différens tems ils permirent l'union de plusieurs de ces Seigneuries, pour en former de nouveau de grandes terres qu'ils érigerent dans la suite en Duchés, Comtés ou Marquisats ; ensorte que les dignités anciennes subsistoient toujours, mais avec la différence essentielle que les anciennes Seigneuries étoient l'ouvrage de la force & de la rébellion, au lieu que les nouveaux titres émanoient de l'autorité royale. Le Roi ne couroit pas de risque alors d'élever de trop grands Seigneurs parmi ses sujets, la forme de l'Etat étoit changée, & c'étoit au contraire des hommes distingués par leurs services qu'il s'attachoit plus particuliérement.

L'Eglise reçuë dans l'Etat sous Constantin, y avoit apporté son culte, qu'elle ne tenoit que de Dieu seul, mais qu'elle ne pouvoit y exercer publiquement que par la permission de l'Empereur : c'étoit lui qui assembloit les Conciles ; & quand la religion fut encore plus répanduë, les Souverains, chacun dans leurs Etats, exercerent dans les

REMARQUES PARTICULIERES.

choses Ecclésiastiques la même autorité que l'Empereur. Ainsi le Concile d'Orléans fut convoqué par l'autorité de Clovis ; Carloman & Pepin son frere, n'étant que Maires du Palais, en convoquerent aussi.

L'Assemblée des Conciles Généraux intéressoit trop l'autorité des Princes séculiers, pour qu'il n'y eût point entr'eux, par la suite des tems, de jalousie au sujet de la convocation. Il falloit pour les accorder, un lien commun formé par la religion, qui tînt à tous, & qui ne dépendit de personne : c'est ce qui rendit enfin les Papes, en qualité de peres communs des fidéles, Maîtres de cette convocation, mais avec le concours juste & nécessaire des Souverains. Les Légats étendirent beaucoup depuis les droits du saint Siége à cet égard ; Charles le Chauve autorisa leurs entreprises, & on les vit souvent assembler des Conciles Nationaux dans les royaumes où ils furent envoyés, sans en consulter les Souverains.

Par rapport aux Elections la discipline n'a pas toujours été la même. Tant que les premiers fidéles tinrent leurs assemblées cachées, ou ne formerent pas une société autorisée par la puissance séculiere, ils se choisirent leurs Pasteurs indépendamment du Prince ; mais, dès que les Empereurs eurent permis l'exercice de la religion, tantôt les Elections dépendirent d'eux, tantôt elles furent abandonnées au Clergé & au peuple, mais toujours avec des prétentions mutuelles qui causerent des troubles infinis ; de-là les querelles pour les investitures, qui furent également funestes aux Papes & aux Souverains, & où ces deux Puissances, faute de s'entendre, allerent chacune au-de-là de leurs droits, l'Empereur voulant entreprendre sur le spirituel, & le Pape sur le temporel.

Il y avoit très-peu de fêtes, Pâques, la Pentecôte &

REMARQUES PARTICULIERES.

Noël ; car on ne croit pas que Noël fût la plus ancienne, parce qu'elle ne venoit pas des Apôtres, qui n'avoient établi que les fêtes des mysteres dont ils avoient été témoins. Les Nobles de chaque Diocèse étoient obligés de venir célébrer ces fêtes dans la principale Cité, & les Rois s'en faisoient un devoir comme les simples fidéles. Nous voyons dans les Centuriateurs de Magdebourg cette fameuse constitution de Charlemagne, qui contient le nombre des fêtes qui s'observoient de son tems, & que l'on marquoit déja en rouge, savoir Noël, saint Etienne, saint Jean l'Evangéliste, les Innocens, l'octave du Seigneur, l'Epiphanie, l'octave de l'Epiphanie, la Purification de la Vierge, huit jours à Pâques, les grandes Litanies, l'Ascension, la Pentecôte, saint Jean-Baptiste, saint Pierre, saint Paul, saint Martin & saint André.

Nous avons parlé sous le regne de Clovis des loix différentes qui régissoient les François, il reste à dire un mot des *Capitulaires*.

Sans entrer dans la question, savoir quelle influence avoient les peuples dans les délibérations qui se prenoient au champ de Mars où se faisoient les *Capitulaires*, nous rapporterons seulement ces termes de Charles le Chauve. *Tels sont*, dit ce Prince, *les Capitulaires de notre Pere, que les François ont jugé à propos de reconnoître pour loi, & que nos fidéles ont résolu dans une assemblée Générale d'observer en tout tems.* Ces Capitulaires étoient des loix qui se faisoient dans le *Parlement* ou *Plaids*, auquel assistoient les Ecclésiastiques & les Laïcs ; ce qui fait que Réginon les a appellés tantôt *Synodus*, tantôt *Placitum*, parce que le concours de ces deux ordres de l'Etat, dans une assemblée où se traitoient également les choses ecclésiastiques & les séculieres, les rendoit en effet & des *Conciles* & des *Parlemens* ; parle-

REMARQUES PARTICULIERES.

mens par convocation, Conciles par occasion. (*Hist. Litt. de la France.*)

L'Empire d'Occident que Charlemagne avoit fondé, fut héréditaire dans sa maison, par la raison qu'il l'avoit conquis, & ne devint électif que lorsqu'il passa aux Allemans : ce qui fit perdre l'Empire à la maison de France, fut, outre le peu de mérite de ses descendans, les partages qui se firent entre les enfans de ces Princes. Si le titre d'Empereur fût demeuré attaché à la Monarchie Françoise, sans qu'on eût introduit les partages de ces mêmes Etats, l'Empire se seroit perpétué dans la maison de France, & quelque changement qui fût arrivé, on eût porté respect à la dignité Impériale, comme à celle du Roi, & l'une ne se seroit jamais conçuë sans l'autre, mais les partages faits par Louis le Débonnaire ayant divisé les esprits de ses enfans, & causé des haines & des guerres entr'eux, & par conséquent entre les peuples de chacune de ces portions, ils devinrent en très-peu de tems étrangers les uns à l'égard des autres.

Dans le neuviéme siécle, les Moines héritoient de leurs parens, & avoient des biens en propre : il n'en étoit pas de même des Laïcs, qui n'héritoient pas de leurs parens Moines. (*Préf. pour servir à l'Histoire Ecclésiastique & Civile de Bretagne.*)

L'usage des cuirasses & des casques, ainsi que celui de l'arc & des fléches, presque inconnu sous la premiere race, devint une loi militaire sous la seconde. (*Capit. de Charlemagne.*) La Chevalerie commença aussi alors à être connuë : le Chevalier qui se nommoit *Miles*, avoit un rang dans la milice indépendant de celui que donnoient les charges militaires.

La coutume barbare de se faire justice soi-même par la

REMARQUES PARTICULIERES.

force, & d'associer toute sa famille à sa vengeance, étoit passée de la Germanie dans les Gaules, & elle s'y conserva pendant plus de six cens ans; les François, uniquement élevés dans la profession des armes, & jaloux de leur liberté, ne pouvoient se résoudre à renoncer à un usage qu'ils regardoient mal-à-propos comme le privilége de la Noblesse, & comme le caractère prétendu de leur indépendance. Il faut remarquer que si quelqu'un de la famille offensée trouvoit la poursuite & la vengeance des torts trop dangereuses, en ce cas la loi Salique lui permettoit de se désister publiquement de cette guerre particuliere; mais aussi la même loi, titre 63. le privoit du droit de succession, comme étant devenu étranger dans sa propre famille, & en punition de son peu de courage: loi étrange & cruelle qui entretenoit la férocité d'une Nation, ou plûtôt qui en étoit une suite. Que de sang a coûté ce funeste préjugé ignoré des Grecs & des Romains! Cependant ces combats eurent besoin depuis de la permission expresse du Prince; ensorte que c'étoit un crime de Leze-Majesté de se donner camp & jour pour se battre, d'appeller ou envoyer des cartels & défis sans l'octroi & permission du Prince, au lieu que lorsqu'il y avoit gage adjugé par le Roi, comme l'on parloit alors, c'est-à-dire, lorsque le Roi jugeoit l'offense assez grande pour mériter un combat, le combat devenoit légitime, & étoit souvent honoré par la présence du Roi, & quelquefois les Evêques y assistoient, comme il arriva au combat des Ducs de Lancastre & de Brunswic; on a même dit depuis, que bien loin que cette approbation du Prince eût rendu les duels plus fréquens, ils se multiplierent au contraire après la défense expresse qu'en fit Henri II. & la raison que l'on en donnoit, c'est que chacun alors jugeant de l'offense à son gré, on se

REMARQUES PARTICULIERES.

croyoit déshonoré ſi l'on héſitoit de ſe battre ſur le plus petit prétexte : par le même principe, on a prétendu que les combats à outrance, où il falloit néceſſairement que l'un des deux combattans pérît, étoient un moyen infaillible pour les rendre plus rares ; c'eſt ce que fit le Maréchal de Briſſac en Piemont, qui voyant l'excès où étoit portée la fureur des Duels, imagina de les permettre, mais d'une façon ſi périlleuſe qu'il en ôta bientôt le deſir : il ordonna que ceux qui auroient déſormais querelle la décideroient ſur un certain Pont entre quatre piques, & que le vaincu ſeroit jetté dans la riviere, ſans qu'il fût permis au vainqueur de lui donner la vie. Reméde cruel & pire que le mal : auſſi nos Rois ne furent-ils occupés depuis qu'à faire ceſſer un uſage ſi barbare ; mais les Loix à ce ſujet furent multipliées ſans aucun fruit depuis Henri II. faute d'avoir ſu les faire obſerver. Que ne doit-on pas à la fermeté du Prince (Louis XIV.) qui a achevé de détruire un uſage que ſes Prédéceſſeurs avoient attaqué inutilement par tant d'Edits ?

Les mariages d'alors étoient heureux ; on n'y traitoit point les crimes de bagatelles, & les infidélités s'appelloient adultere. » Les mœurs, dit Tacite, avoient plus » de pouvoir chez eux, que les Loix chez les autres Na- » tions. » *Plus ibi boni mores valent quàm alibi bonæ Leges.* Cette grande union pouvoit venir principalement de ce que les maris ne recevoient point de dot de leurs femmes : dans l'origine, elles leur apportoient quelques armes, préſent militaire, qui ſe reſſentoit de la rudeſſe de ces premiers tems ; mais il n'étoit queſtion pour le mari de recevoir ni terres ni argent. Son choix purement gratuit aſſuroit ſa femme du goût qu'il avoit pour elle, de même que le déſintéreſſement du mari la retenoit dans une plus grande dépendance. Bien plus, loin que les femmes ap-

H iv

REMARQUES PARTICULIERES.

portassent rien en mariage à leurs maris, c'étoient eux au contraire qui les dottoient. Il y a dans l'Abbaye de Saint Pierre en Vallée un ancien Cartulaire qui a bien sept cens ans, au jugement de M. le Laboureur, dans lequel on trouve une donation faite à ce Couvent par Hildegarde, Comtesse d'Amiens & veuve de Valeran, Comte du Vexin: cette Dame déclare dans ce titre qu'elle donne à l'Abbaye de Saint Pierre un alleu qu'elle a reçu en se mariant de son Seigneur, suivant l'usage de la loi Salique, qui oblige, dit-elle, les maris de dotter leurs femmes.

La langue latine étoit encore en France la langue *vulgaire* sous la premiere race, c'est-à-dire, la langue de tout le monde; elle n'étoit plus vulgaire au commencement du neuviéme siécle: la langue *Romance* lui succéda, c'est-à-dire, un langue mêlée de Franc & de mauvais latin, qui est devenuë la langue Françoise: il y avoit, outre cela, la langue Tudesque apportée par les Francs; cela s'apperçoit clairement dans un traité conclu entre Charles le Chauve & Louis le Germanique, les deux langues sont bien distinguées, car ce traité est en Tudesque & en Romance, le *Tudesque* pour les Allemans, & le *Romance* pour les Francs; c'est le plus ancien monument que nous ayons.

Les Bénédictins, auteurs de l'*Histoire Littéraire de la France*, (Tomes VI. & VII.) disent que les Romans ont commencé chez nous au dixiéme siécle, & réfutent assez bien le Maire, M. l'Abbé Fleuri, Dom Calmet, & le dernier Historien de la ville de Paris, qui les font moins anciens de deux cens ans: ils observent que chez les Grecs les fictions furent les fruits de la politesse & de l'érudition, au lieu que chez les François ce fut la grossiéreté qui les enfanta. Comme la langue *Romance* étoit alors la plus universellement entenduë, les auteurs de ces sortes d'ouvrages la préférerent à

REMARQUES PARTICULIERES.

tout autre pour publier leurs fictions & leurs contes, qui de-là prirent le nom de *Romans*.

Les mêmes Historiens font une réflexion bien judicieuse sur le huitiéme siécle : *Ce siécle est tout à la fois & le dernier terme de la premiere décadence des Lettres dans les Gaules, & la premiere époque du soin que l'on prit d'y relever leur ruine, & de les y faire refleurir.*

Rien n'est si suspect que ce qui a été écrit sous le commencement de cette Race, touchant les événemens de la premiere : c'étoient tous Historiens dévoués à la maison nouvellement regnante, & qui en cherchant à justifier l'usurpation, mettoient sur le compte des auteurs de Pepin tout ce qui s'étoit fait de bien du tems qu'ils remplissoient les charges de Maires du Palais, tandis qu'ils se prenoient aux derniers Rois de cette Race de tout ce que l'État avoit souffert : ainsi il faut, par rapport à la premiere race, s'en tenir aux auteurs contemporains, & puis passer à ceux qui, tels qu'Aimoin, n'ont écrit à la vérité que sous la troisiéme race, mais qui ont écrit sans intérêt : encore faut-il user sobrement du témoignage de cet auteur, & se souvenir de plus que son histoire finit au chapitre quarante-un du quatriéme livre, comme l'a remarqué le Pere le Cointe, & ne pas confondre ce qui est de lui avec ce qui a été ajouté par ses Continuateurs.



MINISTRES, GUERRIERS, MAGISTRATS, SAVANS ET ILLUSTRES,

Qui ont vécu depuis le commencement du regne de Louis le Bégue, l'an 877. jusqu'à la fin de la seconde Race, l'an 987.

MINISTRES.	GUERRIERS.	MAGISTRATS.	SAVANS & ILLUSTRES.
Anscheric.	Renaud de Saluces.	*Grands Chanceliers.*	Abbon. 892.
Ebles.	Eudes, Comte de Paris.	Urgard.	Anastase le Biblioth. 887.
Sculphe.	Robert, Comte de Paris.	Foulques.	Eudes de Cluni. 942.
	Hugues le Grand.	Anscheric.	Flodoard. 966.
	Othon.	Ernuste.	Hincmar. 882.
	On n'a choisi pour cette Colonne de la seconde Race, ainsi que pour celle de la premiere, que quelques hommes des plus célébres d'alors, mais on comprend aisément qu'il seroit facile d'ajouter à ce nombre.	Malhute.	Luitprand. 970.
		Hervé.	Radulfe. 910.
		Roger.	Réginon. 908.
		Luitard.	Jean Scot. 883.
		Ebles.	Suidas, *on croit qu'il a vécu dans ce siécle.*
		Adalgaire.	
		Abbon.	
		Ansegise.	
		Eric.	
		Hugues de Vermandois.	
		Artaud.	
		Adalric.	
		Adalberon.	



ABRÉGÉ
CHRONOLOGIQUE
DE
L'HISTOIRE DE FRANCE.

TROISIEME RACE.



OUS *la fin de la deuxiéme Race*, dit Mezerai, *le Royaume étoit tenu selon les Loix des Fiefs, se gouvernant comme un grand Fief, plutôt que comme une Monarchie*; aussi le même Auteur appelle-t-il la troisiéme Race, *le tems des grandes Polices.* C'est en effet sous la troisiéme Race que nos Rois ont recouvré l'autorité qui étoit presque anéantie sous la fin de la deuxiéme : il est vrai que c'étoit à cette diminution d'autorité que Hugues Capet fut redevable du changement qui se fit en sa faveur, à l'exclusion des héritiers légitimes; mais dès qu'une fois il fut devenu le Maître, lui & ses successeurs animés du même esprit, & par une suite de prudence dont ils ne s'écarterent jamais, regagnerent insensiblement tout ce qui avoit été usurpé par les Seigneurs, ne firent pas une démarche qui ne tendît à ce but, & se ressaisirent enfin des plus précieux droits de la Couronne.

987.
Avénement à la Couronne.

EVENEMENS REMARQUABLES.

HUGUES CAPET *parvient à la Couronne, âgé d'environ 45. ans; il est sacré & couronné à Rheims le 3. Juillet 987. par l'Archevêque Adalberon. Il est le Chef de la troisiéme Race de nos Rois.*

Il fit une Eglise de son Palais, (aujourd'hui S. Barthelemi,) il y a un Sceau original de ce Prince, c'est le premier où l'on voye ce que nous appellons *la Main de justice*, il la tient de la main droite & un Globe de la gauche, il porte sur sa tête une Couronne fleuronnée, il paroît dans ce Sceau avec des cheveux courts & une assez longue barbe fourchue : on lit à l'entour cette Inscription, *Hugo Dei misericordiâ Francorum Rex.*

987.

CHARLES, Duc de la Basse Lorraine, fils de Louis d'Outremer, & oncle de Louis V. dernier des Rois de la seconde Race, avoit seul par sa naissance droit à la Couronne; mais il en fut exclus par le concours de plusieurs circonstances : tandis que les derniers Descendans de Charlemagne étoient tombés dans une sorte de mépris, ceux de Robert le Fort s'étoient élevés au plus haut degré de puissance par leurs services : on fit un crime à Charles de Lorraine de la foiblesse qu'il avoit eue de rendre hommage à l'Empereur Othon; on alla jusqu'à jetter quelques doutes sur son état, fondés sur les soupçons qu'on avoit eus autrefois de celui de son Ayeul Charles le simple; enfin la Nation se réunit en faveur d'Hugues Capet, Duc des François, & arriere petit-fils de Robert.

988. 89. 90. 91.

Hugues Capet fait couronner à Orléans son fils Robert pour lui assurer la Couronne.

Charles défend son droit à la Couronne, assiége la Ville de Laon, la prend, & défait Hugues qui vouloit la reprendre. Peu après Hugues Capet reprend Laon par une intelligence avec l'Evêque, la nuit du Jeudi-Saint 2. Avril 991. & fait Charles prisonnier avec sa femme, aussi-bien qu'Arnoul, Archevêque de Rheims, qui avoit trahi Hugues, quoiqu'il lui fût redevable de son Archevêché.

FEMMES.	ENFANS.	996. MORT.	PRINCES *contemporains.*
Adelaïde, fille, à ce qu'on croit, de Guillaume III. dit Tête-d'étoupes, Duc de Guyenne & Comte de Poitou.	ROBERT Adwige, femme de Regnier IV. Comte de Hainaut, puis de Hugues III. Comte de Dasbourg. Adélaïde, dont le P. Anselme ne fait point mention; elle épousa Renaud I. Comte de Nevers. Gisselle, femme de Hugues I. Comte de Ponthieu, auquel elle porta la Seigneurie d'Abbeville. *Fils naturel.* Gauzlin, Archevêque de Bourges. 1029.	HUGUES CAPET *meurt le* 24. *Octobre* 996. *âgé d'environ* 55. *ans, & est enterré à S. Denis.* Il établit à l'exemple de Clovis, son séjour à Paris, qui avoit cessé d'être la demeure de nos Rois, pendant toute la deuziéme Race, & sous les Rois de la premiere, appellés communément *Fainéans.*	*Papes.* Jean XV. 996. Grégoire V. 999. *Empereurs d'Orient.* Basile III. 1025. Constantin V. 1028. *Empereur d'Occident.* Othon III. 1002. *Roi d'Espagne.* Vérémond II. 999. *Roi d'Angleterre.* Etelréde. 1016. *Rois d'Ecosse.* Grime. 1003. Malcolme II. 1023. *Roi de Dannemarc.* Suénon. 1014. *Roi de Suéde.* Olaüs. 1019. *Prince de Pologne.* Micislas. 999.

EVENEMENS REMARQUABLES sous HUGUES CAPET.

Cet Arnoul, fils naturel du Roi Lothaire, est déposé dans un Concile tenu dans l'Abbaye de saint Basle, proche Rheims, après avoir avoué son crime & sa trahison envers le Roi : on lui nomme pour successeur Gerbert, qui avoit été Précepteur du Roi Robert, & que l'on a connu depuis sous le nom de Silvestre II. Pape. Le Pape Jean XV. désapprouve la déposition d'Arnoul, force le Roi à consentir à un nouveau Concile indiqué à Aix-la-Chapelle, mais qui fut tenu à Mouzon en 995. comme il ne s'y trouva qu'un petit nombre d'Evêques, l'affaire fut remise à un Concile indiqué à Rheims au premier Juillet suivant. La décision de ce Concile n'ayant point eu lieu, Gerbert demeura en possession de son siége, tant que vécut Hugues Capet ; ce ne fut que sous le regne suivant qu'Arnoul fut rétabli sans la tenue d'aucun Concile.

Ce fut Gerbert qui introduisit, à ce que l'on croit, en France le Chiffre Arabe ou indien ; car les Arabes avoient tiré des Indiens cette maniere de compter, & Gerbert avoit pu l'apprendre des Sarrazins dans un voyage qu'il fit en Espagne. (*Le Beuf, Hist. Litt. de la France.*) Ce fut aussi lui qui entreprit la premiere Horloge, dont le mouvement étoit réglé par un balancier, & dont on s'est servi jusqu'en 1650. que l'on commença à mettre une pendule au lieu du balancier.

992. &c.

Charles meurt, laissant des enfans qui n'eurent point de postérité, & la guerre finit après avoir duré quatre ou cinq ans. Le Duc de Guyenne, les Comtes de Flandres & de Vermandois, qui avoient favorisé les prétentions de Charles, sont soumis.

Hugues Capet, craignant avec raison de nouvelles ir-

MINISTRES.	GUERRIERS.	*MAGISTRATS.*	*SAVANS & Illustres.*
Sénéchaux.	Foulques Nerra, Comte d'Anjou, 1040.	***Chanceliers.***	Adalberon. 988.
Geoffroi, dit Grisegonelle, Comte d'Anjou. 987.	Adelbert, Comte de la Marche.	Adalberon, 988.	Adson. 992.
L'office de Sénéchal étoit le premier de tous, & fut éteint dans la personne de Thibaud, qui mourut au siége d'Acre en 1191.	Josselin, Vicomte de Melun. 998.	Renaud.	Folcuin. 990.
Bouchard, Comte de Melun. 1012.	Bouchard, sire de Montmorenci, vivoit encore en l'an 1005.	Gerbert. 1003.	S. Maïeul. 994.
	Thibaud File-étoupe, tige des Seigneurs de Montlhéri, vivoit encore en l'an 1015.		

ruptions des Danois & des Normands, par l'embouchure de la Somme, fit fortifier Abbeville en Ponthieu, qui n'étoit alors qu'une métairie, nommée *Abbatis Villa*, de la dépendance de l'Abbaye de saint Riquier : il donna le Gouvernement de ce pays à un Seigneur nommé Hugues, qui d'Avoué de saint Riquier, devint Comte de Ponthieu ; origine des Comtes de ce nom.

On croit pouvoir fixer à ce Siécle le commencement de la Pairie de France ; mais en même-tems on doit remarquer que les Pairs sont plus anciens en France que la Pairie : celle-ci, dit le Laboureur, n'a commencé d'être réelle de nom & d'effet, que lorsque les Fiefs ont commencé d'être héréditaires & patrimoniaux, au-lieu que les Pairs étoient Juges de tous les tems de leurs concitoyens : ce qui semble d'autant plus vrai, que lorsque les villes eurent acquis le droit de Communes, elles qualifierent en plusieurs lieux, & particuliérement en Picardie, leurs Juges du nom de *Pairs Bourgeois*. On doit encore remarquer, que depuis l'usurpation des Fiefs, la Pairie devint plus ou moins considérable, suivant le plus ou moins de puissance du Seigneur suzerain des Pairs, ensorte que les Pairs du Roi de France étoient de plus grands Seigneurs que les Pairs du Comte de Champagne, & que par la même raison la mouvance de la Couronne caractérisoit les premiers Pairs ; ainsi le Duc de Bretagne qui par sa puissance pouvoit traiter d'égal avec le Duc de Normandie, lui étoit inférieur en dignité, parce qu'originairement il ne relevoit pas de la Couronne, mais du Roi seulement, comme Duc de Normandie, & que la Normandie ayant été aliénée, il n'en fut plus que l'arriere-vassal : ce qui fait qu'encore aujourd'hui une Seigneurie relevant d'un Seigneur particulier, ou bien relevant du Roi à cause de tel ou tel Domaine particulier, est distraite

de cette mouvance, pour ne plus relever que de la Couronne, lorsqu'elle est érigée en Duché Pairie. Cette introduction d'une dignité nouvelle valut la Couronne à Hugues Capet : il y avoit alors sept Pairs Laïcs de France, c'est-à-dire, sept Seigneurs, dont les Seigneuries relevoient immédiatement du Roi : ils choisirent celui d'entre eux qui pouvoit rejoindre le plus de Provinces à la Royauté, & qui pouvoit empêcher qu'aucun des Pairs ne l'emportât sur l'autre : par ce choix la Pairie de France fut réunie à la Couronne, & il n'y eut plus que six Pairs de France.

Il y a bien des opinions différentes sur l'origine de la Pairie : celle qui la fait remonter à Charlemagne est romanesque : celle qui la fixe au regne de Louis le Jeune ne lui donneroit qu'une existence d'un moment, puisque ce fut là l'époque des réunions de ces mêmes Pairies à la Couronne. D'autres, ainsi que Favin, pensent que la Pairie fut instituée par Robert, » qui inventa comme un grand » Conseil secret d'Etat, composé de six Ecclésiastiques & » de six grands Seigneurs détempteurs de Bourgogne, » Aquitaine, Normandie, Flandres, Champagne & To» lose, les honorant du titre de Pairs : cette institution » est rapportée sous l'année 1020. la vingt-quatriéme an» née de son regne. » Favin n'appuie cette opinion d'aucune autorité, & d'ailleurs il n'a pas fait réflexion qu'il n'y avoit point alors six Pairs Ecclésiastiques, puisque l'on voit que l'Evêque de Langres relevoit encore du Duc de Bourgogne sous le regne de Louis VII. & que ce fut ce Roi qui engagea le Duc de Bourgogne à unir le Comté de Langres à l'Evêché, pour que l'Evêque relevât du Roi, dans le dessein qu'avoit ce Monarque de faire sacrer son fils Philippe Auguste, & de rendre cette cérémonie mémorable par la convocation des douze Pairs.

EVENEMENS REMARQUABLES sous HUGUES CAPET.

La forme de cet ouvrage ne permet pas les dissertations ; ainsi il faut se contenter de proposer son opinion, sans que pour cela on puisse être soupçonné de vouloir décider. Je pense donc que les Pairies & les fiefs ont une origine commune, parce que ce fut là le moment de cette introduction de Seigneuries inconnuës jusqu'alors, qui porta un si furieux coup à l'autorité royale. Vignier me semble expliquer cela assez clairement. » Avant Louis le Bégue, » tout étoit quasi Domaine royal, ... le Roi faisant » la part à ses sujets, comme bon lui sembloit ; mais sous » Charles le Simple, on le vit distribué en sept grandes » & principales Provinces, ... & en plusieurs moin- » dres & petites Comtés, dont les unes dépendoient des » sept plus grandes, comme fiefs subalternes, ainsi que » les Comtés de Touraine, d'Anjou, de Blois, & autres » semblables de la Comté de France ; ce qui me fait soup- » çonnèr être la cause pourquoi les Comtes d'Anjou ne » tinrent lieu entre les Pairs depuis Hugues Capet, ni » les Comtes de Champagne, pour raison de leur Comté » de Tours : ..... quant aux grandes Provinces, la » premiere & principale des sept fut celle qu'on disoit de » France & de Paris ; ..... de sorte que si Hugues Ca- » pet se fût avisé de donner le Duché de France à aucun » de ses enfans, sans le réunir & incorporer au Domaine » royal, nous eussions eu sept Pairs, parce qu'il y avoit » eu sept grands & principaux Princes auparavant.

Le Roi avoit, outre ces Pairs Laïcs, des Pairs Ecclésiastiques, au lieu qu'on ne voit pas que les autres Pairs de France eussent des Pairs Ecclésiastiques, mais ils avoient presque tous plus de Pairs Laïcs que le Roi : ces Pairs étoient les Juges des Justices des Seigneurs, & il en falloit au moins deux ayant leur Seigneur à leur tête pour rendre un Juge-

ment : le Seigneur qui n'avoit point de Pairs en empruntoit de son Chef-Seigneur. Beaumanoir, dans ses coutumes de Beauvaisis, remarque que les Seigneurs ne pouvoient pas assister au jugement du Procès où ils étoient Parties. Les Pairs de France voulurent en vain faire valoir ce droit contre le Roi, qui assistoit à ces jugemens, & qui y devoit assister, parce qu'en défendant ses droits, il défendoit ceux de l'Etat.

Le Comte de Paris avoit la justice, police & finance, & commandoit les armées ; il avoit sous lui un Vicomte : lorsque Hugues Capet fut parvenu à la royauté, il réunit à la Couronne le Comté de Paris qu'il possédoit à titre d'Inféodation, que Hugues le Grand avoit reçuë du Roi Charles le Simple : le titre ainsi que l'office de Comte étant réuni & supprimé, il restoit le Vicomte qui rendoit la justice sous le Comte : l'officier que le Roi choisit pour représenter ce Vicomte se nomma Prévôt, & c'est ce que nous appellons aujourd'hui Prévot de Paris, qui dans la suite n'exerça plus les fonctions de la Magistrature, mais qui continua d'être le chef du Châtelet, où il donne sa voix sans recueillir celles des autres Juges, qui sont présidés par le Lieutenant Civil.

Premiere Canonisation faite par l'autorité du Pape, (de Saint Udalric 993.) jusques-là, c'est-à-dire, dans les neuf premiers siécles de l'Eglise, on convenoit que toutes les Eglises & tous les Evêques avoient un égal pouvoir dans la Canonisation des Saints ; mais l'autorité des Papes s'étant augmentée depuis, ainsi que les Canonisations, on eut recours à eux pour les rendre plus solemnelles ; aussi voyons-nous qu'Alexandre III. décida que la Canonisation des Saints étoit une des Causes majeures qui doivent être réservées au siége Apostolique. Boniface VIII. pré-

tendit la même chose, & Urbain VIII. défendit de rendre aucun culte à ceux qui étoient morts même en odeur de sainteté, avant qu'ils eussent été béatifiés ou canonisés par l'Eglise de Rome : l'usage étoit que le Pape consultât les Cardinaux, & cependant Sixte V. s'en dispensa, ainsi qu'il paroît par une Lettre du Cardinal de Joyeuse au Roi Henri III. » Le mercredi 9. de ce mois de Mars, Sa Sainteté fit lire » en Consistoire la Bulle par laquelle elle fait Saint Bona- » venture Docteur de l'Eglise, & n'en demanda pas l'avis » aux Cardinaux. »

Siécle d'ignorance : elle étoit si profonde qu'à peine les Rois, les Princes, les Seigneurs, encore moins le Peuple, savoient lire : ils connoissoient leurs possessions par l'usage, & ne s'avisoient guéres de les soutenir par des titres, puisqu'ils ignoroient l'usage de l'écriture ; c'est ce qui faisoit aussi que les mariages d'alors étoient souvent déclarés nuls : comme ces traités de mariages se concluoient aux portes des Eglises, & ne subsistoient que dans la mémoire de ceux qui y avoient été présens, on ne pouvoit se souvenir ni des alliances ni des degrés de parenté, & des parens se marioient sans avoir de dispense ; de-là tant de prétextes ouverts au dégoût & à la politique, pour se séparer d'une femme légitime ; de-là vint aussi le crédit que prirent les Clercs ou Ecclésiastiques dans les affaires, parce qu'ils étoient les seuls instruits ; » ni plus ni moins, » dit Pasquier, que les Druides prirent les clefs tant de » leur Religion que des Lettres, aussi se lottirent nos Pres- » tres de ces deux articles entre nous.... n'étant notre » Noblesse aucunement attentive à si louable sujet ; or de » cette asnerie ancienne (de la Noblesse) advint que nous » donnasmes plusieurs façons au mot de *Clerc*, lequel de » sa naïve & originaire satisfaction appartient aux Ecclé-

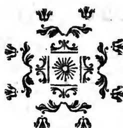
» fiastiques, & comme ainsi fut qu'il n'y eut qu'eux qui
» fissent profession des bonnes Lettres ; aussi par une mé-
» taphore nous appellâmes *grand Clerc* l'homme savant,
» *Mauclerc* celui qu'on tenoit pour beste, & la Science fut
» appellée *Clergie*.

Les revenus de nos Rois consistoient dans leurs *Domaines*, que l'on peut diviser sous neuf espèces, les *Produits* de Justice des Bailliages & Prévôtés Royales, que nos Rois donnoient quelquefois à ferme aux Baillifs & aux Prévôts ; les *Produits* des terres domaniales reçus aussi par les Baillifs & Prévôts ; la *Gruerie*, le *Cens*, & autres Droits Seigneuriaux : ces Droits étoient devenus d'autant plus considérables, que depuis l'établissement des Fiefs tout étoit fieffé, & que nos Rois croyoient trouver plus d'avantage à donner à Fief qu'à conserver la propriété ; la *Régale*, les droits d'*Entrée* & de *Sortie* perçus sur les frontieres du Royaume ; la *Monnoie*, les Droits de *Procuration* ou de *Giste*, & les *Juifs*, sans compter les redevances pour le Droit de *Communes*, & ce qu'on appelloit *Coutumes volontaires* : c'étoit un Droit dû par les Vassaux dans quatre cas extraordinaires ; savoir, quand le Roi faisoit son fils aîné Chevalier, lorsqu'il marioit sa fille aînée, lorsqu'il survenoit une guerre, & lorsqu'il étoit fait prisonnier ; les Seigneurs des Fiefs exerçoient aussi ces quatre Droits sur leurs terres. Ceux qui étoient chargés de recevoir ces revenus du Roi, les apportoient à Paris, dans les trois termes, de Saint Remi, de la Chandeleur, de l'Ascension, & il y a eu un tems où ils étoient remis au Temple, entre les mains d'un Chevalier du Temple, qui étoit le gardien particulier du trésor du Roi, & qui en expédioit les quittances aux Prévôts & aux Comptables. Voilà ce qui servoit à l'entretien de nos Rois & de leur Maison ; car au moyen des Services militaires, dont

EVENEMENS REMARQUABLES sous HUGUES CAPET

chaque Vassal immédiat de la Couronne étoit tenu, il n'en coûtoit rien au Roi pour faire la guerre : il est vrai qu'il dépendoit en quelque sorte de ses Vassaux, qui souvent au milieu d'une Campagne l'abandonnoient, parce que le tems de leur service étoit fini.

Croiroit-on qu'il y eût si peu de commerce alors entre les Provinces de France, qu'un Abbé de Cluni, invité par Bouchard, Comte de Paris, d'amener des religieux à Saint Maur-des-fossés, s'excuse de faire un si long voyage dans un pays étranger & inconnu ?



I iv

996. *Avénement à la Couronne.*

EVENEMENS REMARQUABLES.

ROBERT *parvient à la Couronne l'an 996. âgé d'environ vingt-cinq ans. Il étoit né à Orléans, où il reçut le Baptême, & où il fut couronné.*

996. 97. &c.

ROBERT qui tenoit toujours Arnoul, Archevêque de Rheims, prisonnier, lui rend la liberté & le laisse jouir de son Archevêché, espérant par cette complaisance faire confirmer à Rome son mariage avec Berthe sa parente, qu'il avoit épousée sans dispenses. Gerbert, dépouillé de son Archevêché, se retira auprès de l'Empereur Othon; il devint ensuite Archevêque de Ravennes, & finit par être Pape sous le nom de Silvestre II.

Robert ne peut faire approuver par le Pape son mariage avec Berthe. Grégoire V. dans un Concile tenu à Rome en 998. déclara le mariage nul, & faute par eux de se séparer, les excommunia, aussi-bien qu'Archambaud, Archevêque de Tours, qui les avoit mariés. Robert refusa d'obéir. Tous les Evêques qui avoient eu part au mariage, vont à Rome faire satisfaction au Pape: les peuples & les Courtisans même se séparent du Roi, & ceux qui sont obligés de le servir font passer par le feu toutes les choses qu'il avoit touchées, pour les purifier. Robert obéit enfin, renvoie Berthe, & épouse peu de tems après Constance fille de Guillaume, Comte de Provence & d'Arles.

L'Empereur Othon III. érige la Pologne en Royaume, en faveur de Boleslas, Prince de Pologne, en même-tems que le Pape érige aussi la Hongrie en Royaume en faveur d'Estienne Duc de Hongrie.

FEMMES.

Berthe, parente de Robert, veuve d'Eudes I. Comte de Blois. Les censures de Grégoire V. ayant obligé ce Prince de la quitter, il épousa en secondes nôces Constance, fille du Comte de Provence & d'Arles, morte en 1032. Dom Vaisserte la fait fille de Guillaume Taillefer, Comte de Toulouse.

ENFANS.

Hugues, mort avant son pere.

HENRI I.

Robert I. Duc de Bourgogne.

Eudes.

Adélaide, femme de Renaud Comte de Nevers, vivoit encore en 1063.

Adéle, femme de Richard III. Duc de Normandie, puis de Baudouin Comte de Flandres. 1079.

Il paroît constant par un passage de Hugues de Fleuri, qu'Adéle n'eut point d'autre mari que Baudouin, & c'est l'opinion de Mezeral. Dom Luc d'Acheri appuie l'opinion contraire, par un Acte de 1026. & est suivi par le P. Daniel, quoique cet Acte ne contienne qu'un don de nôces fait par Richard à Adéle sa *future* Epouse; & enfin le P. Simplicien semble résoudre la difficulté, en disant qu'Adéle fut promise à Richard, mais qu'elle ne l'épousa point.

1031.
MORT.

ROBERT *meurt à Melun le 20. Juillet 1031. âgé de 60. ans Il fut enterré à S. Denis.*

L'Obituaire de la Collégiale de l'Isle fixe cette mort au 26. Juin, VI. *Kal. Julii Obitus Dom. Roberti Francorum Regis*; & par une Charte de Baudoin, Comte de Flandre, de l'an 1066. tirée du Cartulaire de la même Eglise; cette mort est fixée au 29. Juin: *Unoquoque anno Canonici XII solidos recipiant in die solemni Apost. Petri & Pauli, quia eadem die celebrabunt anniversarium diem Roberti Francorum Regis.*

Cependant le jour de la célébration de l'anniversaire ne doit pas fixer le jour de la mort, parce que, suivant Baillet, on choisissoit pour cette cérémonie la Fête solemnelle qui se trouvoit le plus près de la mort, pour donner plus d'éclat à l'anniversaire.

PRINCES contemporains.

Papes.

Grégoire V. 999.
Silvestre II. 1003.
Jean XVI. dit XVIII. 1003.
Jean XVII. dit XIX. 1009.
Serge IV. 1012.
Benoît VIII. 1024.
Jean XX. 1033.

Empereurs d'Orient.

Basile III. 1025.
Constantin X. 1028.
Romain Argyre. 1034.

Empereurs d'Occident.

Othon III. 1002.
S. Henri, dit le Boiteux. 1024.
Conrad II, dit le Salique. 1039.

Rois d'Espagne.

Véremond II. 990.
Alphonse V. 1028.
Véremond III. 1037.

Rois d'Angleterre.

Etelrede. 1016.
Edmond, Côte de Fer. 1916.
Canut le Grand. 1036.

Rois d'Ecosse.

Malcolme II. 1023.
Duncan. 1030.
Maccabet. 1047.

Rois de Dannemarc.

Suénon. 1014.
Canut le Grand. 1036.

Rois de Suéde.

Olaüs. 1010.
Amund. 1035.

Rois de Pologne.

Boleslas, premier Roi. 1025.
Micislas. 1034.

EVENEMENS REMARQUABLES sous ROBERT.

Crescent, Consul de Rome, ayant fait vers le même tems élire pour Pape, sous le nom de Jean XVII. un Grec fort riche nommé Arnolphe Arbacius, au préjudice de Grégoire V. qui fut obligé de sortir de Rome, l'Empereur Othon III. l'y ramena; Crescent fut assommé, & on pendit l'Antipape après lui avoir crevé les yeux.

1001. 1002. &c.

Henri, Duc de Bourgogne, frere de Hugues Capet & oncle de Robert, meurt sans laisser d'enfans légitimes, & laisse son Duché par testament au Roi. Ce don est contesté par Landri Comte de Nevers, & par Adelbert fils de la femme de Henri Duc de Bourgogne. Robert les contraint de se soumettre, réunit ce Duché à la Couronne, en investit Henri son second fils, qui depuis étant devenu Roi, le céda à Robert son cadet: ce Robert est le chef de la premiere branche royale des Ducs de Bourgogne, qui dura près de trois cens soixante ans, jusqu'à ce qu'en l'an 1361. ce Duché fut réuni à la Couronne par le Roi Jean, qui le donna à son quatriéme fils Philippe le Hardi, chef de la deuxiéme maison de Bourgogne; celle-ci finit en la personne de Charles *le Téméraire*, tué devant Nanci en 1477.

On n'est point étonné de ne pas voir des lettres de création de Pairies des anciens Pairs, par la raison qu'ils se l'étoient faits eux-mêmes: on voit au contraire les lettres de Pairie données à Philippe le Hardi, chef de la seconde maison de Bourgogne, parce que son Pere le Roi Jean le créa Pair de ce Duché. Pourquoi donc ne trouve-t-on pas, par la même raison, les lettres de Henri Duc de Bourgogne, puisqu'il ne fut Duc que par le don que Robert son Pere lui fit de la Duché-Pairie de Bourgogne, ou du moins celles que donna ce même Henri, lorsqu'étant devenu

MINISTRES.	GUERRIERS.	MAGISTRATS.	SAVANS & Illustres.
Sénéchaux.	Foulques Nerra, Comte d'Anjou. 1040.	*Chanceliers.*	Abbon, Abbé de Fleuri. 1004.
Guillaume, vivant en 1060.	Manassé, Comte de Dammartin, vivant en 1028.	Abbon.	Ademar, vers 1029.
Eudes, Comte de Chartres. 1037.	Burcard, Comte de Melun & de Corbeil.	Arnoul, vivant en 1019.	Aimoin, vers 1008.
	Bouchard, Sieur de Montmorénci, vivant en 1028.	Roger, vivant en 1024.	Arnoul. 1023.
		Francon, vivant en 1028.	Burchard, Evêque de Vormes. 1024.
		Baudouin. 1059.	Ditmar, Evêque de Wersbourg. 1019.
			Fulbert. 1028.
			Gerbert, Pape sous le nom de Silvestre II. 1003.

Roi, il céda la Bourgogne à Robert son cadet ?

Saint Romuald commença vers l'an 1009. à bâtir le Monastere des Camaldules en Italie. Mort d'Othon III. sans enfans, à l'âge de 29. ans. Le decret qu'il rendit pour que les Empereurs ne fussent plus élus désormais que par les seuls Germains, qui ne pourroient choisir qu'entre les princes de la nation Germanique, délivra l'Italie de ces petits Tyrans qui usurpoient tour-à-tour le titre d'Empereur.

Edit de l'Empereur Henri II. rendu à la priere du Pape, pour donner force de loi dans l'Empire au décret fait à Pavie : on y avoit décidé que les Clercs n'auroient ni femmes ni concubines, & que les enfans des Clercs seroient Serfs de l'Eglise dans laquelle leurs Peres serviroient, quoique leurs Peres fussent libres. Cette interdiction des concubines aux Clercs prouve qu'elles n'étoient pas telles qu'on les entend aujourd'hui, puisque la loi de Dieu qui les défend à tous les Chrétiens auroit suffi.

Cette matiere est trop curieuse pour que je ne l'étende pas autant que cet ouvrage le permet, en rapportant un passage de Gianone qui en donne une idée générale. » Quelques écrivains ont censuré la disposition des loix » qui permettent *le concubinage*, & qui défendent seulement d'avoir en même-tems une femme & une concubine : mais on ne sera point surpris de ces loix, si l'on » considere que chez les Romains le concubinage étoit » une union légitime, non-seulement tolérée, mais encore autorisée ; c'est pourquoi on lui donnoit le nom de » demi-mariage, *semi-Matrimonium*, & à la concubine » celui de demi-femme, *semi-Conjux*. On pouvoit avoir une » femme ou une concubine, pourvû qu'on n'eût pas les deux » en même-tems. Cet usage continua depuis que par l'en-

» trée de Constantin le Grand dans l'Eglise, les Empereurs » furent Chrétiens. Constantin mit bien un frein au con- » cubinage, mais il ne l'abolit pas, & il fut conservé pen- » dant plusieurs siécles chez les Chrétiens ; on en a une » preuve bien autentique dans un Concile de Toléde, qui » ordonne que chacun, soit Laïc, soit Ecclésiastique, doive » se contenter d'une seule compagne, ou femme ou con- » cubine, sans qu'il lui soit permis de tenir ensemble & » l'une & l'autre........ Cet ancien usage des Romains » se conserva en Italie, non-seulement chez les Lom- » bards, mais depuis encore, quand les François y éta- » blirent leur domination. Quelques autres peuples de » l'Europe regardoient aussi le concubinage comme une » union légitime ; Cujas assure que les Gascons & d'au- » tres peuples voisins des Pyrénées n'y avoient pas encore » renoncé de son tems. » Ce seroit bien là la matiere d'une dissertation, que je propose à quelqu'un de plus instruit que je ne le suis.

1022. &c.

Manichéens découverts dans la ville d'Orléans, où le Roi & la Reine se transporterent avec plusieurs Evêques, pour arrêter le cours des erreurs qu'une femme venuë d'Italie avoit répanduës dans cette ville : plusieurs hérétiques y furent brûlés. La simonie étoit alors montée à un tel point, que les Evêchés entroient dans les conventions matrimoniales, & qu'on les assignoit pour doüaires ; & la discipline tellement oubliée, que l'on conferoit des Evêchés à des enfans, & que l'on mit un Pape qui n'étoit âgé que de dix-huit ans.

Célébre entrevûë à Yvoie de Robert & de l'Empereur Henri II. dit le Saint, qui n'avoit eu d'abord que le titre

de Roi de Germanie, & qui ne prit celui d'Empereur qu'après avoir été couronné à Rome: ces deux Princes prévenus d'estime l'un pour l'autre, & également zélés pour la religion & pour la paix, y concerterent les moyens d'entretenir l'union dans l'Eglise & dans leurs Etats.

Helgaud, Moine de Fleuri, raconte dans la vie de ce Roi, que pour empêcher que ses sujets ne tombassent dans le parjure, & n'encourussent les peines qui en sont la suite, il les faisoit jurer sur un reliquaire, dont on avoit pris la précaution d'ôter les reliques, comme si l'intention ne faisoit pas le parjure : mais alors on ne raisonnoit pas mieux que cela.

1026. 27. &c.

Robert ayant perdu son fils aîné Hugues, qu'il avoit fait couronner à Compiégne en 1017. fait couronner à Rheims son second fils Henri I. malgré les intrigues de la Reine Constance, qui auroit voulu le porter à préférer Robert son fils cadet.

Environ ce tems, le nom des Normands commence à se rendre fameux en Italie. Ce pays étoit alors partagé entre les Empereurs d'Orient & d'Occident, excepté la partie méridionale, qui étoit remplie de petits Princes Grecs, Lombards & Italiens, trop voisins pour être d'accord, & sans cesse inquiétés d'ailleurs par les Sarrazins leurs communs ennemis, qui regnoient dans l'Afrique, & qui s'étoient emparés de la Sicile. Quarante Normands revenant de la terre sainte, aborderent en Italie précisément dans le moment que les Sarrazins attaquoient la ville de Salerne; leur courage seul délivra cette place que le Duc Gaimar ne pouvoit plus défendre, & les Sarrazins furent taillés en piéces: contens de la gloire de cette entre-

prise, les Normands refuserent les établissemens qu'on leur offroit dans la Pouille; & ils retournerent en Normandie; mais le bruit de leur valeur les y suivit, & la reconnoissance des Italiens qui s'étoit signalée par de magnifiques présens, excita dans le cœur de leurs compatriotes le désir de se faire connoître par de semblables exploits: ce fut dans ces circonstances que les fils de Tancrede de Haute-Ville résolurent de passer en Italie, & que par un de ces événemens, presque unique, de simples particuliers fonderent un Empire florissant. Tancrede avoit été marié deux fois; il eut douze enfans qui devinrent autant de Paladins dont le nom remplit l'univers, & qui ont donné l'air de la fable à ce moment de l'Histoire. Guillaume, surnommé *Bras-de-fer*, Drogon & Onfroi furent les trois premiers Comtes de la Pouille; Robert Guiscard fut Duc de la Pouille & de la Calabre, il eut pour fils Bohemond pere de Tancrede, & Roger le plus jeune de tous les freres s'empara de la Sicile, & en établit la Monarchie vers l'an. 1129. les deux Siciles furent réunies dans la personne de Roger II. son fils. Ses successeurs furent Guillaume I. Guillaume II. Tancrede, bâtard de Roger II. & enfin Guillaume son fils, à qui l'Empereur Henri VI. fit crever les yeux pour s'emparer de ces deux royaumes, aux droits de sa femme Constance, fille de Roger II. Tels furent les Souverains de Naples & de Sicile, qui après avoir chassé du Continent de l'Italie les Grecs & les Sarrazins, & avoir accrû leur puissance des Domaines pris sur les Lombards & sur des Seigneurs particuliers, y précéderent les Empereurs de la maison de Suabe; dont la domination passa à la maison d'Anjou.

Robert étoit un Prince savant pour son tems, humain & débonnaire. Il composa plusieurs Hymnes que l'on

EVENEMENS REMARQUABLES sous ROBERT.

chante encore à l'Eglise. Il avoit fait plusieurs pélérinages , entre autres à Rome vers l'an 1016. ou 1020. Il avoit refusé l'Empire & le royaume d'Italie que les Italiens lui offroient.



K

1031. *Avénement à la Couronne.*	*EVENEMENS REMARQUABLES.*

HENRI I. *parvient à la Couronne le 20. Juillet 1031. âgé d'environ 27. ans. Il avoit été sacré & couronné à Rheims, du vivant de son pere.*

1031.

CONSTANCE, mere de Henri, poursuivant son dessein de préférer Robert son cadet à Henri, excite une révolte, appuyée d'Eudes Comte de Champagne, & de Baudouin Comte de Flandres. Robert, dit *le Diable*, Duc de Normandie, secourt Henri, lui aide à soumettre les Rebelles, & à battre dans trois occasions le Comte de Champagne.

Henri céde à Robert son frere, à qui il pardonne sa révolte, le Duché de Bourgogne, ce qui commença, comme il est dit ci-dessus, la premiere Maison de Bourgogne.

La Reine meurt.

1032. &c.

Henri, pour reconnoître les obligations qu'il a au Duc de Normandie, lui céde les Villes de Gisors, de Chaumont, de Pontoise, & tout le Vexin.

1037. 38. 39.

Eudes, Comte de Champagne, est tué dans un combat où le Duc de Lorraine est vainqueur. Cette guerre fut excitée au sujet de la succession du Royaume de Bourgogne, qui étoit composé d'une bonne partie de la Provence, du Dauphiné entier, du Lyonnois, de la Bresse, du Bugei, & de tout le reste du Pays qui s'étend jusqu'au mont S. Claude. Ce Royaume, dit le second Royaume de Bourgogne, prit fin par la mort de Rodolphe III. décédé sans en-

FEMMES.	ENFANS.	1060. MORT.	PRINCES contemporains.
Mathilde, fille de Conrad, Empereur, un des plus grands Princes qui ayent gouverné l'Empire depuis Charlemagne, fiancée à Henri I. qui ne l'épousa point.		HENRI I. *meurt sur la fin de l'année 1060. à Vitri en Brie, âgé de cinquante-cinq ans. Il est enterré à S. Denis.*	*Papes.* Jean XX. 1033. Benoît IX. ordonnée en 1033. quitte pour la troisiéme fois. 1048. Grég. VI. quitte 1046. Clément II. 1047. Damase II. 1048. S. Léon IX. Il est le premier qui ait eu des Armoiries. 1054. Victor II. 1057. Etienne X. 1058. Nicolas II. 1061.
Anne, fille de Joradislas, Roi de Russie, épousa Henri l'an 1044. Elle se remaria l'an 1062. après la mort du Roi à Raoul de Peronne, Comte de Crépi & de Valois. Ces sortes de mariages n'étoient point alors regardés comme des mésalliances; après la mort de son second mari, elle alla mourir dans son pays.	PHILIPPE. Robert. 1060. Hugues, qui épousa Adélaïde fille d'Herbert, & fut par ce mariage Comte de Vermandois. 1102. *Cet Hugues fut grand pere, selon quelques-uns, d'un Prince nommé Hugues, mort en 1212. lequel s'étant associé à Jean de Matha, fonda l'Ordre des Mathurins, & par humilité, changea son nom de Hugues en celui de Felix, & est invoqué sous le nom de S. Felix de Valois, mais Mr. Baillet croit que ce S. Felix étoit un Particulier né dans le Valois, d'où il prit son nom.*		*Empereurs d'Orient.* Romain Argyre. 1034. Michel IV. 1041. M. Calaphates. 1042. Constantin XI. 1054. Zoé & Théodora. 1056 Michel VI. chassé. 1057 Isaac Comnene. 1059. Const. Ducas. 1067. *Emper. d'Occident.* Conrad. II. 1039. Henri III. dit *le Noir.* 1056. Henri IV. 1106. *Rois d'Espagne.* Vérémond III. 1037. Ferdinand le G. 1065. *Rois d'Angleterre.* Canut le Grand. 1036. Haralde. 1040. Harde Canut. 1042. Alfréde. 1043. S. Edouard. 1066. *Rois d'Ecosse.* Maccabet. 1047. Malcolme III. 1084. *Rois de Dannemarc.* Canut le Grand. 1036. Haralde son frere 1040 Harde Canut. 1042. Magnus. 1048. Suénon I. 1074. *Rois de Suéde.* Amund. 1035. Emundslemme. 1041. Haquin. 1059. Stinckill. 1061. *Rois de Pologne.* Micislas II. 1034. Casimir. 1058. Boleslas II. 1079.

K ij

EVENEMENS REMARQUABLES sous HENRI I.

sans en 1033. Il fit son héritier l'Empereur Conrad II. dit *le Salique*. Conrad réunit à l'Empire ce qu'il put de ce royaume, ce qui fait qu'encore aujourd'hui le bord du Rhône du côté du Dauphiné & de la Provence, s'appelle terre de l'Empire, le reste fut démembré ; & des débris de ce royaume se formerent les Comtés de Provence, de Bourgogne, de Viennois, & de Savoie.

1040. 41. &c.

Eudes, dernier fils de Robert, cabale contre Henri ; Etienne & Thibaud, fils du Comte de Champagne, appuyent sa révolte : ils sont vaincus ; & Galeran, Comte de Meulan, qui s'étoit joint à eux, y perd son Comté de Meulan, que le Roi confisqua à cause de sa félonie, & réunit à la Couronne.

Tréve du Seigneur, établie en 1041. c'étoit une loi qui défendoit les combats particuliers depuis le Mercredi au soir jusqu'au Lundi matin, pour le respect que l'on doit à ces jours que Jesus-Christ a consacrés par les derniers mystéres de sa vie. L'autorité royale & Ecclésiastique n'en pouvoient pas faire davantage alors, pour empêcher les sujets de se détruire.

1047. 48. 49. 50. &c.

Guillaume le bâtard, fils de Robert le Diable qui étoit mort dès l'an 1035. en revenant de la Terre Sainte, avoit succédé à son pere dans le Duché de Normandie ; la possession lui en avoit été disputée par plusieurs Seigneurs descendans des Ducs de Normandie : Henri I. incertain du parti qu'il devoit prendre, & tenté de profiter de ces troubles, fut cependant arrêté par la considération des promesses qu'il avoit faites à Robert de protéger son fils, &

MINISTRES.	*GUERRIERS.*	*MAGISTRATS.*	*SAVANS & illustres.*
Sénéchaux.	*Connétables.*	*Chanceliers.*	Avicenne. 1036.
Guillaume, vivant en 1060.	Albéric, vivant en 1060.	Baudouin. 1059.	Etienne, Roi de Hongrie 1038.
Geoffroi Martel, Comte d'Anjou. 1061.	L'Office de Connétable qui se bornoit avant lui au commandement de l'Ecurie, devint en sa personne un Office de la Couronne, & parvint à être la premiere Dignité de l'Etat, dans la personne de Mathieu II. de Montmorenci.		Il composa deux Livres, l'un de la Morale, l'autre des Loix.
	Foulques Nerra, Comte d'Anjou. 1040.		Glaber Radulfe, vers 1045.
	Geoffroi Martel, Comte d'Anjou. 1061.		Gui d'Arezzo, vers 1050.
	Hugues I. Comte de Dammartin, vers 1081.		Helgaud, vers 1050.
			Humbert, Cardinal, vers 1063.
			Jean, Médecin du Roi.
			S. Odilon. 1049.
			C'est à lui que l'on doit l'Institution de la Fête des Morts, que l'Eglise a adoptée.

EVENEMENS REMARQUABLES sous HENRI I.

finit par l'aider à gagner la bataille du Val-des-Dunes, où Henri courut risque de la vie. Un nouveau Prétendant, nommé Guillaume d'Arques, fils de Richard II. Duc de Normandie & cousin de Robert *le Diable*, se présenta à son tour, & fut secouru par Henri I. qui commençoit à être jaloux de la puissance de Guillaume le Bâtard, mais Guillaume triompha vers l'an 1047. de ce nouvel ennemi. Guillaume fut surnommé depuis *le Conquérant*, parce qu'il conquit l'Angleterre, où saint Edouard l'avoit appellé pour lui succéder.

Premiere hérésie sur la réalité dans le saint Sacrement, par Beranger, Archidiacre d'Angers.

1056. 57. 58. 59. 60.

L'Empereur Henri III. fait déclarer son fils Henri IV. âgé de trois ans, Roi des Romains & son successeur à l'Empire, par le consentement des Seigneurs assemblés à Tribur.

Les Empereurs commencent à être élus Rois des Romains avant d'être élus Empereurs. La cause de la distinction de ces deux titres, pouvoit être le désir qu'avoient les Empereurs de perpétuer l'Empire dans leur maison; & comme sous le bas Empire les Empereurs faisoient, dans cette vûë, déclarer leurs fils aîné *César*, de même les Empereurs d'Occident, ne voulant point employer le mot de César qui étoit tombé dans l'oubli, se servirent de celui de *Roi des Romains*, imitant peut-être en cela ce qui étoit en effet arrivé à Charlemagne, qui avoit été couronné Roi d'Italie avant d'être nommé Empereur. Ce qui est singulier, c'est qu'après que l'Italie leur eut échappé; ils conserverent encore le nom de *Roi des Romains*, toujours dans le même esprit de rendre l'Empire héréditaire, de désigner par un titre, qu'ils savoient n'avoir plus rien de réel, leurs en-

EVENEMENS REMARQUABLES sous HENRI I.

fans pour remplir leur place, & de préparer ainſi les peuples à les y voir ſuccéder.

Henri fait ſacrer & couronner à Rheims en 1059. ſon fils Philippe, âgé de ſept ans, & lui nomme pour tuteur Baudouin, Comte de Flandres.

Sous ce regne commencent la maiſon de Lorraine d'aujourd'hui dans la perſonne de Gerard d'Alſace, & la maiſon de Savoie, dans Humbert *aux blanches mains*, Comte de Maurienne : Gérold, Comte de Genêve, qui vivoit ſous le regne de Rodolphe III. Roi d'Arles, eſt la tige de cette maiſon : c'eſt le fameux Bérold des Romanciers.

Les Romains éliſent des Conſuls, ce qui donne une grande atteinte à l'autorité des Papes.

Les Villes d'Italie commencent à ſe rendre indépendantes de l'Empereur ; elles ſe donnent auſſi des Conſuls, qui ſont aujourd'hui repréſentés dans quelques-unes par des Podeſtats.

Nicolas II. confirme dans un Concile tenu à Rome l'an 1059. le droit que les Empereurs avoient d'élire les Papes & d'inveſtir les Evêques : l'Empereur étoit alors mineur. Béranger comparut dans ce Concile, où il brûla ſes écrits dans le feu qu'il alluma de ſes propres mains, & où il ſouſcrivit une profeſſion de foi contre laquelle il réclama dans la ſuite : on dit qu'il finit par faire pénitence de ſes erreurs. Le même Pape inveſtit Robert Guiſcard, fils aîné de Tancrede, des terres qu'il avoit en Italie ; ce qui fonde le droit des Papes ſur la mouvance des deux Siciles.

On voit par une lettre de ce Pape au Clergé de Siſteron, qu'alors on ne donnoit encore le Baptême, hors le cas de néceſſité, qu'aux veilles de Pâques & de Pentecôte.

1060. Avénement à la Couronne.

PHILIPPE I. *parvient à la Couronne l'an 1060. âgé de huit ans. Il avoit été sacré à Rheims du vivant de son pere. Ce régne a été le plus long de ceux qui avoient précédé, excepté celui de Clotaire, & de tous ceux qui l'ont suivi, excepté celui de Louis XIV. Ce même régne est célébre par plusieurs grands événemens, mais où Philippe I. ne prit point de part; & ce Prince parut d'autant plus méprisable à ses Sujets, que ce siécle étoit plus fécond en Héros. Aussi l'autorité Royale s'affoiblit-elle dans ses mains.*

EVENEMENS REMARQUABLES.

1060. 61.

BAUDOUIN, Comte de Flandres, beau-frere du feu Roi, fut préféré par lui pour être tuteur de son fils, à Anne sa femme, parce qu'elle étoit étrangere & peu considérée, & au Duc de Bourgogne, parce qu'il avoit trop de crédit en France, & qu'il avoit prétendu autrefois à la Couronne.

1062. 63. 64. 65. 66.

Baudouin s'acquitta de son Emploi de Tuteur avec honneur; il défit les Gascons qui vouloient se soulever. Révolution en Angleterre (1066.) par la mort de S. Edouard, qui ne laissa point d'enfans, & qui nomma pour son Successeur Guillaume le Bâtard, Duc de Normandie.

1067. 68. 69. 70. 71. 72. 73. 74. &c.

Baudouin meurt, laissant le Roi âgé de quinze ans. Ce Prince fait la guerre en Flandres, où il est battu près de S. Omer par Robert, fils puîné de Baudouin, qui s'empara de la Flandres sur ses neveux fils de son frere aîné tué dans cette guerre.

Grégoire VII. dans le fameux *Dictatus* dont on le dit l'Auteur, établit que le Pape a le droit de déposer l'Empereur, & de délier ses sujets du serment de fidélité. (*Conciles du P. Hardouin, l'an* 1075.) Quelques Historiens ont prétendu que cet Ouvrage lui avoit été faussement

FEMMES.	ENFANS.	1108. MORT.	PRINCES contemporains.
Berthe, fille de Florent, Comte de Hollande, que Philippe I. répudia. 1093.	LOUIS VI. dit LE GROS. Henri, mort jeune. Charles. Constance, mariée à Hugues, Comte de Troyes, puis à Bohemond I. Prince d'Antioche. *Enfans naturels.* Philippe I. eut *de Bertrande de Montfort, femme du Comte d'Anjou.* Philippe, Comte Mante Seigneur de Mehun. Fleuri. Cecile, mariée à Tancrede, neveu de Bohemond, puis à Pons de Toulouse, Comte de Tripoli. Eustache, femme de Jean Comte d'Etampes, *dont le Pere Anselme ne fait pas mention.*	PHILIPPE I. *meurt à Melun dans la cinquante-septiéme année de son âge, le 29. Juillet* 1108. *Son corps fut porté à l'Abbaye de S. Benoît sur Loire, où il avoit choisi sa sépulture.*	*Papes.* Nicolas II. 1061. Alexandre II. 1073. Grégoire VII. 1085. Victor III. 1087. Urbain II. 1099. Paschal II. 1117. *Empereurs d'Orient.* Constantin Ducas. 1057. Romain Diogene. 1071. Michel VII. déposé. 1078. Nicéphore déposé. 1080. Alexis Comnene. 1118. *Empereurs d'Occident.* Henri IV. 1106. Henri V. 1125. *Rois d'Espagne.* Ferdinand le Grand. 1065. Sanche II. 1073. Alphonse VI. 1109. *Rois d'Angleterre.* S. Edouard. 1066. Eralde. 1066. Guillaume I. 1087. Guillaume le Roux. 1100. Henri I. 1135. *Rois d'Ecosse.* Malcolme III. 1084. Dunkan II. 1084. Edgard. 1095. Alexandre. 1114. *Rois de Dannemarc.* Suénon II. 1074. Herold VII. 1085. S. Canut. 1086. Olaüs III. 1086. Erie II. 1102. Nicolas. 1135. *Rois de Suéde.* Stinkill. 1061. Ingo III. 1064. Haldstan. 1080. Philippe. 1110. *Rois de Pologne.* Boleslas II. 1019. Ladislas. 1102. Boleslas III. 1139.

EVENEMENS REMARQUABLES sous PHILIPPE I.

attribué ; mais, quoi qu'il en soit, il est certain que les maximes de ce Pape étoient les mêmes que celles du *Dictatus*, puisqu'il en a avancé de semblables dans sa lettre trente-cinquiéme à Rodéric, Evêque de Châlons, dans sa lettre à Heriman, &c. Ce qui est singulier, c'est que ce même Grégoire avoit commencé par demander la confirmation de l'Empereur lors de son exaltation au Pontificat. L'Histoire est bien partagée sur ce Pape, Grégoire XIII. l'a canonisé.

Donation de Malthilde, Comtesse de Toscane (1077.) de tous ses Etats au saint siége. Foulques, Comte d'Anjou, fait donation (1079.) au Roi du Gâtinois, qui fut réuni à la Couronne, commencement de l'ordre des Chartreux (1086.)

Guillaume le Conquérant meurt à Rouen le 9. Septembre 1087. & est enterré à saint Etienne de Caen. Ce Prince étoit soigneux de pourvoir de bons Pasteurs les Eglises de ses Etats, & il protégeoit les lettres, elles en avoient grand besoin dans un tems où les livres étoient si rares, que Grécie, Comtesse d'Anjou, acheta un recueil d'Homélies 200. brebis, un muid de froment, un autre de seigle, un troisiéme de millet, & un certain nombre de peaux de martres. Ce même Prince, grand Justicier, ordonna que les Chartes & les loix d'Angleterre seroient écrites en François, c'étoit la langue que l'on parloit à sa Cour, & celle dont il vouloit que les enfans se servissent dans les Ecoles : Godefroi de Bouillon ordonna depuis la même chose en Palestine quand il fut devenu Roi, & nous avons en langue Romance les *Coûtumes*, autrement dites *Assises, où bons usages du Royaume de Jerusalem.*

Guillaume donna la Normandie à Robert son fils aîné, l'Angleterre à Guillaume son second fils, & à Henri

MINISTRES.	GUERRIERS.	MAGISTRATS.	SAVANS & Illustres.
Sénéchaux.	*Connétables.*	*Chanceliers.*	Adam de Breme, vers 1075.
Raoul, vivant en 1067.	Balderic, vivant en 1068.	Gervais. 1084.	Adelmanne. 1062.
Frédéric, vivant en 1075.	Gautier, vivant en 1069.	Il sacra le Roi en qualité d'Archevêque de Rheims, & prétendit que la dignité de Chancelier de France étoit annexée à celle d'Archevêque de Rheims, ce qu'il obtint, dit-on, pour lui & pour son Eglise: en effet, il étoit le troisiéme Archevêque, depuis Hervée, qui avoit possédé la dignité de Chancelier; mais depuis lui on ne voit point que cette dignité ait été attachée au Siége de Rheims.	Beranger. 1088.
Robert, vivant en 1079.	Aleaume, vivant en 1074.		Bertold. 1100.
Gervais, vivant en 1086.	Adam, vivant en 1079.		S. Bruno. 1101.
Gui de Montlherri. 1108.	Thibaud de Montmorenci, vivant en 1090.		Drogon. 1098.
Hugues de Montlherri, vivant en 1118.	Walo. 1097.		Guitmond, vers 1080.
	Matthieu, vivant en 1097.		Lambert, Evêque d'Arras vers 1077.
	Gaston de Poissi, vivant en 1107.		Lanfranc. 1089.
	Hugues de Chaumont. 1138.		Gilbert Maminot, Evêque de Lizieux, premier Médecin de Guillaume le Conquérant.
	Chefs de la premiere Croisade.		Marianus Scotus. 1086.
	Hugues le Grand, Comte de Vermandois.	Baudouin II. vivant en 1063.	Odon, Evêque de Cambrai, vivoit en 1090. Il étoit de la Secte des *Réalistes.*
	Robert, Duc de Normandie.	Pierre Loiseleves. 1082.	Pierre de Damian. 1072.
	Robert, Comte de Flandres.	Guillaume, vivant en 1074.	Radulfe Ardent, vers 1100.
	Raimond, Comte de Toulouse.	Roger. 1095.	Raimbert présidoit aux Ecoles en Chapitre de l'Isle, fondé en 1055. il étoit de la Secte des *Nominaux.* Il fallut un Edit du Roi Louis XI. pour mettre fin aux Sectes ridicules des Nominaux & des Réalistes.
	Bohemond.	Godefroi de Boulogne, vivant en 1092.	
	Godefroi de Bouillon, & ses freres Baudouin & Eustache.	Urfion, vivant en 1090.	
	Etienne, Comte de Chartres.	Hubert de Boulogne, vivant en 1092.	
	Hugues, Comte de S. Pol.	Etienne de Senlis. 1140.	

ſon troiſiéme fils les biens de ſa mere Mathilde.

1088. &c.

Commencement de la Souveraineté de Portugal, dans la perſonne de Henri de Bourgogne, qu'Alphonſe VI. Roi de Caſtille fait Comte de Portugal, en lui donnant une de ſes filles en mariage.

1092. 93. 94. 95. 96. 97. 98. 99.

Philippe qui avoit répudié dès l'an 1091. ſa femme Berthe dont il avoit eu pluſieurs enfans, épouſe Bertrade de Montfort, qu'il enleve à Foulques Rechin, Comte d'Anjou ſon mari, & eſt excommunié (1094) par le Pape Urbain II. Ce Comte d'Anjou avoit répudié deux femmes ſucceſſivement, lorſqu'il épouſa Bertrade, & la ſeconde s'étoit même remariée. La mort de Berthe fait eſpérer au Roi que le Pape approuvera ſon mariage avec Bertrade; mais il eſt excommunié de nouveau (1095.) au Concile de Clermont.

Premiere Croiſade réſoluë à ce même Concile, ſous le Pontificat d'Urbain II. (les Evêques précédoient encore alors les Cardinaux.) Ce fut dans ce Concile que pour la premiere fois le nom de Pape fut donné au chef de l'Egliſe, à l'excluſion des Evêques qui le prenoient auparavant, & que Hugues, Archevêque de Lyon, obtint du Pape la confirmation du droit de primatie en faveur de ſon Egliſe ſur celle de Sens. Godefroi de Bouillon commande cette Croſade; il fut fait Roi de Jéruſalem l'an 1099. que cette premiere Croiſade finit, quoiqu'il n'eût voulu prendre que la ſimple qualité d'Avoué ou de Défenſeur du S. Sépulcre. Les Héros de cette entrepriſe furent Hugues frere du Roi, Robert Duc de Normandie, Raimond Comte de Toulouſe,

EVENEMENS REMARQUABLES sous PHILIPPE I.

Bohémond, Baudouin, Godefroi de Bouillon, Etienne Comte de Boulogne, pere du Roi d'Angleterre de ce nom, &c. Bohémond, fils de Robert Guiscard, commençoit sa fortune, & il y gagna la Principauté d'Antioche, ainsi que l'honneur d'épouser une fille de France. Hugues frere de Philippe I. devoit chercher à se signaler, & à s'éloigner d'un pays où il partageoit l'ignominie d'un Roi, l'esclave de toutes ses passions, & moins avili encore aux yeux de son peuple par ces vices, que par sa foiblesse à s'en laisser punir. Mais pour Robert, Duc de Normandie, chassé de l'Angleterre par son cadet Guillaume le Roux, avoit-il rien de plus pressé que de faire tous ses efforts pour se ressaisir d'un si bel héritage? Au lieu de cela il engagea encore à ce même Guillaume le Duché de Normandie qui lui restoit pour les fraix de son pélérinage. Qu'alloit chercher en Palestine, à la tête de cent mille hommes, le vieux Raimond Comte de Toulouse, maître de presque tout le Languedoc, & d'une partie de la Provence? Il ne prévoyoit pas sans doute que l'exemple qu'il donnoit retourneroit contre lui-même, & que bientôt sa propre maison alloit être la victime d'une semblable Croisade; mais, à dire vrai, les uns & les autres suivoient l'impression générale qui donnoit alors le mouvement à toute l'Europe.

La Couronne de Jérusalem passa dans la suite, faute de mâles descendans de Godefroi, dans la maison d'Anjou; & depuis à Gui de Lusignan, qui après la funeste journée de Tibériade, ne put la défendre contre le Comte de Montferrat; Jean de Brienne y parvint à son tour: tout cela faisoit des illustrations dans les maisons, sans grand profit. L'Empereur Frédéric qui épousa la fille de Jean de Brienne, en eut tous les droits qu'il dédaigna d'exercer; & Jérusalem, dont la conquête ne fit plus d'envie depuis

EVENEMENS REMARQUABLES sous PHILIPPE I.

les malheurs du plus saint de nos Rois, redevint ce qu'elle avoit été avant Godefroi, l'objet d'un saint Pélérinage. Ce fut à l'occasion de ces guerres que prirent naissance les Ordres des Freres Hospitaliers, des Templiers & des Teutoniques ; les Fondateurs de ces deux derniers Ordres auroient eu peine dans la suite à reconnoître leurs successeurs. Il n'y a eu que les Hospitaliers qui conservant l'esprit de leur premiere institution, ont toujours continué depuis à défendre la religion contre les entreprises des Turcs. Philippe (1096.) quitte Bertrade & est réconcilié à l'Eglise. Il la reprend (1097.) Commencement de l'Ordre de Cîteaux, tiré de l'Ordre de Saint Benoît par quelques Religieux de l'Abbaye de Molesme.

1100. I. 2.

Philippe est excommunié de nouveau au Concile de Poitiers.

L'Angleterre & la Normandie sont réunies sous Henri I. après la mort de Guillaume le Roux son frere, qui s'étoit déjà emparé de la Normandie, quoiqu'il n'y eût d'autre droit que le simple engagement que lui en avoit fait son frere Robert, partant pour la Croisade. Robert de retour recouvra la Normandie par un accommodement avec Henri ; mais les deux freres s'étant brouillés, Robert fut défait par Henri l'an 1106. à la bataille de Tinchebrai, & la Normandie fut réunie à la Couronne d'Angleterre. Arpin vend sa Vicomté de la ville de Bourges à Philippe, qui en fait rendre hommage en son nom au Comte de Sancerre, pour la portion des terres qui relevoient de ce Comte : chose étrange ! que le Roi rendît hommage à ses sujets, & qui fut sagement abolie par Philippe le Bel en 1302. ce Prince ayant déclaré que l'hommage seroit converti en indemnité.

EVENEMENS REMARQUABLES *sous* PHILIPPE I.

1103. 4. 5. &c.

Louis le Gros déjà associé à la Royauté par son pere, réprime les séditions dans le royaume. Assemblée d'Evêques convoquée à Baugenci par Richard, Légat du Saint Siége; le Roi s'y trouva avec Bertrade, & on ne put y convenir des conditions de l'absolution de ce Prince. Le Roi Philippe reçoit à Paris l'absolution de son excommunication, par Lambert Evêque d'Arras, député du Pape, & promet en présence de plusieurs Prélats de ne plus voir Bertrade; promesse qu'il ne tint pas, car nous lisons dans un Cartulaire de Saint Nicolas d'Angers, qu'en 1106. le 6. des Ides d'Octobre, Bertrade fut à Angers avec Philippe pour voir Rechim son premier mari, que Rechin les reçut magnifiquement, & que Bertrade les servit tous deux à table; apparemment que le Comte d'Anjou étoit d'accord de ce second mariage; aussi apprenons-nous de Suger, dans la vie de Louis le Gros; que les deux fils de Bertrade furent déclarés capables de succeder à la Couronne, ce qui fait présumer qu'à la fin le Pape approuva leur mariage. Bertrade eut un Douaire sur les domaines de la Couronne, & ce Douaire fut la terre de Haute-Bruyere, dans le voisinage de Montfort & dans le Diocèse de Chartres, où elle fonda un Prieuré dans lequel elle mourut peu de tems après, s'étant faite Religieuse de Frontevrault entre les mains de Robert d'Arbrissel. Vers ce tems les Papes continuent de se soustraire à la dépendance de l'Empereur. Suite de la querelle des investitures. Schisme dans l'Eglise, dont l'Empereur Henri IV. fut la victime; le Pape le fut aussi; car dans cette fameuse dispute où, faute de s'entendre, l'Empereur & Grégoire VII. allerent chacun au-delà de leurs droits, le Pape voulant entreprendre

ſur le temporel, & l'Empereur ſur le ſpirituel, il arriva que tour-à-tour l'Empereur fut dépouillé de l'Empire & Grégoire VII. du Pontificat. On pourroit appliquer à ce ſujet le mot de l'Hiſtoire Grecque : Prenez garde, diſoit-on un jour aux Athéniens, que le ſoin du Ciel ne vous faſſe perdre la terre, (c'eſt qu'ils ſe ruinoient à bâtir des Temples.) On auroit dit alors aux Papes : prenez garde que la paſſion d'acquérir la terre ne vous faſſe perdre le Ciel; on vous diſputera la puiſſance ſpirituelle, ſi vous vous obſtinez à uſurper la temporelle. Les tems ont bien changé, les choſes ſont éclaircies, & chacun jouit en paix de ſes domaines & de ſes droits. Ce qui eſt encore à obſerver, c'eſt que l'Empereur qui agiſſoit contre le Pape au-delà de ſon pouvoir, ignoroit lui-même ſes véritables droits, ainſi qu'il paroît dans une lettre adreſſée à Grégoire par l'aſſemblée de Vormes, où il eſt dit » que ſuivant la tradition des Peres, » un Souverain n'a que Dieu pour Juge, & ne peut être » dépoſé pour aucun crime, ſi ce n'eſt *qu'il abandonne la* » *Foi.* » Comme ſi des ſujets pouvoient être déliés du ferment de fidélité, parce qu'un Roi ſeroit ou deviendroit Hérétique. Concile de Troyes (1107.) qui condamne le mariage des Prêtres.

Philippe eſt le premier de nos Rois qui, pour autoriſer ſes Chartes & ſes lettres, les ait fait ſouſcrire par les Grands Officiers ; les Précepteurs des Rois y ſignoient auſſi. A la dédicace du Prieuré de S. Martin des Champs, après le Roi, Hugues ſon frere, Baudouin Comte de Flandres, Régent du royaume, & Baudouin de Mons ſon fils, on lit au mois de Mai 1067. *Ingelramus Pedagogus Regis*, & dans une Charte donnée à Melun la même année, en faveur de l'Abbaye de Fleuri, on voit encore Ingelram appellé *Magiſter Regis*, & Marcellin maître de Hugues frere du Roi : les Confeſſeurs

EVENEMENS REMARQUABLES sous PHILIPPE I.

des Rois obtinrent quelquefois le même honneur.

Commencement de l'ordre de Fontevrault, dont le chef est une femme.

Mort de l'Empereur Henri IV. âgé de cinquante-cinq ans. Il est aussi difficile d'assigner les vertus & les vices de ce Prince, que ceux du Pontife qui causa tous ses malheurs. Conrad, son fils aîné, se révolta contre lui & se fit Roi d'Italie, & son second fils l'empoisonna, & s'empara de l'Empire sous le nom de Henri V.



1108.
Avénement à la Couronne.

LOUIS VI. *dit* LE GROS, *parvient à la Couronne l'an 1108. âgé d'environ 30. ans. La cérémonie de son Sacre fut faite à Orléans par l'Archevêque de Sens, parce qu'il y avoit alors un Schisme dans l'Eglise de Rheims, au sujet de deux Prétendans à cet Archevêché.*

Il avoit été associé à la Couronne en 1099. du vivant de son pere.

EVENEMENS REMARQUABLES.

1108.

LE Domaine qui appartenoit immédiatement au Roi, se réduisoit alors au Duché de France, qui comprenoit la Ville de Paris, quelques autres Villes, & environ une trentaine de Seigneuries. Le reste étoit en propriété aux Vassaux du Roi, qui à la vérité en faisoient hommage, mais qui, à cela près, se conduisoient presque en Maîtres dans leurs Seigneuries, & y exerçoient une espèce de Souveraineté.

Les plus séditieux d'entr'eux étoient les Comtes de Corbeil & de Mante, le Seigneur de Puiset en Beauce, ceux de Couci, de Montfort, de Montlherri, de Rochefort, &c. dont les Fiefs situés dans l'étendue du Domaine Royal, divisoient les forces du Souverain, & se secouroient mutuellement. Le Roi d'Angleterre, que la possession du Duché de Normandie rendoit voisin du Roi, ne manquoit pas d'appuyer les Rebelles; de-là les petites guerres entre le Roi & ses Sujets, qui occuperent les dernieres années du Regne de Philippe I. & les premieres du Regne de Louis le Gros. Le seul Château du Puiset couta trois années de guerre à Louis le Gros.

Le malheur des tems peut justifier les Croisades, dont les Rois se servoient pour occuper au loin le courage de leurs Vassaux.

1113. 14. 15.

Commencement des guerres entre la France

FEMMES.

Adélaïde, fille de Humbert, Comte de Maurienne & de Savoie, que Louis épousa l'an 1115. Elle se remaria après la mort de Louis à Matthieu de Montmorenci, Connétable de France, & mourut l'an 1154. C'est elle qui a fondé l'Abbaye de Montmartre.

Louis le Gros avoit épousé en 1104. Lucianne, fille de Gui le Rouge, Comte de Rochefort. Ce mariage qui n'avoit pas été consommé, fut déclaré nul au Concile de Troyes en 1107. pour cause de Parenté.

ENFANS.

Philippe, associé au Royaume, & mort avant son pere d'une chûte de cheval. 1131.

LOUIS LE JEUNE.

Henri, Chanoine de l'Eglise de N. D. de Paris, puis Moine de Clairvaux, ensuite Evêque de Beauvais, & enfin Archevêque de Rheims. 1175.

Hugues, mort jeune.

Robert, tige de la Maison de Dreux; dont le petit-fils Pierre, dit *Mauclerc*, fut Comte de Bretagne, par Alix sa femme, heritiere de ce Comté, d'où est venue Anne de Bretagne. *Robert eut aussi une petite-fille, nommée Alix, qui épousa Rainard III. Seigneur de Choiseul, tige de la Maison de Choiseul.* 1188.

Philippe, Archidiacre de l'Eglise de Paris, en ayant été élu Evêque, céda cette dignité par modestie à Pierre Lombard, nommé *le Maître des Sentences.*

Pierre, qui épousa Isabelle, fille & héritiere de Renaud, Seigneur de Courtenai. 1183.

Constance, mariée à Eustache de Blois, couronné Roi d'Angleterre en 1152. du vivant du Roi Etienne son pere, & dont elle n'eut point d'enfans; puis à Raimond VI. Comte de Toulouse, vivante encore en 1176.

1137. MORT.

LOUIS LE GROS *meurt à Paris le premier Août* 1137. *âgé d'environ* 60. *ans. Il est enterré à S. Denis.*

Les dernieres paroles de Louis le Gros sont bien remarquables : *Souvenez-vous, mon fils, & ayez toujours devant les yeux, que l'autorité royale n'est qu'une Charge publique, dont vous rendrez un compte très-exact après votre mort.*

PRINCES contemporains.

Papes.

Paschal II.	1117.
Gélase II.	1119.
Calixte II.	1124.
Honoré II.	1130.
Innocent II.	1143.

Empereurs d'Orient.

Alexis Comnene.	1118.
Jean Comnene.	1143.

Empereurs d'Occident.

Henri V.	1125.
Lothaire II.	1138.

Rois d'Espagne.

Alphonse VI.	1109.
Alphonse VII.	1137.
Alphonse VIII.	1157.

Rois d'Angleterre.

Henri I.	1135.
Etienne.	1154.

Rois d'Ecosse.

Alexandre I. dit le Fort.	1114.
David I.	1143.

Rois de Dannemarc.

Nicolas.	1135.
Eric III.	1138.

Rois de Suéde.

Philippe.	1110.
Ingo V.	1129.
Ragwald.	1140.

Roi de Pologne.

Boleslas III.	1139.

& l'Angleterre, qui n'ont fini que sous le regne de Charles VII.

Louis le Gros s'apperçut trop tard de la faute qu'on avoit faite de laisser prendre un pied en France aux Anglois, en ne s'opposant point à Henri, déjà Roi d'Angleterre, dans la conquête qu'il fit de la Normandie sur Robert son frere aîné, à qui cette Province devoit appartenir, conformément au testament de leur pere.

Henri refuse de remettre la Forteresse de Gisors en sequestre, ou de la raser, comme on en étoit convenu, parce que cette place étoit sur la frontiere de France & de Normandie. Louis déclare la guerre à Henri, & cette guerre est remplie de combats continuels, dans lesquels les vassaux prenoient parti pour ou contre, suivant leurs intérêts; elle fut terminée en 1114. par un traité qui laissoit Gisors à l'Angleterre, sous la condition de l'hommage. Saint Bernand fonde le Monastére de Clairvaux.

1116. 17. &c.

Louis le Gros voulant réparer enfin le tort que le défaut de politique de son pere avoit causé à la France, & lui devoit causer à l'avenir, prit sous sa protection Guillaume Cliton, dit *Courtecuisse*, fils de Robert, que Henri retenoit prisonnier depuis la bataille de Tinchebrai, & entreprit de le rétablir dans le Duché de Normandie qui avoit appartenu à son pere; mais il n'étoit plus tems, Henri étoit devenu trop puissant, & Louis le Gros fut battu au combat de Brenneville qui se donna en 1119.

Henri augmente sa puissance, en mariant deux de ses filles, l'une appellée Mathilde, à Henri V. Empereur, & l'autre Mahaud à Conan, fils du Duc de Bretagne, & se fait rendre hommage de ce Duché; il fondoit son droit

MINISTRES.	*GUERRIERS.*	*MAGISTRATS.*	*SAVANS & Illustres.*
Sénéchaux.	Hugues de Chaumont. 1138.	*Connétables.*	Anselme de Cantorbéri. 1109.
Anseau de Garlande. 1118.	Thibaud, Comte de Chartres. 1152.	Etienne de Senlis. 1140.	Etienne d'Autun. 1138.
Guillaume de Garlande, qui rendit hommage de cette Charge à Foulques, Comte d'Anjou, depuis Roi de Jerusalem. 1120.	Thomas de Marle, Seigneur de Couci.	Etienne de Garlande. 1150.	Eudes de Cambrai. 1113.
Etienne de Garlande. 1150.	Hugues de Creci. 1112.	Simon, vivant en 1130.	Guibert, Abbé de Nogent. 1124.
Raoul de Peronne, Comte de Vermandois. 1152.	Amaulri de Montfort.	Algrin, vivant en 1137.	Guillaume de Champeaux. 1121.
Suger. 1152.	Hugues, Seigneur de Puiset.		Hildebert, Evêque du Mans. 1132.
Etienne de Senlis, Evêque de Paris, 1140.	Gui de Rochefort. 1112.		Léon d'Ostie, vers 1112.
Algrin, qui est qualifié *Sécretaire du Roi.*	Milon, Vicomte de Troyes.		Marbode. 1123.
			S. Norbert. 1134.
			Robert d'Arbrissel. 1117.
			Roscelin. 1110.
			Rupert. 1135.
			Sigebert. 1113.
			Yves de Chartres. 1115.

sur ce que, du moment que la Normandie fut cédée aux Normands, la Bretagne qui, selon lui, en relevoit, devint Feudataire des nouveaux Ducs de Normandie. Leur petit-fils fut Conan IV, pere de Constance, qui étant veuve de Geoffroi d'Angleterre, Comte d'Anjou, dont elle n'eut point d'enfans, eut de Gui, Comte de Thouars, Alix femme de Pierre de Dreux, arriere petit-fils de Louis le Gros, par qui la Bretagne entra dans la maison de France pour n'en plus sortir.

Le besoin qu'a le Roi de se concilier ses principaux vassaux, l'engage à rétablir le Comte d'Anjou dans la charge de Sénéchal. Cette charge étoit héréditaire dans la maison d'Anjou depuis le regne de Lothaire, mais l'affoiblissement de l'autorité royale faisoit que ces Seigneurs dédaignoient de s'acquitter des fonctions de leur emploi, ou que la guerre qu'ils faisoient au Roi les en empêchoit. Les Garlandes, Ministres & Favoris de Louis le Gros, exerçoient en la place du Comte d'Anjou. Ce Comte craignit de laisser enfin éteindre son droit, il reprit ses fonctions, & consentit ensuite que Guillaume de Garlande demeurât dans l'exercice de cette charge en son absence, à condition qu'il la tiendroit en fief de lui, & qu'il lui en feroit l'hommage. Ce n'est pas la seule grande charge que les Seigneurs qui en étoient propriétaires, sieffèrent à d'autres Seigneurs de moindre rang.

Lettre de Louis le Gros, qui accorde aux Religieux de S. Maur des Fossés le droit d'ordonner le duel entre leurs serfs & des Personnes franches.

1120. &c.

Saint Norbert fonde l'ordre des Prémontrés.

Paix entre Louis & Henri, qui renouvelle son hommage pour la Normandie.

EVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS LE GROS.

Etrange malheur arrivé au Roi d'Angleterre, par le naufrage de toute sa famille & de toute la fleur de la noblesse, qui périt à la vue du port de Barfleur, où elle venoit de s'embarquer pour retourner en Angleterre.

Cet événement réveille les intérêts de Guillaume Cliton, qui est soutenu par plusieurs Seigneurs, tant Normands que François, que Louis le Gros appuyoit sécretement. Henri a tout l'avantage de cette guerre, & souleve l'Empereur contre le Roi.

L'Empereur Henri V. se prépare à entrer en Champagne, pour se venger d'un affront qu'il prétendoit y avoir reçu dans un Concile tenu à Rheims, où il avoit été excommunié à l'occasion des investitures. Le Roi assemble tous ses Vassaux ; tout marcha jusqu'aux Ecclésiastiques, & Suger, Abbé de Saint Denis, s'y trouva avec les *Sujets* de cette Abbaye ; l'armée étoit de plus de deux cens mille hommes : l'Empereur n'osa pas se commettre contre de si grandes forces. Le Roi auroit pu aisément marcher tout de suite contre le Roi d'Angleterre, & reprendre la Normandie, mais les vassaux qui l'avoient suivi contre un Prince étranger, l'auroient abandonné, s'il eût fallu combattre le Duc de Normandie, par l'intérêt qu'ils avoient de balancer ces deux puissances l'une par l'autre.

La querelle des investitures avoit fini en 1122. par l'accommodement fait entre Calixte II. & Henri V. où ce Prince avoit perdu beaucoup de ses droits. Cet accommodement consistoit en ce que l'Empereur consentit à ne plus donner l'investiture que *par le Sceptre*, c'est-à-dire, que par la puissance royale, au lieu qu'auparavant il la donnoit par la crosse & par l'anneau.

Prétentions de l'Archevêque de Vienne pour la primatie, fondées sur une bulle de Calixte II. de l'an 1120.

EVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS LE GROS.

Le Clergé de Rome est déclaré avoir seul le droit d'élire les Papes, sans le consentement ni la confirmation de l'Empereur.

1127. 28. 29.

Louis venge le parricide commis dans la personne de Charles le Bon, Comte de Flandre, qui fut assassiné à Bruges dans l'Eglise de Saint Donatien où il entendoit la messe, & adjuge ce Comté, vacant par le défaut d'enfans, à Guillaume Cliton, neveu de Henri I. qui prenoit toujours la qualité de Duc de Normandie. Charles le Bon étoit de la maison de Dannemarc, fils de Canut & Comte de Flandre par Adéle sa mere, héritiere de Robert le Frison. Louis associe Philippe son fils aîné, & le fait couronner.

Thieri d'Alsace soutenu par Henri I. attaque Guillaume Cliton, & est battu; mais Guillaume ayant été blessé, & étant mort de ses blessures, la Flandre resta à Thieri, & Henri n'eut plus de concurrent pour la Normandie.

1130. 31. 32. 33. 34.

Nouveau Schisme entre Innocent II. & Anaclet. Innocent II. est reconnu pour le Pape légitime dans le Concile d'Etampes, où l'on s'en rapporte à S. Bernard. Pendant ce Schisme, Roger, Prince Normand, fonda le royaume des deux Siciles; l'investiture lui en avoit été accordée par l'Antipape Anaclet II. qu'il avoit reconnu, & elle lui fut donnée de nouveau par Innocent II. en 1139. Le jeune Roi Philippe s'étant tué en tombant de Cheval, Louis le Gros fit sacrer & couronner à Rheims par le Pape Innocent II. Louis le Jeune son second fils (1131.)

1135. 36. 37.

Henri I. Roi d'Angleterre, meurt sans laisser d'enfans

que Mathilde, veuve de Henri V. Empereur, à qui il fit épouser Geoffroi Plantagenete, fils du Comte d'Anjou, & qu'il déclara son héritiere. Les Anglois préférerent à Geoffroi, Etienne Comte de Boulogne, neveu de Henri I. fils d'Adéle sa sœur, ce qui causa de grands troubles en Angleterre; cependant après la mort d'Etienne, Henri II. fils aîné du Comte d'Anjou, fut Roi d'Angleterre.

L'hommage lige commence à être connu dans la Charte d'investiture, que Louis le Gros donna à Foulques Comte d'Anjou.

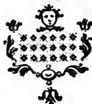
Louis le Gros meurt. Il est le premier de nos Rois qui ait été prendre l'oriflamme à S. Denis : il a fondé l'Abbaye de saint Victor. C'étoit un Prince recommandable par la douceur de ses mœurs, & par toutes les vertus qui font un bon Roi, mais mauvais politique, & toujours trompé par Henri I. Roi d'Angleterre.

Cependant ce fut ce Prince qui commença à reprendre l'autorité dont les vassaux s'étoient emparés; il en vint à bout, soit par l'établissement des Communes, soit par l'affranchissement des Serfs, soit en diminuant la trop grande autorité des Justices Seigneuriales : à la vérité ce fut moins l'ouvrage du Roi que celui des quatre freres Garlandes & de l'Abbe Suger, ses principaux Ministres. Par rapport à l'article de la Justice, voici comme on parvint à s'en ressaisir, tant sous ce regne que sous les suivans.

On envoya d'abord dans les Provinces des Commissaires, appellés autrefois *Missi Dominici*, & depuis *Juges des Exempts*; ils éclairoient de près la conduite des Ducs & des Comtes; ils recevoient les plaintes de ceux qui en avoient été maltraités, & dans le cas où ils ne jugeoient pas eux-mêmes, ils les renvoyoient aux grandes Assises du Roi, qui étoit le Parlement, appellé dans les Capitulaires de Charlemagne *Mallum Imperatoris*.

EVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS LE GROS.

Ensuite nos Rois créérent successivement quatre grands Baillifs dans l'étenduë de leurs domaines, lesquels par l'attribution des *Cas Royaux* devinrent seuls juges d'un grand nombres d'affaires, à l'exclusion des Seigneurs particuliers: ces mêmes Baillifs étant devenus trop puissans, on donna à leurs Lieutenans le droit de juger en leur place. A cet exemple, le Roi obligea les Seigneurs de céder aussi l'exercice de leurs justices à leurs Officiers. Enfin les appels de ces Juges de Seigneurs devant les Juges Royaux, achevérent de détruire le trop grand pouvoir des justices particulieres: *aussi*, dit Loyseau, *ce droit de ressort de justice est-il le plus fort lien qui soit pour maintenir la Souveraineté.*



1137.
Avénement à la Couronne.

EVENEMENS REMARQUABLES.

LOUIS VII. *dit* LE JEUNE, *parvient à la Couronne le premier Août 1137. âgé de dix-huit ans. On le furnomma le Jeune, pour le distinguer de son pere, avec lequel il regna quelques années.*

La Roche Flavin donne une autre cause au surnom de JEUNE, & dit qu'il lui fut donné pour avoir rendu la Guyenne à Eléonore.

1137. 38. 39.

A Mesure que l'Autorité des Rois de la troisiéme Race s'affermissoit, ils crurent devoir prendre moins de précautions : ainsi Louis le Jeune ne se fit pas sacrer de nouveau comme avoit fait son pere ; & après lui, Philippe Auguste ne crut pas même devoir faire couronner son fils de son vivant.

Louis le Jeune, Prince courageux, mais peut-être indiscret dans sa dévotion, pensa perdre son Etat ; son mariage avec Eléonore, fille & héritiere de Guillaume Duc d'Aquitaine, l'avoit rendu très-puissant, cependant tous les Seigneurs particuliers dont Louis le Gros avoit réprimé l'orgueil, commencerent à remuer, y étant excités par Thibaud Comte de Champagne.

Le Code Théodosien fait par l'ordre de Théodose le Jeune, publié vers l'an 435. & que les Romains avoient établi en France, s'y perdit sur la fin de la seconde Race. Le Code que Justinien avoit publié en 529. & que nous n'avions jamais connu, fut retrouvé dans la Pouille vers l'an 1137. & apporté en France, où il est devenu notre droit écrit. (Les PP. Bénédictins, dans leur *Histoire Littéraire de la France*, prétendent qu'il faut avancer cette Epoque au moins d'un Siécle.) Cujas a restitué depuis le Code Théodosien, mais on ne s'en sert aujourd'hui que pour le consulter.

FEMMES.	ENFANS.	1180. MORT.	PRINCES contemporains.
Eléonore, que Louis répudia. Elle épousa ensuite Henri Comte d'Anjou, devenu depuis Roi d'Angleterre. 1204. Constance, fille d'Alphonse VIII. Roi de Castille. 1160. Alix, fille de Thibaud, Comte de Champagne. 1206.	Marie, épousa Henri I. Comte de Champagne. 1198. Alix, mariée à Thibaud Comte de Blois, vivant en 1183. Marguerite, mariée en premieres nôces à Henri le jeune, au *Court-Mantel*, fils de Henri II. Roi d'Angleterre; & en secondes nôces à Bela III. Roi de Hongrie. 1197. Alix, morte jeune. PHILIPPE AUGUSTE. Alix, accordée à Richard Roi d'Angleterre, puis mariée à Guillaume, Comte de Ponthieu. 1195. Agnès, femme du jeune Alexis Comnene, fils d'Emanuel, Empereur de Constantinople. Elle épousa en secondes nôces Andronic, qui détrôna Alexis; & en troisiémes nôces un Seigneur d'Andrinople.	LOUIS LE JEUNE. *meurt à Paris le 18. Septembre 1180. âgé d'environ soixante ans, d'une paralysie qu'il gagna à un pélérinage qu'il fit au tombeau de S. Thomas de Cantorbéri, pour obtenir la guérison de son fils Philippe. Il trouva son fils guéri à son retour, & tomba malade de la maladie dont il mourut. Il est enterré dans l'Abbaye de Barbeaux près Melun.*	*Papes.* Innocent II. 1143. Céleftin II. 1144. Luce II. 1145. Eugêne III. 1153. Anaftase IV. 1155. Adrien IV. 1159. Alexandre III. 1181. *Empereurs d'Orient.* Jean Comnene. 1143. Emanuel Comnene. 1180 *Empereurs d'Occident.* Lothaire II. 1138. Conrad III. 1152. Frédéric I. 1190. *Rois d'Espagne.* Sanche III. 1158. Ferdinand II. 1175. Alphonse IX. 1214. *Roi de Portugal.* Alphonse I. proclamé Roi de Portugal en 1139 mort en 1185. Il étoit fils de Henri de Bourgogne, petit-fils de Robert de France, qu'Alphonse VI. fit Comte de Portugal. *Rois d'Angleterre.* Etienne. 1154. Henri II. 1189. *Rois d'Ecosse.* David I. 1143. Malcolme IV. 1155. Guillaume. 1214. *Rois de Dannemarc.* Eric III. 1138. Eric IV. 1147. Suénon & Canut. 1155. Valdemar I. 1182. *Rois de Suéde.* Ragwald. 1140. Suetcher. 1160. Eric IX. 1162. Charles VII. 11[illegible]8. Canut. 1192. *Rois de Pologne.* Boleslas III. 1139. Ladislas II. 1146. Boleslas IV. 1173. Micislas, déposé & retabli. 1202. Casimir II. 1194.

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS LE JEUNE.

1140. 41.

La Doctrine d'Abélard est condamnée au Concile de Sens. Abélard l'avoit déjà été lui-même au Concile de Soissons tenu en 1121. Il en appella au Pape qui le condamna pareillement ; & comme il alloit à Rome pour y poursuivre son appel, Pierre le Vénérable le retint à Cluni : il mourut deux ans après en 1142. après avoir édifié ce Monastere par son humilité & par sa rétractation. Eloïse dont on connoît les malheurs, lui survécut vingt-deux ans, & ne mourut qu'en 1163. Le corps d'Abélard fut porté au Paraclet, dont Eloïse étoit Abbesse.

Commencement des Guelfes & des Gibelins, deux factions qui ont long-tems partagé l'Italie. La premiere étoit attachée au parti des Papes, la seconde à celui des Empereurs.

1142. 43. 44.

Différends du Roi avec la Cour de Rome, excités par Thibaud Comte de Champagne. Innocent II. avoit obligation au Roi, puisque ce fut dans le Concile tenu à Etampes, que ce Pontife fut préféré à son Concurrent Anaclet II. Cela ne l'empêcha pas de mettre le domaine du Roi en interdit, à l'occasion de l'Archevêché de Bourges, où Innocent II. vouloit soutenir celui qu'il avoit fait élire par le Chapitre, quoique le Roi, suivant le droit qu'il en avoit, se fût opposé à cette Election.

Louis le Jeune, pour se venger de Thibaud, met la ville de Vitri en Pertois à feu & à sang (1143.)

1145. 46. 47.

Saint Bernard lui conseille, pour expier ce crime, de faire une Croisade en personne : l'Abbé Suger s'y oppose

MINISTRES.	*GUERRIERS.*	*MAGISTRATS.*	*SAVANS & Illustres.*
Sénéchaux.	*Connétables.*	*Chanceliers.*	
Etienne de Garlande. 1150.	Hugues de Chaumont. 1138.	Noel, vivant en 1140.	Abélard. 1142.
Raoul, Comte de Vermandois, Seigneur de Peronne. 1152.	Matthieu de Montmorenci. 1160.	Cadurc. 1198.	S. Bernard. 1153.
Thibaud I. Comte de Blois. 1191.	Simon de Néaufle, vivant en 1150.	Barthelemi, vivant en 1147.	Arnaud de Bresse. 1155.
L'Abbé Suger. 1152.	Raoul, Comte de Clermont. 1191.	Simon, vivant en 1152.	Eloïse. 1163.
		Alderic.	Gilbert de la Poirée. 1154.
		Hugues de Champfleuri. 1175.	Gratien. 1151.
		Hugues de Puiseaux. 1185.	Hugues de S. Victor. 1140.
			Goscelin. 1152.
			Othon de Presingen, frere utérin de Conrad III. 1158.
			Pierre Notaire, *vacante Cancellaria*, vivant en 1177.
			Pierre Lombard. 1164.
			Pierre le Vénérable, Abbé de Cluni. 1157.
			Richard de S. Victor. 1173.

fortement, & tâche de persuader au Roi d'y envoyer seulement des troupes, mais les conseils de saint Bernard étoient reçus comme des ordres du Ciel; il avoit été donné à cet homme extraordinaire de dominer les esprits: on le voyoit d'un moment à l'autre passer du fond de son désert au milieu des Cours, jamais déplacé, sans titre, sans caractère, jouissant de cette considération personnelle qui est au-dessus de l'autorité; simple Moine de Clairvaux, plus puissant que l'Abbé Suger premier Ministre de France, & conservant sur le Pape Eugêne III. qui avoit été son disciple, un ascendant qui les honoroit également l'un & l'autre; cependant saint Bernard n'étoit pas un aussi grand politique qu'il étoit un saint homme & un bel esprit. Ses sermons sont des chefs-d'œuvres de sentiment & de force; feu M. Henri de Valois, cet homme illustre du siécle passé, les préféroit à tous ceux des anciens, tant Grecs que Latins; aussi a-t-on dit de lui, que ç'avoit été le dernier Pere de l'Eglise: on trouve dans la préface d'une édition de ses Œuvres, une dissertation assez curieuse sur la question de savoir si ses sermons ont été prononcés en François ou en Latin: ce qui prouveroit qu'il les prononçoit en François, c'est que des Religieuses sans lettres assistoient à ses Conférences, & que le Latin n'étoit plus alors entendu du vulgaire, & puis ses sermons se trouvent en vieux françois dans la Bibliothéque des PP. Feuillans de la ruë S. Honoré à Paris, dans un manuscrit qui approche bien du tems de S. Bernard. Il mourut dans sa soixante-troisiéme année.

L'occasion de cette seconde Croisade étoit la prise d'Edesse par Noradin, qui menaçoit de reprendre toutes les conquêtes faites par les Chrétiens. Le Roi part (1147.) avec Eléonore sa femme, & y méne quatre vingt-mille

hommes. Conrad, Duc de Suabe, qui avoit été élu Empereur, y méne aussi une nombreuse armée. L'Abbé Suger est fait Régent du royaume de France, avec Raoul Comte de Vermandois, beau-frere du Roi, parce qu'il avoit épousé la sœur d'Eléonore.

Le peuple de Rome prétend que le pouvoir des Papes ne s'étend pas au-delà des choses spirituelles, & fait revivre la dignité de Sénateur ; ce qui affoiblit l'autorité des Papes.

1148.

L'Empereur avoit été défait l'année précédente par la trahison des Grecs. Le Roi est aussi défait par les Sarrazins. On assiége Damas, & on est obligé de lever le siége par la trahison des Chrétiens de Syrie. C'est ainsi du moins qu'en ont parlé la plûpart des Historiens ; mais à juger de cette seconde Croisade par la premiere, & à s'en rapporter à la Princesse Anne Comnene, fille de l'Empereur de Constantinople, qui a écrit l'histoire de ces tems malheureux, son pere Alexis ne fit que ce que tout Prince sage auroit fait à sa place ; son pays étoit innondé par plus de sept cens mille Latins, qui exigeoient des vivres comme on exige des contributions, & qui, au défaut du possible, dévastoient son pays : sa capitale même tentoit l'avarice des chefs des Croisés, qui trouvoient plus d'utilité & moins de peine à cette invasion, qu'à la Conquête d'une Province pauvre & éloignée, dont la religion étoit l'unique objet, & qui devenoit pour eux un motif moins intéressant à mesure qu'ils s'en approchoient : Alexis conjura ces orages à force de patience & de sagesse, & trouva le moyen de congédier enfin des Hôtes si dangereux. Le Soldat transplanté sous un nouveau Ciel, & ne refusant rien à son intempérance, périt de maladie, & de-là l'im-

putation que l'on fit à l'Empereur Alexis & aux Grecs, d'avoir empoisonné les puits & les fontaines. Nous avons encore une lettre d'Etienne Comte de Boulogne, à la Comtesse son épouse, où ce Prince se loue de la bonne réception d'Alexis, dont il a reçu, dit-il, des présens beaucoup plus magnifiques que ceux que lui fit Guillaume le Conquérant, lorsqu'il épousa sa fille. Ne se pourroit-il pas faire que le même esprit de prévention eût fait soupçonner ses successeurs de s'être entendus avec les Sarrazins pour faire périr les troupes conduites par l'Empereur Conrad & par Louis le Jeune?

Concile de Rheims tenu par Eugêne III. en l'absence du Roi. Si le grand concours des Prélats rendoit un Concile Œcuménique, celui-là l'auroit été; car on y en comptoit onze cens, parmi lesquels étoient les Primats d'Espagne & d'Angléterre, ayant le Pape à leur tête: mais Eugêne III. lui-même, dans sa lettre à l'Evêque de Ravennes, ne le qualifie que d'assemblée de toutes les Gaules Cisalpines, ce qui prouve qu'il y avoit peu de Prélats Italiens, & ce qui fut apparemment une des raisons qui empêcherent que le Concile ne fût Œcuménique. Ce fût dans ce Concile qu'un certain fou nommé Eon, abusé lui-même par ces mots, *per eum qui venturus est*, fut condamné à être enfermé. On ne croiroit pas qu'une telle extravagance eût trouvé des Sectateurs: ce Concile contient dix-sept Canons, appellés communément les Canons d'Eugêne III. & dont la plûpart sont insérés dans le droit. On peut remarquer entr'autres Canons le sixiéme, qui défend aux Avoués des Eglises de rien prendre sur elles ni par eux ni par leurs inférieurs, au-delà de leurs anciens droits, sous peine d'être privés, après leur mort, de la sépulture Ecclésiastique: le septiéme défend aux Evêques, Diacres, Sous-Diacres, Moines &

Religieuses, de se marier; le douziéme défend les Joûtes, Tournois, &c. (qui étoient nés en France, & qui avoient été imités dans toute l'Europe,) sous peine pour ceux qui y perdront la vie, d'être privés de la sépulture Ecclésiastique, &c. Ce fut aussi dans ce concile que fut jugée l'affaire de Gilbert de la Porée, Evêque de Poitiers, sur certaine question métaphysique au sujet de la Trinité. Ce qui est principalement à remarquer, c'est que ce Concile étant séparé, le Pape forma une Congrégation sur cet affaire, dans laquelle les Cardinaux prétendirent que les Evêques de France n'étoient pas en droit de juger des Dogmes, & que ce droit étoit réservé au Pape seul, assisté des Cardinaux. En effet, la profession de foi des Evêques de France ne fut pas insérée dans les actes du Concile qui se conservent dans la Bibliothéque du Vatican, mais les Evêques de France ne manquerent pas de l'insérer dans les copies qu'ils tirerent pour eux de ce même Concile. Saint Bernard y joue un grand rôle. (*Pontificat d'Eugêne III. par Dom Delannes, page* 161.)

1149.

Robert, Comte de Dreux, étant revenu de Jérusalem avant le Roi son frere, cherche à exciter des troubles, en rejettant le mauvais succès de la Croisade sur la malhabilité de Louis VII. dans la vuë d'insinuer l'incapacité de ce Prince pour les affaires, de s'emparer du gouvernement, & peut-être de la Couronne; Suger assemble les Etats-Généraux; Eugêne III. de retour à Rome, servit bien le Roi par ses lettres aux Ecclésiastiques de son royaume & tout fut tranquille.

Le Roi en revenant en France est pris sur mer par des Grecs, & délivré par le Général de Roger Roi de Sicile. Il est étonnant que ce Prince ne fût pas encore dégoûté des

Croisades, cependant il en méditoit une nouvelle, mais lorsqu'il en fit l'ouverture au parlement de Noël, il trouva les esprits si refroidis & si rebutés qu'il y renonça.

Il y a apparence que l'usage des Armoiries qui ne devroient appartenir qu'à la noblesse, a commencé pendant les Croisades, pour distinguer les personnes qui étant toutes couvertes de fer, n'étoient guéres reconnoissables sans une marque extérieure : c'étoit par les cottes-d'armes que les Chevaliers se distinguoient, & les différentes fourures des ces cottes-d'armes que nos François mettoient sur leurs cuirasses, formerent les différentes couleurs, qui de-là passerent dans leurs armes, & qu'il est aisé d'y reconnoître, telles que l'hermine, le vair, le sable, le sinople, &c. A ces couleurs on ajouta quelques ornemens pris encore de l'habillement, comme la *Face* de la Jarretiere, la *Pale* de l'Epieu, le *Sautoir* de l'Etrier, la *Macle* des Mailles qui formoient le Haubert, &c. (*Du Cange.*)

L'Espagne avoit eu sa Croisade ainsi que l'Asie, & l'on vit à peu près dans le même tems une flotte nombreuse montée par des Allemans, des Anglois & des Flamans, entrer dans la riviere de Lisbonne, pour aider au nouveau Roi de Portugal à s'emparer de cette ville qui étoit occupée par des Sarrazins, & dont ensuite il fit sa capitale, au lieu de Conimbre, qui l'avoit été jusqu'alors.

1150. 51. 52. &c.

Louis le Jeune répudie Eléonore, à cause du commerce qu'il la soupçonnoit d'avoir eu en Syrie avec le Prince d'Antioche, son Oncle paternel, & encore avec un jeune Turc, nommé Saladin; il se sert du prétexte de Parenté pour faire rompre son mariage, & lui rend la Guyenne & le Poitou. L'Abbé Suger s'étoit opposé encore à une action si

préjudiciable à l'Etat, & elle ne fut consommée qu'après sa mort.

Cet homme étoit bien différent de Saint Bernard ; si l'Eglise ne l'a point écrit dans son Martyrologe, l'Histoire l'a consacré dans ses Fastes : Suger, de simple Moine de Saint Denis, en étoit devenu Abbé par ses grands talens. Saint Bernard lui avoit reproché la vie toute séculiere qu'il avoit menée, ses habits somptueux & sa nombreuse suite, qui en effet ne convenoient guéres à son état : Suger s'étant converti, réforma aussi son Monastére. Cette maison, dit S. Bernard, servoit aux affaires de la Cour & aux armées des Rois : le cloître étoit souvent environné de gens de guerre, & retentissoit de plaidories & de querelles ; les femmes y avoient quelquefois entrée ; mais on n'en doit pas être surpris : les Moines, comme plus instruits, avoient alors grande part aux affaires ; leurs maisons étoient autant l'école de la jeunesse, que l'habitation des Moines, & Louis le Gros avoit été élevé à Saint Denis : ce fut là que Suger en fut connu, & ce qui donna occasion à ce Prince, devenu Roi, de l'employer dans la suite aux plus grandes affaires : il mourut dans sa soixante-dixiéme année : c'étoit un homme d'une médiocre figure & d'une basse naissance : on pourroit lui appliquer ce mot de Tibere sur Curtius Rufus, il est beau d'être né de soi-même, *Curtius Rufus mihi videtur ex se natus* (Tacite.) Sa patrie est assez ignorée ; les uns ont dit qu'il étoit natif de Saint Denis, les autres de Saint Omer. C'est lui qui a bâti l'Eglise de Saint Denis telle qu'on la voit aujourd'hui, à l'exception du portail & des deux tours qui l'accompagnent, monumens vénérables de l'ancienne Eglise bâtie par Pepin & par Charlemagne, & ce qui honore du moins autant sa mémoire, c'est qu'on croit avec beaucoup de vraisemblance,

que le projet de la compilation des grandes Chroniques connuës sous le nom de Chroniques de Saint Denis, fut son ouvrage. (*Mém. de l Acad. des Belles-Lettres, t. XV. p. 591.*)

Eléonore se remaria, comme Suger l'avoit prévu, six semaines après avoir été répudiée, à Henri Comte d'Anjou & Duc de Normandie, déclaré successeur du Roi d'Angleterre, & qui par ce mariage se trouva dans la suite, sous le nom de Henri II. Roi d'Angleterre, Duc de Normandie & d'Aquitaine, Comte d'Anjou, de Poitou, Touraine & Maine.

Decret de Gratien que l'on n'est jamais parvenu à purger de toutes les fautes dont il est rempli; c'est un recueil de Canons: les fausses Décretales dont Isidore avoit fait la compilation, qui commencent à S. Clément & finissent au Pape Syrice; d'où Denis le Petit, auteur judicieux, commence seulement les siennes, y sont rapportées comme un ouvrage Autentique. L'Empereur Conrad III. meurt empoisonné, dit-on par Roger, Roi de Sicile; il désigna Frédéric son neveu pour héritier de l'Empire, quoiqu'il laissât un fils nommé aussi Frédéric, mais qu'il crut trop jeune pour pouvoir porter un si grand fardeau.

1154. 55.

Louis épouse Constance, fille d'Alphonse Roi de Castille, à Orléans, où elle fut sacrée par l'Archevêque de Sens. Il va en Pélerinage à Saint Jacques.

Etienne, Roi d'Angleterre, meurt après avoir adopté Henri, qui devient Roi d'Angleterre. Cette adoption dut coûter beaucoup à Etienne, puisqu'il laissoit un fils nommé Guillaume, qui fut Comte de Boulogne: il avoit eu un aîné qui avoit nom Eustache, qu'il avoit associé à la Couronne en 1152. mais qui étoit mort avant l'adoption, & qui n'auroit pas souffert aussi patiemment que

EVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS LE JEUNE.

fit Guillaume, de se voir dépouiller par Henri.

1156. 57. 58. 59. 60.

Guerre entre la France & l'Angleterre, au sujet du Comté de Toulouse : Henri II. fut obligé de lever le siége de cette ville. Tréve entre les deux Rois. La tréve se renouvella plus d'une fois ; & cette partie méridionale de la France, fut le théâtre continuel des guerres particulieres que se faisoient entr'eux les Princes & les Seigneurs qui s'en disputoient toutes les parties, tels que les Comtes de Toulouse, de Provence, de Barcelonne, de Montpellier, de Carcassonne, de Besiers, de Narbonne, d'Alais, &c. tous Vassaux de la Couronne, mais dont nos Rois trop foibles alors n'étoient pas en état de réprimer la licence.

Alexandre III. attribuë aux Cardinaux le droit exclusif d'élire le Pape. Le Marquisat d'Autriche est érigé en Duché (1136.) par Frédéric Barberousse, en faveur de Henri surnommé de Iasamergott ; Marquis d'Autriche.

1161. 62. 63. 64. 65. 66.

Lettres patentes, par lesquelles Louis donne le revenu de l'Eglise de Paris, le siége vacant, aux Religieuses de l'Abbaye d'Hieres ; (preuve du droit de Régale.)

Fameux différend entre Thomas Becket, Archevêque de Cantorbéri, & le Roi Henri II. sur les Immunités Ecclésiastiques.

1167. 68.

Geoffroi, fils de Henri II. Roi d'Angleterre, épouse Constance, fille de Conan Comte de Brétagne, qui lui apporte ce Comté. Henri se saisit de tout le Pays au nom de son fils. Restriction des duels, qui n'auront plus lieu pour une dette qui n'excédera pas cinq sols.

EVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS LE JEUNE.

1169. 70.

Paix conclue à Montmirail entre Louis & Henri. Henri fait épouser à son fils Henri Marguerite fille de Louis.

Thomas, Archevêque de Cantorbéri, à son retour de France, où il avoit demeuré pendant sept ans, est assassiné dans son Eglise : peut-être avoit-il porté un peu loin les prérogatives Ecclésiastiques contre les droits de la Royauté.

1171. 72. 73. 74. 75. 76. 77. 78.

Nouvelle guerre avec l'Angleterre, terminée par la promesse de mariage de Richard, second fils de Henri, avec Alix seconde fille de Louis le Jeune.

Fin du Schisme (1177.) qui avoit commencé en 1159. à l'occasion des deux Papes, Alexandre III. & Victor IV. Anti-Pape. Victor eut pour Successeurs dans son obédience Palchal III. & Calixte II. & enfin Alexandre III. est reconnu pour le véritable Pape. L'Empereur Frédéric, qui avoit entretenu le Schisme, se vit contraint à la paix, par la perte de la bataille de Ligano.

1179. 80.

Louis va, par dévotion, visiter le tombeau de S. Thomas de Cantorbéri en Angleterre : à son retour il fait sacrer & couronner son fils à Rheims, & attribue la prérogative du Sacre jusques-là indécise à ce Siége, à cause que le Cardinal de Sabine, son beau-frere, en étoit Archevêque : les Pairs prirent séance à cette cérémonie ; Henri, Roi d'Angleterre, y assista comme Duc de Normandie, & Philippe Comte de Flandre, y porta l'Epée Royale comme Pair de France : c'est la premiere fois que les Comtes de Flandre ayent pris ce titre.

EVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS LE JEUNE.

Alphonse II. Comte de Barcelonne par son pere, & Roi d'Arragon par sa mere, fait déclarer dans le Concile de Tarragone (1180.) *que les Actes qui se datoient en Catalogne de l'année du Regne des Rois de France, ne se dateroient plus que de l'Ere Chrétienne.* (Ferreras.)

Concile de Latran, qui sert d'époque à la Jurisprudence sur la matiére des Dixmes inféodées.

On apperçoit dans ce siécle les premieres traces des Représentations du Théâtre : un Moine nommé Geoffroi, qui fut depuis Abbé de Saint Alban en Angleterre, chargé de l'éducation de la jeunesse, leur faisoit représenter avec appareil des espéces de Tragédies de piété. Le sujet de la premiere Piéce Dramatique furent les miracles de Sainte Catherine ; ce qui est bien antérieur à nos Représentations des Mystéres, qui n'ont commencé qu'en 1398. sur un Théâtre que l'on dressa à Paris à l'Hôtel de la Trinité.

Le douziéme siécle est bien remarquable par l'utilité des Ecoles qui se formerent dans les Cathédrales & dans les Monastéres : ce n'est pas que l'on puisse faire cas des Ouvrages qui s'y composerent, tels que les Chroniques, les Légendes, les Traités Scholastiques, les Poësies, &c. mais parce que ce sont ces Ecoles qui ont sauvé presque tous les Ouvrages des Anciens. Les Moines copioient les Livres, c'étoit leur fonction journaliere, & sans eux peut-être toutes les richesses de l'Antiquité seroient perdues pour nous. Ces Ecoles servoient aussi à l'instruction de la jeunesse qui y étoit élevée ; mais bientôt les Colléges prirent la place des Ecoles : Robert, Comte de Dreux, frere du Roi, en fonda un sous l'invocation de Saint Thomas de Cantorbéri, & c'est ce qu'on nomme aujourd'hui Saint Thomas du Louvre : il y eut aussi un Collége des Anglois & un Collége des Danois : Paris étoit devenu le centre des

lettres, on y accouroit de toutes les parties de l'Europe, & le nombre des Etudians y égaloit celui des Citoyens; aussi ce corps fut-il souvent redoutable dans les émeutes civiles. Le quartier que l'on nomma depuis celui de l'Université, devint le plus fréquenté, & les Professeurs le choisirent, parce que l'air y étoit plus pur: enfin il fallut bientôt aggrandir la ville, qui ne pouvoit plus suffire à ses habitans.



1180. *Avénement à la Couronne.*	*EVENEMENS REMARQUABLES.*

PHILIPPE II. *dit* AUGUSTE, *parvient à la Couronne l'an 1180. âgé de quinze ans. Il avoit été sacré & couronné à Rheims du vivant de son pere. Hugues Abbé de Saint Germain des Préz, Hervé, Abbé de saint Victor, & Eudes, Abbé de sainte Geneviéve, furent ses Parains, & Constance, sœur de Louis VII. femme du Comte de Toulouse, & deux Veuves de Paris furent ses Maraines.*

1180. 81. 82. 83. 84. 85.

C'EST un des Rois de France qui a fait le plus de Conquêtes. Il réprima les violences & les brigandages exercés par les Grands dans son Royaume ; il chassa les Juifs, & déclara ses sujets quittes envers eux ; action injuste, contraire au droit naturel, & par conséquent à la Religion : un grand Pape (S. Grégoire le Grand) en jugeoit ainsi. Tout zélé qu'il étoit pour la conversion des Juifs, il ne pouvoit souffrir qu'on leur fit des injustices ; il fit payer aux Juifs de Palerme la valeur des Synagogues qui leur avoient été enlevées ; aussi les Juifs ont-ils célébré dans leurs Annales la modération & l'équité de ce saint Pontife.

La Mere du Roi veut empêcher que son fils n'épouse la fille de Baudouin, Comte de Hainaut, par la crainte que ce mariage n'augmentât encore l'autorité du Comte de Flandre son oncle, Tuteur du jeune Roi, au préjudice du Comte de Champagne son frere, par qui elle avoit compté de gouverner. Elle se retire en Champagne, & engage le Roi d'Angleterre à se joindre à son frere, & à prendre les armes contre la France. Philippe Auguste, sans s'étonner de ce soulevement, commence par punir le Comte de Sancerre, un des Chefs de la Révolte, célébre son Mariage, force Henri II. Roi d'Angleterre, à lui demander la paix, & entretient la division entre les enfans de ce Roi. Henri, fils du Roi d'Angleterre, meurt avec un

FEMMES.	ENFANS.	1223. MORT.	PRINCES contemporains.
Isabelle, fille de Baudouin, Comte de Hainaut, 1190.	LOUIS VIII.	PHILIPPE AUGUSTE *meurt à Mantes le 14. Juillet 1223. âgé de cinquante-neuf ans ; il en avoit régné 43. Il est enterré à Saint Denis.*	*Papes.* Luce III. 1185. Urbain III. 1187. Grégoire VIII. 1187. Clément III. 1191. Célestin III. 1198. Innocent III. 1216. Honoré III. 1227.
Ingerburge fille de Valdemar, & sœur de Canut, Rois de Dannemarc. Philippe la répudia, & Innocent III. força ce Prince à la reprendre. 1236.		*Annales Victoriani (ad annum 1223.) hoc anno obiit Philippus, Rex Francorum, ab aliquibus Augustus cognominatus, hujusce nominis secundus, vir fortunatissimus, qui regnum Francorum ferè duplo ampliavit, hic in omnibus actibus felix, Ecclesiarum & religiosarum personarum amator & fautor, & specialiter Ecclesiarum sancti Dionisii & Sti. Victoris Parisiensis.*	*Empereurs d'Orient.* Alexis Comnene II. 1183. Andronic I. 1185. Isaac l'Ange. 1204. Alexis III. 1203. Alexis IV. 1204. Murtzulphe. 1204. *Empire des Latins.* Baudouin. 1205. Henri. 1216. Pierre de Courtenai. 1220. Robert de Courtenai. 1229.
Agnés de Meranie, fille du Duc de Dalmatie, que Philippe répudia ; elle en mourut de douleur en 1211.	Philippe, Comte de Boulogne. Marie, femme de Philippe, Comte de Namur, puis de Henri I. Duc de Brabant. *Ces enfans furent légitimés par le Pape, quoiqu'il eût déclaré ce mariage nul, & que le Roi eût repris Ingerburge sa seconde femme.*		*Empereur d'Occident.* Frédéric I. 1190. Henri VI. 1198. Philippe. 1208. Othon IV. 1218. Frédéric II. 1250. *Rois d'Espagne.* Alphonse IX. 1214. Henri I. 1217. Ferdinand III. 1252.
Il falloit que la répudiation fût alors une chose bien commune, puisque nous voyons dans le contrat de mariage de Pierre d'Arragon de l'an 1204. une clause qui étonneroit bien aujourd'hui ; ce Prince y promet	*Cette légitimation*, dit Rigord, *déplut à plusieurs, par l'autorité que prit le Pape en cette matiére. Le Pape se fondoit sur ce que ces enfans étoient nés dans la bonne foi du mariage, avant que celui d'Ingerburge eût été réhabilité ; & cela paroît juste : mais ce qui peut surprendre, c'est que le*		*Rois de Portugal.* Alphonse I. 1185. Sanche I. 1212. Alphonse II. 1223. *Rois d'Angleterre.* Henri II. 1189. Richard I. 1199. Jean Sans-terre. 1216. Henri III. 1273. *Rois d'Ecosse.* Guillaume. 1214. Alexandre II. 1249.

grand regret de tout ce qu'il avoit entrepris contre son pere. Reunion du Vermandois, malgré les fortes oppositions de Philippe Comte de Flandre, par la mort d'Elisabet de Vermandois sa femme, décédée sans enfans: ce Comté étoit entré dans la maison de France par Hugues de France, troisiéme fils de Henri I. qui en avoit épousé l'héritiere.

Maurice de Sulli avoit commencé de rebâtir l'Eglise de Notre-Dame; le Maître-Autel fut achevé en 1182. Vers le même tems on vit s'élever les Eglises de Cluni, de saint Remi de Rheims, de sainte Geneviéve, &c. Avec l'Architecture se réveillerent la Peinture, la Sculpture, l'Orfévrerie, &c. Tel est le sort des arts, ils marchent tous ensemble; on les voit ensévelis dans un tems, & tout-à-coup ils reparoissent à la fois.

Etrange révolution arrivée dans l'Empire, dans la personne de Henri, dit le Lion, Duc de Saxe, de Baviere, de Westphalie, &c. & Gendre de Henri II. Roi d'Angleterre; dont les Etats s'étendoient depuis le Golfe Adriatique jusqu'à la Mer Baltique: ce malheureux Prince fut dépouillé de toutes ces possessions par l'Empereur Frédéric, & de tant de grandeurs il ne resta à sa maison que le Duché de Brunswic, qu'elle possede encore aujourd'hui.

Richard, deuxiéme fils de Henri II. étoit en guerre de son côté avec le Comte de Toulouse, pour des prétentions que le Duché d'Aquitaine donnoit sur ce Comté. Philippe défendit son Vassal, & eut tout le profit de cette guerre qui finit à la mort du Prince Henri; alors Richard devenu l'aîné, & changeant d'intérêts, se joignit à Philippe.

1186. 87. 88.

Philippe fait la guerre à Henri II. pour avoir les villes

	ENFANS.		PRINCES contemporains.
solemnellement de ne jamais répudier Marie de Montpellier, &, qui plus est, de n'en épouser jamais aucune autre pendant sa vie.	*Seigneur de Montpellier voulant s'autoriser d'un pareil exemple, on lui répondit qu'il y avoit grande différence d'un Roi de France à lui.* *Philippe Auguste eut d'une Personne inconnue, Pierre Charlot, à qui Guillaume le Breton dédia sa* Philippide, *& qui mourut en 1229. dans le voyage d'Outremer, où il accompagna Saint Louis.*		*Rois de Dannemarc.* Valdemar I. 1182. Canut VI. 1202. Valdemar II. 1241. *Rois de Suéde.* Canut. 1192. Suetcher. 1211. Eric X. 1218. Jean I. 1223. *Rois de Pologne.* Casimir II. 1194. Lesque. 1226.

du Vexin, qui avoient été données en dot à sa sœur Marguerite en épousant Henri, & qui lui devoient revenir après sa mort; (elle n'eut point d'enfans.) Richard, devenu l'aîné par la mort de Henri, se joint à Philippe, sur ce qu'Henri II. avoit refusé de l'associer à la Couronne, comme il avoit associé son frere aîné, & de lui donner en mariage Alix, sœur de Philippe, dont on croit que Henri étoit amoureux.

Saladin reprend Jérusalem, quatre-vingt neuf ans après que les François avoient commencé à y regner.

L'Empereur Frédéric I. marie son fils (Henri VI.) à Constance, tante & héritiere de Guillaume, Roi de Sicile.

1189. 90.

Philippe & Richard prennent la Ville du Mans. Henri II. fait la paix & meurt; Richard, dit *Cœur de Lion*, lui succéde. Henri II. le premier Roi d'Angleterre de la Race des Plantagenets, est celui des Rois d'Angleterre qui a le plus étendu sa Domination: mais les malheurs de sa vie égalerent sa fortune; Eléonore sa femme réunissoit tous les genres de passions; son premier mari l'avoit trouvée infidelle, & le second la trouva jalouse & ambitieuse. Les enfans de Henri énorgueillis de sa fortune, voulurent la partager de son vivant, & sa querelle trop connue avec l'Archevêque de Cantorberi, souleva contre lui tout le Clergé. Outre le Royaume d'Angleterre auquel il joignit l'Irlande, il possédoit en France la Guyenne, le Poitou, la Xaintonge, l'Auvergne, le Limousin, le Perigord, l'Angoumois, l'Anjou, le Maine, la Touraine & la Normandie, à quoi il ajouta encore la Bretagne par le mariage d'un de ses fils avec l'héritiere de ce Duché. Il écrivit son Testament en Langue Romance, ce qui prouve bien

MINISTRES.	*GUERRIERS.*	*MAGISTRATS.*	*SAVANS & Illustres.*
Sénéchaux.	*Connétables.*	*Chanceliers.*	Arnulfe. 1182.
Thibaud I. Comte de Blois. 1191.	Raoul, Comte de Clermont. 1191.	Hugues de Puisseaux. 1185.	Gui d'Aties G. D. S. vivant en 1201.
La Charge de Sénéchal fut éteinte dans sa personne.	Dreux de Mello. 1218.	Hugues de Bethisi, vivant en 1186.	Averroès. 1206.
	Mathieu de Montmorenci, qui éleva cette Dignité au-dessus de tous les Offices militaires. 1230.	Guérin, Evêque de Senlis, Chevalier de l'Ordre de Jérusalem. 1230.	Pierre de Gorbeil. 1222.
———			S. Dominique. 1221.
Guillaume de Blois, dit le Cardinal de Champagne. 1202.			Etienne de Tournai. 1203.
	Maréchaux de France.		Eudes de Sulli. 1208.
Robert Clément. 1181.	Albéric Clément, qui commença à élever cette Dignité, & à la rendre militaire. 1191.		Foulques, Curé de Nulli. 1202.
Gilles Clément. 1182.			Godefroi de Viterbe. 1186.
———	Nevelon d'Arras, vivant en 1217.		Guillaume le Breton, vivant en 1223.
Frere Guérin, Evêque de Senlis, depuis Chancelier. 1230.	Henri Clément. 1214.		Guillaume de Tyr, vers 1180.
Il jetta les fondemens de l'Eglise de l'Abbaye de la Victoire, près Senlis, que le Roi avoit fait vœu de fonder s'il étoit vainqueur à Bouvines.	Jean Clément, vivant encore en 1260.		Hélinand. 1212.
	———		Jean de Salisbéri. 1182.
	Simon de Montfort. 1218.		Joachim, mort vers 1214.
			Maurice de Sulli. 1196.
			Pierre le Mangeur. 1198.
			Pierre de Blois. 1200.
			Villehardouin, vers 1212.

que c'étoit la Langue vulgaire, & que le Latin étoit redevenu une Langue savante.

Lusignan, Roi de Jérusalem, ayant été défait à la journée de Tibériade en 1187. La perte de Jérusalem fut la suite de cette déroute, & détermina les Princes de l'Europe à repasser en Asie : l'Empereur Frédéric leur en donna l'exemple, & y mena cent cinquante mille hommes; ce malheureux Prince périt en passant le Cydnus (c'est le même fleuve où Alexandre pensa perdre la vie en s'y baignant.) Son fils Conrad, Duc de Franconie, qui prit sa place, mourut bientôt après. Philippe & Richard s'embarquent aussi pour la troisiéme Croisade.

Philippe fait son Testament, dans lequel, entr'autres précautions pour le bien de son Etat, il pourvoit à la Régale, en cas de vacance de Bénéfices. Il avoit dès l'année 1188. imposé une Dixme sur le Clergé, qui fut appellée *Dixme Saladine*, à cause que la Croisade en étoit l'objet.

Richard reste en Sicile, & n'arrive en Syrie que six mois après le Roi. Richard, chemin faisant, prend l'Isle de Chipre sur Isaac Comnene, dont il céde la Souveraineté à Gui de Lusignan: Les Vénitiens & le Duc de Savoie tirent les droits qu'ils ont sur cette Isle de deux Descendans de Gui de Lusignan, la postérité de Lusignan la posséda jusqu'en 1458. Jacques, bâtard de Jean III. dernier Possesseur, épousa Catherine Cornaro, Vénitienne, qui mit les Vénitiens en possession de cette Isle, mais Selim II. la leur enleva en 1571. Charles, Duc de Savoie, y avoit pour le moins autant de droit que les Vénitiens, par la donation que lui en fit Charlotte, fille légitime du même Jean III. qui avoit épousé l'oncle de Charles; cependant ce ne fut qu'en 1633. que Victor Amédée s'avisa le premier de prendre le titre de Roi de Chipre.

EVENEMENS REMARQUABLES sous PHILIPPE AUGUSTE.

1191.

La Ville d'Acre, prise par les François : la prise de cette Ville n'étoit utile qu'autant qu'elle mettoit les Croisés en état d'aller faire le Siége de Jérusalem ; mais la division qui se mit parmi eux en empêcha.

Conrad, Marquis de Montferrat, jouoit un principal Rôle dans l'armée des Chrétiens d'Orient. L'abattement des Troupes après la défaite de Tibériade, n'avoit rien diminué de son courage ; & regardant Gui de Lusignan comme déchu de la Royauté, sur-tout depuis la mort de sa femme qui lui avoit apporté ce titre, il s'étoit fait déclarer Roi de Jérusalem : le Roi de France avoit pris son parti, & Richard par conséquent celui de Lusignan ; le Duc ou Marquis d'Autriche, resté seul à la tête des troupes Allemandes, s'étoit joint à Philippe Auguste, sur quelque insulte qu'il prétendoit avoir reçuë de Richard : toutes ces divisions firent perdre de vuë l'objet principal de la Croisade, & détruisirent le fruit qu'on en devoit tirer. Le Roi attaqué d'une maladie qui lui fit tomber les cheveux & les ongles, fut forcé l'an d'après de quitter la Syrie. Richard demeuré seul y fit des prodiges de valeur ; mais ils ne furent utiles qu'à sa gloire ; & la prise d'Acre, autrement dite Ptolemais, borna les conquêtes des Croisés dans la Palestine : d'ailleurs les Chrétiens resterent dans un aussi mauvais état qu'avant l'arrivée des deux Rois ; Conrad, Marquis de Montferrat, leur seule espérance, venoit d'être assassiné, le Comte de Champagne fut élu Roi de Jérusalem à sa place, comme si son Royaume eût encore existé, & Lusignan alla regner dans l'Isle de Chipre.

On commence à parler dans cette guerre de la Dignité de Maréchal de France ; il ne commandoit pas encore les Armées.

EVENEMENS REMARQUABLES sous PHILIPPE AUGUSTE.

1192.

Le Roi, de retour d'Asie, s'empare pendant l'absence de Richard, d'une partie de la Normandie.

Réunion de l'Artois, que le Roi avoit eu par son mariage avec Isabelle fille de Baudouin, Comte de Flandre & de Hainaut.

1193. 94. 95. 96. 97. 98. 99.

Brouilleries avec la Cour de Rome, au sujet de la répudiation d'Ingerburge. Richard, revenant d'Asie, avoit fait naufrage dans la mer Adriatique ; pour retourner en Angleterre, il prit le chemin de l'Allemagne, où il espéroit n'être pas reconnu, mais son malheur le livra à Léopold, Marquis d'Autriche. Ce Prince n'avoit pas oublié l'affront que lui avoit fait Richard au Siége d'Acre, en lui arrachant l'Etendart qu'il avoit arboré sur le haut d'une Tour, pour y planter le sien. Il vendit Richard à l'Empereur Henri VI. qui le retint prisonnier pendant quinze mois. Richard ne survécut à sa prison que cinq ou six ans, & sa vie ne fut plus qu'un tissu de disgraces : ce Prince avoit laissé toute sa gloire en Asie ; les troubles de son Royaume, & la supériorité de Philippe Auguste empoisonnerent le peu de jours qui lui restoient à vivre, & il vint se faire tuer en 1199. devant Chalus, petit Château près de Limoges, où il avoit marché pour s'emparer de je ne sais quel trésor qu'on lui avoit dit qui y étoit caché.

Commencement de l'Ordre de la Rédemption des Captifs, fondé en 1198. par le B. Jean de Matha.

1200. 1. 2. 3.

Jean, dit *Sans-terre*, frere de Richard, lui avoit succédé au préjudice de son neveu Artus, fils de Geoffroi de

Bretagne son frere aîné, prétendant qu'en Angleterre la représentation n'avoit pas lieu, & se fondant encore plus sur le droit qu'il attribuoit à la Nation de pouvoir choisir dans la Maison régnante le Prince qu'elle vouloit se donner pour Roi. Artus prend les armes, & il est secouru par Philippe, mais Jean Sans-terre le défait dans le Poitou, & le fait mourir. Ce Prince, après avoir répudié Hadwise, fille du Comte de Glocester, épouse Isabelle d'Angoulême, qu'il enleve au Comte de la Marche son mari. Isabelle devenuë veuve se remaria au Comte de la Marche.

Jean *Sans-terre* fut ainsi nommé, dit du Chesne, d'autant que du vivant du Roi Henri II. son pere, il n'avoit aucun appanage, parce qu'il étoit encore mineur, suivant la Loi des Fiefs, qui vouloit que même les Nobles ne possédassent point de Fiefs qu'ils ne pussent les desservir, & qu'ils n'eussent vingt-un ans, qui étoit l'âge de la majorité féodale, (comme celui des Roturiers étoit de quatorze ans, parce qu'alors ils pouvoient faire quelque négoce. (Philippe le Hardi, tige de la seconde Maison de Bourgogne, fut aussi surnommé Sans-terre, avant que le Roi Jean l'eût appanagé du Comté de Touraine & du Duché de Bourgogne; de même que Philippe, Comte de Bresse, devenu Duc de Savoie en 1496. par la mort de son petit neveu le Duc Charles Jean-Amé, parce qu'il avoit été jusqu'à l'âge de vingt-deux ans sans avoir eu d'appanage. Cependant il faut remarquer que, suivant les Etablissemens de S. Louis, lorsqu'un Gentil-Homme marioit son fils, ou qu'il le faisoit Chevalier, il devoit, suivant la Coûtume, lui donner le tiers de la Terre.

Jean est cité devant la Cour des Pairs de France, pour y être jugé sur le meurtre d'Artus; il ne comparoît pas; il est déclaré rébelle pour n'avoir pas comparu; en con-

séquence ses Terres sont confisquées, & il est condamné à mort comme coupable du meurtre de son neveu, commis dans le ressort du Royaume de France. Philippe s'empare de la Normandie & la réunit à la Couronne, environ trois cens ans après qu'elle en avoit été détachée; il en fit autant de la Touraine, de l'Anjou, du Maine, &c. ensorte qu'il ne resta plus rien en France au Roi Jean que la Guyenne.

1204. 5.

Quatriéme Croisade. Boniface de Montferrat, Chef de l'entreprise, à la place du Comte de Champagne mort en 1201. Baudouin Comte de Flandre, Eudes Duc de Bourgogne, &c. y étoient allés, avec la permission du Roi, dès l'an 1202. L'objet des Croisés étoit toujours la délivrance de la Terre sainte; mais comme en effet ils ne cherchoient que des aventures, la premiere occasion qui se présenta sur leur route leur fit oublier la Terre sainte: il est vrai que cette occasion produisit une révolution bien singuliere, puisque ces Croisés fonderent, chemin faisant, un nouvel Empire; ce fut celui des *Latins*: ce fait est raconté dans une Lettre fort curieuse de l'Empereur Baudouin à l'Archevêque de Cologne: cette Lettre se trouve dans plusieurs Historiens; en voici l'extrait. » Comme les Croisés étoient » à Venise, Alexis Comnene, fils d'Isaac l'Ange, Empe- » reur de Constantinople, vint implorer leur secours con- » tre le Tyran Alexis son oncle, qui avoit fait crever les » yeux à l'Empereur, & avoit usurpé l'Empire. Il leur » avoit promis de payer pour eux aux Vénitiens les vais- » seaux qu'ils emprunteroient d'eux pour passer en Asie, » de les aider de toutes ses forces à l'expédition de la » Terre sainte, & de soumettre l'Eglise Grecque à l'o- » béissance du Pape. Les François persuadés par ces pro-

» messes, font voile vers Constantinople ; accompagnés » des Troupes Vénitiennes & de leur Duc d'Andolo, qui » voulut avoir part à cette expédition : ils attaquerent la » Ville & l'emporterent en six jours. Isaac remis sur le » Trône mourut peu de jours après, son fils Alexis lui » succéda, & manqua aux promesses qu'il avoit faites aux » François, qui se retirerent très-mal satisfaits de lui.

» Comme les François avoient commis beaucoup de dé» sordres à la prise de Constantinople, les Grecs avoient » conçu une grande haine contre Alexis qui les avoit ame» nés : aussi-tôt qu'on les vit hors de Constantinople, le » Peuple se souleva contre lui. Alexis Ducas, surnommé » Murtzulphe, à cause qu'il avoit les sourcils extrêmement » élevés, homme de néant que le jeune Alexis avoit élevé » à de grandes dignités, se mit à la tête des Rebelles, le » prit, le fit mourir, & se fit déclarer Empereur : cet usur» pateur, pour complaire au Peuple de Constantinople, » déclara la guerre aux François qui étoient encore dans » la Gréce. L'Armée Françoise assiégea une seconde fois » Constantinople, & malgré la résistance des Grecs qui » fut grande, la prit d'assaut. Murtzulphe tâchant de s'en» fuir par mer, fut pris & puni du dernier supplice, com» me il le méritoit.

» Les François étant ainsi maîtres de Constantinople, » élurent le second Dimanche d'après Pâques l'an 1204. » pour Empureur des Grecs, Baudouin Comte de Flandre, » & laissant l'expédition de la Terre sainte, s'appliquerent » à maintenir dans l'obéissance l'Empire qu'ils venoient » de conquérir. » C'est ce qui s'appelle l'*Empire des Latins* ; cet Empire ne dura que cinquante-huit ans. Les Grecs se révolterent, chasserent les François, & élurent pour Empereur Michel Paléologue : ce nouvel Empire dura

environ deux cens ans, jusqu'à la prise de Constantinople par Mahomet II.

Il restoit encore des Princes de la Maison Impériale des Comnenes, qui ne perdirent point courage lors de la destruction de leur Empire : un d'eux qui portoit aussi le nom d'Alexis, se réfugia avec quelques vaisseaux vers la Colchide, & là, entre la mer & le mont Caucase, forma un petit État, auquel on donna le titre magnifique d'Empire de Trébisonde : ce nouvel établissement subsista aussi jusqu'à l'invasion des Turcs, qui mirent fin à l'Empire d'Orient en 1453.

1206. 7. 8. 9. &c.

Ordonnance en faveur des Juifs. Troubles causés par les Albigeois ; on se croise contr'eux, & on leur fait une guerre cruelle : Innocent III. fut l'Ame de cette guerre, Dominique en fut l'Apôtre, le Comte de Toulouse la Victime, & Simon, Comte de Montfort, le Chef. Les Albigeois étoient un reste de la Secte des Manichéens, qu'un hérétique appellé Henri avoit fait revivre vers l'an 1147. & que l'on appella de son nom *Henriciens*, jusqu'à ce que dans un Concile tenu à Lombez en Albigeois, ils furent appellés *Albigeois.* L'Empereur Henri VI. mort dès 1198. avoit laissé son fils Frédéric âgé seulement de neuf mois, après l'avoir fait couronner Empereur, sous la tutelle de son frere Philippe. Le bas âge de cet enfant fit mépriser son Election, & Philippe travaillant pour lui-même, se fit élire à Erfort ; mais Othon, Duc de Saxe, soutenu par le Pape, s'étant aussi fait élire Empereur, ils s'accommoderent enfin, & Othon convint de laisser gouverner Philippe, dont il épousa la fille, à condition de régner après lui, sans qu'il fût fait mention de Frédéric, qui ne reprit

l'Empire qu'après les malheurs que Philippe Auguste fit éprouver à Othon. Ce fut, suivant plusieurs écrivains, lors de la mort de Philippe en 1208. qu'à la Diette tenuë à Francfort, le nombre des Electeurs fut fixé à sept : l'époque de cette fixation, suivant d'autres, est moins ancienne ; mais ce qu'il est bon de savoir à ce sujet, c'est que le droit de suffrage pour l'Election des Empereurs est attaché aujourd'hui aux grandes charges de l'Empire, telles que celles de Grand-Maître, de Grand-Echanson, &c. assises sur de grands fiefs ; auxquels on a donné le nom de fiefs auliques ; au lieu qu'auparavant, c'est-à-dire, pendant l'interregne de 1270. & depuis, les Princes n'assistoient pas aux Diettes de l'Empire en vertu de leur *Office*, mais par le droit de leurs terres.

Victoire mémorable remportée sur les Maures (le 12. Juillet 1212.) par Alphonse IX. Roi de Castille, Pierre Roi d'Arragon, & Sanche Roi de Navarre, aux Naves de Tolose : on prétend qu'il resta deux cens mille Infidéles sur la place.

Troubles en Angleterre, au sujet de l'élection d'un Archevêque de Cantorbéri : le Pape mit le royaume en interdit. Jean, au lieu de s'appuyer des forces de son Clergé contre les entreprises d'Innocent III. confisqua tous les biens de l'Eglise, & acheva de soulever ses sujets ; il fit plus, il rechercha, dit-on, le Miramolin d'Afrique, dont il offrit de se rendre Vassal, & d'embrasser la religion, mais ce barbare le méprisa. (*S. Romuald.*) Rapin-Thoiras ne dit rien de ce fait. Le Pape passa de l'interdit à l'excommunication, délia les sujets du Serment de fidélité, & donna la Couronne d'Angleterre au Roi de France. Jean qui se vit abandonné par toute la nation, prit le parti de se soumettre au Pape, & rendit son royaume feudataire & tributaire du Saint Siége.

Le Légat, content de la soumission du Roi Jean, voulut détourner Philippe Auguste de profiter du don du Pape; mais Philippe qui avoit fait tous les préparatifs nécessaires pour cette grande entreprise, fit sortir de la Seine sa flotte forte de dix-sept cens voiles, chose prodigieuse pour ce tems-là, si elle est vraie, d'autant qu'il n'étoit plus question de marine en France depuis la troisiéme race. Avant de débarquer en Angleterre, Philippe veut réduire le Comte de Flandre, qui seul de tous ses vassaux s'étoit opposé à cette guerre; en effet il s'empare de la Flandre, mais pendant ce tems-là une flotte de cinq cens voiles, partie d'Angleterre, & jointe à celle du Comte de Flandre, surprit la flotte Françoise & la détruisit.

Cet effort de marine a droit de nous surprendre aujourd'hui, à moins que l'on ne l'explique avec l'auteur de l'*Essai sur la marine des anciens*, en disant » que plus la ma» rine étoit brute & grossiere, plus on entassoit vaisseaux » sur vaisseaux, tous apparemment mal construits & mal » équippés: on croyoit par le nombre réparer & leur foi» blesse & leurs défauts: au contraire, plus la marine s'est » accruë & perfectionnée, plus les flottes ont souffert de » diminution, sans doute parce que les vaisseaux ont eux» mêmes augmenté de force & de grandeur.

Concile de Paris (1210.) où les ouvrages de Métaphysique d'Aristote sont condamnés au feu, dans la crainte que les subtilités de ce Philosophe, en aiguisant les esprits trop foibles alors, ne les égarassent sur les matieres de la religion.

1214.

Philippe se vengea bien de l'affront qu'il avoit reçu du Comte de Flandre, par le gain de la bataille de Bouvines, où, avec une armée de cinquante mille hom-

mes, il défit, non sans un grand risque de sa vie, l'armée de l'Empereur Othon & de ses Alliés, forte de plus de cent cinquante mille; le Comte de Flandre & le Comte de Boulogne y sont faits prisonniers: c'étoit le Chevalier Guerin nommé à l'Evêché de Senlis, qui commandoit l'armée du Roi, *non mie pour combattre, mais pour admonester les Barons & les autres Chevaliers à l'honneur de Dieu, du Roi & du royaume, à la défense de leur propre Seigneur.* Mathieu II. Baron de Montmorenci, eut grande part à cette victoire; il fut fait Connétable quatre ans après. Louis, fils aîné de Philippe, défait en même-tems le Roi d'Angleterre en Poitou: ce fut dans cette campagne que l'on vit pour la premiere fois le Maréchal de France commander l'armée; c'étoit Henri Clément. Deux choses remarquables à ce sujet: 1°. il y eut dans cette famille des Cléments quatre Maréchaux de France de suite; 2°. Jean Clément, fils de Henri, fut fait Maréchal de France à la mort de son pere, quoiqu'en bas âge, comme si cette dignité eût été alors héréditaire: aussi le Roi Louis VIII. prit-il la précaution de faire donner une déclaration par Jean Clément, lorsqu'il fut en âge, par laquelle il reconnoissoit que cette charge n'étoit pas héréditaire: précaution sans doute nécessaire alors, pour éviter ce qui étoit arrivé à la charge de Sénéchal que les Comtes d'Anjou avoient renduë héréditaire. L'Abbaye de la Victoire est fondée en mémoire de tant de succès. L'Empereur Othon s'étoit engagé dans cette guerre, moins parce que le Roi d'Angleterre étoit son oncle, que pour se venger de Philippe Auguste dont il avoit reçu autrefois des marques de mépris, & pour le mettre hors d'état de secourir Frédéric II. qui étoit son Concurrent à l'Empire, depuis la mort de l'Empereur Philippe, oncle de Frédéric. La perte de la bataille de Bouvines,

en détruisant le parti d'Othon, qui mourut quatre ans après, rendit Frédéric le maître de l'Empire. Le Roi avoit commencé à avoir des troupes réglées.

1215. 16. 17. 18. 19. 20. 21. 22. 23.

Quatriéme Concile Général de Latran, convoqué & tenu par Innocent III. les actes de ce Concile renferment soixante & dix Canons; le rang d'honneur ou de Primatie y fut adjugé au Patriarche de Constantinople sur les trois autres Patriarches d'Alexandrie, d'Antioche & de Jérusalem; quoique le Concile de Nicée l'eût réglé autrement en faveur du Patriarche d'Alexandrie: le Comté de Toulouse y fut adjugé au Comte de Montfort. On peut remarquer qu'Innocent III. trouvoit qu'il étoit au-dessous de sa dignité de porter une Crosse qui le confondoit avec les Evêques; cependant on ne peut douter que les Papes ne l'eussent toujours portée, ainsi que la preuve s'en trouve à la fin de l'Histoire de Luitprand, en la personne de Benoît, qui renonçant au Pontificat où il avoit été appellé sans le consentement de l'Empereur Othon, remit sa Crosse entre les mains de Léon VIII. Pape légitime, qui la rompit en présence de l'Empereur, des Prélats & du peuple.

Fondation de l'Ordre des Freres Prêcheurs, dits Dominicains, (1215.) Il y avoit eu un établissement de Dominicains dès l'an 1206.

Premiers statuts de l'Université dressés par Robert de Courçon, autrement dit le Cardinal de Saint Etienne, Légat du Saint Siége. On a prétendu que l'Université devoit son établissement à Charlemagne, ce qui prouve seulement dans quelle estime elle étoit, puisqu'on lui cherchoit une origine si ancienne; mais ce qui ne se trouve attesté par aucun auteur contemporain, il y a apparence que ce

fut sous la fin du regne de Louis le Jeune que l'Université prit naissance ; encore le nom d'Université ne commença-t-il à être employé que sous Saint Louis, & on peut regarder Pierre Lombard comme son Fondateur. Alors s'établirent quelques colléges, différens des écoles dépendantes des chapitres, telles que l'école de Saint Germain de l'Auxerrois, d'où le Quai de l'école a tiré son nom ; elle s'accrut considérablement sous Saint Louis. Jeanne, Reine de Navarre, fonda sous le regne de son mari Philippe le Bel le collége de son nom ; le Cardinal le Moine en fit de même en 1302. &c. mais son état le plus florissant fut sous le regne de Charles VI. on en peut rapporter deux causes principales, le schisme de trente-huit ans & les démêlés du Duc d'Orléans & de Jean Sans-Peur : les différens partis, comme il arrive toujours dans les tems de troubles, chercherent à se fortifier de tout ce qui se présentoit, & profiterent de la considération qu'ils avoient donnée à des corps qui n'étoient pas faits pour prendre part au gouvernement. On ne peut lire sans étonnement les priviléges dont l'Université jouit alors, ainsi que ses écoliers. Le Recteur donnoit les pouvoirs aux Prédicateurs ; ni lui ni ses écoliers ne contribuoient à aucune charge de l'Etat ; leurs causes étoient commises devant le Prévôt de Paris, qui s'honoroit du titre de *Conservateur des priviléges royaux des Universités de Paris* ; la signature du Recteur intervenoit dans les actes publics & les traités ; l'Université députoit aux Conciles ; enfin la science sembloit un tel prodige dans ces tems d'ignorance, que l'on croyoit ne pouvoir trop faire pour un corps qui en étoit le dépositaire. La fin du regne de Charles VI. vit la diminution du crédit de l'Université par la fin du schisme & par l'invasion des Anglois qui n'avoient personne à ménager ; & les troubles

étant appaisés sous le regne de Charles VII. elle fut remise à la place qu'elle devoit naturellement occuper, qui étoit de s'en tenir à l'instruction de la jeunesse, & à faire fleurir les belles-lettres : non qu'elle n'ait conservé encore quelque tems les restes de son ancienne grandeur, qui diminuant insensiblement jusqu'au regne de Louis XII. où le Cardinal d'Amboise acheva de détruire ses prétentions, a enfin cessé lorsque nos Rois ont eu repris toute leur autorité. Mais l'Université de Paris, en perdant des droits peu fondés, & réduite à ses propres forces, n'en a acquis depuis que plus de grandeur & plus d'éclat ; mere de toutes les autres Universités, féconde en hommes célébres, source de tous les genres de savoir, soumise inviolablement au saint siége, dont les Pontifes n'ont pas dédaigné de recourir à ses lumieres, oracle des Conciles mêmes, elle jouit dans tout le monde Chrétien de cet empire que donne la supériorité des connoissances ; & qui lui est d'autant plus assuré, qu'elle ne le doit qu'à elle-même. Ce fut aussi vers ce tems que l'Université de Toulouse fut établie.

Jean Sans-terre, quoique réconcilié avec le Pape, n'en est pas mieux avec ses sujets ; il est forcé de leur accorder ce qu'ils appellent *la grande Charte*, peu après il la révoque. Les Anglois ne gardent plus de mesures, ils se révoltent, & appellent Louis fils de Philippe Auguste ; c'étoit à lui, disoient-ils, qu'appartenoit véritablement la Couronne d'Angleterre, le Roi Jean l'avoit usurpée sur son neveu Artus, & s'en étoit rendu indigne par le meurtre de ce Prince ; à son défaut Louis étoit le véritable héritier du chef de sa femme Blanche de Castille, issuë d'une fille de Henri II. Philippe Auguste qui vouloit en même-tems ménager le Pape & profiter de la disposition favorable des Anglois, prend le parti d'aider le Prince son fils, sans pa-

roître agir lui-même. Louis fait une descente en Angleterre, & est couronné à Londres; il défait le Roi Jean. Louis est excommunié par le Pape; cette excommunication ne change rien au sort de Jean, qui meurt de douleur. Sa mort éteint le ressentiment des Anglois, qui se déclarent contre Louis pour Henri III. fils de Jean Sans-terre. Ils attaquent Louis, l'assiégent dans Londres, & le forcent à sortir d'Angleterre. Dès ce moment la nation Angloise rentra dans tous ses droits, & fit revivre les loix anciennes, que les Anglo-Saxons, appellés par la Vortigerne, leur avoient apportées en 449. loix nées de la liberté qui regnoit parmi ces peuples, & qu'ils établirent si bien dans ce pays, dont ils devinrent les maîtres, qu'elles sont devenues la loi naturelle de l'Angleterre. Edouard, *dit le Confesseur*, les réduisit en 1040. en un seul corps, qui fut appellé les loix d'Edouard, ou les loix communes : mais ces loix éprouverent bien des fortunes différentes sous les regnes suivans, jusqu'à celui de Jean Sans-terre, où les Barons profitant de la foiblesse de ce Prince, demanderent hautement le rétablissement des loix Saxonnes, autrement appellées les loix de saint Edouard. Jean Sans-terre s'en défendit tant qu'il put, mais il fallut céder; & leur accorder les deux Chartes qu'ils lui demandoient, la premiere nommée *la Charte des libertés* ou *la grande Charte*, la seconde, *la Charte des Forêts.* Voilà l'époque ou plûtôt le renouvellement de la liberté de la nation : époque qu'elle a toujours fait valoir depuis, parce que ces deux Chartes se sont conservées, & que les anciens titres ne subsistent plus. La grande Charte a soixante-sept articles, celle des forêts n'en a que dix-huit; leur datte est de l'année 1215. un an avant la mort de Jean Sans-terre.

Origine des *Sergens* d'Armes, qui ont été la premiere

EVENEMENS REMARQUABLES sous PHILIPPE AUGUSTE.

Garde de nos Rois, dont on trouve les preuves. Ils se signalerent à Bouvines, & obtinrent du Roi qu'il fonderoit l'Eglise de sainte Catherine *du Val des Escholiers*, pour acquitter le vœu qu'il avoit fait lors de cette bataille. Ils étoient tous Gentils-Hommes, & au lieu que tous les autres offices finissoient par le décès du Roi, les offices de Sergens étoient à vie. (*Boutheiller*, *du Cange.*)

Philippe avoit réuni à la Couronne la Normandie, l'Anjou, le Maine, la Touraine, le Poitou, l'Auvergne, le Vermandois, l'Artois, Montargis, Gien, &c. Il fut surnommé *Auguste*, à cause de ses conquêtes. Après avoir conquis la Normandie, ce Prince y établit la peine du Talion, qui étoit alors en usage dans tout le royaume.



1223. *Avénement à la Couronne.*	EVENEMENS REMARQUABLES.

LOUIS VIII. *dit* COEUR DE LION, *parvient à la Couronne le 14. Juillet 1223. âgé de trente-six ans. Il fut le premier de la troisiéme Race qui ne fut pas sacré du vivant de son pere. Etienne, Abbé de Sainte Geneviéve, puis Evêque de Tournai, fut son Parain, n'étant encore qu'Abbé.*

Il fut sacré & couronné à Rheims le 6. Août 1223.

1123. 24.

HENRI III. Roi d'Angleterre, au-lieu de se trouver au Sacre de Louis, comme il le devoit, envoya lui demander la restitution de la Normandie; le Roi refusa de la rendre, & sentant que dès que la tréve faite avec ce Prince seroit expirée, il ne manqueroit pas de recommencer la guerre, il songea à s'assurer de la foi de l'Empereur Frédéric & de plusieurs Seigneurs qui auroient pu prendre parti pour le Roi d'Angleterre; ensuite ayant fait publier de nouveau la confiscation que son pere avoit faite de la Normandie, & de tous les Fiefs mouvans de la Couronne, qui avoient jusqu'alors appartenu aux Rois d'Angleterre, & résolu de chasser les Anglois de France, il partit avec une armée nombreuse; il prit sur eux Niort, Saint Jean d'Angeli, & tout ce qui étoit en deçà de la Garonne, outre le Limousin, le Perigord, le Pays d'Aunis, avec la Rochelle. Il ne restoit que la Gascogne & Bordeaux à soumettre pour achever de chasser les Anglois, mais Louis VIII. mal conseillé, se laissa engager par le Pape à faire la guerre aux Albigeois. Deux raisons l'y déterminerent; l'une que le Pape lui permit de lever sur le Clergé de France une taxe extraordinaire; l'autre, que le jeune Amauri de Montfort lui fit cession de toutes les conquêtes dont Philippe Auguste avoit investi son pere dans le Languedoc. Saint Louis se fit confirmer cette cession par le même Amauri

1226.

FEMMES.	ENFANS.	MORT.	PRINCES contemporains.
Blanche de Castille, fille d'Alphonse IX. Roi de Castille, que Louis épousa en 1200. 1252.	Philippe, mort jeune. S. Louis. Robert, Comte d'Artois. 1249. Philippe, mort jeune. Jean, Comte d'Anjou & du Maine, mort jeune. Alphonse, Comte de Poitiers & de Toulouse. 1271. Philippe, surnommé Dagobert, mort jeune. Etienne, mort jeune. Charles, Comte d'Anjou & de Provence, Roi de Naples 1295. Une fille, morte jeune. Isabelle, morte saintement dans le Monastere de Lonchamp, qu'elle fonda. 1269.	Louis VIII. *meurt au Château de Montpensier en Auvergne, l'an 1226. âgé de trente-neuf ans. Il est enterré à S. Denis.*	*Pape.* Honoré III. 1227. *Empereur d'Orient.* Robert de Courtenai. 1229. *Emper. d'Occident.* Frédéric II. 1250. *Roi d'Espagne.* Ferdinand III. 1252. *Roi de Portugal.* Sanche II. 1246. *Roi d'Angleterre.* Henri III. 1273. *Roi d'Ecosse.* Alexandre II. 1249. *Roi de Dannemarc.* Valdemar II. 1241. *Roi de Suéde.* Eric XI. 1250. *Roi de Pologne.* Lesque. 1226.
Blanche avoit pour sœur Bérangere, femme d'Alphonse, Roi de Léon, dont elle eut un fils, nommé Ferdinand, qui fut Roi de Castille, au préjudice de Louis IX. fils de Blanche, qui suivant des Auteurs graves, étoit l'aînée de Bérangere; mais ce qui doit être remarqué, c'est que les deux fils de ces Princesses, Louis & Ferdinand, furent tous deux mis par l'Eglise au nombre des Saints.			

de Montfort, qui en reçut pour récompense la Charge de Connétable en 1230. après la mort de Mathieu de Montmorenci.

Maurice Evêque du Mans, & Guillaume de Beaumont Evêque d'Angers, prêtent serment de fidélité au Roi. Bondonnet, dans ses Evêques du Mans, dit qu'avant Maurice on n'exigeoit point ce serment, & qu'il ne se prêta qu'en conséquence d'un Arrêt du Parlement : mais il me semble que Bondonnet se trompe, & que la datte du serment remonte bien plus haut, comme on le voit par le troisiéme Concile de Tours qui est de 817. & par le second Concile tenu sous Louis le Débonnaire à Aix-la-Chapelle en 836. & indépendamment de ces Autorités, depuis que les Evêchés furent fondés, comme les Evêques ne tenoient que du Roi l'Autorité séculiere qu'ils y exerçoient, il ne pouvoit être douteux qu'ils ne dussent le serment de fidélité au Prince qu'ils représentoient chacun dans leur Province.

Un Imposteur qui se disoit Baudouin Comte de Flandres & Empereur de Constantinople, (lequel étoit mort il y avoit vingt ans,) excite une révolte en Flandres; Louis VIII fit venir à Péronne cet Imposteur, qui se coupa sur toutes les questions qu'on lui fit : ensuite s'étant retiré, il fut arrêté par les Flamans & pendu.

1225. 26.

Le Roi recommence la guerre contre les Albigeois, & fait le Siége d'Avignon, à la priere du Pape Honoré III. les uns (*Mathieu Paris*) disent qu'il mourut à ce Siége, d'autres qu'il prit la Ville, & qu'il mourut quelques mois après; cette derniere opinion est la plus générale & la mieux prouvée. Thibaud Comte de Champagne, qui avoit suivi le Roi à ce Siége, lui demande son congé pour retour-

MINISTRES.	GUERRIERS.	MAGISTRATS.	SAVANS & Illustres.
Guérin, Evêque de Senlis. 1230.	*Connétables.* Mathieu de Montmorenci. 1230.	*Chanceliers.* Guérin, Evêque de Senlis. 1230. C'est lui qui a rendu cette Charge la premiere de l'Etat. Il s'en démit en 1228. ainsi que de son Evêché, & prit l'habit de Citeaux dans l'Abbaye de Chaalis. Ce fut par son avis que fut établi le trésor des Chartes.	S. François d'Assise. 1226. On pourroit lui appliquer ce qu'un Poëte a dit de Zénon, Auteur de la Secte des Stoïciens, *esurire docet, & discipulos invenit.*
	Maréchaux de France. Jean Clément, vivant encore en 1260. Robert de Couci, vivant en 1226. Gautier de Némours, vivant en 1230.		Guillaume de Seligni. 1223. Rigord, vers 1224.
		Arrêt donné solemnellement à Paris en 1224. par le Roi en sa Cour des Pairs, en faveur des grands Officiers contre les Pairs de France, par lequel il est dit que suivant l'ancien usage & les coûtumes observées dès longtems, les grands Officiers de la Couronne, savoir, le Chancelier, le Bouteiller, le Chambrier, &c. doivent se trouver aux procès qui se feroient contre un Pair de France, pour le juger conjointement avec les autres Pairs du Royaume; en conséquence ils assisterent tous au jugement d'un procès de la Comtesse de Flandres.	

EVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS VIII.

ner dans ses Etats, il partit sans l'avoir obtenu, & ce départ fournit bien des traits à la malignité. On soupçonne le Comte de Champagne d'avoir empoisonné le Roi. Ce Prince fit son Testament où il appella les Evêques & Comtes qui se trouverent à la Cour : il déclara Louis son aîné Roi il donna l'Artois à son second fils, le Poitou au troisiéme, l'Anjou & le Maine au quatriéme; ce Testament fut exécuté. Il faut remarquer que dans le même Testament le Roi dispose de la vocation de son cinquiéme fils Jean, & de ceux qui le suivront, en ordonnant *qu'ils entreront dans la Cléricature.* On peut être surpris qu'un Prince si religieux ait fait une pareille disposition; mais c'étoit sans doute pour moins multiplier les appanages, ou plûtôt pour ne point trop démembrer des portions du Domaine, dont les puînés avoient alors la propriété, car les appanages n'étoient pas encore trop connus.

Par un autre Acte Louis VIII. déclare la Reine Blanche sa femme Régente.

Ce Prince, en suivant les maximes de ses Prédécesseurs, avoit signalé le commencement de son Regne par l'affranchissement des Serfs, dont il y avoit encore grand nombre en France.



O iv

1226. *Avénement à la Couronne.*

EVENEMENS REMARQUABLES.

LOUIS IX. *dit* S. LOUIS, *parvient à la Couronne le* 8. *de Novembre* 1226. *âgé d'environ* 12. *ans; il fut sacré & couronné à Rheims par Jacques de Basoche, Evêque de Soissons, le Siége de Rheims étoit vacant: ç'a été la troisiéme minorité sous la troisiéme Race.*

1226. 27. 28. 29.

LA Reine Blanche, mere du Roi, réunit pour la premiere fois la qualité de Tutrice & de Régente. Toute la minorité du Roi fut occupé à soumettre les Barons & les Princes ligués; tels que Thibaud VI. Comte de Champagne, Pierre de Dreux, dit *Mauclerc*, Comte de Bretagne, petit-fils de Robert de Dreux, Philippe Comte de Boulogne, Oncle du Roi, Hugues de Lusignan Comte de la Marche, Jeanne Comtesse de Flandres, Enguerrand de Couci, les Comtes de Ponthieu & de Châtillon, &c. Le Cardinal Romain, Légat du Pape, y aida beaucoup la Reine par ses conseils. Thibaud VI. Comte de Champagne, en est jaloux, & arme contre elle. Edit pénal contre les hérétiques: c'est le premier Edit pénal qu'on connoisse en France. Saint Martin de Tours, vivant au quatriéme Siécle, avoit refusé de communiquer avec les Evêques qui avoient demandé que Priscillien hérétique fût condamné à mort.

Le Comte de Toulouse qui soutenoit les Albigeois, acheve de se soumettre au Roi & au Pape: la principale condition du Traité fait avec le Roi, fut que la fille du Comte de Toulouse épouseroit Alphonse frere du Roi, & que, faute d'héritiers de ce mariage, le Comté de Toulouse reviendroit à la Couronne; ce qui arriva. Les pays possédés alors par le Comte de Toulouse, joints à ceux que le Comte Amauri avoit remis au Roi, commencerent à prendre la dénomination générale de *Languedoc*.

FEMMES.	ENFANS.	1270. MORT.	PRINCES contemporains.
Marguerite, fille aînée de Raimond II. Comte de Provence, que S. Louis épousa en 1234. 1285.	Louis, mort jeune. PHILIPPE LE HARDI. Jean, mort jeune. Jean, dit *Tristan*, né à Damiette en 1250. mort à Tunis. 1270. Pierre, Comte d'Alençon. 1283. Robert, Comte de Clermont en Beauvoisis. *De son mariage avec Béatrix de Bourgogne, fille de Jean de Bourgogne & d'Agnès de Bourbon, est issue la branche de Bourbon, qui est montée sur le Trône trois cens ans après, en la Personne de Henri IV.* Blanche. 1243. Elisabeth, femme de Thibaud, Roi de Navarre, mariée à ce Prince le 6. Avril 1255. morte en 1271. Blanche la Jeune, née à Joppé, femme de Ferdinand de la Cerda, fils d'Alphonse X. Roi de Castille. 1320. *Leurs enfans furent privés de la Couronne par Don Sanche leur oncle.* Marguerite, mariée à Jean, Duc de Brabant. 1271. Agnés, femme de Robert II. Duc de Bourgogne. 1327.	S. LOUIS *meurt devant Tunis le 25. d'Août 1270. âgé de 56. ans. Ses chairs & ses entrailles furent portées en l'Abbaye de Montréal près Palerme en Sicile, & y furent mises dans un tombeau de marbre. Ses os furent apportés à S. Denis. Le Pape Boniface VIII. le canonisa à Orviette le 11. d'Août 1297. & l'an 1298. son chef fut transporté de S. Denis à la Sainte Chapelle. Louis XIII. obtint du Pape qu'on en feroit la Fête dans toute l'Eglise.*	*Papes.* Honoré III. 1227. Grégoire IX. 1241. Céleftin IV. 1241. Innocent IV. 1254. Alexandre IV. 1261. Urbain IV. 1264. Clément IV. 1268. Il avoit éte le plus grand Jurisconsulte de son tems, & avoit été marié. Son pere, Chancelier de Raimond VI. Comte de Toulouse, mourut Chartreux. Grégoire X. 1276. *Empereurs d'Orient.* Robert de Courtenai. 1229. Baudouin II. 1261. *Rétablissement de l'Empire des Grecs.* Michel Paléologue. 1283. *Empereurs d'Occident.* Frédéric II. 1250. Conrad. 1254. *Interregne.* Henri de Turinge 1247. Guillaume, Comte de Hollande. 1256. Richard. 1257. Alphonse. 1284. *Rois d'Espagne.* Ferdinand III. 1252. Alphonse X. 1284. *Rois de Portugal.* Sanche II. 1246. Alphonse III. 1279. *Roi d'Angleterre.* Henri III. 1273.

EVENEMENS REMARQUABLES sous S. LOUIS

Le Comte de Champagne regagné par la Reine, s'engage de nouveau avec les Mécontens, & conclut son mariage avec la fille du Comte de Bretagne ; la Reine en est instruite, rompt ce mariage, & le détache du parti des Rébelles, ceux-ci, pour le punir de tant d'inconstance, font valoir les Droits qu'avoit sur la Champagne Alix, Reine de Chypre, sa cousine, (Droits incontestables, si on n'avoit pas disputé à cette Princesse la légitimité de sa Naissance) & joignant la force au Droit, ils entrent sur les terres du Comte de Champagne. Le Roi le secourt lui-même, & après leur avoir fait quitter les armes, il ménage un accommodement avec Alix & Thibaud, moyennant une somme d'argent que le Roi fournit, mais pour laquelle Thibaud lui céde les Comtés de Blois, de Chartres & de Sancerre, & le Vicomté de Châteaudun ; ainsi ce Prince est décrié parmi les Mécontens, & dépouillé par le Roi. Le Comte de Brétagne persistant dans sa révolte, a recours à Henri III. Roi d'Angleterre ; mais la Régente, dit-on, avoit gagné Robert du Bourg, Ministre de ce Prince, qui tint son Maître dans l'inaction, ou qui le fit agir mollement. La Reine rend la liberté au Comte de Flandres, pour l'opposer au Comte de Bretagne son ennemi ; elle détache le Comte de Boulogne par la jalousie qu'elle lui donne d'Enguerrand de Couci, qui aspiroit comme lui à la Régence, & peut être à la Couronne.

Le Roi assiége & prend le Château de Bellesme dans le Perche.

L'Italie étoit alors plus troublée qu'elle ne l'avoit encore été, les Papes & les Empereurs y étoient en guerre, ceuxci pour maintenir leurs possessions, & ceux-là pour s'en emparer. Frédéric II. possédoit l'Empire depuis 1215. ce Prince qui regna plus de trente-six ans, rendit son

			PRINCES contemporains.
			Rois d'Ecosse.
			Alexandre II. 1249.
			Alexandre III. 1286.
			Roi de Dannemarc.
			Valdemar II. 1241.
			Eric VI. 1250.
			Abel. 1252.
			Christophe. 1259.
			Eric VII. 1286.
			Rois de Suéde.
			Eric XI. 1250.
			Valdemar. 1276.
			Roi de Pologne.
			Boleslas IV. 1279.

EVENEMENS REMARQUABLES sous S. LOUIS.

Regne célébre & glorieux par son courage, sa fermeté & ses hautes entreprises, & a été un des Empereurs qui a réuni le plus d'Etats; il étoit Roi de Naples & de Sicile par Constance sa mere, Roi de Jérusalem par sa seconde femme Yolande, (titre qui depuis a toujours été conservé par les Rois de Sicile,) il s'empara de l'Autriche sur le Duc de ce nom, (c'est ce qu'on appelle la premiere Maison d'Autriche, car la seconde n'a commencé qu'à Rodolphe de Hapsbourg par son mariage,) il prit la Sardaigne sur les Sarrazins; enfin ce Prince étoit également puissant dans l'Empire & dans l'Italie. C'étoit pourtant avec lui que le Pape osoit disputer d'autorité; ce qu'il y a d'étonnant, c'est que le Pape qui avoit affaire à un Prince si puissant, n'avoit pas même l'autorité qui lui auroit été nécessaire sur ses propres Sujets, & qu'en même-tems qu'il vouloit usurper sur Frédéric, les Italiens vouloient lui reprendre ce qu'il possédoit déjà; mais Grégoire IX. vint à bout & de l'Empereur & des Romains; d'abord il songea à éloigner Frédéric & à l'occuper, le mariage de ce Prince avec Yolande, héritiere du Royaume de Jerusalem, lui en donnoit un assez beau prétexte; Frédéric en l'épousant s'étoit engagé de passer en Palestine pour prendre possession du Royaume de sa femme: après avoir éludé long-tems ce voyage sans que les excommunications y fissent rien, enfin en l'année 1228. il se résolut à partir, mais son voyage ne fut pas long, & après s'être fait couronner Roi de Jerusalem, & avoir conclu une tréve avec les Sarrazins, il n'eut rien de plus pressé que de revenir, prévoyant bien que le Pape ne l'avoit envoyé en Syrie que pour lui faire la guerre en Italie: il eut bientôt réuni tout ce que Grégoire lui avoit enlevé; Grégoire eut encore recours aux excommunications. Innocent IV. qui n'eut entre Grégoire & lui qu'un Pape de

MINISTRES.

Pierre de Villebeon, vivant en 1270.

GUERRIERS.

Connétables.

Mathieu de Montmorenci. 1230.

Amauri, Comte de Montfort. 1241.

Humbert de Beaujeu. 1248.

Gilles de Trasegnies; dit *le Brun*, vivant en 1272.

Humbert de Beaujeu. 1285.

Maréchaux de France.

Henri Clément, Sieur d'Argenton & du Mez. 1265.

Ferri Pasté, vivant en 1244.

Guillaume de Beaumont, vivant en 1250.

Gautier, Sieur de Nemours, vivant encore en 1265.

Renaud de Pressigni, vivant en 1270.

Raoul de Sores, dit *d'Estrées*, vivant en 1281.

Heric de Beaujeu. 1270.

MAGISTRATS.

Chanceliers.

Guerin, Evêque de Senlis. 1230.

Jean Allegrin, vivant en 1240.

Jean de la Cour d'Aubergenville. 1256.

Simon de Brion, qui fut Pape sous le nom de Martin IV. 1285.

SAVANS & illustres.

Acurse. 1229.

Alberic, vivant en 1241.

Alexandre de Hales. 1245.

Philippe d'Antogni, G. D. S.

Saint Antoine de Padouë. 1231.

Etienne Boileau, ou Boylesve.

Pierre des Fontaines, vers 1270. Cet Auteur peut être regardé comme le plus ancien Jurisconsulte de notre Droit François.

Gilles, Archevêque de Tyr, G. D. S. & Confesseur de Saint Louis. 1266.

Gingiskan. 1227.

Nicolas de Gros-Parmy, G. D. S. 1250.

Raoul de Gros-Parmy, dit de Piris, G. D. S. 1270.

Guillaume de Saint Amour, vers 1270.

Guillaume, Evêque de Paris. 1248.

Guillaume de Lorris, vers 1263.

Hugues de S. Cher, Card. 1261.

Mathieu Paris. 1259.

Pierre des Vignes. 1249.

Robert de Sorbonne, vers 1271.

Vincent de Beauvais, vers 1264.

dix-sept jours [Celestin IV.] & qui étoit avant son exaltation ami de Frédéric, adopta les maximes de son Prédécesseur, & Frédéric, comme il sera dit dans la suite, fut déposé dans le Concile de Lyon. On vit successivement le Landgrave de Turinge & Guillaume Comte de Hollande, élus Empereurs; Frédéric les vainquit, mais il mourut au milieu de tant de troubles, & l'Italie ni l'Empire n'en devinrent pas plus tranquilles.

1230. 31. 32. 33. &c.

Troubles dans l'Université ; les Jacobins en profitent pour établir deux chaires de Théologie.

L'Inquisition qui avoit pris naissance en 1204. qui fut adoptée par le Comte de Toulouse en 1229. fut enfin confiée aux Dominicains par le Pape Grégoire IX. en 1233.

Le Roi d'Angleterre fait une descente en Bretagne ; sa présence n'empêche pas le Roi de continuer à y faire des conquêtes. Henri III. passe en Gascogne, qui revient en Bretagne, où après avoir donné bien des Fêtes, il se rembarque. Le Roi fait déclarer le Comte de Brétagne déchu de son Comté pour crime de Félonie : c'étoit Pierre Mauclerc, qui malgré l'honneur qu'il avoit d'être *Seigneur du Sang*, (comme on parloit alors) entra dans toutes les ligues qui troublerent la minorité de Saint Louis ; il fut enfin réduit, & *se présenta devant le Roi*, dit un Auteur contemporain, *la corde au col se jetta à ses pieds, & demanda pardon de sa Félonie.* Le Roi, suivant le même Auteur, le reçut fort mal, & lui parla ainsi: » mauvais traître, encore que » tu ayes mérité une mort infâme, cependant je te par» donne en considération de la Noblesse de ton Sang, mais » je ne laisserai la Brétagne à ton fils que pour sa vie » seulement, & je veux qu'après sa mort les Rois de France

EVENEMENS REMARQUABLES *sous* S. LOUIS.

» soient Maîtres de la terre. » *S'il est vrai que ce Prince religieux parla ainsi*, dit l'Abbé de Vertot, *il falloit qu'il fût bien persuadé que la Bretagne, ainsi que tous les autres Fiefs, fût sortie originairement de la Couronne, puisqu'il pouvoit l'y réunir* : l'Abbé de Vertot se sert de cette preuve pour appuyer son systême de l'autorité originaire de nos Rois sur la Bretagne ; mais indépendamment de ce Droit ancien, nos Rois n'en avoient-ils pas un aussi certain, par la conquête que fit Clovis de l'Armorique ? Tréve de trois ans avec le Roi d'Angleterre. Fin de la Minorité de S. Louis (1235.) âgé de vingt-un ans. Le vieux de la Montagne envoie de ses gens pour assassiner le Roi ; ensuite, touché du récit de ses vertus, il l'en fait avertir lui-même. Ce fait copié par tous les Historiens commence à être un peu décrédité ; cependant il faut observer, que les raisons d'attaquer ce fait ont paru foibles à l'Editeur des Mém. de l'Acad. des B. L. *T. XVI. p.* 165.

1238. 39. 40. 41.

Thibaud, Comte de Champagne, veut se relever des cessions qu'il avoit faites au Roi, mais il n'est pas écouté, & il part en 1238. pour la Croisade, à la tête de plusieurs Seigneurs François : cette Croisade fut sans succès. Le Roi achete le Comté de Mâcon, qui avoit eu ses Souverains depuis la révolution que causa l'Etablissement des Fiefs.

La pluralité des Bénéfices condamnée dans une Assemblée de Théologiens. Le Pape, après avoir déposé l'Empereur Frédéric, fait offrir l'Empire à Robert frere du Roi ; loin d'être flatté d'une offre dont les conséquences pouvoient être dangereuses, Saint Louis la rejetta hautement, & dit qu'il suffisoit à Robert d'être frere du Roi de France. Le Roi retire des mains des Vénitiens la Couronne d'Epi-

nes, en leur payant la somme d'argent qu'ils avoient donnée à Baudouin II. Empereur de Constantinople. Il achette pareillement ce qui restoit aux Princes Latins de leurs plus précieuses Reliques; sçavoir, une grande portion de la vraie Croix, la Robbe de notre Seigneur, le Fer, la Lance, l'Eponge & autres Instrumens de sa Passion: on croit que cette partie de la vraie Croix est celle qui avoit été autrefois apportée de Jérusalem par Sainte Hélene au grand Constantin son fils. Le Roi investit Alphonse son frere des Comtés de Poitou & d'Auvergne; le Comte de la Marche, ainsi que les autres Vassaux, est obligé de lui rendre hommage: la Comtesse sa femme lui en fait reproche comme d'une lâcheté, il reprend les armes.

On prétend que c'est à l'année 1241. que commença cette Société qui donna le nom de *Villes Anséatiques* à quelques Villes d'Allemagne unies entr'elles par le Commerce, & que Hambourg & Lubec furent les premieres qui y entrerent.

1242. 43. 44.

Bataille de Taillebourg, & combat le lendemain près de Xaintes, où le Roi défait le Comte de la Marche & Henri III. Roi d'Angleterre à qui il accorde une tréve de cinq ans; il en coûta au Comte de la Marche sa Ville de Xaintes & une partie de la Xaintonge que le Roi réunit à la Couronne. Le Roi tombe dangéreusement malade; il fait vœu d'aller à la Terre Sainte.

Le Saint Siége ayant été vacant pendant vingt mois, par le refus qu'avoit fait l'Empereur Frédéric de relâcher quelques Cardinaux qu'il avoit fait emprisonner; enfin le Conclave s'assembla à Agnanie, il s'y trouva neuf Cardinaux, & Innocent IV. y fut élu; c'étoit le Cardinal Sinibalde de

Fiesque, Génois, de l'illustre Maison des Comtes de la Vagne, qui a donné deux Papes à l'Eglise, un grand nombre de Cardinaux; comme ce Pontife avoit toujours paru avant son exaltation prendre tous les partis de douceur dans les querelles que Frédéric avoit eues avec Rome, & même qu'il s'étoit donné pour l'ami de ce Prince, les Ministres de Frédéric temoignoient une grande joie de la Concorde que l'on en devoit espérer entre l'Eglise & l'Empire; mais Frédéric plus prévoyant, disoit qu'il ne feroit qu'y perdre l'amitié d'un Cardinal, & s'attirer la haine d'un Pape. Mathieu Paris rapporte un fait remarquable au sujet de cette Election; c'est que sur les délais que les Cardinaux apportoient à nommer un Pape, on leur fit dire de la part de la France, que s'ils ne faisoient cesser une vacance si pernicieuse au repos de l'Eglise, on trouveroit moyen de se passer d'eux, & d'élire un Pape en deçà des Monts. Mathieu Paris ajoute que cette menace des François n'étoit pas une entreprise, & qu'ils en avoient le privilége accordé anciennement à saint Denis par saint Clement, en lui donnant l'Apostolat sur les peuples d'Occident. Mais cette opinion de Mathieu Paris est obsolument détruite.

1245. 46. 47. 48.

Concile de Lyon, où l'Empereur Frédéric II. est excommunié, & déposé de l'Empire par le Pape Innocent IV. Frédéric en appelle au futur Concile; c'est dans ce Concile de Lyon que le Chapeau rouge est donné aux Cardinaux. Charles Comte d'Anjou, frere du Roi, épouse Béatrix de Provence, laissée sous la Tutelle de Romec de Villeneuve Baron de Vence, & d'Albert de Tarascon. Charles devient par ce mariage Comte de Provence, quoique sa femme ne

fût que la cadette de Marguerite femme de saint Louis : mais telle étoit la volonté de leur pere, Raimond Béranger qui en avoit le droit, & qui aimoit mieux sans doute donner à ses sujets un Prince qui résidât chez eux, qu'un Roi qu'ils ne verroient pas. Après la mort de saint Louis, qui avoit reconnu que la disposition de Raimond étoit juste, sa femme Marguerite voulut faire valoir son droit d'aînesse, mais l'Empereur (Rodolphe de Hapsbourg) qui se prétendoit Juge compétent, comme Souverain des Comtes de Provence, à cause de la réunion faite à l'Empire du royaume d'Arles, d'où relevoit la Provence, confirma le droit de Charles d'Anjou. On doit remarquer en passant, que cette Suzeraineté des Empereurs, en qualité de Rois d'Arles, finit à l'Empereur Charles IV. (*Longuerue*) Et pour faire connoître en peu de mots ce qu'il est nécessaire de savoir de la Provence, elle avoit été originairement de la domination de France sous les Rois Carlovingiens ; elle avoit passé dans la suite sous celle de Boson, beau-frere de Charles le Chauve, qui se fit Roi d'Arles : après lui cette Province resta un tems dans l'Anarchie, & exposée aux courses des Sarrazins : un autre Boson secondé de son fils Guillaume les en chassa, & ce Guillaume est regardé comme le premier Comte de Provence. Sa postérité masculine étant éteinte, les Comtes de Barcelone en devinrent Souverains par mariage, & une Princesse qui en descendoit porta enfin sans retour le Comté de Provence dans la maison de France, en épousant, comme il vient d'être dit, le Comte d'Anjou. Ordonnance nommée *la Quarantaine le Roi*, qui défend aux héritiers de tirer vengeance du meurtre avant quarante jours écoulés.

Cinquiéme Croisade, S. Louis part pour la terre sainte le Vendredi 12. Juin 1248. après la Pentecôte ; il y fut

ſuivi par trois freres, Robert Comte d'Artois, Alphonſe Comte de Poitiers, & Charles Comte d'Anjou, par Hugues IV. Duc de Bourgogne, par Guillaume de Dampierre Comte de Flandres; par Gui ſon frere, par Hugues de Chaſtillon Comte de Saint Paul, par Gaucher ſon neveu, par Hugues Comte de la Marche & ſon fils, &c. La Reine Blanche eſt Régente du royaume en ſon abſence.

1249. 50. 51.

Mort de Raimond VII. Comte de Toulouſe, à qui ſucceda ſa fille Jeanne, femme d'Alphonſe Comte de Poitiers, frere du Roi. Ainſi finit dans Raimond la Poſtérité maſculine des Comtes de Toulouſe, après quatre ſiécles écoulés depuis Frédelon, que Charles le Chauve créa Comte de Toulouſe en 849.

Priſe de Damiette en Egypte par ſaint Louis; mort du Camte d'Artois dans Maſſoure, où le Roi fait des prodiges de valeur, ainſi que tous les Capitaines qui l'accompagnerent. La famine & la maladie contagieuſe réduiſent l'armée Françoiſe à l'extrêmité; le Roi eſt fait priſonnier près de Maſſoure, avec ſes deux freres Alphonſe & Charles; il ſe rachete en rendant la ville de Damiette, & en payant quatre cens mille livres; les Hiſtoriens contemporains diſent huit cens mille beſans, qu'ils évaluent à cent mille marcs d'argent; on peut voir au ſujet de cette évaluation, la diſſertation vingtiéme de du Cange ſur l'hiſtoire de ſaint Louis. La Régente preſſoit le Roi de revenir, mais malgré ſes inſtances il paſſa en Paleſtine, où il demeura encore quatre ans, pour faire réparer les fortifications de Céſarée, de Philippe, de Joppé, d'Ancre & de Sydon: & ce ſéjour du Roi valut la liberté à plus de douze mille Chrétiens. (*Joinville.*)

EVENEMENS REMARQUABLES sous S. LOUIS.

1252. 53. 54.

Mort de la Reine Blanche ; elle est enterrée à Maubuisson, Abbaye qu'elle avoit fondée en 1242. Retour de Saint Louis à Paris (1254.) Henri Roi d'Angleterre l'y vient voir ; Mathieu Paris, Historien Anglois & contemporain, rapporte que Saint Louis, au festin qu'il donna à ce Prince, voulant pour lui faire honneur le placer entre lui & Thibaud le jeune, Roi de Navarre, Henri ne voulut point accepter cette place, en disant qu'elle étoit mieux & plus convenablement remplie par le Roi de France ; *car*, ajouta-t-il, *vous êtes mon Seigneur, & le serez toujours.*

Enguerrand de Couci, & plusieurs autres Seigneurs sont punis de leurs violences ; mort de Thibaud I. Roi de Navarre & Comte de Champagne. La Couronne de Navarre après avoir été quatre cens ans dans la Maison de Bigorre, que l'on avoit vu remplir tous les Trônes d'Espagne, passa dans la Maison de Champagne, dans la personne de Thibaud VI. fils de Blanche de Navarre, laquelle avoit épousé Thibaud V. Comte de Champagne, & avoit hérité du Royaume de Navarre à la mort de Sanche le Fort son frere, arrivée en 1234. Thibaud VI. laissa deux enfans, Thibaud & Henri, qui furent tous deux Rois ; le dernier laissa une fille unique, Jeanne, qui fut mariée à Philippe le Bel.

Etablissement des Carmes en France.

Ordonnance de Saint Louis datée de Saint Gilles (1254.) par laquelle il paroît que les trois Etats étoient consultés, quand il étoit question des matiéres où le peuple avoit intérêt.

1255. 56. 57.

L'Empereur Frédéric II. étoit mort en 1250. Conrad son fils & son Successeur mourut en 1254. empoisonné,

EVENEMENS REMARQUABLES sous S. LOUIS.

dit-on, par Mainfroi son frere naturel, qui pour jouir de son crime s'empara des Royaumes de Naples & de Sicile, lesquels appartenoient à Conradin fils de Conrad ; & afin d'assurer ces Royaumes dans sa Maison, Mainfroi donna sa fille unique Constance en mariage à Pierre III. Roi d'Arragon, avec la Sicile pour sa dot, en s'en réservant l'usufruit. Urbain IV. (celui qui a institué la Fête du Saint Sacrement) ennemi, ainsi que ses Prédécesseurs, de la Maison de Suabe, excommunie en 1263. Mainfroi usurpateur, & déclare Charles, Comte d'Anjou, Roi de Naples & de Sicile. Clement IV. suivant les vûës de son Prédécesseur, excommunia en 1268. Conradin, qui voulut exercer ses Droits après la mort de Mainfroi, tué en 1266. dans la Bataille de Bénévent. La mort de Conradin vaincu depuis par le même Charles d'Anjou, qui lui fit trancher la tête, laissa Charles paisible possesseur du Trône des Deux Siciles. Charles avoit été élu Sénateur par les Romains, dès le Pontificat d'Urbain IV. ce qui donna de l'ombrage aux deux Papes; mais leur haine contre la Maison de Suabe prévalut contre la jalousie qu'ils pouvoient prendre de cette nouvelle Dignité. Charles commença la premiere Branche d'Anjou, qui a regné en Sicile ; il eut pour Successeurs Charles le Boiteux, Robert, Jeanne de Naples, à qui Charles d'Anjou, dit *de la Paix*, son cousin, enleva la Couronne ; Charles de la Paix eut pour fils Ladislas, qui fut pere de Jeannelle ; si fameuse par les désordres de sa vie. Jeanne attaquée par Charles de la Paix, avoit appellé Louis Duc d'Anjou, deuxiéme fils de Jean Roi de France, pour la défendre & pour lui succéder ; ce fut lui qui commença la deuxiéme Maison d'Anjou à Naples & en Sicile, quoique ni lui ni ses Successeurs n'ayent pu se maintenir dans la possession de ces deux Royaumes.

EVENEMENS REMARQUABLES sous S. LOUIS.

Alexandre IV. assemble diverses Congrégations d'Hermites (1256.) & leur donne la regle de Saint Augustin; trois ans après les Augustins vinrent s'établir en France.

Arrêt remarquable contre le Seigneur de Vernon, par lequel il fut condamné à dédommager un Marchand, qui en plein jour avoit été volé dans un chemin de sa Seigneurie: telle étoit la loi, que les Seigneurs étoient obligés de faire garder les chemins depuis le soleil levant jusqu'au soleil couché, à cause du droit de péage qu'ils percevoient à ce sujet: on trouve un pareil arrêt rendu contre le Comte d'Artois en 1287. (*Bouchel.*) Cette Police étoit bien ancienne. (*Capit. de Charlemagne*, 812.)

1258. 59. 60. 61. 62 63. &c.

Traité conclu entre Saint Louis & Jacques I. Roi d'Arragon, à l'occasion du mariage de Philippe, qui n'étoit alors que le second fils de Saint Louis, mais qui deux ans après devint l'aîné, & fut Roi sous le nom de Philippe le Hardi, avec Isabelle, la plus jeune des filles de Jacques, à qui son pere donna pour dot les Comtés de Carcassonne & de Besiers: les conditions du traité furent que Saint Louis cédât au Roi d'Arragon la Souveraineté que la France avoit retenuë sur Barcelone, sur le Roussillon, &c. dès le tems que les François avoient conquis ce pays sur les Sarrazins; & que de son côté le Roi d'Arragon cédât à la France tous les droits qu'il prétendoit, soit par mariage de ses prédécesseurs ou autres titres, sur les Comtés de Narbonne, de Nismes, d'Albi, Foix, Cahors, & autres terres de Languedoc mouvantes en arriere-fief de la Couronne de France, comme aussi les droits qu'il avoit en Provence sur les Comtés de Forcalquier & d'Arles, & sur la ville de Marseille: on ne comprit point dans ce traité la

EVENEMENS REMARQUABLES sous S. LOUIS.

Baronie de Montpellier, qui ne revint à la France que ſous Philippe de Valois ; ce Traité paroît fort ſage, parce que les Droits cédés à l'Arragon étoient ſur des Domaines fort éloignés, au-lieu que les Droits cédés à la France ſe trouvoient dans le Royaume : cependant on peut dire d'un autre côté, que le Roi cédoit des Droits de Souveraineté inconteſtables, dont ſes Prédéceſſeurs avoient toujours joui depuis le Regne de Charlemagne, au-lieu que Jacques ne cédoit que des prétentions la plûpart mal fondées ; auſſi la réalité de ce Traité a-t-elle trouvé des contradicteurs, qui diſent que le Traité n'exiſte nulle part, & qu'il n'en paroît qu'une ſimple ratification fort ſuſpecte dans un tems fécond en Fauſſaires, & qui n'a ni date de lieu ni nom de Commiſſaires, d'où ils concluent que les Droits de la France ſur la Catologne ſubſiſtent en leur entier.

Saint Louis fait un Traité avec Henri III. bien différent de celui qu'il avoit fait avec le Roi d'Arragon. Il lui rend des Provinces entieres ; ſavoir, la partie de la Guyenne par-de-là la Garonne, que Henri tenoit déjà, le Limouſin, le Périgord, le Querci & l'Agenois, à la charge d'en rendre hommage lige aux Rois de France ; & le Roi d'Angleterre ne fait que renoncer aux Droits qu'il pouvoit avoir ſur la Normandie, le Maine, l'Anjou, &c.

Le Roi eſt pris pour arbitre entre le Roi d'Angleterre & les Barons qui s'étoient révoltés contre lui. Les Barons ne s'en tiennent pas à ſa déciſion, la guerre civile s'allume ; le Comte de Leiceſtre fait le Roi priſonnier, mais Edouard ſon fils le délivre, & Leiceſtre eſt tué. Ce Leiceſtre étoit fils d'un ſecond lit du fameux Comte de Montfort, & étoit héritier par ſa grand'mere des biens de la Maiſon de Leiceſtre. C'eſt à l'année 1264. que doit ſe rapporter, à ce que l'on croit, l'entrée des Communes pour la premiere

fois au Parlement d'Angleterre : le Roi, lors de sa prison, ayant été forcé de signer l'ordre, que quatre Chevaliers de chaque Comté assistassent au premier Parlement, pour y représenter leurs Provinces ; de même que c'est au Regne de Philippe le Bel, que plusieurs Auteurs rapportent l'entrée du tiers-état dans les Etats-Généraux. Saint Louis choisi pour arbitre entre les d'Avenes & les Dampierre, fils de Marguerite Comtesse de Flandres & de Hainaut, de deux lits différens, régle que les Avenes auroient le Comté de Hainaut, & les Dampierre le Comté de Flandres.

Défense du Roi en 1260. des Duels ou gage de bataille dans ses Domaines, auxquels il substitua la preuve par témoins ; car (comme dit Beaumanoir en sa *Pratique* qu'il composa en 1283.) *Li saint Roi Louis les osta de sa Court, si ne les osta pas de la Court à ses Barons.* Fondation des Quinze-vingt la même année. On a dit, mais sans preuve, que ce fut en faveur des Gentils-Hommes à qui les Sarrazins avoient crevé les yeux.

Ordonnance de 1262. sur le fait des Monnoies, par laquelle il est dit, 1°. que dans les Terres où les Barons n'avoient point de Monnoie, il n'y aura que celle du Roi qui aura cours. 2°. Que dans les Terres où les Barons auroient une Monnoie, celle du Roi y aura cours pour le même prix qu'elle aura dans ses Domaines. Il y avoit alors plus de quatre-vingt Seigneurs particuliers qui pouvoient battre Monnoie, mais il n'y avoit que le Roi seul qui eût droit d'en faire battre d'or & d'argent. D'un des côtés de sa Monnoie étoit une Croix & de l'autre des Piliers, ce qui fait qu'encore aujourd'hui les différens côtés des Monnoies se nomment Croix & Piles.

Ordonnance du Roi contre les blasphémateurs, ou, suivant le langage du tems, contre ceux qui *jurent le vilain ser-*

EVENEMENS REMARQUABLES sous S. LOUIS.

ment contre Dieu, la Vierge & les Saints. Il est à remarquer que le Roi saint Louis qui, avant cette ordonnance, punissoit le blasphême par la mutilation de quelque membre, se radoucit dans celle-ci à l'exhortation du Pape Clément IV. & restraint le châtiment à une peine pécuniaire, ainsi que l'avoient fait les Rois ses prédécesseurs.

1269. 70.

Sixiéme & derniere Croisade projettée dès l'an 1267. Saint Louis après avoir établi pour Régens du royaume, Mathieu Abbé de saint Denis, & Simon de Clermont de Nesle, ausquels il substitue en cas de mort Philippe Evêque d'Evreux, & Jean Comte de Ponthieu, retourne en Afrique & assiége Tunis. La peste se met dans son camp, il y meurt.

Notre marine aussi-tôt détruite que créée sous Philippe Auguste, s'étoit bien rétablie sous saint Louis, s'il est vrai ce que dit un Historien, que ce Prince embarqua soixante mille hommes à Aigues-mortes; il est vrai qu'il emprunta plusieurs vaisseaux aux Vénitiens & aux Génois, mais la plus grande partie de la flotte étoit de navires François; & quant à la premiere expédition, Joinville dit qu'au départ de Chypre pour la conquête de Damiette, il y avoit dix-huit cens vaisseaux tant grands que petits. Saint Louis avoit aussi été en état de mettre en mer une flotte considérable pour défendre les côtes du Poitou contre la flotte de Henri III. & son frere Charles d'Anjou en avoit une de quatre-vingt voiles, composé de galeres & de vaisseaux, lors de son expédition de Naples.

La Sorbonne fut fondée sous ce regne par le nommé Robert de Sorbonne, Confesseur de saint Louis, ainsi qu'il paroît par les lettres patentes de l'an 1250.

EVENEMENS REMARQUABLES sous S. LOUIS.

Coûtumes générales, connuës sous le nom *d'Etablissemens de S. Louis* : ces établissemens, dans lesquels S. Louis comprit quelques loix de ses prédécesseurs, & plusieurs de celles qu'il avoit publiées auparavant, sont comme une espèce de Code qu'il fit faire peu de tems avant sa deuxiéme Croisade. Pragmatique Sanction sur les affaires Ecclésiastiques, par où on peut juger de l'attention que le Roi avoit à maintenir les libertés de l'Eglise Gallicane. On a douté depuis qu'il en fût l'auteur. S. Louis a bâti la sainte Chapelle. Il a rendu diverses ordonnances pour & contre les Juifs. Etablissement de la police de Paris, par Etienne Boileau Prévôt de cette ville, Magistrat digne des plus grands éloges; il s'appliqua d'abord à punir les crimes: *les Prévôts fermiers* avoient tout vendu, jusqu'à la liberté du commerce, & les impôts sur les denrées étoient excessifs; il remédia à l'un & à l'autre : il rangea tous les marchands & artisans en différens corps de Communautés, sous le titre de Confrairies: il dressa les premiers statuts & forma plusieurs réglemens, ce qui fut fait avec tant de justice & une si sage prévoyance, que ces mêmes statuts n'ont presque été que copiés ou imités dans tout ce qui a été fait depuis pour la discipline des mêmes Communautés, ou pour l'établissement des nouvelles qui se sont formées dans la suite des tems. La famille d'Etienne Boileau, dont le véritable nom est *Boylesve*, a continué de se distinguer depuis dans la Province d'Anjou, où elle subsiste encore aujourd'hui.

C'est à ce regne, suivant Joinville, que se doit rapporter l'institution des Maîtres des Requêtes : ils n'étoient d'abord qu'au nombre de trois : ce nombre augmenta successivement dans la suite, & par l'Edit de 1752. il est fixé au nombre de quatre-vingt.

Le Pere Daniel a raison: *Saint Louis a été un des plus*

EVENEMENS REMARQUABLES sous S. LOUIS.

grands hommes & des plus ſinguliers qui ait jamais été. En effet, ce Prince d'une valeur éprouvée, n'étoit courageux que pour de grands intérêts. Il falloit que des objets puiſſans, la juſtice & l'amour de ſon peuple, excitaſſent ſon ame, qui hors de-là ſembloit foible, ſimple & timide : c'eſt ce qui faiſoit qu'on le voyoit donner des exemples du plus grand courage, quand il combattoit les rebelles, les ennemis de ſon État, ou les infidéles : c'eſt ce qui faiſoit que tout pieux qu'il étoit, il ſavoit réſiſter aux entrepriſes des Papes & des Evêques, quand il pouvoit craindre qu'elles n'excitaſſent des troubles dans ſon royaume : c'eſt ce qui faiſoit que ſur l'adminiſtration de la juſtice, il étoit d'une exactitude digne d'admiration ; mais quand il étoit rendu à lui-même, quand il n'étoit plus que particulier, alors ſes domeſtiques devenoient ſes maîtres, ſa mere lui commandoit, & les pratiques de la dévotion la plus ſimple, rempliſſoient ſes journées. A la vérité toutes ces pratiques étoient annoblies par les vertus ſolides & jamais démenties qui formerent ſon caractère.

Joinville attribuë au Comte de Montfort cette preuve de grande foi, d'avoir refuſé étant en Albigeois d'aller voir la Sainte Hoſtie, laquelle étoit viſiblement changée au corps de Notre-Seigneur, & c'eſt du Roi lui-même que Joinville témoigne avoir appris cette hiſtoire : cependant du Cange, dans ſes obſervations ſur Joinville, dit que Jean Villani, livre VI. chap. VII. attribuë ce fait à ſaint Louis lui-même, & non au Comte de Montfort.

Saint Louis prêt de s'embarquer pour la cinquiéme Croiſade, envoya tous les Barons de ſon royaume à Paris pour leur faire prêter ſerment, que s'il arrivoit faute de lui dans ſon voyage d'Outremer, ils s'engageoient à reconnoître ſes enfans pour ſes ſucceſſeurs : Joinville qui ſûrement

étoit bien attaché au Roi, fut convoqué comme les autres; *mais moi*, dit-il, *qui n'étois point sujet à lui, ne voulus point faire de serment, & aussi n'étoit point mon intention de demeurer.* Sur quoi du Cange, dans ses dissertations XIII. & XIV. établit solidement que c'étoit une suite de la loi des fiefs, qui défendoit aux arrieres-Vassaux de rendre ni serment ni hommage, à raison de leurs fiefs, à leur Seigneur dominant, ne devant reconnoître que leur Seigneur immédiat, dont ils étoient spécialement les sujets. Telle étoit en effet la jurisprudence d'alors: ce qui se confirme par l'article des établissemens de saint Louis, que ce Prince publia lors de son dernier voyage en Afrique, où il est dit que le vassal est obligé sous peine de confiscation de son fief, de suivre son Seigneur à la guerre contre le Roi même, dans le cas où le Roi auroit refusé justice à son Seigneur: ce même Joinville écrivant depuis à Louis le Hutin, le prie de l'excuser s'il ne l'appelle que *son bon Seigneur*, parce qu'il ne doit le titre de *Monseigneur* qu'au Comte de Champagne son Suzerain. (*du Cange.*) Etrange effet de l'autorité usurpée! mais qui s'étoit étendu même au de-là de notre France, puisque l'Empereur Frédéric I. pour détruire un pareil abus, marque expressément dans son ordonnance du camp de Ronçal, qu'il entend que l'Empereur soit nommément excepté du serment de fidélité que le Vassal prêtera à son Seigneur.

Institution de l'ordre militaire & de Chevalerie du Navire & du Croissant.

Ce fut dans ce siécle que parut la *Légende dorée*, c'est une vie des Saints composée en latin par *Jacques de Voragine*, Archevêque de Gênes. Melchior Canus, Evêque de Canaries, l'appelloit au contraire *Legenda ferrea.*

1270. Avénement à la Couronne.

EVENEMENS REMARQUABLES.

PHILIPPE III. *dit* LE HARDI, *parvient à la Couronne l'an 1270. étant âgé de vingt-cinq ans & quelquesmois. Il fut surnommé le Hardi, parce qu'on prétend qu'il ne fut point étonné de se voir exposé aux Armes des Barbares après la mort de son Pere, mais il ne fit rien depuisqui pût lui mériter ce titre. Il fut sacré & couronné à Rheims en 1271. par Miles de Bazoche, Evêque de Soissons, le Siége de Rheims étant vacant.*

1270. 71. 72.

PHILIPPE LE HARDI étant encore en Afrique après la mort de saint Louis son Pere, rend une Ordonnance au camp devant Carthage, touchant la majorité du Roi fixée à quatorze ans : elle n'eut point lieu. *V. l'année* 1371. Il est secouru par Charles son Oncle, Roi de Sicile. Il bat les Infidéles, puis fait avec eux une Tréve de dix ans, & revient en France avec Thibaud Comte de Champagne & Roi de Navarre, & Alphonse Comte de Poitou, qui meurent en chemin. Alphonse étoit aussi Comte de Toulouse ; lui & sa femme étant morts sans enfans, ce Comté revint à la Couronne, & n'y fut cependant réuni qu'en 1361. Henri succéda à Thibaud son frere au Royaume de Navarre.

Premieres lettres d'Annoblissement en faveur de Raoul l'Orfévre. Cette Introduction nouvelle, par laquelle on rapprochoit les roturiers des Nobles, & qui fut appellée Annoblissement, ne faisoit que rétablir les choses dans le premier état. Les Citoyens de la France, même depuis Clovis sous la premiere, & longtems sous la deuxiéme Race, étoient tous d'une condition égale, soit Francs, soit Gaulois ; & cette égalité, qui dura tant que les Rois furent absolus, ne fut troublée que par la révolte & la violence de ceux qui usurperent les Seigneuries : ce n'est pas qu'il n'y eût sous les deux premieres Races des hommes plus puissans que

FEMMES.	*ENFANS.*	1285. *MORT.*	*PRINCES contemporains.*
Isabelle d'Arragon, que Philippe épousa en 1262. morte en 1271. Marie de Brabant, mariée en 1274. 1321. Cette princesse, qui aimoit les Poëtes autant que Henri Duc de Brabant son Pere les aimoit, aida un fameux Poëte de ce tems, nommé *Ly Roix Adenez*, à mettre en bon ordre le Roman de Cléomadez; ce même Poëte avoit aussi mis en *Rithme* les beaux faits des anciens Chevaliers, entr'autres ceux d'Ogier le Danois, de Bertrand du Bois, & de Buénon de Commarchis.	Louis, mort jeune, empoisonné. PHILIPPE LE BEL. Charles, Comte de Valois, par qui la Race des Valois monta sur le Trône. 1325. Robert, mort en bas âge. Louis, Comte d'Evreux, dont le fils nommé Philippe fut ensuite Roi de Navarre, par sa femme Jeanne de France, fille unique de Louis Hutin, Roi de France & de Navarre; ils eurent pour fils Charles le *Mauvais*. 1319. Marguerite, mariée à Edouard I. Roi d'Angleterre. 1317. Blanche, mariée à Rodolphe, Duc d'Autriche, fils aîné de l'Empereur Albert I. 1305.	PHILIPPE LE HARDI, *meurt à Perpignan, en revenant de l'expédition d'Arragon, en* 1285. *âgé de quarante ans & quelques mois. Il fut enterré à Saint Denis.*	*Papes.* Grégoire X. 1276. Innocent V. 1276. Adrien V. 1276. Jean XXI. 1277. Nicolas III. 1280. Martin IV. 1285. *Empereurs d'Orient.* Michel Paléologue. 1283. Andronic II. 1332. *Empereur d'Occident.* Rodolphe, Comte d'Hapsbourg, tige de la Maison d'Autriche. 1291. *Rois d'Espagne.* Alphonse X. 1284. Sanche IV. 1295. *Rois de Portugal.* Alphonse III. 1279. Denis. 1325. *Rois d'Angleterre.* Henri III. 1273. Edouard I. 1308. *Roi d'Ecosse.* Alexandre III. 1286. *Roi de Dannemarc.* Eric VII. 1286. *Rois de Suéde.* Valdemar 1276. Magnus. 1290. *Rois de Pologne.* Boleslas IV. 1279. Lesque. 1289.

d'autres ; & en effet on auroit peine à comprendre comment des Gaulois & des Francs, revêtus de grandes dignités, auroient été du même ordre que les autres citoyens ; mais cela vient de ce que l'on confond l'autorité avec l'état des personnes : on ne sauroit nier qu'il n'y eût des hommes plus considérables les uns que les autres, mais cela ne faisoit pas que les distinctions dont ils jouissoient les rendissent d'une autre nature, pour ainsi dire ; que leurs concitoyens ; ils en étoient les premiers, mais ils n'en étoient pas séparés, & les charges de l'Etat étoient également portées par les uns & par les autres, à la différence des tems postérieurs, où la noblesse obtint à cet égard de grands avantages sur la Roture.

Telle étoit mon opinion, & je l'avois prise de M. de Valois, avant qu'eût paru cet ouvrage que l'on appellera le *Code du Droit des Nations*. Ce que j'ai lû dans l'*Esprit des Loix*) liv. 29. chap. 25.) à ce sujet, présente, je l'avouë, de grandes difficultés, par l'autorité que mérite l'auteur, & parce que dans le genre de l'histoire les faits doivent prévaloir sur les raisonnemens : car, pour qui ne feroit que raisonner, il seroit difficile de croire que dans une nation telle que les *Francs*, il y eût d'autres hommes que des *égaux* ; s'ils l'étoient avant la conquête, auroient-ils cessé de l'être pour avoir conquis ? » Que Tégan dise à Hébon, que l'Empereur venoit d'af- » franchir, *l'Empereur t'a fait libre & non pas noble*, (c'est une des preuves de M. de M.) En est-ce une qu'il y eût alors des *Nobles* ? Et ce mot de *Nobles* répond-il à l'idée que nous avons aujourd'hui d'un homme noble ? aujourd'hui que parmi nous, & suivant les principes monarchiques, nulle condition n'est égale, à la différence de ces tems-là où tout le monde l'étoit. *L'Empereur t'a affranchi*,

MINISTRES.	*GUERRIERS.*	*MAGISTRATS.*	*SAVANS & illustres.*
Mathieu de Vendôme. 1286.	*Connétables.*	*Chanceliers.*	Albert le Grand. 1280.
Pierre de la Brosse, pendu en 1276.	Humbert de Beaujeu. 1285.	Pierre Barbet, Archevêque de Rheims. 1298.	S. Bonaventure. 1274.
	Maréchaux de France.	Henri de Vezelai, vivant en 1279.	Raimond de Penafort, vers 1275.
	Lancelot de Saint Maard, vivant en 1276.	Pierre Challon, vivant en 1283.	Roger Bacon, vers 1284.
	Ferri de Verneuil, vivant en 1288.		S. Thomas d'Aquin. 1274. Il ne faut pas obmettre une belle réponse que fit ce Saint à Innocent IV. il entroit dans la chambre du Pape pendant que l'on comptoit de l'argent; le Pape lui dit, vous voyez que l'Eglise n'est plus dans le siécle où elle disoit, *je n'ai ni or ni argent*, (Act. des Apôtres, 2.) à quoi le Docteur Angélique répondit, il est vrai, Saint Pere, mais aussi elle ne peut plus dire au paralytique, *leve-toi, & marche*.
	Guillaume, Sieur du Bec Crespin, vivant en 1283.		Etienne Tempier. 1279. On voit dans le Président Fauchet, au *au Recueil de l'origine de la Langue & Poësie Françoise*, l'Extrait des Ouvrages de cent vingt-sept Poëtes, qui tous avoient écrit avant la fin du treiziéme siécle.

mais il ne t'a pas fait noble; sans doute, c'est-à-dire, il n'a pas fait que tu n'ayes pas été Serf, de même que le Roi par l'annoblissement ne sauroit faire un noble d'origine : en un mot l'affranchissement tiroit de la servitude, mais il ne plaçoit pas un affranchi dans l'état d'un homme né libre. Voilà comme j'entendois ce passage; toutes les fois que le mot de *Noble* se présentoit à moi dans ces premiers tems, j'avois cru qu'il ne désignoit autre chose qu'un franc d'origine, dont la liberté faisoit la seule & véritable noblesse. C'a été l'opinion de M. de Valois; & ce nom pouvoit entraîner : *In Lege Salica Nobilium nulla fit mentio*, page 485. *il n'est fait aucune mention des nobles dans la loi Salique* : toute la suite de ce passage est aussi précise. En voilà beaucoup pour un Abregé.

Le Roi prend possession du Comté de Toulouse par ses Commissaires : les actes qui se passerent à ce sujet maintinrent la Province dans l'usage de payer volontairement les tailles & les subsides : il punit la révolte du Comte de Foix, en s'emparant de ce Comté qu'il lui rendit l'année d'après.

1273.

Les Princes de l'Empire avoient élu pour Empereur Henri, Landgrave de Turinge, au mépris de Conrad, à qui Frédéric son pere avoit laissé l'Empire. Henri étant mort en 1247. ils élurent Guillaume Comte de Hollande, qui survêcut à Conrand mort en 1254. Guillaume mourut en 1256. au milieu des troubles de l'Empire. A sa mort Richard Comte de Cornouaille, & Alphonse Roi de Castile, furent élus par différens partis. C'est pendant ce tems de division, qui est nommé l'*Interregne*, & qui dura jusqu'en 1273. que Rodolphe Comte d'Habsbourg, fut élu Empereur à Francfort; il a été la tige de la maison d'Autriche qui a

subsisté jusqu'au dernier Empereur Charles VI. Le Pere Herrgott, qui a donné la Généalogie de la maison d'Habsbourg en 1737. & dont le systême paroît préférable à plus de vingt opinions différentes qui ont partagé les auteurs sur l'origine de cette maison, trouve cette origine dans la Bourgogne Transjurane, dans la Contrée de la Suisse nommée *Argoia* ou *Argevv*. C'est-là que sont les domaines en titre de Comte, qui appartenoient à la maison d'Habsbourg avant qu'elle eût pris ce nom. Elle n'a commencé à être connue sous la dénomination d'Habsbourg, que dans le douzième siécle, où les Seigneurs commencerent à s'approprier celle de leurs Seigneuries ; ainsi pour découvrir son origine, il faut remonter jusqu'à ceux qui ont ou gouverné en qualité de Comtes, avant que les Comtés fussent héréditaires, ou possédé depuis en toute propriété, les Cantons (*Pagi*) que nous voyons passer dans cette maison, dès que ces mêmes Comtés deviennent patrimoniaux, & lui donner son nom aussi-tôt que s'introduisit la coutume de distinguer les nobles par leurs possessions. (Voyez les trois articles du Journal des savans de l'année 1740. par M. de F. qui ne laissent rien à désirer sur cette matiere.) C'avoit été durant l'Interrègne que la supériorité territoriale des Etats de l'Empire avoit jetté ses premieres racines, ce qui fut confirmé par les Empereurs suivans.

1274.

Philippe déclare la guerre à Alphonse Roi de Castille ; sur ce qu'il avoit choisi pour son successeur son second fils, au préjudice des enfans que Ferdinand de la Cerda son aîné avoit eus de Blanche sœur de Philippe : cette guerre n'eut point de suite. Second Concile de Lyon, célèbre par les matieres qui y furent traitées, & entr'autres, *la Pro-*

cession du Saint-Esprit, principal objet du Schisme des Grecs. On trouve la preuve du droit *de joyeux Avénement* dans un arrêt du parlement rendu à la Chandeleur de l'année 1274. & cette preuve est confirmée sous tous les regnes suivans : ce qui réfute pleinement les auteurs qui ont écrit que ce droit étoit inconnu en France avant le regne de Henri III.

Le Roi céde au Pape Grégoire X. le Comté de Venaissin.

1275. 76. 77. 78. 79. &c.

Ordonnance sur le droit d'Amortissement. Pierre de la Brosse, autrefois Barbier de Saint Louis, devenu depuis le favori de Philippe le Hardi, craignant le trop grand attachement que le Roi avoit pour la Reine Marie sa femme, accuse cette Princesse d'avoir empoisonné Louis fils aîné de Philippe du premier lit. La calomnie est découverte par une Religieuse ou Béguine de Nivelle en Flandres que l'on alla consulter. La Brosse est pendu.

Suivant un Jurisconsulte Anglois, qui composa sous le Regne d'Edouard I. une pratique du droit Anglois sous le titre de *Fleta*, il se tint une assemblée solemnelle à Montpellier, où tous les Princes Chrétiens convinrent par eux ou leurs Ambassadeurs, que le domaine de leur Couronne seroit inaliénable, & que les choses qui en auroient été démembrées y seroient réunies. Cet Auteur a été contredit par Selden dans une savante dissertation sur le *Fleta*, qui prétend que cette assemblée n'a pas eu lieu : Selden a été suivi par Lauriére dans le Recueil des ordonnances, & par Dom Vaissette dans son histoire du Languedoc ; mais tout cela ne fait qu'une seule autorité : & qui sait si Selden n'avoit pas des raisons politiques pour nier ce fait, sans l'autoriser d'aucune preuve, de même qu'il en eut sûrement quand il écrivit son *Mare clausum*, pour attribuer l'Empire

de la mer à l'Angleterre ? J'ajouterai que vers le même-tems où j'indique cette assemblée de Montpellier, plusieurs Princes de l'Europe s'étoient comme donné le mot pour reconnoître que leur domaine étoit inaliénable. Voyez les remarques particulieres qui finissent cet ouvrage, *Pag.* 898. *&c.*

1282.

Les Vêpres Siciliennes le jour de Pâques. On a appellé de ce nom le massacre que Pierre, Roi d'Arragon, fit faire de tous les François sujets du Roi de Naples, qui étoient en Sicile, de laquelle il s'empara, & que ses successeurs ont toujours conservée depuis. L'Empereur Rodolphe déclare son fils Albert Duc d'Autriche, après avoir reconquis cette Province sur Ottocare, Roi de Bohême, qui l'avoit usurpée sur la maison d'Autriche : de-là les Comtes d'Habsbourg ont pris le nom de ce Duché. L'Autriche avoit été érigée en Duché par l'Empereur Frédéric Barberousse en 1152. & suivant plusieurs auteurs en 1156.

1283. 84. 85.

Loi des appanages commence à être plus connuë, par un arrêt au sujet du Comté de Poitiers adjugé au Roi, au préjudice de Charles d'Anjou son oncle. L'appanage, tel que nous le concevons aujourd'hui, ne commença à être dans toute sa force que sous Philippe le Bel, & avoit eu auparavant bien des variations. Sous les deux premieres races, les enfans des Rois partageoient également la Couronne entr'eux : sous le commencement de la troisiéme, l'inconvénient de ces partages fit prendre le parti de démembrer quelque portion des terres, dont le fils puîné auroit la propriété.

Mais à mesure que les principes de la vraie politique se perfectionnerent, l'inconvénient du démembrement d'une partie du domaine de la Couronne s'étant fait sentir davantage, les partages ou appanages, dont l'appanage pouvoit auparavant disposer comme de son bien, devinrent une espèce de majorat ou de substitution, & furent enfin chargés de retour à la Couronne à défaut d'*Hoirs*. C'est là véritablement où commencent les appanages, dont le nom représentoit une sorte de concession, qui sans morceler le domaine de la Couronne, en suspendoit seulement la jouissance pour quelque tems & pour quelque portion, mais sans toucher à la propriété.

Cette loi se trouve établie par l'Arrêt dont on vient de parler. Ce fut entre Charles d'Anjou, Roi de Sicile, & Philippe le Hardi son neveu, au sujet du Comté de Poitiers: Charles prétendoit à ce Comté comme plus proche héritier d'Alphonse dernier décédé, lequel étoit son frere, au lieu que Philippe n'étoit que son neveu; mais l'arrêt prononça en faveur de Philippe, sur ce principe, que toutes les fois que le Roi faisoit don à un de ses puînés de quelque héritage, & que le donataire ou appanagiste mouroit sans héritiers, l'héritage retournoit au donateur Roi, ou à son héritier à la Couronne, sans que le frere de l'appanagiste y pût rien prétendre.

Ainsi voilà les appanages restraints aux Hoirs de l'appanage; mais dans ces Hoirs, les femelles ainsi que les mâles étoient comprises, ce qui étoit dangereux, parce que les portions des appanages pouvoient passer à des étrangers par mariage: Philippe le Bel remédia à ce dernier inconvénient; ce fut lui, dit du Tillet, qui ordonna par son Codicile, ou par ses lettres patentes, suivant Dupuy, que le Comté de Poitou par lui baillé en appanage à son fils

puîné Monsieur, Philippe de France, qui fut Roi depuis sous le nom de Philippe le Long, retourneroit à la Couronne, défaillant les *Hoirs mâles*, par où il excluoit les filles. Tel est le dernier état de cette Jurisprudence.

Philippe marie son fils aîné à Jeanne Reine de Navarre, héritiere de ce royaume & des Comtés de Champagne & de Brie, par la mort du Roi Henri son pere : en conséquence de ce mariage, Philippe le Bel prit le titre de Roi de Navarre. Le Pape Martin IV. déclare le Roi d'Arragon déchu de ses Etats, pour le punir du massacre des Vêpres Siciliennes, & en investit Charles de Valois.

Guerre dans la Sicile entre le Roi d'Arragon & Charles Roi de Naples, qui leva le siége de Messine, & mourut dans la Pouille. Robert d'Artois, fils de celui qui étoit mort en Afrique dans l'expédition de Saint Louis, fut chargé de la Régence par ce Prince, qui laissoit Charles le Boiteux son fils prisonnier, & sa veuve sans appui. Philippe fait la guerre au Roi d'Arragon, pour se venger de l'entreprise de la Sicile, faite contre Charles d'Anjou son oncle, & pour soutenir les droits de Charles de Valois. Il prend deux villes dans le royaume d'Arragon, puis se retire sans aucun succès. Il meurt à son retour. Le Roi d'Arragon meurt aussi dans cette guerre, & laisse son second fils Jacques Roi de Sicile, qui devint quelques années après Roi d'Arragon par la mort d'Alphonse son frere aîné. Ce fut alors que les deux royaumes de Naples & de Sicile furent distingués : Pierre Roi d'Arragon étant Roi de Sicile, & Charles le Boiteux ayant succedé à son pere au royaume de Naples, & à ses prétentions sur la Sicile. Le Pape Clément IV. distinguoit ainsi ces deux royaumes : *Regnum Siciliæ citra & ultra pharum.*

Philippe, à l'occasion de son mariage avec Marie, qu'il

fit célébrer dans la Sainte Chapelle par l'Archevêque de Rheims, malgré les remontrances de l'Archevêque de Sens, déclara cette Eglise exemte de la Jurisdiction du Métropolitain.

Fondation de l'Université de Montpellier.

Il y eut sous ce regne des troubles dans le Languedoc & dans la Guyenne, excités par les Seigneurs du Pays, tels que les Comtes de Foix, d'Armagnac, de Narbonne, &c. qui tantôt s'armoient les uns contre les autres, & tantôt étoient armés contre le Roi; & ces troubles étoient d'autant plus à craindre, que ces Seigneurs tranchoient des Souverains, & étoient alliés ou unis aux Rois de Navarre, de Castille & d'Arragon. Philippe le Hardi fut occupé à les accorder entr'eux, ou à les réduire.

Le Roi d'Angleterre, qui ne datoit les Chartes de la Guyenne que de l'année de son regne, est contraint à les dater de l'année du regne du Roi, attendu la qualité d'Edouard, qui étoit son Vassal pour le Duché d'Aquitaine.



1285. *Avénement à la Couronne.*

PHILIPPE IV. *dit* LE BEL, *Roi de France par son pere, & Roi de Navarre par Jeanne sa femme, parvient à la Couronne en 1285. âgé d'environ dix-sept ans. Il fut sacré à Rheims le 6. Janvier 1286. par Pierre Barbet qui en étoit Archevêque. Il fut appellé faux monnoyeur, parce qu'il est le premier de nos Rois qui ait altéré la monnoie.*

Le marc d'argent qui au commencement de ce Regne étoit à cinquante - cinq sols six deniers tournois, étoit à huit livres dix sols en 1305. ce qui fut fait par le conseil de deux Florentins nommés *Muschati* & *Bichi*.

EVENEMENS REMARQUABLES.

1285. 86. 87. 88. 89. 90. 91.

EDOUARD, Roi d'Angleterre, rend hommage au Roi de l'Aquitaine : ce Prince obtient d'Alphonse, Roi d'Arragon, à qui il avoit promis sa fille en mariage, & de son frere Jacques Roi de Sicile, la liberté de Charles le Boiteux, sous les conditions que Charles renonceroit à ses prétentions sur la Sicile, & qu'il engageroit le Comte de Valois à renoncer à sa prétention sur le Royaume d'Arragon. Charles devenu libre, ne tint rien de ce qu'il avoit promis au Roi d'Arragon ; il passa en Italie, où il prit le parti des Guelfes contre les Gibelins, fut couronné par le Pape Roi des Deux Siciles, battit le Roi d'Arragon, & conclut avec lui une tréve de cinq ans. En 1290. miracle de la Sainte Hostie, connu sous le nom de *Miracle des Billettes*. Réglement pour l'Echiquier, ancienne Jurisdiction des Ducs de Normandie. Depuis la réunion de cette Province à la Couronne, le Roi y envoyoit des gens du Parlement qui jugeoient souverainement. Robert d'Artois revient en France. Philippe le Bel s'accommode avec Don Sanche Roi de Castille, aux dépens de la Cerda ; cependant les justes prétentions de la Cerda continuant de donner de l'inquiétude dans la suite au Roi de Castille, Ferdinand IV. son fils engagea la Cerda à se soumettre à l'arbitrage des Rois d'Arragon & de Portugal, qui lui adjugerent trente-deux Villes, dont est composé le Duché de *Medina*

FEMMES.	ENFANS.	1314. MORT.	PRINCES contemporains.
Jeanne, héritiere & Reine de Navarre, fille unique de Henri Roi de Navarre, mariée en 1284. 1304.	LOUIS HUTIN. PHILIPPE LE LONG. CHARLES LE BEL. Robert, mort jeune. Marguerite. Isabelle, mariée à Edouard II. Roi d'Angleterre. 1357. Blanche, morte jeune.	PHILIPPE LE BEL *meurt à Fontainebleau, lieu de sa naissance, le 29. Novembre* 1314. *âgé de quarante-six ans. Il fut enterré à S. Denis.*	*Papes.* Honoré IV. 1289. Nicolas IV. 1292. CélestinV. abdique 1294 Boniface VIII. 1303. Benoît X. ou XI. 1304. Clément V. 1314. Le Saint Siége transféré à Avignon. *Empereur d'Orient.* Andronic II. 1332. *Empereurs d'Occident.* Rodolphe. 1291. Adolphe deNassau. 1298 Albert I. 1308. H. de Luxembourg. 1313. *Maison Othomane. Commencement de cette Maison.* Othoman. 1326. *Rois d'Espagne.* Sanche IV. 1295. Ferdinand IV. 1312. Alphonse XI. 1350. *Roi de Portugal.* Denis. 1325. *Rois d'Angleterre.* Edouard I. 1308. Edouard II. 1326. *Rois d'Ecosse.* Alexandre III. 1286. Jean Bailleul. 1303. Robert Brus. 1329. *Roi de Dannemarc.* Eric VIII. 1321. *Rois de Suéde.* Magnus. 1290. Birger. 1326. *Rois de Pologne.* Lesque. 1289. Primislas. 1296. Ladislas, déposé. 1300. Vinceslas. 1305. Ladislas, rétabli. 1333. *Ducs de Russie.* Alexandre. Ce fut lui qui fixa la puissance Moscovite, & qui établit le siége de la domination Russienne à Moscow, mort vers 1300. Daniel Alexandrowitz. 1371.

EVENEMENS REMARQUABLES *sous* PHILIPPE LE BEL.

Celi, qui eſt encore aujourd'hui poſſédé par ſes deſcendans. Charles le Boiteux engage (1291.) Charles de Valois à renoncer à l'Arragon, & lui donne ſa fille en mariage avec l'Anjou & le Maine. Le Roi d'Arragon abandonne Jacques ſon frere Roi de Sicile. Othelin, Comte de Bourgogne, marie ſa fille à Philippe le Long, & donne ſon Comté au Roi.

1292. 93. 94. 95.

Guerre entre la France & l'Angleterre, au ſujet de quelques vaiſſeaux Normands inſultés par les Anglois. Philippe en demande raiſon à Edouard I. qui refuſe de rendre juſtice : Philippe le fait ajourner à la Cour des Pairs, pour y répondre à l'accuſation de félonie par lui commiſe contre le Roi ſon Seigneur. Cet ajournement fut fait par les Evêques de Beauvais & de Noyon : dans la ſuite ce ne fut plus que des Chevaliers qui furent chargés de ces ſortes d'ajournemens, qui ſe font aujourd'hui par les Greffiers de la Cour. Sur le refus d'Edouard, on le déclare convaincu du crime de félonie, & le Duché de Guyenne eſt confiſqué au profit du Roi ; ce Prince y envoie ſon frere le Comte de Valois & Raoul Comte de Clermont, qui s'en emparent. Le Roi fait arrêter Gui Comte de Flandres, qui s'étoit joint à Edouard. Jacques Roi de Sicile, qui avoit ſuccédé à Alphonſe ſon frere au royaume d'Arragon, ſans égard pour les droits de ſon frere Frédéric, céde la Sicile au Duc d'Anjou, dans la crainte qu'il avoit de la puiſſance & des intrigues de Philippe le Bel ; mais Frédéric ſut bien faire valoir ſes droits ; il ſe maintint dans la Sicile : alors ſe fit la véritable ſéparation de Naples & de Sicile.

Troubles en Ecoſſe (1295.) excités par le Roi Jean Bailleul, qui empêchent Edouard de ſecourir la Guyenne.

MINISTRES.	*GUERRIERS.*	*MAGISTRATS.*	*SAVANS & Illustres.*
Enguerrand de Marigni, Ministre des finances, pendu sous le Regne suivant à Montfaucon en 1315.	*Connétables.*	*Chanceliers.*	Jean Cholet, Fondateur du Collége qui porte son nom à Paris. 1293.
Clercs du secret.	Raoul de Clermont de Nesle. 1302.	Jean de Vassoigne. 1300.	Guillaume Durand. 1296.
Raoul de Perreau.	Gaucher de Châtillon, Comte de Porcéan. 1329.	Guillaume de Crépi. 1300.	Guillaume de Nangis, vivant en 1301.
Ames d'Orléans.	*Maréchaux de France.*	Pierre Flotte. 1302.	Henri de Gand. 1293.
Jean de Belut.	Jean de Harcourt. 1302.	Etienne de Zuizi. Cardinal. 1311.	Jean de Meun, vers 1310.
Philippe de Marigni.	Raoul de Flamenc, vivant en 1287.	Pierre de Mornai. 1306.	Jean Scot. 1302.
	Jean de Varennes, vivant en 1292.	Pierre Belleperche. 1307.	
	Simon de Melun. 1302.	Pierre de Grez. 1325.	
	Gui de Clermont. 1302.	Pierre de Corbeil. 1300.	
	Foucaud de Merle. 1314.	Guillaume de Nogaret. 1313.	
	Miles de Noyers. 1350.	Gilles Aicelin de Montagu. 1318. Il fonda le Collége de ce nom.	
	Jean de Corbeil. 1318.	Pierre de Latilli. 1327.	
		Ceux qui exerçoient les fonctions de Premiers Présidens avant Philippe de Valois, étoient appellés *Maîtres du Parlement*; on nomme entr'autres Hugues de Courci, Guillaume Bertrand, &c.	
		Avocats du Roi.	
		Jean de Vassoigne. 1300.	
		Jean Dubois exerçoit en 1300.	
		Jean Pastoureau. exerçoit en 1301.	

Commencement de la querelle de Boniface VIII. avec Philippe le Bel. Le Pape érige l'Evêché de Pamiers sans le consentement du Roi, & partage ainsi l'ancien Diocèse de Toulouse en deux parts, sous le prétexte que ce Diocèse étoit d'une trop grande étendue. L'Evêché de Toulouse fut depuis distrait de la Métropole de Norbonne, dont il étoit suffragant, & érigé en Archevêché par le Pape Jean XXII. en 1317.

La Thaumassiere rapporte une ordonnance de 1294. *sur le Luxe*, qui est curieuse par les détails où le Roi entre sur chaque condition, & par la connoissance que l'on y trouve des mœurs & des usages d'alors.

1296. 97. 98.

Guerre en Guyenne, où commande le Comte de Valois. La Reine Jeanne marche contre le Comte de Bar, pour défendre la Champagne qui lui appartenoit ; il se rend à elle, & fait hommage pour ce Comté. Mort de Jean, Comte de Hollande : dans sa personne finit l'ancienne maison des Comtes de Hollande, qui avoient porté ce titre pendant 437. ans. Jan d'Avesne, Comte de Hainaut, hérite par cette mort de la Hollande & de la Frise.

Tréve de deux ans entre la France & l'Angleterre, par laquelle le Roi donne Marguerite sa sœur en mariage à Edouard I. & sa fille Isabelle à Edouard fils de ce Prince, avec la Guyenne pour dot, à condition de la posséder comme avoient fait ses prédécesseurs, en qualité de Vassal de la Couronne de France.

Ordonnance faite au parlement de la Toussaints, par laquelle le Roi défend les guerres privées, tant que la sienne dureroit. Il abolit pour toujours dans le Languedoc la servitude de corps, qu'il change en un cens annuel.

EVENEMENS REMARQUABLES *sous* PHILIPPE LE BEL.

Premieres lettres d'érection en Duché-Pairie, données à Jean, Duc de Bretagne, en 1297. Le Roi vouloit apparemment remplacer la Pairie du Comté de Champagne, qu'il avoit réunie à la Couronne par son mariage avec Jeanne, qui en étoit l'héritiere. Il y eut pareille érection, de même datte, en Comtés-Pairies des Comtés d'Anjou & d'Artois.

Adolphe de Nassau, qui avoit été élu Empereur après Rodolphe, est déposé & battu par Albert, fils de Rodolphe, qui est fait Empereur, & qui, à proprement parler, a commencé la maison d'Autriche. Commencement de l'Empire des Turcs sous Othoman, qui lui donna son nom.

1299. 1300. 1301.

Philippe est rendu maître de la Flandre par son frere le Comte de Valois. Gui se rend à ce Comte, qui lui persuade de venir trouver le Roi. Le Roi ne veut point tenir l'accord fait par le Comte de Valois, & fait prisonniers le Comte de Flandres & ses deux fils. Charles de Valois, offensé de ce désaveu, se retire en Italie, où il épouse la fille de Baudouin, Empereur de Constantinople : le Pape lui donne cet Empire, & le fait son Vicaire en Italie. Nouvelle forme de Jubilé introduite, où Boniface VIII. joint des Indulgences : ce Jubilé devoit se célébrer tous les cent ans; le Pape Clément VI. le rapprocha à 50. & le Pape Paul II. à 25. c'est le dernier état. On a crû que le Jubilé Chrétien avoit été établi sur le modéle de celui des Juifs, qui se célébroit tous les cinquante ans; mais le P. Pagi pense que les Chrétiens imiterent en quelque façon les Jeux Séculaires des Anciens, en les sanctifiant par un autre usage, pour ramener ainsi plus facilement les Payens, en se rapprochant d'eux dans une chose indifférente. On a dit la même

chose de Moïse, & que l'esprit des cérémonies qu'il eut ordre de Dieu d'établir, étoit de faire oublier aux Israélites les cérémonies Egyptiennes. Charles de Valois fait la guerre en Italie; il bannit le Poëte Dante. Les Célestins créés dès 1244. sont introduits en France. (1300.)

1302.

Bataille de Courtrai, où les François sont défaits, & où Robert d'Artois est tué: à la nouvelle de cette défaite, le Roi assemble le Ban & l'arriére Ban, il impose le cinquiéme sur tous les revenus de ses sujets, & il augmente les monnoies.

Gui de Lusignan, Comte d'Angoulême, & Seigneur de Coignac, remet ses terres au Roi. Jeanne fonde le Collége de Navarre à Paris. Ordonnance sur la réformation du royaume. Philippe le Bel adjuge le Comté d'Artois, vacant par la mort de Robert II. à Mahaud sa fille, par préférence à Robert d'Artois, petit-fils de Robert II. & neveu de Mahaud, fondé sur ce que la représentation n'avoit pas lieu dans le Comté d'Artois: Robert d'Artois devenu Majeur, vouloit revenir contre ce jugement; mais il fut obligé de le ratifier en 1309. & demeura dans le silence tout le reste de ce regne, & durant le regne de Louis Hutin.

1303.

Edouard abandonne les Flamans, & s'accommode avec Philippe, qui lui rend la Guyenne. Ce traité est du 20. Mai.

Les démêlés si connus entre Boniface VIII. & Philippe le Bel commencent à éclater: le premier sujet de mécontentement du Pape venoit de ce que le Roi avoit donné retraite aux Colonnes ses ennemis; mais le Roi avoit des sujets bien plus graves de se plaindre de Boniface: ce Pontife

EVENEMENS REMARQUABLES sous PHILIPPE LE BEL.

ſe croyant autorité par ſes prédéceſſeurs, vouloit partager avec lui les décimes levées ſur le Clergé de France; la réſiſtance de Philippe irrite le Pape, & pour premiere vengeance, il crée, comme nous l'avons dit, le nouvel Evêché de Pamiers ſans le concours de la puiſſance royale, néceſſaire en cette matiere. Boniface fait plus, il ſe plaît à braver le Roi, en nommant pour Légat en France le même homme, appellé Bernard Saiſſetti, qui s'étoit fait ordonner Evêque malgré ce Prince: Bernard en vertu de ſes pouvoirs de Légat, ordonne au Roi de partir pour une nouvelle Croiſade, & de mettre le Comte de Flandres en liberté; le Roi fit arrêter Bernard, & le remit entre les mains de l'Archevêque de Narbonne ſon Métropolitain. Le Pape lança une bulle foudroyante qui mit le royaume en interdit. Philippe aſſemble les trois Etats du royaume, (on croit que ce fut la premiere fois que le Tiers-Etat y fut admis) & convient de convoquer un Concile: on en donne avis aux Princes voiſins, & dans les Etats il eſt arrêté qu'on appellera au futur Concile de tout ce que le Pape a fait. Nogaret, part, en apparence pour ſignifier l'appel, mais en effet pour enlever le Pape. Sciarra Colonne & lui l'inveſtiſſent dans la ville d'Agnanie; Sciarra donne un ſoufflet au Pape, & ſe met en devoir de le tuer, Nogaret l'en empêche: le Pape meurt peu de tems après.

1304.

Bataille de Mons en Puelle le Mardi 18. Août, après la fête de l'Aſſomption, où Philippe eſt vainqueur des Flamans; en mémoire de cette victoire; on éleva à Notre-Dame une ſtatuë équeſtre de ce Prince, & il fonda une rente de cent livres à l'Egliſe de Notre-Dame de Paris. Il y a eu des mépriſes ſur ce monument, que quelques au-

teurs, & entr'autres Nicole Gilles, ont attribué à Philippe de Valois; mais pour s'assurer de la vérité du fait, il n'y a qu'à lire le Nécrologe de l'Eglise de Notre-Dame de Paris, ainsi que la sixiéme leçon du Bréviaire de Paris, où il est fait commémoration de cette victoire au 18. Août, jour auquel se donna la bataille de Mons en Puelle, au lieu que celle de Cassel se donna le 23. Accord avec les Flamans; leur Comte est mis en liberté : il vient à Compiégne, où il meurt âgé de quatre-vingts ans. Son fils Robert de Bethune lui succede. Benoît XI. absout le Roi des censures de Boniface VIII. ainsi que tous ceux qui étoient compris dans l'excommunication, excepté seulement Nogaret.

1305. 6. 7. 8.

Défense des duels pour toujours en matiere civile.

Bertrand de Got, dit Clément V. transporte le saint Siége à Avignon en 1308. il y resta jusqu'en 1376. que Grégoire XI. (ç'a été le dernier Pape François) en partit pour retourner à Rome, où il arriva en 1377. il y a eu de la confusion dans les auteurs à ce sujet, par rapport aux dates, les uns datant la fin de la translation du départ d'Avignon, les autres du retour à Rome. Le Pape déclare que la bulle *Unam sanctam*, donnée par Boniface VIII. contre Philippe le Bel, ne donne point d'atteinte aux libertés de la France. Institut de l'Université d'Orléans, que le Roi confirme en 1312. Quelques-uns prétendent que le parlement ne commença qu'alors à être sédentaire. *Ce fut l'institution des parlemens*, dit Loiseau, *qui nous sauva d'être cantonnés & démembrés comme en Italie & en Allemagne, & qui maintint ce royaume en son entier.* Il y a diverses opinions sur l'origine des parlemens; ce que l'on peut en affirmer, c'est que les parlemens, tels qu'ils subsistent aujour-

d'hui, existoient dès l'an 1294. comme il paroît par une ordonnance de cette année, dont Budé fait mention dans son commentaire sur les pandectes, qui existoient encore de son tems, (il est mort en 1540.) & qui n'est point venuë jusqu'à nous, par laquelle il est dit, contre le principe sagement établi, que l'on ne comptera point les voix, mais qu'elles seront pesées parmi les Juges, qui jugeront dans le tribunal majeur, *in maximo Tribunali;* & que les Présidens de la Cour, *Principes aut Præsides Curiæ*, prononceront suivant l'avis de ceux qu'ils croiront plus capables & mieux instruits, *ex censentium gravitate & meritis*, (*Budæus in Pandectas.*) Le Roi, en rendant le parlement de Paris sédentaire, jugea qu'il ne pouvoit plus suffire à l'étenduë de son ressort, & créa vers ce tems le parlement de Toulouse; cependant il faut remarquer que Philippe le Hardi avoit établi dès l'an 1279. un parlement à Toulouse, mais qui ne dura que la quinzaine de Pâques: & il ne faut pas omettre que dès le tems d'Alphonse Comte de Toulouse, ce Prince avoit à sa suite son parlement, dont les séances se tenoient tantôt à sa Cour, tantôt à Vincennes, à Longpont, &c. (*Hist. de Languedoc.*)

Commencement de la république des Suisses, dont trois cantons se révoltent contre la maison d'Autriche qui étoit leur souveraine: ces cantons étoient Uri, Undervalden & Schweitz; ce dernier donna son nom à la république, qui s'accrut successivement par l'accession des dix autres cantons, dont le dernier, qui est Appenzel, s'y joignit en 1513. & par l'alliance de quelques autres Seigneuries, telles que S. Gal, Mulhausem, les Grisons, le Valais, &c. leur souveraineté fut reconnuë à la paix de Munster par l'Empire & par la maison d'Autriche, comme celle des Hollandois le fut par l'Espagne. Le Roi veut en-

gager le Pape Clement V. qui lui devoit son Pontificat, à procurer l'Empire, vacant par la mort d'Albert, à Charles de Valois. Le Pape presse secrettement les Electeurs d'élire un Prince Allemand. Henri, Comte de Luxembourg est élu. Le tems n'étoit pas encore venu, où la maison d'Autriche devoit se perpétuer sur le trône Impérial, & ce ne fut que cent trente ans après, c'est-à-dire en 1438. que l'Empire devint, dans la personne d'Albert II. comme héréditaire dans cette puissante maison. Mort d'Edouard I. il faut remarquer à son sujet que l'avantage le plus réel qu'aucun Roi d'Angleterre ait procuré à ce royaume, est la conquête que fit ce Prince du pays de Galles, qui avoit eu jusqu'alors ses Princes particuliers.

1309. 10. 11. 12.

Au commencement de la troisiéme race, le Chancelier réunissoit toutes les fonctions des Sécretaires & des Notaires. Frere Guerin, Evêque de Senlis, étant devenu Chancelier de France, & ayant infiniment relevé cette charge, le Sécretariat fut abandonné aux Notaires & Sécretaires du Roi, & le Chancelier se réserva seulement l'inspection; mais les Sécretaires qui approchoient du Roi, s'étant à leur tour rendus plus considérables, il y en eut quelques-uns que le Roi distingua des autres, & qui furent nommés *Clercs du secret*; c'est la premiere origine des Sécretaires d'Etat. Philippe, l'an 1309. déclara qu'il y auroit près de sa personne trois Clairs du secret, & vingt-sept Clercs ou Notaires sous eux.

Les Chevaliers de saint Jean de Jerusalem; sous la conduite de leur Grand-Maitre Foulques de Villaret, s'emparent (1310.) sur les Infidéles de l'Isle de Rhodes, d'où ils furent appellés Chevaliers de Rhodes.

Abolition de l'ordre des Templiers. C'est un événement

monstrueux, soit que les crimes fussent avérés, soit que l'avarice les eût inventés : on prétend que les Templiers, protestant de leur innocence, ajournerent le Pape Clement V. & le Roi Philippe le Bel au tribunal de Dieu, & qu'en effet ils moururent au tems prédit : on remarque aussi que, quelques années auparavant, Ferdinand IV. Roi de Castille, fut ajourné de même par deux Gentilhommes qu'il fit mourir, sans avoir voulu entendre leur justification, & qu'il mourut dans les trente jours de l'ajournement, d'où le nom de Ferdinand l'*Ajourné* lui est resté. Comté de Lyon uni à la Couronne par la conquête qu'en fait Louis, fils aîné du Roi, sur Pierre de Savoie Archevêque de Lyon, à qui on laisse & à son chapitre la qualité de Comte de Lyon. Clement V. sur les instances du Roi, informe contre la mémoire de Boniface VIII. mais ce Pape est justifié dans le Concile de Vienne.

On s'apprête à faire la guerre à Robert Comte de Flandres, par faute de payement de huit cens mille livres qu'il devoit. Enguerrand de Marigni leve, sous le prétexte de cette guerre, de grandes sommes d'argent. Altération des monnoies. Elle fut considérable, car le sol & le denier n'avoient plus de valeur intrinseque que les deux tiers de ce qu'ils avoient valu sous saint Louis, & on les donnoit cependant pour la même valeur ; la cause en étoit la rareté de l'espèce dans le royaume, apauvri par les Croisades.

Réglement de Passi du mois de Juillet, par lequel le Roi ordonne que les Quinze-vingts fondés par saint Louis portent une fleur de Lis sur leur habit, pour les distinguer des autres Congrégations d'aveugles fondées avant eux.

Construction du pont saint-Esprit, qui dura près de quarante-cinq ans à faire, & qui finit vers 1309. Ce pont donna son nom à la ville nommée auparavant saint Satur-

nin, dont les habitans avoient entrepris & conduit l'ouvrage, sous la direction du Prieur de saint Saturnin, ordre de Cluni, & Coseigneur de cette ville avec le Roi.

1313. 14.

Philippe le Bel n'est pas heureux en brus : Marguerite de Bourgogne, femme de Louis Hutin, est convaincuë d'adultere, & étranglée dans la prison. Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe le Long, est aussi accusée d'adultere, mais son mari la reprend. Blanche, femme de Charles le Bel, est convaincuë du même crime, & elle sauve sa vie, en disant que son mariage est nul à cause de la parenté. Plusieurs exemples de fiefs achetés par les roturiers. Quelques annoblissemens. La noblesse & l'argent, tout étoit allé se perdre dans l'Orient, par les Croisades : il falloit réparer ces deux pertes, l'annoblissement pourvut à l'une, autant que cela est possible, en attendant que le commerce pût réparer l'autre ; mais on sent bien que l'annoblissement ne sauroit forcer la nature, ni rendre noble d'extraction celui qui n'est que roturier, & que par conséquent l'annoblissement n'a pas empêché la différence qu'il y aura toujours entre un annobli & un noble. Qu'a-t-il donc produit ? il a levé cette séparation qui étoit dans l'état des personnes, il les a rendu toutes d'une même espèce, il a retranché plusieurs prérogatives que les nobles prétendoient sur les roturiers, & par-là il a affoibli les nobles, sans donner aux roturiers autre chose que le privilége d'être élevés à un rang qu'ils ne tiennent point de leur naissance ; car les Rois sont à la vérité également les maîtres de tous leurs sujets, mais ils ne peuvent pas faire que parmi ces sujets l'ancienneté des services & des dignités des ancêtres, ne mette pas une différence qui forme la véritable noblesse ; enfin l'annoblissement en élevant le

courage des roturiers, a amené parmi eux le luxe des grands, dont il les a par-là rapprochés encore davantage; ensorte que le luxe qui avoit banni l'égalité de chez les Romains, l'a rétablit chez les François.

Philippe le Bel est le premier de nos Rois qui ait restraint les appanages aux seuls Hoirs mâles, (*V. l'année* 1283.) ainsi qu'il paroît par son Codicile en forme d'ordonnance de l'an 1314. (*Du Tillet, Dupuis, Hudson.*) C'étoit à l'occasion du Comté de Poitiers qu'il donna à son fils Philippe le Long, à condition d'en fournir une dot à ses sœurs. Philippe commença à réduire les hauts Seigneurs à vendre leur droit de battre monnoie, au moyen d'un Edit de 1313. par lequel il gênoit si fort la fabrication qui se faisoit dans leurs terres, qu'ils trouverent plus utile d'y renoncer.

Jean de Montluc, Greffier du parlement de Paris, s'avisa le premier de faire des recueils de plusieurs arrêts qu'il fit relier ensemble, & qui se nommerent *Regestum*, *quasi iterum gestum*, parce que c'étoit des copies; ils sont encore dans le dépôt du parlement, & on les nomme les *Olim*.

En parcourant les ordonnances de nos Rois, je m'apperçois que celles contre l'usure furent les plus fréquentes, & presque les premiéres sous ce regne; apparemment que les altérations faites dans la monnoie y donnerent lieu. Ce Prince rendit aussi plusieurs ordonnances contre les Juifs.

Clément V. étant mort le 20. Avril 1314. les Cardinaux s'assemblerent à Carpentras pour élire un autre Pape, mais n'ayant pû s'accorder, le saint Siége resta vacant pendant tout le regne suivant & ne fut rempli qu'au commencement du regne de Philippe le Long. Les Cardinaux assemblés à Lyon, se trouvant peu d'accord, déférerent l'élection à la voix de Jacques d'Ossa Cardinal, qui se nomma lui-même, & fut Pape sous le nom de Jean XXII.

1314. *Avénement à la Couronne.*	EVENEMENS REMARQUABLES.

LOUIS X. *dit* **HUTIN,** *(vieux mot qui ſignifie mutin & querelleur) parvient à la Couronne l'an 1314. âgé de vingt-trois ou vingt-cinq ans, (car on n'eſt pas d'accord ſur cette date.) Il fut ſacré & couronné à Rheims en 1315. par Robert de Courtenai, Archevêque.*

1314.

LOUIS HUTIN différa ſon Sacre juſqu'à l'année ſuivante, à cauſe des troubles de ſon Royaume, & parce qu'il vouloit attendre ſa nouvelle Epouſe; ce qui n'empêcha pas qu'il ne prit le gouvernement de ſon Etat, quoiqu'avant ce tems on eût regardé le jour où ſe faiſoit cette Cérémonie, comme celui auquel le Prince étoit inveſti de la Puiſſance Royale: il avoit déjà été couronné Roi de Navarre du vivant de ſon Pere, après la mort de la Reine de Navarre Jeanne ſa Mere.

1315.

Charles de Valois, fils de Philippe le Hardi & oncle de Louis Hutin, qui s'étoit emparé de toute l'autorité, quoique le Roi fût majeur, deſtitua pluſieurs Officiers pour avancer ſes créatures; il en avoit à la vérité un juſte prétexte, par les vexations des Impôts, & l'altération des Monnoies. Il ne s'étoit point trouvé d'argent pour les fraix du Sacre, on s'en prit à Enguerrand de Marigni, ennemi du Prince, & Miniſtre ſous le feu Roi: Charles le fit condamner à être pendu, ce qui fut exécuté à Montfaucon, gibet qu'il avoit lui-même fait dreſſer. Ce Miniſtre étoit de bonne Nobleſſe de Normandie: ſon grand-pere de la maiſon du Portier, ayant épouſé une héritiere de la maiſon de Marigni, en fit porter le nom à ſes deſcendans.

FEMMES.	*ENFANS.*	1316. *MORT.*	*PRINCES contemporains.*
Marguerite, fille de Robert Duc de Bourgogne, & d'Agnès fille de saint Louis, mariée en 1305. Louis la fit enfermer, à cause de son impudicité, au Château Gaillard, puis étrangler en 1315.	Jeanne, héritiere du Royaume de Navarre, qu'elle apporta à son mari Philippe Comte d'Evreux, petit-fils de Philippe le Hardi, & fils de Louis Comte d'Evreux, morte en 1349. *Le Comte d'Evreux, après la mort de Philippe le Long & de Charles le Bel, entra en possession du Royaume de Navarre, qui appartenoit à sa femme, comme fille & héritiere de Louis Hutin, attendu que ce Royaume pouvoit tomber en quenouille, à la différence du Royaume de France, auquel elle prétendoit aussi comme fille de Louis Hutin, mais dont elle fut exclue par la Loi Salique. Philippe le Long & Charles le Bel prirent cependant toujours le titre de Rois de Navarre. A l'égard des Comtés de Champagne & de Brie, dont Jeanne étoit aussi héritiere, Philippe de Valois les conserva en s'accommodant avec elle, & lui donnant d'autres terres en France. Ce Traité est de* 1336. *& doit être regardé comme la véritable époque de l'union irrévocable de la Champagne & de la Brie à la Couronne.*	LOUIS HUTIN. *meurt au Château de Vincennes le samedi* 5. *Juin* 1316. *pour avoir bû à la glace après avoir eu chaud. On soupçonnoit qu'il avoit été empoisonné. Il fut enterré à S. Denis.*	*Papes.* Vacance pendant tout ce Regne. *Empereur d'Orient.* Andronic II. 1332. *Empereur d'Occident.* Louis V. Duc de Baviere. 1347. *Maison Othomane.* Othoman. 1326. *Roi d'Espagne.* Alphonse XI. 1350. *Roi de Portugal.* Denis. 1325. *Roi d'Angleterre.* Edouard II. 1326. *Roi d'Ecosse.* Robert Brus. 1329. *Roi de Dannemarc.* Eric VIII. 1321. *Roi de Suède.* Birger. 1326. *Roi de Pologne.* Ladislas. 1333. *Duc de Russie.* Daniel Alexandrowitz. 1327.
Clémence de Hongrie, mariée en 1315. morte en 1328.	JEAN, fils posthume, né en 1316. qui ne vécut que huit jours, & qu'on n'a pas mis à cause de cela au rang des Rois de France. *Louis Hutin eut une fille naturelle, nommée* Endeline, *qui fut Religieuse.*		

EVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS HUTIN.

Concile de Senlis, où Pierre de Latilli, Evêque de Châlons & Chancelier de France, fut cité sur plusieurs chefs d'accusation, entr'autres d'avoir eu part aux malversations d'Enguerrand de Marigni, & d'avoir empoisonné son prédécesseur : il en fut absous l'année d'après dans un autre Concile tenu pareillement à Senlis.

Le Roi qui avoit rappellé les Juifs dans le royaume pour douze ans, leur permet d'acheter des rotures. Quand le Juif se faisoient Chrétien, ses biens étoient confisqués par le Seigneur de la terre où il demeuroit, sous prétexte que la liberté qu'il acquéroit dépouilloit son Seigneur de la propriété qu'il avoit auparavant de la personne du Juif : usage bizarre & d'une dangereuse conséquence, parce qu'il arrivoit le plus souvent de-là, que ces Juifs convertis se trouvant ainsi dénués de tout, & réduits à la mendicité, retournoient au Judaïsme. Cet usage fut sagement abrogé depuis, par une déclaration que Charles VI. donna en 1381. (*Bruſſel.*)

Lettres par lesquelles le Roi approuvant une constitution de l'Empereur Frédéric, en ordonne l'exécution. L'article XI. est bien important : il défend sous quelque prétexte que ce puisse être ; & sous la peine du quadruple & d'infamie, de troubler les Laboureurs dans leurs travaux ; de s'emparer de leurs biens, de leurs personnes, des instrumens, des bœufs, &c.

1316.

La même guerre commencée sous le regne précédent, contre le Comte de Flandres, est continuée sans succès. Louis Hutin leve le siége de Courtrai. On accable le peuple d'impôts sous le prétexte de cette guerre, on vend les offices de judicature, on leve des décimes sur le Clergé,

MINISTRES.	GUERRIERS.	MAGISTRATS.	SAVANS & Illustres.
Charles de Valois. 1325.	*Connétables.* Gaucher de Châtillon. 1329. *Maréchaux de France.* Jean de Corbeil. 1318. Jean de Beaumont. 1318.	*Chanceliers.* Une chose digne de remarque, c'est que Louis Hutin, pendant son Régne, se servit du même Sceau dont il s'étoit servi du vivant de son Pere, comme s'il eût prévu que son Régne ne dureroit pas assez pour que ce fût la peine d'en changer. Pierre de Latilli. 1327. Etienne de Mornai. 1332. Pierre d'Arablai. 1346. *Avocats du Roi.* Paul de Brayeres exerçoit en 1315. Raoul de Presles, commis en 1315.	Gilles Colonne. 1316. Raimond Lulle. 1315.

EVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS HUTIN.

on force les Serfs, dont le Roi avoit grand nombre dans ses terres, à racheter malgré eux leur liberté au prix des effets mobiliaires dont on promettoit dans ce tems là aux Serfs de disposer.

On voit une chose singuliere par rapport aux affranchissemens dans le registre de Champagne, qui est au trésor des Chartes ; c'est qu'Etienne, Sire de Conflans, vers l'an 1238. par transaction avec sa mere, affranchit Robert de Besil & ses enfans, à la charge d'un mois de service militaire par an, ensorte que le Serf tenoit la liberté comme un fief.



1316. Avénement à la Couronne.

PHILIPPE V. *dit* LE LONG, *(ainsi surnommé à cause de sa grande taille,) Comte de Poitou, parvient à la Couronne l'an 1316. après son frere Louis Hutin, à l'exclusion de Jeanne fille de Louis Hutin. Il étoit âgé de 23. ans. Il fut sacré à Rheims avec la Reine Jeanne sa femme le 9. Janvier 1317. par Robert de Courtenai.*

EVENEMENS REMARQUABLES.

1316. 17. 18.

PHILIPPE LE LONG fut en même-tems Régent du Royaume de Navarre pendant la minorité de Jeanne de Navarre sa niéce, fille & héritiere de Louis Hutin, & du Royaume de France, en attendant que Clémence de Hongrie accouchât. Cette Princesse mit au monde un Prince qui fut nommé JEAN, & qui ne vécut que huit jours. A sa mort il y eut de grandes contestations sur la succession à la Couronne.

Eudes de Bourgogne, oncle de Jeanne, parce qu'il étoit frere de Marguerite de Bourgogne sa mere, prétendoit que Jeanne devoit être Reine. L'affaire fut long-tems agitée : Philippe convoqua une grande Assemblée pour le jour de la Purification, où, en présence du Cardinal Pierre d'Arablai, il fut conclu que la Loi Salique ne permettoit pas que les femmes héritassent de la Couronne de France : c'est la premiere fois que dans notre Histoire il ait été fait mention de la Loi Salique. Comme il y avoit beaucoup de mécontens dans le Royaume, Philippe le Long les appaisa tous par des dons : il donna à Eudes de Bourgogne Jeanne de France sa fille aînée en mariage, & en dot le Comté de Bourgogne ; par-là Eudes devint possesseur des deux Bourgognes. Charles, frere de Philippe le Long, & qui lui succéda, fut assez peu éclairé sur ses intérêts pour prendre le parti de Jeanne : on croit que c'étoit pour se faire donner un appanage plus considérable,

FEMMES.	ENFANS.	1322. MORT.	PRINCES contemporains.
Jeanne, Comtesse de Bourgogne, fille & héritiere d'Othon Comte de Bourgogne & de Mahaud Comtesse d'Artois, mariée en 1306. morte en 1329. *Cette Comtesse d'Artois avoit assisté au Sacre du Roi son gendre en qualité de Pair de France, & avoit soutenu avec les autres Pairs la Couronne sur la tête du Roi. Elle avoit aussi assisté en la même qualité au jugement rendu contre le Comte de Flandres.*	Louis, mort au berceau. Jeanne, mariée à Eudes Duc de Bourgogne. 1347. Marguerite, femme de Louis Comte de Flandres. 1382. Isabelle, mariée à Guigues VIII. Dauphin de Viennois, puis à Jean, Baron de Faucogney en Franche-Comté, vivante en 1345. Blanche, Religieuse. 1358.	PHILIPPE LE LONG, *meurt le 3. Janvier 1322. âgé de vingt-huit ans. Il est enterré à Saint Denis.*	*Pape.* Jean XXII. 1334. *Empereur d'Orient.* Andronic II. 1332. *Empereur d'Occident.* Louis V. Duc de Baviere. 1347. *Maison Othomane.* Othoman. 1326. *Roi d'Espagne.* Alphonse XI. 1350. *Roi de Portugal.* Denis. 1325. *Roi d'Angleterre.* Edouard II. 1326. *Roi d'Ecosse.* Robert Brus. 1329. *Roi de Dannemarc.* Eric VIII. 1321. *Roi de Suéde.* Birger. 1326. *Roi de Pologne.* Ladislas. 1333. *Duc de Russie.* Daniel Alexandrowitz. 1327.

vû que son frere ayant alors un fils, il n'avoit point d'espérance de lui succéder. Robert d'Artois réveille ses prétentions sur le Comté d'Artois, & prend les armes pour s'en emparer ; arrêt solemnel en 1318. qui confirme Mahaud dans la possession de la Comté-Pairie d'Artois, & auquel Robert est contraint de se soumettre : le Roi avoit un intérêt personnel à cette affaire, ayant épousé Jeanne fille de Mahaud Comtesse d'Artois, & d'Othon Comte de Bourgogne. Ce jugement fut la source de grandes guerres dans la suite entre Philippe de Valois & Edouard III. Roi d'Angleterre, qui prit le parti de Robert d'Artois.

On remarquera peut-être comme une singularité, la circonstance où l'Artois est donné à Mahaud par préférence à son neveu, tandis que l'on faisoit valoir la loi Salique contre Jeanne, fille de Louis Hutin, en faveur de Philippe le Long : n'étoit-ce pas en effet une espèce de contradiction, de voir la Comtesse d'Artois en qualité de pair de France, soutenant la Couronne sur la tête d'un Prince, qui venoit de priver de cette même Couronne l'héritiere de son frere, sous prétexte qu'une fille n'étoit pas faite pour la porter ? La loi Salique n'étoit-elle donc pas la même pour l'Artois que pour la France ? Non, parce que les coutumes de chaque Province fixoient la nature des fiefs, & que la Couronne n'étoit dans aucune coutume, parce qu'elle n'étoit pas un fief ; car quoique Mézerai ait dit que le royaume se gouvernoit comme un grand fief, on sent bien qu'il ne vouloit pas dire que la France fût un fief, puisqu'un fief suppose un Suzerain & des vassaux, & que la Couronne ne releve que de Dieu, & n'a que des sujets : à la vérité le Roi avoit des vassaux à cause de son domaine, mais ils n'en étoient pas moins ses sujets, & son domaine n'avoit de supérieur que lui-même. » Le royaume

MINISTRES.	*GUERRIERS.*	*MAGISTRATS.*	*SAVANS & Illustres.*
Gérard de la Guette, mort à la question en 1322.	*Connétables.* Gaucher de Châtillon. 1329. *Maréchaux de France.* Jean de Corbeil. 1318. Jean de Beaumont. 1318. Renaud de Trie. 1324.	*Chanceliers.* Pierre de Chappes. 1336. Jean de Cherchemont. 1328. *Procureur du Roi.* Guillaume de la Magdelaine, vivant en 1319.	AntoineAndré.1320. Dante. 1321. Jean, Sire de Joinville vers 1318. Sa sœur, nommée Isabelle, avoit épousé Ferri du Châtelet, fils de Thieri d'Enfer, & petit-fils de Ferri de Bitche, Duc de Lorraine. (*Calmet, Hist. général. de la Maison du Châtelet.*)

S

» ne tombe point en quenouille, dit Loisel, quoique les » femmes soient capables de tous autres fiefs.

Le Duc de Bretagne qui ne s'étoit point trouvé au Couronnement du Roi, & qui n'avoit point envoyé d'excuse, quoiqu'il eût été convoqué, obtint des lettres de rémission pour ce défaut ; *Rex remittit defectum.*

Bulle de Jean XXII. en 1316. qui déclare la sainte Chapelle exemte de la Jurisdiction Episcopale.

Sanche d'Arragon, Roi de Majorque, vient à Paris rendre hommage au Roi pour la ville de Montpellier, qui étoit encore du domaine de la maison d'Arragon.

1319.

Ordonnance qui porte qu'il n'y aura nuls Prélats au parlement, parce que le Roi *fait conscience de les empêcher de vaquer au gouvernement de leur spiritualité* ; cependant le Roi conserve les Prélats qui sont dans son Conseil.

1320.

Fin des démêlés entre la France & la Flandre, après seize ans de guerre, par une paix concluë le 2. de Juin. Les Juifs empoisonnent quantité de puits & de fontaines, poussés à cela par les Rois de Tunis & de Grenade, qui étoient Mahométans, & qui craignoient que le Roi n'entreprît une nouvelle Croisade.

Les Juifs avoient occupé jusqu'à Philippe le Hardi plusieurs quartiers de ce qu'on appelloit la *Cité*, tels que la ruë de la *Juiverie*, l'*Isle des Juifs*, qui étoit dans le lieu où est la statuë de Henri IV. & où ils avoient un moulin appellé *le moulin des Juifs*, &c. il y a aujourd'hui dans l'enceinte du Palais une ruë nommée de *Nazaret*, (dans le nouveau plan de Paris 1739.) qui s'appelloit autrefois la

ruë de *Galilée* ; il y en a une autre qui se nomme la ruë de *Jerusalem*, parce qu'autrefois l'enclos du Palais étoit un lieu d'asyle, où les Juifs se retiroient avec la permission du Concierge du Palais.

1321.

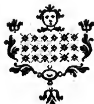
Philippe le Long songeoit, quand il mourut, à établir par-tout un même poids & une même mesure, & à faire ensorte que dans toute la France on se servît de la même monnoie. Louis XI. eut depuis la même pensée.

Bulles de Clement V. nommées les *Clémentines*, reçues en France. Le *Sexte* de Boniface VIII. n'y est point reçu.

On voit par des lettres données par Philippe le Long l'an 1317. un usage qui paroît bien singulier : on donnoit alors le voile de religion à des filles de l'âge de huit ans, & peut-être plûtôt : quoiqu'on ne leur donnât pas la benédiction solemnelle, & qu'elles ne prononçâssent pas de vœux, il semble cependant que si après cette cérémonie elles sortoient du Cloître pour se marier, il leur falloit des lettres de légitimation pour leurs enfans, afin de les rendre habiles à succéder ; ce qui fait croire qu'ils auroient été traités comme bâtards sans ces lettres. (*Registre* 53. *du Trésor des Chartes*, *piéce* 190.) Un fait bien différent, c'est que plus de deux cens ans auparavant, vers l'an 1109. S. Hugues, Abbé de Cluni, dans une Supplique pour ses successeurs, où il leur recommande l'Abbaye des filles de Marcigni qu'il avoit fondée, leur enjoint de ne point souffrir qu'on y reçoive aucun sujet au-dessous de l'âge de vingt ans, faisant de cette injonction un point irrévocable, comme étant appuyée de l'autorité de toute l'Eglise. On ne doit pas non plus, par rapport aux Religieuses, omettre un usage qui remonte jusqu'au douziéme siécle ; on exigeoit d'elles

qu'elles apprissent la Langue Latine, qui avoit cessé d'être vulgaire: cet usage dura jusqu'au quatorziéme siécle, & n'auroit jamais dû finir.

Ce regne est recommandable par un grand nombre de sages ordonnances. Ordonnance faite à saint Germain, de laquelle, dit du Tillet, est tirée la maxime reçuë » qu'en fait de justice on n'a égard à lettres missives: Or- » donnance sainte de nos Rois, pour se garder de surprise » en cet endroit, qui est leur principale charge. » Autre ordonnance qui régle que les confiscations seront employées à acquitter les rentes à vie ou perpétuelles: autre, qui réunit au domaine les terres que le Roi possédoit avant son avénement à la Couronne: autre, qui défend aux maîtres du parlement, Présidens ou autres, d'interrompre les *besognes du parlement*: autre, au sujet de la discipline de cette Compagnie.



1322. Avénement à la Couronne.

CHARLES IV. *dit* **LE BEL,** *parvient à la Couronne par la mort de son frere, l'an 1322. âgé d'environ 26. ans. Il fut sacré à Rheims par l'Archevêque Robert de Courtenai. Charles le Bel prit le titre de Roi de Navarre, ainsi que Philippe le Long l'avoit prit; tous deux en qualité de Tuteurs de Jeanne leur niéce, fille de Louis Hutin, à qui le Royaume de Navarre appartenoit du chef de sa mere.*

EVENEMENS REMARQUABLES.

1322. 23.

CE Prince, dit du Tillet, *a été sévere Justicier, en gardant le droit à un chacun.* Recherche des Financiers, presque tous Lombards & Italiens. La Guette meurt à la question, où on le pressoit d'avouer en quel lieu il avoit caché son argent, qui se montoit, à ce que l'on disoit, à de grandes sommes acquises dans le maniement des deniers du Roi. Jourdain de Lisle, fameux par ses brigandages, est pendu pour avoir tué un Huissier qui l'avoit cité à comparoître au Parlement. Dispute pour l'Empire après la mort d'Henri VII. entre Louis Duc de Baviere & Frédéric Duc d'Autriche. Louis défait Frédéric en 1322. & demeure maître de l'Empire, malgré l'opposition du Pape Jean XXII.

Différend excité après la mort de Robert de Béthune, Comte de Flandres, entre Louis son petit-fils, & Robert de Cassel son frere, qui prétendoit hériter de la Flandre, comme plus proche d'un degré que Louis.

C'étoit la même question qui étoit survenuë au sujet du Comté de Poitiers, entre Philippe le Hardi & Charles d'Anjou son oncle; le Parlement qui en fut saisi rendit le même jugement, & Louis fut préféré. Ce Prince, neveu du Roi, & mal voulu par conséquent des Flamans, ennemis de la France, eut des guerres à soutenir contr'eux, qui finirent par un interdit que le Pape jetta sur leur pays, & par

FEMMES.	ENFANS.	1328. MORT.	PRINCES contemporains.
Blanche de Bourgogne, fille puînée d'Othon IV. mariée en 1307. & répudiée pour sa mauvaise conduite. Elle fut enfermée au Château Gaillard avec sa belle-sœur Marguerite, & puis se fit Religieuse à Maubuisson. 1325.	Philippe, mort jeune. Jeanne, morte jeune.	CHARLES LE BEL *meurt au bois de Vincennes le premier jour de Février 1328. âgé de trente-trois ans. Il est enterré à Saint Denis.*	*Pape.* Jean XXII. 1334. *Empereur d'Orient.* Andronic II. 1337. *Empereur d'Occident.* Louis V. Duc de Baviere. 1347. *Maison Othomane.* Othoman. 1326. Orchan. 1357. *Roi d'Espagne.* Alphonse XI. 1350.
Marie de Luxembourg, fille de l'Empereur Henri VII. mariée en 1322. morte en 1323.			*Rois de Portugal.* Denis. 1325. Alphonse IV. 1357. *Rois d'Angleterre.* Edouard II. 1326. Edouard III. 1377.
Jeanne, fille de Louis Comte d'Evreux, mariée en 1325. On dit qu'elle alloit visiter souvent les Chartreux, & qu'elle apprêtoit leurs repas. 1370.	Jeanne, morte en bas âge. Marie. 1341. Blanche qui épousa Philippe, Duc d'Orléans, dernier fils de Philippe de Valois.		*Roi d'Ecosse.* Robert Brus. 1329. *Roi de Dannemarc.* Christophe II. 1333. *Rois de Suéde.* Birger. 1326. Magnus. 1363. *Roi de Pologne.* Ladislas. 1333. *Duc de Russie.* Daniel Alexandrowitz. 1327.

S iv

les fecours que Charles le Bel envoya à Louis.

1324. 25. 26. 27.

La guerre recommence entre Charles le Bel & Edouard II. qui avoit fuccédé à Edouard I. fon pere, & qui n'avoit aucune de fes vertus. Montpefat fut caufe de cette guerre, en défendant contre les troupes de France un Château qu'il prétendoit relever du Roi d'Angleterre. Charles de Valois paffe en Guyenne, & y prend plufieurs villes aux Anglois. Mort de Charles de Valois. Les remords que ce Prince témoigna en mourant, fur l'exécution d'Enguerrand de Marigni, juftifierent la mémoire de ce Miniftre, qui en effet avoit été condamné fans être entendu; fa mémoire fut réhabilitée, & les biens rendus à fa maifon. Charles le Bel eft le premier Roi qui ait accordé des décimes au Pape; après lui en avoir refufé longt-tems, il y confentit en les partageant. Ifabelle, Reine d'Angleterre, fœur de Charles le Bel, paffe en France, fous prétexte de réconcilier fon frere avec Edouard II. fon mari; mais en effet pour lui demander du fecours contre Spenfer favori d'Edouard, qui la mettoit mal avec fon mari. On prétend qu'Ifabelle avoit une galanterie avec Roger de Montemer Anglois. Charles donna quelque tems retraite à fa fœur, mais Edouard le preffant de la renvoyer, & ayant gagné les Miniftres de France, Ifabelle fe retira avec le Prince de Galles fon fils, qui fe trouvoit en France à l'occafion de la foi & hommage qu'il étoit venu rendre pour la Guyenne, dont fon pere lui avoit fait ceffion. Charles forcé de faire partir fa fœur, lui donna fecretement du fecours, elle fe réfugia chez le Comte de Hainaut, lequel après avoir arrêté le mariage de fa fille avec le Prince de Galles, fit paffer Ifabelle en Angleterre avec Jean de Hai-

MINISTRES.	*GUERRIERS.*	*MAGISTRATS.*	*SAVANS & illustres.*
Pierre Remi, pendu en 1328.	*Connétables.*	*Chanceliers.*	Pierre Auréole, vers 1323.
Macé de Maches, Trésorier-Changeur du Roi, & René de Siran, subirent le même supplice.	Gaucher de Châtillon. 1329.	Jean de Cherchemont. 1328.	François de Maironis. 1325.
	Maréchaux de France.	Pierre Rodier, vivant en 1328.	Hervé Noel. 1323.
	Renaud de Trie. 1324.	*Procureurs du Roi.*	Jean de Paris, vers 1322.
	Jean de Barres. 1324.	Pierre de Villebrême, vivant en. 1325.	
	Mathieu de Trie. 1344.	Simon de Buci. 1369.	
		Avocat du Roi.	
		Pierre de Cugnieres, vivant en 1329.	

naut son frere. Le Royaume se révolta en faveur de cette Princesse, Spenser fut pendu, & l'on emprisonna le Roi, qui se vit forcé à consentir à sa déposition. C'est le premier exemple d'un Roi d'Angleterre déposé par l'autorité du parlement. Cependant Edouard fut couronné, & son pere mourut dans sa prison, d'un fer chaud que des scélérats lui firent entrer dans le fondement. Le Ciel vengea bien sur Isabelle les outrages qu'éprouva ce malheureux Prince. Mortemer qui vouloit gouverner sous le nom d'Isabelle, fut executé en 1329. & Isabelle fut confinée en 1331. dans un Château où elle mourut en 1358. après une prison de vingt-huit ans.

Tandis que le Ciel préparoit à l'Angleterre, dans Edouard III. un des plus longs & des plus mémorables regnes qu'elle ait eus, la France vit périr le dernier héritier de Philippe le Bel. Ce Roi avoit laissé en mourant trois Princes, qui lui faisoient espérer une nombreuse postérité, tous trois disparurent en moins de quatorze ans, & la Couronne passa à leur cousin germain; Charles le Bel, le dernier des trois freres, étant tombé malade à Vincennes dans le mois de Décembre, y mourut le premier Février 1328. Son regne n'eut rien de remarquable, que les vains efforts du Pape Jean XXII. pour lui mettre sur la tête la Couronne Impériale, qu'il vouloit ôter à Louis de Baviere: on parla aussi d'une Croisade, qui devoit commencer par la conquête de Constantinople, & les deux Andronics, pere & fils, qui regnoient ensemble, en eurent quelqu'inquiétude; mais Charles le Bel n'avoit aucun des talens nécessaires pour de si hautes entreprises, & ainsi que ses freres, sans avoir rien fait ni pour ses peuples ni pour sa gloire, il laissa l'Etat accablé de dettes.

Les reliques de la Chapelle Royale accompagnoient le

Roi par-tout où il alloit passer les quatre grandes fêtes annuelles ; & lorsqu'il ne s'éloignoit pas de Paris au-delà de trente-quatre lieues, l'Hôtel-Dieu de Paris étoit chargé de faire porter ces reliques : le Roi lui donnoit pour les voitures cent charges de bois pris dans la forêt de Cuise, (aujourd'hui Compiegne.)

La Baronnie de Bourbon érigée en Duché-Pairie en faveur de Louis I. fils aîné de Robert de France, sixiéme fils de saint Louis. Je trouve dans les lettres d'érection des termes dignes de remarque, & qui ont l'air d'une prédiction pour Henri IV. *J'espere*, dit le Roi, *que les descendans du nouveau Duc contribueront par leur valeur à maintenir la dignité de la Couronne.*

Etablissement des Jeux Floraux à Toulouse (1324.) c'est ce qui nous a resté de ces fameux Troubadours qui étoient les Chevaliers errans de la galanterie, & qui alloient chantant & faisant l'amour de château en château.

1328. Avénement à la Couronne.

EVENEMENS REMARQUABLES.

PHILIPPE VI. *dit* DE VALOIS, *parvient à la Couronne l'an 1328. Il fut surnommé le* Fortuné ; *il falloit que ce fût avant la bataille de Créci, & apparemment il eut ce surnom parce qu'il parvint de fort loin à la Couronne. Il étoit petit-fils de Philippe le Hardi, & fils de Charles de Valois. Il est le Chef de la branche royale de Valois. Il fut sacré à Rheims le 29. Mai de la même année par l'Archevêque Guillaume de Trie.*

1328.

LA France n'a guéres eu de tems plus malheureux que celui où a regné la Branche des Valois. Charles le Bel, en mourant, laissa sa femme enceinte ; elle accoucha d'une fille nommée Blanche. Les mêmes disputes qui s'étoient élevées sous Philippe le Long, se réveillerent au sujet de la succession à la Couronne. Edouard III. y prétendoit par sa mere Isabelle, fille de Philippe le Bel, dont par conséquent il étoit petit-fils, & plus proche que Philippe de Valois, qui n'étoit que son neveu, étant fils de Charles de Valois, frere de Philippe le Bel. Le droit d'Edouard ne fut pas trouvé meilleur, par les douze Pairs ni par les Barons, que celui de Jeanne, fille de Louis Hutin : il étoit mâle, à la vérité ; mais il ne descendoit pas d'un mâle ; ce qui a donné lieu à la régle de Loisel, tirée d'Alain Chartier, que de tout tems en ce Royaume » toutes fois & » quantes qu'une femme est déboutée d'aucune » succession, comme *de Fief noble*, les fils qui » en viennent & descendent, en sont aussi forclos. » Robert, Comte d'Artois, rendit de grands services au Roi dans cette occasion. Il en coûta la vie à un riche Bourgeois de Compiégne, nommé Simon Pouillet, pour avoir eu la témérité de se déclarer en faveur de la prétention d'Edouard III. Philippe rend à Jeanne, fille de Louis Hutin, le Royaume de Navarre, dont Philippe le Long & Charles le Bel avoient

FEMMES.	ENFANS.	1350. MORT.	PRINCES contemporains.
Jeanne de Bourgogne, fille de Robert II. Duc de Bourgogne, & d'Agnès de France, mariée en 1313. morte en 1348.	JEAN. Louis, mort en naissant. Louis meurt peu après. Jean, mort en bas âge. Philippe, Duc d'Orléans, qui épousa Blanche, fille du Roi Charles le Bel. 1375. *Il fut nommé Dauphin par Humbert, par le premier Traité du transport du Dauphiné de 1343. Le Roi son pere en le mariant avec la fille unique de Charles le Bel, lui donna en appanage le Duché d'Orléans pour le tenir en Pairie, qui fut éteinte & réunie à la Couronne par la mort de ce Prince sans enfans.* Marie, femme de Jean de Brabant, Duc de Limbourg. 1333.	PHILIPPE DE VALOIS, *meurt à Nogent-le-Roi, près de Chartres en Beauce (le Pere Simplicien dit Nogent-le-Rotrou) le 22. Août 1350. âgé de 57. ans. Il est enterré à S. Denis. Son cœur fut porté à la Chartreuse de Bourgfontaine, & ses entrailles aux Jacobins de Paris.* Quoiqu'il n'eût que 57. ans, il mourut vieux & cassé, *dit Brantôme*, il avoit épousé en secondes nôces Blanche d'Evreux, qui n'avoit que 17. ans. C'étoit la plus belle Princesse de son tems; il l'aima beaucoup, & elle avança ses jours.	*Papes.* Jean XXII. 1334. Benoît XI. ou XII. 1342. Clément VI. 1351. *Empereurs d'Orient.* Andronic II. 1332. Andronic le jeune. 1341. Jean Paléologue. 1384. Jean Cantacusene. 1357. *Empereurs d'Occident.* Louis V. Duc de Baviere. 1347. Charles IV. 1378. *Maison Othomane.* Orchan. 1357. *Roi d'Espagne.* Alphonse XI. 1350. *Roi de Portugal.* Alphonse IV. 1357. *Roi d'Angleterre.* Edouard III. 1377. *Rois d'Ecosse.* Robert Brus. 1329. David II. 1370. *Rois de Dannemarc.* Christophe II. 1333. Valdemar III. 1375. *Roi de Suéde.* Magnus. 1363. *Rois de Pologne.* Ladislas 1333. Casimir III. 1370. *Ducs de Russie.* Georges Danielowitz. 1330. Démétrius Michaelowitz. 1330. Jwan Danielowitz. } 1366. Jwan Jwanowitz. } 1366.
Blanche, fille de Philippe Comte d'Evreux, & de Jeanne de Navarre, mariée en 1349. morte en 1398.	Blanche. 1371. *Thomas de Walsingham, Historien Anglois, lui attribue un fils naturel, nommé Jean Comte d'Armagnac, qui combattit en duel, & fut victorieux d'un Chevalier d'Ypres en Flandres en 1350.* (Simplicien.)		

joui à ſon préjudice ; au moyen de quoi Philippe d'Evreux ſon mari fut Roi de Navarre.

Edouard III. grand Prince, cauſa pendant le cours de ce regne beaucoup d'embarras à Philippe de Valois. La veille de S. Barthelemi le Roi défait les Flamans à la bataille de Caſſel, malgré la bravade qu'ils firent de mettre ſur le bord de leur retranchement un coq avec ces mots : *Quand ce coq chanté aura, le Roi Caſſel conquêtera.* Il les contraint de reconnoître Louis leur Comte, contre lequel ils s'étoient révoltés, pour leur Souverain. Le Roi fait des prodiges de valeur dans cette bataille, & le Connétable Gaucher de Châtillon, âgé de quatre-vingts ans, s'y diſtingua. Recherche de Pierre Remi *Général* des Finances, & des Financiers, qui ſont condamnés à mort. La confiſcation des biens de Pierre Remi montoit, à ce qu'on a écrit, à douze cens mille francs, ce qui feroit aujourd'hui environ vingt millions : cela me ſemble exageré. Ordonnance ſur les Francs-Fiefs, qui impoſe des droits appellés de *Francs-Fiefs* ſur les Egliſes & ſur les Roturiers qui avoient acquis des terres nobles. Ce n'étoit pas le premier réglement qui eût été fait à ce ſujet : nous avons une pareille ordonnance de Philippe le Hardi de 1275. ſous le titre de *Droit d'Amortiſſement* : nous en avons une autre de Charles le Bel de 1326. qui en rappelle une antérieure de ſaint Louis, *Beatiſſimi Ludovici Proavi noſtri inhærendo veſtigiis*, (Bruſſel,) enſorte que ſaint Louis peut être regardé comme le premier de nos Rois qui a cru devoir au moins tirer quelque avantage de l'aggrandiſſement des Gens de main-morte, & de l'ambition des Roturiers.

L'Empereur Louis de Baviere, par une entrepriſe inouie, dépoſe le Pape Jean XXII. & ſubſtitue en ſa place Pierre de Corbiere, Frere mineur, qui prit le nom de Nicolas V.

MINISTRES.

Guillaume Flotte, vivant en 1352.

Mathieu de Trie. 1344.

Pierre de Beaucour.

GUERRIERS.

Connétables.

Gaucher de Châtillon. 1329.

Raoul de Brienne. Comte d'Eu. 1344.

Raoul II. Comte d'Eu, son fils, décapité. 1350.

Maréchaux de France.

Cet Office étoit amovible, comme il paroît par une lettre de Philippe de Valois à Bernard, Sire de Moreuil, où il lui marque qu'en lui ôtant l'Office de Maréchal pour le faire Gouverneur de son fils aîné Jean Duc de Normandie, il ne lui a fait aucun préjudice en son honneur & en ses biens.

Matthieu de Trie. 1344.

Robert Briquebec. 1347.

Ancel de Joinville, vivant en 1351.

Charles, Sire de Montmorenci. 1381.

Robert Vaurin. 1360.

Bernard de Moreuil, vivant en 1350.

MAGISTRATS.

Chanceliers.

Mathieu Ferrand. 1329.

Jean de Marigni. G. D. S. 1351.

Guillaume de Ste. Maure. 1334.

P. Rogier, G. D. S. Il fut Pape sous le nom de Clément VI. 1352.

Gui Baudet, vers 1337.

Etienne de Viffac, vers 1350.

Guillaume Flotte vivant en 1352.

Firmin de Coquerel. 1349.

Pierre de la Forêt. 1361.

Premier Président.

Simon de Buci, porte le premier ce titre (1344.) mort en 1369.

Procureurs du Roi.

P. de Demiville, exerçoit en 1345.

SAVANS & Illustres.

Alexandre de Saint Elpide, vers 1330.

Alvare Pélage, vivant en 1340.

Arnauld de Villeneuve, vers 1340.

Pierre de Cugnieres, vivant en 1329.

Durand de S. Porcian. 1333.

Gerard Odon. 1349.

Gui de Perpignan, vers 13[illegible].

Holkot, vers 1349.

Laure. 1348.

Ludolfe, Chartreux, vivant en 1350.

Nicolas de Lyra. 1340.

Occham. 1347.

Jean Thaulere, vivant en 1350.

La France s'y oppose, ainsi que la plûpart des Princes Catholiques ; Corbiere est fait prisonnier par le Pape. La cause du ressentiment de l'Empereur contre le Pape, venoit de ce que Jean XXII. s'étoit déclaré pour Frédéric son Compétiteur à l'Empire.

1329. 30.

Le 6. Juin Edouard, après bien des difficultés, rend hommage au Roi pour la Guyenne dans l'Eglise Cathédrale d'Amiens, comme Duc d'Aquitaine, Pair de France, Comte de Ponthieu & de Montreuil, sans spécifier la nature de l'hommage que le Roi prétendoit devoir être lige : mais Edouard de retour en Angleterre, sur la nouvelle que le Comte d'Alençon avoit fait des entreprises sur la Guyenne, envoya au Roi des lettres patentes, par lesquelles il reconnoissoit que cet hommage devoit être lige, (*Rapin Thoyras.*)

Nouvelle Croisade projettée entre Jean XXII. & le Roi qui s'étoit rendu à Avignon : elle n'eut point lieu, la mode des Croisades étoit passée, & la prise de la ville d'Acre par le Soudan de Babilone, arrivée dès l'an 1291. avoit mis enfin ces guerres lointaines au rang des chiméres, d'où elles n'auroient jamais dû sortir. Le Comte de Clermont est fait Duc de Bourbon.

Commencement des différends sur la distinction des deux Puissances, & sur la Jurisdiction Ecclésiastique, attaquée fortement par Pierre de Cugnieres Avocat du Roi, défenseur de la justice séculiere. Bertrand Evêque d'Autun, & Pierre Roger, nommé à l'Archevêché de Sens, soutinrent les droits du Clergé. Introduction de la forme de l'*Appel comme d'abus*, dont les principes sont plus anciens que le nom. Le Roi est favorable aux Ecclésiastiques, mais cette querelle est le fondement de toutes les disputes qui se sont

		MAGISTRATS.	
		Procureurs du Roi.	
		Gil. Haudri. 1349.	
		Jacques Dandrie, vivant en 1365.	
		Avocats du Roi.	
		Pierre de Cugnieres, vivant en 1329.	
		Pierre de la Forêt. 1361.	
		Jean de Fourci, exerçoit en 1344.	
		Robert le Cocq, pourvu en 1347.	
		Jean Desmarès, vivant en 1365.	

élevées depuis par rapport à l'autorité des deux Puiſſances; & dont l'effet a été de reſtraindre la Juriſdiction Eccléſiaſtique dans des bornes plus étroites. On pourroit en indiquer encore une autre cauſe, c'eſt que les Evêques commencerent alors à négliger de convoquer les Conciles de leurs Provinces, où le Corps des Eccléſiaſtiques raſſemblés tous les ans s'entretenoit dans ſa premiere vigueur, tandis que les Parlemens devenus ſédentaires, affermirent leur autorité en ne ſe ſéparant jamais.

1331. 32. 33. 34. 35.

Condamnation de Robert d'Artois, célébre par toutes les formalités qui y furent obſervées, & qui nous ont conſervé la forme dans laquelle étoient jugés les Pairs de France dans les Procès criminels. Robert avoit déjà perdu deux fois ſon Procès pour l'Artois, l'une ſous Philippe le Bel, & l'autre ſous Philippe le Long, & il avoit gardé le ſilence ſous le Regne de Charles le Bel, quoiqu'il eût la principale confiance de ce Prince: mais ſe ſentant encore plus autoriſé ſous le Regne de Philippe de Valois, dont il avoit l'honneur d'être le beau-frere, qu'il avoit ſervi utilement lors de la conteſtation pour la Couronne avec Edouard III. & qui avoit érigé ſa Terre de Beaumont le Roger en Comté-Pairie, il revint enfin pour la troiſiéme fois en 1329. contre les Jugemens rendus en faveur de Mahaud, ſous le prétexte de nouveaux titres qu'il repréſentoit; Mahaud conteſte la vérité de ces titres & meurt ſubitement, ainſi que ſa fille Jeanne, veuve de Philippe le Long, non ſans ſoupçon de poiſon; Jeanne Ducheſſe de Bourgogne, fille de Philippe le Long & de Jeanne, défend à la demande de Robert, dont les titres fabriqués par la nommée Divion ſont reconnus faux: en conſéquence Ro-

bert eſt ajourné juſqu'à quatre fois par des Chevaliers & des Conſeillers, ſuivant l'uſage d'alors : n'ayant point comparu, le Roi dans ſon Lit de Juſtice tenu au Louvre en 1331. prononça contre lui l'Arrêt portant banniſſement hors du Royaume, & confiſcation de ſes biens. On peut remarquer à cette occaſion, que le Roi émancipa Jean ſon fils aîné Duc de Normandie, & le fit Pair, afin que la Cour fût ſuffiſamment garnie de Pairs.

Par ce Jugement, une fille poſſéda un des grands Fiefs de la Couronne, contre les idées fauſſement établies, que les grands Fiefs ne pouvant être deſſervis que par des mâles, les mâles ſeuls doivent en être inveſtis ; auſſi les exemples de la Juriſprudence contraire, ſont-ils fréquens dans notre Hiſtoire, ſans doute fondés ſur les Coutumes des Lieux. Ainſi l'on a vu Henri II. Roi d'Angleterre, héritier de la Normandie aux Droits de ſa mere Mathilde, & ſes enfans héritiers de la Guyenne & du Poitou, par ſon mariage avec Eléonore : on a vu Charles d'Anjou, frere de Saint Louis, poſſéder la Provence du chef de Béatrix ſa femme, & Alphonſe frere de ce même Roi acquérir le Comté de Toulouſe par ſon mariage avec la fille unique de Raymond : on a vu par la mort de Henri Roi de Navarre, Jeanne ſa fille apporter à Philippe le Bel les Comtés de Champagne & de Brie : on a vu depuis les Comtes d'Evreux redemander ces mêmes Comtés à Charles VI. étant aux Droits de Jeanne fille de Louis Hutin, & Charles VI. leur en donner pour récompenſe la Ville de Nemours qu'il érigea pour eux en Duché, &c.

Robert ſorti de France ayant fait quelque ſéjour en Flandres, ſe retira auprès du Roi d'Angleterre, & devint un ennemi redoutable à Philippe de Valois, par la guerre qu'il engagea Edouard à déclarer à ce Prince. Il avoit tenté

auparavant d'assassiner le Roi, la Reine & leur fils aîné; mais ayant su que son projet avoit été éventé, il essaya d'*envouter* le Roi, selon l'expression du tems, (c'étoit une maniere de faire périr son ennemi, quoiqu'éloigné de lui, par des maléfices ridicules, qui consistoient à piquer au cœur une figure de cire, que l'on supposoit être la représentation de l'ennemi dont on vouloit se défaire:) enfin rien de tout cela ne lui ayant réussi, il passa en Angleterre déguisé en Marchand au commencement de l'année 1334. pour s'y préparer à reporter la guerre dans son Pays; il mourut en 1342.

Mort de Jean XXII. (1334.) âgé d'environ quatre-vingt-dix ans. Ce Pontife ajouta une troisiéme Couronne à la Thiarre Pontificale: le Pape Hormisdas avoit mis la premiere, & Boniface VIII. en avoit joint une seconde. Jean XXII. fonda l'Université de Cahors.

1336. 37. 38. 39.

Commencement de la guerre avec l'Angleterre, qui dura à diverses reprises plus de cent ans. Edouard III. veut retirer les Places de la Guyenne, dont le Roi étoit en possession; il est aidé par les Flamans, révoltés de nouveau contre leur Souverain, qui se déclarent contre la France malgré tous les Traités qu'ils avoient faits, & qui exigerent seulement qu'Edouard prît le titre de Roi de France, en conséquence de ses prétentions sur la Couronne, parce qu'alors, suivant la lettre de leur Traité, ils ne faisoient que suivre le Roi de France. Cette nouvelle révolte étoit pratiquée par Jacques d'Artevelle Brasseur de biére, & par l'Empereur Louis de Baviére, irrité contre le Roi de ce qu'il avoit marié son fils aîné à Bonne de Luxembourg, fille du Roi de Bohême son ennemi. Le Roi ravage la Flandre: Jean Duc de Nor-

mandie son fils prend Thun-l'Evêque sur l'Escaut ; après avoir ravagé tout le Hainaut : mais ces avantages ne compenserent pas la perte que fit le Roi sur mer à la bataille de l'Ecluse, où sa Flotte, qui étoit de six-vingt gros Vaisseaux, montés par quarante mille hommes, fut battuë par celle d'Angleterre. On a prétendu que le défaut de concert entre les deux Amiraux (car il y en avoit deux sur notre Flotte,) avoit été la cause en partie de cette défaite : on y en pourroit ajouter une autre, comme le remarque l'Auteur de l'*Essai sur la Marine & le Commerce*, d'après le Cardinal d'Ossat, c'est que *nos anciens Rois n'ayant tenu aucun compte de la Marine, quoiqu'ils eussent un si beau & si grand Royaume flanqué de deux mers, quasi tout de son long*, on fut obligé de se servir de Vaisseaux étrangers qui n'obéissoient qu'avec lenteur & répugnance.

Epoque des armes à feu prouvée par un compte de Barthelemi du Drach, Trésorier des guerres, rendu en 1338. Il paroît cependant que la poudre à canon étoit déjà trouvée. On est fort incertain sur l'Auteur de cette funeste découverte ; Roger Bâcon Anglois, qui vivoit dans le treiziéme siécle, est un de ceux à qui on l'attribuë : d'autres lui donnent une origine moins ancienne, & disent que ce fut un Moine nommé Berthod Schwarts, de Friboug en Brisgaw, qui l'inventa en 1380. Horrible famine. Decret par lequel les Princes Allemans déclarent que la Dignité Impériale ne releve que de Dieu seul, & que l'approbation du Pape étoit inutile.

1340.

Edouard fait le siége de Tournai. Jeanne de Valois, veuve du Comte de Hainaut, sa belle-mere & sœur de Philippe, engage ces Princes à une suspension d'armes:

Edouard, rappellé en Angleterre par la guerre d'Ecosse, y consent.

Tréve d'un an le 20. Septembre.

1341. 42. 43.

La guerre recommence avec l'Angleterre, au sujet des troubles de Bretagne. Jean III. Duc de Bretagne, n'ayant point d'enfans, maria Jeanne la Boiteuse, fille de Gui de Penthiévre son frere puîné, qui étoit mort, à Charles Comte de Blois, fils de la sœur de Philippe de Valois, & lui donna par Contrat de mariage le Duché de Bretagne. Après la mort de Jean, arrivée en 1341. son frere nommé Jean comme lui, Comte de Montfort, dispuța la succession à sa niéce; jugeant que le Roi la soutiendroit, il s'allie au Roi d'Angleterre, & lui fait hommage de la Bretagne; Philippe fait ajourner Jean IV. Comte de Montfort au Parlement, qui adjuge le Duché au Comte de Blois mari de Jeanne. Guerre entre le Roi & le Comte de Montfort. Le Comte qui fut fait prisonnier, mourut deux ans après: sa femme Jeanne, fille de Louis de Flandres, Comte de Nevers, continue l'alliance avec Edouard, & fait la guerre à la France. Tréve de trois ans. La mort de Robert, dit le *Sage*, Roi de Naples, met sa petite fille Jeanne sur le Trône. Il paroît par des Registres de la Chambre des Comptes de l'an 1343. que les *Clercs du Secret* avoient alors le titre de *Sécretaires des Finances*. Philippe de Valois en eut sept.

1344. 45. 46.

Ordonnance du 10. Avril, qui incorpore les Conseillers *Jugeurs* & les Conseillers *Rapporteurs*, dont auparavant les uns étoient tirés de la Noblesse, & les autres du nombre des Citoyens.

EVENEMENS REMARQUABLES sous PHILIPPE DE VALOIS.

La guerre recommence à l'occasion du meurtre d'Olivier de Cliſſon, que l'on apprit qui avoit ſigné un Traité ſecret avec le Roi d'Angleterre, & de quelques Seigneurs Bretons que Philippe fit décapiter. On rapporte à ce tems l'origine de la Gabelle: ce qui fit qu'Edouard III. nommoit Philippe de Valois aſſez plaiſamment, l'*Auteur de la Loi Salique.* Il paroît cependant que ce fut Philippe le Long, qui le premier mit un impôt ſur le ſel: à la vérité Philippe de Valois augmenta cet impôt, mais juſques-là le ſel avoit toujours été marchand, ainſi qu'on le voit par un Réglement du 13. Janvier 1350. ſur ce qui doit être obſervé par les Marchands du ſel, & ce ne fut que depuis la bataille de Poitiers que le Roi ſe réſerva le Droit de le vendre, en établiſſant des greniers où tout le ſel fut porté: la gabelle fut depuis miſe en ferme par Henri II. ainſi qu'il paroît par une adjudication qu'il fit faire en ſon Conſeil le 4. Janvier 1548. pour un premier bail de dix ans. Les Pays du Nord ſont privés de la chaleur néceſſaire pour faire le ſel, & ceux ſitués au-delà du quarante-deuxiéme degré de latitude, comme eſt l'Eſpagne, font un ſel trop corroſif, qui mange & détruit les chairs, au-lieu de les nourrir & de les conſerver; la France ſeule ſe trouve dans un climat temperé propre à faire le ſel, auſſi eſt-ce une des grandes richeſſes de ce Royaume, & le Cardinal de Richelieu dans ſon Teſtament politique, dit que ce qu'il avoit connu de Sur-Intendans les plus intelligens, égaloient le produit de l'impôt du ſel levé ſur les ſalines, à celui que les Indes rapportent au Roi d'Eſpagne. Edouard, conduit par Geoffroi d'Harcourt, rentre en Normandie. Bataille de Créci le 26. Août 1346. où le Roi eſt défait pour avoir attaqué imprudemment Edouard qui avoit paſſé la Somme à gué. Le Prince de Galles, fils d'Edouard, âgé ſeulement de quatorze ans,

eut grande part à cette victoire, &, comme le disoit le Roi son Pere, y gagna *ses premiers Eperons.* Ordonnance par laquelle il paroît que le Roi étoit seul en Droit de battre Monnoie dans son Royaume. La fameuse Reine Jeanne de Naples fait étrangler André de Hongrie son premier mari.

1347.

Prise de Calais par Edouard, après onze mois & quelques jours de siége, le 3. Août; les Anglois l'ont gardée jusqu'en 1558. que François Duc de Guise la reprit. Le Roi, pour reconnoître la brave résistance des habitans de Calais, leur donna tous les Offices qui viendroient à vaquer, soit à sa nomination, soit à celle des Ducs de Normandie & d'Orléans ses fils, *jusqu'à ce qu'ils soient suffisamment pourvus*, & déclare nuls tous autres dons qui seroient faits à leur préjudice. Tréve de six mois entre la France & l'Angleterre; elle fut prolongée à diverses reprises.

1348.

Peste générale, qui emporte une prodigieuse quantité d'hommes. Ce fléau réveilla la piété, mais en même-tems il fit naître la Secte Fanatique des Flagellans, qui de la folie passa au brigandage.

Le Pape Clément VI. (Pierre Rogier, qui avoit été Chancelier de France,) achette la Ville d'Avignon de la Reine Jeanne, par Contrat du 19. Juin, pour la somme de quatre-vingt mille florins, & s'engage à secourir cette Princesse pour le recouvrement de ses Etats. Les Papes possédoient déjà le Comté Venaissin, par le don que leur en avoit fait Philippe le Hardi dans son entrevûe à Lyon avec Grégoire X.

EVENEMENS REMARQUABLES sous PHILIPPE DE VALOIS.

1349. 50.

Nos Rois jouissent en toute Souveraineté du Dauphiné & du Comté de Viennois, en conséquence des trois Traités faits entre le Roi Philippe de Valois & le Dauphin Humbert II. dernier Prince de la Maison de la Tour du Pin qui ait possédé le Dauphiné. Ce Prince inconsolable de la mort de son fils unique, qu'il avoit eu de Marie de Baux, songea à se retirer du monde, & fit cession & transport de ses Etats à Philippe de Valois par un premier Traité passé en 1343. confirmé en 1344. & enfin consommé en 1349. Ce Prince, depuis les deux premiers Traités, ayant changé d'avis, avoit arrêté son mariage avec Jeanne de Bourbon; mais Philippe de Valois, que ce mariage alloit priver d'une si riche Possession, le rompit, & donna cette Princesse à son petit-fils Charles V. Ce fut pour lors que se conclut le Traité de 1349. Le Dauphin entra ensuite dans l'Ordre de Saint Dominique, où il prit l'habit le 17. Juillet, suivant ces termes de l'Article 287. aux preuves de l'Histoire de Dauphiné, *item die crastinâ* (*17. Julii.*) *Ordinem & Habitum Prædicatorum induit*: il y mourut en 1355. On a cru mal-à-propos qu'une des conditions du Traité avoit été que le titre de Dauphin seroit porté par le fils aîné de nos Rois; il arriva au contraire que le premier Dauphin nommé par Humbert au premier Traité de 1343. fut le second fils de Philippe de Valois, mais il est vrai que cela n'eut pas lieu, & que ce titre a toujours été porté depuis par le fils aîné du Roi. Nous voyons qu'en 1426. Charles VII. céda cette Province au Dauphin son fils; quoiqu'il n'eût alors que trois ans, & que ce Prince confirma cette Cession en 1440. c'est la derniere Cession que l'on trouve qui en ait été faite par nos Rois à leurs fils aînés, s'étant contentés depuis de leur

en faire porter le nom. Malgré la réunion de cette Province à la Couronne, elle a toujours conservé un sceau particulier, dont le Chancelier a la garde, à la différence des autres Provinces qui perdirent leur Chancellerie à chaque réunion. (*Marillac, Trait. des Chanc.*) Philippe acquit du Roi de Majorque la Baronnie de Montpellier en Languedoc, qui étoit un Fief de la Couronne: il avoit aussi réuni à la Couronne les Comtés d'Anjou & du Maine, qu'il tenoit de Marguerite sa mere, fille de Charles II. Roi de Naples, Comte d'Anjou & du Maine. Création de l'Université de Perpignan. Institution de l'Ordre de la Jarretiere par Edouard III. Ordonnance sur l'inaliénabilité du Domaine.



1350. *Avénement à la Couronne.*	*EVENEMENS REMARQUABLES.*
JEAN *parvient à la Couronne le 23. Août 1350. âgé de trente ans. Il fut sacré à Rheims le 26. Septembre & couronné avec Jeanne de Boulogne sa deuxiéme femme. Il avoit été baptisé dans l'Eglise du Mans, suivant qu'il paroît par des Lettres de Charles V. de 1372.*	1350. 51. NUL Prince n'a si souvent assemblé les Etats généraux ou particuliers des Provinces; il en assembla tous les ans jusqu'à la Bataille de Poitiers. La France se divisoit alors en deux parts; *la Languedoyl* & *la Languedoc* séparées par la Loire; la premiere comprenoit la partie septentrionale de la France, & *la Languedoc* la méridionale. Institution de l'Ordre de l'Etoile, en faveur des plus grands Seigneurs; la Dévise étoit, *Monstrant Regibus Astra viam*, par allusion à l'Etoile des Mages: cet Ordre dont le Siége étoit à Saint Ouen près Paris, s'avilit dans la suite par le trop grand nombre de Chevaliers, & fut abandonné aux Chevaliers du Guet. Le Connétable Raoul, Comte d'Eu & de Guines, accusé d'avoir intelligence avec les Anglois, est décapité sans qu'on observe les formes de la Procédure: cette violence au commencement d'un Regne, aliéna tous les esprits, & fut cause en partie des malheurs du Roi Jean.
	1352. 53. 54. Charles d'Espagne de la Cerda, qui avoit été fait Connétable après l'exécution du Comte d'Eu, est assassiné par le Roi de Navarre Charles, dit le *Mauvais*, en haine de ce qu'on lui avoit donné le Comté d'Angoulême, que le Roi de Navarre prétendoit avoir pour la Dot de sa femme, fille du Roi Jean. Lettres (1353.) par lesquelles le Roi déclare les Conseillers du

FEMMES.	ENFANS.	1364. MORT.	PRINCES contemporains.
Bonne de Luxembourg, fille de Jean Roi de Bohême, mariée en 1332. morte en 1349. Elle est enterrée à Maubuisson.	CHARLES V. Louis, tige des Ducs d'Anjou, qui ont fait la IIe. Branche des Rois de Naples. 1384. Jean, Duc de Berri. 1416. *Amé VIII. Duc de Savoie, qui fut Pape pendant le Schisme, sous le nom de Félix V. étoit son petit-fils par Marie de Berri sa mere.* Philippe le Hardi, tige de la Branche des derniers Ducs de Bourgogne. 1404. Jeanne, femme de Charles le Mauvais, Roi de Navarre. 1373. Marie, mariée à Robert I. Duc de Bar, vers 1404. Agnès. 1349. Marguerite. 1352.	JEAN *meurt à Londres en l'année 1364. âgé de quarante-quatre ans. Il est enterré à S. Denis.*	*Papes.* Clément VI. 1352. Innocent VI. 1362. Urbain V. 1370. *Empereurs d'Orient.* Jean Paléologue. 1384. Jean Cantacusene. 1357. *Empereurs d'Occident.* Charles IV. 1378. *Maison Othomane.* Amurat I. 1388. *Roi d'Espagne.* Pierre le Cruel. 1369. *Rois de Portugal.* Alphonse IV. 1357. Pierre le Justicier. 1367. *Roi d'Angleterre.* Edouard III. 1377. *Roi d'Ecosse.* David II. 1370. *Roi de Dannemarc.* Valdemar III. 1375. *Rois de Suéde.* Magnus. 1363. Albert, vaincu par Marguerite en 1387. *Roi de Pologne.* Casimir III. 1370. *Ducs de Russie.* Jwan Danielowitz. } 1366. Jwan Jwanowitz. }
Jeanne, fille de Guillaume XII. Comte de Boulogne, & de Marguerite d'Evreux, qui étoit déjà mere de Philippe de Rouvre, dernier Duc de la premiere Branche de Bourgogne, mariée en 1349. morte en 1361.	Isabelle, femme de Jean Galéas, premier Duc de Milan. 1372. *» Le Roi Jean étant » obligé de payer une » somme très-considérable pour sa rançon, » fut réduit, dit Villani, à vendre; pour » ainsi dire, sa propre » chair à l'encan : il » vendit sa fille à Galéas, Visconti, Tiran de Milan, 600000. » florins, pour être mariée à Jean, fils de » Galéas, qui avoit » alors onze ans.*		

Parlement affranchis de tous Péages pour leurs vivres, afin qu'ils puissent être tout entiers à leurs Offices, *ferventiùs laborare pro Republicâ.* Ordonnance (1353.) pour la convocation du *Ban* & de l'*Arrière-Ban*; il en est fait mention dans les Capitulaires de Charlemagne. La différence de ces deux mots venoit, ou de ce que le *Ban* regardoit les Fiefs, & l'*Arrière-Ban* les Arrière-Fiefs, ou de ce que le Ban étoit le service ordinaire de chaque Vassal suivant la nature de son Fief, & que l'Arrière-Ban étoit une convocation extraordinaire de tous les Vassaux. Le Roi seul ou son fils pouvoit faire cette convocation, qui n'avoit lieu que dans une nécessité urgente. Le Vassal pouvoit se dispenser de s'y trouver en donnant de l'argent, ou quelqu'un qui le remplaçât. Fin tragique de Nicolas Rienzi, qui avoit voulu rétablir le Tribunat à Rome, pendant que le S. Siége étoit à Avignon en 1354. Quelques années auparavant (1328.) étoit mort à Lucques Castraccio Castracani, qui s'étoit fait Souverain de cette République. C'étoit le tems des entreprises, & où les Guelphes & les Gibelins partageoient l'Italie.

1355. 56.

Charles, fils du Roi Jean, porte le premier le nom de Dauphin, & est fait Duc de Normandie: il invite le Roi de Navarre avec qui il avoit été en quelque liaison, à venir à sa Réception. Le Roi de Navarre y vient, & Jean l'y fait arrêter le 5. Avril. Etats généraux tenus à Paris pour demander des Subsides. L'emprisonnement du Roi de Navarre fait armer son frere Philippe & les parens des Seigneurs qui avoient été massacrés à Rouen lors de son emprisonnement; ils appellent à leur secours Edouard III. La tréve concluë entre la France & l'Angleterre en 1347. tant de fois rompuë & renouvellée, se change enfin en une guerre

MINISTRES.	GUERRIERS.	MAGISTRATS.	SAVANS & Illustres.
Pierre de la Forêt, Cardinal. 1361.	*Connétables.*	*Chanceliers.*	Barthole. 1355.
Jean, Cardinal de Beauvais. 1373.	Raoul, Comte d'Eu, décapité en 1350.	Pierre de la Forêt. 1361.	L'Empereur Charles IV. l'admit dans ses Conseils, & lui permit de porter les armes de Bohême, quoiqu'il fût d'assez basse naissance.
	Charles d'Espagne de la Cerda. 1354.	Gilles Aycelin de Montagu, Cardinal, Evêque de Thérouane. 1378.	Buridan, vivant en 1355.
	Jacques de Bourbon. 1361.	Jean de Dormans, *dit* le Cardinal de Beauvais. 1373.	
	Gaultier de Brienne. 1356.	*Premier Président.*	
	Robert de Fiennes, vivant en 1380.	Simon de Buci. 1369.	
	Maréchaux de France.	*Procureur du Roi.*	
	Gui de Nesle. 1353.	Jacques Dandrie. 1365.	
	Edouard, sire de Beaujeu. 1351.	*Avocats du Roi.*	
	Rogues de Hangest. 1352.	Gerard de Montaigu, pourvu en 1351.	
	Jean de Clermont. 1356.	Guillaume de Dormans. 1373.	
	Arnoul d'Audeneham. 1370.	Renaud de Aci, massacré en 1357.	

EVENEMENS REMARQUABLES sous JEAN.

cruelle en 1356. Edourd envoie son fils Edouard, Prince de Galles, fameux par le gain de la Bataille de Créci, pour commander son armée : il ravage l'Auvergne, le Limousin & le Poitou. Jean ayant rassemblé ses troupes, l'atteignit à Maupertuis, à deux lieues de Poitiers, dans des vignes d'où il ne pouvoit se sauver. Le Prince de Galles demande la paix au Roi ; il offre de rendre tout ce qu'il avoit pris en France, & une tréve de sept ans. Jean refuse toutes ces conditions, attaque huit mille hommes avec quatre-vingt mille, & est défait à la Bataille qu'on nomme de Poitiers, le Lundi 19. de Septembre 1356. Le Prince de Galles le mene à Bordeaux, d'où il fut conduit l'année d'après prisonnier en Angleterre. Pierre de Bourbon fut tué à côté du Roi ; il étoit accablé de dettes, & avoit par cette raison été excommunié à la poursuite de ses Créanciers ; Louis de Bourbon son fils le fit absoudre après sa mort, afin de faire prier Dieu pour lui, & le Pape Innocent II. ne leva l'excommunication que sur l'obligation du fils, qui promit de payer les dettes de son pere. Etats généraux ; ils accordent une Aide au Dauphin qui gouvernoit, mais ce fut à des conditions bien dures, car il se vit forcé à consentir à la destitution des premiers Magistrats, tels que le Chancelier, le premier Président, &c. que leur vertu rendoit suspects à ceux qui vouloient profiter des malheurs publics : on demandoit aussi la liberté du Roi de Navarre, & le Dauphin la refusa ; cependant il fallut leur accorder encore de nommer les Officiers qui devoient faire la levée des Deniers, comme par la permission de Jean ils les avoient déjà nommés aux Etats de l'année 1355. C'est à ces Officiers, qui ne devoient subsister qu'autant que l'Aide devoit avoir cours, que l'on peut rapporter l'origine des Cours des Aides : celle de Paris fut érigée en

titre de Cour en 1390. abolie par les ordonnances d'Orléans en 1560. & de Moulins en 1566. & rétablie enfin par Edit de Charles IX. en 1569. Bulle d'or donnée par Charles IV. pour régler l'élection de l'Empereur : elle contient quarante articles, dont vingt-trois furent publiés à Nuremberg, & les dix-sept autres à Metz, où Charles Dauphin se trouva : ce fut le célébre Barthole qui dressa cette loi, dont le dernier article prescrit aux Electeurs séculiers de faire instruire leurs fils dans la connoissance des langues. Henri VI. ayant fait en 1196. une constitution pour rendre la Couronne Impériale héréditaire dans sa maison, même en faveur des filles au défaut des mâles, cette constitution fut admise à Rome, & reçuë par cinquante-deux Princes de l'Empire, malgré le droit d'élection qui leur appartenoit ; mais elle n'eut plus d'effet après son fils Fréderic II. lors du long Interregne, qui mit le trouble dans toute l'Allemagne. On en revint aux élections, & la bulle d'or, qui est devenuë la loi permanente de l'Empire, en régla les conditions.

1357.

Le Roi de Navarre se sauve de prison ; il conçoit le projet de se faire Roi de France ; il arme contre le Dauphin qui gouvernoit en qualité de Lieutenant du Roi pendant la détention de son pere, & qui dans la même année, le 14. Mars, prit le titre de Régent. Depuis la prise du Roi jusqu'à sa délivrance, on mit à la tête des *lettres royaux* le nom de Charles Dauphin.

1358.

Les Paysans se soulevent contre la noblesse ; cette faction fut appellée la *Jacquerie*. Les Parisiens ayant Etienne

EVENEMENS REMARQUABLES sous JEAN.

Marcel, Prévôt des Marchands, à leur tête, se révolterent contre le Dauphin Régent; Marcel massacre Robert de Clermont Maréchal de Normandie, & Jean de Conflans Maréchal de Champagne, en présence & dans la chambre même du Dauphin, & donne à ce Prince son chaperon pour sauve-garde. Le Dauphin se retire de Paris; le Roi de Navarre y commet toute sorte d'excès, & en est chassé à son tour. Marcel, dans la crainte d'être puni de tous ses crimes par le Régent, dont l'Armée avoit investi Paris, y met le comble en voulant livrer la Ville aux Anglois, mais comme il s'avançoit vers la porte saint Antoine le premier Août sur le minuit, Jean Maillard, fidéle & courageux citoyen, assomma ce traître d'un coup de hache: sa mort fit cesser la rébellion, & le Dauphin rentra dans Paris le 4. du même mois.

Prise d'Auxerre par les Anglois, dont ils n'étoient plus les maîtres en 1360.

1359.

Le Roi de Navarre déclare la guerre dans les formes au Régent qui prend plusieurs Villes. Du Guesclin commence à se faire connoître.

La Province de Languedoc témoigne son zéle en accordant un Subside considérable. Le Régent fait sa paix avec le Navarrois. La Guerre avoit empêché pendant plusieurs années que le Parlement ne s'assemblât, ce qui causoit de grands désordres dans l'état, tant pour le civil que pour le criminel. Le Régent ordonne cette année que les Présidens du Parlement, *ledit Parlement non séant*, jugeront les affaires qui seront portées devant eux, en attendant qu'il puisse assembler le Parlement. Il est bon de rapporter les termes de cette Ordonnance. » Comme pour le fait & oc-

EVENEMENS REMARQUABLES *sous* JEAN.

» cupation des présentes Guerres, qui long-tems ont été » & encore sont, *le Parlement qui de tout tems a été, & est,* » *quand il se tient, la Justice capitale & souveraine de tout* » *le Royaume de France, représentant, sans moyen, la per-* » *sonne de mondit Seigneur & la nôtre, &c.* » Il restraint le nombre des Officiers du Parlement, des Enquêtes, des Requêtes, des Comptes, &c. & veut que ceux qui « au » moyen de la restriction faite par son Ordonnance, ne de- » meurent plus en Office, soient subrogés, arrivant vacance » desdits Offices.

Le Traité qui avoit été négocié en Angleterre pour la liberté du Roi Jean, & dont les conditions étoient très-désavantageuses, révolta toute la France, & les Etats ayant délibéré à ce sujet, ne voulurent point l'accepter. Les Anglois rentrent en France, ils l'attaquent par l'Artois, la Champagne & la Bourgogne; le Roi d'Angleterre s'avance jusques sous les murs de Paris, de-là il se retire près de Chartres, où un orage affreux épouvante si fort son Armée, qu'il croit y reconnoître l'ordre du Ciel de faire la Paix.

1360.

Traité de Bretigni, près de Chartres, conclu le 8. Mai par Charles Régent & les Députés d'Edouard; par l'Article XII. il est dit que Jean renoncera à toute Souveraineté sur la Guyenne, &c. dont la propriété restera à Edouard, & qu'Edouard de son côté renoncera à ses prétentions à la Couronne de France, à la Normandie, &c. Ils conviennent de se trouver à Calais, pour déterminer le lieu & le tems où se feront les renonciations. Ce Traité fut ratifié par les deux Rois à Calais le 24. Octobre suivant, à la réserve du seul Article XII. qui n'y est point rappellé : cependant ces

Princes conviennent par des lettres signées le même jour, d'envoyer à Bruges à la saint André 1361. les renonciations que par le traité de Brétigni on avoit projetté de faire à Calais ; mais cette derniere convention n'eut point lieu, car Jean ayant envoyé à Bruges, suivant la parole qu'il en avoit donnée, porter ses renonciations, & les députés d'Edouard ne s'y étant pas trouvés, les choses demeurerent, par rapport à la souveraineté de la Guyenne ; dans l'état où elles étoient avant le traité de Brétigni, & Edouard fut mis en possession de la Guyenne, &c. *réservant les Commissaires du Roi*, dit le Songe du Vergier, *La Souveraineté, le Ressort & les Sujets*, sans que ceux d'Edouard s'y opposassent. En conséquence du traité de Brétigni, le Roi Jean fut mis en liberté après quatre ans de prison. Ordonnance qui permet aux Juifs de demeurer dans le royaume pendant vingt ans : cette ordonnance est accompagnée de lettres, par lesquelles le Roi leur donne, pour Gardien & Conservateur de leurs priviléges, le Comte d'Estampes, (*de la Maison d'Evreux.*) Le Roi de Navarre est compris dans ce traité ; il avoit fait le sien avec le Régent un an auparavant. Edouard interdit l'usage de la langue Françoise dans tous les actes publics en Angleterre, où l'on s'en étoit servi jusqu'alors.

1361. 62. 63.

Philippe de Rouvre, dernier Duc de Bourgogne, de la premiere maison de Bourgogne, meurt à Rouvre près de Dijon le 21. Septembre, âgé de quatorze ans. Jean réunit ce Duché à la Couronne par le droit du sang, comme plus proche parent, parce qu'il étoit fils de Jeanne de Bourgogne sœur du Duc Eudes, grand-pere du jeune Duc Philippe de Rouvre ; ensuite il le donna à Philippe dit le Hardi

EVENEMENS REMARQUABLES sous JEAN.

son quatriéme fils le 6. Septembre 1363. à titre d'appanage, réversible à la Couronne faute d'*Hoirs mâles*, car c'est ainsi que doivent s'entendre ces paroles, *Hærede succedente*, qui se trouvent dans les lettres patentes, & qui sont conformes à la loi établie par Philippe le Bel en 1314. Philippe fut surnommé le Hardi pour avoir combattu vaillamment auprès de son pere à la bataille de Poitiers, ou plûtôt pour s'être mis avec violence, en qualité de Doyen des Pairs, au-dessus de Louis Duc d'Anjou son frere aîné, créé Pair dès l'an 1360. qui avoit pris sa place à côté du Roi.

Il réunit le Comté-Pairie de Flandres à la branche de Bourgogne, par son mariage avec Marguerite, derniere héritiére des Comtes de Flandres, & veuve de Philippe de Rouvre; ensorte que ses enfans recueillirent toute la dépouille de Philippe de Rouvre, & celle de sa veuve devenuë leur mere; il est le chef de la seconde maison royale de Bourgogne. Par la Charte du Roi Jean, qui contient la donation du Duché, il fut institué premier Pair de France; jusques-là les Ducs d'Aquitaine & de Normandie avoient pris en plusieurs occasions le pas sur le Duc de Bourgogne, qui ne l'a eu d'une façon bien décidée que depuis l'an 1380. Ce fait me paroît digne de remarque par rapport à l'autorité royale, qui peut en quelque sorte changer la nature des choses, en donnant à une institution nouvelle la priorité du tems sur de plus anciennes; c'est sans doute cet exemple qui autorisa Henri III. à ce qu'il fit en faveur des Duchés de Joyeuse & d'Epernon.

Le Roi réunit à la Couronne le Duché de Normandie, & les Comtés de Champagne & de Toulouse. Jacques de Bourbon, Comte de la Marche, est tué à la bataille de Brignais, où il fut défait en voulant dissiper ce qu'on appelloit *les grandes Compagnies*, qui avoient désolé la France,

& qui passerent dans la suite en Italie. Ces grandes Compagnies étoient composées de gens de guerre, qui s'assembloient sans être autorisé par le prince, & qui s'élisoient un Chef. Elles commencerent à paroître en France, suivant le Continuateur de Nangis, en 1360. il les appelle, *Filii Belial, guerratores de variis nationibus, non habentes titulum*: ils se nommoient aussi les Tard-venus, ou Malandrins.

1364.

Jean retourne en Angleterre pour y traiter de la rançon du Duc d'Anjou, qui s'en étoit sauvé y étant en ôtage: quelques-uns ont dit que c'étoit aussi pour y revoir une femme dont il étoit amoureux; il y mourut. La variation des monnoies sous ce Prince, est la preuve la plus forte des malheurs de son Regne; variation si subite, que *à grand peine étoit homme, qui en juste payement des monnoyes, de jour en jour se pût connoître.* (Rec. des Ord.) C'étoit le genre d'impôt de ce tems-là, & sans doute le plus fatal au Commerce: aussi le peuple obtint-il, comme une grace, qu'il fût remplacé par les tailles & les aides. Ce qui est extraordinaire, c'est que jamais le luxe n'avoit été porté plus loin par la Noblesse.



V iv

1364. Avénement à la Couronne.

EVENEMENS REMARQUABLES.

CHARLES V. *parvient à la Couronne l'an 1364. âgé de vingt-sept ans; sa grande prudence lui fit donner le surnom de Sage. Il est le premier des Fils de France qui ait pris le titre de Dauphin. Il se fit sacrer & couronner à Rheims avec la Reine sa femme, par l'Archevêque Jean de Craon le 19. Mai 1364.*

1364.

CHARLES, dit *le Mauvais*, Roi de Navarre, ne cherchoit qu'un prétexte pour reprendre les armes : il renouvella les prétentions qu'il avoit euës sur le Duché de Bourgogne, lorsque le feu Roi s'en étoit saisi à la mort de Philippe de Rouvre ; il y joignit ses autres droits sur la Champagne & la Brie, & la guerre recommença plus vivement que jamais.

Bataille de Cocherel, près du village de ce nom, entre Evreux & Vernon, gagnée le 6. Mai par du Guesclin, commandant pour Charles V. contre le Roi de Navarre, dont les troupes furent défaites ; le Captal de Buch qui les commandoit est fait prisonnier. La guerre continuë par rapport à la Bretagne, entre Charles de Blois & le jeune Comte de Montfort, dit Jean V. Ils font un Traité dans les Landes de Beaumanoir : Charles de Blois, excité par sa femme Comtesse de Penthiévre, ne veut pas l'exécuter ; il donne la bataille d'Aurai le jour de Saint Michel ; il y est tué, & du Guesclin est fait prisonnier par Jean Chandos, le plus fameux Capitaine d'Angleterre. Le Comte de Montfort fait la Paix avec la veuve de Charles de Blois, & par le Traité de Guerande conclu en 1365. il est reconnu pour Duc de Bretagne, dont il rend la foi & hommage au Roi. Pendant cette guerre, qui duroit depuis 1341. deux Princesses donnerent des preuves d'un grand courage, la Comtesse de Montfort &

FEMMES.	ENFANS.	1380. MORT.	PRINCES contemporains.
Jeanne, fille de Pierre I. du nom, Duc de Bourbon, & d'Isabelle de Valois, mariée en 1349. morte en 1377.	CHARLES VI. Louis, Duc d'Orléans, Ayeul de Louis XII. & Bisayeul de François I. 1407. *Il fut aussi Duc de Valois, par l'érection de ce Comté en Pairie que fit Charles VI. en 1406.* *Il fut pere de Philippe, Comte de Vertus, qui ne laissa qu'un bâtard, & du fameux bâtard d'Orléans, autrement le Comte de Dunois, mort suivant quelques-uns en 1470. suivant d'autres en 1468. Il avoit eu ce dernier de Mariette d'Enghien, femme d'Aubert de Cani. Le Duché d'Orléans qu'il avoit eu en appanage, pour le tenir en Pairie, fut réuni à la Couronne lorsque Louis XII. son petit-fils parvint à la Couronne.* Jean, mort en bas âge. Jeanne, morte en bas âge. Bonne, morte en bas âge. Jeanne, morte en bas âge. Marie. Isabelle. Catherine, mariée à Jean de Berri, Comte de Montpensier. 1388.	CHARLES V. *meurt le 16. Septembre au Château de Beauté, au bois de Vincennes, dans la quarante-quatriéme année de son âge. Il fut enterré à saint Denis.* Christine de Pisan, fille de Thomas de Pisan, assure que le Roi mourut à l'heure que son pere avoit prédit; elle lui donne la qualité d'Astronome du Roi: on peut juger de l'estime où étoit cet Officier, par les grandes pensions dont il jouissoit. Thomas étoit payé tous les mois de cent livres de gages, & les livrées n'alloient à guéres moins, sommes considérables pour ce tems-là, tant l'Astrologie que l'on nomme judiciaire étoit à la mode alors, même auprès des Princes les plus sages & les plus religieux.	*Papes.* Urbain V. 1370. Grégoire XI. 1378. Urbain VI. 1389. *Empereur d'Orient.* Jean Paléologue. 1389. *Empereurs d'Occident.* Charles IV. 1378. Vinceslas. 1400. *Maison Othomane.* Amurat I. 1388. *Rois d'Espagne.* Pierre le Cruel. 1369. Henri II. 1379. Jean I. 1390. *Rois de Portugal.* Pierre le Justicier. 1367. Ferdinand I. 1383. *Rois d'Angleterre.* Edouard III. 1377. Richard II. 1399. *Rois d'Ecosse.* David II. 1370. Robert II. 1390. *Rois de Dannemarc.* Valdemar III. 1375. Olaüs V. 1387. *Roi de Suéde.* Albert, vaincu par Marguerite en 1387. *Rois de Pologne.* Casimir III. dit le Grand. 1370. Louis, Roi de Hongrie, surnommé le Grand. 1382. Ces deux Princes méritoient le titre de Grand, Casimir par ses sages Loix, & Louis par sa valeur. *Ducs de Russie.* Jwan Danielowitz. } 1366. Jwan Jwanowitz. } 1366. Démétrius Jwanowitz. 1381.

Jeanne la boiteuse, pendant la prison & après la mort de leurs maris.

Révocation des domaines aliénés depuis la mort de Philippe le Bel.

1365.

Traité de paix entre Charles V. & le Roi de Navarre le 6. Mars. Le Comté d'Evreux, qui étoit son patrimoine, lui fut laissé, & on lui donna Montpellier & ses dépendances, avec réserve de la Souveraineté & du ressort, pour le dédommager de Mante & Meulan qu'on ne lui rendit point, & pour ses prétentions sur la Bourgogne, la Champagne & la Brie.

Création de l'Université d'Orange par Raimond V.

1366.

Bertrand de Guesclin va faire la guerre en Espagne, & emmene *les Grandes Compagnies*, dont il purgea la France. Du Guesclin chasse du royaume de Castille Pierre, dit *le Cruel*: ce Prince souillé du meurtre de ses freres, avoit achevé de se rendre odieux par la mort violente de sa femme Blanche de Bourbon, sœur de la femme de Charles V. qu'il empoisonna pour se livrer à l'amour qu'il avoit pris pour Marie de Padille. Bertrand fait couronner à sa place Henri Comte de Transtamare, frere bâtard de ce Roi. Henri fit du Guesclin Connétable de Castille.

1367. 68.

Le Prince de Galles donne du secours à Pierre le Cruel qui s'étoit retiré en Guyenne, & le rétablit sur le trône. Pierre se brouille avec le Prince de Galles son bienfaiteur. Henri rentre dans la Castille, tue de sa main Pierre, & de-

MINISTRES.	*GUERRIERS.*	*MAGISTRATS.*	*SAVANS & Illustres.*
Jean de la Grange, dit le Cardinal d'Amiens. 1402. Philippe de Mailieres. *Sécretaires des Finances.* Gérard de Montaigu, pere de Jean Grand-Maître de France. Gontier de Bagneaux. Nicolas de Verres. Pierre Blanchet, qui signa l'Edit de 1374. pour la majorité des Rois à quatorze ans.	*Connétables.* Robert de Fiennes, dit Moreau, vivant en 1380. Bertrand du Guesclin. 1380. *Maréchaux de France.* Arnoul d'Audeneham. 1370. Jean le Meingre, dit Boucicaut. 1367. Jean, Sire de Neuville, vivant en 1359. Jean de Mauquonchi, Sire de Blainville, mort avant 1391. Louis de Sancerre. 1402.	*Chanceliers.* Jean de Dormans, dit le Cardinal de Beauvais. 1373. Guillaume de Dormans. 1373. Pierre d'Orgemont fut élu par Scrutin en présence du Roi. 1389. *Premiers Présidens.* Simon de Buci. 1369. Pierre de Déméville, qualifié premier Président dans les lettres du 2. Août 1370. qui sont dans un Registre du Parlement, commençant le 12. Novemb. 1369. Guillaume de Sens. 1373. Pierre d'Orgemont. 1389. Arnaud de Corbie. 1413.	Hug. Aubriot, vivant en 1381. Jean Bocace. 1375. Sainte Brigite. 1373. Sainte Catherine de Sienne. 1380. Maître Gervais. Guill. de Machaut, vivant en 1370. Fr. Petrarque. 1374. Suson. 1365. Alf. Vargas. 1366. Le Regne de Charles V. est une Epoque mémorable dans l'Histoire des lettres. *Ce Prince*, dit Christine de Pisan, *avoit été instruit en Lettres moult suffisamment:* ce fut vers son Regne, selon Pasquier, que les *Chants Royaux*, *Ballades*, *Rondeaux & Pastorales*, *commencerent d'avoir cours:* c'est en effet à son tems que commence, pour ne plus s'interrompre, la chaîne de nos Poëtes François. Froissart faisoit des Vers sous le Regne de ce Prince, Charles d'Orléans, pere de Louis XII. nous a laissé un Recueil *manuscrit* de ses Poësies: à sa mort, François Villon avoit trente-trois ans, & Jean Marot, pere de Clément, étoit né. (*Mémoires de l'Académie des Belles Lettres.*)

EVENEMENS REMARQUABLES sous CHARLES V.

vient paisible possesseur du royaume. On a dit que Pierre le Cruel voyant Dom Henri de retour en Castille, s'étoit fait Musulman pour obtenir le secours des Maures, mais c'est un conte mal inventé par certains anciens Romanciers » qui tiennent néanmoins encore rang d'Historiens auprès » du vulgaire, parce qu'ils rapportent quelque chose de » vrai. » (*Révol. d'Espagne par le P. d'Orléans.*)

Révolte de la Guyenne (1368.) contre Edouard, Prince de Galles, qui en tiroit des Impôts excessifs.

1369. 70.

Le Comte d'Armagnac & plusieurs autres Seigneurs appellent au parlement de Paris : Edouard y est cité en qualité de Vassal de la Couronne, & n'ayant pas comparu, les terres qu'il possédoit en France sont confisquées. La guerre recommence entre Charles V. & Edouard III.

Du Guesclin reprend dans le cours de cette guerre presque toute la Guyenne, le Poitou où périt le brave Chandos Anglois, la Xaintonge, le Rouergue, le Périgord, une partie du Limousin, le Ponthieu, &c. Aubriot, Prévôt de Paris, pose les fondemens de la Bastille en 1370. Du Guesclin est fait Connétable de France, sur la démission du Seigneur de Fiennes.

Ordonnance qui défend les jeux de hazard, & excite à tous les jeux d'adresse & de force, l'Arc, l'Arbalêtre, &c. capables de former le corps & d'exercer aux armes. Cette ordonnance se sent bien du tems où la nation n'étoit que guerriere : mais dans l'énumération des jeux défendus, on est étonné d'y en trouver qui n'étoient point des jeux de hazard, & qui appartenoient à l'esprit, ou qui pouvoient contribuer à dénouer le corps des jeunes gens. *Défendons par ces présentes* tous les jeux de dez, de *tables* (de

		MAGISTRATS.	
		Procureur du Roi.	
		Guillaume de S. Hermant. 1384.	
		Avocats du Roi.	
		Jean Pastorel, vivant en 1367.	
		Raoul de Presles, fils naturel du premier, mort en 1382.	
		Jean d'Ay, 1375.	
		Jean Deillois, exerçoit en 1374.	
		Jean Desmarès, qui avoit déplu aux Ducs d'Anjou & de Berri, pour avoir parlé hardiment sur la majorité du Roi, fut décapité en 1382.	
		Jean Canart, vivant en 1387.	

EVENEMENS REMARQUABLES sous CHARLES V.

Dames) de *Palmes* (Paulmes) de *Quilles*, de *Palet*, de *Billes*, (Billard) &c.

Nouvelle ordonnance sur le droit d'Amortissement.

La Couronne d'Ecosse passe dans la maison de Stuard par la mort de David Roi d'Ecosse, qui laissa pour héritier Robert Stuard fils de sa sœur.

1371. 72. 73. 74. 75.

Charles V. accorde la noblesse à tous les Bourgeois de Paris ; elle leur fut confirmée par Charles VI. Louis XI. François I. & Henri II. Henri III. restraignit ce privilége en 1577. aux seuls Prévôts des Marchands & Echevins : il fut supprimé en 1667. rétabli en 1707. supprimé de nouveau en 1715. & rétabli enfin en 1716. tel qu'il subsiste aujourd'hui.

Ordonnance qui défend les guerres privées.

Le Roi tire de grands secours des Juifs, qu'il oblige à porter une marque particuliere sur leurs habits.

Jean V. Duc de Bretagne, qui avoit pris parti pour les Anglois, avoit été déclaré rebelle par arrêt du parlement, & comme tel privé de ce Duché, où il ne conservoit plus que le port de Brest. Les Anglois sont battus par la flotte Castillane dans un combat naval proche de la Rochelle, & le Roi Henri de Castille rendit dans cette occasion à Charles V. le secours que celui-ci lui avoit prêté contre Pierre le Cruel. Le Captal de Buch qui avoit obtenu sa liberté lors du traité fait entre Charles V. & le Roi de Navarre, est de nouveau fait prisonnier près Soubise par Yvain de Galles, seul reste de la Famille ancienne des Princes de Galles. La perte de ce Général fut plus fatale aux Anglois que celle d'une bataille. Charles V. refusa de le rendre, & il mourut prisonnier au temple au bout de

cinq ans, après avoir refusé généreusement de s'engager au service de France.

Tréve entre la France & l'Angleterre, où la France conserve tous ses avantages. Elle avoit perdu sous le Roi Jean ce que Philippe Auguste avoit conquis sur les Anglois : Charles V. s'en remit en possession. Nous verrons encore une fois Henri V. aussi triomphant qu'Edouard III. & Charles VII. aussi heureux que Charles V. fut prudent & avisé.

Ordonnance de Charles V. du mois d'Août 1374. par laquelle les Rois sont déclarés majeurs à quatorze ans, *donec decimum quartum ætatis annum attigerint.* Il voulut que le Recteur de l'Université, le Prévôt des Marchands & les Echevins de la ville de Paris fussent présens à l'enrégistrement qu'il fit faire au parlement. Le Chancelier de l'Hôpital expliqua depuis cette ordonnance sous le regne de Charles IX. & il fut dit que l'esprit de la loi étoit, que les Rois fussent majeurs à quatorze ans commencés, & non pas accomplis, suivant la régle, que dans les causes favorables *annus incœptus pro perfecto habetur.*

Ordonnance sur la Régence, au mois d'Octobre 1374. par laquelle Charles déclare, que s'il meurt avant que son fils soit entré dans l'âge de quatorze ans, le Duc d'Anjou son frere sera Régent du royaume jusqu'à ce que le jeune Roi soit entré dans sa quatorziéme année. Dans le même mois il donne une autre ordonnance qui porte, que s'il meurt avant que son fils aîné soit entré dans sa quatorziéme année, la Reine aura la tutelle de ses enfans, fils & filles, jusqu'à ce que le Roi soit parvenu à l'âge de quatorze ans, & qu'avec elle les Ducs de Bourgogne & de Bourbon seront tuteurs, & que si la Reine, par mort, mariage ou autrement, ne peut être tutrice, le Duc de Bour-

gogne sera tuteur, & à son défaut le Duc de Bourbon. Il étoit tems de mettre ordre à l'abus des Régences qui absorboient l'autorité royale; dans la premiere & la seconde race le Roi n'étoit majeur qu'à vingt-deux ans, & pendant sa minorité tous les actes étoient scellés du sceau du Régent. Cet usage étoit fondé sur l'opinion que le Roi n'étoit point Roi qu'il n'eût été sacré, & ce sacre étoit différé par le Régent, le plus long-tems qu'il pouvoit: aussi voyons-nous que même encore sous la troisiéme race, où la puissance des Régens étoit fort diminuée, les Rois faisoient sacrer leurs fils de leur vivant, pour assurer leur Etat, que l'autorité du Régent pouvoit rendre incertain. Cette matiere est trop vaste pour la traiter dans toute son étenduë, il suffira de quelques remarques. 1°. La Régence étoit distinguée de la tutelle, & ne se confondoit pas dans la même personne, ensorte que, par exemple, Charles V. avoit donné la tutelle de son fils à la Reine son Epouse, & la Régence au Duc d'Anjou; ce qui n'eut pas lieu, parce que la Reine mourut avant Charles V. la Reine Blanche, mere de S. Louis fut la premiere qui réunit ces deux titres que l'on distingua toujours, mais que l'on ne sépara jamais depuis Charles V. 2°. Les Rois ont disposé de la Régence par leurs testamens, & leurs dispositions ont été suivies. 3°. Charles IX. est le premier qui ait déclaré solemnellement sa majorité. 4°. Le premier de nos Rois qui ait voulu apporter quelque réglement sur les Régences, est Philippe le Hardi: il rendit deux ordonnances, l'une étant encore en Afrique, & l'autre à son retour, par lesquelles il vouloit que son fils fût déclaré majeur à quatorze ans, mais ces ordonnances n'eurent pas d'exécution après lui, celles même de Charles V. furent contredites pendant la minorité de Charles VI. lequel rendit à son tour deux déclarations con-

formes à celles du Roi son pere, qui sont enfin devenuës la Jurisprudence constante de notre Droit public en cette matière.

Le Songe du Vergier, *Somnium Viridarii*, a été fait, dit-on, en 1374. entre plusieurs Auteurs à qui on en fait honneur, il me semble que c'est à Raoul de Presles qu'il doit rester : il traite de la Puissance Ecclésiastique & Séculiere.

1376. 77.

Le célébre Prince de Galles mourut le 17. Juillet 1376. âgé de quarante-six ans ; les Anglois l'appelloient communément le *Prince Noir*, parce qu'il portoit des armes de cette couleur : *il possedoit*, dit Rapin Thoyras, *toutes les vertus dans un degré éminent : aussi bon Soldat que grand Capitaine, brave sans ferocité, fier dans les Combats, mais très-affable dans la Société.... toujours soumis & respectueux envers le Roi son pere.* Le Roi de France lui fit faire un Service à Notre-Dame. Le Roi d'Angleterre mourut un an après son fils, & Richard, fils du Prince de Galles, lui succéda à l'âge d'onze ans. Les Florentins liés pour lors d'intérêt avec le Pape Grégoire XI. lui envoyerent Catherine de Sienne, qui le détermina à rétablir le Siége à Rome (1377.) d'où il avoit été transféré à Avignon depuis 1308. [il a été le dernier des Papes François.] Le motif de ce retour fut la révolte des Boulonnois qui vouloient se soustraire à la puissance du Pape, & que le Pontife ne pouvoit atteindre de si loin.

1378.

La mort d'Edouard III. mit Charles V. en état d'achever la conquête de la Guyenne, qu'il reprit toute entiere, à la réserve de la Ville de Bordeaux. L'Empereur

Charles de Luxembourg & son fils Venceslas sont reçus à Paris le 4. Janvier ; l'Empereur y venoit pour acquitter un vœu qu'il avoit fait de visiter l'Abbaye de Saint Maur près de Paris ; il mourut quelques mois après. On a dit de lui qu'il avoit ruiné sa Maison pour acquérir l'Empire, & qu'il ruina l'Empire pour rétablir sa Maison. Des complices du Roi de Navarre, qui vouloit faire empoisonner le Roi, comme il avoit déjà fait, sont exécutés. Le Duc d'Anjou enleve Montpellier au Roi de Navarre.

1369.

Le Roi, sur les conclusions de Canart son Avocat, confisque & réunit la Bretagne, pour crime de félonie, sur le Comte de Montfort, sauf le droit des enfans de Charles de Blois ; mais cette réunion n'eut pas lieu, parce que le Duc sut se défendre, & que le Roi mourut peu de tems après.

Commencement du Schisme. Après la mort de Grégoire XI. arrivée le 27. Mars 1378. Urbain VI. fut élu par tous les Cardinaux qui étoient à Rome ; plusieurs d'entr'eux en étant sortis, prétendirent que la violence du Peuple avoit empêché que l'Election ne fût libre, & ils élurent le 20. Septembre de la même année Clément VII. qui dans la suite se retira à Avignon. Ce Schisme ne finit que quarante ans après au Concile de Constance. On a dit que les Cardinaux Electeurs de Clément avoient auparavant envoyé offrir le Pontificat au Roi Charles V. qui étoit veuf, & que ce Prince l'avoit refusé, parce qu'étant estropié du bras gauche, il n'auroit pu célébrer la Messe. (*Martene.*)

1380.

Le Connétable du Guesclin meurt de maladie le 13. Juil-

EVENEMENS REMARQUABLES sous CHARLES V.

let, âgé de soixante-six ans, devant Châteauneuf de Rendon qu'il assiégeoit; il fut enterré à S. Denis auprès du tombeau que Charles V. s'étoit fait préparer. En disant adieu aux vieux Capitaines qui l'avoient suivi depuis quarante ans, il les pria de ne point oublier ce qu'il leur avoit dit mille fois, *qu'en quelque Pays qu'ils fissent la guerre, les gens d'Eglise, les femmes, les enfans, & le pauvre peuple n'étoient point leurs ennemis.*

Les ennemis lui rendirent un honneur singulier. Le Gouverneur de Rendon avoit capitulé avec le Connétable, & il étoit convenu de se rendre le 12. Juillet, en cas qu'il ne fût pas secouru: quand on le somma de rendre la Place le lendemain, qui fut le jour de la mort de du Guesclin, le Gouverneur dit qu'il lui tiendroit parole, même après sa mort; en effet il sortit avec les plus considérables Officiers de sa Garnison, & vint mettre sur le cercueil du Connétable les clefs de la Ville, en lui rendant les mêmes respects que s'il eût été vivant. (Il y a des Historiens qui disent qu'il vivoit encore quand on lui remit les clefs.) Les fameux Capitaines qui avoient été sous lui, refuserent l'épée de Connétable, comme ne se sentant pas dignes de la porter après lui. Cependant Olivier de Clisson fut forcé quelque tems après de la recevoir.

Le Roi de Navarre avoit donné du poison à Charles lorsqu'il n'étoit encore que Dauphin: un Médecin Allemand suspendit l'effet du poison en lui ouvrant le bras, & dit que quand cette plaie se refermeroit, il mourroit; la plaie se referma en 1380. Ce Prince, le jour même de sa mort, supprima par une Ordonnance expresse une partie des Impôts qu'il avoit établis.

Charles V. entre bien des éloges, en a mérité un qui doit servir d'instruction à tous les Rois. C'est que jamais

Prince ne se plut tant à demander conseil, & ne se laissa moins gouverner que lui. Edouard disoit *qu'il n'y eut onc Roi qui si peu s'armât & qui lui donnât tant d'affaires.* Et du Tillet le louë en disant, *que jamais il ne vêtit armure ni autre habillement de guerre.* En effet il ne parut jamais à la tête de ses Armées, dont il donna le principal Commandement au Connétable de Guesclin ; mais sa rare prudence répara les malheurs qui avoient affligé la France pendant le Regne du Roi Jean : elle lui fit reprendre sur les Anglois, sans sortir de son Cabinet, presque tout ce que son pere & son grand-pere, avec du courage & bien des peines, avoient perdu en combattant en Personne, & la gloire de ce Regne fut d'avoir eu en même-tems le Prince le plus sage, & le Général le plus habile. On ne doit pas omettre une belle réponse de ce Prince : quelqu'un murmuroit de l'honneur qu'il portoit aux gens de Lettres, appellés dans ce tems *Clercs*, il répondit, *les Clercs ou la Sapience l'on ne peut trop honorer, & tant que Sapience sera honorée en ce Royaume, il continuera à prospérité, mais quand deboutée y sera, il décherra :* (Christine de Pisan.) Au rapport de Froissart, on n'avoit pas jugé trop favorablement de ce Prince à la Bataille de Poitiers, par la faute de son Gouverneur, qui dès le commencement du Combat le fit retirer avec ses deux freres : *Charles, Louis & Jean*, dit-il, *fils du Roi de France, étoient jeunes d'âge & de conseil, si avoit en eux petit recouvrer, & nul d'eux ne vouloit entreprendre le Gouvernement du Royaume.* Comment Froissart, dont l'Histoire ne finit qu'en 1400. n'a-t-il pas, pour son honneur, désavoué un jugement si précipité & si injuste, pour s'accorder avec toute la Nation sur le mérite éminent & reconnu de ce grand Roi ? Il avoit achetté, pendant la prison du Roi son pere, l'Hôtel de S. Paul, qu'il appella *l'Hôtel des*

EVENEMENS REMARQUABLES *sous* CHARLES V.

grands Ebattemens. L'argent immenſe qu'il y dépenſa dans des tems ſi malheureux, ne ſauroit ſe comprendre; auſſi donna-t-il des lettres en 1364. pour que cet Hôtel fût réuni au Domaine.

La Marine fut preſque oubliée en France après la mort de Charlemagne : depuis ce Regne les Seigneurs particuliers avoient leurs Amiraux nommés *Patrimoniaux ;* elle recommença à renaître ſous Saint Louis, le premier de nos Rois qui ait eu un Officier principal avec le titre d'*Amiral.* La Guerre avec l'Angleterre rendit la Marine plus conſidérable ſous Charles V. par les ſoins de ſon Amiral Jean de Vienne, Seigneur de Rollans. Cet Amiral diſoit que les Anglois n'étoient jamais plus foibles que chez eux. Les Regnes ſuivans laiſſerent la Marine dans l'oubli, ainſi que le Commerce, dont il n'étoit ſeulement pas queſtion; mais l'un & l'autre ont reparu avec éclat ſous le Miniſtère du Cardinal de Richelieu, & ont été élevés au plus haut degré de ſplendeur par M. Colbert & par M. de Seignelai ſon fils, ſous le Regne de Louis XIV.

On peut regarder Charles V. comme le véritable Fondateur de la Bibliothéque du Roi : ce Prince aimoit fort la lecture, & c'étoit lui faire un préſent très-agréable que de lui donner des Livres; il parvint à en raſſembler environ neuf cens, nombre bien conſidérable pour un tems où l'Imprimerie n'avoit pas encore été inventée, & pour un Prince à qui le Roi Jean ſon pere n'avoit laiſſé qu'une vingtaine de Volumes au plus. La Bibliothéque de Charles V. étoit compoſée de livres de Dévotion, d'Aſtrologie, de Médecine, de Droit, d'Hiſtoire & de Romans; peu d'anciens Auteurs des bons ſiécles, pas un ſeul exemplaire des Ouvrages de Ciceron, & l'on n'y trouvoit des Poëtes Latins, qu'Ovide, Lucain & Boëce; des traductions en Fran-

çois de quelques Auteurs, comme Tite-Live, Valere-Maxime, la Cité de Dieu, la Bible, &c. Charles les fit placer dans une des Tours du Louvre, que l'on nomma *la Tour de la Librairie.* C'est de ces foibles commencemens que s'est formée la Bibliothéque Royale, dont il auroit été difficile alors de prévoir l'éclat & la grandeur; elle fut considérablement augmentée par les soins de Louis XII. & de François I. à mesure que les Lettres & le goût des Sciences s'étendirent dans la France sous la protection de ces Princes. Mais ç'a été principalement sous les Regnes de Louis XIV. & de Louis XV. qu'elle a été portée à ce degré d'immensité & de magnificence, qui la rendent aujourd'hui la plus riche & la plus précieuse Bibliothéque du Monde.



X iv

1380. *Avénement à la Couronne.*

EVENEMENS REMARQUABLES.

CHARLES VI. *parvient à la Couronne en* 1380. *âgé de* 12. *ans & neuf mois. Il fut sacré & couronné à Rheims par l'Archevêque Richard Pique le* 4. *Novembre.*

De tous les Pairs Laïcs, il n'y eut que Philippe le Hardi, Duc de Bourgogne, qui assista à cette Cérémonie, Louis Comte de Flandres étant absent, & les quatre autres Pairies anciennes étant déjà réunies à la Couronne. Il prétendit, soutint & obtint son rang de premier Pair de France, contre Louis, Duc d'Anjou, son aîné, & créé Pair dès l'an 1360. qu'il précéda.

Charles VI. avoit été baptisé dans l'Eglise de S. Paul par le Cardinal de Beauvais : le Parrain fut Charles de Montmorenci.

1380.

LA Minorité de Charles VI. donna lieu aux malheurs de son Regne, & la démence où il tomba y mit le comble. Les Armoiries de France sont réduites à trois fleurs de Lys : on peut cependant rapporter au Regne de Charles V. l'origine de cette réduction. Au commencement de ce Regne il y eut des contestations à l'occasion de la Régence, entre les Ducs d'Anjou, de Berri, de Bourgogne & de Bourbon, oncles du Roi ; ils assemblerent au Palais un Conseil, dans lequel le Duc d'Anjou déclara qu'il prétendoit réunir la qualité de Tuteur & celle de Régent. La dispute s'échauffa, & on résolut, pour en prévenir les suites, de s'en rapporter à des Arbitres, qui déférerent au Duc d'Anjou la Régence & la Présidence du Conseil ; qui déclarerent que les Ducs de Bourgogne & de Bourbon auroient l'éducation du Roi avec la Surintendance de sa Maison, & qui arrêterent que l'on préviendroit l'âge auquel le Roi auroit dû être sacré. On le prévint en effet, & dès le 4. Novembre le Duc d'Anjou cessa d'être Régent. Pendant le court espace de sa Régence il avoit intitulé les Lettres Royaux de son nom ; il a été le dernier Régent qui ait eu un Sceau. De nouvelles brouilleries entre les quatre oncles du Roi, donnerent lieu à un nouvel accommodement, par lequel, entre autres Articles, il fut arrêté que le Duc d'Anjou auroit la Présidence au Conseil, & que la Garde

FEMMES.	ENFANS.	1422. MORT.	PRINCES contemporains.
Iſabelle de Baviere, mariée en 1385. morte en horreur à tous les bons François en 1435. Son corps fut tant mépriſé qu'il fut mis de ſon Hôtel dans un petit bateau ſur la riviere de Seine, ſans autre forme de cérémonie & pompe . . . & fut ainſi porté à S. Denis en ſon ſépulcre, ni plus ni moins qu'une ſimple Demoiſelle, (*Brantôme.*)	Charles, mort en bas âge. Charles, Duc de Guyenne. 1400. Louis, mort ſans avoir eu d'enfans de Marguerite de Bourgogne, en 1415. Jean, marié à Jacqueline de Baviere, dont il n'eut point d'enfans, enterré à S. Corneille de Compiegne. 1416. CHARLES VII. Philippe, mort le jour de ſa naiſſance. Jeanne, morte jeune. Iſabelle, qui épouſa en premieres nôces Richard II. Roi d'Angleterre, & en ſecondes nôces Charles Duc d'Orléans. 1409. Jeanne, mariée à Jean VI. Duc de Bretagne. 1433. Marie. 1438. Michelle, mariée à Philippe le Bon, Duc de Bourgogne, dont elle n'eut point d'enfans. 1422. Catherine, mariée à Henri V. Roi d'Angleterre, & depuis à Owen Tider, grand pere de Henri VII. Roi d'Angleterre. 1458. Charles VI. eut *d'Odette de Champdivers, une fille naturelle, nommée* Marguerite de Valois, *Damoiſelle de Belleville, qui fut mariée à Jean de Harpedene, Seigneur de Belleville en Poitou, morte en* 1458.	CHARLES VI. *meurt à Paris dans l'Hôtel de S. Paul, le 20. Octobre 1422. âgé de 54. ans. Il eſt enterré à Saint Denis.* Bonincontri, dans ſes Annales, prétend que ſa démence vint d'une potion amoureuſe, *potione amatoriâ*, qu'on lui donna. Ce Prince fut tellement abandonné, qu'il ne ſe trouva pas un Prince du Sang à ſes funérailles.	*Papes.* Urbain VI. 1389. Boniface IX. 1404. Innocent VII. 1406. Grégoire XII. 1409. Alexandre V. 1410. Jean XXII. abd. 1415. Martin V. 1431. *Empereurs d'Orient.* Jean Paléologue. 1384 Emanuel II. 1418. Jean Paléologue. 1444 *Emper. d'Occident.* Venceſlas. 1400. Robert. 1410. Sigiſmond. 1437. *Maiſon Othomane.* Amurat I. 1388. Bajazet I. 1401. Soliman. 1409. Moïſe. 1413. Mahomet I. 1421. *Rois d'Eſpagne.* Jean. 1390. Henri III. 1406. Jean II. 1454. *Rois de Portugal.* Ferdinand I. 1383. Jean. 1433. *Rois d'Angleterre.* Richard II. 1399. Henri IV. 1413. Henri V. 1422. *Rois d'Ecoſſe.* Robert II. 1390. Robert III. 1406. Jacques II. 1437. *Rois de Dannemarc.* Olaüs. 1387. Marguerite. 1412. Eric IX. abdique. 1438 *Rois de Suéde.* Albert. 1396. Marguerite. 1412. Eric IX. abdique. 1438 *Rois de Pologne.* Louis. 1382. Ladiſlas Jagellon. 1434. *Ducs de Ruſſie.* B. Demitrowitz. 1399 G. Demitrowitz. 1406 B. Baſilowitz. 1413.

EVENEMENS REMARQUABLES sous CHARLES VI.

de la Personne du Roi seroit donnée aux Ducs de Bourgogne & de Bourbon, qui, *par le gré* des Ducs d'Anjou & de Berri nommeroient les Officiers des Maisons du Roi.

1381.

Les exactions du Duc d'Anjou indisposent les Peuples. Le Duc de Bretagne rend hommage au Roi. Il y avoit eu une grande difficulté à la fin du dernier Regne sur la forme de cet hommage : Jean Comte de Montfort devenu Duc de Bretagne, prétendoit toujours que le Roi se contentât d'un hommage *simple*, qui n'engageât que son Duché & non sa Personne, & il étoit de la régle que ce fût un hommage *lige*, puisque le Duc de Bretagne étoit regardé comme les autres grands Vassaux de la Couronne, qui pouvoient encourir la peine de la félonie : mais dans la crainte qu'il ne portât son hommage au Roi d'Angleterre, & qu'il ne lui ouvrît ses Ports pour entrer dans le Royaume, on eut recours à l'expédient de recevoir son hommage, *tel qu'il devoit être selon le Droit & l'ancien usage.*

1382.

Louis Duc d'Anjou part pour Naples, où il étoit appellé par l'adoption de la Reine Jeanne : cette Princesse digne de pitié, si les malheurs servoient à faire oublier les crimes, ayant perdu les enfans qu'elle avoit eus, & hors d'état d'en avoir à l'âge de cinquante-sept ans de son quatriéme mari Othon de Brunswic, avoit fait épouser sa niéce à son cousin Charles de Duras, dit *de la Paix*, parce qu'il avoit ménagé un Traité entre la Hongrie & Venise, mais bien peu digne de ce titre, par rapport à Jeanne sa bienfaictrice : ce Prince adopté par elle s'ennuya d'attendre sa mort : le grand Schisme favorisa ses desseins ; Urbain VI.

MINISTRES.

Jean de Montaigu, Surintendant des Finances, eut la tête tranchée en 1409.

Pierre des Essars, Surintendant, eut la tête tranchée en 1413.

Cet homme devoit son élévation au Duc de Bourgogne, & possédoit à lui seul sept ou huit Charges des plus grandes de l'Etat, celle de Prévôt de Paris, de Maître des Eaux & Forêts, de Grand-Bouteiller, de Grand-Fauconnier, de Grand Général Souverain Gouverneur des finances, Capitaine de Paris, de Cherbourg & de Montargis.

Sécretaires des Finances.

P. Blanchet.

Yves d'Arian.

Jean Tabarit.

J. Blanchet.

GUERRIERS.

Connétables.

Olivièr de Cliffon. 1407.

Philippe d'Artois, Comte d'Eu. 1397.

Louis de Sancerre, de la Maison de Champagne. 1402.

Charles d'Albert. 1415.

Valeran de Luxembourg. 1413.

Bernard d'Armagnac. 1418.

Charles de Lorraine. 1430.

Maréchaux de France.

Jean de Mauquenchi, sire de Blainville, mort avant 1391.

Louis de Sancerre. 1402.

Pierre de Craon.

Il est douteux qu'il l'ait été. (*Hist. de Sablé par Ménage.*)

Jean le Meingre, dit Boucicaut II. 1421.

MAGISTRATS.

Chanceliers.

Pierre d'Orgemont, qui se démit en 1380. mort en 1389.

Miles Dormans. 1387.

Pierre de Giac. 1407.

Arnaud de Corbie. 1413.

Il créa de plein droit en 1390. un Notaire Royal, c'est-à-dire, un Sécretaire du Roi; & le Roi pour le rendre digne d'un si haut Emploi, le fit Chevalier au Louvre.

N. Dubosc. 1408.

Montaigu. 1415.

Eust. de Laistre, élu en 1420.

On le contraignit à se défaire de son Office de Chancelier en 1417. & H. de Marle, Premier Président, fut élu par scrutin pour remplir sa place; Robert Mauger remplit la place de Premier Président par Election, & celle de quatriéme Président fut aussi donnée par scrutin à Jean de Railli, suivant les nouvelles Ordonnances qui en donnoient le Droit au Parlement.

SAVANS & illustres.

Balde. 1400.

H. Bonnet vers 1399

N. Flamel, vers 1409

Naudé, qui après avoir été Bibliothécaire des Cardinaux Bagni & Barberin, mourut Bibliothécaire du Cardinal Mazarin, ne doute point que Flamel ne fût un fripon, lequel ayant été le correspondant des Juifs, lorsqu'ils furent chassés de France, & les ayant beaucoup volés, feignit, pour cacher la vraie source de ses richesses, d'avoir trouvé la pierre philosophale: mais n'auroit-il pas dû se cacher autant de sa découverte que de ses richesses, & ce secret ne l'exposoit-il pas encore plusque des trésors, qui après tout n'étoient pris que sur les Juifs, dont l'Etat ne s'embarrassoit guéres? Cependant comme le merveilleux est facilement adopté, il est resté pour constant, que Flamel avoit trouvé la pierre philosophale. C'est le sentiment du sieur Salomon dans sa *Bibliothéque des Philosophes Chymistes*, & une de ses grandes preuves, sont les hiéroglyphiques que l'on voit au cimetiere des

EVENEMENS REMARQUABLES sous CHARLES VI.

en haine du Pape Clément VII. ſoutenu par Jeanne, donna du ſecours à Charles, & la Providence permit que cette Princeſſe périt du même genre de mort qu'elle avoit fait éprouver à André ſon premier mari : Charles la fit étrangler, ſans que Louis Duc d'Anjou, qu'elle avoit appellé à ſon ſecours, & qui avoit emporté tout l'or & tout l'argent de la France, pour profiter de ſon adoption, eût pu la ſecourir. Louis fut le Chef de la ſeconde Maiſon d'Anjou de Naples, & périt dans cette expédition l'an 1384. Sa poſtérité ne fut pas plus heureuſe, elle ne vit ce Trône que de loin, ou ſi elle y monta, ce ne fut que pour quelques inſtans.

Bataille de Roſebecq, gagnée ſur les Flamans par les François que commandoit le Duc de Bourgogne. Le Roi défit quarante mille Flamans, & leur Capitaine Artevelle y fut tué; il ſe nommoit Philippe, & étoit fils de Jacques maſſacré à Gand. Le Duc de Bourgogne, héritier par ſa femme du Comte de Flandres, contre qui les Flamans s'étoient révoltés, avoit un intérêt perſonnel dans cette guerre : il y mena le Roi, qui, en qualité de Seigneur Suzerain du Comté de Flandres, étoit obligé de protéger ſon Vaſſal.

1383.

Le Roi rentre dans Paris, qui s'étoit mutiné pendant ſon abſence, & y fait punir les principaux Rebelles, qu'on nommoit *les Maillotins*. Tréve d'un an entre la France & l'Angleterre, qui reprennent les armes à l'occaſion du Schiſme, la France tenant pour le Pape Clément, & l'Angleterre pour Urbain.

Je trouve un fait bien ſingulier dans des Lettres du 20. Juin, qui ſont au Régiſtre 123. du Tréſor des Chartes, Piéce 2. Le Roi voulant réhabiliter un coupable, nommé Jean Mauclerc, habitant de Senlis, à qui le poing avoit été

MINISTRES.

Thibault Horie.

J. de S. Louis.

Hugues Blanchet.

Il fut successivement Maître des Requêtes en place de Louis d'Orléans, (fils naturel du Duc d'Orléans) Evêque de Poitiers, Trésorier de la sainte Chapelle, & enfin élu Archevêque de Sens.

Jacques Duval.

Mace Ferou.

J. de Crespi.

P. Conthan.

P. Manchac.

Sécretaires des Finances.

Louis Blanchet, député vers le Duc de Bretagne.

Jean de Montaigu, Evêque de Chartres, & depuis Archevêque de Sens.

GUERRIERS.

Maréchaux de France.

Jean de Rieux. 1417.

Louis de Loigni, vivant en 1413.

Jacques d'Heilli, dit le Maréchal de Guyenne. 1415.

Amauri de Severac. 1427.

Pierre de Rieux. 1439.

Cl. de Beauvoir. 1453.

Jean de Villiers de l'Isle-Adam. 1437.

Jacq. de Montberon. 1422.

Ant. de Vergi de Dampmartin. 1439.

Jean de la Baume. 1435.

Gilb. de la Fayette. 1463.

MAGISTRATS.

Chanceliers.

Henri de Marle. 1418.

Jean le Clerc. 1438.

R. le Maçon. 1442. Il avoit sauvé la vie au Dauphin, (depuis Charles VII.) en 1418. lorsque le Duc de Bourgogne entra dans Paris.

Michel Gouge. 1444.

Premiers Présidens.

Arnaud de Corbie. 1413.

Guillaume de Sens II. 1399.

Jean de Popincourt. 1403.

A la mort de Jean de Popincourt, le Chancelier se rendit au Parlement, & déclara que le Roi avoit donné la Charge vacante à Henri de Marle, troisiéme Président; Pierre Boschet, second Président, s'y opposa; sur cette opposition le Chancelier laissa la liberté de procéder à l'Election; qui tomba sur celui que le Roi avoit nommé.

Henri de Marle. 1418.

Robert Mauger. 1418.

SAVANS & Illustres.

Innocens. Borel, dans son *Trésor des Antiquités Gauloises*, sans indiquer l'origine de la fortune de Flamel, prétend seulement prouver qu'elle ne vient pas des Juifs: » Pour ce qui est de » ses grands biens, » dit-il, il est constant qu'il ne les a » point eus des Juifs, » ni des Anglois, ni » des Hôpitaux, ni » des Templiers, vu » qu'il n'a administré » le bien d'aucun de » ces gens-là, & que » les anachronismes » que font ceux qui » l'en accusent, font » voir le contraire; » car il n'a point été » du tems des Juifs, » ni des autres, & » bien loin d'avoir » profité des Hôpitaux, il leur a » donné son bien. »

Jean Froissart, vers 1400.

Jean Huss. 1415.

Jean de Montreuil. 1418.

Nic. Oresme. 1382.

Jean Petit, vers 1413.

Christine de Pisan, vivante en 1411.

Jerôme de Prague. 1416.

S. Vincent de Ferrier. 1419.

Jean Wiclef. 1384.

La Doctrine de Wiclef étoit quasi la même que celle des Protestans, qui parurent

coupé pour avoir frappé un Flamand, nommé Jean le Brun, lui permit de remplacer ce poing par un autre, fait de la matière qu'il voudra.

1384.

Mort de Loüis III. Comte de Flandres. Philippe le Hardi Duc de Bourgogne, qui avoit épousé dès l'an 1369. Marguerite sa fille unique, veuve de Philippe de Rouvre, dont elle n'eut point d'enfans, lui succéde dans les Comtés de Flandres, d'Artois, de Retel, de Nevers., &c.

1385.

La guerre finit entre le Duc de Bourgogne & les Flamans.

Ordonnance publiée en Parlement, qui laisse les Evêques les maîtres de disposer de leurs biens patrimoniaux & de leurs acquêts.

1386.

Entreprise sur l'Angleterre manquée par la jalousie du Duc de Berri, qui se rendit trop tard à l'Armée. Arrêt du Parlement qui ordonne le Duel entre Carrouge & le Gris. La femme de Carrouge accusa le Gris auprès de son mari, d'avoir attenté à son honneur, le Gris nia le fait, & sur la plainte de Carrouge, le Parlement déclara qu'il *échéoit gage*, comme on parloit alors, & ordonna le Duel; le Gris y fut tué, & dans la suite il fut reconnu innocent, par le témoignage de l'auteur même du crime qui le déclara en mourant.

1387. 88.

Charles le Mauvais, Roi de Navarre, gendre du Roi Jean, meurt d'un étrange accident: ce Prince détestable avoit

MINISTRES.

Sécretaires des Finances.

J. de Montreuil, Prévôt de Saint Pierre de l'Isle, employé en diverses Ambassades, assassiné à Paris par les Bourguignons 1418.

Gontier Col, député l'an 1395. vers le Pape Benoît pour négocier la paix de l'Eglise.

Jean de Bethisac, créature du Duc de Berri, brulé à Toulouse pour ses vexations.

Jean Hue.

Guil. d'Aunoi.

Guil. de la Fons.

Etienne de la Charité.

MAGISTRATS.

Premiers Présidens.

Philippe de Morvilliers. 1438.

Procureurs du Roi.

Guil. de Saint Hermant, ou Saint Germain. 1384.

J. Ancher, reçu en 1384.

G. de Villaminou, exerçoit en 1397.

Pierre le Cerf. 1409.

Denis de Maurroi. 1412.

Jean Aguenin. 1429.

Guillaume le Tur, vivant en 1427.

Gautier Jayer, destitué en 1421.

Guil. Barthelemi, vivant en 1435.

Avocats du Roi.

Jean Desmarés, décapité en 1382.

J. Canart, vivant en 1387.

Jean de Cessieres exerçoit en 1389.

Oudard Bethune.

Pierre le Févre. 1411.

SAVANS & Illustres.

un siécle après lui, Jean Huss, sans être aussi coupable que lui, en adopta plusieurs principes, aussi téméraires qu'injurieux à la Religion & au Saint Siége : il vint au Concile, où son opiniâtreté à ne se point retracter, le fit brûler vif, malgré le saufconduit de l'Empereur : Jerôme de Prague, son Disciple, mais qui lui étoit bien supérieur en esprit & en éloquence, subit le même supplice. Ces exécutions furent cause dans la suite des guerres cruelles que les Hussites exciterent dans la Bohême.

empoisonné le Roi Charles V. & tenté d'empoisonner le Roi Charles VI. Son fils Charles lui succéde. Le Duc de Bretagne retient le Connétable de Clisson prisonnier, & malgré les instances du Roi de France ne le relâche qu'avec rançon, & en se faisant céder quatre ou cinq Places.

Commencement des Disputes entre les Jacobins & les Franciscains, au sujet de l'Immaculée Conception, attaquée par les premiers. Le Concile de Basle, Session 36. décida depuis, que l'opinion de l'Immaculée Conception devoit être approuvée & embrassée par tous les Catholiques. Le Concile de Trente n'a pas prononcé sur cette matière. Paul V. défendit en 1617. d'enseigner rien de contraire à cette Croyance, ce qui fut confirmé par Grégoire XV. & par Alexandre VII.

Le Roi par sa Déclaration du 5. Février 1388. *pour son honneur & profit de lui & de son Peuple*, réduit les Offices dans sa Chambre du Parlement, dans celle des Enquêtes & celle des Requêtes, à un moindre nombre ; & veut que quand un Office vaquera, le Parlement *élise le plus suffisant à remplir ledit Office.*

1389.

Louis Duc d'Orléans, frere de Charles VI. épouse Valentine de Milan.

Magnifique Entrée de la Reine Isabelle de Baviere à Paris. Le Roi en visitant son Royaume, voit à Avignon le Pape Clément VII. qui couronne Roi de Naples le jeune Louis Duc d'Anjou.

Ordre de la *Ceinture de l'Espérance*, que le Roi fonda étant à Toulouse.

1390.

Expédition de quelques Princes Chrétiens, à qui les Gé-

MINISTRES.		*MAGISTRATS.*	
Sécretaires des Finances.		*Avocats du Roi.*	
Guil. Barau.		Jean le Cocq exerçoit en 1393.	
Baudé des Bordes.		Jean de Popincourt. 1403.	
Laurent Callot.		Clément de Reilhac exerçoit en 1398.	
Georg. d'Oftende.		Jean Perrier. 1413.	
J. Seguirat.		Jean Jouvenel, ou Juvenal, *des Urfins*, Prévôt des Marchands, illustre par son courage lors des troubles de la Ville de Paris, qui lui donna l'Hôtel des Urfins dont il prit le nom & les Armes. Il fut Chancelier du premier Dauphin, & pere du Chancelier de France & de l'Archevêque de Rheims. 1431.	
		Guillaume le Tur, vivant en 1427.	
		André Cottin, vivant en 1418.	
		Pierre de Marigni, vivant en 1420.	
		Nicolas Raoulin, commis en 1420.	

nois avoient demandé du secours contre les barbares de Tunis.

1391. 92. 93.

Ordonnance du mois de Janvier 1392. portant Réglement sur la Tutelle des enfans de France, en cas que le Roi décédât avant que son fils aîné fût majeur; autre Ordonnance du même mois, sur la Régence du Royaume. Pierre Craon, après avoir dissipé les fonds qui lui avoient été confiés par Louis Duc d'Anjou Roi de Naples, étoit tombé dans la disgrace du Duc d'Orléans: il s'en prit au Connétable de Clisson qu'il assassina, (1393.) mais le Connétable n'en mourut pas. Jean V. Duc de Bretagne donne retraite à l'assassin. Sur le refus qu'il fait de le livrer, le Roi marche contre le Duc. Dans sa route, Charles VI. qui avoit déjà laissé voir quelques égaremens d'esprit, perd tout à coup la raison, & entre dans un accès de fureur. Sa démence augmente par un accident qui lui arriva à un ballet. Il eut cependant tout le reste de sa vie de bons intervalles. Les Ducs de Bourgogne & de Berri ont l'administration des affaires, à l'exclusion du Duc d'Orléans. Expulsion des Juifs, qui sont dépouillés de leurs biens; ressource honteuse & usitée de la mauvaise administration des Finances.

Marguerite de Valdemar, dite la *Semiramis du Nord*, Reine de Dannemarc par son pere, & de Norvege par Hacquin son mari, avoit réuni ces deux Royaumes dans sa personne après la mort d'Olaüs son fils: la guerre heureuse qu'elle eut contre Albert Roi de Suéde, la rendit encore maîtresse de la Couronne de Suéde, & dans une Assemblée des Etats-Généraux de ces trois Royaumes, qu'elle tint en 1393. à Calmar, elle réunit les trois Couronnes sur sa tête.

EVENEMENS REMARQUABLES *sous* CHARLES VI.

1394. 95. 96.

Mariage d'Isabelle de France avec Richard II. Roi d'Angleterre, où fut conclue une Tréve de vingt-huit ans, dont une des principales conditions fut le rachat de Cherbourg & de Brest. Les Anglois ne le pardonnerent pas à leur Roi. Le Schisme continue toujours. Sigismond, Roi de Hongrie par Marie sa femme, de la Maison d'Anjou, & fils de Charles IV. Empereur, (depuis Empereur lui-même) est défait à Nicopolis, dont il faisoit le Siége; Bajazet I. l'attaque, & taille son Armée en piéces; le Comte de Nevers, Enguerrand de Couci, le dernier de sa Branche, le Comte d'Eu, le Maréchal de Boucicaut, &c. y furent faits prisonniers, après avoir donné des marques de la plus grande valeur; mais Tamerlan les vengea bien-tôt après: on sait le traitement qu'il fit à Bajazet après sa victoire dans la Galatie près d'Angorie en 1402.

1397. 98. 99. 1400.

Commencement de l'animosité des Maisons de Bourgogne & d'Orléans, au sujet du Gouvernement. Certains Moines, Prêtres, qui avoient accusé faussement le Duc d'Orléans, d'avoir jetté un sort sur le Roi Charles VI. son frere, sont condamnés à mort; on leur permet de se confesser avant l'exécution; ce fut à cette occasion que fut donnée la Déclaration qui accorde des Confesseurs aux criminels condamnés à mort, ce qui auparavant ne se pratiquoit pas en France; ce fut le Seigneur de Craon qui obtint cette Déclaration. (*Rec. des Ordonnances.*) Révolution en Angleterre: Richard II. est déposé; le Duc de Lancastre son cousin germain, proclamé Roi sous le nom de Henri IV. le fait mourir. Archambault de Grailli, Captal de Buch,

qui avoit épousé Isabelle sœur du Comte de Foix, succéde à ce Comté après la mort de son beau-frere, par le jugement du parlement, & fonde la deuxiéme maison de Foix, plus illustre encore que la premiere, puisqu'elle monta sur le trône de Navarre. Assemblée tenuë en France en 1398. où il est résolu qu'à l'avenir il sera pourvû aux bénéfices électifs par élection, aux autres par la collation des ordinaires, & que pour ceux qui étoient tenus par les adhérans des Prétendans à la Papauté, les ordinaires y pourvoiroient en commande. Ordonnance du 7. Janvier (1400.) qui porte que » l'on élira les Présidens & Conseillers du parle» ment en la Cour, en présence du Chancelier, & que » les nobles y seront principalement élus, & de divers » lieux du royaume, pour ce que les coûtumes sont di» verses. » A la mort de Jean Duc de Bretagne (1399.) ses trois enfans sont retenus en France; (*du Tillet.*) sa veuve se remaria avec le Roi d'Angleterre.

1401. 2. 3.

La république de Génes qui s'étoit donnée au Roi, demande Bouciaut pour Gouverneur, après que le Roi eut été obligé de rappeller le Comte de Saint Paul, (de la maison de Luxembourg) qui déplut aux Génois pour avoir trop plû à leurs femmes; le Maréchal en prit le gouvernement, mais l'inconstance naturelle de ce peuple, ou, suivant quelques-uns, la sévérité dont il avoit usé à l'égard des Génois dans plusieurs occasions, donna lieu à une révolution (1409.) qui ayant mis le Marquis de Montferrat à la tête de la république, força Bouciaut à repasser en France.

Le Duc d'Orléans gouverne au préjudice du Duc de Bourgogne, qui reprend bien-tôt le dessus. L'Eglise de

EVENEMENS REMARQUABLES sous CHARLES VI.

France, qui s'étoit soustraite à Benoît XIII. en attendant la fin du schisme, se remet dans son obédience par les pratiques du Duc d'Orléans. Ordonnance du mois d'Avril 1403. qui porte, *que lorsque le Roi montera sur le Trône, en quelque minorité qu'il soit, il sera reputé pour Roi, & que le royaume sera gouverné par lui, & en son nom par les plus prochains de son sang, & par les plus sages hommes de son Conseil.*

Réglement du mois de Décembre 1402. par lequel il est permis aux confreres de la passion établis à Paris, d'y représenter publiquement les piéces de théâtre appellées *Mysteres.*

1404. 5. 6.

Philippe le Hardi, Duc de Bourgogne, meurt à Hall dans le Brabant. Son fils Jean, dit *Sans Peur*, lui succede, & se rend maître de la Régence du royaume, comme feu son pere, à l'exclusion de la Reine & du Duc d'Orléans, auxquels il fit quitter Paris. Philippe le Hardi, premier Duc de Bourgogne, chef de la deuxiéme maison de Bourgogne, étoit devenu, comme nous l'avons dit, par son mariage en 1369. avec Marguerite Comtesse de Flandres, Comte de Flandres, d'Artois, de Bourgogne-Comté, &c. Jean son fils ajouta à ces possessions, par son mariage avec Marguerite de Baviere, les Comtés de Hainaut, Hollande & Zélande, &c. Malgré la mort des Contendans à la Papauté, le schisme dure toujours. Les Ducs d'Orléans & de Bourgogne feignent de se réconcilier. Fameux combat de sept François contre sept Anglois, ayant à leur tête Barbasan & le Chevalier de l'Escale; les Anglois furent battus.

1407.

Le Duc d'Orléans est assassiné à Paris ruë Barbette, le

EVENEMENS REMARQUABLES sous CHALES VI.

23. Novembre, par ordre du Duc de Bourgogne. On a dit que cette mort avoit été causée en partie par la jalousie que le Duc de Bourgogne eut de sa femme, à qui il en coûta la vie : il épousa en secondes nôces la fille de Louis III. Duc de Bourbon. Le Duc d'Orléans laissa trois fils légitimes, Charles, pere de Louis XII. Philippe Comte de Vertus, Jean Comte d'Angoulême, Ayeul de François I. & pour bâtard le Comte de Dunois, Chef de la Maison de Longueville. Ordonnance du 26. Décembre, qui confirme celle de 1403. sur la Majorité des Rois de France.

1408, 1409.

Loin de venger l'assassinat commis en la personne du Duc d'Orléans, on reçut la justification de Jean, qui en se retirant en Flandres chargea le Docteur Jean Petit de le défendre : mais il n'est pas si facile de justifier un meurtre que de le commettre, disoit Papinien à Caracalla. La réconciliation des deux Maisons, qui ne fut que simulée, se fit dans la Ville de Chartres. Valentine de Milan, veuve du Duc d'Orléans, meurt de douleur de voir la mort de son mari impunie. C'étoit le sort du mari & de la femme de plaire à la Reine & au Roi, mais il n'y avoit que de l'amitié entre Valentine & Charles VI. au-lieu que sur le compte d'Isabelle de Baviere les soupçons étoient portés plus loin. Concile de Pise, où Grégoire XII. & Benoît XIII. furent déposés, & Alexandre V. proclamé Pape : ce Concile n'étant pas reconnu généralement, il y eut un Antipape de plus, & le Schisme ne finit que par le Concile de Constance.

1410. 11. 12. 13. 14.

Le Duc de Bourgogne est le maître du Gouvernement.

EVENEMENS REMARQUABLES *sous* CHARLES VI.

Faction des Bourguignons & des Orléanois, dits *Armagnacs*. Ce nom leur venoit du Comte d'Armagnac, qui s'étoit joint à son gendre le Duc d'Orléans. Paix faite entre les deux partis au Château de Bicêtre, près Paris. Les troubles recommencent. Le Comte de Saint Paul, nommé Gouverneur de Paris, dans le dessein de chasser de cette Ville tous ceux qui ne seroient pas pour le Duc de Bourgogne, s'applique à gagner la populace; il choisit plusieurs bouchers qu'il fit chefs d'un Corps de cinq cens hommes des plus déterminés, qu'on appella *Cabochiens*, du nom de Caboche un de ces Chefs, & qui exercerent toutes sortes de violences. Le Duc d'Orléans appelle les Anglois; le Roi arme contre lui par le conseil du Duc de Bourgogne. Paix d'Auxerre. Les troubles recommencent; les Parisiens échauffés par le Duc de Bourgogne, retiennent renfermé dans l'Hôtel de Saint Paul Louis Dauphin, ami du Duc d'Orléans, qui vouloit se sauver de Paris. Le Roi se joint cette fois au Duc d'Orléans, & fait la guerre au Bourguignon.

Charles VI. l'an 1413. pour empêcher que les charges de Secretaires des Finances ne se multipliassent, ordonna que nul ne pourroit être Secretaire qu'il n'eût été reçu auparavant dans l'office de Notaire, ce qui semble encore subsister aujourd'hui, puisque les Secretaires d'Etat doivent avoir une charge de Secretaire du Roi, & que l'an 1633. le Corps des Secretaires du Roi ayant fait assigner M. de Chavigni, Secretaire d'Etat, pour voir dire que défenses lui seroient faites de signer les lettres ordinaires du Sceau, parce qu'il n'étoit pas de leur Corps, il fut ordonné par Arrêt du Conseil qu'il se feroit pourvoir dans six mois d'une charge de Secretaire du Roi.

Mort de Henri IV. Roi d'Angleterre, en 1413. ce ne fut

EVENEMENS REMARQUABLES sous CHARLES VI.

pas sans des remords d'avoir détrôné son Roi ; il voulut les inspirer à son fils, qui n'en prit pas moins la Couronne.

1415. 16. 17. 18.

Le Roi, dans une imposition qu'il fait sur tout le royaume, nomme des Commissaires pour recevoir celles du Languedoc : cette Province réclame ses priviléges, suivant lesquelles elle avoit coûtume d'assembler les Etats pour donner leur consentement aux subsides ; mais malgré cette réclamation, les subsides furent payés par l'ordre du Roi, qui leur fit écrire par le Dauphin, que c'étoit *pour cette fois seulement*, *& sans préjudice de leurs priviléges.*

Bataille d'Azincourt, gagnée par Henri V. contre les François, à peu près dans les mêmes circonstances que celle de Creci sous Philippe de Valois, & celle de Poitiers sous le Roi Jean : Charles d'Orléans fut fait prisonnier. Ce fut à la bataille d'Azincourt que l'Oriflamme parut pour la derniere fois, suivant du Tillet, Sponde, Dom Félibien & le P. Simplicien ; cependant, suivant une Chronique manuscrite, Louis XI. prit encore l'Oriflamme en 1465. Ce qu'il périt de Noblesse dans cette journée ne se peut nombrer : on compte à la tête six Princes du sang, & le Connétable d'Albret Général de l'armée ; le Comte d'Armagnac eut après lui l'épée de Connétable. Croiroit-on bien que ce même Henri V. le conquérant d'une grande partie de la France, étoit obligé chaque année de mettre en gage ses pierreries & sa couronne pour entrer en campagne ? (*Rymer.*)

Mort de Louis, premier Dauphin, le 18. Décembre 1415. Mort de Jean, second Dauphin, empoisonné le 5. Avril 1416. il étoit lié avec le Bourguignon, dont il étoit le neveu par sa femme, & qui l'avoit élevé. Louis II. d'An-

EVENEMENS REMARQUABLES sous CHARLES VI.

jou, Roi de Naples, dont il n'avoit plus que le titre, & beau-pere du dernier Dauphin (Charles VII.) fut soupçonné de cette mort. Le Bourguignon se lie avec Henri V. L'Anglois, après une victoire navale gagnée devant Harfleur qu'il prit, entre dans la Normandie, dont il s'empare; toute la France est inondée d'ennemis. Le moment approchoit de la fatale révolution, qui plaça un étranger sur le trône de nos Rois. Isabelle de Baviere, femme de Charles VI. se lie avec le Duc de Bourgogne, l'ennemi de son mari & de son fils Charles, troisiéme Dauphin: cette femme avare, ambitieuse & galante, avoit à se venger tout à la fois du Roi, qui venoit de faire noyer un de ses amans, nommé Boisbourbon, & des Armagnacs & du Dauphin, qui avoient enlevé les trésors qu'elle avoit accumulés aux dépens de l'Etat; elle livre Tours & Paris, & force le Dauphin de se retirer à Poitiers, où il transfere le parlement, & prend la qualité de Régent du royaume. Delà ce Prince, jusqu'à la mort de son pere, parcourut différentes Provinces pour y maintenir ce qui lui restoit d'Autorité. Il vient en Languedoc, (1420.) & content de la fidélité des habitans de Toulouse, il accorda aux *Capitouls* le privilége de posseder des Seigneuries sans payer aucun droit: c'est-là proprement l'origine de la noblesse dont jouissent les Capitouls de Toulouse.

L'Empereur Sigismond, Roi de Hongrie, occupé de faire finir le schisme & les divisions de la France & de l'Angleterre, étoit arrivé à Paris le premier Mars 1415. le Roi l'y reçut avec tous les honneurs possibles, mais ce Prince en abusa: on l'avoit conduit au Palais dans la chambre du parlement, où on lui donna séance au siége royal; & comme il entendit une cause où l'on reprochoit comme un moyen à une des parties, de ce qu'il n'étoit pas *Cheva-*

lier, l'Empereur de son autorité, l'arma *Chevalier*; il fit plus, il voulut, étant à Lyon, ériger le Comté de Savoie en Duché » mais les Gens du Roi allerent lui faire entendre » que tel acte d'érection étoit acte de Souveraineté, & que » le Roi ne veut & ne doit reconnoître autre Supérieur » que Dieu, qui voyant l'Empereur se partit de Lyon » grandement indigné, & passant en la ville de Montluel » y fit l'érection Ducale de Savoie en 1416. » Avant de passer à Lyon, il avoit fait un voyage à Londres où il avoit pris des engagemens contre la France avec Henri V. & Jean Sans-peur.

Rentrée du Duc de Bourgogne dans Paris, où Villiers de l'Isle-Adam; qui l'y avoit précédé un mois auparavant, avoit commis toutes sortes de violences. Le Duc de Berri & Louis II. Roi de Sicile, beau-pere du Dauphin, qui avoient pris tant de part aux affaires, venoient de mourir. Le Comte d'Armagnac est massacré.

Fin du Concile de Constance commencé en 1414. il termina le schisme, & Martin V. fut élu. Ce Concile condamna les hérésies de Wiclef, de Jean Huss, & de Jérôme de Prague: c'est l'époque de la réforme que l'Eglise mit dans la discipline par rapport à la collation des Bénéfices.

1419.

Henri V. prend la ville de Rouen après un siége de plus de six mois; ainsi la France a trois ennemis qui la déchirent, l'Anglois, le Bourguignon, & le Dauphin lui-même.

Troubles excités dans la Bretagne par Marguerite de Clisson, veuve de Jean de Blois, Comte de Penthiévre: elle n'oublie pas que ses enfans auroient pû en être les Souverains, & elle engage son fils aîné à se rendre le maître, par la plus noire perfidie, de la personne du Duc de

EVENEMENS REMARQUABLES sous CHARLES VI.

Bretagne, qu'il fit prisonnier. Les Bretons volent à son secours, ils se saisissent de la Comtesse de Penthiévre, qui est trop heureuse de procurer la liberté du Duc pour obtenir la sienne : un si étrange événement empêche le Duc de Bretagne de s'entremettre, comme il avoit déjà fait, entre le Dauphin son beau-frere, soupçonné d'ailleurs de favoriser les Penthiévres, & le Duc de Bourgogne. Le Duc de Bourgogne voyant Henri V. trop puissant, entend aux propositions d'accommodement que lui fit faire le Dauphin, qui de son côté sentoit qu'il ne pouvoit résister seul à l'Anglois : ils se voyent sur le pont de Montereau, où Jean Sans-Peur est poignardé. Isabelle se lie avec Philippe le Bon, successeur de Jean Sans-Peur, contre le Dauphin ; elle fait une tréve avec l'Angleterre, qui fut suivie d'une paix funeste à la France. Cette Princesse avoit établi à Amiens une Cour souveraine de Justice, pour tenir lieu de celle du parlement. Les lettres & Mandemens se faisoient au nom de la Reine en cette forme : *Isabelle, par la grace de Dieu, Reine de France, ayant pour l'occupation de Monsieur le Roi le gouvernement & administration de ce royaume.* Alors tout fut double en France, parlement, grands officiers, &c.

René, Duc de Lorraine, réunit au Duché de Lorraine celui de Bar qui lui est cédé par le Cardinal de Bar son oncle.

1420.

Traité signé à Troyes le 21. Mai, par lequel il fut dit que Catherine de France épouseroit Henri V. & qu'après la mort de Charles VI. la Couronne de France passeroit à Henri V. qui prit dès-lors le titre de Régent & d'Héritier du royaume. Cette Catherine, après la mort de Henri V. se remaria à Owen Tider, de qui elle eut Edmond Comte de Richemond, pere de Henri VII. Depuis le traité de

EVENEMENS REMARQUABLES sous CHARLES VI.

Troyes, fait entre les deux Rois, jusqu'au décès du Roi de France Charles VI. le Chancelier le Clerc faisoit mettre au-dessous des lettres qui s'expédioient dans la Chancellerie, ces mots : *Par le Roi, à la relation du Roi d'Angleterre, Heritier & Régent en France.*

Lit de Justice tenu le 23. Décembre par des Juges vendus à Henri V. où les coupables de l'assassinat de Jean Sans-Peur, Duc de Bourgogne, sont déclarés criminels de Leze-Majesté, & par conséquent indignes de toutes successions : la Roi dans cette déclaration, en parlant du Roi d'Angleterre, le qualifie *son très-amé fils héritier, & Régent du royaume*, au lieu qu'en parlant de son propre fils, seul & unique héritier de la Couronne, il ne le nomme que *Charles soi disant Dauphin.* Il faut encore remarquer dans cette déclaration, qu'aucun des complices du meurtre de Jean Sans-Peur n'y est nommé, & que malgré la terreur que pouvoit inspirer la présence du Roi d'Angleterre, qui désiroit sans doute que le Dauphin fût déclaré coupable, on ne parle de lui à l'occasion du meurtre, qu'en termes équivoques ; ce qu'il est d'autant plus nécessaire d'observer, que tous nos Historiens qui ont parlé de cet arrêt, en ont parlé sans l'avoir vû, & se sont contentés de copier Monstrelet, qui, en Historien téméraire, a cru que le Dauphin fut cité à la Table de Marbre, &c. & que n'ayant pas comparu, il fut jugé par contumace avec tous ses complices, banni à perpétuité, & déclaré incapable de succéder à la Couronne ; ce qui est absolument contraire à la vérité. (*Rapin Thoiras, actes de Rymer.*) Les PP. Bénédictins s'expliquent de même. (*Art de vérifier les dattes.*) » Ce fait, quoiqu'attesté par Monstrelet & par tous les » Historiens, ne paroît pas néanmoins bien constant.

EVENEMENS REMARQUABLES *sous* CHARLES VI.

1421.

La bataille de Beaugé, gagnée par le Maréchal de la Fayette sur le Duc de Clarence, Lieutenant Général de Normandie, en l'absence de Henri V. son frere, rassure le Dauphin. Le Comte de Douglas, qui lui avoit amené sept mille Ecossois, eut grande part à cette victoire, & fut fait Connétable.

1422.

Henri V. meurt à Vincennes le 31. Août, âgé de trente-six ans; il laisse la Régence de la France à son frere le Duc de Betfort, & la Régence de l'Angleterre à son cadet le Duc de Glocestre. Charles VI. le suivit de près; sa mort sauva la France, comme celle de Jean Sans-Terre avoit sauvé l'Angleterre. Quand on considére ces tems malheureux, on ne sauroit comprendre l'aveuglement des peuples; ils abandonnent sans le moindre murmure les loix fondamentales de l'Etat à la fureur d'une Reine deshonorée, & à l'imbécillité d'un Roi sans volonté, tandis que dans d'autres tems ils s'opposent avec véhémence à des dispositions sages, & qui sont faites pour les rendre heureux. Anne d'Autriche est l'objet de la haine des Parisiens, & Isabelle de Baviere l'est de leur confiance. On consent à devenir sujet d'un Roi d'Angleterre, & on refuse de reconnoître Henri IV. La tête de Mazarin est mise à prix, & le coadjuteur est l'ami du peuple: le corps d'un Ministre, le pere du commerce & des arts, court risque d'être déchiré à son enterrement, & on fait des reliques de celui de Jacques Clément. Ce n'est pas qu'il n'y eût dans ces tems divers, des hommes sages qui gémissoient des malheurs publics, mais ils ne sont jamais les plus forts, parce qu'ils ne font pas le grand nombre, & parce que la

révolte suppose plus de chaleur, & est plus agissante que la sagesse. Henri VI. fils de Henri V. enfant de neuf mois, qui étoit à Londres, est proclamé Roi à Paris & à Londres, mais il fut chassé de ces deux royaumes; Charles VII. lui reprit la Couronne de France, & Edouard IV. le dépouilla de celle d'Angleterre. Ce fut sous ce regne que le parlement devint continuel. Depuis que Philippe le Bel l'avoit rendu sédentaire, le parlement ne s'assembloit que deux fois par an, aux octaves de Pâques & de la Toussaints, souvent qu'une fois » même advenoit de fois à autres, dit » Pasquier, que l'on étoit un an entier sans le tenir; cha- » que séance n'étoit que de deux mois, & à chaque ou- » verture le Roi décernoit de nouvelles lettres patentes en » forme de commission, avec une liste de ceux qu'il vouloit » avoir séance, & n'étoit pas dit que celui qui avoit été » appellé au précédent, y eût lieu au subséquent, sinon qu'il » fût compris dans le rôle qu'on y envoyoit..,. Sous le » régne de Charles VI. le parlement commença à se tenir » (de lui-même) sans discontinuation: ne nous restant au- » jourd'hui de cette ancienneté que l'image: parce qu'aux » octaves de Pasques & de la Toussaints on fait des cérémo- » nies, tout ainsi que si c'étoient ouvertures de parlements » qui eussent été intermis.



1422. *Avénement à la Couronne.*	EVENEMENS REMARQUABLES.

CHARLES VII. *parvient à la Couronne, âgé de vingt ans. Il a été surnommé le Victorieux, parce qu'il a reconquis presque tout son Royaume sur les Anglois ; cependant on lui en dispute l'honneur, & on l'attribue au Comte de Dunois & à ses autres Généraux, & il n'y a point de Prince sur qui l'Histoire convienne si peu : il fut couronné en* 1422. *à poitiers, où il avoit transferé le Parlement, & sacré à Rheims par l'Archevêque Renaud de Chartres, le* 17. *Juillet* 1429. *Il avoit porté le titre de Comte de Ponthieu.*

1422.

GUERRE des Anglois contre Charles VII. commandés par le Duc de Betfort, Tuteur de Henri VI. & Régent du Royaume de France; ils sont joints à Philippe le Bon, Duc de Bourgogne, qui avoit à venger la mort de son Pere.

1423.

Le Duc de Bretagne se joint aux ennemis de l'Etat. Charles est accablé de tous côtés. Bataille de Crévant près d'Auxerre, gagnée par les Anglois.

1424. 25.

Bataille de Verneuil, où le parti du Roi est battu par le Duc de Betfort, & où fut tué le Connétable Jean Stuard Comte de Douglas. Commencement de division entre le Duc de Bourgogne & le Duc de Glocestre, au sujet de Jacqueline de Baviere, Comtesse de Hainaut & de Hollande, déjà veuve du Dauphin Jean, qui ne voulant point reconnoître pour son mari le Duc de Brabant qu'elle avoit épousé, s'étoit remariée depuis au Duc de Glocestre. Ce mariage ayant été déclaré nul, & la mort du Duc de Brabant ayant laissé Jacqueline maîtresse de ses actions, elle ne dédaigna pas d'épouser un simple Gentil-Homme Flamand, que le Duc de Bourgogne fit arrêter, & dont Jacqueline racheta la liberté en faisant cession à Philippe le Bon des Provinces de Hollande, de Zelande & de Frise; ce qui acheva de rendre ce Prince

FEMMES.	ENFANS.	1461. MORT.	PRINCES contemporains.
Marie d'Anjou, fille de Louis II. Roi de Naples, fiancée en 1413. mariée en 1416. morte en 1463. femme d'un grand mérite, à qui son mari dut en grande partie le rétablissement de ses affaires, & qui ne l'en aima pas davantage.	LOUIS XI. Jacques de France, mort jeune. Philippe de France, mort jeune. Charles de France successivement Duc de Berri, de Normandie & de Guyenne. 1472. Radegonde de France, accordée à Sigismond, Duc d'Autriche. 1444. Catherine de France, femme du Comte de Charolois. 1446. Jolande de France, femme d'Amédée IX. Duc de Savoie. 1478. Jeanne de France, mariée à Jean de Bourbon. 1482. Marguerite de France, morte jeune. Jeanne de France. 1446. Marie de France, morte jeune. Magdelaine de France, mariée à Gaston Comte de Foix. 1486. *Enfans naturels.* Charles VII. eut d'*Agnès Sorel, morte en* 1450. Charlotte, *mariée à Jaques de Brezé, Comte de Maulevrier, que son mari poignarda, l'ayant surprise en adultere.* Marguerite, *mariée à Olivier de Coëtivi.* Jeanne, *mariée à Antoine de Bueil, Comte de Sancerre.*	CHARLES VII. *meurt à Meun en Berri le* 22. *Juillet* 1461. *âgé de cinquante-huit ans. Il se laissa mourir de faim dans la crainte d'être empoisonné. Il est enterré à S. Denis.*	*Papes.* Martin V. 1431. Eugène IV. 1447. Nicolas V. 1455. Calixte III. 1458. Pie II. 1464. *Empereurs d'Orient.* Jean Paléologue. 1444. Constantin Paléologue. 1453. *Empereurs d'Occident.* Sigismond. 1437. Albert d'Autriche. 1439. Frédéric III. 1493. *Maison Othomane.* Amurat II. 1451. Mahomet II. 1481. *Rois d'Espagne.* Jean II. 1454. Henri IV. 1474. *Rois de Portugal.* Jean. 1433. Edouard. 1438. Alphonse V. 1481. *Roi d'Angleterre.* Henri VI. détrôné. 1461. *Rois d'Ecosse.* Jacques I. 1437. Jacques II. 1460. Jacques III. 1488. *Rois de Dannemarc & de Suéde.* Eric IX. abdique. 1438. Christophe III. 1448. Charles Canutson. 1471. *Rois de Pologne.* Ladislas Jagelon. 1434. Ladislas, Roi de Hongrie. 1444. Casimir IV. 1492. *Czar.* Iwan Basilowitz. 1505

le maître de presque toutes les dix-sept Provinces des Pays-Bas, sans aucun ménagement pour le Duc de Glocestre, qui, malgré la dissolution de son mariage, vouloit conserver une partie de la Dot de sa femme. Le Roi est obligé de sacrifier au Duc de Richemont, frere du Duc de Bretagne, qu'il fait Connétable, le Président Louvet, accusé d'avoir eu part au meurtre de Jean Duc de Bourgogne, & à la conjuration des Penthievres. Le Duc de Bretagne se reconcilie avec le Roi, dont le parti est toujours le plus foible.

1426. 27.

Le Connétable de Richemont, sans forme de Procès, fait trancher la tête au Seigneur de Giac, que le Président Louvet avoit mis à sa place, & coupable comme lui de malversations. Le Connétable fait pareillement assassiner le Camus de Beaulieu, & sert le Roi malgré lui-même, en le défaisant, à la vérité d'une maniere bien audacieuse, des mauvais Sujets dont il se laissoit obséder. Les troubles continuent dans le Royaume.

Le Comte de Dunois, (Bâtard d'Orléans, depuis Duc de Longueville, & Chef de cette Maison qui a fini dans l'Abbé d'Orléans,) se signale pour la premiere fois devant Montargis, dont il fait lever le Siége aux Anglois.

1428. 29.

Brouillerie entre le Connétable & le Seigneur de la Trimouille qui, oubliant qu'il devoit sa faveur auprès du Roi au Connétable, le met mal avec le Roi, & par-là retarde la suite des succès.

Orléans assiegé par les Anglois. Journée des Harengs (1429.) où le Duc de Bourbon fut défait en voulant empê-

MINISTRES.	GUERRIERS.	MAGISTRATS.	SAVANS & *Illustres.*
George de la Trimouille. 1446.	*Connétables.*	*Chanceliers.*	Pierre d'Ailli. 1426.
	Charles de Lorraine. 1430.	Louis de Luxembourg. 1443.	Léon Aretin. 1444.
Le Président Louvet, renvoyé en 1425.	Jean Stuart, Comte de Douglas. 1424.	Thomas Hoo, vivant en 1455.	Bureau Boucher, Commis à la garde des Sceaux, vivant en 1451.
Le Seigneur de Giac. 1426.	Artus de Bretagne, Comte de Richemont. 1458.	Ces deux Chanceliers étoient de la nomination du Roi d'Angleterre.	Alain Chartier, vers 1458.
Jacq. Cœur. 1456.	Il fut Duc de Bretagne après son frere, & se crut honoré de conserver le titre de Connétable.	Renaud de Chartres, Cardinal & Archevêque de Rheims. 1443.	Nicolas de Clemangis. 1440. Ferdinand de Cordoue. Jean Gerson. 1420.
Sécretaires des Finances.		Guil. Juvenal des Ursins. 1472.	J. Fr. Pogge. 1459.
Alain Chartier.	*Maréchaux de France.*	*Premiers Présidens.*	Alphonse Tostat. 1454.
		Phil. de Morvilliers. 1438.	Laur. Valla. 1457.
Robert de Thumeri.	Amauri de Severac. 1427.	Adam de Cambrai. 1456.	
Etienne Chevalier, Controlleur des Finances, Maître des Comptes & Trésorier de France, Ambassadeur en Italie & en Angleterre, nommé par Agnès Sorel un de ses Exécuteurs Testamentaires.	Pierre de Rieux. 1439.	Yves de Scepeaux. 1461.	
	Cl. de Beauvoir. 1453.	*Procureurs du Roi.*	
	Jean de Villiers de l'Isle-Adam. 1437.	P. Cusinot, vivant en 1444.	
		Jean Simon, Commis en 1439.	
	Jacques de Montberon. 1422.	Jean Dauvet. 1471.	
	Antoine de Vergi de Dampmartin. 1439.	*Avocats du Roi.*	
		J. Rapiout, pourvu en 1421.	
	Jean de la Baume. 1435.	Jean Rabateau, vivant en 1435.	

cher un Convoi qui venoit au Camp des Anglois devant Orléans, dont ils faisoient le Siége. Ce Siége dure sept mois. Les Assiégés offrent de se rendre après que le Comte de Dunois eut fait l'impossible pour défendre cette Ville. La division arrivée entre les Généraux de l'armée de Henri VI. & celle de Philippe le Bon, Duc de Bourgogne, differe la reddition d'Orléans. Jeanne d'Arck, dite la *Pucelle* d'Orléans, native de Domrémi, proche Vaucouleurs, vient trouver Charles VII. à Chinon, & lui dit qu'elle est envoyée de Dieu pour faire lever le Siége d'Orléans, & ensuite le faire sacrer à Rheims : c'étoient-là les deux uniques points de sa Mission. Du Bellai Langey fut un des premiers qui s'avisa de jetter des doutes sur le merveilleux de l'Histoire de la Pucelle : il a fait depuis bien des Prosélites. Le Clerc écarte tout à la fois de cet Evénement la fraude & le merveilleux. Une jeune fille se présente, elle se croit inspirée; on profite de l'impression que son entousiasme peut faire sur les Soldats, & sans rien mettre au hasard, les Généraux qui la conduisent ont l'air de la suivre ; elle n'a point de Commandement, & paroît ordonner de tout; son audace que l'on cherche à entretenir, se communique à toute l'Armée, & change la face des affaires. (*Bibl. anc. & mod.*) Elle se jette dans Orléans, dont elle fait lever le Siége aux Anglois le 8. Mai. Les Affaires de Charles VII. commencent à prendre un meilleur train. Le Comte de Richemont défait les Anglois à la bataille de Patay, où le fameux Talbot fut fait prisonnier. Louis III. Roi de Sicile, fameux par son courage & par les inconstances de la fortune pour la Maison d'Anjou, vient se joindre au Roi son beau-frere. Auxerre, Troyes, Châlons, Soissons, Compiegne, &c. se rendent au Roi; Rheims lui ouvre ses portes, il est sacré le 17. Juillet.

GUERRIERS.	MAGISTRATS.	
Maréchaux de France.	*Avocats du Roi.*	
Gilb. de la Fayette. 1463.	J. Jouvenel, *ou* Juvenal des Ursins, frere du Chancelier, a écrit l'Histoire de Charles VI. Il fut Archevêque de Rheims. 1473.	
Jean de la Brosse.	J. Morand, reçu en 1433.	
Gilles de Laval, Seigneur de Rets. 1440.	Jean Barbin exerçoit en 1451.	
André de Laval, Seigneur de Loheac. 1486.	Jacques Jouvenel. 1456.	
Philippe de Culant, Seigneur de Jalagnes. 1453.	J. Simon exerçoit en 1442.	
Jean, Sire de Talbot. 1453.	J. Luillier. 1468.	
Jean, dit de Saintrailles. 1461.	J. Rapiout exerçoit en 1444.	
	N. Thiessart exerçoit en 1442.	
	Henri Boileau. 1451.	
	P. Simon exerçoit en 1445.	
	Nic. Joci exerçoit en 1445.	
	Jean Dauvet. 1471.	
	Jean Simon. 1470.	
	N. Calepeau exerçoit en 1464.	

EVENEMENS REMARQUABLES sous CHARLES VII.

1430.

La Pucelle d'Orléans veut se retirer, on l'engage à rester; elle se jette dans Compiegne, dont les Anglois faisoient le Siége, elle est faite prisonniere dans une sortie. Philippe le Bon épouse à Bruges en troisiémes nôces Elisabeth de Portugal, & institue l'Ordre de la Toison.

1431.

On conduit Jeanne d'Arck à Rouen, où on lui fait son Procès, & où elle est brûlée le 30. Mai comme Sorciere dans le vieux Marché. (*V. l'Abbé Lenglet, Hist. de la Pucelle d'Orléans.*)

René d'Anjou, frere de Louis III. Roi de Sicile, mari d'Isabelle, fille de Charles II. Duc de Lorraine, veut succéder à son beau-pere. Antoine de Vaudemont, frere de Charles, dispute la Succession, fondé sur ce que ce Duché étoit masculin, & bat René à la bataille de Bullegneville; Arnaud de Barbazan, qui conduisoit le secours que le Roi avoit envoyé à son beau-frere, mourut des blessures qu'il reçut dans ce Combat; René est fait prisonnier du Duc de Bourgogne, allié d'Antoine de Vaudemont, qui le retient jusqu'en 1437. alors ce Prince obtint sa liberté, & Vaudemont, en épousant sa fille, le reconnut pour Duc de Lorraine.

Henri VI. pour ranimer son Parti quitte l'Angleterre, & vient se faire sacrer dans l'Eglise de Notre-Dame de Paris le 27. Décembre. Le Connétable fait arrêter la Trimouille dans le Château de Chinon, quoique le Roi y fût, & le Roi, qui commençoit à en être las, n'en fait point de poursuite.

Concile de Bâle convoqué par Martin V. Etablissement de l'Université de Poitiers.

EVENEMENS REMARQUABLES *sous* CHARLES VII.

1432. 33. 34.

La Guerre continue pendant quatre ans ſans de grands Evénemens. Il eſt réglé au Concile de Bâle que les Ambaſſadeurs de Caſtille ſuivront immédiatement ceux du *Séréniſſime* Roi de France. Il y fut réglé pareillement que les Ambaſſadeurs du Duc de Bourgogne, à qui les Electeurs diſputoient le pas, ſeroient placés au lieu dû audit Duc de Bourgogne, comme premier Duc de la Chrétienté, immédiatement après les Rois.

1435.

On détache Philippe le Bon des Anglois, & la Paix ſe fait le 22. Septembre à Arras : ce fut dans la plus Auguſte Aſſemblée que l'on eût vue depuis long-tems, que ce célébre Traité fut conclu, tous les Princes de la Chrétienté y avoient leurs Ambaſſadeurs, le Pape & le Concile de Bâle chacun ſon Légat : Philippe le Bon en dicta les conditions, auxquelles Charles VII. fut trop heureux de ſe ſoumettre. Ce Traité fut confirmé par le Concile de Bâle. On peut remarquer ſur ce Traité, que Philippe le Bon, après avoir exigé la Garantie des Princes & Seigneurs du Sang, ajouta, que ces Seigneurs s'obligeroient à paſſer dans ſon Parti, ſi le Roi manquoit à ſa parole. Mort du Duc de Betfort. Il eut pour Succeſſeur à la Régence Richard Duc d'Yorck; cette mort apporta un grand changement dans les Affaires de Henri VI.

1436 37.

Priſe de Paris, où le Connétable entra un Vendredi devant la Quaſimodo. Le Dauphin épouſe Marguerite d'Ecoſſe ; c'eſt elle qui ayant trouvé Alain Chartier endormi,

EVENEMENS REMARQUABLES sous CHARLES VII.

l'homme de son tems le plus sçavant & le plus laid, lui donna un baiser. Le Parlement revient à Paris en 1437. La Guerre se continue entre les Anglois & les Bourguignons.

1438.

Le Concile de Bâle continué sous Eugêne IV. renouvelle les dispositions de celui de Constance sur la supériorité du Concile Général. Pragmatique Sanction arrêtée à Bourges; elle est composée de plusieurs Décrets du Concile de Bâle où les Elections sont rétablies, les Réserves & les Expectatives abolies, aussi bien que les Annates. Charles VII. fut d'autant plus favorable à la Pragmatique, qu'elle étoit en partie l'ouvrage du Concile, que ce Prince protégeoit, parce que les Peres de Bâle s'étoient déclarés pour lui, & n'avoient jamais voulu reconnoître le Traité de Troyes, par lequel il étoit déshérité. Il faut remarquer qu'en 1441. le Roi donna une Déclaration au sujet de la Pragmatique Sanction, portant que son intention & celle de l'Assemblée de Bourges, étoient que l'Accord fait entre Eugêne IV. & ses Ambassadeurs, sortît effet du jour de la datte de la Pragmatique, sans avoir aucun égard à la datte du Décret fait à Bâle avant la datte de la Pragmatique; & l'on conclut de cette piéce que les Décrets des Conciles Généraux, pour ce qui regarde la Discipline, n'ont de force en France qu'après avoir été passés par Edits de nos Rois. Le Pape mécontent transfere le Concile à Ferrare, puis ensuite à Florence, cependant plusieurs Evêques resterent à Bâle.

1439.

Le Concile de Bâle, toujours subsistant, dépose le Pape Eugêne IV. & élit Amédée Duc de Savoye, lequel s'étoit

retiré dans la solitude de Ripaille, après avoir remis son Duché à son fils. On a dit que ce Prince n'avoit abdiqué, après avoir perdu sa femme, que sur la foi de certains Dévins qui lui avoient prédit qu'il parviendroit à la Papauté. Cet Antipape prit le nom de Félix V. Le schisme dura jusqu'à la mort d'Eugêne IV. A l'Avénement de Nicolas V. l'Eglise devint tranquille par la division de Félix V. Félix qui mourut en 1450. obtint du Pape Nicolas V. en considération de son abdication, une Bulle ou Indult, par lequel le Pape s'engage de ne nommer à aucun Bénéfice consistorial dans ses Etats, sans le consentement du Duc son fils : cette Bulle confirmée par plusieurs Papes, & étendue à tous ses Desdendans, a excité depuis de grands Démêlés entre les Papes & le Duc de Savoie. Le Concile de Bâle finit en 1443. (*Lenfant*) & celui de Florence, où s'étoit faite la réunion des Grecs, avoit fini l'an 1442. Æneas Silvius Piccolomini, qui avoit été Sécretaire du Concile de Bâle, en désavoua les maximes lorsqu'il fut Pape sous le nom de Pie II. On prétend à Rome & dans les Pays où l'on en suit les principes, que le Concile de Bâle n'a été Œcuménique que jusqu'à la Session XXVI. les uns disent jusqu'à la translation du Concile à Florence, les autres jusqu'à la déposition d'Eugêne.

1440.

Le Dauphin aigri contre son pere par les Ducs d'Alençon & de Bourbon, se révolte : il forme un Parti nommé *la Praguerie* : son pere le poursuit, le désarme & lui pardonne; ce ne furent pas les derniers chagrins qu'il en éprouva ; ce qui a fait dire que Charles VII. avoit été malheureux par son pere & par son fils. Le Duc d'Orléans, prisonnier en Angleterre depuis la Bataille d'Azincourt,

obtient la liberté, & se réconcilie avec le Duc de Bourgogne, qui l'aide à payer sa rançon.

1441. 42.

Siége de Pontoise, dont le Roi s'empare sur les Anglois, & où il acquit beaucoup de gloire : il parcourt le Poitou : l'Angoumois, le Limousin, la Gascogne : les Anglois ont encore quelques succès dans ces Provinces. Ordonnance qui régle le prix de la rente constituée au denier douze ; elle fut réduite au denier seize par Henri IV. au denier dix-huit par Edit de 1634. & enfin au denier vingt, telle qu'elle est aujourd'hui par Edit de 1667.

1443. 44.

Le Roi s'empare du Comté de Comminge. Le Dauphin fait lever le Siége de Dieppe au brave Talbot. Tréve de dix-huit mois, commencée en 1444. & continuée jusqu'en 1448. que recommença la guerre.

René d'Anjou, dit *le bon Roi René*, qui avoit perdu toute idée de conquérir le Royaume de Naples, & qui étoit rétabli dans son Duché de Lorraine, (*V. l'année* 1433.) engage le Roi à faire le Siége de Metz, qui prétendoit être indépendante des Ducs de Lorraine par un privilége dont elle jouissoit depuis Godefroi de Bouillon : l'événement de ce Siége fut que la Ville de Metz resta dans ses droits ou dans ses Prétentions, qu'elle paya au Roi deux cens mille écus pour les fraix du Siége, & qu'elle donna à René une quittance de cent mille florins qu'elle lui avoit prêtés.

Ce qui avoit déterminé le Roi à faire le Siége de Metz, étoit la nécessité d'employer ses troupes pendant la tréve avec les Anglois. Un semblable motif le détermina à seconder Sigismond, Duc d'Autriche, dans la guerre qu'il

avoit contre les Suisses, ils furent battus à une demi-lieue de Bâle, mais, comme dit Æneas Silvius, leur défaite vint de ce qu'étant en trop petit nombre ils s'étoient épuisés à force de vaincre : la valeur qu'ils montrerent, fit dire au Dauphin (Louis XI.) qu'il éviteroit désormais de leur faire la guerre, & il conclut avec eux un Traité de Paix en 1444.

1445. 46.

Marguerite d'Ecosse meurt de douleur, des imputations calomnieuses que l'on avoit faites à sa vertu. (*Duclos.*) Les larmes du Dauphin la justifierent assez.

La Taille que les Peuples, suivant plusieurs Auteurs, avoient commencé de payer dès le tems de Saint Louis, pour se délivrer des gens de guerre, mais qui n'avoit pas toujours subsisté, devient perpétuelle : elle fut substituée au profit que le Roi faisoit dans le changement des Monnoies. Institution des Compagnies d'Ordonnance, ou réduction de la Gendarmerie à quinze Compagnies, dont chacune étoit composée de cent hommes d'armes ; chacun de ces hommes d'armes devoit servir avec six Chevaux, ce qui composoit neuf mille Cavaliers. Pareille Institution pour l'Infanterie, sous le titre de Francs-Archers ; on les nommoit ainsi, parce qu'ils étoient affranchis de tout subside ; une partie combattoit à pied, & l'autre servoit de Cavalerie légere. Comtés de Valentinois & de Diois, acquis par Charles VI. dès 1404. de Louis de Poitiers, & unis au Dauphiné par un dernier Traité entre Louis de Savoye qui y avoit des droits & Charles VII. Le Dauphin cause de nouveaux chagrins au Roi en 1446. ce Prince s'abandonne à l'amour qu'il avoit pour Agnès Sorel. Elle avoit l'ame élevée, & aimoit sur-tout la gloire du Roi: Monstrelet a pré-

tendu que la passion de Charles VII. pour elle ne passa jamais les bornes légitimes ; cela feroit bon si elle n'en avoit pas eu trois enfans : mais ce qu'on en peut conclure, c'est qu'il falloit qu'elle se fût bien conduite à la Cour, où elle étoit honorée & estimée : aussi sa mémoire fut-elle célébrée par les Poëtes long-tems encor après elle, même par François I. dont Saint Gelais rapporte un Quatrain en son honneur : on a dit qu'elle étoit morte de poison, (cela n'est pas vrai) & que ç'avoit été l'ouvrage de Jacques Cœur : Agnès ne le crut pas, puisqu'il fut un de ses Exécuteurs Testamentaires. On la nommoit *Madame de Beauté* ; c'étoit le nom d'un Château proche Vincennes, que le Roi lui avoit donné, & elle méritoit bien de porter ce nom : elle fut bientôt remplacée par Madame de Villequiers sa cousine germaine, qui, après la mort du Roi se donna à François II. Duc de Bretagne, dont elle eut quatre enfans.

Le 17. Avril, jour des Rameaux, la Mer rompit ses Digues à Dordrech ; il y périt plus de cent mille Personnes, & un nombre infini de bétail.

1447.

Génes se donne à la France, mais ce ne fut que pour autant de tems qu'il en fallut à Frégosse pour en chasser son rival ; & cette République inconstante, qui, suivant les diverses factions dont elle fut agitée, prit tour à tour pour ses Maîtres presque tous les Princes d'Italie, ne voulut pas même recevoir les Troupes de France ; cependant la Ville de Final qu'ils avoient donnée pour sûreté nous resta.

La Domination des Vicomtes de Milan finit par la mort du Duc Philippe Marie. Il étoit petit-fils d'Isabelle, fille du Roi Jean, & de Galéas Viscomti qui s'étoit fait Seigneur

de Milan, & fils de Jean Viscomts à qui l'Empereur Vencellas avoit donné le titre de Duc de Milan. Ce Jean fut la terreur des Papes, des Empereurs & de l'Italie, dont il usurpa presque toutes les Seigneuries : à sa mort, arrivée en 1403. la révolte fut générale, & son fils Philippe Marie ne put conserver que la moindre partie de son Etat. Philippe n'ayant point laissé d'enfans légitimes, plusieurs Princes prétendent à sa Succession, entr'autres le Duc d'Orléans, du chef de Valentine sa mere, sœur de Philippe Marie, mais après quelques années de dispute, François Sforce, Bâtard de Jacques Sforce, & Soldat de fortune, qui avoit épousé la Bâtarde de Philippe, s'en empare.

Par le Concordat passé entre Nicolas V. & Frédéric III. confirmatif de l'accord fait entre Caliste II. & Henri V. le Clergé d'Allemagne jouit du Droit d'Election aux Evêchés.

1448. 49. 50.

Les Anglois rompent la Tréve; c'étoit le terme que la Providence avoit marqué à nos disgraces.

Charles VII. soit par lui, soit par ses Généraux, reprend successivement toutes les Places de la Normandie; de sorte que cette Province qui avoit appartenu au Roi d'Angleterre par Guillaume le Conquérant en 1066. qui depuis avoit été réunie à la France sous Jean Sans-Terre en 1203. qui avoit été prise par Henri V. sous Charles VI. en 1418. fut enfin réunie pour toujours à la France sous Charles VII. en 1440. La Bataille de Fourmigni, où les Anglois furent défaits, acheva cette révolution.

Pierre II. fait hommage lige au Roi, *de la Duché de Bretagne, de la Pairie de France, & de la Comté de Montfort.*

EVENEMENS REMARQUABLES sous CHARLES VII.

1451. 52. 53.

Les Comtes de Dunois, de Penthiévre, de Foix & d'Armagnac, Généraux de Charles, reprennent la Guyenne & Bordeaux. Bordeaux se révolte de nouveau; le Roi s'en ressaisit malgré la résistance du brave Talbot, qui fut défait & tué à la bataille de Castillon: le Roi y fait bâtir le Château Trompette, & celui de Ha; ainsi les Anglois sont absolument chassés de la France, où ils ne conserverent que Calais, dont Edouard III. s'étoit emparé en 1347. & que le Duc de Guise reprit en 1558.

C'est ici l'époque de la Réunion des Pairies Laïques anciennes, à la Couronne: ces Pairies, qu'elle qu'en soit l'origine, existoient déjà sous Hugues Capet; (*V. l'an* 992.) elles parurent dans tout leur état sous le Regne de Philippe Auguste, & depuis ce Prince elles rentrerent successivement dans le Domaine Royal d'où elles étoient sorties; la Normandie reconquise sous Philippe Auguste, & réunie pour ne plus changer de Maître, sous Charles VII. le Comté de Toulouse sous Saint Louis; la Champagne sous Philippe le Bel, la Guyenne confisquée par Louis le Jeune, & réunie sous Charles VII. (je ne parle pas du Duché de Bourgogne, qui depuis le Regne de Robert étoit dans la Maison de France, non plus que du Comté-pairie de Flandres réuni lors de la mort de Louis III. à la deuxiéme Maison de Bourgogne par le mariage de Philippe le Hardi avec l'héritiere de Flandres, en 1369.) voilà quelles étoient les anciennes Pairies, qui acheverent enfin de s'éteindre sous le Regne de Charles VII. & c'est là comme le premier âge de la Pairie, que l'on peut considérer sous quatre Epoques: la premiere, dont nous venons de parler, la seconde Pairie ne fut pas de la même nature; nos Rois pour

maintenir une Dignité si éclatante, qui donnoit du lustre à la Couronne, qui l'avoit quelquefois même soutenue, & qui n'avoit eu d'inconvénient que l'indépendance, créérent de nouvelles Pairies sur le modéle des anciennes, mais avec cette différence essentielle, que ce fut par des Lettres Patentes : ces nouvelles Pairies ne furent conférées qu'aux Seigneurs du Sang, Jean, Duc de Bretagne, fut le premier qui en fut revêtu en l'an 1297. dans le tems qu'il existoit encore quelque Pairie ancienne. Le troisiéme âge de la Pairie, fut celui où elle fut conférée par nos Rois à des Princes étrangers : le Duc de Nevers eut le premier cet honneur par l'Erection du Comté de Nevers en Duché-Pairie, qui fut faite en 1505. Enfin le quatriéme & dernier âge de la Pairie, & celui qui subsiste aujourd'hui, est celui où nos Rois érigerent les Terres des principaux Seigneurs de leur Cour en Duché-Pairie ; le Baron de Montmorenci fut le premier d'entr'eux qui, par l'Erection de la Baronie de Montmorenci en Duché-Pairie de l'an 1551. posséda cette éminente Dignité, si multipliée depuis ; mais ce qu'il faut bien entendre, c'est, comme il est dit dans le Manuscrit de la Bibliothéque du Roi, rapporté par le P. Simplicien, que les Pairs du Roi *ne sont mie appellés Pers pour ce qu'ils soient pers à lui, mais pers sont entre eux ensemble.*

Prise de Constantinople par Mahomet II. (1453.) Fin de l'Empire d'Orient, qui avoit duré onze cens vingt-trois ans. Telle est la révolution des Etats. L'Empire Romain devenu l'Empire de Constantinople, se divise après en Empire d'Orient & en Empire d'Occident ; ce même Empire d'Orient devenu l'Empire des Grecs ou le bas Empire, ensuite occupé par les Latins, redevenu encore l'Empire des Grecs, est enfin subjugué, sans retour, par les Turcs. *Voyez l'Année* 800.

EVENEMENS REMARQUABLES sous CHARLES VII.

Le Dauphin, qui persiste dans sa révolte, accorde son mariage avec la fille du Duc de Savoye qui n'avoit que neuf ans, & se ménage par-là un appui contre le ressentiment du Roi & contre la haine générale que ses exactions avoient excitée dans le Dauphiné. Le Roi est forcé par les circonstances à approuver ce mariage ; il fit plus, il donna Yolande sa fille en mariage au Prince de Piedmont. Condamnation de Jacques Cœur : une partie de ses biens que l'on avoit confisqués, fut rendue à ses enfans. Cet homme avoit aussi bien servi le Roi dans ses Finances, que les Dunois, les la Hire, les Saintrailles par leurs Armes, & il l'abandonna à ses ennemis, ou plûtôt à l'avidité des Courtisans qui partagerent sa dépouille. C'est dommage qu'un si grand Roi, & qui avoit tant de qualités aimables, se laissât ainsi gouverner : comment vit-t'il d'un air tranquille le supplice de la Pucelle ? Comment n'empêcha-t'il pas l'entreprise, infâme des Penthievres, contre le Duc de Bretagne, dont il fut instruit, non plus que le meurtre du Duc de Bourgogne ? Ce que l'on a dit de la nouvelle fortune que fit Jacques Cœur est une fable, puisqu'il ne survêcut que trois ans à sa condamnation. (*Mém. de l'Acad. des B. L.*)

Premier Traité de la France avec les Suisses. Il y en avoit eu déjà un de conclu l'an 1444. mais ce n'avoit été qu'entre Louis Dauphin & les Suisses.

Création du Parlement de Grenoble par Louis XI. n'étant encore que Dauphin ; son pere la ratifia deux ans après.

1454. 55.

La mémoire de la Pucelle d'Orléans est réhabilitée. Jean, Roi d'Arragon, veuf de Blanche héritiere de Navarre, se remarie, & retient injustement ce Royaume à Charles Prince de Vianne son fils.

EVENEMENS REMARQUABLES sous CHARLES VII.

1456.

Le Dauphin après s'être tenu quinze ans en Dauphiné, se retire aupr s du Duc de Bourgogne, pour éviter le ressentiment du Roi son pere. » Louis XI. dit Philippe de » Comines, fut reçu & nourri six ans chez le Duc de Bour-» gogne, ayant deniers de lui pour son vivre. » Nous voyons en conséquence de la sortie de Louis du Dauphiné, des Lettres Patentes du Roi son pere, par lesquelles il ordonne que la Province ne seroit plus régie qu'en son nom.

1457. 58. 59. 60. 61.

On fait le procès au Duc d'Alençon, comme fauteur de la révolte du Dauphin. Ce procès donna lieu à plusieurs questions que le Roi fit proposer à son Parlement par Maître Jean Tudert son Conseiller & Maître des Requêtes de son Hôtel. Premiérement, si le Roi pouvoit assister au Jugement du procès fait à un Pair de France: ce qui avoit été contesté au Roi Charles VI. par le Duc de Bourbon dès l'an 1386. lors du procès fait au Roi de Navarre, & même au Roi Charles V. lors du procès du Duc de Bretagne. Si les Pairs qui ne sont pas du nombre des douze Pairs peuvent assister aux procès. Si les Pairs peuvent commettre des Juges à leur place. Sur quoi le Parlement, après que les Registres ont été sur ce vus & visités, a répondu que le Roi non-seulement avoit le droit d'assister aux Jugemens criminels des Pairs, mais que sa présence y étoit nécessaire; que tous les Pairs indistinctement peuvent y assister, mais qu'ils ne peuvent commettre à leur place. (*Du Tillet, Recueil des Rangs.*)

Le Duc d'Alençon, Prince du Sang, qui descendoit de Charles de Valois, fut condamné à la mort, & cette peine

fut changée en une prison, d'où Louis XI. le fit sortir, pour l'y remettre encore, après l'avoir convaincu de traiter avec les Anglois. Révolution en Angleterre entre les Maisons d'Yorck & de Lancastre, sous le nom de *la Rose rouge* & de *la Rose blanche*. Richard, Duc d'Yorck, descendu d'une héritiere de Clarence, détrône Henri VI. de la Maison de Lancastre, & le fait prisonnier. Marguerite, fille de René Roi de Naples, Duc d'Anjou, femme de Henri VI. défait Richard à son tour, dans un combat où il est tué. Edouard, fils de Richard, aidé du Comte du Warwic, combat de nouveau Henri VI. qu'il fait prisonnier, & est proclamé Roi sous le nom d'Edouard IV.

C'est sous le Regne de Charles VII. vers l'an 1440. que l'on découvrit en Allemagne l'Art de l'Imprimerie. Jean Guttemberg, aidé de Jean Fauste & de Pierre Schoeffer, après avoir fait plusieurs essais, parvint vers l'an 1450. à imprimer des ouvrages entiers. Comment cet Art a-t'il été ignoré si long-tems ? Y avoit-il donc si loin des lettres gravées, des médailles, des inscriptions, qui sont de toute antiquité, à l'Art de l'Imprimerie ?

Ce fut ce Prince qui créa la Compagnie des Gardes Ecossoises, dont le premier Capitaine fut le Général Patilloc.

Charles VII. ne fut en quelque sorte que le témoin des merveilles de son Regne ; on eût dit que la fortune, en dépit de l'indifférence du Monarque, & pour faire quelque chose de singulier, s'étoit plû à lui donner à la fois des ennemis puissans & de vaillans défenseurs, sans qu'il semblât avoir part aux Evénemens : ce n'est pas que ce Prince n'eût beaucoup de courage, mais s'il paroissoit à la tête de ses armées, c'étoit comme Guerrier, & non comme Chef. Sa vie étoit employée en galanteries, en jeux & en fêtes. Un jour la Hire étant venu lui rendre compte d'une affaire

EVENEMENS REMARQUABLES *sous* CHARLES VII.

importante, le Roi tout occupé d'une fête qu'il devoit donner, lui en fit voir les apprêts, & lui demanda ce qu'il en pensoit : *Je pense*, dit la Hire, *que l'on ne sçauroit perdre son Royaume plus gaiement* : cependant quelques Historiens trompés aux prodiges de son Regne, n'ont pû imaginer qu'il n'y ait point eu de part, & lui ont donné le titre de *Victorieux*.



1461.
Avénement à la Couronne.

EVENEMENS REMARQUABLES.

LOUIS XI. *parvient à la Couronne âgé de trente-neuf ans, l'an 1461. Il étoit à Genep en Brabant, lorsqu'il apprit la nouvelle de la mort de son pere. Il se fit sacrer à Rheims le 15. Août par Jean Juvenal des Ursins, Archevêque de cette Ville.*

Le Titre de Roitrès-Chrétien, donné à ce Prince en 1469. est devenu un Titre permanent dans ses Successeurs.

1461.

LOUIS XI. prit un plan de conduite & de gouvernement différent de celui de son pere; il changea une partie des Officiers & des Magistrats que ce Prince avoit mis en place ; il fit même emprisonner quelques Seigneurs, entr'autres Antoine de Chabannes, en qui la Justice Divine poursuivoit l'action inique d'avoir eu part à la confiscation des biens de Jacques Cœur dont il avoit été le Juge ; enfin il ordonna l'abolition de la Pragmatique Sanction, qui néanmoins ne fut totalement anéantie, que par le Concordat fait entre Léon X. & François I.

1462.

Jean Roi d'Arragon, ayant épousé Jeanne, fille de l'Amirante de Castille, dont il eut le fameux Ferdinand le Catholique ; retenoit le Royaume de Navarre au Prince de Vianne son fils, héritier de cette Couronne, & lui faisoit la guerre. Les Navarrois joints au Roi de Castille, après avoir soutenu en vain le Prince de Vianne, qui fut empoisonné par sa belle-mere, continuent la guerre pour venger sa mort. Jean d'Arragon, pour se défendre contre eux, emprunte trois cens mille écus d'or de Louis XI. & lui engage pour sûreté de cette somme les Comtés de Cerdaigne & de Roussillon.

Le Roi prête vingt-mille écus à Marguerite d'Anjou, dont le mari Henri VI. Roi d'Angleterre étoit prisonnier dans la Tour de Londres ;

FEMMES.	ENFANS.	1483. MORT.	PRINCES contemporains.
Marguerite d'Ecosse ; elle mourut en 1445. avant que son mari fût Roi ; on la nommoit *Madame la Dauphine.* Charlotte de Savoie, fille de Louis II. Duc de Savoie, & d'Anne de Chipre, mariée l'an 1451. morte en 1483.	Louis, mort en bas âge. 1448. *Le P. Anselme ni le Gendre n'en font point mention, & il n'est connu que par une piéce qui se trouve dans les Archives de N. D. de Cléri.* Joachim, mort en bas âge. CHARLES VIII. François, Duc de Berri, mort en bas âge. Louise, morte en bas âge. Anne, mariée à Pierre de Bourbon, Seigneur de Beaujeu, gouverna sous Charles VIII. 1522. Jeanne, mariée à Louis d'Orléans, depuis Louis XII. qui la répudia pour épouser Anne de Bretagne. 1504. *Enfans naturels.* Louis XI. eut *de Phelise Regnard.* Guyette. *De Marguerite de Sassenage.* Jeanne, *mariée à Louis, bâtard de Bourbon.* Et Marie, *mariée à Aymar de Poitiers, Seigneur de S. Vallier. Elle fut Grand-Mere de Diane de Poitiers.* *Il eut encore une autre fille naturelle, nommée* Isabeau, *mariée à Louis de Saint Priest.*	LOUIS XI. *meurt au Plessis-lez-Tours, le samedi 30. Août 1483. âgé de soixante ans. Il fut enterré à Notre-Dame de Cléri, où son tombeau fut ouvert & prophané par les Huguenots, en 1562.* Il n'y a que trois de nos Rois de la troisiéme Race, qui n'ayent pas été enterrés à S. Denis ; Philippe I. qui est enterré à S. Benoît sur Loire, Louis le Jeune à l'Abbaye de Barbeaux, & Louis XI. Il avoit fait venir S. François de Paule, dans l'espérance que ses prieres obtiendroient du Ciel sa guérison ; il fit venir aussi plusieurs reliques.	*Papes.* Pie II. 1464. Paul II. 1471. Sixte IV. 1484. *Maison Othomane.* Mahomet II. 1481. Bajazet II. abdique. 1512. *Empereur.* Frédéric III. 1493. *Rois d'Espagne.* Henri IV. 1474. Ferdinand. 1516. Isabelle. 1504. *Rois de Portugal.* Alphonse V. 1481. Jean II. 1495. *Roi d'Angleterre.* Edouard IV. 1483. *Roi d'Ecosse.* Jacques III. 1488. *Roi de Dannemarc.* Charles Canutson. 1471. Interregne jusqu'en 1483. *Rois de Suéde.* Christiern. 1481. Jean. 1513. *Roi de Pologne.* Casimir IV. 1492. *Czar.* Jwan Basilowitz. 1505.

elle lui promet de lui engager la Ville de Calais, si-tôt que les affaires du Roi seroient rétablies.

Création du Parlement de Bordeaux, qui fut démembré du Parlement de Toulouse, dont le ressort s'étendoit auparavant sur le Languedoc & sur la Guyenne : la Garonne fit la séparation de ces deux Provinces. Les habitans de Bordeaux avoient déjà obtenu cette grace, lors de la Capitulation qu'ils firent avec le Comte de Dunois sous Charles VII. mais leur nouvelle révolte en avoit empêché l'exécution.

1463.

Etablissement de l'Université de Bourges.

Le Roi rentre dans les Villes de Picardie cédées à Philippe le Bon, Duc de Bourgogne, par le Traité d'Arras, en lui payant quatre cens mille écus d'or.

1464.

Le Comte de Charolois, mécontent de la restitution de ces Places, se lie avec le Duc de Bretagne ; il fait arrêter le bâtard de Rupembré, sur le soupçon qu'il avoit été envoyé par Louis XI. pour s'emparer de sa personne. Ligue entre Charles Duc de Berri, frere unique du Roi, le Comte de Charolois, le Duc de Bretagne, le Duc de Bourbon, le Comte de Dunois, & plusieurs Seigneurs mécontens de ce que Louis XI. les avoit dépouillés de leurs Charges au commencement de son Regne ; Jean d'Anjou, Duc de Calabre, fils de René Roi de Naples, vint se joindre aux Princes, & leur amena les premiers Suisses qui ayent paru dans nos Armées : ils étoient au nombre de cinq cens. La guerre qui suivit cette ligue eut pour prétexte le soulagement des peuples ; & fut de-là appellée *du Bien public*. Le

MINISTRES.

Philippe de Comines.

Il passa du service du Duc de Bourgogne, dont il étoit né sujet, au service du Roi, en 1472. On n'a jamais su la véritable cause de ce changement. Il mourut en 1509.

Olivier le Daim.

Cet homme de basse origine, & qui de barbier de Louis XI. étoit parvenu par ses intrigues à la plus haute faveur, finit malheureusement sous le Regne suivant, & fut pendu en 1484.

Sécretaires des Finances.

Etien. Chevalier.

Jean, Cardinal de la Balue.

Il parvint de la naissance la plus abjecte aux premieres Dignités de

GUERRIERS.

Connétables.

Louis de Luxembourg, Comte de Saint Paul. 1475.

Maréchaux de France.

Jean, bâtard d'Armagnac, surnommé de Lescun. 1473.

Joachim Rouault de Gamaches. 1478.

Wolfart de Borselle. 1487.

Pierre de Rohan de Gié, vivant en 1505.

MAGISTRATS.

Chanceliers.

Guil. Juvenal des Ursins. 1472.

P. de Morvilliers. 1476.

Pierre d'Oriole. 1485.

Il fut *déchargé* de son Office en 1483. *Rex exoneravit eum*; & ce qui est à remarquer, c'est que ce ne fut pas par mécontentement de ses services, puisque le Roi lui donna la Charge de P. P. de la Chambre des Comptes, mais pour en gratifier Guillaume de Rochefort, qui avoit passé du service de Bourgogne à celui de France.

Guil. de Rochefort. 1492.

Premiers Présidens.

Yves de Scepeaux. 1461.

Helie de Torrettes. 1461.

Mathieu de Nanterre. 1487.

Jean Dauvet. 1471.

Jean le Boulanger. 1481.

J. de la Vaquerie. 1497.

Il avoit été Conseiller-Pensionnaire de la Ville d'Arras.

SAVANS *& illustres.*

Æneas Silvius. 1464.

Jean Argyropile, vers 1474.

Bessarion. 1473.

Angelo Cattho, Médecin & Astrologue de Louis XI. Aumônier du Roi, puis Archevêque de Vienne. Ce fut lui qui engagea Philippe de Comines à écrire ses Mémoires.

Nic. de Cusa. 1464.

Enguerrand de Monstrelet, vers 1468.

J. Fauste, vers 1467.

Theod Gaza. 1475.

George de Trébisonde. 1486.

J. Guttemberg, vivant en 1466.

Le Mantouan. 1472.

Antoine de Palerme, (appellé *Panormita.*) 1471.

Il vendit sa maison pour acheter un M S. de Tite-Live.

Nic. Perrot. 1480.

Fr. Philelphe. 1481.

Bapt. Platine. 1481.

P. Schoeffer, vivant encore sous le regne suivant.

Thomas à Kempis. 1471.

J. de Turrecremata. 1468

Comte de Charolois s'approche de Paris, & tente inutilement de prendre cette Ville.

1465.

Paul II. donna la pourpre aux Cardinaux. Il avoit succédé à Pie II. qui dans sa jeunesse avoit été couronné à Francfort *Poëte Laureat*, par l'Empereur Frédéric III. & qui à la fin de sa vie, sans être rebuté par les mauvais succès des anciennes Croisades, étoit prêt d'en tenter une nouvelle dont il vouloit être le Chef : sa mort en empêcha l'exécution.

Bataille de Montlhéri, donnée le 16. Juillet, sans que le Roi ni le Comte de Charolois qui se la donnoient eussent envie de combattre. La perte est égale des deux côtés : le champ de bataille resta aux Bourguignons.

Paix faite par les Traités de Conflans & de Saint maur ; elle mit fin à la guerre du *Bien public* ; il fut arrêté qu'on nommeroit trente-six personnes des trois Ordres du Royaume pour travailler à la réforme de l'Etat. Jean Dauvet premier Président du Parlement de Toulouse, qui eut grande part à cette Paix, en eut pour récompense la place de premier Président du Parlement de Paris, occupée par Mathieu de Nanterre, qui fut envoyé en sa place à Toulouse, & qui revint ensuite exercer la Charge de second Président du Parlement de Paris. Le Comte de Charolois soumet les Liégeois qui avoient fait une diversion en faveur du Roi.

1466.

Le Roi avoit tout accordé par cette paix, espérant tout r'avoir par ses intrigues. Après avoir regagné le Duc de Bourbon, il profite de la division qu'il avoit prévu qui se mettroit bientôt entre le Duc de Berri & le Duc de Bre-

MINISTRES.

l'Eglise : cet homme avoit été simple valet de M. de Beauveau, Evêque d'Angers ; il eut l'audace & l'habileté, après avoir fait déclarer son maître incapable de sa place, de se la faire donner : il avoit trahi son bienfaicteur, Charles de Melun, Grand-Maître de France, qui eut la tête tranchée en 1468. Il trahit par la suite dans plusieurs occasions le Roi lui-même, qui le fit mettre, dit-on, dans une cage de fer. Sorti de prison, il fut Légat en France, & mourut en 1491.

Jean Bourré Duplessis.

Pierre Parent.

MAGISTRATS.

Procureurs du Roi.

J. de Saint Romain exerçoit en 1483.

Michel de Ponts exerçoit avec le précédent en 1479.

Avocats du Roi.

Guil. de Ganai. 1483.

Renaud de Dormans. 1472.

On trouve dans un manuscrit de Blanchard, qu'il fut présent, en qualité de Maître des Requêtes, à la Déclaration de 1470. par laquelle le Duc de Bourgogne est déclaré criminel de Leze-Majesté.

François Hallé exerçoit en 1476.

Pierre Luillier. 1492.

Jean le Maître. 1510.

Robert Thiboust. vivant en 1487.

SAVANS & Illustres.

Franç. Villon (Corbeuil,) vivant en 1465.

Jean Juvenal des Ursins. 1473.

tagne ; il reprend sur son frere la Normandie, qu'il lui avoit donnée en appanage par cette paix, & chasse le Duc de Bretagne de la plûpart des places de ce Duché, desquelles il s'étoit emparé ; il en resta cependant encore quelques-unes à ce Duc ; ainsi il n'y eut d'exécuté de tout le Traité de Conflans que la cession des places de la Somme, que le Comte de Charolois s'étoit fait donner & qu'il conserva. Le Roi, avant le Traité de Conflans, avoit donné l'épée de Connétable au Comte de Saint Paul, favori du Comte de Charolois, comptant par cette grace le rendre suspect à ce Prince.

1467.

Philippe le Bon, Duc de Bourgogne, meurt : son fils Charles, dit *le Téméraire*, lui succede. Les Liégeois, de nouveau révoltés, sont battus.

Déclaration portant *qu'il ne sera donné aucun Office s'il n'est vacant par mort, résignation ou forfaiture.*

1468.

Etats tenus à Tours, dans lesquels il fut arrêté que la Normandie ne pouvoit se démembrer de la Couronne pour être donnée au frere du Roi ; il y fut convenu que le Duc de Bretagne rendroit les Villes par lui prises en Normandie, & qu'on éliroit plusieurs personnes pour la réforme de l'Etat.

Conférence de Péronne, pour prévenir la guerre qui alloit renaître par l'inexécution du Traité de Conflans de la part de Louis XI. Ce Prince, en même-tems qu'il appuyoit la révolte des Liégeois, a l'imprudence de se livrer au Duc de Bourgogne, en le venant trouver dans Péronne. Charles qui apprit les intelligences du Roi avec les Lié-

EVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XI.

geois, le retint prisonnier proche de cette même Tour où Charles le Simple avoit fini sa vie, il hésita même s'il ne porteroit pas la vengeance plus loin; enfin il le força à conclure avec lui un Traité qui lui fut fort avantageux, & à l'accompagner au Siége de Liége, contre ces mêmes peuples qu'il avoit lui-même excités à reprendre les armes: il assista à la prise de cette Ville. Avant ce Traité, Louis XI. avoit promis à Charles Duc de Berri son frere, la Champagne & la Brie pour appanage, avec intention de ne les lui point donner, par le danger qu'il y avoit que ces Provinces trop voisines de la Bourgogne, ne devinssent une nouvelle source de divisions.

1469.

Le Duc de Berri, au grand regret du Duc de Bourgogne, se laisse persuader de recevoir la Guyenne pour appanage, au lieu de la Champagne & de la Brie. Le Roi gagna, pour y parvenir, le favori de ce Prince, Odet d'Aidie, qu'il fit depuis Comte de Comminge, & en même-tems il punit la perfidie du Cardinal de la Balue: ce Ministre fut convaincu d'avoir entretenu le frere du Roi dans sa révolte, pour se rendre nécessaire, & d'avoir eu des intelligences avec le Duc de Bourgogne. Il fut mis en prison à Loches, & y resta onze ans; on ne lui fit point son procès, à cause des contestations qu'il y eut avec le Pape sur la forme de la procédure. Louis XI. institue l'Ordre de saint Michel. Celui de l'Etoile étoit tombé en discrédit.

1470.

Le Comte de Warwic mécontent d'Edouard IV. & d'accord avec le Duc de Clarence frere d'Edouard, passe en France, se lie avec le Roi, repasse en Angleterre, y

bat l'armée d'Edouard & le fait prisonnier. Edouard IV. à son tour, sauvé de sa prison, bat l'armée du Comte de Warwic. Le Comte de Warwic défait pour la seconde fois l'armée d'Edouard, qui se sauve auprès du Duc de Bourgogne. Henri VI. sort de prison & remonte sur le Trône.

Le Duc de Guyenne, sans la participation du Roi, & pour se fortifier contre lui, presse le Duc de Bourgogne de lui donner en mariage sa fille unique; il est secondé dans cette demande par le Connétable de Saint Paul, à qui la guerre étoit nécessaire pour maintenir son crédit, ainsi qu'au Duc de Bretagne, qui prévoyoit que le Roi ne chercheroit qu'à les abattre, quand il n'auroit plus d'affaires avec le Duc de Bourgogne. Déclaration du 3. Décembre, portant confiscation des terres du Duc de Bourgogne. Le Roi prend S. Quentin, Amiens, Roye & Montdidier. Jean Comte d'Armagnac, qui s'étoit sauvé à Fontarabie, est condamné à mort par Arrêt du Parlement, pour sa rébellion; il fut massacré en 1473. au Siége de Leictoure. On commence à imprimer à Paris.

1471.

Le Duc de Bourgogne prend les armes, & en même-tems jette des soupçons dans l'esprit du Roi contre ceux qui le faisoient agir; il se fait une Tréve d'un an entre le Roi & lui. Le Connétable continuë de négocier le mariage du Duc de Guyenne, avec la fille du Duc de Bourgogne. Derniere révolution, qui fait triompher la Rose Blanche, & qui remet Edouard IV. sur le Trône d'Angleterre: le Comte de Warwic est défait & tué dans une premiere bataille; Marguerite d'Anjou, femme d'Henri VI. en perd une seconde, où son fils le Prince de Galles est fait prisonnier & massacré par les ordres d'Edouard, à l'âge de dix-

huit ans. Cette malheureuse Princesse prisonniere d'Edouard, & rachetée ensuite par Louis XI. mourut enfin en 1482. après avoir donné l'exemple du plus grand courage & des plus grands malheurs. Qui croiroit que cette Marguerite fût la fille du bon Roi René Duc d'Anjou, lequel passa sa vie en prison, & à faire des enluminures? Edouard fait massacrer Henri VI. & fit mourir son frere le Duc de Clarence en 1478. Henri VII. eut envie depuis de faire canoniser Henri VI. pour donner plus d'horreur de l'usurpation d'Edouard IV. mais cela n'eut pas lieu. Edouard devenu paisible, craint autant que Louis XI. le mariage du Duc de Guyenne avec l'héritiere de Bourgogne.

1472.

Le Duc de Guyenne meurt empoisonné avec la Dame de Monsoreau sa maîtresse, par une pêche qui leur fut donnée, non sans soupçon contre le Roi lui-même. Ce Prince avoit fiancé Jeanne fille de Henri IV. dit l'*Impuissant*, Roi de Castille, au préjudice de laquelle Isabelle, sœur de Henri, & femme de Ferdinand d'Arragon, s'empara du Royaume de Castille. Les négociations entre le Roi & le Duc Charles ne sont qu'un tissu de fourberies & de mensonges. Le Duc prend les armes, entre en Picardie, y met tout à feu & à sang, est obligé de lever le Siége de Beauvais, défendu vaillamment par des femmes qui se joignirent à la garnison, ayant à leur tête la nommée *Jeanne Hachette*, passe ensuite dans la Normandie qu'il ravage, & revient en Flandres. Le Roi après sa retraite reprend une partie des Places. Louis XI. regagne le Duc de Bretagne. Philippe de Comines passe du service du Duc de Bourgogne à celui du Roi.

Création de l'Université de Bordeaux.

EVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XI.

1473.

Le Roi poussé à bout par les infidélités redoublées de Jean V. Comte d'Armagnac, à qui il avoit pardonné plus d'une fois, & qui n'avoit cessé de cabaler avec le Duc de Bourgogne & le Duc de Guyenne, prend la résolution de le punir, & fait assiéger Leictoure que le Comte défendit, & où il fut tué, comme il vient d'être dit, après la capitulation : il ne laissa point de postérité, & la confiscation de ses biens fut renduë à Charles d'Armagnac son frere.

Le Roi brouillé avec Jean Roi d'Arragon, contre lequel il prend parti pour René Roi de Naples, fait assiéger Perpignan défendu par le Roi d'Arragon lui-même. On leve le siége, & ces Princes s'accommodent.

Le Duc de Bourgogne, institué héritier par Arnoul Duc de Gueldres à l'exclusion de son fils, prend possession de cette Province : il forme le projet de faire ériger ses Etats en Royaume, sous le titre de Royaume de Bourgogne.

1474.

Traité de Bouvines, entre le Roi & le Duc Charles, où la perte du Connétable est résoluë ; il n'eut point alors d'exécution à cet égard.

Procès fait à René Duc d'Alençon ; on l'accuse d'avoir tramé une ligue avec le Duc de Bretagne, & il fut condamné à mort, mais la peine fut commuée en celle d'une prison perpétuelle. Entrevue du Roi & du Connétable, qui vint accompagné de troupes, & qui eut l'insolence d'exiger qu'il y eût une barriere entre le Roi & lui. Guerre en Catalogne pour les intérêts du Duc de Calabre. Ligue offensive & défensive entre Edouard IV. Charles Duc de Bourgogne, & le Duc de Bretagne, contre le Roi. Le Connéta-

ble qui étoit en possession de la Ville de S. Quentin, se fait rechercher de tous les partis; cette Ligue n'a point d'effet par l'ambition de Charles, qui, voulant fonder son Royaume de Bourgogne, songeoit à s'emparer de toutes les places du Rhin jusqu'à Bâle; il se déclare pour Robert de Baviere Archevêque de Cologne, fait le Siége de Nuits, & par cette entreprise excite la jalousie de l'Empereur, des Princes d'Allemagne, & de René Duc de Lorraine, auxquels Louis XI. donna secrettement du secours.

1475.

Le Roi fait la guerre au Duc de Bourgogne; il avoit conclu dès l'année précédente un Traité secret avec les Suisses, qui commencent à être en considération dans l'Europe. C'étoient des Alliés d'autant plus sûrs, qu'ils avoient à se plaindre du Duc de Bourgogne; ce Prince possédoit le Comté de Ferrette par engagement du Duc d'Autriche, & il autorisoit le Gouverneur, qu'il y avoit mis, à toutes les vexations qu'il exerçoit sur quelques cantons ses voisins. Edouard, qui se préparoit à la guerre contre la France, est regagné par Louis XI. qui avoit des intelligences avec les principaux Ministres d'Angleterre; il lui en coûtoit pour cela, dit Comines, seize mille écus de pensions. Les deux Rois concluent à Amiens le 29. Août un Traité qu'ils confirment à Picquigni; ils conviennent d'une tréve de sept ans; ils y arrêtent le mariage entre le Dauphin & Elisabeth fille d'Edouard, & Louis s'engage de payer tous les ans à Edouard, tant que les deux Rois vivroient, une somme de cinquante mille écus d'or. Le Duc de Bretagne fut aussi compris dans ce Traité: Edouard avoit grand intérêt de le ménager, car le Duc de Bretagne retenoit prisonnier le Comte de Richemond, seul rejetton de la maison de Lan-

castre, qui auroit pû causer de grands embarras, s'il eût été relâché, & qui en effet monta depuis sur le Trône d'Angleterre sous le nom de Henri VII. Le Duc de Bourgogne se voyant abandonné du Roi d'Angleterre, & trahi par le Connétable, dont le Roi lui révéla toutes les perfidies, conclut avec Louis XI. à Vervins une Tréve de neuf années, & convient d'abandonner le Connétable; celui-ci en est instruit, & va trouver le Duc pour le regagner, mais le Duc le livre au Roi, qui lui fait trancher la tête en place de Gréve le 19. Décembre. Sa petite-fille Marie de Luxembourg, épousa depuis François Comte de Vendôme, & fut bisayeule du Roi Henri IV. Le Roi donne au Duc Charles toute la dépouille du Connétable, & lui rend S. Quentin, & plusieurs autres Villes de Picardie. Le Duc de Bourgogne prend Nanci.

1476.

Le Duc de Bourgogne prend la Ville de Granson sur les Suisses; il est attaqué, & son armée est mise en déroute: il rassemble des troupes & met le Siége devant Moret, où il est encore battu par les Suisses, ayant encore à leur tête René II. Duc de Lorraine, qui après reprit Nanci. René étoit fils d'Iolande d'Anjou & de Ferri, Comte de Vaudemont, & avoit remis dans sa branche le Duché de Lorraine qui en étoit sorti malgré les efforts du Comte de Vaudemont, par le mariage d'Isabelle de Lorraine, fille de Charles II. mort sans enfans mâles, avec René d'Anjou. La postérité de Charles étant éteinte dans le Duc Nicolas, dernier des Descendans de cette Branche d'Anjou, René II. avoit réuni tous les droits par son pere & par sa mere.

1477. 78.

Charles fait le Siége de Nanci, où il s'obstine, malgré

EVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XI.

la rigueur de la saison, qui avoit presque détruit son armée. Le Duc de Lorraine, accompagné des Suisses, vient au secours de la place, & le 5. Janvier attaque & défait le Duc Charles qui y perdit la vie, ayant été trahi par Campobasse Napolitain : il ne laissa d'autre héritier que Marie sa fille unique. En lui finit la seconde maison de Bourgogne, qui avoit duré près de cent vingt ans sous quatre Princes. Le Roi, qui le premier avoit établi l'usage des postes, jusqu'alors inconnu en France, par un Edit de 1464. est bientôt informé de cet événement, & en profite pour reprendre plusieurs villes en Picardie, en Artois & en Bourgogne. Procès fait à Jacques d'Armagnac Duc de Nemours, Comte de la Marche, convaincu du crime de leze-majesté ; on lui tranche la tête : il étoit cousin germain de Jean d'Armagnac, & de la branche cadette.

Création du parlement de Bourgogne à Dijon ; sa datte est du 18. Mars 1476. Cour des Aydes fixée à Montpellier, François I. y joignit une Chambre des Comptes.

Le Roi, par une politique mal entendue, manque à la fois le mariage de Marie de Bourgogne, & celui de Jeanne fille de Ferdinand & d'Isabelle, pour le Dauphin. Comines dit au sujet du Duché de Bourgogne, que Louis XI. étoit naturellement si ennemi de tous Grands, qu'il ne voulut pas même que le Comte d'Angoulême épousât l'héritiere de Bourgogne, qui ne demandoit pas mieux de demeurer alliée de la maison de France, & qui moyennant ce mariage n'auroit jamais porté les Pays-Bas dans la maison d'Autriche : étrange effet de la jalousie ! il aima mieux laisser aller cette puissante succession à des étrangers, que d'en aggrandir un Prince de son sang. Il se saisit de l'Artois, qui, suivant la loi des appanages, devoit être réuni à la Couronne, faute d'Hoirs mâles ; cette réunion n'a été

EVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XI.

consommée qu'à la paix des Pyrénées. Les Etats de Flandres s'emparent du gouvernement & de la personne de Marie de Bourgogne ; elle voit exécuter ses deux plus fidéles Ministres, Hugonet son Chancelier, & Imbercourt, à qui ses prieres & ses larmes ne purent sauver la vie : on leur imputoit d'avoir livré au Roi la ville d'Arras. Elle épouse Maximilien d'Autriche, fils de l'Empereur Frédéric III. Ce mariage fut l'origine des querelles qui coûterent tant de sang à la France & à la maison d'Autriche. Je ne dois pas omettre que Louis XV. étant à Bruges en 1745. dit, en voyant les mausolées de Charles le Hardi & de Marie de Bourgogne » voilà le berceau de toutes nos guerres. » L'Empereur érige l'Autriche en Archiduché en faveur de son fils.

Etablissement des cent Gentilshommes, *au Bec de Corbin.*

Traité de Tréve entre le Roi & Edouard IV. durant leur vie, & cent ans après la mort de l'un ou de l'autre, conclu à Londres le 13. Février : par ce traité Louis XI. s'engage à payer cinquante mille écus par lui ou par ses successeurs, pendant cent ans, à compter du jour de la mort de l'un des deux. Cette Tréve doit être regardée comme un chef-d'œuvre en fait de politique : premiérement, elle empêchoit Edouard de se joindre à Maximilien ; en second lieu, en laissant tous les droits indécis, elle ne troubloit point les Anglois dans leurs vaines prétentions sur la Normandie & les Provinces qui sont au-delà de la Loire : elle donnoit cependant le tems aux François de ces Provinces de reprendre l'habitude de leur légitime dépendance, & à nos Rois d'en profiter, pour se fortifier & se mettre enfin en état, comme il arriva sous Henri II. d'achever de reconquerir sur les Anglois tout ce qu'ils avoient usurpé sur le royaume de France. (*Paral. des Rom. & des Franç.*)

EVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XI.

1479.

Maximilien en rompt la Tréve qui étoit entre le Roi & lui: le Roi s'empare de la Franche-Comté par la valeur & la sagesse de Chaumont d'Amboise.

Siége de Tourène, levé par Maximilien après la bataille de Guinegate, où l'avantage fut égal entre lui & les François. Le Vice-Amiral Coulon conduit dans les ports de Normandie la flotte Hollandoise, forte de quatre-vingt navires, dont il s'étoit emparé. Commencement de l'Empire du Czar.

1480. 81.

Les Suisses avoient commencé à être à la solde du Roi après la mort du Duc de Bourgogne, pour être joints aux Francs-Archers établis par Charles VII. & avoient servi au nombre de six mille hommes au siége de Dole en 1478. Louis ayant supprimé les Francs Archers, joignit aux Suisses dix mille hommes d'Infanterie Françoise, qui n'étoit plus entretenue, comme sous le regne précédent, par les bourgs & villages, mais qu'il payoit lui-même.

Le Cardinal de la Balue est mis hors de prison par l'entremise du Cardinal de la Rovere. Tréve avec Maximilien. Charles d'Anjou, Comte du Maine, à qui René d'Anjou son oncle avoit donné la Provence, laisse au Roi par son testament cette Province, & ses droits sur Naples & Sicile. Le Roi en eut, dit-on, l'obligation à Jean Cossa, Sénéchal de Provence, & à Palamede de Forbin, qu'il fit Gouverneur de Provence & de Dauphiné.

1482.

Marie de Bourgogne meurt d'une chûte qu'elle fait à la chasse. Traité d'Arras, où est arrêté le mariage du Dau-

phin avec Marguerite fille de Marie. Marie avoit aussi laissé un fils, qui depuis épousa Jeanne, fille de Ferdinand & d'Isabelle, d'où est venu Charles-Quint. Il y a une chose digne de remarque dans ce traité, c'est que Maximilien demande pour garantie de l'engagement de Louis XI. l'engagement des Princes de son sang, *subrogés au lieu des Pairs.*

1483.

Edouard IV. dont la fille devoit épouser le Dauphin par le traité de Picquigni, fut offensé du traité d'Arras, mais Louis XI. l'avoit mis hors d'état de s'en venger, par la guerre qu'il avoit excitée entre ce Prince & Jacques III. Roi d'Ecosse. Edouard mourut peu de tems après, empoisonné, dit-on, par son frere Richard III. qui, pour recueillir le fruit de son crime, fit mourir les deux fils d'Edouard, dont il ne laissa regner l'aîné que deux mois, & monta sur le trône d'Angleterre. Cet aîné eut nom Edouard V. & la briéveté de son regne fait qu'on ne l'a pas mis au nombre des Rois d'Angleterre.

Louis XI. dit Comines, *étoit humble en paroles & en habits.... Il étoit naturellement ami des gens de moyen état; il étoit leger à parler des gens, sauf de ceux qu'il craignoit, car il étoit assez craintif de sa propre nature....* Il disoit, pour répondre aux reproches qu'on lui faisoit de ne pas garder assez sa dignité, *lorsqu'orgueil chemine devant, honte & dommage suivent de bien près.* Il disoit encore, *que tout son conseil étoit dans sa tête*, parce qu'en effet il ne consultoit personne : ce qui fit dire à l'Amiral de Brezé, en le voyant monter sur un bidet très-foible, qu'il falloit que ce cheval fût plus fort qu'il ne paroissoit, puisqu'il portoit le Roi & tout son conseil. Il étoit jaloux de son autorité au point qu'étant revenu d'une grande mala-

die où il avoit perdu connoissance, & ayant appris que quelques-uns de ses officiers l'avoient empêché de s'approcher d'une fenêtre, apparemment dans la crainte qu'il ne se précipitât, il les chassa tous. Avare par goût, & prodigue par politique; méprisant les bienséances; incapable de sentiment; confondant l'habileté avec la finesse, préférant celle-ci à toutes les vertus, & la regardant non comme le moyen, mais comme l'objet principal; enfin moins habile à prévenir le danger qu'à s'en tirer; né cependant avec de grands talens dans l'esprit; &, ce qui est singulier, ayant relevé l'autorité royale, tandis que sa forme de vie, son caractere, & tout son extérieur auroient semblé devoir l'avilir.

Louis XI. avoit augmenté les tailles de trois millions, & levé pendant vingt ans quatre millions sept cens mille livres par an, ce qui pouvoit faire environ vingt-trois millions d'aujourd'hui, au lieu que Charles VII. n'avoit jamais levé par an que dix-huit cent mille francs.

Il avoit une plaisante superstition, il ne vouloit point entendre parler d'affaires le jour des Innocens. Il ne vouloit pas non plus prêter serment sur la Croix de Saint Lo, (car l'usage de jurer sur les reliques subsistoit encore,) cette Croix de Saint Lo l'emportoit alors sur toutes les reliques, même sur celles de Saint Martin si révérées, & si redoutables sous la premiere race. Le prétexte de ce Prince étoit que c'eût été manquer de respect pour l'instrument de notre salut; mais un de ses Historiens nous apprend que sa répugnance ne venoit que d'une vieille croyance de son tems: ceux qui se parjuroient en jurant sur cette relique mouroient, croyoit-on alors, misérablement dans l'année, & le bon Prince étoit un peu plus attaché à la vie qu'à sa parole. C'est lui qui a honoré les armoiries des Médicis

EVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XI.

de l'Ecusson de France Il eut d'abord intention de se rendre chef de l'ordre de la toison, & de la conférer à la mort de Charles *le Téméraire*, comme étant aux droits de la maison de Bourgogne ; mais ensuite il le dédaigna, dit Brantôme, & ne crut pas qu'il lui convînt de se rendre chef de l'ordre de son vassal.



1483. *Avénement à la Couronne.*	*EVENEMENS REMARQUABLES.*

CHARLES VIII. *parvient à la Couronne l'an 1483. âgé de treize ans & deux mois. Il fut sacré à Rheims par l'Archevêque Pierre de Laval.*

Du Haillan raconte une chose bien folle, & qu'il a l'audace de rapporter sur un simple *oüi-dire*, c'est que plusieurs ont cru que Charles VIII. étoit un fils supposé; d'autres, qu'il étoit bien le fils du Roi, mais non de la Reine sa femme Charlotte de Savoie, qu'il n'aimoit guéres.

1483.

ANNE de France, Dame de Beaujeu, sœur de Charles, a le Gouvernement de la Personne du Roi, comme l'avoit ordonné Louis XI. sans qu'il y eût de Régent en France.

1484.

Il lui est confirmé par les Etats Généraux assemblés à Tours, malgré les oppositions du Duc d'Orléans, qui, en sa qualité de premier Prince du Sang, vouloit avoir la principale Autorité. On établit dans ces Etats un Conseil de dix Personnes, où devoient assister les Princes du Sang; savoir, le Duc d'Orléans Président, le Comte d'Angoulême, le Connétable de Bourbon, frere aîné de Pierre de Beaujeu, Pierre de Beaujeu, le Comte de Dunois. L'Ordonnance faite sur la réquisition de ces Etats, est la premiere qui ait permis à toutes sortes de Personnes d'*ester* en jugement par Procureur.

Le Roi commence son Regne par un acte de clémence : il rend la liberté à Charles d'Armagnac, frere de Jean tué à Leictoure; il rend aussi aux enfans de Jacques d'Armagnac une partie des Biens de leur pere, qui avoient été confisqués quand on lui ôta la vie, & il rappelle de son Ban Jean d'Armagnac, Evêque de Castres, frere de Jacques. Cette illustre Maison touchoit à sa fin, & nous la verrons éteinte sous le Regne de Louis XII.

FEMMES.	ENFANS.	1498. MORT.	PRINCES contemporains.
Marguerite d'Autriche, fille de Maximilien, laquelle étoit élevée à la Cour de France, où elle portoit le titre de *Madame la Dauphine*, devoit épouser Charles VIII. mais elle fut renvoyée, & le Roi épousa		CHARLES VIII. *meurt au Château d'Amboise le 7. Avril 1498. âgé de près de vingt-sept ans. Il avoit regné quinze ans.*	*Papes.*
			Sixte V. 1484. On croit que ce Pape est le premier qui ait mis son Buste sur la Monnoie.
			Innocent VIII. 1492.
			Alexandre VI. 1503.
			Maison Othomane.
			Bajazet II. abdique. 1512.
			Empereurs.
			Frédéric III. 1493.
			Maximilien. 1519.
Anne de Bretagne, le 13. Décembre 1491. morte en 1513.	Charles Orland, mort jeune.		*Rois d'Espagne.*
	Charles, mort peu après sa naissance.		Ferdinand. 1516. Isabelle. 1504.
	François, mort peu après sa naissance.		*Rois de Portugal.*
	Anne, morte en bas âge.		Jean II. 1495. Emanuel le Grand. 1521.
			Rois d'Angleterre.
			Richard III. 1485. Henri VII. 1509.
			Rois d'Ecosse.
			Jacques III. 1488. Jacques IV. 1513.
	Charles VIII. eut *une fille naturelle, nommée*		*Roi de Dannemarc & de Suéde.*
	Camille Palvoisin.		Jean. 1513.
			Rois de Pologne.
			Casimir IV. 1492. Albert. 1501.
			Czar.
			Jwan Basilowitz. 1505.

EVENEMENS REMARQUABLES sous CHARLES VIII.

1421.

La Dame de Beaujeu qui s'étoit rendue la maîtresse, conclut un traité à Montargis avec les Rebelles de Bretagne. Brouilleries de la Dame de Beaujeu & du Duc d'Orléans qui se retire en Bretagne avec le Comte de Dunois, fils du fameux Comte de Dunois. Il y avoit déjà fait un voyage, attiré par Landois, Favori de François II. Duc de Bretagne, qui, voulant se faire un appui de ce Prince, contre tous les Seigneurs de Bretagne irrités de sa faveur, le flattoit de l'espérance de lui faire épouser Anne de Bretagne. Mais le Duc d'Orléans étant revenu en France, les mécontens se trouverent les plus forts en Bretagne, & Landois fut pendu. Cette mort remit le calme en Bretagne. Le Duc conclut un traité avec Maximilien & le Duc d'Orléans. La Dame de Beaujeu mene une armée en Guyenne, & le Roi s'empare du Comté de Comminge, pour punir le Comte d'avoir donné de mauvais conseils au Duc de Bretagne.

Richard III. le meurtrier de son frere & de ses deux neveux, comme nous l'avons dit, ne jouit pas long-tems de son crime, car cette année Henri, de la maison de Lancastre par sa mere, défit & tua Richard, & fut Roi sous le nom de Henri VII. ainsi la branche de Lancastre qui avoit commencé à regner par Henri IV. remonta sur le trône, d'où elle avoit été chassée par Edouard IV. qui étoit de celle d'Yorck. Dans Richard III. finit la race des Rois Angevins, surnommés Plantagenets. La France servit Henri VII. dans cette grande entreprise. Ce qui est étonnant, c'est que ce même Henri VII. si digne de la Couronne par ses grandes qualités, & qui mérita d'être surnommé le Salomon de l'Angleterre, n'étoit peut-être pas Gentilhomme.

MINISTRES.	GUERRIERS.	MAGISTRATS.	SAVANS & illustres.
Guillaume Briçonnet, Cardinal. 1514. *Sécretaires des Finances.* Jean Bourré du Plessis. Florimond Robert, qui a commencé à donner à cette Charge tout son éclat & toute son autorité.	*Connétable.* Jean de Bourbon. 1488. *Maréchaux de France.* Pierre de Rohan de Gié, vivant en 1505. Phil. de Crevecœur Desçordes. 1494. Jean de Baudricourt. 1499.	*Chanceliers.* Guil. de Rochefort. 1492. Adam Fumé, G. D. S. 1494. Etienne Bertrand. 1483. Robert Briçonnet. 1497. Gui de Rochefort. 1507. *Premiers Présidens.* Jean de la Vacquerie. 1497. Pierre de Courtardi. 1505. *Procureurs du Roi.* Jean de Nanterre, reçu en 1484. Christophe de Carmone, vivant en 1499. J. Luillier. 1496. J. Burdelot. 1507. *Avocats du Roi.* Jean de Nanterre, vivant en 1488. Pierre de Courtardi. 1505. Jean de Montmirail, reçu en 1491. Guil. Volant, reçu en 1497.	Rod. Agricola. 1486. Annius de Viterbe, 1492. Herm. Barbarus. 1493. Gabr. Biel. 1495. M. Boiardo, vers 1490. Oliv. le Daim. 1484. Marial de Paris, vers 1490. Jean Michel, premier Médecin de Charles VIII. 1495. J. Pic de la Mirandole 1494. Ange Politien. 1494. Jer. Savonarle. 1498.

EVENEMENS REMARQUABLES sous CHARLES VIII.

Il ne defcendoit point de Henri VI. mais il rapportoit comme lui fon origine par les femmes au grand Edouard III. Edouard, entr'autres enfans, eut un fils nommé Jean de Gand, Duc de Sommerfet, qui fit la branche de Lancaftre: ce Jean de Gand eut une arriere petite-fille, nommée Marguerite de Sommerfet, laquelle époufa Edmond Comte de Richemond, pere de Henri VII. Cet Edmond étoit fils d'Owen Tider, homme inconnu, qui n'avoit d'autre nobleffe ni d'autre titre que d'être un homme bien fait, dont la figure lui valut l'honneur d'époufer Catherine de France, veuve de Henri V. & mere de Henri VI. Voilà le grand-pere de Henri VII. lequel par conféquent n'avoit d'autre droit à la Couronne, que d'être le fils de Marguerite, arriére petite-fille d'Edouard III. Cependant comme les droits de la branche d'Yorck pouvoient lui être oppofés, il crut devoir les confondre avec ceux de Lancaftre qu'il repréfentoit, en époufant Elifabeth d'Yorck, mais en prenant la précaution de ne l'époufer qu'après fon couronnement, pour qu'il ne fût pas dit qu'il tenoit d'elle la Couronne.

1486. 87.

Guerre contre le Duc de Bretagne. On détache de la Ligue le Duc d'Angoulême & le Connétable de Bourbon. Philippe de Comines, mécontent d'être déchu de la faveur où il étoit fous le regne précédent, s'étoit lié aux Rebelles: on le fait prifonnier. Le Roi en 1487. prend plufieurs villes, mais il leve le fiége de Nantes: il a d'ailleurs de grands avantages contre l'Archiduc du côté de l'Artois.

1488. 89.

Bataille de Saint Aubin; où le Duc d'Orléans eft fait

prisonnier. Si ce Prince eût voulu un peu fléchir à l'amour de Madame Anne de France, il auroit eu bonne part au gouvernement, *car elle en étoit un peu éprise*, (Brantôme.) C'étoit Louis II. Sire de la Trimouille, que Guichardin appelle le plus grand Capitaine du monde, qui commandoit l'armée du Roi. Il venoit d'épouser Gabrielle de Bourbon, fille du Comte de Montpensier, le plus illustre parti du royaume par sa naissance & par ses biens : il fut tué à la bataille de Pavie. Mort du Duc de Bretagne, qui ne laisse que des filles. Révolte des Gantois contre Maximilien. Ce Prince en 1489. épouse par Procureur Anne de Bretagne.

1490. 91.

Le Roi, sans consulter sa sœur la Dame de Beaujeu, rend la liberté au Duc d'Orléans. Les partisans de ce Prince qui étoient auprès de la Duchesse de Bretagne, & le Prince lui-même, agissent pour rompre son mariage avec Maximilien. Charles VIII. en 1491. épouse Anne de Bretagne, malgré l'engagement qu'elle avoit avec Maximilien, à qui il renvoie sa fille Marguerite qu'il avoit fiancée : c'est cette Marguerite qui fut mariée à l'Infant d'Espagne, ensuite au Duc de Savoie, & qui depuis, étant devenue veuve, fut Gouvernante des Pays-Bas. Charles & Anne se cédent mutuellement leurs droits sur la Bretagne. La premiere monnoie qui ait eu un buste en France, est celle que la ville de Lyon fit frapper pour Charles VIII. & pour Anne de Bretagne. (*Bizot.*) La ville d'Aquila battit en l'honneur de ce Prince, une monnoie dont la Légende étoit Françoise.

1492.

Henri VII. jaloux de l'augmentation de puissance que

EVENEMENS REMARQUABLES sous CHARLES VIII.

donnoit à Charles VIII. son mariage avec Anne, veut venger l'affront de Maximilien; il met le siége devant Boulogne, & puis s'accommode. Il étoit rappellé en Angleterre par la supposition de Perkins, qui se disoit Duc d'Yorck, fils d'Edouard IV. mis à mort par Richard III. son oncle. L'imposture de Perkins étoit appuyée par la Duchesse Douairiere de Bourgogne, sœur d'Edouard IV. qui cherchoit à venger la branche d'Yorck de celle de Lancastre. La domination des Maures en Espagne finit par la prise de Grenade. Christophe Colomb, aidé par Ferdinand & Isabelle, découvre la fameuse Isle de Cuba, & puis l'Isle d'Hispaniola. Quelques années après (1498.) Améric Vespuce découvrit le continent de l'Amérique, & lui donna son nom. Les tems sont bien différens! dans le huitiéme & le neuviéme siécle c'étoient des barbares qui venoient faire des incursions chez des peuples policés, dans celui-ci ce sont des peuples policés qui vont subjuguer des barbares. (*Hist. Univ. de V.*) Vers l'an 1402. Jean de Bethencourt, Gentilhomme Normand, Chambellan de Charles VI. & cousin de l'Amiral de France, avoit déjà voyagé aux Isles Canaries, & s'en étoit fait déclarer Souverain.

1493.

Charles VIII. dans l'idée de la conquête du royaume de Naples, & perdant le réel pour une chimere, fait la paix avec le Roi des Romains, sans conserver les avantages qu'il avoit eus sur lui, & avec le Roi d'Arragon, à qui il rend la Cerdaigne & le Roussillon, sans même exiger de lui trois cens mille écus que Louis XI. avoit donnés: on croit que ce fut l'ouvrage d'Olivier Maillard Cordelier. Le Roussillon resta depuis ce tems à l'Espagne, jusqu'à la conquête qu'en fit Louis XIII. en 1640. Le royaume de

EVENEMENS REMARQUABLES sous CHARLES VIII.

Naples continuoit à être le théâtre des plus grandes révolutions. (Voy. les années 1255. & 1292.) La premiere maison d'Anjou y avoit fini dans la personne de Jeannelle en 1435. La deuxiéme maison d'Anjou fut moins heureuse que la premiere : elle y avoit été appellée dès 1382. pour venger les entreprises que les différentes branches de la premiere faisoient les unes sur les autres, ensorte que ces deux maisons se trouverent à la fin contemporaines, l'une regnant, l'autre toujours prête à regner & ne regnant jamais. La premiere maison s'étant éteinte dans Jeannelle, comme nous venons de le dire, les descendans de Louis, chef de la deuxiéme maison, ne purent défendre le trône de Naples contre les Rois d'Arragon, (Voy. les années 1255. 1292. & 1382.) qui finirent par s'en emparer. Le dernier de ces Rois fut Alphonse, mort en 1458. qui fit reconnoître Ferdinand son fils bâtard pour son héritier dans le royaume de Naples. Ce Ferdinand n'étoit pas même bâtard d'Alphonse, c'étoit un enfant qu'avoit supposé une Courtisane Maîtresse d'Alphonse, à qui elle avoit persuadé qu'il en étoit le pere : aussi le Pape, dit Giannoné, regardoit la Couronne de Naples comme dévolue au Saint Siége faute d'héritiers. C'est ce Ferdinand qui y regnoit lors de l'entreprise de Charles VIII. dont le Droit étoit fondé sur la cession faite au Roi son pere par Charles d'Anjou, que son oncle René avoit fait son héritier. (Voy. l'année 1480.

Les différends survenus entre Ferdinand le Catholique & Jean II. Roi de Portugal, au sujet de leurs conquêtes, engagerent le Pape Alexandre VI. à en fixer les limites, par une ligne méridienne, qui s'appella ligne de *Marcation*, mais les Espagnols ni les Portugais ne s'étant pas accommodés du méridien que le Pape avoit marqué, en régle-

rent un autre qui s'appella *Démarcation*, à cause qu'elle décline de celle d'Alexandre VI.

Mort de Frédéric III. Empereur : il avoit pris pour devise les cinq voyelles A. E. I. O. U. qu'il expliquoit ainsi : *Austriæ est imperare Orbi universo.* Assurément jamais Prince de cette maison ne mérita moins une devise si fastueuse : il mourut méprisé de tout l'Empire à l'âge de soixante & dix-huit ans, & depuis Auguste il est le seul Empereur Romain qui ait occupé le trône Impérial pendant plus de cinquante ans : il avoit épousé Eléonore de Portugal, dont la rare beauté avoit tourné la tête du malheureux Juan de Silva qui se fit Hermite. Maximilien lui succéda.

1494.

Départ du Roi pour l'Italie : de Vesc & Guillaume Briçonnet, dit le Cardinal de S. Malo, frere du Chancelier, furent les principaux moteurs de cette entreprise, dont l'Amiral de Graville n'étoit pas d'avis, & qui avoit pour fondement les droits de la maison d'Anjou cédés à Louis XI. Tous les Princes d'Italie y prirent part, chacun suivant leur intérêt : les Vénitiens, par l'espérance de s'aggrandir au milieu des troubles, Alexandre VI. pour procurer des établissemens à sa famille, mais sur-tout Ludovic Sforce, qui avoit formé le projet d'usurper le Duché de Milan sur son neveu Galéas, qu'il méditoit d'empoisonner, & qui vouloit donner assez d'affaires à Ferdinand Roi de Naples, dont la petite-fille avoit épousé Galéas, pour l'empêcher de s'en venger. Ferdinand saisi de terreur meurt d'apoplexie. Alphonse son fils lui succede. Jean Galéas, légitime héritier du Duché de Milan, meurt empoisonné, & quoiqu'il eût laissé un fils, Ludovic Sforce est fait Duc de Milan, & en reçoit l'investiture de l'Empereur. Le Roi est

reçu dans Florence le 17. Novembre : il entre dans Rome en vainqueur à la lueur des flambeaux le 31. Décembre. Dès le 6. Septembre de cette même année, André Paléologue, Despote de Romanie, seul héritier de l'Empire de Constantinople, après la mort de Constantin Paléologue son oncle, que Mahomet II. en avoit dépouillé, céda tous ses droits sur l'Empire de Constantinople au Roi Charles VIII. & à ses successeurs; cette Donation fut faite à Rome en présence du Cardinal de Gurce, acceptant pour le Roi très-Chrétien, quoiqu'il n'en eût aucun pouvoir de Sa Majesté. Paléologue ne cédoit pas grand'chose, & il s'étoit rendu méprisable par le mariage infâme qu'il contracta avec une courtisane Grecque.

Le Roi délivre la Ville de Pise du joug des Toscans, qui bien-tôt la remirent en servitude.

1495.

Charles VIII. fait des actes de Souveraineté dans Rome. Alexandre VI. capitule avec lui, & entr'autres conditions lui livre Zizime frere de Bajazet, dont le Roi pouvoit faire usage, dans la vuë qu'il avoit de déclarer la guerre aux Turcs; on dit qu'il avoit été empoisonné.

Alphonse, Roi de Naples, voyant ses sujets ébranlés à l'approche du Roi, & sentant qu'il n'étoit pas aimé, remet sa Couronne à son fils Ferdinand, jeune Prince d'un grand courage & chéri des peuples; mais la terreur du nom François étoit trop grande pour qu'il pût s'opposer à leurs progrès. Ferdinand se retire, & Charles VIII. entre victorieux dans Naples le 21. Février avec les ornemens impériaux. Etoit-ce comme Empereur de Constantinople, dont on lui donna le titre dans une médaille frappée alors? & seroit-ce une suite de la cession que lui avoit faite André

Paléologue? Le P. Daniel ne porte pas ses vûës de ce côté-là, & dit que cet appareil *fit soupçonner à l'Empereur* (Maximilien) *qu'il vouloit lui enlever la Dignité Impériale*. Toutes ces conquêtes se font en moins de six mois. Les Italiens furent étonnés dans cette guerre de l'excellence de l'artillerie des François.

Ligue concluë à Venise entre le Pape, l'Empereur Maximilien, l'Archiduc Philippe dit le *Beau* son fils, Ferdinand Roi d'Arragon, Henri VII. Roi d'Angleterre, Ludovic Sforce & les Vénitiens, pour chasser Charles VIII. d'Italie. Il a bien de la peine à rentrer en France. Le gain de la bataille de Fornoue, où ce Prince fit voir les plus grandes preuves de valeur, donnée le 6. Juillet contre l'armée des Confédérés, commandée par le Marquis de Mantoue, facilita son retour, & lui donna le moyen d'aller au secours du Duc d'Orléans assiégé dans Novarre par Ludovic; mais il fallut rendre Novarre, ainsi que le Port de la Spezzia à Ludovic, qui en fut quitte pour quelque argent qu'il donna au Roi & au Duc d'Orléans, & pour une promesse qu'il comptoit bien de ne pas tenir, d'envoyer du secours aux François restés dans le Royaume de Naples. Malgré la bataille de Seminare gagnée par d'Aubigni, le Royaume de Naples est repris en aussi peu de tems qu'il avoit été conquis; Ferdinand y est rappellé par ses sujets, & est secondé par Gonsalve de Cordoue, ce fameux Général de Ferdinand le Catholique Roi d'Espagne.

1496.

Ferdinand, Roi de Naples, ne jouit pas long-tems de ce retour de fortune; il meurt sans laisser d'enfans: Frédéric son oncle lui succéde. Guichardin remarque que dans

l'Espace de trois ans le Royaume de Naples eut cinq Rois, Ferdinand, Alphonse, Ferdinand II. Charles VIII. & Frédéric. Le Comte de Montpensier, que Charles VIII. avoit fait Vice-Roi de Naples, meurt de la peste à Pouzzoles.

Etablissement de la Compagnie des Cent Suisses, dont Louis de Menton fut le premier Capitaine-Colonel.

1497.

Malgré l'événement funeste de l'entreprise de Naples, on vouloit engager de nouveau le Roi à le reprendre, ou du moins à envoyer le Duc d'Orléans pour s'emparer de Gênes; mais le Duc d'Orléans qui voyoit la santé du Roi chancelante, & que la mort du Dauphin, âgé de trois ans, rendoit l'héritier présomptif de la Couronne, crut ne devoir pas s'éloigner, ni souffrir qu'il repassât les monts: ce Prince lui-même n'en avoit pas grande envie, il étoit amoureux à Tours d'une des *filles de la Reine*, (c'étoit ainsi qu'on appelloit les filles de Qualité, qu'Anne de Bretagne commença la premiere à prendre auprès d'elle.) Etablissement du grand Conseil en Cour souveraine; le Chancelier en est le Chef. François I. créa un premier Président, (qui fut supprimé dans la suite) & attribua à cette Cour la connoissance des procès concernant tous les Bénéfices consistoriaux. Louis XIV. en 1690. créa un premier Président & huit Présidens en titre d'Office, qui furent supprimés en 1738. & que Louis XV. remplaça par un Conseiller d'Etat & huit Maîtres des Requêtes. Charles VIII. ainsi que son Prédécesseur, eut des Suisses dans ses armées: il y ajouta des Lansquenets, c'est-à-dire, de l'infanterie Allemande. L'infanterie Françoise, composée du rebut de la Nation, n'étoit alors dans nulle estime.

EVENEMENS REMARQUABLES sous CHARLES VIII.

Charles VIII. dit Comines, *ne fut jamais que petit homme de corps & peu entendu ; mais il étoit si bon, qu'il n'est pas possible de voir meilleure créature.*

A sa mort, Anne de Bretagne mit une Cordeliere à ses armes : cet usage s'est conservé.



1498.
Avénement à la Couronne.

LOUIS XII. *surnommé le* Pere du peuple, *petit-fils de Louis Duc d'Orléans & de Valentine de Milan, & fils de Charles Duc d'Orléans & de Marie de Cléves, parvient à la Couronne l'an 1498. âgé de trente-six ans. Il se fit sacrer à Rheims par l'Archevêque Guillaume Briçonnet; il avoit pour devise un Porc-épic, avec ces mots,* Cominus & eminus.

Où Machiavel a-t-il pris qu'après la mort de Charles VIII. on soutint que Louis Duc d'Orléans ne pouvoit succéder, & étoit déchu de son droit à la Couronne pour avoir servi le Duc de Bretagne qui étoit en guerre avec la France ?

EVENEMENS REMARQUABLES.

1498.

CE fut au sujet de Louis de la Trimouille, qui avoit défait & pris Louis XII. à la bataille de Saint Aubin, que ce Prince dit, lorsqu'il fut parvenu à la Couronne, *que le Roi de France ne vengeoit pas les querelles du Duc d'Orléans.* Le mot d'Adrien n'est pas moins beau : parvenu à l'Empire, il dit dans les mêmes circonstances à un homme qui le haïssoit, *vous voilà sauvé.*

On ne devoit pas s'attendre que le Duc d'Orléans, qui s'étoit opposé à la seconde entreprise sur le Royaume de Naples, dût reparoître en Italie aussi-tôt qu'il eut hérité de la Couronne. Les facilités qu'il y trouva l'y déterminerent. Alexandre VI. vouloit procurer un établissement en France au Cardinal César Borgia son fils, qui étoit dégouté de l'Etat Ecclésiastique, & qui en effet fut créé Duc de Valentinois par Louis XII. Les Vénitiens étoient brouillés avec le Duc de Milan. Ces deux Puissances rechercherent Louis XII. qui, outre les droits de la Maison d'Anjou sur le Royaume de Naples, avoit les siens à exercer sur le Milanois. Valentine de Milan sa grand'mere, sœur unique du dernier Duc de la famille des Viscomti, en étoit la seule héritiere ; Galéas, pere de Valentine, l'avoit ainsi déclaré par son Contrat de mariage avec Louis Duc d'Orléans, frere de Charles VI. Ce Contrat avoit été confirmé par le Pape, autant qu'il étoit en lui,

FEMMES.	ENFANS.	1515. MORT.	PRINCES contemporains.
Jeanne, fille de Louis XI. mariée en 1476. Louis XII. en 1498. fit déclarer son mariage nul, & Jeanne se retira à Bourges, où elle fonda l'Ordre des Annonciades en 1501. morte en 1504.		Louis XII. *meurt dans son Hôtel des Tournelles à Paris le premier Janvier 1515. âgé de cinquante-trois ans ; il en avoit regné 17. Il est enterré à S. Denis.*	*Papes.* Alexandre VI. 1503 Pie III. 1503. Jules II. 1513. Léon X. 1521. *Maison Othomane.* Bajazet II. abdique. 1512. Selim I. 1520. *Empereur.* Maximilien I. 1519.
Anne de Bretagne, mariée le 8. Janvier 1499. morte le 9. Janvier 1513. Ce fut elle qui fonda les Bons-Hommes.	Deux Princes, morts au berceau. Claude, qui épousa François I. Roi de France. Renée, qui épousa le Duc de Ferrare, morte en France en 1575. Sa fille épousa François Duc de Guise.	A sa mort les *Crieurs des corps*, en sonnant leurs clochettes, crioient le long des rues, *le bon Roi Louis Pere du Peuple est mort.*	*Rois d'Espagne.* Ferdinand. 1516. Isabelle. 1504. Philippe I. 1506. *Roi de Portugal.* Emanuel le Grand. 1521. *Rois d'Angleterre.* Henri VII. 1509. Henri VIII. 1547.
Marie d'Angleterre, qui étoit sœur de Henri VIII. mariée l'an 1514. remariée, trois mois après la mort du Roi, au Duc de Suffolc, morte en 1534.			*Rois d'Ecosse.* Jacques IV. 1513. Jacques V. 1542. *Rois de Dannemarc & de Suéde.* Jean. 1513. Christiern II. chassé. 1523. *Rois de Pologne.* Albert. 1501. Alexandre. 1506. Sigismond I. 1548.
Elle avoit été fiancée à Charles, depuis Charles-Quint.	*Fils naturel.* Michel de Buci, Archevêque de Bourges. 1511.		*Czars.* Iwan Basilowitz. 1505. Basile Iwanowitz. 1533. *Maximilien lui donna le titre d'Empereur.*

l'Empire vacant ; & l'Empereur donna depuis l'investiture de ce Duché à Louis XII. en 1501. mais François Sforce, fils de Jacques Sforce, ayant épousé la bâtarde du Duc de Milan, s'en étoit fait Duc, & Ludovic Sforce, dit *le More*, qui en descendoit, y regnoit alors, après avoir fait empoisonner son neveu, & en avoit reçu l'investiture du même Empereur dès l'an 1495.

Edit, par lequel il est ordonné qu'à l'avenir les Baillis & Sénéchaux seroient gradués.

1499.

Louis XII. épouse Anne de Bretagne : la destinée de cette Princesse étoit singuliere. Elle fut femme de Charles VIII. en faisant une espèce de divorce avec Maximilien, qu'elle avoit épousé par Procureur ; elle ne se maria avec Louis XII. qu'après un autre divorce de ce Prince avec Jeanne, sa premiere femme ; il avoit épousé celle-ci avec des protestations de la violence que Louis XI. lui avoit faite ; à la mort de Charles VIII. il demanda au Pape que son mariage fût déclaré nul, & sur l'affirmation que fit Louis XII. qu'il n'avoit eu aucun commerce avec Jeanne, la nullité fut prononcée. Jean Standons, inhumé dans la Chapelle de Montaigu, fut banni de France, pour avoir parlé témérairement sur cet Evénement : il fut rappellé peu après, & décéda à Paris l'an 1501. On a dit que l'inclination de Louis XII. avoit décidé son mariage avec Anne de Bretagne, mais Varillas, dont il ne faut pas toujours rejetter l'autorité, pense que ce pouvoit bien être autant une affaire d'Etat qu'une affaire de passion. Il étoit porté par le Traité conclu par les Etats de Bretagne, que si Charles VIII. mouroit sans enfans avant la Duchesse, elle épouseroit son Successeur.

MINISTRES.	*GUERRIERS.*	*MAGISTRATS.*	*SAVANS & Illustres.*
George, Cardinal d'Amboise. 1510. Ce Ministre, dit Mezerai, fut justement aimé de la France & de son Maître, parce qu'il les aimoit tous deux également. François le Roi Chauvigni, Grand Aumônier. 1515. *Sécretaires des Finances.* Florimond Robertet. Robert Gedoin. B. Bochetel.	*Maréchaux de France.* Jean-Jacques Trivulce 1518. Charles d'Amboise de Chaumont. 1511. Jacques de Chabanes de la Palice. 1524. Robert Stuart d'Aubigni. 1543.	*Chanceliers.* Gui de Rochefort. 1507. Jean de Ganai. 1512. Etienne Poncher. 1524. *Premiers Présidens.* Jean de Ganai. 1512. Antoine Duprat. 1535. *Procureurs du Roi.* Guillaume Rogier. 1523. *Avocats du Roi.* Jean Olivier, vivant en 1517. Roger Barme, vivant en 1517. Jean le Liévre. 1521.	Amérie Vespuce. 1508. Phil. Beroald. 1505. Amb. Calepin. 1510. Demet. Chalcondyle. 1513. Ant. Urceus Codrus. 1500. Christ. Colomb. 1506. Philippe de Comines. 1509. Jean Despautere, après 1514. Jerôme Donat, vers 1499. Marsile Ficin. 1499. S. François de Paule. 1507. Rob. Gaguin. 1502. Octav. de S. Gelais. 1502. Nicole Gilles. 1503. Jean le Maire, vers 1519. Olivier de la Marche. 1501. Louis Vivès, vers 1500.

EVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XII.

La Cour Souveraine de Normandie, dite l'Echiquier, est érigée en Parlement, & renduë perpétuelle. Le Roi dispense Philippe, fils de Maximilien, Archiduc d'Autriche & Seigneur des Pays-Bas, de venir en France y rendre l'hommage pour les Comtés de Flandres & d'Artois: il envoie son Chancelier Gui de Rochefort recevoir cet hommage à Arras.

Conquête du Milanez, faite dans l'espace de vingt jours par l'armée du Roi, sous la conduite de Louis de Luxembourg Comte de Ligni, de Robert Stuart Seigneur d'Aubigni, & de Jean-Jacques Trivulce Seigneur Milanois. Le Roi fait son entrée dans Milan le 6. Octobre, & en laisse le Gouvernement à Trivulce. Gênes se soumet.

1500.

Par une de ces révolutions ordinaires dans les guerres d'Italie, Sforce qui avoit été chassé du Milanez, y étoit rentré, & avoit repris plusieurs Places. Le Roi envoie un renfort de troupes commandé par Louis de la Trimouille, qui, d'intelligence avec les Suisses de l'armée de Ludovic, fait ce Duc prisonnier; on le conduisit en France au Château de Loches, où il mourut en 1510. Il fut surnommé le More, non à cause de la couleur de son teint, car il étoit plûtôt blanc que noir, mais par allusion au mot Italien *moro*, qui signifie un mûrier, & qu'il avoit pris pour sa devise, regardant cet arbre comme le symbole de la prudence. (*Mém. de l'Acad. des B. L. T. XVI.*) Cet Evénement rend le Roi encore une fois maître du Milanez. Charles d'Amboise, frere du Cardinal, en est fait Gouverneur.

Louis XII. & Ferdinand le Catholique, Roi d'Espagne, conviennent de partager le Royaume de Naples.

EVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XII.

Naissance de Charles-Quint le jour de Saint Mathias, jour qui fut constamment heureux pour ce Prince dans la suite de sa vie. Maximilien divise l'Empire en dix Cercles ; il en institue six en 1500. & quatre en 1512. Il y avoit déjà eu une premiere division de l'Empire en quatre Cercles, faite par l'Empereur Albert II. dans une diette de Nuremberg en 1438.

1501.

Louis XII. & Ferdinand font la conquête du Royaume de Naples en moins de quatre mois. Louis d'Armagnac, Duc de Nemours, & Stuart d'Aubigni, commandoient l'armée françoise, & Gonsalve de Cordoue, dit *le grand Capitaine*, celle du Roi Catholique : on a dit qu'il avoit été assez attaché à la Reine Isabelle, pour avoir déplu depuis au Roi Ferdinand.

Frédéric Roi de Naples se retire en France, il traite avec Louis XII. à qui il céde ses droits sur la portion de ses Etats que le Traité de partage de 1500. adjugeoit à ce Prince. Cette cession se fait sous la condition de recevoir à titre d'échange le Comté du Maine, &c. pour Frédéric & sa postérité *mâle & femelle* : il mourut à Tours en 1504. Anne de Haval sa petite-fille épousa en 1521. François de la Trimouille, Prince de Talmond, ce qui fonde les prétentions de cette Maison au Royaume de Naples. Les Vénitiens commencent à être jaloux des conquêtes de Louis XII. Maximilien conclut une Tréve avec lui.

Création du Parlement d'Aix.

Arrêt du Parlement qui prive le Prévôt de Paris du droit de présider au Châtelet, & qui attribuë ce droit au Lieutenant civil, ou à l'un des Conseillers en son absence.

EVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XII.

1502.

Les François & les Espagnols se brouillent pour le partage du Royaume de Naples. Les François ont d'abord l'avantage. Mouvement à Florence, où l'on veut rétablir Pierre de Médicis qui en avoit été chassé lors du voyage de Charles VIII. en Italie. Louis XII. maintient cet Etat en République. Le Traité de Paix perpétuelle signé cette année entre Henri VII. & Jacques III. Roi d'Ecosse, est remarquable en ce que le mariage de Marguerite fille de Henri avec Jacques Stuart, conclu par ce Traité, porta la Couronne d'Angleterre dans la Maison de Stuart.

1503.

Traité entre Louis XII. & Ferdinand le Catholique, conclu à Lyon par l'Archiduc Philippe, Gendre de Ferdinand, par lequel il fut convenu qu'en vertu du mariage arrêté entre Claude de France & Charles de Luxembourg, (depuis Charles-Quint) les Rois de France & d'Espagne se dessaisiroient, le premier du Royaume de Naples, le second, des Duchés de Calabre & de la Pouille, en faveur de la jeune Princesse & du jeune Prince. Conséquemment à ce Traité, Louis XII. envoya ordre à ses Généraux de rester dans l'inaction. Ferdinand, moins fidéle à ses engagemens, mande à Gonsalve de n'y avoir point d'égard. Gonsalve continue la guerre; Hugues de Cardonne & Antoine de Leve lui amenent du secours. D'Aubigni est défait à la bataille de Seminare le Vendredi 21. Avril par Antoine de Leve, dans le même lieu où il avoit été vainqueur huit ans auparavant; & le 28. du même mois d'Avril, à pareil jour, la bataille de Cerignole gagnée par Gonsalve contre le Duc de Nemours, qui fut tué au commencement

de l'action (& en qui finit la Branche d'Armagnac, descendant de Caribert, fils de Clotaire II.) entraîna la perte du Royaume de Naples. On dit que ces deux journées sont l'époque de la superstition qui a fait regarder le Vendredi comme un jour malheureux.

Mort d'Alexandre VI. le 18. Août : il fut aussi politique que cruel ; ce qui ne s'allie guéres, & la Providence permit que tous ses crimes tournassent au profit de l'Eglise. En effet c'est principalement depuis Alexandre VI. que les Papes ont commencé à jouer un rôle dans le monde comme Princes séculiers. François Piccolomini qui lui succéde sous le nom de Pie III. meurt vingt-cinq jours après. Le Cardinal de Roverre est fait Pape sous le nom de Jules II. après avoir amusé le Cardinal d'Amboise, qui auroit pû être élu s'il n'avoit point fait partir de Rome les troupes Françoises. Ces révolutions de la Cour de Rome acheverent de perdre les affaires de France, dont l'armée commandée successivement par la Trimouille, par le Marquis de Mantoue battu au passage de Gariglian, & par le Marquis de Saluces défait au même lieu, se détruisit par la contagion & par le défaut de payement.

1504.

Les trois armées que le Roi avoit fait marcher contre Ferdinand, pour se venger de ses perfidies, lui couterent beaucoup, & ne lui produisirent aucun avantage.

César Borgia est enlevé par Gonsalve, & envoyé en Espagne, où il mourut trois ans après. Le Roi des Romains accorde l'investiture du Milanez à Louis XII. Mort d'Isabelle de Castille. Cette Princesse, sœur de Henri IV. dit l'*Impuissant*, avoit succedé à son frere au préjudice de Jeanne sa niéce, qu'elle fit déclarer bâtarde, & qu'en effet on

prétendoit que la Reine avoit eûë de Bertrand de la Cueva d'accord avec son mari, qui regrettoit de n'avoir point d'héritier. Isabelle, quoiqu'âgée de trente-deux ans, épousa Ferdinand qui n'en avoit que seize; ils eurent entr'autres enfans Jeanne, dite *la Folle*, femme de Philippe surnommé *le Beau*, fils de l'Empereur Maximilien. De ce mariage nâquit Charles-Quint. L'Archiduc Philippe succéde à Isabelle sa belle-mere dans le Royaume de Castille, dont l'administration avoit été réservée à Ferdinand, par le Testament d'Isabelle que l'on a cru supposé, mais Ferdinand fut obligé d'y renoncer lors de l'arrivée de Philippe son gendre en Espagne.

1505. 6. 7.

Ferdinand, pour dépouiller son gendre Philippe de la Castille, tente d'épouser cette même Jeanne, fille de Henri IV. qu'il avoit fait déclarer bâtarde: n'ayant pû y réussir, il épouse Germaine de Foix, fille de Marie sœur de Louis XII. qui donne pour dot à sa niéce ses droits sur le Royaume de Naples.

Le Comté de Nevers est la premiere Pairie créée en faveur d'un Prince étranger. Le Roi avoit confirmé par un Traité conclu à Blois, la promesse de marier sa fille Claude avec Charles, fils de Philippe; les conditions en étoient trop onéreuses à Louis XII. pour qu'il les tint: il fut arrêté dans les Etats tenus à Tours, que le mariage ne se feroit point, & la Princesse Claude fut fiancée à François Comte d'Angoulême. La séance de ces Etats est remarquable; le Roi y avoit à sa droite le Cardinal d'Amboise, le Cardinal de Narbonne, le Chancelier & plusieurs Prélats: de l'autre côté M. le Duc de Valois, les Princes du Sang, & Seigneurs & Barons, le premier Président du Parlement & plusieurs.

EVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XII.

Conseillers. Ce fut dans cette Assemblée que les Etats du Royaume eurent leur audience, par où il paroît que les personnes accompagnant le Roi sont distinguées des Etats-Généraux. Mort de Philippe, Roi de Castille. Les Génois se révoltent contre Louis XII. qui repasse les monts, les défait, entre dans leur Ville en vainqueur, & leur pardonne. Il avoit mis sur sa cotte d'armes pour devise, *Non utitur aculeo Rex cui paremus* : c'étoit un Roi des Abeilles environné de son essein. Entrevûë du Roi & de Ferdinand à Savonne.

Le Roi, suivant l'intention de Philippe, est déclaré par les Etats de Flandres Tuteur de l'Archiduc Charles d'Autriche, & il confirme le choix que ce Prince avoit fait de Philippe de Croui Seigneur de Chiévres pour son Gouverneur. On peut être surpris de voir le Roi de France nommé à la tutelle de Charles & l'accepter. Mais si Philippe, qui d'ailleurs avoit estimé & aimé le Roi toute sa vie, crut par-là piquer d'honneur Louis XII. le Roi de France de son côté, en acceptant cette tutelle, se débarrassoit de toute inquiétude du côté des Pays-Bas, & se mettoit en état d'agir en Italie.

Comté de Nemours érigé en Duché-Pairie en faveur de Gaston de Foix, fils de Marie de Foix, la sœur de Louis XII.

Le Parlement de Toulouse fait le procès au Maréchal de Gié, qui est suspendu des fonctions de sa Charge de Maréchal de France pour cinq ans : c'étoit un effet de la vengeance d'Anne de Bretagne, qui, croyant le Roi Louis XII. à l'extrêmité, avoit fait charger trois ou quatre batteaux de ce qu'elle avoit de plus précieux, pour le transporter dans sa Ville de Nantes en Bretagne, dont la Souveraineté lui devoit revenir. Le Maréchal de Gié fit arrêter ces

batteaux entre Saumur & Nantes : le Roi en revint, & la Reine ne pardonna pas au Maréchal de Gié qu'elle poursuivit toute sa vie.

1508.

Ligue de Cambrai, conclue contre les Vénitiens ; entre le Pape Jules II. l'Empereur Maximilien, le Roi de France & le Roi d'Espagne Ferdinand, par le Cardinal d'Amboise, & Marguerite d'Autriche, Gouvernante des Pays-Bas. Cette Princesse étoit fille de Maximilien & de Marie de Bourgogne : ayant été fiancée à Charles VIII. qui la renvoya, puis mariée à Jean Infant d'Espagne, qui la laissa veuve peu de tems après, elle finit par épouser Philibert II. Duc de Savoie, mort en 1504. elle mourut en 1530. Elle a composé divers Ouvrages en prose & en vers.

La Ligue de Cambrai réunissoit des Puissances jalouses l'une de l'autre, mais sur-tout de la France, & qui toutes comptoient se servir de leurs forces mutuelles pour dépouiller la République de Venise de ce qu'elle avoit pris sur eux ; ensorte que chacun des Confédérés avoit intention de se retirer de la Ligue si-tôt qu'il seroit rentré dans ce qui lui appartenoit. Une Ligue entreprise dans de pareilles vuës ne pouvoit subsister long-tems : Louis XII. l'objet de la jalousie d'Italie, en fut la premiere victime, & les Vénitiens au contraire en détachant successivement les Confédérés, finirent par se trouver les plus forts, & par rentrer dans toutes leurs possessions. Les Turcs proposerent aux Vénitiens de venir à leur secours, mais cette sage République reconnut qu'il étoit plus dangereux d'avoir le Turc pour protecteur, que le Chrétien pour ennemi, & se contenta d'accepter du salpêtre, du froment, & d'autres munitions. (*Fra-Paolo.*)

EVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XII.

1509.

Bataille d'Aignadel, gagnée par Louis XII. en personne, contre les Vénitiens le 14. Mai : il avoit sous lui les Maréchaux de Chaumont & de Trivulce, le Duc de Bourbon, la Trimouille, &c. L'Alviane commandoit les Vénitiens. Le Pape & le Roi des Romains profiterent, ainsi que le Roi, des suites de cette victoire, & dépouillerent les Vénitiens de tout ce qu'ils avoient gagné dans l'Italie depuis cinquante ans. Qui n'auroit cru les Vénitiens perdus ? Mais ce que l'on a dit est bien vrai, *que les grandes puissances s'affoiblissent en s'unissant.* Le Roi des Romains n'avoit envoyé que peu de troupes à l'armée des Confédérés. Ferdinand devenoit suspect par la restitution des places de la Pouille que les Vénitiens lui avoient faite. Le Pape commençoit à être jaloux du Roi de France : tout cela détermina Louis XII. qui ne se portoit pas bien, à repasser les Monts. Les Vénitiens reprennent une partie des places qu'ils avoient perdues, & font lever à Maximilien le siége de Padoue.

Mort de Henri VII. Roi d'Angleterre. Rapin Thoiras, qui s'autorise toujours des actes de Rymer, en fait un portrait bien différent de celui qu'en a donné le Chancelier Bacon : celui-ci l'a transmis à la postérité comme un Prince digne d'être surnommé le Salomon de l'Angleterre. Rapin au contraire nous le représente comme un Prince agissant toujours par des motifs personnels ; ne voulant point la guerre, mais employant les démonstrations qu'il en fit, pour tirer des subsides de son parlement, pour se maintenir par-là sur un trône où son droit étoit assez équivoque, & finissant toujours par s'accommoder avec ses ennemis pour de l'argent : ensorte, dit le P. d'Orléans,

qu'il vendoit la guerre à ses sujets, & la paix à l'Etranger. Rapin Thoiras lui reproche sur-tout de n'avoir pas traversé le dessein de Louis XII. de s'emparer de la Bretagne, dont il étoit si fort de l'intérêt de l'Angleterre d'empêcher la réunion à la Couronne de France.

1510.

Jules II. qui avoit obtenu par la ligue de Cambrai à peu près ce qu'il vouloit, n'avoit plus d'autre crainte que de voir les François en Italie. Il se ligue contr'eux avec Ferdinand, avec Henri VIII Roi d'Angleterre, gendre de Ferdinand, qui venoit de succéder à son pere Henri VII. & avec les Suisses, mécontens de ce que le Roi leur avoit refusé avec trop de hauteur l'augmentation de leurs pensions. Jules II. presse vivement la guerre contre le Duc de Ferrare, & manque deux fois d'être pris, l'une dans Boulogne par Chaumont, l'autre par le Chevalier Bayard dans la petite ville de Saint Félix. Cependant le Roi mécontent du Pape, assemble au Concile national à Tours, où se trouva le Cardinal de Gurce envoyé de l'Empereur, & dans lequel on convint d'assigner un Concile général à Pise.

1511.

Jules II. prend la Mirandole en personne. Chaumont meurt. Trivulce prend sa place. Le Pape qui est cité au Concile général de Pise par Louis XII. & par le Roi des Romains, en convoque un de son côté au Palais de Latran. Journée de la Bastide, où Bayard défait les troupes des Confédérés. Trivulce prend Boulogne, & met en déroute l'armée du Pape & celle des Vénitiens. Le Pape effrayé tente des accommodemens, mais les scrupules qu'Anne de Bretagne inspiroit à Louis XII. sur une guerre entre-

EVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XII.

prise contre le Saint Pere, l'eurent bientôt rassuré. Le Concile de Pise assemblé le 30. Octobre est transferé à Milan. Les Suisses entrent dans le Milanez, dépourvu de troupes Françoises. Gaston de Foix, Duc de Nemours, neveu du Roi par sa mere Marie, sœur de Louis XII. & Trivulce, se retirent dans Milan, qui eût couru grand risque, si les Suisses, sans qu'on en ait jamais su la raison, n'avoient repris tout-à-coup le chemin de leur pays. Quelques auteurs ont dit qu'ils avoient été gagnés par l'argent de la France.

1512.

Le Duc de Nemours fait lever le siége de Boulogne à Pierre Navarre, Général de Ferdinand : il court au secours de Bresse, qu'il reprend sur les Vénitiens : il fait le siége de Ravennes : bataille de ce nom, donnée le jour de Pâques 11. Avril, où l'armée des Confédérés est taillée en piéces. Le Duc de Nemours, après avoir gagné cette bataille, & avoir fait des prodiges de valeur, secondé du Chevalier Bayard, de Louis d'Ars, de Lautrec, &c. voulant envelopper un reste d'Espagnols qui se retiroient en bon ordre, est tué à l'âge de vingt-trois ans : sa mort entraîne la perte du Milanez, malgré les efforts de la Palice (Chabannes) qui avoit pris le commandement de l'armée. L'Empereur conclut une tréve avec les Vétiens. Louis XII. qui voit toute l'Europe liguée contre lui, sur-tout les Suisses qui s'étoient avancés vers le Milanez, rappelle ses troupes, & ne conserve en Italie que le Château de Milan, celui de Novarre, celui de Crémone, & quelques autres places. Gênes se révolte, & se donne pour Duc Jean Frégose. Le Concile de Pise transféré à Milan se continue à Lyon. Le Pape jette un interdit sur

le royaume de France, & en particulier sur la ville de Lyon. Le Roi des Romains se sépare du Concile de Pise, & adhére à celui de Latran.

Ferdinand s'empare du royaume de Navarre sur Jean d'Albret, qui en étoit Roi, du chef de Catherine de Foix sa femme, derniere héritiere de Charles Comte d'Evreux. Le Pape le seconde dans cette entreprise; & leur prétexte fut que ce Prince étoit allié de Louis XII. & fauteur du Concile de Pise. Louis XII. secourt Jean d'Albret, mais l'activité du Duc d'Albe rendit cette entreprise inutile, & força le Roi de Navarre & la Palice à lever le siége de Pampelune. Catherine de Foix disoit au Roi son mari, après la perte de ce royaume : *Dom Jean, si nous fussions nés, vous Catherine & moi Dom Jean, nous n'aurions jamais perdu la Navarre.*

Maximilien Sforce, fils de Ludovic, est rétabli dans le Milanez, & les Médicis dans Florence.

L'Empereur Maximilien I. a dessein de se faire Pape. Voici ce qu'il écrit à sa fille Marguerite, (t. 4. p. 1. du recueil des lettres de Louis XII.) » Nous ne trouvons » aucun motif suffisant pour nous remarier, mais nous » avons pris la résolution d'envoyer demain à Rome M. » de Gurce Evêque, afin de convenir avec le Pape des » moyens qu'il faudra employer pour qu'il me prenne » pour son Coadjuteur; ensorte qu'après sa mort je puisse » être assuré d'être Pape, &c.

1513.

Mort de la Reine Anne de Bretagne le 9. Janvier.

Mort de Jules II. le 21. Février; Jean, Cardinal de Médicis, lui succéde sous le nom de Léon X. Maximilien, qui s'étoit raccommodé avec Jules II. continue d'être lié

avec son successeur. Le Roi fait une tréve d'un an avec Ferdinand ; il se lie avec les Vénitiens : son armée commandée par Louis de la Trimouille reprend le Milanez pour la troisiéme fois. Gênes est soumise de nouveau, mais la perte de la bataille de Novarre, gagnée par les Suisses contre la Trimouille le 6. Juin, chasse enfin les François du Milanez. Gènes se révolte. Louis XII. dit Machiavel, fit cinq fautes capitales en Italie : » il ruina » les foibles, il augmenta la puissance d'un puissant, il y » introduisit un étranger trop puissant : il n'y vint point » demeurer, il n'y envoya point de Colonies. »

Maximilien, Henri VIII. & les Suisses attaquent la France. Les Anglois mettent le siége devant Thérouéne, qu'ils prirent après la journée de Guinegate, dite la journée *des Eperons*, où les François furent mis en déroute. La prise de Tournai suivit celle de Térouéne. Lec Suisses attaquent pareillement Dijon, que Louis de la Trimouille sauva par un traité avantageux pour eux, & dont il comptoit bien être désavoué. Les Vénitiens de leur côté ne furent pas plus heureux, ils furent battus par les Espagnols, & Sforce remit sous son obéissance toutes les villes que Louis XII. avoit reconquises pour eux.

1514.

La mort de la Reine Anne de Bretagne, arrivée l'année précédente, leva l'obstacle que sa haine pour la Comtesse d'Angoulême apportoit au mariage de son fils avec la Princesse Claude. Je trouve une chose singuliere touchant Louis XII. & Anne de Bretagne. Elle avoit aimé Louis XII. qu'elle épousa après la mort de son mari, & cependant elle fut si touchée de la mort de Charles VIII. qu'elle porta son deuil en noir, quoique jusques-là les Reines l'eus-

sent porté en blanc; & de son côté Louis XII. son second mari; qui porta aussi le deuil en noir contre l'usage, se remaria l'an d'après avec Marie d'Angleterre, pour qui son amour lui couta la vie.

Louis XII. réduit aux abois, a recours aux traités; il traite avec Léon X. renonce au Concile de Pise, & reconnoît celui de Latran: il traite avec Ferdinand, & continue la tréve qu'il avoit avec lui, en lui promettant sa fille Renée en mariage pour l'un de ses petits-fils Charles ou Ferdinand, avec la cession de ses droits sur le Milanez. Il traite avec Henri VIII. & il épouse sa sœur Marie; quoiqu'elle eût été fiancée à l'Archiduc Charles (depuis Charles-Quint.) Ce dernier traité fut négocié par Louis Duc de Longueville, qui devint Souverain de Neufchâtel, dont il épousa l'héritiere: il étoit petit-fils du fameux Comte de Dunois, & eut un bâtard d'où descendent Messieurs de Rothelin.

Le Comte d'Angoulême devint amoureux de la jeune Reine, mais on lui fit appercevoir qu'il couroit risque de se donner un maître. Grignaux fut l'auteur de ce sage conseil, suivant quelques-uns; d'autres en font honneur à Gouffier, & d'autres à du Prat.

1515.

Louis XII. reprenoit encore ses projets sur le Milanez; mais la mort mit fin au regne d'un si bon Prince. Il avoit cinquante-trois ans quand il épousa la Princesse Marie, & étoit d'une santé fort délicate: il oublia son âge auprès d'elle, & y trouva la mort au bout de deux mois & demi de mariage. *Le bon Roi, à cause de sa femme, avoit changé de tout sa maniere de vivre; car où il souloit dîner à huit heures, il convenoit qu'il dînât à midi; où il souloit se cou-*

cher à six heures du soir, souvent se couchoit à minuit. (Hist. de Bayard.)

La devise du Porc-Epic qu'avoit Louis XII. avec ces mots, *Cominus & eminus*, étoit un ordre de Chevalerie qu'avoit inventé le Duc d'Orléans son grand-pere.

La mémoire de Louis XII. sera toujours en bénédiction parmi les François; *Il ne courut oncques*, dit S. Gelais, *du regne de nul des autres si bon tems qu'il a fait durant le sien.* On a cependant reproché à ce Prince d'avoir favorisé la famille d'un Pape (Alexandre VI.) le plus méchant homme qui fût jamais, & de l'avoir comblée de biens pour parvenir à se faire séparer d'une Princesse à qui il avoit été redevable de sa liberté sous le regne précédent; mais cette séparation étoit un sacrifice qu'exigeoit le bien de l'Etat. On eût souhaité qu'il ne se fût point brouillé avec les Suisses, ses alliés, pour se livrer imprudemment à Ferdinand, le Prince de son tems le plus infidéle, & qui se vantoit de l'avoir souvent trompé; d'ailleurs on peut le blâmer d'avoir tenté des entreprises téméraires, & d'avoir risqué de nuire à ses affaires, par une œconomie qui n'étoit pas toujours bien entendue. Mais il diminua les impôts de plus de moitié, & ne les recréa jamais; il aima ses sujets, sa plus forte envie fut de les rendre heureux, & il mérita d'en être surnommé *le Pere*; tant il est vrai que la premiere vertu d'un Roi est l'amour de son peuple.



1515.
Avénement à la Couronne.

FRANÇOIS I. *surnommé* le Pere des Lettres, *Comte d'Angoulême & Duc de Valois, arriere petit-fils de Louis Duc d'Orléans & de Valentine de Milan, né à Cognac le 12. Septembre 1494. parvient à la Couronne le 1. Janvier 1515. âgé de 21. ans, & est sacré & couronné à Rheims le 25. par l'Archevêque Robert de Lenoncourt.*

Sa Devise étoit une Salamandre dans le feu, avec ces paroles *nutrisco & extinguo*; c'étoit une instruction qui lui fut donnée dans sa jeunesse, & non une allusion à ses conquêtes ni à ses galanteries, puisque la premiere médaille de cette Devise est de 1504.

EVENEMENS REMARQUABLES.

1515.

L'ALLIANCE de la France & de l'Angleterre est confirmée pour la vie des deux Rois. L'Archiduc Charles, devenu Majeur, fait avec le Roi un Traité de Paix & d'Alliance perpétuelle, sans en consulter ni l'Empereur ni Ferdinand: Claude qui lui avoit été promise, ayant épousé François I. le mariage de Renée, fille puînée de Louis XII. est arrêté avec ce Prince, sans intention de la part du Roi de France, dit Guichardin, d'accomplir ce mariage qui eût rendu l'Archiduc trop puissant; car lorsque la Duchesse Anne épousa Louis XII. les Bretons qui souhaitoient d'avoir un Prince particulier, avoient stipulé, que si l'aîné des enfans de cette Princesse devenoit Roi de France, son puîné auroit le Duché de Bretagne: & le cas étoit arrivé, puisque l'aînée étoit Reine de France.

François I. rentre en Italie, où il n'avoit d'Allié que les Vénitiens: il falloit pour cela qu'il passât par la Savoie; mais les Ducs attachés alors à nos Rois, qui dans leur derniere Minorité y avoient disposé du Gouvernement, privés d'ailleurs de commerce, d'argent & de forces, & ne possédant encore ni le Montferrat ni le Marquisat de Saluces, & n'ayant aucune Place fortifiée, auroient eu peine à nous disputer le passage des Alpes, à moins qu'ils n'eussent été appuyés, comme ils le furent depuis. Il établit avant de partir Madame d'An-

FEMMES.	ENFANS.	1547. MORT.	PRINCES contemporains.
Claude de France, fille de Louis XII. & d'Anne de Bretagne, mariée en 1514. morte en 1524.	François Dauphin, mort de Poison en 1536. HENRI II. Charles Duc d'Orléans. 1545. Louise. 1517. Charlotte. 1524. Madelaine, mariée à Jacques V. Roi d'Ecosse. 1537. Marguerite, mariée à Emanuel Philibert, Duc de Savoie. 1574.	FRANÇOIS I. *meurt au Château de Rambouillet le dernier jour de Mars 1547. âgé de cinquante-deux ans; il en avoit regné trente-deux. Il est enterré à S. Denis.*	*Papes.* Léon X. 1521. Adrien VI. 1523. Clément VII. 1534. Paul III. 1549. *Maison Othomane.* Selim I. 1520. Soliman II. 1566. *Empereurs.* Maximilien. 1519. Charles V. 1558.
Eléonore d'Autriche, sœur de Chales-Quint, & veuve d'Emanuel Roi de Portugal, mariée en 1530. morte en 1558.	François I. eut un *fils naturel, nommé* Vilcouvin. Il n'eut point d'enfans de ses deux Maîtresses. *Françoise de Foix, Comtesse de Châteaubriant, morte en 1537.* *&* *Anne de Pisseleu, Duchesse d'Etampes, dite Mademoiselle d'Helli, que la Régente avoit prise pour fille d'honneur; elle épousa Jean de Bretagne, dont la mere étoit fille de Philippe de Comines, & qui fut fait Duc d'Etampes.*	On a dit que ce Prince étoit mort d'une maladie, qui ne commença à se faire connoître à Paris, suivant les Régistres du Parlement, que vers l'an 1494. On peut remarquer que cette année est la même que celle de sa naissance.	*Rois d'Espagne.* Ferdinand. 1516. Charles V. 1558. *Rois de Portugal.* Emanuel le Grand. 1521. Jean III. 1557. *Roi d'Angleterre.* Henri VIII. 1547. *Rois d'Ecosse.* Jacques V. 1542. Marie Stuart. 1587. *Rois de Dannemarc.* Christiern. II. chassé. 1523. Frédéric I. 1534. Christiern II. 1559. *Rois de Suéde.* Christiern II. chassé. 1523. Gustave, qui étoit de la Race des anciens Rois de Suéde, est la tige des Rois de Suéde d'aujourd'hui. 1560. *Roi de Pologne.* Sigismond I. 1548. *Czars.* Basile Jwanowitz. 1533. Jwan Basilowitz. 1584.

EVENEMENS REMARQUABLES sous FRANÇOIS I.

goulême sa mere, Régente du Royaume : il tente de nouveau la conquête du Milanez, qui n'étoit défendu que par les Suisses. Bataille de Marignan, qui dura deux jours, le 13. & le 14. de Septembre, gagnée contre les Suisses par François I. qui y fit des prodiges de valeur. Le Maréchal de Trivulce, qui s'étoit trouvé à 18. batailles, dit que celle-ci étoit un combat de géans, & les autres des jeux d'enfans. Cette victoire rend le Roi Maître du Milanez. Maximilien Sforce lui en fait la cession & se retire en France, où il mourut de même que son pere Ludovic. Les Génois se déclarent pour le Roi. Le Pape effrayé des succès du Roi, fait sa Paix avec lui; il voit ce Prince à Boulogne, & là furent jettés les fondemens du Concordat, qui fut confirmé l'année suivante au Concile de Latran. Le Roi rentre en France, & laisse le Connétable de Bourbon Lieutenant Général du Milanez. Il établit un Parlement à Milan, à l'*instar* de celui de Paris : Jean de Selve en fut premier Président. Le Roi regagne une partie des Suisses. Henri VIII. excité par le Cardinal de Volsei, ennemi de François I. engage l'Empereur Maximilien à entrer en Italie. Ce Prince y fit en effet quelque tentative l'année suivante, mais sans aucun succès. Decret du Senat de Venise, qui déclare François I. & tous les Princes de la Maison de Valois nobles Vénitiens. Ce fut à l'occasion de la guerre d'Italie, que commença à s'introduire la vénalité des Charges, plutôt par le Fait que par le Droit, car nous ne connoissons point de Loi à ce sujet de ce tems-là; & même long-tems depuis François I. on faisoit encore Serment au Parlement de n'avoir pas acheté son Office, ce qui fut sagement aboli en 1597. par Arrêt du Parlement. (*Voy. les Remarques particulieres.*)

Erection du Comté d'Angoulême en Duché-Pairie, le Ressort réservé au Parlement de Paris.

MINISTRES.

Anne de Montmorenci. 1567.

Claude d'Annebaut. 1552.

Jacques de Baune Semblançai, Surintendant des Finances, pendu en 152.

Antoine du Prat. 1535.

Fr. de Tournon, Cardinal d'Ostie. 1562.

Sécretaires d'Etat.

Florimond Robertet.

Guillaume Bochetel. 1558.

Bayard, Seigneur de la Font.

Il fut fait prisonnier sous le Regne suivant, pour avoir fait

GUERRIERS.

Connétables.

Charles de Bourbon. 1527.

Anne de Montmorenci. 1567.

Maréchaux de France.

Jusqu'à ce Regne ce n'étoit que des Commissions, & il n'y en avoit eu que deux à la fois: François I. les créa à vie, & les grandes guerres qu'il eut à soutenir, firent que ce Prince en créa jusqu'à quatre. Le nombre n'en fut plus fixe dans la suite: ils avoient chacun leur Département. Il faut pourtant remarquer que l'on en a vu quatre à la fois sous le Regne de Charles VII.

Jacques de Chabannes de la Palice. 1524.

Robert Stuart d'Aubigny. 1543.

Il fut fait Maréchal de France en échange de l'office de grand Maître, qu'il tenoit de Louis XII. & que François I. désira qu'il remît à Gouffier de Boissi son Gouverneur.

Odet de Foix de Lautrec. 1528.

MAGISTRATS.

Chanceliers.

Antoine du Prat. 1535.

Ant. du Bourg. 1538.

Mathieu de Longuejoue, G. D. S. 1558.

Guillaume Poyet. 1548.

François de Montholon, G. D. S. 1543.

François Errault, G. D. S. 1544.

Franç. Olivier de Leuville. 1560.

Il eut un fils naturel, nommé Séraphin Olivier, homme d'un rare mérite, qui fut fait Cardinal en 1604.

Premiers Présidens.

P. Mondot de la Marthonie. 1517.

J. Olivier de Leuville. 1519.

J. de Selve. 1529.

Pierre Lizet. 1554.

Ce fut lui qui traita de la délivrance de François I. avec Charles-Quint.

SAVANS & *Illustres.*

Corn. Agrippa. 1534.

Louis Arioste. 1533.

Lazare Baïf. 1544.

Guil. du Bellai. 1543.

P. Bembe. 1547.

Guil. Budé. 1540.

Barthel. Chassanée. 1541.

Nic. Copernic. 1543.

Etienne Dolet. 1546.

Jean Eckius. 1543.

Didier Erasme. 1536.

Fernand Cortex. 1547.

F. Guichardin. 1540.

J. A. Lascaris. 1535.

Martin Luther. 1546.

N. Machiavel. 1529.

Fernand Magellan. 1520.

Baptiste Mantouan. 1516.

Alde Manuce. 1516.

Clém. Marot. 1544.

Jean Marot. 1523.

Thom. Morus. 1535.

Théophr. Paracelse. 1541.

Paul Emile. 1529.

Et. Poncher. 1524.

EVENEMENS REMARQUABLES *sous* FRANÇOIS I.

1516.

Mort de Ferdinand, Roi de Caſtille le 23. Janvier. Ferdinand fut à juſte titre ſurnommé Roi d'Eſpagne, puiſque ce fut lui qui en réunit toutes les parties, l'Arragon par lui-même, la Caſtille par Iſabelle ſa femme, le Royaume de Grenade par ſa Conquête ſur les Maures, & enfin le Royaume de Navarre par uſurpation; mais une choſe aſſez ſinguliere, c'eſt qu'entre tant de Couronnes que poſſédoit Ferdinand, il y en avoit trois qu'il ne portoit qu'en qualité de Succeſſeur de trois bâtards. Il étoit Roi de Caſtille par Iſabelle, qui deſcendoit de Henri de Tranſtamare, bâtard d'Alphonſe XI. qui détrôna Pierre le Cruel: il ne ſe diſoit Roi de Sicile, que parce qu'il deſcendoit de Mainfroi, bâtard de l'Empereur Frédéric II. & enfin comme Roi d'Arragon, ſon premier Ayeul étoit Ramire, fils naturel de Sanche, Roi d'Eſpagne. Jean d'Albret fait en vain des efforts pour recouvrer le Royaume de Navarre.

Traité de Noyon entre Charles-Quint & François I. où la Paix eſt renouvellée, & dont un des principaux Articles eſt la reſtitution de la Navarre: on convint auſſi que Charles épouſeroit la Princeſſe Louiſe, fille du Roi, âgée d'un an; il eſt étonnant à combien de Princeſſes Charles-Quint fut promis. Maximilien accéde au Traité de Noyon, & aux termes de ce Traité, rend Veronne au Roi d'Eſpagne pour la remettre au Roi, qui la reſtitue aux Vénitiens: au moyen de quoi cette République ſe vit au même état où elle étoit avant la Ligue de Cambrai. Ce fut lors de ce Traité, que les deux Princes Charles & François ſe donnerent mutuellement, l'un l'Ordre de la Toiſon, l'autre celui de Saint Michel.

Traité de Fribourg, conclu avec les Suiſſes, auquel on

MINISTRES.	*GUERRIERS.*	*MAGISTRATS.*	*SAVANS & Illustres.*
Sécretaires des Finances.	*Maréchaux de France.*	*Procureurs du Roi.*	Raphaël. 1520.
quelques plaisanteries sur l'âge & la beauté de la Duchesse de Valentinois.	Gaspard de Coligni. 1522.	Guillaume Rogier. 1523.	Jacq. Sadolet. 1547.
Breton de Villandri.	Anne de Montmorenci. 1567.	François Rogier. 1532.	Jacq. Sannazar. 1530.
Bourgeois, fils du premier Médecin de François I.	Thomas de Foix de Lescun. 1524.	N. Thibault. 1541.	Cl. de Seissel. 1520.
Nicolas de Neufville.	Théodore Trivulce. 1531.	Noël Brulart. 1557.	Bened. Théorenus, Précepteur des enfans de François I. Génois, Evêque de Grasse, Poëte Lyrique. 1536.
Claude de Laubespine.	Rob. de la Marck. 1537.	*Avocats du Roi.*	J. Tritheme. 1516.
Guillaume Prudhomme.	René de Montejean. 1538.	J. le Liévre. 1521.	Fr. Vatable. 1547.
	Cl. d'Annebaut, qui fut aussi Amiral. 1552.	Pierre Lizet. 1554.	Polid. Virgile. 1540.
	Gudard du Biez. 1553.	Jean Ruzé. 1529.	Thomas Volsei. 1530.
	Ant. de Lettes de Montpesat. 1544.	Guillaume Poyet. 1548.	François, Cardinal de Ximenez. 1517.
	Jean Caracciol, Prince de Melphe. 1550.	Olivier Alligret. 1532.	
		Fr. de Montholon. 1543.	
		Pierre Raimond, vivant en 1545.	
		Jacques Cappel. 1541.	
		Jean Ruzé exerçoit en 1536.	
		Gilles le Maître. 1562.	
		Gabriel Marlhac. 1551.	

donne le nom de *Paix perpétuelle ;* & en effet, depuis ce Traité les Suisses sont demeurés fermes dans notre Alliance.

1517.

Traité avec Léon X. Le Roi fait épouser à Laurent de Médicis Madelaine de Boulogne, héritiere de cette Maison, niéce du Duc de Vendôme François de Bourbon : ils eurent pour fille unique Catherine de Médicis, depuis Reine de France. Le Concordat est publié & reçu en France, malgré les oppositions du Clergé, de l'Université & du Parlement.

Troubles du Luthéranisme, à l'occasion des Indulgences que Léon X. fit prêcher en Allemagne, pour s'opposer à Selim, dont les Conquêtes en Egypte contre les Mammelus faisoient craindre qu'il ne vînt ensuite fondre sur la Chrétienté.

1518.

Alliance renouvellée avec l'Angleterre, par l'entremise du Cardinal de Volsei, que le Roi avoit remis dans ses intérêts, & qui lui fit rendre Tournai. Il fut aussi convenu du Mariage de François Dauphin, avec Marie, fille de Henri VIII. à laquelle on donnoit pour Dot partie du prix dont le Roi payoit la restitution de Tournai. On négocioit encore pour la restitution de Calais, mais Charles-Quint en fut averti, & regagna Volsei.

1519.

Mort de l'Empereur Maximilien. Jules II. disoit que les Cardinaux & les Electeurs s'étoient trompés dans leur choix, que la Papauté auroit dû être déférée à Maximilien par les Cardinaux, & l'Empire à Jules par les Electeurs.

EVENEMENS REMARQUABLES sous FRANÇOIS I.

Charles-Quint eſt élu Empereur après la mort de Maximilien, malgré la concurrence du Roi de France, qui ne lui pardonna jamais d'avoir été préféré. Ce fut alors que les Electeurs introduiſirent la Capitulation, ſuivant laquelle l'Empereur élu ſe ſoumet aux conditions que l'Empire lui impoſe.

1520.

Entrevue de François I. & de Henri VIII. entre Ardres & Guines, appellé *le Camp du Drap d'or.* L'Empereur qui craignoit les effets de cette entrevue, avoit cru devoir la prévenir s'il ne pouvoit la rompre : comme il alloit par Mer ſe faire couronner en Allemagne, il paſſa par Douvres, & s'aſſura qu'il ne ſe traiteroit rien entre les deux Rois de contraire à ſes intérêts. En effet l'entrevue ſe paſſa en Fêtes, & les Affaires politiques y eurent peu de part.

1521.

L'abſence de Charles-Quint excite des troubles en Eſpagne, où les Princes qui reſtoient de la Maiſon d'Arragon lui diſputoient cette Couronne. Henri d'Albret, Roi de Navarre, profite de ces troubles; André de Foix, dit de Leſparre, frere de Lautrec de Leſcun & de la Comteſſe de Châteaubriant, reprend ſous ſes ordres toute la Navarre, & il la reperd en auſſi peu de tems qu'il en avoit mis à la conquérir. Ce fut pendant le cours de cette guerre qu'Ignace de Loyola, Gentilhomme Eſpagnol, âgé de trente ans fut bleſſé dans le Château de Pampelune, dont nous faiſions le Siége, il étoit réſervé à être le Fondateur de cette Société devenue ſi célébre par les contradictions & par les ſuccès. Charles-Quint de retour en Eſpagne créa la Grandeſſe telle qu'elle eſt aujourd'hui. Fernand Cortex acheve la Conquête du Mexique.

EVENEMENS REMARQUABLES sous FRANÇOIS I.

Commencement des guerres entre François I. & Charles-Quint, à l'occasion de Robert de la Marck, Duc de Bouillon; le prétexte ou la cause fut le Duc de Bouillon qui venoit de déclarer la guerre à l'Empereur, & que Charles-Quint ne douta pas qui ne fût appuyé par le Roi. L'Empereur prend Mouzon que le Roi reprend bientôt après. Charles-Quint n'ose disputer le passage de l'Escaut aux troupes du Roi: il se retire devant François I. qui auroit pu profiter de ses avantages, s'il avoit suivi les conseils du Connétable de Bourbon, qui avoit pour lui la Tremouille & le Maréchal de Chabannes; mais ceux du Maréchal de Châtillon, qui servoit la haine de la Duchesse d'Angoulême contre le Connétable, furent préférés.

L'Amiral Bonivet prend Fontarabie, que l'on auroit dû démolir: mais sa vanité en empêcha, & donna le tems aux Espagnols de la reprendre, il étoit frere puîné de Gouffier de Boissi, Gouverneur de François I. La mauvaise conduite de Lautrec, les intrigues de Léon X. les secours de Charles-Quint, qui vouloit rétablir François Sforce, frere de Maximilien, dans Milan, les menées du Cardinal de Sion pour empêcher d'agir les Suisses qui servoient dans l'armée du Roi, le défaut d'argent, & la dissipation qu'en faisoient le Roi & la Duchesse d'Angoulême, tout cela fait reperdre le Milanez à François I. La derniere action de guerre se passa l'année suivante au combat sanglant de la Bicoque: il ne resta aux François que le Château de Milan, Novarre & Pisighitone. Le Pape Léon X. mourut, dit-on, du plaisir que lui causerent nos disgraces. Ce Pontife avoit rendu une bulle, par laquelle il étoit dit que dorénavant les Cardinaux partageroient les bénéfices qu'auroit celui qui seroit élu Pape; Clément VII. son neveu, qui en avoit beaucoup, étoit vraisemblablement l'objet de cette Bulle,

& fut élu Pape : mais ce ne fut qu'après Adrien, qui succéda à Léon X.

On commence à porter les cheveux courts & la barbe longue, au lieu qu'auparavant c'étoit tout le contraire. Cette mode fut amenée par le Roi, qui ayant été malheureusement blessé d'un tison par le Capitaine de Lorges, Sieur de Montgomeri, se fit raser la tête : on reprit sous Louis XIII. l'ancien usage tel qu'il subsiste encore aujourd'hui.

Le Roi prend Hesdin, qui le dédommage de la perte de la ville de Tournai, prise par les Impériaux.

1522.

Le Cardinal de Volsei, que Charles-Quint avoit flatté de la Papauté, se brouille avec ce Prince lorsqu'Adrien VI. son précepteur fut élu pour successeur de Léon X. On ne comprend pas comment Adrien, qui devoit sa fortune aux lettres, en fut si peu reconnoissant envers ceux qui les cultivoient.

De Baune Semblançai est accusé du divertissement des fonds qui n'avoient pas été envoyés à Lautrec en Italie ; il en rejette la faute sur la Duchesse d'Angoulême, à qui en effet il avoit délivré ces fonds sur ses quittances, & qui ne les avoit détournés que pour perdre Lautrec, dont elle vouloit donner la place à son frere le bâtard de Savoie : Semblançai est arrêté. Cette affaire ne fut jugée qu'en 1527. & Semblançai condamné à être pendu, ce qui fut exécuté. Il avoit été trahi par Gentil son Commis, qui étoit amoureux d'une des femmes de la Duchesse, & qui lui remit les quittances de sa maîtresse. Ce Gentil, qui avoit été Président au parlement, fut pendu quelques années

après. Henri VIII. déclare la guerre au Roi, & la guerre continue du côté des Pyrénées.

L'Empereur, pour gagner les peuples, rétablit François Sforce dans Milan. Ligue contre le Roi pour la conservation de l'Italie, entre le Pape, l'Empereur, le Roi d'Angleterre, Ferdinand, Archiduc d'Autriche, le Duc de Milan, les Venitiens, les Florentins & les Génois.

Les Chevaliers de Saint Jean de Jerusalem sont chassés de l'Isle de Rhodes par Soliman II. Viterbe leur sert de retraite jusqu'à ce que Charles-Quint leur donne l'Isle de Malthe pour servir de rempart à la Sicile. Il falloit que l'ordre fût bien riche alors, puisque le Grand-Maître l'Isle-Adam offrit au Grand Seigneur de lui rembourser tous les fraix de cette guerre, s'il vouloit lever le siége de Rhodes, aussi cette Isle étoit-elle bien située pour faire de grandes prises sur la Turquie & la Syrie, & son port bien commode pour tous les Marchands Chrétiens qui trafiquoient au Levant. On trouva étrange alors que Léon V. & Charles-Quint eussent laissé prendre une place si importante, mais leur animosité contre François I. l'emporta sur l'intérêt général de la Chrétienté.

1523.

Evasion du Connétable de Bourbon, causée par les persécutions de la Duchesse d'Angoulême, dont on prétend qu'il n'avoit pas voulu appercevoir les sentimens. » On a » dit qu'après qu'il s'en fut allé, le Roi lui avoit envoyé » redemander l'épée de Connétable & son *Ordre*, & qu'il » répondit, quant à l'épée, il me l'ôta au voyage de Va» lenciennes, lorsqu'il donna à mener à M. d'Alençon » l'avant-garde qui m'appartenoit, & l'*Ordre* je l'ai laissé » derriere mon chevet à Chantilli; quant à l'*Ordre* de l'Em-

EVENEMENS REMARQUABLES sous FRANÇOIS I.

» pereur, il ne le voulut pas jamais prendre. (*Brantôme.*) L'Empereur lui donne le commandement de ses armées, & lui promet en mariage Eléonore sa sœur, veuve du Roi de Portugal. Un Seigneur Espagnol, nommé le Marquis de Villane, ne voulut point prêter son palais pour y loger le Connétable de Bourbon. Guichardin, qui loue avec raison une si noble façon de penser, raconte ainsi le fait. » Je ne puis rien refuser à votre Majesté, dit ce Cavalier » à Charles-Quint, mais je lui déclare que si le Duc de » Bourbon loge dans ma maison, je la brûlerai dès qu'il » en sera sorti, comme un lieu infecté de la perfidie, & » par conséquent indigne d'être jamais habité par des gens » d'honneur. » La révolte du Connétable de Bourbon arrêta le Roi prêt à passer en Italie, il se contenta d'y envoyer l'Amiral Bonivet avec des troupes. Les Allemans entrent en Champagne & sont repoussés par le Duc de Guise. les Anglois qui étoient entrés en Picardie y trouvent le Duc de Vendôme & le Sire de la Trimouille, qui les forcent à se retirer; ils se contentent de prendre Bouchain. La Ligue est fortifiée par l'exaltation du Cardinal de Médicis, qui succeda à Adrien VI. sous le nom de Clément VII.

1524.

Bonivel, soutenu par la Duchesse d'Angoulême, continue la guerre qu'il avoit commencée l'année précédente en Italie. Les Suisses l'abandonnent; il fait la retraite de Rebec, où son arriere-garde est défaite par le Connétable de Bourbon, qui reprend ce que Bonivet venoit de conquérir: *ainsi en prend aux Généraux élus par faveur de Cour.* (Mémoires de Tavannes.) Le Chevalier Bayard y est tué; les ennemis renvoyerent son corps en France avec de grands honneurs: il laissa une fille naturelle, mere de Chas-

telard, à qui la Reine d'Ecosse fit trancher la tête. Le Milanez est totalement perdu pour le Roi.

Le Connétable fait le siége de Marseille, qu'il est obligé de lever.

Le Roi rentre dans le Milanez ; c'est une chose bien bizarre que les alternatives continuelles de succès & de revers de ce regne.

1525.

Le Roi, que ses mauvais succès n'avoient pû rebuter de son projet sur le Milanez, avoit repassé en Italie sur la fin de l'année précédente, où il avoit formé le siége de Pavie. En remarquant les progrès de l'artillerie, on observe que dans cette guerre, François I. avoit quatre mille chevaux seulement pour son Parc d'artillerie. Entre plusieurs fautes que l'on reproche à ce Prince, la plus considérable sans doute, après celle d'avoir entrepris le siége de Pavie, fut d'avoir affoibli son armée par deux détachemens qu'il fit vers Naples, & vers Savonne. le 24. de Février, jour de Saint Mathias, il perd la bataille de Pavie par les mauvais conseils de Bonivet, & il y est fait prisonnier. Il reçut plusieurs blessures, l'une au visage vers le soucil, l'autre dans le bras, & la troisiéme à la main droite : il se trouva aussi avoir reçu quelques arquebusades dans sa cuirasse. Il est transferé en Espagne. *Le malheur des François à cette bataille*, dit le Duc de Parme, *est une leçon pour tous les Généraux, de ne jamais diviser leurs forces en présence de l'ennemi.*

Le Roi d'Angleterre, jaloux des heureux succès de Charles-Quint, se prête aux propositions de la Régente ; il y étoit porté par son Ministre Volsei Cardinal d'Yorck. Avant la victoire de Pavie, l'Empereur avoit coûtume d'écrire à ce Ministre de sa propre main, & signoit *votre fils & cousin*

EVENEMENS REMARQUABLES *sous* FRANÇOIS I.

Charles. Depuis cette victoire, Charles-Quint ne lui écrivit plus de sa main & changea de style. (*Guichardin.*) Volsei se tint pour offensé, & suivant l'usage pratiqué par ses pareils, il chercha à venger sa querelle personnelle. Les allarmes n'étoient pas moindres en Italie ; il s'y fit une Ligue entre le Pape, Sforce & les Vénitiens, pour enlever la Couronne de Naples à Charles-Quint ; & la donner au Marquis de Pescaire, Général de ce Prince, qui avoit sujet d'être mécontent de ce que François I. avoit été mis en la garde de Lanoi Vice-Roi de Naples à son préjudice ; mais Charles-Quint en fut instruit par Pescaire lui-même, soit que ce dernier craignît d'avoit été découvert, soit qu'il lui fût demeuré fidèle. Charles-Quint ordonne à ce Général, pour punir la perfidie de Sforce, de s'emparer des principales places du Milanez. Pescaire mourut peu de tems après, non sans soupçon d'avoir été empoisonné, soit par les Espagnols, soit par les Italiens.

Le Duc d'Alençon mari de Marguerite, depuis Reine de Navarre, meurt de douleur des reproches qu'il eut à se faire à la bataille de Pavie : il fut le dernier de la branche d'Alençon qui descendoit de Charles de Valois frere du Roi Philippe le Bel. Il y a eu d'autres princes de ce nom, mais qui n'ont pas laissé de postérité.

La Comté de Dunois est érigée en Duché-Pairie ; Charles IX. donna depuis par lettres patentes de 1571. à Messieurs de Longueville le rang de Princes du sang, qui leur fut confirmé par Louis XIV, en 1653. Les prérogatives de cette illustre maison ne s'étendirent pas plus loin, quoiqu'en ayent écrit Varillas & Baudot de Juilli.

Marguerite, Duchesse d'Alençon, sœur de François I. s'étoit transportée à Madrid pour y travailler à la délivrance de son frere : mais elle en repartit sans avoir rien

obtenu, & enfin après bien des difficultés, le traité fut signé le 14. Janvier suivant. Charles-Quint ne sut pas profiter de sa victoire, il auroit dû entrer en France les armes à la main, ou se piquer de générosité & renvoyer son prisonnier sans condition; il ne fit ni l'un ni l'autre: (cette question est discutée amplement dans Guichardin, & mérite d'y être luë.)

Albert, Margrave de Brandebourg, Grand-Maître de l'Ordre Teutonique, après avoir embrassé les erreurs de Luther, entreprit de se rendre Souverain des Provinces que possédoit un ordre dont il n'étoit que le Grand-Maître: il étoit neveu de Sigismond Roi de Pologne, & il conclut un traité avec ce Prince, par lequel il partagea la Prusse avec la Pologne, sous la condition de l'hommage à cette Couronne. Ainsi la Prusse se trouva partagée en Prusse royale & en Prusse Ducale; la Prusse royale passa au Roi de Pologne, & la Ducale resta soumise au Prince de Brandebourg, dont les descendans sont devenus depuis Rois de Prusse.

1526.

Le Roi rentre en France, & donne pour ôtage ses deux enfans. Madame d'Angoulême fit un coup très-habile dans cette occasion, Charles-Quint avoit demandé pour ôtage les deux enfans de France, ou un nombre de nos plus grands Capitaines: la Régente n'hésita pas, & elle aima mieux envoyer les deux Princes, que de priver la France de toute sa ressource.

Le Viceroi de Naples vient demander au Roi, de la part de Charles-Quint, la ratification du traité de Madrid. Pour réponse on le fit assister à l'audience des Députés de Bourgogne, qui déclarerent à sa Majesté qu'ils ne consen-

tiroient jamais à la cession qu'elle avoit faite de ce Duché par le dernier traité ; & le comble de la surprise du Viceroi, fut la déclaration de la sainte Ligue. Cette Ligue étoit faite entre le Pape Clement VII. le Roi & tous les Princes d'Italie ; le Roi d'Angleterre en étoit déclaré le protecteur. L'objet de cette Ligue étoit d'empêcher l'Empereur de s'emparer du Duché de Milan, & d'arrêter ses progrès en Italie : elle fut appellée sainte, parce que le Pape en étoit le chef.

Ferdinand I. frere de Charles-Quint, qui avoit épousé en 1521. Anne Jagellon, sœur de Louis Roi de Bohême & de Hongrie, devient maître de ces deux royaumes à la mort de Louis, qui périt à la bataille de Mohacs, sans laisser d'enfans de sa femme Marie, sœur de Charles-Quint & de Ferdinand : la Hongrie lui fut en vain disputée par Jean de Zapol, Vaivode de Transilvanie, qui fut défait à Tokai, & par son fils Etienne, resté sous la tutelle d'Isabelle, fille du Roi de Pologne sa mere, & du Cardinal Martinuzzi. Ferdinand obligea Etienne à se soumettre, & il en coûta la vie à Martinuzzi.

Le Connétable de Bourbon acheve la conquête du Milanez, dont l'investiture lui avoit été promise. Le Duc Sforce est obligé de se sauver. Guichardin prétend que, si le Duc d'Urbin, qui commandoit les troupes du Pape & celles des Venitiens, avoit voulu profiter de ses avantages, il étoit tellement supérieur au Connétable, qu'il auroit pû le chasser du Milanez : mais que ce Duc trahissoit la cause commune, de peur que, si le Pape venoit à bout de chasser l'Empereur de l'Italie, il ne lui arrachât à lui-même le Duché d'Urbin dont il s'étoit remis en possession après la mort de Léon X.

1585.

Le Connétable manquant d'argent prend sa marche vers Rome, dont il promet le pillage à ses troupes ; il y donne l'assaut le 6. Mai, & y est tué à l'âge de trente-huit ans. Rome est saccagée, & le Pape investi dans le Château Saint Ange. La revolte du Connétable de Bourbon si fatale à la France, & les entreprises des Guises qui porterent leurs vûës jusqu'à la Couronne, apprennent aux Rois qu'il est également dangereux de persécuter les hommes d'un grand mérite, & de leur laisser trop d'autorité.

L'arrivée de Lautrec en Italie intimide les Impériaux, qui se pressent de conclure avec le Pape pour sa délivrance, & se retirent de l'Etat Ecclésiastique. Gênes se rend à Lautrec.

Le Roi & Henri VIII. font proposer à l'Empereur de lui donner deux millions d'or pour la rançon des Princes, & pour tenir lieu des articles contenus au traité de Madrid, à condition qu'il payera au Roi d'Angleterre ce qu'il lui devoit : c'étoit une somme de cinquante mille écus, pour laquelle Henri avoit en gage *un joyau, nommé la riche fleur de Lis.* (Rymer.) L'Empereur refuse ses propositions. Le Connétable de Montmorenci porte à Henri VIII. l'Ordre de Saint Michel.

Terre de Guise érigée en Duché-Pairie, après plusieurs lettres de jussion en faveur de Claude de Lorraine. Autrefois, comme aujourd'hui, les personnes des Pairs ne pouvoient être jugées qu'au parlement de Paris, & conséquemment toutes les affaires concernant la Pairie y ressortissoient : mais par une espèce de connexité, l'appel de toutes les autres sentences de leurs Juges, qui ne concernoient pas la Pairie, y étoit aussi relevé : ce qui causoit de

grands fraix aux justiciables. François I. pour remédier à cet abus, ordonna que désormais les appels des Juges des Pairies, en ce qui ne concernoit pas la Pairie, seroient relevés aux parlemens du ressort où ils seroient situés.

1528.

Lautrec s'avance vers Naples; il en fait le siége; il y meurt de maladie. Cette mort & la défection d'André Doria font lever le siége: l'armée Françoise y avoit été presque détruite par les maladies. La guerre s'entretient foiblement dans le Milanez. Gênes & Savonne suivent la révolution, & se rendent à l'Empereur. Défi du Roi & de l'Empereur. Philippe de Savoie, frere de pere de la Duchesse d'Angoulême, & oncle de François I. est fait Duc de Nemours. C'est le pere de celui qui fut si connu pendant la Ligue.

1529.

La derniere action de cette guerre fut la défaite du Comte de Saint Paul de la branche de Vendôme, qui fut surpris à Landriane près Milan, par Antoine de Léve.

Traité de Cambrai, conclu entre Marguerite d'Autriche & la Régente, assez conforme aux offres que le Roi avoit déjà faites. Il renonce à tous ses droits sur le Milanez, sur le Comté d'Ast, sur les Comtés de Flandres, d'Artois, &c. Un des articles fut le mariage du Roi avec Eléonore, veuve du Roi de Portugal, & sœur de l'Empereur. Que de sang, que d'argent, que de peines a coûté à l'Europe l'ambition de ces deux Princes! » Dieu les fit naître, dit Montluc, » envieux de la grandeur l'un de l'autre, ce qui a causé la » ruine d'un million de familles. » Henri VIII. étoit entré dans toutes les vûës du Roi, dont il sentoit qu'il alloit bien-

EVENEMENS REMARQUABLES sous FRANÇOIS I.

tôt avoir besoin pour la dissolution de son mariage avec Catherine d'Arragôn tante de l'Empereur. Le Pape avoit déjà fait sa paix avec l'Empereur à des conditions très-avantageuses par le traité conclu à Barcelonne, & ayant vû depuis ce Prince à Bologne, il en avoit obtenu le rétablissement de Sforce dans le Duché de Milan. Les Vénitiens font aussi leur paix avec l'Empereur.

Les Protestans sont ainsi nommés de ce qu'ils protesterent contre un decret fait dans la Diéte de Spire en faveur de la religion Romaine contre leur réforme ; les Calvinistes prirent depuis le même nom. Soliman II. sous prétexte de venger Jean Vaivode de Transilvanie, que Ferdinand avoit dépouillé de la Hongrie, dont il s'étoit fait Roi, vient faire le siége de Vienne, qu'il est forcé de lever au bout d'un mois.

1530.

Les Florentins sont forcés enfin de reconnoître pour leur Souverain Alexandre de Médicis, neveu du Pape. Alexandre avoit épousé une fille naturelle de Charles-Quint. La paix est renduë à l'Italie. Don Juan Vitrian dans son commentaire Espagnol, dit que Charles-Quint fit une grande faute d'avoir préféré sa fille bâtarde, à son fils légitime Dom Philippe, à qui l'Etat de Toscane étoit si nécessaire pour conserver les autres Etats qu'il possédoit en Italie.

Confession d'Ausbourg, ainsi dite, parce que les Protestans la présenterent à l'Empereur dans l'assemblée qui se tenoit dans cette ville.

Charles-Quint donne l'Isle de Malthe aux Chevaliers de Saint Jean.

Mort de Marguerite d'Autriche, fille de l'Empereur

EVENEMENS REMARQUABLES sous FRANÇOIS I.

Maximilien & de Marie de Bourgogne : elle n'oublia jamais l'affront que lui avoit fait Charles VIII. de la renvoyer, & fut soigneuse d'entretenir la haine qui avoit commencé lors du mariage de sa mere, & qui se perpétua depuis entre la Maison de France & la maison d'Autriche. Elle avoit épousé Jean fils unique de Ferdinand & d'Isabelle, & s'étoit remariée après la mort de ce Prince à Philibert II. Duc de Savoie, dont elle n'eut point point d'enfans. Elle fut ensuite gouvernante des Bays-Bas.

1531.

Mort de Louise de Savoie, mere de François I. Fondation du Collége Royal.

1532. 33.

Union de la Bretagne à la France ; c'est qu'auparavant l'ordonnance du domaine de 1566. les biens patrimoniaux de nos Rois étoient libres & *disponibles*, & ne devenoient partie du Domaine que par une réunion expresse : aussi cette réunion les rendoit-elle analiénables. Tel est notre droit commun de la troisiéme Race. La crainte qu'a l'Empereur que les Rois de France & d'Angleterre n'entrent dans la Ligue faite à Smalcade en 1530. entre les Princes Protestans, jointe aux approches de l'armée du Turc, le détermine à conclure un traité à Nuremberg, par lequel il accorde aux Luthériens la liberté de conscience jusqu'à la convocation d'un Concile général. En reconnoissance, ils lui donnent des secours pour chasser Soliman, qui menaçoit la Hongrie.

La force de nos armées, sous la premiere & sous une grande partie de la seconde race, c'est-à-dire, avant l'introduction des fiefs, consistoit dans l'infanterie, à la dif-

férence de nos anciens Gaulois, chez qui la Cavalerie étoit fort supérieure; aussi (*Mém. de l'Acad. des Bel. Let.*) la meilleure Cavalerie des armées Romaines étoit-elle tirée des Gaules, & César qui soumit ces Provinces autant par les armes des Gaulois divisés que par sa valeur, se servit-il toujours dans la suite de la Cavalerie Gauloise, dont il fait l'éloge dans plus d'un endroit. On vit renaître cet usage avec les fiefs, & dès avant la troisiéme Race la Cavalerie reprit le dessus. Mais Charles VII. comprit le besoin d'une bonne Infanterie, qu'il ne fallut plus aller soudoyer chez les étrangers; & après avoir établi un Corps réglé de Cavalerie, sous le titre de Compagnies d'ordonnance, il créa les Francs-Archers. Louis XI. les supprima, & soudoya des Suisses, auxquels il joignit aussi quelque Infanterie : ce corps n'étant pas suffisant, Louis XII. soudoya de l'Infanterie Allemande; ce fut le Duc de Gueldres qui en leva un Corps composé de six mille hommes d'élite; on leur donna le nom de *Bandes noires*, à cause de la couleur de leurs drapeaux. Cette troupe fut détruite à Pavie, & il n'y eut plus que de l'Infanterie Françoise, commandée par les plus grands Seigneurs, auxquels on donna le titre de Capitaines des Bandes. François I. résolut alors de mettre sur pied un Corps d'Infanterie, qu'il forma sur le modéle des Légions Romaines, & qu'il appella aussi du nom de Légions; mais cette nouvelle Milice ne dura gueres, & on en revint aux Bandes qui n'étoient que de cinq à six cens hommes, au lieu que les Légions étoient de six mille hommes. Mariage de Henri, frere puîné de François Dauphin, avec Catherine de Médicis, à Marseille, où le Pape & le Roi se virent.

Fondation des Barnabites par une Bulle de Clément VII.

EVENEMENS REMARQUABLES *sous* FRANÇOIS I.

1534.

Schisme d'Angleterre, causé par le divorce que fit Henri VIII. pour épouser Anne de Boulen. Ce Prince s'étoit honoré du titre de défenseur de la foi, que lui avoit donné Léon X. & avoit voulu qu'on le crût l'auteur d'un livre qu'il avoit fait composer contre Luther. Ce qui est encore plus singulier, c'est qu'il paroît par une lettre de Luther que dans le même tems que ce Prince écrivoit contre lui, il l'exhortoit sous main à continuer, & le félicitoit de ses avantages. Volsei, qui avoit conseillé le divorce, en haine de Charles-Quint, n'étoit pas d'avis du mariage d'Anne de Boulen, & s'accordoit avec François I. pour faire épouser à son Maître Marguerite, sœur de François I. veuve du Duc d'Alençon, qui épousa depuis le Roi de Navarre : cette intrigue avoit causé sa disgrace, & il étoit mort dépouillé d'une grande partie de ses biens dès l'an 1530. La mort de Thomas Morus, Chancelier d'Angleterre, exécuté le 6. Juillet 1535. lui fut plus honorable ; il s'étoit déclaré de bonne foi contre la répudiation de Catherine d'Arragon, contre le mariage d'Anne de Boulen, & contre l'usurpation qu'avoit faite Henri VIII. de la Suprématie de l'Eglise Anglicane.

Anne de Boulen étoit venuë en France pour y être élevée avec les filles de Marie d'Angleterre : après le retour de cette Princesse en Angleterre, elle demeura en France en la même qualité auprès de la Reine Claude, & ensuite la Reine Claude la donna à la Duchesse d'Alençon, depuis Reine de Navarre ; enfin sa bonne ou mauvaise fortune la rappella en Angleterre, où elle porta la nouvelle doctrine & le goût pour la galanterie, dont on tenoit Ecole à la Cour de France, & où elle finit par mourir sur un échaf-

faut : on l'accusoit de plusieurs infidélités envers son mari. Quel est le malheur des passions ! Anne de Boulen ne sauroit aimer un Prince à qui elle devoit tout, & Henri VIII. met son royaume en combustion, répudie la tante de Charles-Quint, & fait un Schisme pour une femme dont il ne put jamais se faire aimer.

Ce fut à l'occasion de ce schisme que François I. se plaignant du Pape à son Nonce, voulut lui faire craindre l'exemple de Henri VIII. à quoi le Nonce lui répondit : » Franchement, Sire, vous en seriez marri le premier ; » une nouvelle religion mise parmi un peuple, ne de- » mande après que le changement du Prince. » Et l'Amiral de Coligni causant avec Strozzi sur la nouvelle religion, Strozzi lui dit, si le Roi veut détruire la Monarchie, il n'a pas de meilleur moyen que de changer de religion. M. d'Aillé dans l'Exorde, d'un de ses sermons, fait une remarque assez vraie, c'est que jamais il n'y a eu de nouvelle religion annoncée, qu'aussi-tôt il ne se soit trouvé plusieurs Prophêtes qui ayent été sur le marché les uns des autres. C'est être de bien bonne foi, que de faire un pareil aveu quand on est protestant.

François Sforce, rétabli dans Milan par le traité de Cambrai, fait décapiter l'Agent de France nommé Merveille.

Le Roi veut tirer vengeance de cette insulte, & voyant Charles-Quint prêt à partir pour l'Afrique, il se prépare à tenter de nouveau la conquête du Milanez. Commencement de l'hérésie de Calvin, protégé par Marguerite Reine de Navarre, sœur de François I. Calvin ayant été obligé de sortir de Paris en 1533. se réfugia d'abord à Angoulême, d'où il passa à Poitiers, qu'il infecta de son hérésie, & depuis 1538. il ne parut plus en France. Fon-

dation de la Société de Jesus, par Ignace de Loyola, depuis canonisé.

1535.

Le Roi, à qui le Duc de Savoie avoit refusé le passage, envoie l'Amiral de Brion, qui s'empare de la Savoie & de presque tout le Piémont. Tant que la Duchesse d'Angoulême, sœur du Duc de Savoie, avoit vécu, elle avoit entretenu des liaisons entre le Roi son fils & ce Prince; mais à sa mort le Duc de Savoie qui avoit épousé la belle-sœur de l'Empereur, par laquelle il se laissoit gouverner, se dévoua tout entier à Charles-Quint.

La mort de François Sforce qui mourut à ce que l'on croit, de la terreur qu'il eut des armes du Roi, fait revivre les droits du Roi sur le Milanez; ce Prince n'en avoit fait la cession par le traité de Cambrai, qu'en faveur de Sforce: il en fait demander l'investiture à l'Empereur.

François I. devenu infirme, s'applique plus sérieusement aux affaires de son royaume. » Alexandre faisoit » l'amour, dit M. de Tavannes, quand il n'avoit plus » d'affaires, & le Roi François ne s'appliqua aux affaires » que quand il ne fut plus en état de faire l'amour. »

1536.

Charles-Quint, de retour de l'expédition d'Afrique, où il avoit battu Barberousse & rétabli le Roi de Tunis, croit que rien ne peut plus lui résister: l'idée qu'il n'abandonna jamais de la Monarchie universelle, jointe à la défection du Marquis de Saluces, qui quitta alors le service de la France pour le sien, lui font rejetter avec hauteur les demandes du Roi: il reprend plusieurs places en Piémont, & entre en Provence malgré l'avis des hommes

ſages de ſon Conſeil : Il eut tout lieu de s'en repentir ; mais cet exemple n'a pas corrigé depuis les Princes de la maiſon d'Autriche, qui ayant fait la même faute, ont éprouvé le même ſort. Charles-Quint eſt repouſſé partout, & contraint de ſe retenir avec perte de preſque toute ſon armée, après avoir formé en vain le ſiége de Marſeille : cette déroute fit reprendre aux troupes du Roi pluſieurs places en Piémont. Lorſque Charles-Quint entreprit cette expédition, il dit à Paul Jove ſon Hiſtorien, qu'il fit proviſion d'encre & de papier, & qu'il alloit lui faire bien de-la beſogne : il eût mieux valu attendre l'événement. Les Flamans étoient entrés en Picardie pendant l'irruption de l'Empereur en Provence ; mais ils eurent le même ſort, & leverent le ſiége de Péronne. François, fils aîné du Roi eſt empoiſonné, non ſans ſoupçon contre l'Empereur. Edit de Crémieu, ſervant de réglement pour les juſtices inférieures. Le ſiége des Evêques de Maguelonne eſt transféré à Montpellier, du conſentement de Paul III.

Fin du regne des Anabatiſtes, par le ſupplice de Jean de Leyde à Munſter, dont il s'étoit fait proclamer Roi.

1537.

Charles-Quint ajourné à la Cour des Pairs. La guerre continuë de tous les côtés. Tréve de trois mois, que Charles-Quint accepte, par la terreur que lui cauſe l'armée de Soliman, conduite par Barberouſſe, avec qui le Roi avoit fait un traité.

1538.

Le Pape engage l'Empereur & le Roi à ſe rendre à Nice ;

où en effet ils vinrent l'un & l'autre, mais où ils ne se virent point, & ne purent conclure la paix : on convint seulement d'une tréve pour dix ans, dite *la Tréve de Nice.*

Ces deux Princes se virent ensuite à Aigues-Mortes. Bulle pour l'Indult. Le Droit d'Indult en faveur des Chanceliers de France & du parlement de Paris, semble avoir commencé sous le regne de Charles VII. Ce droit leur fut accordé par le Pape Eugêne IV. afin que » par telle maniere de gratification, dit Pasquier, la Cour ne s'opposât plus si souvent aux Annates : ce même droit fut négligé pendant quelque tems, jusqu'à ce que sous le regne de François I. (vers l'an 1538.) Me. Jacques Spifame, Conseiller, ayant feuilleté les Régistres, le fit revivre auprès du Pape Paul III. lequel envoya des bulles à la Cour, au moyen desquelles elle en a toujours joui » depuis.

1539.

La révolte des Gantois détermine Charles-Quint à demander passage au Roi par la France, en lui faisant promettre l'investiture du Milanez pour celui de ses enfans qu'il voudroit. Charles-Quint fut reçu en France les premiers jours de l'année suivante, avec les plus grands honneurs; & dès qu'il fut en Flandres, & qu'on voulut le sommer de sa parole, il répondit qu'il n'avoit rien promis. Le Cardinal de Tournon avoit conseillé au Roi de tirer un Ecrit de l'Empereur à ce sujet, dans le tems de son passage. Le Connétable de Montmorenci, au contraire, gagné par la Reine Eléonore, sœur de l'Empereur, fut d'avis de s'en tenir à la parole de ce Prince. François I. eut tout le tems de s'en repentir, & cela causa la disgrace du Connétable, qui en 1541. se retira à Chantilli. On

trouve parmi les manuſcrits du Cardinal de Granvelle, conſervés à la Bibliothéque de Saint Vincent en Franche-Comté, une lettre originale dattée de l'an 1539. par laquelle François I. invite Charles-Quint, en termes très-affectueux, à paſſer par la France pour ſe rendre aux Pays-Bas. Le fou de la Cour, nommé Triboulet, avoit écrit ſur ſes tablettes, que Charles-Quint étoit plus fou que lui de s'expoſer à paſſer par la France. *Mais*, lui dit François I. *ſi je le laiſſe paſſer ſans lui rien faire, que diras-tu? Cela eſt bien aiſé*, reprit Triboulet, *j'effacerai ſon nom & j'y mettrai le vôtre.* Ordonnance de Villiers-Cotterêts au mois d'Août, pour la réformation & l'abréviation des procès, pour empêcher les tribunaux Eccléſiaſtiques d'entreprendre ſur les juſtices ordinaires, & pour ordonner que déſormais que tous les actes publics ſeroient écrits en François. On avoit attendu bien long-tems à faire une ſi ſage ordonnance. Rien ne nous apprend mieux l'abus qui s'étoit gliſſé dans les juriſdictions Eccléſiaſtiques, que ce que raconte Loiſeau dans ſon traité des Seigneuries, qu'avant l'ordonnance de 1539. il y avoit trente-cinq ou trente-ſix Procureurs dans l'Officialité de Sens, & qu'il n'y en avoit que cinq ou ſix au Bailliage: & que depuis cette ordonnance il n'y avoit plus que cinq ou ſix Procureurs à l'Officialité, & plus de trente au Bailliage. C'eſt que l'ordonnance rendue à Villiers-Cotterêts avoit rétabli les choſes dans l'ordre, en détruiſant tous les prétextes par leſquels les Eccléſiaſtiques attiroient les affaires à leurs tribunaux. L'Empereur Rodolphe dès l'an 1281. avoit ordonné dans l'aſſemblée de Nuremberg qu'on ceſſeroit d'écrire les actes publics en latin, & qu'ils ſeroient déſormais dreſſés en langage Allemand.

EVENEMENS REMARQUABLES *sous* FRANÇOIS I.

1540.

Disgrace de l'Amiral Brion, dont la faveur donnoit de la jalousie au Connétable & au Cardinal de Lorraine. Le Roi lui fait faire son procès ; & il est dépouillé de toutes ses charges, ses biens confisqués, & condamné au bannissement par des Commissaires, à la tête desquels étoit le Chancelier Poyet, homme vendu à la Cour ; mais la Duchesse d'Etampes, maîtresse de François I. & qui ne haïssoit pas Brion, obtint du Roi des lettres d'attribution au parlement de Paris, lequel le renvoya absous & le rétablit dans ses biens, comme le Roi le rétablit dans tous ses emplois. Le crime de l'Amiral de Brion (autrement dit Chabot) étoit d'avoir déféré trop légérement au conseil du Cardinal de Lorraine, & d'avoir sans ordre interrompu ses conquêtes du Piémont où ce Prélat négocioit un accommodement.

1541.

Dispute entre le Duc de Montpensier & le Duc de Nevers, sur la *Baillée des Roses* au parlement. Le parlement ordonna que le Duc de Montpensier les bailleroit le premier à cause de sa qualité de Prince du sang, quoique le Duc de Nevers fût plus ancien Pair que lui, & si pourtant l'Edit de Henri III. qui régloit ainsi les rangs ne fut donné qu'en 1576. mais du Tillet nous apprend que ce ne fut pas précisément la qualité de Prince du sang qui obtint la préférence au Duc de Montpensier, sur le Duc de Nevers, mais l'union des deux qualités de Prince & de Pair.

Le Chancelier Poyet, toujours poursuivi par la Duchesse d'Etampes ; & coupable en effet de malversations, est emprisonné. Son procès lui fut fait, & par arrêt rendu en 1545. il fut dégradé de sa charge, &c. François de Montholon fut commis à la garde des Sceaux : deux choses sont

à remarquer à cette occasion, l'une qu'il prêta serment entre les mains du Cardinal de Tournon, dans l'absence du Roi, l'autre que Henri Dauphin le commit pareillement à la garde des Sceaux du Duché de Bretagne, en qualité de Duc de Bretagne.

Decret du parlement d'Irlande, par lequel il est dit que Henri VIII. & ses successeurs seront désormais nommés Rois d'Irlande : ce royaume étoit sous la domination des Rois d'Angleterre depuis Henri II. Soliman s'empare de la Hongrie. Charles-Quint, pour faire une diversion, conduit vers Alger une flotte qui fut abimée.

1542.

La guerre recommence entre François I. & Charles-Quint, à l'occasion du meurtre fait par l'ordre de Dugast, Gouverneur du Milanez pour l'Empereur depuis la mort de Sforce, dans les personnes de Rinçon & de Frégose, Ambassadeurs du Roi, celui-ci à Venise, & l'autre à la Porte. Premiere alliance de la France avec les Rois du Nord : ce fut avec Gustave Vasa Roi de Suéde, à qui le Roi envoye un Ambassadeur nommé Richard, qui lui porta de sa part la marque de fraternité, comme on parloit alors, & l'ordre de S. Michel. La Suéde, comme nous l'avons dit (1391.) après avoir eu des Rois, étoit devenue sujette de Marguerite de Waldemar, déjà Reine de Dannemarck & de Norwege. Après elle la Suéde, au travers des feux des guerres civiles, reprit sa liberté, que lui enleva de nouveau le cruel Chrhistiern Roi de Dannemarck. Canutson grand Général de Suéde affranchit son pays, dont il porta la Couronne : ses enfans ne prirent que le titre d'Administrateurs, jusqu'à ce qu'un second Christiern, plus cruel encore que son grand-pere, reprit cette Couronne pour la troisiéme fois. Ce fut

EVENEMENS REMARQUABLES sous FRANÇOIS I.

alors que parut Gustave : ce Prince du sang des Rois, par un de ces prodiges qui n'appartiennent qu'aux Héros, sortit du fond des Forêts de la Dalécarlie, pour triompher du Dannemarck & de son propre pays qui combattoit pour Christiern, & remonta sur le trône de ses ancêtres, heureux si le changement de religion n'étoit point entré dans les moyens dont il se servit pour abattre les Ecclésiastiques, qui d'ailleurs méritoient les plus sévéres châtimens. La Suéde depuis lui fut Luthérienne. Le Dauphin fait le siége de Perpignan, défendu par le Duc d'Albe. Le Duc d'Orléans, second fils du Roi, abandonne mal-à-propos les conquêtes qu'il faisoit en Flandres, ayant sous lui Claude de Guise, pour venir partager la gloire de la prise de Perpignan, dont le siége fut levé. La Guerre se ralentit en Piémont. Le Roi pardonne à la Rochelle sa révolte, en faveur de son repentir.

1543.

Henri VIII. déjà brouillé avec François I. acheva de rompre avec lui, sur ce que ce Prince avoit empêché le mariage qu'il vouloit faire de son fils Edouard avec Marie Stuart, encore au berceau. (C'est elle qui épousa depuis François II.) Il se lie avec Charles-Quint, de qui il avoit cependant reçu, & à qui il avoit fait de plus grands affronts, ce qui se pardonne encore moins. François I. de son côté, a recours de nouveau à Barberousse, avec lequel il traitoit par le moyen du Baron de la Garde, autrement dit le Capitaine Paulin, son envoyé à Constantinople. Barberousse, de concert avec le Comte d'Anguien, fait le siége de Nice, que l'on est obligé de lever par la résistance du Château. La guerre se fait de tous côtés, dans le Luxembourg, en Brabant, en Picardie, en Piémont. Les Impériaux sont

battus par les troupes du Duc de Cleves, qui fut obligé bientôt après de s'accommoder avec l'Empereur. Le Duc d'Orléans, ayant sous lui l'Amiral d'Annebaut, fait la conquête du Duché de Luxembourg. Du Bellai prend Landrecies, que Gonzague de Mantoue voulut reprendre. Le Roi lui fait lever le siége.

1544.

Grand hiver. Bataille de Cérisolles, gagnée par François Comte d'Anguien : » ce Prince essaya deux fois de se » donner de l'épée dans la gorge, désespéré de la fortune » du combat qui se porta mal à l'endroit où il étoit, & » cuida par précipitation se priver de la jouissance d'une si » belle victoire. (*Montagne.*) » La bataille de Cérisolles procure la conquête du Montferrat, mais elle n'eut point de suite, parce que le Roi fut obligé d'affoiblir cette armée pour s'opposer aux entreprises de l'Empereur & du Roi d'Angleterre. Charles-Quint entre en Champagne, & Henri VIII. en Picardie. L'Empereur a de grands avantages, qui furent encore augmentés par l'animosité de la Duchesse d'Etampes, maîtresse du Roi, & de Diane de Poitiers, maîtresse du Dauphin. La premiere favorisoit le mariage du Duc d'Orléans avec une fille de l'Empereur, & Diane s'y opposoit comme contraire aux intérêts du Dauphin. La paix se fait à Crespi avec l'Empereur : elle est publiée dans le Piémont, & l'on s'en tient à l'état dans lequel on étoit avant la tréve de Nice. Henri VIII. prend Boulogne, mal défendue par Vervins, qui eut depuis la tête tranchée. Ce fut vers ce tems que la charge de Colonel Général de l'Infanterie commença à être connue. Le Laboureur (sur Castelnau) croit que le Baron de la Garde fut le premier qui posséda la charge de Général des Galeres,

EVENEMENS REMARQUABLES sous FRANÇOIS I.

& il en rapporte les lettres en datte de cette année : cependant Ruffi fait cette charge plus ancienne de cinquante ans, & nomme Prégent de Bidoux pour premier Général des Galeres.

1545.

Exécution de Cabrieres & de Merindol, villes Huguenotes, où le prétexte de la religion fit commettre les plus horribles cruautés par les troupes du Roi. Cette affaire fut recherchée depuis : les accusés que l'on avoit mis en prison, entr'autres le premier Président d'Oppede, & le Baron de la Garde, trouverent le moyen de se justifier, & en 1552. & 1553. ils furent élargis. Le seul Guerin Avocat du Roi au parlement d'Aix, impliqué dans cette affaire, mais accusé de bien d'autres crimes, fut pendu en 1554. L'Amiral d'Annebaut fait une descente en Angleterre sans aucun succès. Siége de Boulogne, que le Maréchal de Biez ne put reprendre. Mort du Duc d'Orléans. Ouverture du Concile de Trente.

1546.

Mort de François Comte d'Anguien : il fut tué à la Rocheguyon par un coffre qui lui fut jetté d'une fenêtre sur la tête : on soupçonna de ce coup le Seigneur Corneille Bentivoglio Italien, qui avoit eu quelques démêles avec ce Prince. François I. ne voulut pas que l'on poursuivît cette affaire, de peur d'y voir impliqués le Dauphin Henri, & le Marquis d'Aumale de la maison de Lorraine. Ce Comte d'Anguien étoit frere du Roi de Navarre & du Prince de Condé, & avoit un cadet qui fut tué à la bataille de Saint Quentin. Paix avec Henri VIII. par laquelle il convient de rendre Boulogne dans huit ans, moyennant huit cens mille écus d'or. Mort de Luther, âgé de soixante-trois ans,

Deux jours avant qu'il mourût, il écrivit de sa propre main ces paroles qui sont remarquables. Jean Aurisabert, qui étoit présent, en prit une copie, & les a conservées à la postérité. » 1°. Personne ne peut entendre les Bucholiques » de Virgile, à moins qu'il n'ait gardé les troupeaux du- » rant cinq ans. 2°. Personne ne peut bien entendre les » Géorgiques, à moins qu'il n'ait fait le mêtier de Labou- » reur pendant cinq ans. 3°. Personne ne peut entendre » les Epîtres de Ciceron, c'est moi qui le dit & qui le dé- » cide, à moins qu'il n'ait eu part au gouvernement de » quelque république durant vingt ans. (L'Abbé Mongault » a prouvé le contraire.) 4°. Ainsi que personne ne se » persuade avoir acquis assez de gout dans la lecture des » saintes lettres pour se flatter de les entendre, à moins » qu'il n'ait gouverné les Eglises durant cent ans avec des » Prophêtes tels qu'Elie, Elisée, Jean-Baptiste, Jesus- » Christ & les Apôtres. » Il est plaisant avec ces principes de rejetter la tradition qui explique ces mêmes livres, qu'aucun homme, dit-il, pendant sa vie ne peut parvenir à entendre. Il porta l'habit Religieux long-tems après avoir abandonné l'Eglise, & il ne le quitta qu'en 1523.

1547.

Mort de Henri VIII. la nuit du 28. au 29. Janvier. Il avoit eu six femmes; Catherine d'Arragon, répudiée; Anne de Boulen, décapitée; Jeanne Seymour, morte en couches; Anne de Cleves, répudiée; Catherine Havard, décapitée, & Catherine Pare, qui épousa aussi-tôt après la mort du Roi, Thomas Seymour Grand Amiral. Edouard, fils de Jeanne Seymour, succeda à Henri. François I. lui fit faire un Service à Nôtre-Dame, *suivant l'usage*, dit M. de Thou, *établi par les Rois*, quoiqu'il fût mort séparé

EVENEMENS REMARQUABLES sous FRANCOIS I.

de l'Eglise Romaine. Sa fille Marie défendit qu'on priât Dieu pour lui, parce qu'il étoit mort hors du sein de l'Eglise. François I. après s'être déclaré contre les Protestans de son royaume, qu'il faisoit punir, se lia avec ceux d'Allemagne contre l'Empereur. La mort du Roi d'Angleterre l'avoit frappé, & il ne lui survêcut que deux mois. Les tailles sous ce regne augmenterent de plus de neuf millions. Conjuration de Fiesque sur Gênes, manquée parce que Fiesque se noya. Mort de Barberousse, qui s'étoit fait Roi d'Alger. On commence à trouver sous ce regne des Maréchaux de Camp; il n'y en avoit pas auparavant, & ceux-ci ne l'étoient que par commission; ce ne fut que sous Henri IV. qu'ils en eurent le titre par des brevets à vie : ces Maréchaux de Camp par brevets étoient les premiers officiers après le Général, parce que les Lieutenans Généraux ne commencerent à paroître que sous Louis XIII.

François I. est si connu par les éloges différens, & par les paralleles qu'on en a faits avec Charles-Quint, que l'on n'en dira qu'un mot.

Il ne lui manqua, pour être le premier Prince de son tems, que d'être heureux; mais il ne tient pas à la fortune de dégrader les Rois en les accablant. *Tout est perdu hormis l'honneur*, écrivoit-il à la Duchesse d'Angoulême, après la bataille de Pavie. Les adversités ne firent que mieux découvrir sa grande ame; & les qualités brillantes de ce Monarque n'échaufferent peut-être pas moins les génies des écrivains de son siécle, que la protection qu'il leur accorda. Il se trouva précisément dans le tems de la renaissance des lettres; il en recueillit les débris échappés aux ravages de la Gréce, & il partagea avec Léon X. la gloire d'avoir fait fleurir les sciences & les arts dans l'Europe. Cette faveur déclarée lui valut à son tour les justes éloges qu'il

méritoit ; & ce qu'on doit remarquer, comme une chose qui fait également honneur à ce Prince & aux lettres, c'est qu'il s'honora du titre de leur protecteur.

Nous voyons dans une lettre d'Erasme de 1516. que François I. ayant dit à Guillaume Petit son Confesseur, qu'il vouloit attirer en France le plus de savans qu'il pourroit, Guillaume Petit avoit chargé Budé & Cop Médecin du Roi, de lui écrire pour l'engager à venir s'y établir, qu'Etienne Poncher (& non pas Ponchery, comme l'a écrit le Clerc) Ambassadeur du Roi à Bruxelles l'en avoit encore pressé, mais qu'Erasme s'en excusa sur ce que le Roi Catholique (Charles-Quint) le retenoit dans les Pays-Bas.

Anne de Bretagne avoit commencé à attirer des femmes à la Cour, mais comme Louis XII. ne s'en occupoit guéres, ce ne fut que sous François I. qu'elles y parurent avec éclat : il y fit venir aussi les Cardinaux & les Prélats les plus distingués de son royaume, comptant rendre par-là sa Cour plus brillante, & polir les mœurs de ses courtisans, qui se ressentoient de la rudesse de la guerre, par le savoir, les talens & les exemples de ce premier ordre de l'Etat. (*Brantôme.*) La Duchesse d'Angoulême sa mere, qui logeoit au Palais des Tournelles, ayant trouvé l'air mauvais, étoit venu se loger (1519.) dans l'Hôtel de Nicolas de Neuville, Chevalier, Secretaire des finances & Audiencier de France : cet Hôtel étoit situé entre la Seine & la porte Saint Honoré, qui étoit alors moins avancée qu'elle ne l'a été depuis lorsqu'on l'a abattue, & il occupoit à peu près la place où sont aujourd'hui les Thuilleries. Le Roi achetta cet Hôtel, dont Catherine de Médicis fit depuis un Palais.

On ne peut être trop surpris de la simplicité qui a regné

EVENEMENS REMARQUABLES sous FRANÇOIS I.

en France pendant plus de mille ans par rapport aux édifices & aux jardins. Ce fut la renaissance des lettres, qui en étendant l'esprit, fit appercevoir de ce qui manquoit. Les arts se perfectionnerent par la culture, & leur culture fournit de nouvelles idées; on commença à se trouver trop resserré, à mesure que l'on pensa davantage, on eut honte du peu dont on s'étoit contenté jusques-là, & quand une fois l'imagination se fut ouverte, elle regagna bien vîte tout le tems où elle avoit été enveloppée dans les ténébres de l'ignorance. L'Epoque célébre de cette grande révolution en Europe est le seiziéme siécle, c'est-à-dire la destruction de l'Empire des Grecs par Mahomet, qui fit refluer dans l'Occident tous les arts & les sciences de la Gréce; les Médicis à Florence, Léon X. à Rome, & François I. en France, redonnerent la vie aux beaux arts; ce fut deux fois le sort de la Gréce d'instruire & d'embellir l'Occident.



1547. Avénement à la Couronne.

EVENEMENS REMARQUABLES.

HENRI II. *né à S. Germain en Laye le 31. Mars 1518. parvient à la Couronne le 31. Mars 1547. âgé de 29. ans. Il fut sacré à Rheims le 25. Juillet par Charles de Lorraine, Archevêque de cette Ville.*

Les Ducs de Guise & de Nevers précéderent le Duc de Montpensier & autres Princes du Sang à cette Cérémonie, mais on trouve dans les Registres du Parlement qu'en 1547. 1551. 1561. & 1563. le Duc de Montpensier & les autres Prices du Sang les précéderent.

Ce Prince prit en arrivant au Trône, pour devise, une lune naissante, c'est-à-dire, un croissant, en faveur de Diane de Poitiers, avec ces mots, *donec totum impleat orbem.*

1547.

ON a remarqué que ce Regne avoit commencé & fini par un Combat singulier, à la vérité de différent genre : le premier fut celui de Jarnac & de la Châtaigneraie, où celui-ci qui étoit Favori du Roi perdit la vie ; il étoit Gentilhomme de la Chambre du Roi, & avoit été *Enfant d'honneur*, ce qui étoit plus que Page de la Chambre : Jarnac étoit beaufrere de la Duchesse d'Etampes, Maîtresse de François I. Le second combat fut le malheureux Tournois où le Roi fut blessé à mort par Montgomeri.

Ceux qui eurent le principal crédit sous ce Regne, furent le Connétable de Montmorenci, rappellé à la Cour après la mort de François I. François Duc de Guise, Charles Cardinal de Lorraine son frere, le Maréchal de Saint André, & la Duchesse de Valentinois, qui, ayant déjà paru à la Cour de François I. de qui elle obtint la grace de son pere, se rendit maîtresse absolue de l'esprit & du cœur de Henri II. quoiqu'elle fût alors âgée de quarante-sept ans.

Arrêt du Parlement, limitatif du pouvoir du Légat le Cardinal de Saint George, conforme à ceux qui furent rendus en pareille occasion, sur les pouvoirs des Cardinaux Alexandre Farnese & Jacques Sadolet.

Bataille de Mulberg, où l'Empereur Charles-Quint fait Prisonnier Jean Fréderic, Elec-

FEMMES.	ENFANS.	1559. MORT.	PRINCES contemporains.
Catherine de Médicis, fille unique & héritiere de Laurent de Médicis, Duc d'Urbin, & de Madelaine de la Tour d'Auvergne, niéce de Clément VII. Elle fut mariée en 1533. & mourut en 1589. *Fœmina vasti animi & superbi luxûs,* (de Thou.) *femme d'un génie vaste, & d'une magnificence qu'elle porta jusqu'à l'excès.* Elle étoit arriere petite-fille, par sa mere, de Jean Comte de Vendôme : elle eut pour Dame d'honneur la Princesse de la Roche-sur-Yon, à qui Louis I. Prince de Condé, reprochoit qu'elle se fût mise en condition: *pourquoi pas?* lui répondit la Princesse *n'avez-vous pas été Colonel de l'Infanterie après Bonivet & le Vidame de Chartres?* (Brantôme.)	FRANÇOIS II. Louis, mort jeune. CHARLES IX. HENRI III. François, Duc d'Alençon, d'Anjou & de Brabant. 1584. Elisabeth, mariée à Philippe II. 1568. Claude, mariée à Charles II. Duc de Lorraine. 1575. *Elle fut tenue sur les Fonts de Baptême par les Ambassadeurs des Suisses.* Marguerite, premiere femme de Henri IV. 1615. Victoire, Jeanne, mortes jeunes. *Enfans naturels.* Henri II. eut *d'une Dame Ecossoise de la Maison de de Leviston, nommée Flamin.* Henri d'Angoulême, *Grand Prieur de France, Gouverneur de Provence & Amiral des Mers.* 1586. *De Philippe Duc, Demoiselle Piémontoise, qui se fit Religieuse après ses Couches.* Diane d'Angoulême, *mariée à Horace Farnese, & ensuite à François de Montmorenci.* 1619. Ce fut elle qui réconcilia Henri III. avec le Roi de Navarre Henri IV.	HENRI II. *meurt à Paris le 10. Juillet 1559. d'un coup de lance que lui donna Montgomeri, dans un tournois, & dont l'éclat le blessa à l'œil droit. Il étoit âgé de quarante-un ans, & en avoit regné douze. Il est enterré à Saint Denis.*	*Papes.* Paul III. 1549. Jules III. 1555. Marcel II. 1555. Paul IV. 1559. *Maison Othomane.* Soliman II. 1566. *Empereurs.* Charles V. abdique en 1556. meurt en 1558. Ferdinand. 1564. *Rois d'Espagne.* Charles V. 1558. Philippe II. 1598. *Rois de Portugal.* Jean III. 1557. Sébastien. 1578. *Rois d'Angleterre.* Edouard V. 1553. Marie. 1558. Elisabeth. 1603. *Roi d'Ecosse.* Marie Stuart decapitée. 1587. *Roi de Dannemarc.* Christiern III. 1559. *Roi de Suède.* Gustave. 1560. *Rois de Pologne.* Sigismond I. 1548. Sigismond II. 1572. *Czar.* Iwan Basilowitz. 1584.

teur de Saxe : il donne son Electorat à Maurice, de la même maison, quoique ce Prince fût Luthérien, ainsi que Jean Frédéric, voulant faire entendre que ce n'étoit point une guerre de religion, mais qu'il n'avoit pris les armes que contre les Perturbateurs du repos public. Charles-Quint fait aussi prisonnier le Landgrave de Hesse, beau-pere de Maurice, qui s'étoit rendu à lui sur l'assurance de conserver sa liberté.

L'Angleterre n'étoit devenue que Schismatique, à l'occasion du divorce de Henri VIII. qui s'étoit constitué chef de l'Eglise Anglicane. Thomas Crammer, Archevêque de Cantorberi, changea la religion dans ce royaume, & y établit l'hérésie.

1548.

Troubles entre l'Angleterre & l'Ecosse. On vouloit marier le jeune Roi Edouard avec Marie Stuart, & réunir par ce Mariage l'Angleterre à l'Ecosse. Henri II. para ce coup, & fit venir en France Marie Stuart, qui épousa François II.

Jeanne d'Albret, fille unique & héritiere de Henri Roi de Navarre, & de Marguerite sœur de François I. épousa Antoine de Bourbon, qu'elle fit Roi de Navarre ; mais les Anglois ne l'appellerent jamais que M. de Vendôme. (Charles-Quint avoit songé à lui faire épouser son fils Philippe II. pour terminer les querelles de la Navarre.) De ce mariage nâquit Henri, depuis Henri IV. Roi de France.

Interim de Charles-Quint en faveur des Luthériens : c'étoit un réglement provisionnel touchant les articles de foi qu'il falloit croire jusqu'à ce qu'un Concile Général les eût décidés. Jules Pflug, Conseiller du Duc George de

ENFANS.		
Enfans naturels.		
De Nicole de Savigni.		
Henri de Saint Remi.		
Henri II. n'eut point d'enfans *de Diane de Poitiers, veuve de Louis de Brezé, qu'il fit Duchesse de Valentinois, & qui mourut en* 1566. *Elle laissa de son mari deux filles, dont la premiere fut femme du Maréchal de Bouillon la Marck, & la seconde épousa le Duc d'Aumale.*		

Saxe, fut un de ceux qui y eut le plus de part. Henri II. à la mort de Gabriel, dernier possesseur du Marquisat de Saluces, réunit à la Couronne ce Marquisat, comme fief mouvant du Dauphiné. Troubles de Guyenne pour la gabelle : les Séditieux furent sévérement punis. François Duc d'Aumale, depuis Duc de Guise, prend la qualité de Duc d'Anjou dans son contrat de mariage avec Anne fille du Duc de Ferrare & de Renée de France, & le Cardinal de Lorraine étant à Rome, prit le titre de Cardinal d'Anjou; tous deux fondés sur les droits prétendus par leur maison, qui descendoit d'Ioland, fille de Renée d'Anjou. (*de Thou.*)

Erection de l'Université de Rheims.

1549.

Alliance renouvellée avec les cantons Suisses & leurs Alliés, excepté Zuric & Berne qui refuserent de la signer, attendu les exécutions que l'on faisoit des Calvinistes dans le royaume. Henri fait le siége de Boulogne. Mort de Marguerite Reine de Navarre : cette Princesse, sœur de François I. veuve du Duc d'Alençon, ensuite Reine de Navarre, comblée de tous les dons de la nature, favorisa le Calvinisme qu'elle abandonna dans la suite, & fut cause des progrès rapides de cette Secte naissante.

Les guerres ayant augmenté les tailles, plusieurs habitans de la campagne, pour ne les point payer, vinrent se réfugier à Paris : cela donna lieu d'accroître les Fauxbourgs, & fit craindre que la ville, devenue trop grande, ne ruinât le reste du royaume : le Roi donna un Edit à ce sujet, en datte du mois de Novembre 1549. c'est le premier réglement qui a fixé les bornes de la ville de Paris : cette crainte n'étoit que trop bien fondée, & voici comme

MINISTRES.

Sécretaires d'Etat.

C'est depuis le Traité de Câteau-Cambresis, où M. de l'Aubespine est qualifié *Sécretaire d'Etat* que les *Sécretaires des Finances* ont pris le titre de *Sécretaires d'Etat.*

Ils commencerent aussi sous ce Regne à prêter serment entre les mains du Roi, au-lieu qu'auparavant ils le prêtoient entre les mains du Chancelier seulement.

Guil. Bochetel. 1558.
Cl. de l'Aubespine. 1567.
J. du Thier, aussi Controlleur des Finances. 1559.
Côme Clausse. 1558.
Jacq. Bourdin. 1567.
Flor. Robertet, Seigneur de Frêne. 1567.
Jean d'Avançon, Surintendant des Finances.

GUERRIERS.

Connétables.

Anne de Montmorenci. 1567.

Maréchaux de France.

Depuis Henri II. le premier de nos Rois qui a honoré les Maréchaux de France du titre de *Cousin*, nul de ceux qui ont possédé cette Dignité, n'a été commandé par un autre que par un Connétable ou un Prince du Sang.

Cl. d'Annebaut. 1552.
Oudard de Biez. 1553.

Henri II. avoit été fait Chevalier de sa main, cela n'empêcha pas qu'il ne fût éloigné de la Cour à l'avénement de ce Prince, qui lui ôta même la Charge de Maréchal de France, mais il y fut rétabli.

Jean Caracciol, Prince de Melphe. 1550.
Rob. de la Marck. 1556.
Jean d'Albon de S. André. 1562.
Charles de Cossé de Brissac. 1563.
P. Strozzi. 1558.
P. de la Barthe de Termes. 1562.

MAGISTRATS.

Chanceliers.

François Olivier de Leuville. 1560.
Jean Bertrandi, Cardinal, premier Garde des Sceaux de France en titre d'Office. 1560.

Il avoit eu d'abord les Sceaux par commission.

Premiers Présidens.

Pierre Lizet. 1554.
J. Bertrandi. 1560.
Gilles le Maistre. 1562.

Procureurs du Roi.

Noël Brulart. 1557.
Gilles Bourdin. 1570.

Avocats du Roi.

Gabriel Marlhac. 1551.
Pierre Seguier. 1580.
Den. Riant. 1557.
Gilles Bourdin. 1570.
Baptiste du Mesnil. 1569.
Aimon Boucherat. 1564.

SAVANS & Illustres.

And. Alciat. 1548.
P. Aretin. 1556.
Martin du Bellai. 1559.
P. Chastelain, grand Aumônier. 1552.
Rob. Etienne. 1559.
Jean Fernel. 1558.
Jer. Fracastor. 1553.

On prétend qu'il trouva l'usage du Télescope avant Galilée, à qui on en avoit attribué l'invention. (Maffei.)

S. François Xavier. 1552.
Luc Gauric. 1659.
Mellin de S. Gelais. 1558.
S. Ignace. 1556.
Paul Jove. 1552.
Jean Maynier, Baron d'Oppéde. 1558.
Marguerite, Reine de Navarre. 1549.
Jean Fena. 1558.
Fr. Rabelais. 1553.
Jul. Cef. Scaliger. 1558.
Michel Servet. 1553.
Jacq. Silvius. 1554.
Jean Sleidan. 1556.
André Tiraqueau. 1558.
Le Trissin. 1550.

Louis XIV. s'en expliqua depuis dans ses lettres patentes de 1672. où il renouvella les mêmes défenses déjà faites plusieurs fois, de trop étendre les limites de Paris, accruë alors de plus de moitié, » qu'il étoit à craindre que la ville » de Paris, parvenuë à cette excessive grandeur, n'eût le » même sort des plus puissantes villes de l'antiquité, qui » avoient trouvé en elles-mêmes le principe de leur ruine, » étant très-difficile que l'ordre & la police se distribuent » commodément dans toutes les parties d'un si grand » corps. » C'est cette même ville qui, du tems que les Normands en firent le siége, étoit renfermée entre les deux bras de la Seine, ce qui s'appelle aujourd'hui la Cité.

1550.

La paix se fait avec l'Angleterre. Henri II. rentre dans Boulogne, moyennant quatre cens mille écus, payables en deux termes. Édit contre *les petites Dettes* & autres abus de la Cour de Rome en l'impétration des bénéfices. Mort de Claude Duc de Guise : il étoit le second fils de René Duc de Lorraine, & il vint s'établir en France après avoir tenté inutilement de faire exclure Antoine son frere aîné de la succession paternelle : son fils François assassiné devant Orléans, fut la tige de la branche de Mayenne, éteinte en 1621. & pere de Henri massacré à Blois. Le fils de ce dernier, nommé Charles, fut pere de Henri Duc de Guise, qui souleva la ville de Naples, & qui n'eut point d'enfans. La postérité de ses freres a fini en 1675. en sorte qu'il ne reste plus de mâles de François né de Henri, mais la postérité de Claude subsiste encore dans la branche d'Elbœuf, qui a formé trois autres branches ; savoir, celles de Harcourt, éteinte, d'Armagnac & de Marsan.

EVENEMENS REMARQUABLES *sous* HENRI II.

1551.

Ligue pour la défense de la liberté Germanique entre le Roi, Maurice Electeur de Saxe, & Albert Marquis de Brandebourg qui s'étoient détachés de l'Empereur. Déclaration du Roi qui ordonne que tous les trois mois il seroit tenu dans son parlement des assemblées, (dites *Mercuriales* du mercredi, jour destiné à ces Séances) où les gens du Roi seroient tenus de requerir contre ceux de la compagnie qui auroient fait quelque chose d'indigne de leur ministere : il y avoit déjà eu deux Edits à ce sujet, l'un de Charles VIII. de 1493. l'autre de Louis XII. cinq ans après.

Edit du Roi, portant défense d'envoyer de l'argent à Rome pour les bulles ; (c'étoit une querelle personnelle avec le Pape au sujet du Duc de Parme) ce Prince fait faire aussi des protestations au Concile de Trente par Amiot, mais en même-tems sa Majesté donne un nouvel Edit à Châteaubriant contre les Luthériens.

Les Pairs commencent à entrer au parlement l'épée au côté, malgré les remontrances du parlement, qui représenta au Roi, que de toute antiquité *cela étoit réservé au Roi seul, en signe de speciale prérogative de sa Dignité Royale*, & que François, fils du feu Roi François I. étant Dauphin, & Messire Charles de Bourbon, y étoient venus laissant leur épée à la porte. Baronnie de Montmorenci érigée en Duché-Pairie en faveur d'Anne, Connétable de ce nom : sur quoi il faut remarquer que dans l'érection du Comté de Beaufort en 1597. en Duché-Pairie en faveur de César Monsieur, la préséance y est conservée au Duché de Montmorenci, en même-tems que ce Duché a le rang sur tous ceux qui sont plus anciens.

EVENEMENS REMARQUABLES sous HENRI II.

Etablissement des Siéges Présidiaux : Chambre des monnoies érigées en Cour souveraine.

La guerre, sans être déclarée, avoit déjà commencé en Italie entre le Roi & l'Empereur, au sujet des Duchés de Parme & de Plaisance.

1552.

Maurice, Electeur de Saxe, manque de surprendre Charles-Quint dans Inspruch. Prise de Metz, Toul & Verdun par Henri II. qui marchoit pour se joindre aux Princes d'Allemagne de la Ligue Protestante. Il est rappellé en France par les ravages qu'y faisoit, sur les frontieres de Picardie, Marie d'Autriche, Reine de Hongrie, sœur de Charles-Quint, & Gouvernante des Pays-Bas, & par la pacification de Passau, qui donnoit aux Luthériens entiere sûreté pour leur religion. Le Landgrave de Hesse est mis en liberté. Henri II. reste seul de la Ligue en guerre contre l'Empereur. Pour fournir aux frais d'une guerre si ruineuse, il aliéne une partie de son domaine, met un impôt de 25. livres sur chaque clocher, & un autre sur l'argenterie des Eglises.

Arrêt du 6. Août, par lequel le parlement défend les *Ecoles buissonnieres* : c'étoit des Ecoles que les Luthériens tenoient dans la campagne, par la crainte d'être découverts par le Chantre de l'Eglise de Paris qui présidoit aux Ecoles. C'est l'origine de ce proverbe.

1553.

Charles-Quint leve le siége de Metz, vaillamment défendu par François Duc de Guise, & par toute la haute noblesse de France. Pour réparer cet affront, il prend Therouene, qu'il détruit de façon qu'il n'en reste plus de

trace ; il prend aussi la ville de Hesdin, ayant pour Général Emanuel-Philibert de Savoie, Prince de Piémont ; ce Prince grand homme de guerre, toujours attaché à l'Empereur, ne perdoit pas l'espérance de recouvrer ses Etats que la France lui retenoit, & qui en effet lui furent rendus à la fin de ce regne. Les François, faute de secours assez considérables, ne font pas de grands progrès en Piémont, où commandoit le Maréchal de Brissac, illustre par ses talens militaires, & par les sentimens qu'on prétendoit qu'avoit pour lui la Duchesse de Valentinois. Ce fut la jalousie du Roi qui lui fit donner l'emploi de Lieutenant-Général par de-là les monts.

M. de Termes s'empare d'une partie de l'Isle de Corse.

Edouard, Roi d'Angleterre, meurt âgé de seize ans, c'est-à-dire en minorité, car suivant le testament de son pere, il paroît qu'il ne devoit être majeur qu'à dix-huit ans, qui est l'âge de la majorité des Rois d'Angleterre. Marie fille de Catherine d'Arragon, & sœur aînée d'Edouard, lui succéde, & pour ne laisser aucun doute sur sa légitimité, elle fait annuller la sentence du divorce entre Henri & Catherine, ce qui rendoit le mariage d'Anne de Boulen & la naissance d'Elisabeth fort équivoques ; elle punit de mort le Duc de Nortumberland & Jeanne de Grai, petite niéce de Henri VIII. sa belle-fille, qu'il avoit fait proclamer Reine. Jeanne descendoit de ce Duc de Suffolk, que Marie veuve de Louis XII. avoit épousé, & par sa mere se trouvoit petite niéce de Henri VIII. elle ne fut exécutée que l'année suivante. Marie rétablit la religion catholique en Angleterre.

Michel Servet, Hérétique, est brûlé à Genêve vingt ans après que Genêve eut donné son arrêt contre la religion Romaine. Cette exécution se fit à la poursuite de Calvin,

qui démentit bien alors tout ce qu'il avoit cherché à établir touchant les exécutions pratiquées contre les Hérétiques.

Edit de Henri II. par rapport à la collation des bénéfices, qui confirme la partition des mois établie en Bretagne, où le Pape a huit mois, & est obligé, suivant le Concile de Latran, de conférer dans les six mois de la vacance. On a prétendu que ce fut au Concile de Constance que fut dressé le Compact Breton, en conséquence duquel cette partition fut d'abord établie; mais on ne voit aucune trace de ce Compact, & il y a plus d'apparence qu'on doit rapporter cet arrangement à une bulle d'Eugêne IV. Il faut remarquer que, lors du Concordat, quoique la Bretagne ainsi que la Provence appartinssent à François I. elles n'y furent cependant pas comprises, parce que le Concordat ne fut fait que pour abolir la *Pragmatique*, & que, quand la *Pragmatique* fut faite sous Charles VII. ces Provinces n'étoient point au Roi: aussi François I. obtint-il un Indult pour nommer aux bénéfices de ces deux Provinces, auxquelles ses successeurs ont continué de nommer. Il en est de même des Provinces réunies à la France depuis le Concordat.

Création du parlement de Bretagne.

1554.

Philippe, fils de Charles-Quint, épouse la Reine Marie, au grand mécontentement des Anglois & de la France. Le Roi ravage le Brabant, le Hainaut, le Cambresis, & défait les Impériaux à la bataille de Renti, dont cependant il fut obligé de lever le siége: il chercha à cette journée l'occasion de combattre Charles-Quint de personne à personne, mais Charles-Quint l'évita. Le Duc de Guise se

ſignala dans ce combat. Strozzi, commandant les troupes de France, eſt défait à la bataille de Marcian en Toſcane, par le Marquis de Marignan, qui après cette défaite marche à Sienne ; cette place eſt courageuſement défenduë par Montluc, & ne ſe rend qu'après un ſiége de dix mois. M. de Termes ſe maintient dans l'Iſle de Corſe ; le Maréchal de Briſſac prend Yvrée.

1555.

La guerre ſe rallentit dans les Pays-Bas, par l'épuiſement réciproque de l'Empereur & du Roi. Le Maréchal de Briſſac a quelques ſuccès en Piémont. Charles-Quint ſe démet de la Couronne d'Eſpagne en faveur de Philippe ſon fils, dans une aſſemblée convoquée à Bruxelles, après lui avoir donné, lors de ſon mariage avec Marie, les royaumes de Naples & de Sicile, & peu après, l'inveſtiture du Duché de Milan, & lui avoir remis deux mois avant cette aſſemblée ſes Etats des Pays-Bas & de Bourgogne, & l'avoir créé chef de l'Ordre de la Toiſon. Ce Prince avoit déjà fait élire Roi des Romains ſon frere Ferdinand, qui poſſéda l'Empire après lui : il ſe repentit bien-tôt d'avoir pris ce parti ſi contraire aux intérêts de Philippe II. ſon fils, & il fit l'impoſſible pour engager Ferdinand à s'en déſiſter, mais Ferdinand tint bon. C'eſt ce qui a fait dans l'Europe les deux branches d'Autriche.

Les Papes de la maiſon de Médicis avoient fait leurs parens Ducs de Toſcane. Paul III. avoit fait ſon fils Farneſe Souverain de Parme & de Plaiſance. Les Caraffes voulurent de même tenter la fortune ſous le Pontificat de Paul IV. en conſéquence ce Pape propoſa une ligue à Henri II. pour conquérir conjointement le royaume de Naples ; le Roi accepta la ligue, malgré les ſages remontrances du

Connétable de Montmorenci, & du Cardinal de Tournon; il y fut excité par le Cardinal de Lorraine, qui avoit, dit-on, des vûës sur le Souverain Pontificat, & par le Duc de Guise son frere, qui devoit commander l'armée, & qui étoit toujours entêté des prétentions de sa maison sur le royaume de Naples.

1556.

Tréve de cinq ans, concluë à Vaucelles entre l'Empereur & le Roi, le 5. Février. Charles-Quint se demet de l'Empire en faveur de son frere Ferdinand, déjà Roi des Romains. Les Electeurs & Princes de l'Empire s'etoient fort élevés contre l'élection du Roi des Romains, disant que c'étoit donner deux maîtres à l'Empire; *grave Imperio futurum duos habere eodem tempore Dominos*; (Struvius) que c'étoit une nouveauté dont il n'y avoit pas d'exemple dans l'Empire, & une infraction manifeste à la bulle d'or. Mais les Electeurs se trompoient dans le fait, car il y avoit long-tems que l'élection d'un Roi des Romains avoit eu lieu, du vivant même d'un Empereur regnant, puisque dès l'an 1056. (V. à cette année.) l'Empereur Henri III. avoit fait déclarer son fils Roi des Romains; & par rapport à la bulle d'or, qui n'en dit pas un mot, Charles IV. qui en étoit l'auteur & qui devoit l'entendre, n'avoit-il pas fait élire Vinceslas son fils Roi des Romains? A la vérité il y trouva de l'opposition, mais il en vint à bout, en promettant à chaque Electeur cent mille florins, qui furent convertis en terres qu'il leur céda.

Après cette cession de l'Empire, Charles-Quint se retira dans un Couvent de la Province d'Estramadure. Marie d'Autriche, veuve de Loüis de Hongrie, sœur de Charles-Quint, qui avoit succédé dans le gouvernement des Pays-

Bas à sa tante Marguerite, & qui y servit si utilement contre la France, accompagne l'Empereur dans sa retraite avec Eléonore sa sœur, veuve de François I. elles ne lui survécurent guéres ni l'une ni l'autre, étant mortes toutes deux en 1558. La calomnie n'avoit pas épargné Marie d'Autriche; on prétendoit que Dom Jean d'Autriche n'étoit pas fils de Barbe Blomberg, & elle ne pardonnoit pas à Henri II. quelques chansons que l'on avoit faites en France sur elle & sur Barbançon. (*d'Aremberg.*) Balzac parlant de cette retraite de Charles-Quint, cite une piéce qu'il avoit reçuë de Rome, & qui commence par ces mots: *Lorsque Charles ennuyé du monde voulut mourir sous l'Empire de son frere & sous le regne de son fils, &c.* En effet, c'étoit bien des maîtres pour un homme si vain. Le Cardinal Caraffe vient en France en qualité de Légat; il détermine le Roi à rompre la tréve, & à envoyer deux armées, l'une en Italie, commandée par le Duc de Guise, l'autre en Flandres, commandées par le Connétable de Montmorenci. Edit touchant les mariages clandestins. L'occasion de cet Edit fut la promesse de mariage que le Duc de Montmorenci avoit donnée à Mademoiselle de Pienne, sans le consentement du Connétable: le Pape Paul IV. à qui le Roi & le Connétable demanderent des dispenses pour relever le Duc de Montmorenci de cette promesse, afin qu'il pût épouser Madame de Farnese, fille naturelle de Henri II. apporta beaucoup de retardement à expédier la dispense; il vouloit en cela complaire au Duc de Guise, jaloux du nouveau crédit que la maison de Montmorenci alloit acquérir par ce mariage: ce fut dans ces circonstances que fut donné l'Edit sur les mariages clandestins. Il faut remarquer que le Roi donna à cet Edit un effet rétroactif.

Edit rigoureux & observé, qui punit de mort les filles qui font périr leur fruit.

EVENEMENS REMARQUABLES *sous* HENRI II.

1557.

Philippe II. regagne les Farneſes en leur rendant Plaiſance, & le Duc de Toſcane en lui remettant Sienne. Le Duc de Guiſe, mal ſecondé par le Pape, & ayant en tête le Duc d'Albe, n'a pas de ſuccès en Italie. Marie, Reine d'Angleterre, détermine ſes Sujets à déclarer la guerre au Roi. Siége de Saint-Quentin, par Emanuel-Philibert Duc de Savoie, défendu vaillamment par l'Amiral de Coligni : le Connétable de Montmorenci, quoique moins fort de moitié que les Ennemis, s'avance vers la Place, contre l'avis du Maréchal de Saint-André, pour y faire entrer du ſecours : quelques troupes s'y gliſſerent, mais le Connétable ayant été attaqué dans ſa retraite, eſt vaincu & fait priſonnier avec le Maréchal de Saint-André : le Comte d'Anguien, frere du Prince de Condé, y perd la vie, le Duc de Montpenſier la liberté, & l'Amiral eſt forcé de rendre Saint-Quentin, où il fut fait priſonnier. Cette Bataille, nommée *Bataille de S. Quentin*, répand la terreur dans la France. Le Duc de Guiſe eſt rappellé ſur le champ d'Italie avec ſon armée. Le Maréchal de Briſſac ſe ſoutient dans le Piémont, avec le peu de troupes qui lui reſtent. Les ennemis manquent de ſurprendre la Ville de Lyon.

1558.

Aſſemblée des Notables, tenuë dans une Chambre du Parlement : ce fut dans cette Aſſemblée d'Etats que la Magiſtrature prit Séance pour la premiere fois, & forma un quatriéme Ordre ; juſques-là elle n'y avoit pas pris de place, & c'eſt à tort qu'on l'a cru confonduë avec le Tiers-Etat : elle n'y a point reparu depuis ; elle n'aſſiſta ni aux Etats de Blois, ni à ceux de Paris. Le Duc de Guiſe eſt fait Lieu-

EVENEMENS REMARQUABLES sous HENRI II.

tenant-Général du Royaume, & y rétablit la confiance par la prise importante de la Ville de Calais, qui étoit entre les mains des Anglois depuis l'an 1347. qu'Edouard III. l'avoit prise sur Philippe de Valois. Les Anglois sont entiérement chassés de la France. Le Duc de Guise prend Guines, ensuite Thionville, où Strozzi fut tué. Tandis que le Duc de Nevers prend Charlemont, le Maréchal de Termes qui avoit succédé à Strozzi dans l'Office de Maréchal de France, prend Dunkerque & Saint-Vinox, & est battu à Gravelines par le Comte d'Egmont: c'étoit ce même Comte d'Egmont qui avoit été vainqueur à Saint-Quentin, & qui mourut dix ans après sur un échaffaut, laissant dans une extrême pauvreté Sabine de Baviere sa femme, trois fils & huit filles.

Marie Stuard épouse François Dauphin, (depuis François II.) ce qui fit que ce Prince du vivant de son pere, s'appella le Roi Dauphin, à cause de la Couronne d'Ecosse que cette Princesse lui apporta en Dot. On commence à parler de paix. La mort de Marie, femme de Philippe II. rend ce Prince plus indifférent sur les pertes des Anglois: ses affaires d'ailleurs le rappelloient en Espagne. Elisabeth succéda à la Reine Marie: Philippe II. avoit conservé la vie à cette Princesse, quoique Marie l'eût fait condamner, & cette action pleine d'humanité en apparence lui fit honneur; mais Cabrera, son Historien, avoue de bonne foi que ce n'étoit qu'un effet de sa politique, & que n'ayant point d'enfans de Marie il conservoit Elisabeth, pour empêcher que Marie Stuart qui alloit devenir Reine de France, ne joignit à cette Couronne celle d'Angleterre, & ne devint par cette union redoutable aux Pays-Bas. Ce même Philippe II. fit proposer à la Reine Elisabeth de l'épouser. (*Mem. de Nevers.*) Le Duc de Guise voit diminuer sa fa-

veur, pour avoir déplu à la Duchesse de Valentinois. Le Connétable est chargé de la négociation de la paix ; il intéresse le Duc de Savoie à y travailler, par l'espérance de la restitution des ses Etats. François de Noailles, Evêque d'Acqs, un des plus habiles Négociateurs qu'ait eus la France, obtient la préséance à Venise sur Vargas, Ambassadeur de Philippe II. Elisabeth succéde à Marie sa sœur. Le Roi fait prendre à son fils & à sa belle-fille le titre & les armes de Roi & de Reine d'Ecosse, d'Angleterre & d'Irlande.

1559.

Edit donné à Escouan au mois de Juin, pour punir de mort tous les Luthériéns, lequel fut vérifié par tous les parlemens sans limitation, avec défense aux juges de diminuer la peine, comme ils avoient fait : & parce qu'il y eut quelques Conseillers du parlement de Paris, qui, à la mercuriale, furent d'avis de faire l'ouverture des prisons à un Luthérien qui persistoit en son opiniâtreté, *chose du tout contraire à l'Edit de Romorentin*, le Roi vint en parlement, séant pour lors aux Augustins, & fit constituer prisonniers cinq Conseillers de la Cour. (*Mem. de Castelnau, Liv. 2. Chap.* 3.) Le parlement étoit composé alors de cent trente Juges, & le royaume de sept parlemens.

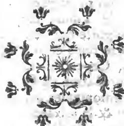
Paix de Câteau-Cambresis, dont les conditions furent alors désaprouvées par les Guises, ennemis du Connétable qui en fut l'auteur, & qui étoit dans la plus haute faveur par le mariage de Damville son fils avec Henriette de la Marck, petite-fille de la Duchesse de Valentinois. Les Guises avoient raison, & ce fut contre l'avis de tout son Conseil, que Henri II. qui commençoit à reprendre ses avantages sur l'Espagne, perdit par ce Traité ce que

EVENEMENS REMARQUABLES sous HENRI II.

les armes Espagnoles n'auroient pû lui enlever après trente années de succès. Calais reste à la France, mais ce ne devoit être que pour huit ans ; passé lequel tems cette ville devoit retourner aux Anglois, sous la condition que pendant ledit espace de huit années la Reine Elisabeth n'entreprendroit rien contre la France ni contre l'Ecosse, & comme cette Princesse manqua à cette condition, en envoyant de secours à l'Amiral & aux Hérétiques d'Ecosse, Calais nous resta. On rend au Duc de Savoie une partie de ses Etats, jusqu'à ce que les droits de la Duchesse d'Angoulême, grand'mere du Roi, eussent été réglés : d'ailleurs tout est rendu de part & d'autre, soit en Italie, soit en France, excepté les trois importantes villes de Metz, Toul & Verdun, qui nous resterent. Par la même paix furent conclus les mariages d'Elisabeth, fille du Roi, avec Philippe II. & de sa sœur Marguerite avec le Duc de Savoie : ce fut au milieu des fêtes que donna Henri II. à l'occasion de ce second mariage que ce malheureux Prince trouva la mort. M. de Thou, un peu crédule sur l'Astrologie judiciaire, rapporte que le fameux Astrologue Luc Gauric avoit prédit le tems & le genre de mort dont devoit finir Henri II. Cependant le célébre Gassendi rapporte lui-même la prédiction de Gauric, qui porte que si ce prince pouvoit surmonter les périls dont il étoit menacé la soixante-troisiéme & la soixante-quatriéme année de son âge, il vivroit heureux jusqu'à soixante-neuf ans dix mois, & ce Prince est mort à quarante ans.

Les divertissemens d'alors étoient les combats à la barriere, les Tournois, les Joûtes, & les Tours de force. Brantôme raconte avec admiration comment le Duc de Nemours, monté sur un roussin qui se nommoit *le Réal*, descendoit au grand galop les degrés de la Sainte Chapelle

de Paris : cette oſtentation de vigueur & d'adreſſe dont les Guerriers d'alors faiſoient parade, étoit un reſte de ce qui ſe paſſoit du tems où les armes à feu n'étoient pas encore trouvées. Comme alors on ſe battoit ſouvent corps à corps, il étoit utile de pratiquer des exercices qui entretenoient l'adreſſe & la force ; auſſi voyons-nous qu'inſenſiblement ces exercices devenus moins néceſſaires, paſſerent de mode, & que s'ils parurent dans quelques occaſions, ce ne fut que comme des repréſentations d'un uſage antique. Un Envoyé du Grand Seigneur qui vint en France ſous le Regne de Charles VII. & qui aſſiſta à ces ſortes de Spectacles, où il arrivoit toujours malheur, diſoit fort ſenſément, que *ſi c'étoit tout de bon, ce n'étoit pas aſſez, & que ſi c'étoit un jeu, c'étoit trop.*



1559.
Avénement à la Couronne.

EVENEMENS REMARQUABLES.

FRANÇOIS II. *parvient à la Couronne le* 10. *Juillet* 1559. *âgé de seize ans. Il fut sacré à Rheims le* 18. *Septembre de la même année, par l'Archevêque Charles, Cardinal de Lorraine*, sans grande pompe, d'autant qu'il étoit en deuil. (*Journal de Brûlart.*)

On ne fabriqua aucune Monnoie en France sous le nom de ce Prince : mais en Ecosse on fabriqua des Testons sous le nom de François II. & de Marie Reine d'Ecosse sonEpouse.

1559.

ON se plaint quelquefois de la disette des grands hommes, & on regrette les Siécles qui en ont produit plusieurs à la fois. C'est en effet un beau spectacle dans l'Histoire que de voir des Evénemens singuliers préparés par des esprits supérieurs, & soutenus par des courages héroïques : mais les peuples en sont-ils plus heureux ? Je crois bien que de grands hommes réunis sous une autorité légitime, & dont les talens ne sont employés qu'au bien de l'Etat, peuvent & doivent produire de grandes choses; mais comme ces circonstances se trouvent rarement ensemble, il n'y a pas de plus grand malheur pour les Etats que ce concours de Personnages illustres & puissans, qui, prétendant tous à l'Autorité, commencent par la diviser, & finissent par l'anéantir.

Tel fut le Regne de François II. Ce Regne d'une courte durée, puisqu'il ne fut que de dix-sept mois, fit éclore tous les maux qui depuis désolerent la France, & dont la cause principale fut le nombre de grands Hommes qui vivoient alors. Les Guises qui abusoient de l'Autorité que le Roi leur avoit confiée, étoient assez grands pour se maintenir contre les Princes du Sang qui prétendoient avoir droit au Gouvernement, à cause de la jeunesse du Roi. Le Roi de Navarre & le Prince de Condé avoient assez de ressources pour former un parti contre eux, & les Grands du Royaume assez d'ambition

FEMMES.	ENFANS.	1560. MORT.	PRINCES contemporains.
Marie Stuart, fille de Jacques V. Roi d'Ecosse, & de Marie de Lorraine, fille de Claude I. Duc de Guise, épousa François II. en 1558. & eut la tête tranchée le 18. Février 1587.		FRANÇOIS II. *meurt à Orléans le 5. Décembre 1560. dans sa dix-huitiéme année. Il est enterré à S. Denis.* Il y a une tradition qu'un Valet de chambre Ecossois & Huguenot, emporté par la fureur d'une Religion nouvelle, empoisonna la coëffe du bonnet de nuit du Roi, à l'endroit qui répondoit à la fistule qu'il avoit à l'oreille. (*Le Laboureur sur Castelnau.*)	*Papes.* Paul IV. 1559. Pie IV. 1565. *Maison Othomane.* Soliman II. 1566. *Empereur.* Ferdinand. 1564. *Roi d'Espagne.* Philippe II. 1598. *Roi de Portugal.* Sébastien. 1578. *Roi d'Angleterre.* Elisabeth. 1603. *Roi d'Ecosse.* Marie Stuart. 1587. *Rois de Dannemarc.* Frédéric II. 1588. *Rois de Suéde.* Gustave. 1560. Eric, déposé. 1568. *Roi de Pologne.* Sigismond II. 1572. *Czar.* Jwan Basilowitz. 1584.

pour entretenir les divisions, & pour vouloir profiter des troubles. Les querelles de religion étoient un prétexte trop spécieux pour n'être pas employé par les deux partis : l'attachement de la plûpart des peuples pour l'ancien & le véritable culte, tient lieu aux Guises de ce qui leur manquoit pour appuyer une autorité qu'on sentoit bien qu'ils ne devoient qu'à la séduction ; & l'amour de la nouveauté tint lieu aux Princes du sang de l'autorité qui étoit entre les mains des Guises.

François Duc de Guise & le Cardinal de Lorraine, oncles du Roi par sa femme, sont mis à la tête du gouvernement : ce fut à cette occasion que le Greffier du Tillet écrivit son livre de la *Majorité des Rois*, pour prouver que le Roi Majeur, quoique jeune d'âge, peut se choisir le Conseil qu'il veut. Le Connétable de Montmorenci & la Duchesse de Valentinois sont renvoyés. La Reine ne pardonnoit pas au premier d'avoir dit, qu'excepté une fille naturelle, il n'y avoit aucun des enfans du Roi qui lui ressemblât. Sa charge de Grand-Maître fut donnée au Duc de Guise, & pour dédommagement son fils aîné fut fait Maréchal de France *surnuméraire*.

On ôte les Sceaux à Bertrandi, créature de la Duchesse de Valentinois, qui fut envoyé à Rome, pour les rendre au Chancelier Olivier, personnage illustre, dit M. de Thou, par son intégrité, par la politesse & l'agrément de son esprit, par sa sagesse & son expérience dans les affaires : mais ce Magistrat s'apperçut bientôt qu'on l'avoit rappellé à la servitude plûtôt qu'à la libre fonction de la premiere charge de l'Etat, & que l'on vouloit se servir de sa réputation pour autoriser les injustices dont on le forceroit d'être le Ministre. Messieurs de Guise, pour relever leur ministére, font rendre des Edits très-sages : l'un pour dé-

MINISTRES.	*GUERRIERS.*	*MAGISTRATS.*	*SAVANS & illustres.*
François Duc de Guise. 1563.	*Connétables.*	*Chanceliers.*	Jean, Cardinal du Bellai. 1560.
Charles, Cardinal de Lorraine. 1574.	Anne de Montmorenci. 1567.	Jean Bertrandi, Cardinal, G. D. S. 1560.	Joachim du Bellai. 1560.
Sécretaires d'Etat.	*Maréchaux de France.*	Franç. Olivier de Leuville. 1560.	Charles de Marillac, Archevêque de Vienne. 1560.
Claude de l'Aubespine. 1567.	Jacq. d'Albon de Saint André. 1562.	Michel de l'Hôpital. 1573.	Philippe Melancthon. 1560.
Jacq. Bourdin. 1567.	Charles de Cossé de Brissac. 1563.	*Premier Président.*	Emard Rançonnet. 1559.
Flor. Robertet. 1567.	Paul de la Barthe de Termes. 1562.	Gilles le Maistre. 1562.	
Flor. Robertet d'Alluie. 1569.	François de Montmorenci. 1579.	*Procureur du Roi.*	
		Gilles Bourdin. 1570.	
		Avocats du Roi.	
		Bapt. du Mesnil. 1569.	
		Aimon Boucherat. 1564.	

EVENEMENS REMARQUABLES sous FRANÇOIS II.

fendre de porter des armes à feu ; un autre pour révoquer toutes les aliénations du domaine ; & un troisiéme, par lequel le Roi ordonne que, lorsqu'il y auroit une place vacante dans les tribunaux de justice, les Juges eussent à présenter trois sujets, parmi lesquels sa Majesté choisiroit. Ils engagent le Roi à faire une promotion de dix-huit Chevaliers de Saint Michel, ce qui commence à avilir cet ordre, dont le nombre ne devoit être que de trente-six : cela donne lieu à Le Laboureur de faire une réflexion sur la multiplication des grandes dignités en France. » Le Prince est » trompé, qui croit que cette multiplication de grandeurs » en son Etat, lui soit avantageuse, ce sont autant de dettes » qu'il crée sur sa Couronne, ce sont autant de nouveaux » intérêts qui se forment pour les partis & pour les fac- » tions à venir, parce que la fortune qui éléve les nou- » velles créatures, les laisse nourrir à la république. » (*Le Laboureur sur Castelnau.*) » Les marques d'honneur, » dit M. de Sainte Palaye, sont la monnoie de l'Etat : il est » aussi dangereux de la hausser à l'excès que de la baisser. » Antoine de Bourbon, Roi de Navarre, favorise par sa lenteur à se rendre à la Cour, l'ambition des Guises, & les trouve les Maîtres, quand il arrive : on le renvoie avec le Cardinal de Bourbon son frere & le Prince de la Roche-sur-Yon, conduire Elisabeth de France à Philippe II. son mari, & lui porter l'ordre de S. Michel. Antoine Minard, Président au parlement, lequel avoit été Curateur de Marie Stuart, Magistrat fort attaché à la véritable religion, est assassiné d'un coup de pistolet le 12. Décembre entre cinq & six heures du soir, étant sur sa mule, au retour du Palais. Ce fut à l'occasion de ce meurtre, qu'il fut donné un Edit, portant *que la Cour se leveroit dès-lors en avant à quatre heures du soir, depuis la Saint Martin jusqu'à Pâques.* On

EVENEMENS REMARQUABLES sous FRANÇOIS II.

soupçonna de ce meurtre un Ecossois, nommé Jacques Stuart. Anne du Bourg, Conseiller au parlement & Diacre, est exécuté en Gréve pour le fait du Calvinisme, après avoir été dégradé ; & comme l'assassinat du Président Minard hâta la condamnation de du Bourg, aussi la condamnation de du Bourg donna lieu à la conjuration d'Amboise, & aux guerres qui suivirent.

1560.

La conspiration d'Amboise contre les Guises éclate au mois de Mars : la différence de commencer l'année au mois de Janvier ou à Pâques, a mis quelquefois de la diversité dans les dattes ; les uns plaçant, par exemple, la conjuration d'Amboise en 1559. & les autres en 1560. Le Prince de Condé passoit pour être le chef muet de cette conspiration, dont la Renaudie étoit le conducteur. Ce la Renaudie devoit la vie au Duc de Guise, qui l'avoit aidé à se sauver des prisons de Dijon où il étoit, pour avoir fait une certaine fausseté, disoit-on, contre le Greffier du Tillet, pour la Cure de Champigniers en Angoumois. (*Brantôme.*) le prétexte de la conjuration d'Amboise étoit la religion, *combien que le bruit fût qu'il y avoit plus de malcontentement que de Huguenoterie.* (Journal de Brulart.) Les Guises en sont avertis par le nommé Avenelles Avocat. La Cour qui étoit à Blois se retire à Amboise. Le Duc de Guise est déclaré Lieutenant Général du royaume. La plus grande partie des conjurés est arrêtée, & ils sont exécutés. Le Chancelier Olivier meurt de douleur de tous ces troubles. Michel de l'Hôpital lui succede. Le Prince de Condé qui étoit à la Cour est accusé d'avoir eu part à la conjuration, & s'en justifie. Le Duc de Guise vouloit que l'on dissimulât avec le Prince de Condé, dans la crainte que le désespoir

n'achevât de le déterminer pour les Proteſtans, mais le Cardinal de Lorraine ne fut point de cet avis. (*Mém. de Caſtelnau.*) La Ducheſſe de Ferrare, grande Proteſtante, ſœur de la Reine Claude, qui revint alors en France, & qui crut que le Duc de Guiſe ſon gendre étoit d'accord avec le Cardinal, lui dit *qu'il avoit failli grandement, & que ce n'étoit pas peu de choſe de traiter un Prince du ſang de cette ſorte.* (Brantôme.) Marot étoit Secretaire de cette Princeſſe, & Calvin l'avoit été voir à Ferrare. Les Conjurés, par l'opinion qu'ils avoient de la fidélité de l'Amiral pour le Roi, ſe cacherent de lui, & il ne fut rien de la Conjuration.

Edit de Romorentin, qui attribue aux Evêques la connoiſſance du crime d'héréſie, & l'interdit aux Cours de parlement; cet Edit ne fut enrégiſtré qu'avec peine, & avec des modifications par rapport aux Laïcs, à qui la Cour réſerve le droit de ſe pourvoir devant le Juge Royal. On prétendoit que le Chancelier de l'Hôpital n'avoit donné cet Edit que pour éviter un plus grand mal, qui étoit l'établiſſement de l'Inquiſition.

Edit des ſecondes nôces. Le Roi aſſemble à Fontainebleau un Conſeil extraordinaire, où l'Amiral de Coligni préſenta une requête en faveur des Calviniſtes. Le réſultat fut que l'on convoqueroit les Etats à Orléans, qu'on laiſſeroit les Calviniſtes en repos, & qu'on aſſembleroit un Concile national, ſi le Pape en refuſoit un Général. Cette derniere réſolution hâta la tenue du Concile. Le Roi de Navarre & le Prince de Condé ſont mandés pour ſe trouver aux Etats à Orléans. Le Prince de Condé eſt arrêté en arrivant dans cette ville, où étoit le Roi, ſur le prétexte d'une nouvelle conſpiration découverte par Jacques de la Sague, Agent de ce Prince, & eſt condamné à perdre la

EVENEMENS REMARQUABLES sous FRANÇOIS II.

tête : ce qui ne fut pas exécuté, parce que le Roi mourut sur ces entrefaites. Le Laboureur rapporte au sujet de l'arrêt contre le Prince de Condé, que Louis de Beuil, Comte de Sancerre, refusa généreusement de le signer, & que ce retardement aida au salut du prisonnier. D'autres ajoutent que le Chancelier & le Président Guillard du Mortier, différerent de signer par le même motif ; mais M. de Thou croit que l'arrêt de mort fut dressé & non signé.

Quoique le royaume tombât dans une Minorité par la mort de François II. cependant il ne fut pas regreté, parce qu'on aimoit mieux une Minorité véritable qu'une Majorité imaginaire.

Les Protestans furent appellés en ce tems *Huguenots*.



1560.
Avénement à la Couronne.

CHARLES IX. *né à S. Germain en Laye le 27. Juin 1550. parvient à la Couronne le 5. Décembre 1560. âgé d'environ dix ans. Il fut sacré à Rheims le 15. Mai 1561. par Charles, Cardinal de Lorraine.*

M. de Cipierre avoit été son Gouverneur, lorsqu'il n'étoit encore que Duc d'Orléans; quand il devint Roi, on joignit à M. de Cipierre le Prince de la Roche-sur-Yon. Il eut pour Précepteur Jacques Amiot. Maximilien, Archiduc d'Autriche, depuis Empereur, & son beau-pere, fut son parain, & lui donna son nom de Maximilien, qu'il changea depuis.

Sa dévise, dont le Chancelier de l'Hôpital étoit l'Auteur, furent deux colonnes, avec ces mots, *pietate & justitiâ.*

EVENEMENS REMARQUABLES.

1560.

ETATS Généraux tenus à Orléans, puis remis à Pontoise; les Députés des trois Etats ayant représenté, que leurs pouvoirs étoient expirés à la mort du Roi, & qu'il falloit les renouveller, il fut arrêté que les Députés continueroient d'agir en vertu de leurs commissions, sur le principe que par la Loi du Royaume, le mort saisit le vif, que l'Autorité Royale ne meurt point, & qu'elle passe sans interruption du Roi défunt à son légitime Successeur.

L'Etat étoit alors endetté de quarante-deux millions, quoique le Roi Henri II. eût trouvé dans le trésor de l'épargne dix-sept cens mille écus; ensorte que ces dettes furent faites en moins de quatorze ans. Les Etats d'Orléans ne produisirent aucun bien : il faut seulement remarquer la célébre Ordonnance qui y fut rendue au sujet des matieres Ecclésiastiques, & sur le fait de la Justice. L'Article VIII. restraint l'abus des Monitoires, & défend d'en donner, sinon pour crime & scandale public; dans un des Articles, les substitutions sont réduites à deux degrés; il est aussi ordonné que désormais tous les Baillis & Sénéchaux seroient de robe courte. Louis XII. avoit ordonné que les Baillis & Sénéchaux seroient gradués, parce que la Justice souffroit d'être exercée par des hommes de guerre, qui n'avoient nulle idée de Jurisprudence; mais comme les degrés qu'ils pren-

FEMMES.	ENFANS.	1574. MORT.	PRINCES contemporains.
Elisabeth d'Autriche, fille de l'Empereur Maximilien II. mariée en 1570. morte en 1592. Philippe II. après la mort d'Anne d'Autriche sa femme, fit proposer par un Jésuite très-savant à la Reine Elisabeth, veuve de Charles IX. & sœur de la Reine Anne de l'épouser : l'Empereur & l'Impératrice, sœur de Philippe II. ses pere & mere, chez lesquels elle s'étoit retirée, firent des efforts inutiles pour la déterminer à ce Mariage. (*Brantôme*) *Prisci moris vel juvenili ætate fœmina*, (de Thou.) *Princesse, qui, quoique dans la plus grande jeunesse, avoit les mœurs de l'ancien tems.*	Marie Elisabeth, morte âgée de cinq ans. *Enfans naturels.* Charles IX. eut de *Marie Touchet, fille du Lieutenant particulier au Présidial d'Orléans.* N.... fils, mort en bas âge. Charles de Valois, qui fut successivement Grand Prieur de France, Comte d'Auvergne & Duc d'Angoulême, *lequel a fait la Branche des derniers Ducs d'Angoulême.* 1650. *Marie Touchet épousa depuis François de Balzac, Seigneur d'Antragues, pere de Henriette de Balzac, l'une des Maîtresses de Henri IV.*	CHARLES IX. *meurt au Château de Vincennes le 30. Mai 1574. jour de la Pentecôte, entre 3. & 4. heures après midi, âgé de 24. ans ; il en avoit regné treize & demi. Son cœur fut porté aux Célestins de Paris. Il est enterré à Saint Denis.* Après le dîner, qui, selon l'usage, suit les obséques à S. Denis, le Parlement ayant à sa tête Christophe de Thou, envoya commander à M. Amiot, Grand Aumônier, de lui venir dire les Graces *comme Roi*, ce qu'il refusa de faire, & même se cacha. La même difficulté s'éleva à l'enterrement de Louis XIV. M. de Mesmes étant premier Président. Muret prononça à Rome l'Oraison funébre de Charles IX.	*Papes.* Pie IV. 1565. Pie V. 1572. Grégoire XIII. 1585. *Maison Othomane.* Soliman II. 1566. Selim II. 1574. *Empereurs.* Ferdinand. 1564. Maximilien II. 1576. *Roi d'Espagne.* Philippe II. 1598. *Roi de Portugal.* Sebastien. 1578. *Roi d'Angleterre.* Elisabeth. 1603. *Roi d'Ecosse.* Marie Stuart. 1587. *Roi de Dannemarc.* Frédéric II. 1588. *Rois de Suéde.* Eric, déposé. 1568. Jean, frere d'Eric. 1592. *Rois de Pologne.* Sigismond II. 1572. Henri, depuis Roi de France. *Czar.* Jwan Basilowicz. 1584.

noïent ne les rendoient pas plus ſavans, le Chancelier de l'Hôpital jugea qu'il ſeroit plus court de leur ôter l'adminiſtration de la juſtice, en ordonnant qu'ils ſeroient tous de robe courte, au moyen de quoi l'adminiſtration de la juſtice reſta à leurs Lieutenans, ce qui acheva de faire deux états diſtincts de la robe & de l'épée: par l'article L. de la même ordonnance, le Roi réduit à un ſeul les deux ſiéges de juſtice qui ſe trouveront dans une Seigneurie qui n'eſt pas royale, ce qui évite un degré de juriſdiction aux Juſticiables. Mais ce qui eſt le plus à remarquer dans cette ordonnance, eſt l'article LXXXIV. par lequel le Roi ordonne que les minutes des actes ſeront ſignées des parties: il eſt bien ſurprenant que pour la ſureté des contrats & pour la célérité des expéditions, on ne s'en fût pas aviſé plûtôt. L'article premier de cette même ordonnance rétabliſſoit la Pragmatique par rapport aux Elections: le motif étoit que le Pape avoit fait caſſer le Concordat comme trop favorable au Roi (ce Concordat ſi mal reçu en France) & qu'il vouloit rétablir à ſon profit la collation des Bénéfices, ainſi qu'il en uſoit en Italie & en Eſpagne, & donner pour droit aux François les régles de la Chancellerie Romaine. Ce fut dans ces circonſtances que Charles IX. pour contregager le Pape, fit revivre la Pragmatique, ſous prétexte que le Concordat avoit dû finir avec François I. Le Pape qui ſe vit par-là privé du fruit des bulles, ſans avoir l'avantage des collations, redemanda le Concordat; le Cardinal d'Eſt, qui vint en France, l'obtint du Roi, & Charles IX. par la déclaration donnée à Chartres en 1562. révoqua l'article premier de l'ordonnance d'Orléans, & rétablit le Concordat; ce qui fut confirmé depuis par Henri III. Article premier de l'ordonnance de Blois. C'eſt le droit actuel.

MINISTRES.	GUERRIERS.	MAGISTRATS.	SAVANS & Illustres.
Charles, Cardinal de Lorraine. 1574.	*Connétables.*	*Chanceliers.*	Beauvais, Gouverneur de Henri IV. tué à la S. Barthelemi. 1572.
Artus de Cossé, Seigneur de Gonnor, grand Pannetier, Surintendant des Finances, & depuis Maréchal de France. 1582.	Anne de Montmorenci. 1567.	Michel de l'Hôpital. 1573.	Jean Calvin. 1564.
Sécretaires d'Etat.	*Maréchaux de France.*	J. de Morvilliers G. D. S. 1577.	Annibal Caro. 1566.
Cl. de l'Aubespine. 1567.	Jean d'Albon de Saint André. 1562.	*Premiers Présidens.*	Cl. d'Espense. 1571.
Jacq. Bourdin. 1567.	Charles de Cossé de Brissac. 1563.	Gilles le Maistre. 1562.	Ch. Etienne. 1564.
Flor. Robertet. 1567.	Paul de la Barthe de Termes. 1562.	Christ. de Thou. 1582.	S. François de Borgia. 1572.
Flor. Robertet d'Alluie. 1569.	François de Montmorenci. 1579.	*Procureurs du Roi.*	Cl. Gudimel. 1572. C'est lui qui a mis en chant les Pseaumes de Marot.
Cl. de l'Aubespine de Hauterive. 1570.	Imbert de la Platiere de Bourdillon. 1567.	Gilles Bourdin. 1570.	Et. Jodelle. 1573.
Sim. Fizes de Sauves. 1579.	François de Scepeaux. 1571.	Jean de la Guesle. 1589.	Denis Lambin. 1572.
Nic. de Neuville de Villeroi. 1617.	Henri de Montmorenci, Duc de Damville. 1614.	*Avocats du Roi.*	Paul Manuce. 1574.
Pierre Brulart. 1608.	Artus de Cossé. 1582.	Baptiste du Mesnil. 1569.	Ch. du Moulin. 1566.
Cl. Pinart. 1605.	Honorat de Savoie. 1580.	Aimon Bouchérat. 1564.	Michel Ange. 1564.
	Gaspard de Saulx de Tavannes. 1573.	Gui du Faur de Pibrac. 1584.	Antoine de Noailles. 1562.
		Auguste de Thou. 1595.	Michel Nostradamus. 1566.
		Il y avoit encore alors un Avocat du Roi, qualifié Clerc, qui avoit la préséance sur l'Avocat du Roi Laïc; & pour passer de la Place de celui-ci à la Place de l'Avocat du Roi Clerc, il falloit prêter un nouveau Serment. Charles IX. en 1570. abolit cette forme, & ordonna que quand le premier Office vaqueroit, le second Avocat y passeroit sans autre formalité.	Bernard Ochin. 1564.
			Henri d'Oysel. 1566.
			Guillaume Pellissier, premier Evêque de Montpellier lors de la translation du Siége qui étoit auparavant à Maguelonne, est un des premiers qui a contribué à enrichir la Bibliothéque du Roi des Manuscrits Grecs, Syriaques & Hébreux. 1568.
			Pierre Ramus. 1572.
			Odet de Selves. 1564.
			Læl. Socin. 1562.
			Jean du Tillet. 1570.
			Andr. Turnebe. 1565.
			Jer. Vida. 1568.

EVENEMENS REMARQUABLES sous CHARLES IX.

Le 8. Décembre le Roi envoie au parlement de Paris une lettre, par laquelle, en lui annonçant la mort de François II. il lui marque, qu'attendu son bas âge, *se confiant en la vertu & en la prudence de la Reine sa mere, il l'a suppliée de prendre en main l'administration du royaume, avec le sage conseil & avis du Roi de Navarre & des Notables & grands personnages du Conseil du feu Roi.* Le parlement par sa lettre du 12. du même mois écrit au Roi, *qu'il remercie Dieu de ce qu'il a inspiré au Roi la pensée de commettre l'administration du royaume à la Reine sa mere, avec le conseil du Roi de Navarre.* Le 30. Mars suivant le Roi écrivit au parlement de Paris, *qu'il y avoit eu une union & accord, par rapport au Gouvernement du royaume, signés entre la Reine sa mere, & le Roi de Navarre, ainsi qu'il avoit déjà été déclaré par les lettres de commission donnée le 25. du même mois pour la convocation d'une assemblée des Etats Généraux.* Dans ces lettres de commission le Roi de Navarre est qualifié de Lieutenant Général du Royaume. Les Etats particuliers de la Prévôté & Vicomté de Paris avoient conclu à ce que la Régence lui fût déférée, ce qui n'eut point d'effet. Catherine de Médicis n'eut point non plus le titre de Régente pendant la Minorité de Charles IX. mais on sait la part qu'elle eut au gouvernement sous ce regne & sous le suivant. Il est étonnant que tous les Ecrivains, à commencer par M. de Thou, Mezerai, Daniel, le Gendre, &c. ayent donné à Catherine le titre de Régente; peut-être ont-ils été induits en erreur, parce qu'en effet elle le fut jusqu'au retour du Roi de Pologne, en vertu des lettres patentes que lui donna Charles IX. le jour même de sa mort; & qui furent enrégistrées quatre jours après.

Dès les premiers jours du regne de Charles IX. le Prince de Condé est mis en liberté. Triumvirat formé par le Duc

de Guise, le Connétable de Montmorenci, & le Maréchal de Saint André. Ils moururent tous les trois de mort violente, ainsi que le Roi de Navarre qui se joignit à eux.

1561.

Edit de Juillet, rendu à Saint Germain, portant réglement sur le fait de la religion, pour contenir le peuple en paix.

Colloque de Poissi, accordé par la Reine aux instances des chefs des Huguenots; le Cardinal de Tournon eut la sagesse de s'y opposer, mais la vanité du Cardinal de Lorraine, qui comptoit y briller, le fit accepter: Théodore de Beze portoit la parole pour les Huguenots. François II. avoit envoyé des lettres patentes en 1560. pour contraindre le Chapitre de Paris, par saisie, à lui faire un prêt: Charles IX. donna de nouvelles lettres en 1561. pour contraindre tous les Bénéficiers de son royaume à une déclaration des revenus de leurs Bénéfices: ces lettres furent révoquées.

Arrêt solemnel du parlement, par lequel le Prince de Condé est absous de la conjuration d'Amboise. Arrêt du parlement contre Jean Tanquerel, qui avoit mis dans une These cette proposition: *Papa potest Reges & Imperatores hæreticos deponere.*

Marie Stuart, que Catherine de Médicis n'aimoit point, & qui ne l'aimoit pas davantage, retourne en Ecosse par les conseils du Cardinal de Lorraine son oncle, auxquels elle céda à regret, après avoir quitté les armes & le titre de Reine d'Angleterre: elle pensa être arrêtée à son passage par des vaisseaux d'Elisabeth, qui n'avoit pas voulu lui donner de passeports, sur le refus que fit Marie de renoncer authentiquement à ses droits sur la Couronne d'Angleterre.

EVENEMENS REMARQUABLES *sous* CHARLES IX.

1562.

Edit de Janvier, qui accorde aux Huguenots l'exercice public de leur religion, (c'est le premier,) la Reine le fait rendre par la crainte que la jonction du Roi de Navarre au Triumvirat ne rendît ce parti trop puissant. Le Parlement refuse de l'enrégistrer, *his verbis*, *non possumus nec debemus.* Il fut pourtant enrégistré après deux lettres de jussion. Il y avoit dans cet Edit un article remarquable ; c'est une espèce de réglement sur la maniere dont les Protestans doivent se conduire, & il est dit » qu'ils n'avanceront rien » de contraire au Concile de Nicée, au Symbole, & au » Livre de l'ancien & du nouveau Testament. » Premiere guerre civile, occasionnée par le massacre de Vassi, où François Duc de Guise fut blessé. Le Prince de Condé est déclaré chef des Protestans : il surprend Orléans, qui devient le Boulevard de l'Hérésie. Les Huguenots, à son exemple, s'emparent de plusieurs villes, entr'autres de Rouen. Le Roi de Navarre est blessé le 15. d'Octobre à la tranchée devant la ville de Rouen, que l'armée du Roi reprit d'assaut : il mourut le 17. Novembre suivant de sa blessure. » La Reine sa femme, dit Brantôme, souffroit impa» tiemment que d'abord il se fût fait Huguenot ; lui disant » que s'il vouloit se ruiner & se faire confisquer tout son » bien, elle ne vouloit point perdre le peu qui lui restoit... » puis elle changea bien après ainsi que son mari, car celui» ci se changea en Catholique, & elle se changea en Hu» guenotte très-forte. »

Lorsque cette guerre commença, les plus qualifiés de ceux qui commandoient sous le Prince de Condé, étoient le Comte de Grammont qui menoit les Gascons, Jean de Rohan les troupes du Dauphiné & du Languedoc, & d'An-

EVENEMENS REMARQUABLES sous CHARLES IX.

delot Général de l'Infanterie, qui commandoit en particulier les troupes du pays de France.

Bataille de Dreux, gagnée sur les Huguenots, où sont faits prisonniers les Généraux des deux armées, le Prince de Condé & le Connétable; le Maréchal de Saint André y est tué par Bobigni: ce fut le Duc de Guise qui gagna la bataille, quoiqu'il n'eût point de commandement. Un Ecrivain moderne a remarqué comme une chose singuliere, que François Duc de Guise, Général de plusieurs armées, & deux fois Lieutenant Général du royaume, (ce qui lui donnoit le commandement sur le Connétable même,) n'avoit d'autre grade militaire que celui de Capitaine de Gendarmes, & étoit obligé d'obéir aux Maréchaux de Camp même: il est vrai que personne n'entreprit jamais de lui donner des ordres, & qu'il fut toujours, pour ainsi dire, le Général de ses Généraux. Nul n'a tant ressemblé à Pompée qui commanda les armées & qui eut les honneurs du triomphe, n'étant que simple Chevalier Romain.

Le Prince de Condé & le Duc de Guise coucherent dans le même lit le soir de la bataille, & le lendemain matin le Prince de Condé raconta qu'il n'avoit pu fermer l'œil, & que le Duc de Guise avoit dormi à côté de lui aussi profondément que s'ils avoient été les meilleurs amis du monde.

Le Duc de Savoie rentre, par un accord avec la Cour, dans Turin, Chivas, &c. qu'on lui retenoit à cause des droits de la Duchesse d'Angoulême, mere de François I. Le Maréchal de Bourdillon, qui étoit Lieutenant de Roi dans le Piémont, fit inutilement des représentations pour empêcher cette restitution.

Etablissement de l'Université de Douay.

EVENEMENS REMARQUABLES sous CHARLES IX.

1563.

Siége d'Orléans, où François Duc de Guise est assassiné par Poltrot. La puissance du Duc de Guise étoit telle, que le Connétable Anne de Montmorenci lui écrivoit, *Monseigneur*, & *votre très-humble & très-obéissant serviteur*: & M. de Guise lui écrivoit, *Monsieur le Connétable*, & au bas, *votre bien bon ami.* Il laisse deux cent mille écus de dettes.

Edit de pacification du 19. Mars, dans lequel les Huguenots eurent beaucoup d'avantages ; mais la crainte qu'on avoit des Anglois à qui les Huguenots avoient remis le Havre de Grace, rendoit cette paix nécessaire. Le Prince de Condé s'y porta de bonne foi, & si la Reine lui avoit tenu la parole qu'elle lui avoit donnée, de lui continuer dans les Conseils le même rang & la même confiance qu'avoit eus le Roi de Navarre son frere, le parti Protestant eût été bientôt affoibli ; mais on le négligea dès que l'on n'eut plus besoin de lui. Charles IX. est déclaré Majeur à treize ans & un jour au parlement de Rouen, après la prise du Havre sur les Anglois, qui avoient envoyé du secours aux Huguenots : le Roi se trouva en personne à ce siége. Le parlement de Paris n'enrégistra cette déclaration qu'après d'itératives remontrances, fondé sur le droit qu'il avoit de vérifier les Edits avant tout autre parlement du royaume. Charles IX. est le premier de nos Rois qui se soit fait déclarer Majeur au parlement, c'étoit l'intérêt de Catherine de Médicis, qui en avançant l'âge de la Majorité, fixé par Charles V. à quatorze ans accomplis, fit déclarer par son fils dans cette assemblée, qu'il lui continuoit l'administration des affaires, & écarta par-là tous ceux qui pouvoient y prétendre : ces mêmes motifs firent agir Marie de Médicis & Anne d'Autriche, en faisant déclarer Ma-

EVENEMENS REMARQUABLES sous CHARLES IX.

jeurs leurs fils Louis XIII. & Louis XIV. mais l'impatience de Catherine de faire finir la minorité, est une nouvelle preuve de ce que nous avons avancé qu'elle n'étoit pas Régente. Conférences tenues à Troyes pour la Paix avec l'Angleterre. Clôture du Concile de Trente, qui avoit commencé en 1545. Du Ferrier, Ambassadeur, fit ses protestations contre ce qui s'étoit passé à ce Concile. Nous voyons dans une Lettre datée de Fontainebleau du 3. Mars, de Jean de Morvilliers à son neveu l'Evêque de Rennes Ambassadeur auprès de l'Empereur, » que si-tôt que le Car- » dinal de Lorraine fut du retour du Concile, on envoya » querir les Présidens de la Cour & Gens du Roi, pour voir » les Décrets du Concile, ce qu'ils ont fait : & la matière » mise en délibération, le Procureur Général proposa au » Conseil, que quant à la Doctrine ils n'y vouloient tou- » cher, & tenoient toutes choses quant à ce point pour » saines & bonnes, puisqu'elles étoient déterminées en » Concile général & légitime ; quant aux Décrets de la » police & réformation, y avoient trouvé plusieurs cho- » ses dérogeantes aux droits & prérogatives du Roi & pri- » viléges de l'Eglise Gallicane, qui empêchoient qu'elles » ne fussent reçuës ni exécutées. On fit écrire Dumoulin » contre le Concile de Trente. » Le Comte de Lune, Ambassadeur d'Espagne, voulant disputer au Concile de Trente la préseance aux Ambassadeurs du Roi, ceux-ci conserverent leur place, & l'Ambassadeur d'Espagne se vit réduit à se déplacer, & à se mettre entre le dernier Cardinal Prêtre & le premier Cardinal Diacre, pour ne pas être assis au-dessous de l'Ambassadeur de France. Edit pour l'établissement des consignations.

EVENEMENS REMARQUABLES *sous* CHARLES IX.

1564.

Le Roi part pour visiter une partie des Provinces de son Royaume. Paix conclue avec l'Angleterre. Il ne fut point parlé dans ce Traité de la restitution de Calais, qui devoit être faite dans huit ans, aux termes du Traité de Château-Cambresis, sans doute parce qu'Elisabeth avoit manqué à la condition essentielle sous laquelle cette Ville lui devoit être renduë, qui étoit de ne rien entreprendre contre la France. Seulement il lui fut payé, par forme de compensation, la somme de six vingt mille écus, au-lieu de cinq cens mille écus, dont on étoit convenu, au cas que l'on gardât Calais; & les ôtages donnés par la France furent rendus. Milord Hunsdon, cousin germain d'Elisabeth, vint trouver le Roi à Lyon pour lui faire jurer l'observation de la Paix, & lui présenter l'Ordre de la Jarretiere. Le Roi en partit, parce que la peste y étoit, ainsi que dans plusieurs autres Villes du Royaume, & il s'en vint au Château de Roussillon en Dauphiné: ce fut là qu'il rendit la fameuse Ordonnance de Roussillon, qui porte que l'Année commencera dans la suite au premier Janvier, au-lieu qu'elle ne commençoit que le Samedi Saint après Vêpres: le Parlement ne consentit à ce changement que vers l'an 1567. Nous remarquerons à ce sujet que les Romains commençoient l'Année au premier Janvier, & qu'ils donnoient les Etrennes ce jour-là; & M. Ducange observe qu'en France, dans le tems même où l'Année commençoit à Pâques, on ne laissoit pas que de donner les Etrennes le premier Janvier, parce qu'on le regardoit comme le premier jour de l'An, sans doute parce qu'alors le Soleil remonte. Par l'Article XXIV. de l'Ordonnance de Roussillon, les doubles Jurisdictions de Justice qui ne sont pas royales,

ſont réduites à une ſeule ; grand avantage pour les particuliers : cet Article eſt conforme à celui de l'Ordonnance d'Orléans de 1560. & Philippe de Valois avoit rendu une pareille Ordonnance en 1328. Le Roi rendit un Edit dans le même lieu, par lequel il diminuoit des avantages accordés aux Huguenots par l'Edit de pacification. Catherine de Médicis fait abattre le Palais des Tournelles, qui lui étoit devenu odieux depuis la mort de Henri II. & va loger au Louvre avec le Roi. Commencement du Palais des Thuilleries, entrepris par Catherine de Médicis : ce Palais fut joint au vieux Louvre par la Galerie qu'acheva Henri IV. Enrégiſtrement de l'Edit pour l'établiſſement de la Juriſdiction des Conſuls.

Fondation de l'Univerſité de Beſaçon.

1565.

Entrevuë du Roi & de Catherine de Médicis avec Iſabelle de France, femme de Philippe II. & le Duc d'Albe, à Bayonne. La Reine, ſous le prétexte du paſſage du Duc d'Albe dans les Pays-Bas, fit des levées de troupes pour ſe précautionner, diſoit-elle, contre lui. Les Huguenots de France & des Pays-Bas en prennent de l'ombrage, & leurs méfiances firent naître la deuxiéme Guerre civile en France, & le commencement des troubles aux Pays-Bas. Catherine avoit cauſé la premiere Guerre civile, en favoriſant les Huguenots ; elle fut cauſe de la ſeconde en les irritant.

Marguerite d'Autriche, fille naturelle de Charles Quint, Gouvernante des Pays-Bas, avoit eu pour conſeil le Cardinal de Granvelle. Guillaume de Naſſau, Prince d'Orange, & le Comte d'Egmont, mécontens de ſe voir ſans Autorité, attiſoient les premiers feux de la révolte ; & , comme il

arrive toujours dans les Gouvernemens foibles, croyant les regagner, on leur avoit sacrifié Granvelle, qui fut rappellé avant l'entrevuë de Bayonne : Philippe II. qui ne tarda pas à s'appercevoir de cette faute, envoya le Duc d'Albe à sa place.

Levée du Siége de Malthe par les Turcs, défenduë par le Grand-Maître Jean de la Valette : plusieurs Seigneurs François allerent à son secours. Lorsque le Chevalier de la Roche vint faire part au Roi & à la Reine Mere de cette nouvelle de la part du Grand-Maître, le Chancelier de l'Hôpital, s'adressant à la Reine, lui fit remarquer que dans les trois Siéges importans qu'avoient soutenus les Chevaliers de Saint Jean, c'étoient trois François qui étoient Grands-Maîtres ; d'Aubusson, qui défendit Rhodes ; l'Isle-Adam, qui n'en sortit qu'après des prodiges de valeur, & après y avoir fait périr cent quatre-vingt mille Turcs ; & le troisiéme, Parisot de la Valette.

1566.

Ordonnance donnée à Moulins au mois de Février, dite du *Domaine* : cette Ordonnance met au même niveau, par les Articles II. & XIII. les Domaines anciens de la Couronne & les nouveaux, & déclare précisément (Article II.) réunis au Domaine, les Domaines possédés par le Roi, dont le Fermier aura compté pendant dix ans. Autre Ordonnance du même mois, c'est la célébre Ordonnance de Moulins pour la réformation de la Justice, par laquelle, entr'autres Articles, on regle le Droit de *Committimus ;* nous avons une derniere Loi sur cet Article dans la Déclaration de 1669. Par la même Ordonnance, en interprétation de celle d'Orléans, les substitutions antérieures à cette derniere sont réduites seulement à quatre degrés,

& il eſt ordonné que les Délits ſeront punis dans le lieu où ils ſont commis.

Déclaration du mois de Juillet, renduë à Paris, ſur les Erections des Duchés, &c. leſquels ſeront déſormais réunis à la Couronne faute d'Hoirs mâles : cet Edit ſubſiſte encore, enſorte que pour en éviter l'effet, il faut une dérogation préciſe.

Mort de la Ducheſſe de Valentinois. On lit ſur le tombeau qu'elle avoit fait élever à ſon mari dans la Cathédrale de Rouen, des vers latins, par leſquels il lui promet de lui tenir auſſi fidéle compagnie après ſa mort, qu'elle avoit fait pendant ſa vie : elle ne croyoit pas ſi bien dire, car après en avoir vécu ſéparée, elle fut enterrée à Anet. Elle avoit pour Ayeule Marie, fille naturelle de Louis XI. & de Marguerite de Saſſenage : on vit de même depuis la Marquiſe de Verneuil, fille de Marie Touchet & de Charles IX. devenir la maîtreſſe de Henri IV. par une eſpèce de ſucceſſion de galanterie.

Commencement des troubles des Pays-Bas, excités par les Religionnaires, ſous le nom de *Gueux*, dont le principal objet étoit d'empêcher l'établiſſement de l'Inquiſition : le Roi d'Eſpagne ſe diſpoſe à les punir : le Prince d'Orange qui prévoit l'orage, ſe retire en Allemagne, & laiſſe dans les Pays-Bas le Comte d'Egmont & le Comte de Horn, après les avoir inutilement avertis du danger.

Il paroît par les Mémoires de Nevers, que le principal motif qui engagea Philippe II. à exciter des troubles ſous ce Regne & ſous celui de Henri III. fut de mettre ces Princes hors d'état de ſe joindre aux Rebelles des Bays-Bas.

1567.

Le Duc d'Albe, arrivé dans les Pays-Bas, fait arrêter

le Comte d'Egmont & le Comte de Horn, qui furent exécutés l'année d'après. Les Huguenots, ayant le Prince de Condé & l'Amiral à leur tête, veulent s'emparer de la personne du Roi qui étoit à Monceaux ; la Reine en est avertie, & se retire à Meaux, d'où les Suisses commandés par leur Colonel Louis Sfiffer de Lucerne, ramenent le Roi à Paris : le Duc de Nemours marchoit en avant avec les Cavaliers de la Garde du Roi, & le Connétable étoit à l'Arriere-Garde avec tous les Gens de la Cour. (*Davila.*) » Le Prince de Condé devint en telle gloire, qu'il fit battre » monnoie d'argent avec cette Inscription, *Louis XIII. Roi* » *de France.* (Brantôme.) » Bataille de Saint Denis le 10. Novembre, où le Connétable Anne de Montmorenci fut blessé à mort : cette Bataille ne dura que trois quarts d'heure, & l'on mit en doute lequel des deux partis avoit remporté la victoire, cependant la Noue prononça en faveur de l'armée Royale. Le Connétable avoit su se maintenir, pendant l'espace de quatre Regnes de troubles, dans la premiere Charge de l'Etat ; & à l'âge de soixante & quatorze ans il donna une bataille, la huitiéme où il s'étoit trouvé, où il eut la force de recevoir huit blessures mortelles, & de casser du pommeau de son épée les dents de celui qui lui tira le dernier coup. C'étoit un Ecossois nommé Jacques Stuart, qui, ayant été fait prisonnier deux ans après à la bataille de Jarnac, fut mis à mort en vengeance du meurtre du Connétable : le Laboureur doute que ce Jacques Stuart fût de la Maison d'Ecosse. Les Ecossois, ainsi que les Romains, prenoient le nom des maisons auxquelles ils s'attachoient, ce qui s'appelloit à Rome *Clientela*, & ce qui ressemble aux aggrégations si communes en Italie ; c'est le même que l'on soupçonna du meurtre du Président Minard sous François II. Le Connétable avoit eu cinq en-

fans ; François, Maréchal Duc de Montmorenci ; Henri qui fut Pair, Maréchal de France & Connétable ; Charles qui fut fait Duc d'Anville & Amiral de France ; Montbron & Thoré : on lui rendit à sa mort des honneurs qu'on ne rend qu'aux Rois ; on porta son effigie à ses funérailles. Charles d'Ailli de Picquigni, Vidame d'Amiens, & son fils ayant été tués à la bataille de Saint-Denis, leur succession fit dans la suite la matiere d'un procès : comme il s'agissoit de savoir lequel des deux étoit mort le premier, le Parlement qui ne put vérifier le fait, jugea qu'il ne devoit point renverser l'ordre de la nature, & prononça que la succession avoit passé du pere au fils.

La Ville d'Orléans, qui par un Article de l'Edit de pacification de 1563. avoit été remise entre les mains du Roi, est surprise par les Huguenots. Le Duc d'Anjou est fait Lieutenant-Général du Royaume ; la Reine lui avoit donné pour Conseil le Maréchal de Tavannes, à qui il dut toute la réputation dont il jouit jusqu'au moment qu'il monta sur le Trône : ce même Maréchal & le Maréchal de Retz furent dans le secret de la Saint Barthelemi, dont on les accusa d'être les principaux Auteurs.

Création de la Charge de Colonel-Général de la Cavalerie, & divisée d'abord sous le titre *d'en de-çà & de de-là les Monts* ; l'une en faveur de Charles de Savoye Duc de Nemours, & celle-ci en faveur de Henri de Montmorenci Duc d'Anville : cette distinction a cessé depuis.

* Edit de Saint Maur, dit *des Meres*, pour empêcher qu'elles ne succédent à leurs enfans *ès Biens provenans du côté paternel* : cet Edit fut rendu sur l'instance de Jean Montluc, pour empêcher que la veuve de son neveu n'emportât tous les biens de sa maison.

Lettres Patentes, qui portent que nul ne sera reçu dans

Ii iv

un Office de Judicature, sans information de vie & de mœurs, & s'il n'est de la Religion Catholique. Stobée dit qu'à Athênes il y avoit une Loi par laquelle chaque Citoyen, avant d'avoir part aux Charges publiques, étoit obligé de prêter serment au sujet de la Religion ; *Je défendrai les Autels, je me conformerai au Rit national.*

1568.

La guerre continuë dans le Royaume. Deuxiéme paix concluë à Longjumeau, dite *la petite Paix*, parce qu'elle ne dura que six mois : on y rappelloit l'Edit de pacification de 1563. sans aucune des restrictions de l'Edit de Roussillon.

Troisiéme guerre civile plus animée que les autres, & où les Princes Protestans d'Allemagne prirent parti. Elle fut causée par le projet que la Reine avoit formé de faire arrêter le Prince de Condé & l'Amiral qui s'étoient retirés dans leurs Terres, & dont ils furent avertis par le Maréchal de Tavannes.

Mort de Dom Carlos & d'Elisabeth de France sa bellemere. Pie V. publie la Bulle *in Cœna Domini*, par laquelle il excommunie tous Princes & autres qui exigeront des Ecclésiastiques quelque contribution que ce puisse être ; cette Bulle est luë tous les ans à Rome le Jeudi Saint. Le Parlement rendit Arrêt en 1580. contre cette Bulle. La Reine Elisabeth s'assûre de la personne de Marie Stuart, qui s'étoit réfugiée en Angleterre, pour lui demander un asyle contre les Rebelles de son Royaume.

Le Chancelier de l'Hôpital, devenu suspect à la Reine, prend le parti de se retirer de la Cour. Nous ne saurions mieux placer qu'à cet article du Chancelier de l'Hôpital (un des grands Magistrats & des grands Jurisconsultes de

notre France) quelques réflexions qui nous rappelleront les progrès qu'avoient faits les loix depuis le commencement de la Monarchie jusqu'à ce siécle.

Toute société a des loix, mais quoique les loix paroissent devoir être invariables, il est pourtant vrai qu'elles se sont ressenties de l'inconstance des hommes, & qu'elles ont été obligées de changer à mesure du changement des mœurs & des usages. Assurément *la loi des Saliens* n'avoit pas prévû ce que les Capitulaires y ont remplacé, parce que cette loi n'avoit à conduire que des hommes, dont la guerre étoit le seul emploi : au lieu que les Capitulaires dirigeoient une société plus formée, & des citoyens rassemblés, dont les passions se montroient sous une autre forme. L'introduction des fiefs fit un bien plus grand changement : la France n'étoit plus reconnoissable du tems de Charles le simple à celui de Charlemagne, & il fallut d'autres remédes pour de nouveaux maux : car les loix ne sont guéres que des remédes, & des hommes raisonnables n'en auroient pas grand besoin. Le caractère des François demandoit, pour leur bonheur, qu'ils fussent gouvernés par un seul, il étoit donc nécessaire de les ramener insensiblement à ces tems heureux où ils n'avoient qu'un maître, au lieu de les laisser se détruire par un amour d'indépendance, dont ils n'appercevoient pas les suites ; encore un siécle de guerres privées, & c'étoit fait de la Monarchie Françoise ; il fallut donc des loix sur ce genre bisarre de possessions que la prudence de nos Rois cherchoit à modifier, en attendant qu'ils se fussent mis en état de n'en plus rien craindre : de-là cette suite non interrompue de sages précautions transmises, comme par une espèce de miracle, de regne en regne, par lesquelles nos Rois, sans laisser pénétrer leur secret, parvinrent enfin à reprendre

l'autorité, si nécessaire pour le bonheur des peuples : affranchissement des Serfs, établissement des Communes, cas royaux, annoblissement, &c. tous autant de coups mortels portés à la licence & à la rebellion, qui s'autorisoient des loix des fiefs.

Mais il étoit de plus grands maux encore, & que nous n'avions guéres connus, c'étoient les guerres de religion qui bouleverserent le royaume sous les malheureux Regnes de François II. de Charles IX. & de Henri III. Si les grands & le peuple d'alors avoient été abandonnés à leur fanatisme, la France seroit bientôt retombée, sinon dans son ancienne barbarie, dont le luxe & l'amour du plaisir l'auroient peut-être défenduë quelque tems, du moins dans l'Anarchie, suite du mépris des loix & de l'ignorance des lettres. Qui n'eût pas cru alors tout perdu ? Mais le Chancelier de l'Hôpital veilloit pour la patrie : ce grand homme au milieu des troubles civils, faisoit parler les loix, qui se taisent d'ordinaire dans ces tems d'orage & de tempête ; il ne lui vint jamais dans l'esprit de douter de leur pouvoir ; il faisoit l'honneur à la raison & à la justice, de penser qu'elles étoient plus fortes que les armes mêmes, & que leur sainte majesté avoit des droits imprescriptibles sur le cœur des hommes, quand on savoit les faire valoir. De-là ces loix, dont la simplicité noble peut marcher à côté des loix Romaines ; ces Edits, qui par leur sage prévoyance embrassent l'avenir comme le présent, & sont devenus depuis une source féconde où l'on a puisé la décision des cas mêmes qu'ils n'ont pas prévûs ; ces ordonnances, où la force & la sagesse réunies font oublier la foiblesse du regne sous lequel elles ont été renduës : ouvrages immortels d'un Magistrat au-dessus de tout éloge, qui sentoit l'étenduë des devoirs & la force

de la ſuprême dignité qu'il occupoit ; qui ſut en faire le ſacrifice, dès qu'il s'apperçut que l'on vouloit en gêner les fonctions, & d'après lequel on a jugé tous ceux qui ont oſé s'aſſeoir ſur ce même tribunal, ſans avoir ſon courage ni ſes lumieres.

1569.

Bataille de Jarnac, gagnée le 13. Mars par le Duc d'Anjou, contre Louis I. Prince de Condé, qui y fut tué de ſang-froid par Monteſquiou : ce Prince n'étoit âgé que de trente-neuf ans ; il avoit alors un bras en écharpe, & un moment avant l'action il reçut à la jambe un coup de pied du cheval du Comte de la Rochefoucaud ſon beau-frere. Lorſqu'il entra dans le monde il n'avoit que ſix mille livres de rente ; la Maréchale de Saint André lui fit don de ſa terre de Valleri, mais il n'eſt pas vrai que ç'ait été ſous la condition que lui & ſes deſcendans y auroient leur ſépulture. On a dit qu'il avoit été tué par ordre du Duc d'Anjou. Cette bataille dura ſept heures ſans être meurtriere : Les Catholiques furent vainqueurs. La Reine eût bien voulu gouverner le Prince de Condé par ſes maîtreſſes, qui ſe flatterent toutes de l'épouſer ; Mademoiſelle de Limeuil devint groſſe, & fut chaſſée de la Cour ; la Maréchale de Saint André y mangea ſon bien ; & Meſſieurs de Guiſe ne purent le gagner par l'eſpérance du mariage de la Reine d'Ecoſſe : après la mort d'Eléonore de Roye, il s'étoit remarié à la ſœur du Duc de Longueville.

L'Amiral de Coligni raſſure les Huguenots : la Reine de Navarre, Jeanne d'Albret, leur amene ſon fils Henri, Prince de Béarn, depuis Henri IV. & le Prince Henri, fils du Prince de Condé. Le jeune Prince de Béarn eſt déclaré chef du parti : quoique ſon pere fût mort, il ne prit

le titre de Roi de Navarre qu'après la mort de sa mere Jeanne d'Albret.

Rude escarmouche le 25. Juin, proche la Roche-la-Belle en Limousin ; le Duc d'Anjou s'y étoit campé pour empêcher l'Amiral, qui avoit été renforcé par les Allemans, de pénétrer dans le Haut-Poitou : l'Amiral y eut l'avantage ; il fut secondé par Guillaume Prince d'Orange, & ce fut là que le Prince de Béarn, âgé de seize ans, fit ses premieres armes. L'Amiral leve le siége de Poitiers, vaillamment défenduë par le jeune Henri Duc de Guise.

Le 3. Octobre, bataille de Montcontour, ce fut la quatriéme de ce regne ; celle de Dreux en 1562. celle de Saint Denis en 1567. celles de Jarnac & de Montcontour. Les Huguenots furent battus à toutes les quatre. Celle-ci fut très-sanglante, le Duc d'Anjou y fut encore vainqueur de l'Amiral, mais ce Prince n'en profita pas, ayant perdu beaucoup de monde devant Saint Jean d'Angeli qu'il assiégea, au lieu de poursuivre l'Amiral, il prit cette ville.

1570.

La guerre continuë au-delà de la Loire avec une égale fureur. L'Amiral étant aux ordres du Prince de Béarn & du Prince de Condé son cousin, âgés l'un de seize ans, l'autre de dix-sept, entreprend de traverser tout le royaume pour aller au-devant des troupes Allemandes, sans être arrêté par le Maréchal de Cossé, qu'il battit à Arnaile-Duc. Troisiéme paix favorable aux Huguenots, concluë à Saint Germain au mois d'Août; on la nomma *la paix boiteuse & mal assise*, parce qu'elle avoit été concluë par les Sieurs de Biron & de Mesme, dont le premier étoit boiteux, & l'autre portoit le nom de la Seigneurie de Malassise. Le Duc d'Anjou va au-devant de la Princesse Eli-

ſabeth d'Autriche qui venoit épouſer le Roi, étant conduite par l'Electeur de Mayence : il y eut quelque difficulté ſur le cérémonial entre le Duc d'Anjou & l'Electeur, mais elle fut terminée, & l'Electeur ne voulut point prendre la main ſur le Duc d'Anjou. (*Mém. de Cheverni.*)

1571.

Les avantages accordés aux Huguenots par la paix de Saint Germain, donnent des ſoupçons aux chefs de ce parti ; on eſſaye de les diſſiper en propoſant le mariage de la Princeſſe Marguerite, ſœur de Charles IX. avec Henri Prince de Béarn, & en même-tems en leur laiſſant entrevoir que l'on ſe diſpoſoit à la guerre contre le Roi d'Eſpagne : on propoſe auſſi le mariage du Duc d'Anjou avec la Reine Eliſabeth. Si jamais cette Princeſſe a ſongé ſérieuſement à ſe marier, ç'a été avec un Prince qui fut depuis Henri III. On dit que Marie Stuart avoit eu les mêmes vûës ſur ce Prince, & que du fond de ſa priſon elle lui avoit fait ceſſion de ſon droit ſur la Couronne d'Ecoſſe, dans l'eſpérance de l'épouſer. (*Bibl. Britan,*)

Bataille de Lépante, gagnée contre les Turcs par Dom Jean d'Autriche, bâtard de Charles-Quint. Ce jeune Prince mourut en 1578. âgé de trente-deux ans : ſon frere Philippe II. le ſoupçonnoit de vouloir ſe faire Souverain de la Frandre dont il étoit Gouverneur ; & ſes liaiſons avec la Reine Eliſabeth, qui n'aimoit ni le Roi d'Eſpagne ni les Eſpagnols, autoriſoient ſes ſoupçons : on ne crut pas que ſa mort, qui ſuivit de près, fût naturelle, & preſque tous les Hiſtoriens, hors Cabrera, ont écrit qu'il avoit été empoiſonné. Strada a écrit que ce Prince avoit été rendu ſuſpect à Philippe II. par l'habileté du Prince d'Orange, & que cette jalouſie, en retardant les ſecours, qu'il attendoit

d'Espagne, ne contribua pas moins à la liberté des Hollandois que leur courage & leur bonne conduite. Encore un fait curieux à ce sujet : Philippe II. ayant trouvé dans les papiers de Dom Jean un traité de ligue avec Henri Duc de Guise, qui eût été également fatal à la France & à l'Espagne ; profita de cette découverte pour faire les mêmes propositions au Duc de Guise ; ensorte qu'il tourna à son avantage ce qui devoit lui être contraire, & que Dom Jean fut la cause indirecte de cette fameuse Ligue qui causa tant de malheurs.

1572.

La Reine de Navarre est attirée à Paris par le mariage de son fils, & l'Amiral par l'apparence de la guerre que le Roi alloit porter, à ce qu'on lui faisoit entendre, dans les Pays-Bas, & dont il devoit lui abandonner la conduite. Mort de la Reine de Navarre : d'Aubigné, qui ne doute point qu'elle n'ait été empoisonnée, fait un bel éloge de cette Princesse : » N'ayant de femme que le sexe, l'ame » entiere aux choses viriles, l'esprit puissant aux grandes » affaires, le cœur invincible aux grandes adversités. » Le Roi de Navarre épouse la Princesse Marguerite. L'Amiral est blessé d'un coup d'arquebuse par Maurevert ; il attribuë cet assassinat au Duc de Guise : ce soupçon étoit d'autant plus fondé, que le Duc de Guise qui n'avoit que treize ans lors de l'assassinat de François son pere, dont l'Amiral étoit accusé, jura qu'il ne mourroit jamais qu'il n'eût vengé sa mort. (*Brantôme.*) Massacre des Huguenots à Paris, le jour de la Saint Barthelemi : » Action » exécrable, qui n'avoit jamais eu, & qui n'aura, s'il plaît » à Dieu, jamais de semblable, (*Prefixe*) » L'Amiral, assassiné par le nommé Besme, fut la premiere victime de

EVENEMENS REMARQUABLES sous CHARLES IX.

cette journée ; sa charge fut donnée à Honorat de Savoie, Marquis de Villars. On trouva entr'autres papiers, dans ceux de l'Amiral de Coligni qui tenoit un Journal, un avis à Sa Majesté de prendre garde, en assignant l'appanage à ses freres, de ne pas leur donner une trop grande autorité : la Reine fit lire cet article devant le Duc d'Alençon, qu'elle savoit affligé de la mort de l'Amiral de Coligni : » Voilà » votre bon ami, lui dit-elle, voyez le conseil qu'il » donne au Roi. Je ne sai pas, lui dit le Duc d'Alençon, » s'il m'aimoit beaucoup, mais je sai qu'un semblable » conseil n'a pû être donné que par un homme très-fi- » déle à Sa Majesté, & très-zélé pour l'Etat. » Le massacre de la Saint Barthelemi s'étendit par tout le royaume ; si l'on en excepte quelques Provinces qui en furent garanties par la probité & le courage de ceux qui y commandoient ; leurs noms, quoiqu'écrits dans bien de mémoires, ne sauroient être trop répétés ; c'étoient les Comtes de Tendes & de Charni, Messieurs de Saint Heran, Tanegui le Véneur, de Gordes, de Mandelot, d'Ortes, &c. Le Roi de Navarre & le Prince de Condé firent abjuration pour sauver leur vie. Le Roi, après avoir chargé le Duc de Guise d'être l'auteur de ces funestes exécutions, s'en charge lui-même ; & en conséquence le parlement rend arrêt, qui porte que, vû le procès de l'Amiral & de ses complices, l'Amiral sera pendu par effigie au gibet de Montfaucon. La Saint Barthelemi tomboit un Dimanche cette année, & ce fut le soir que le massacre se fit. Ambroise Paté & la Nourrice du Roi qui étoient de *la religion*, furent les seuls que le Roi excepta de cette horrible proscription. *Ce Prince, depuis ce jour*, dit Brantôme, *parut tout changé, & , disoit on, qu'on ne lui voyoit plus au visage cette douceur qu'on avoit accoutumé de lui voir.* Fran_

çois de Noailles, Evêque d'Acqs, Ambassadeur à la Porte, fait la paix entre les Turcs & les Vénitiens, & sauve par-là l'Isle de Candie que les Turcs avoient assiégée.

Le Duché d'Uzès créé en 1565. est érigé en Pairie.

1587.

Qui n'auroit cru l'Héréfie écrasée ? Mais le tems n'en étoit pas encore venu. Montauban donna le signal d'une nouvelle révolte, ce qui causa la quatriéme guerre civile, par le refus que firent les Huguenots de rendre les places de sûreté qui leur avoient été accordées. Pour faire comprendre jusqu'à quel point l'autorité royale étoit alors perduë, il suffira de rapporter les mots d'une lettre écrite de Périgueux au Duc d'Alençon le 13. Mars 1574. par André de Bourdeille, Sénéchal de Périgord, que Charles IX. avoit chargé de s'informer secrettement de l'état de la Province : *Si le Roi, la Reine & vous ne pourvoyez autrement que par le passé* (aux troubles de l'Etat) *je crains de vous voir aussi petits compagnons que moi.* Siége de la Rochelle par le Duc d'Anjou, où ce Prince perdit presque toute son armée, & qui se termina par un accord favorable aux Rochelois, qui, en se rendant, demeurerent les plus forts dans leur ville. Quatriéme paix, qui laissa voir la foiblesse du gouvernement, & la force toujours subsistante des Huguenots, malgré les coups qu'on leur avoit portés.

Le Duc d'Anjou est élu Roi de Pologne après la mort de Sigismond II. La Couronne de Pologne étoit originairement héréditaire ; ce ne fut que vers l'an 1386. qu'après la mort de Louis, Roi de Hongrie & de Pologne, les Polonois se choisirent un Roi. Louis, quoique surnommé le Grand, ne le parut pas aux Polonois, qui ne pouvoient lui pardonner la préférence qu'il donnoit aux Hongrois

EVENEMENS REMARQUABLES *sous* CHARLES IX.

sur eux ; & quoiqu'il eût désigné son gendre pour héritier de cette Couronne, les Polonois élurent Jagellon, grand Duc de Lithuanie, qui acheta leurs suffrages par la réunion de la Lithuanie & de ses autres principautés à la Couronne : ce trône alors devint électif, & l'a toujours été depuis.

Le Duc d'Anjou avoit appris au siége de la Rochelle son Election à la Couronne de Pologne, par les soins de Jean de Montluc Evêque de Valence ; il part pour prendre possession de cette Couronne. Le Roi étoit déjà malade, & la Reine laisse au Duc d'Anjou en partant, l'espérance d'un prompt retour. Le regret de quitter la France, où il pouvoit espérer de regner bien-tôt, ne fut pas le seul qu'il emporta avec lui : on sait son amour pour la Marquise d'Isle, (Marie de Clêves) premiere femme de Henri I. Prince de Condé.

1574.

Nouveau parti nommé des *Politiques*, à la tête duquel étoient le Duc d'Alençon & les Montmorenci. Les Huguenots se lient à ce parti. La Reine avertie fait arrêter le Duc d'Alençon & le Roi de Navarre ; le Prince de Condé se retire en Allemagne. Les Maréchaux de Montmorenci & de Cossé sont mis à la Bastille pour le même fait. La Moie & Coconnas, Favoris du Duc d'Alençon, sont exécutés. Le premier étoit bien traité de la Reine Marguerite, le second de Madame de Nevers, (Henriette de Clêves.) On fait marcher trois armées qui ont de grands avantages contre les Huguenots.

Les Jésuites recommencent à enseigner au Collége de Clermont.

Mort de Charles IX. les Princes & Seigneurs de la Cour quitterent tous son convoi à l'Eglise de Saint Lazare Faux-

bourg de Paris, & il ne resta pour l'accompagner jusqu'à Saint Denis, que Brantôme, quatre autres Gentilshommes de la Chambre, & quelques Archers de la Garde.

Ce regne fut déchiré par les dissentions civiles, & rempli de meurtres & d'horreurs; l'autorité royale y fut vivement attaquée, & cependant c'est sous ce regne que furent faites nos plus sages loix, & les ordonnances les plus salutaires à l'ordre public, qui subsistent encore aujourd'hui dans la plus grande partie de leurs dispositions. On en fut redevable au Chancelier de l'Hôpital, dont le nom doit vivre à jamais dans la mémoire des hommes qui aimeront la justice. Ce qui est aussi extraordinaire, c'est que ce même Prince, que tous les Historiens nous peignent comme violent & cruel, & qui s'avoua l'auteur de la Saint Barthelemi, aima cependant les sciences & les lettres, se plut & réussit aux arts qui adoucissent l'ame, & nous a même laissé des preuves de son talent pour la poësie: aussi ce Prince n'avoit-il pas toujours été le même: *Ce fut*, dit Brantôme, *le Maréchal de Retz Florentin qui le pervertit du tout, & lui fit oublier & laisser toute la belle nourriture que lui avoit donné le brave de Cipierre.*

On remarque que c'est depuis Charles IX, que les Secretaires d'Etat ont signé pour le Roi. Ce Prince étoit fort vif dans ses passions; & Villeroi lui ayant présenté plusieurs fois des dépêches à signer, dans le tems qu'il vouloit aller jouer à la paume: *Signez, mon pere*, lui dit-il, *signez pour moi*: *Eh bien, mon maitre*, reprit Villeroi, *puisque vous me le commandez, je signerai.* Brantôme, parlant de l'ancien tems, dit qu'autrefois les jeunes gens vouloient apprendre le métier de la guerre, & restoient long-tems subalternes. » Aujourd'hui, ajoute-t-il, cela n'est plus, » on ne se contente pas de si peu, car du premier coup

EVENEMENS REMARQUABLES sous CHARLES XI.

» que le jeune commence à porter les armes, il faut qu'il » commande ou en Cavalerie légere, ou en Gendarmerie » ou en Infanterie, sans avoir jamais appris d'obéir. » Le » Laboureur sur Castelnau étend plus cette idée. » On » n'alloit pas si vîte alors aux dignités de la guerre : » l'ambition avoit ses bornes, la valeur n'en avoit point, » & la belle réputation étoit son prix le plus solide. Cette » modération conservoit à l'Etat les plus grands & les plus » expérimentés Capitaines dans une même fonction : au » lieu qu'aujourd'hui il n'y a plus de charge pour un gentil- » homme de cinq ou six campagnes un peu accrédité : en » ce tems-là toute l'ambition des Princes, des plus grands » & des plus braves de la Cour, étoit de commander » cinquante ou bien cent hommes d'armes : on voyoit en » un jour de bataille flotter les barbes blanches sur la cuiras- » se de la plûpart des Capitaines, comme une marque de » l'antiquité de leurs services ; mais à présent on cacheroit » comme une honte sous une teinture de poil & sous la » perruque d'un jeune homme cette marque d'honneur, » & on auroit confusion de n'être pas sorti d'un emploi au- » paravant que d'avoir atteint l'âge & le service de le méri- » ter. » C'est que les hommes ne désirent que d'être élevés, mais ne se soucient pas d'être grands.



1574.
Avénement à la Couronne.

EVENEMENS REMARQUABLES.

HENRI III. *qui étoit Roi de Pologne, parvient à la Couronne l'an 1574. âgé d'environ 23. ans. Il fut sacré à Rheims le 13. Février 1575. par Louis Cardinal de Guise, le même jour de l'an révolu de son Sacre en Pologne.*

Il avoit eu pour Gouverneur François de Carnavalet, brave & vaillant Seigneur, *dit Brantôme*, qui savoit tous les Commentaires de César en latin par cœur.

Quand on vint à lui mettre la Couronne sur la tête, il dit assez haut qu'elle lui blessoit, & lui roula par deux fois de la tête, comme si elle eût voulu tomber, ce qui fut remarqué & interprêté à mauvais présage. (*Journ. de Henri III.*

1574.

CE Regne se nomme le Regne des Favoris. Montgommeri, pris les armes à la main dans Domfront sous le Regne précédent, est condamné à mort comme criminel de Leze-Majesté : » quinze ans auparavant il avoit eu » le malheur de tuer Henri II. dans un tour» nois, & cet accident le conduisit sur l'écha» faut, chargé de tous les maux que cette » mort causa à l'Etat, plutôt que de ses pro» pres crimes ; car pour celui de Leze-Majesté, » dont on l'accusoit, il ne pouvoit en être re» cherché après les Edits déja donnés, & sur» tout depuis la derniere Amnistie ; mais il fallut » accorder cette satisfaction à la passion de la » Régente, qui vouloit, à quelque prix que ce » fût, la mort d'un homme qui lui avoit enlevé » le Roi son Epoux. Bel exemple pour nous ap» prendre que dans les coups qui attaquent les » têtes couronnées, le hasard seul est criminel, » quand même la volonté seroit innocente. » (*de Thou, T. VII.*) Ses enfans, par le même Arrêt, furent déclarés Roturiers, ce qui lui fit dire cette belle parole en mourant : » S'ils » n'ont pas la vertu des Nobles pour s'en re» lever, je consens à l'Arrêt. » Ce nom est malheureux : nous avons vû en 1521. le Capitaine de Lorges, Sieur de Montgommeri, blesser, en se jouant, le Roi François I. à la tête.

Le feu Roi, en mourant, avoit déclaré Catherine de Médicis Régente, jusqu'à ce que son Successeur fût revenu en France.

FEMMES.	ENFANS.	1589. MORT.	PRINCES contemporains.
Louise de Lorraine, fille de Nicolas Comte de Vaudemont, frere puîné du Duc de Lorraine, mariée en 1575. morte en 1601. enterrée dans l'Eglise des Capucines, (aujourd'hui la Conception) qu'elle avoit fondée. Le fameux Comte d'Egmont, décapité en 1568. étoit le frere de sa mere. *Henri III. avoit été amoureux de Renée de Rieux, qu'il vouloit faire épouser à François de Luxembourg, & qui épousa depuis Philippe de Castellane.* (Mémoires de Castelnau.)		HENRI III. *est assassiné à S. Cloud le premier Jour d'Août 1589. à huit heures du matin, par Jacques Clément, Jacobin, qui n'avoit que 22. ans, natif du village de Sorbonne, près de Sens, & qui avoit été elevé dans le Couvent des Dominicains de cette Ville. Ce Prince mourut le lendemain, âgé d'environ vingt-huit ans; il en avoit regné 15. & deux mois. Son corps fut déposé à l'Abbaye de Compiégne, jusqu'en 1610. qu'il fut porté à Saint Denis.*	*Papes.* Grégoire XIII. 1585. Sixte V. 1590. *Maison Othomane.* Amurat III. 1595. *Empereurs.* Maximilien II. 1576. Rodolphe. 1612. *Roi d'Espagne.* Philippe II. 1598. *Rois de Portugal.* Sébastien. 1578. Dom Henri, Cardinal. 1580. Philippe II. 1598. *Roi d'Angleterre.* Elisabeth. 1603. *Rois d'Ecosse.* Marie Stuart. 1587. Jacques VI. 1625. *Rois de Dannemarc.* Frédéric II. 1588. Christiern IV. 1648. *Roi de Suéde.* Jean. 1592. *Rois de Pologne.* Etienne Battori. 1587. Maximilien d'Autriche. 1587. Sigismond III. 1632. *Czars.* Jwan Basilowitz. 1584. Fœdor Jwanowitz. 1597.

EVENEMENS REMARQUABLES sous HENRI III.

Henri III. s'évade de Pologne, lui quatorzième. Honneurs qu'on lui rend à Vienne & à Venise. La réception que lui firent en Piémont le Duc & la Duchesse de Savoie, fille de François I. fut trop payée par la restitution de Pignerol, Savillan & la Perouse, que le Roi leur accorda par le conseil du Maréchal de Bellegarde, vendu au Duc de Savoie; c'étoient les seules villes fortifiées que la France avoit conservées au-delà des Monts. Le Duc de Nevers qui en étoit Gouverneur, s'y opposa, & le Chancelier de Birague ayant refusé de signer les lettres patentes de cette restitution, le Roi les scella lui-même. Bellegarde en fut disgracié depuis.

Assemblée importante, où l'on délibére sur le parti que l'on prendra contre les Huguenots. L'Empereur Maximilien & les Vénitiens avoient conseillé au Roi, lors de son passage de Pologne en France, de ne leur point faire la guerre: leurs motifs étoient différens, les Vénitiens le conseilloient de bonne foi & suivant ses intérêts, mais l'Empereur étoit soupçonné d'incliner pour la nouvelle religion. Paul de Foix insiste fortement sur la pacification; M. de Villequiers se déclare ouvertement pour leur faire la guerre, & ce parti est suivi par le Roi, qui haïssoit également les Huguenots & le Duc de Guise. Le Prince de Condé & le Maréchal d'Anville sont à la tête des Huguenots. Les événemens de la guerre sont peu importans. Les Rochelois recommencent les hostilités. Le Duc de Montpensier prend Lusignan. Mort du Cardinal de Lorraine.

1575.

Montbrun, chef des Huguenots en Dauphiné, est exécuté; il avoit eu l'audace de piller le bagage du Roi, au sortir du pont de Beauvoisin, lorsque le Roi revenoit de Pologne, & il ajoutoit que les armes & le jeu rendoient les

MINISTRES.

Philippe Hurault de Cheverni, qui étoit Chancelier. 1599.

Pomponne de Bellievre, Surintendant. 1607.

Franç. d'O, Surintendant des Finances. 1594.

Marcel, Controlleur des Finances ; il avoit été Prévôt des Marchands.

Secretaires d'Etat.

Sim. Fizes de Sauves. 1579.

Nic. de Neuville de Villeroi. 1617.

Pierre Brulart. 1608.

Cl. Pinart. 1605.

Louis Revol. 1594.

Martin Ruzé. 1613.

GUERRIERS.

Maréchaux de France.

Franç. de Montmorenci. 1579.

Henri de Montmorenci, Duc d'Anville. 1614.

Ils étoient tous deux fils du Connétable Anne de Montmorenci, & Henri le puîné fut Connétable sous le Regne suivant.

Charles de Montmorenci, qui étoit leur cadet, porta longtems le nom de Méru, & fut fait Duc & Pair par Louis XIII. sous le nom d'Anville, fut Amiral de France ; & eut le premier le titre de Colonel Général des Suisses.

Artus de Cossé, Seigneur de Gonnor. 1582.

Honorat de Savoie. 1580.

Albert de Gondi de Retz. 1602.

Roger de Saint Lari de Bellegarde. 1579.

Blaise de Montluc. 1577.

Il nous a donné des Commentaires de sa vie.

MAGISTRATS.

Chanceliers.

René de Birague. 1583.

Philippe Hurault de Cheverni. 1599.

François de Montholon, G. D. S. 1590.

Fils du Garde des Sceaux, nommé aussi François.

Premiers Présidens.

Christ. de Thou. 1582.

Achilles de Harlai. 1616.

Procureurs du Roi.

Jean de la Guesle. 1589.

Jacq. de la Guesle. 1612.

Avocats du Roi.

Gui du Faur de Pibrac. 1584.

August. de Thou. 1595.

Barnabé Brisson. 1591.

SAVANS & Illustres.

Michel Baius. 1589.

Remi Belleau. 1577.

Fr. de Belleforêts. 1583.

George Buchanan. 1582.

Joach. Camerarius. 1574.

Louis de Camoens. 1579.

Jer. Cardan. 1576.

S. Charles Borromée. 1584.

P. Ciaconius. 1581.

J. Fr. Commendon, Cardinal. 1584.

P. Danès, Précepteur de François II. 1577.

Ce fut lui qui étant Evêque de Lavaur, & ayant déclamé fortement au Concile de Trente contre les mœurs des Ecclésiastiques, fut interrompu par Sébastien Vanc, Evêque d'Orvierte, qui dit avec mépris, *Gallus cantat* ; à quoi Danès répondit : *Utinam ad Galli cantum Petrus resipisceret.*

Jean Dorat. 1588.

Arnauld du Ferrier. 1585.

Louis de Foix, Ingénieur, vivant en 1585.

Antoine de Granvelle, Cardinal. 1586.

Louis de Guise, Cardinal. 1578.

EVENEMENS REMARQUABLES sous HENRI III.

hommes égaux. Lesdiguieres prend sa place. Le Duc d'Alençon, à qui le Roi venoit de pardonner une conjuration contre sa personne, se met à la tête des Rebelles. Elisabeth lui envoie du secours, & le Roi qui jusques-là avoit désiré qu'elle épousât ce Prince, craint que cette alliance n'entretienne les troubles. La Reine tire les Maréchaux de Montmorenci & de Cossé de la Bastille pour les faire agir auprès du Duc d'Alençon, sur qui ils avoient grand pouvoir. Henri Duc de Guise est blessé dans une rencontre proche de Château-Thieri, d'un coup de pistolet au visage, ce qui lui fit donner le surnom de *Balafré*. Besme, l'assassin de l'Amiral de Coligni, est tué par les Huguenots. Le Roi veut en vain persuader aux Polonois de continuer à le reconnoître pour leur Roi ; ils élisent Etienne Battori, Prince de Transilvanie, à qui ils font épouser la Princesse Anne, sœur du dernier Roi Sigismond. Henri étoit si convaincu que les Polonois n'avoient pas dû lui nommer un successeur, que du Ferrier étant son Ambassadeur à Venise en 1580. eut ordre de se plaindre au Sénat, d'avoir nommé un Ambassadeur pour aller résider en Pologne auprès du Roi Etienne, qu'ils ne devoient regarder que comme son Lieutenant. (*Hist de Venise de Morosini.*) L'Office de Grand-Maître des Eaux & Forêts qui avoit été unique jusqu'à ce Regne, est supprimé dans la personne de Henri Clausse, Seigneur de Fleuri ; on créa en sa place six Maîtres Généraux. A présent les Eaux & Forêts sont distribuées en dix-sept Départemens.

1576.

Le Roi de Navarre, à qui le Roi, à son arrivée, avoit rendu la liberté, s'évade de la Cour, va se joindre aux Huguenots, & fait de nouveau profession du Calvinisme.

MINISTRES.	GUERRIERS.	MAGISTRATS.	SAVANS & Illustres.
Sécretaires d'Etat.	*Maréchaux de France.*	*Avocats du Roi.*	Paul de Foix. 1584.
Louis Potier de Gêvres. 1630.	Armand de Gontaut de Biron. 1592.	Jacq. Faye d'Espeisses. 1590.	Philibert de Lorme, vers 1577.
P. Forget de Frêne. 1610.	Jacques Goyon de Matignon. 1597.	*Loisel remarque que la premiere fois que les Charges d'Avocat & de Procureur Général ont été vendues à prix d'argent, ç'a été lorsque Bellievre, Président au Parlement de Paris, ayant resigné sa Charge au mois d'Août 1580. en faveur de Barnabé Brisson, qui en paya soixante mille livres, ce dernier, qui étoit Avocat Général, vendit sa Charge à Jacques Faye quarante mille livres.*	Charles, Cardinal de Lorraine. 1574.
C'est Forget qui a dressé l'Edit de Nantes.	Jean d'Aumont. 1595.	Jacques Mango. 1587.	Jean Maldonat. 1583.
	Guil. de Joyeusé. 1592.	Antoine Seguier. 1624.	Jean de Montluc, Evêque de Valence. 1579.
		C'est le premier à qui le titre d'Avocat Général fut donné.	Ant. Muret. 1585.
		Avocats Généraux commis du mois de Janvier 1589. par les Officiers du Parlement, à la place de ceux qui se retirerent, (Jacques Faye, Seguier, &c.)	François de Noailles. 1585.
		Pierre de Beauvais.	Guillaume Paradin, vers 1581.
		Felix le Vayer.	Ambroise Paré, vers 1584.
		Jean le Maître.	Paul Veronese, Peintre. 1588.
		Louis d'Orléans.	Gui du Faur de Pibrac. 1584.
			Guil. Postel. 1581.
			Pierre Ronsard. 1585.
			Louis de Saint Gelais. 1589.
			Car. Sigonius. 1584.
			Guil. Sirlet. 1585.
			Sainte Therese. 1582.
			Titien, Peintre. 1576.
			Pierre Versoris. 1588.
			Simon Vigor. 1575.
			Pietro Vittori. 1585.

EVENEMENS REMARQUABLES sous HENRI III.

La Reine, suivant sa politique ordinaire, trouvant ce parti trop puissant, songe sérieusement à la paix. Le Duc d'Alençon méprisé par les Huguenots, écoute les propositions qu'elle lui fait faire. La paix se fait, c'étoit la plus favorable qu'eussent obtenuë les Calvinistes : en conséquence, on donne à Paris au mois de Mai un Edit de pacification, qui fut enrégistré au parlement, (le cinquiéme qu'avoient obtenu les Huguenots,) & on leur accorde l'exercice public de leur religion, appellée dans cet Edit *religion prétendue réformée*. Il y est dit que les Prêtres ou Moines qui s'étoient mariés, ne pourroient être inquiétés dans la suite pour ce sujet, & que leurs enfans seroient regardés comme légitimes; cependant on trouve à la Bibliothéque du Roi un grand nombre de légitimations de ce tems-là, ce qui prouve que l'on croyoit en avoir besoin malgré l'Edit. On accorde aux Réformés des Chambres mi-parties dans les huit parlemens du royaume, & les arrêts rendus contre l'Amiral, la Mole & Coconnas sont annullés, leur mémoire réhabilitée, & la faculté accordée à leurs héritiers de rentrer dans leurs biens. On ajouta à l'appanage du Duc d'Alençon, les Duchés d'Anjou, du Maine, de Touraine & de Berri.

Henri III. établit des Confrairies, & se donne en spectacle dans des processions peu décentes, au lieu de travailler plus utilement pour la religion & pour lui-même, en réformant la licence de sa Cour. Pourquoi ne diroit-on pas quelquefois les défauts des Princes? » On n'aime pas » assez les bons, dit M. de Tillemont, quand on ne hait » pas les déréglemens des méchans. » L'Edit de pacification révolte les Catholiques, & donne lieu à une confédération qu'on appella *la Sainte Ligue.* Associations formées dans différentes Provinces du royaume. Insultes faites aux

EVENEMENS REMARQUABLES *sous* HENRI III.

Huguenots dans plusieurs villes. Etats tenus à Blois. Députation faite par les Etats au Roi de Navarre & au Prince de Condé, pour les inviter à s'y rendre, & à consentir à l'article qui doit défendre l'exercice de toute autre religion que de la Catholique. Le Duc d'Anjou se déclare contre l'Edit de pacification. Après bien des délibérations on révoque l'Edit de pacification, & la Ligue est signée par le Roi, le Duc d'Anjou, &c. Maimbourg a recouvré une copie de l'acte qui fut signé par la noblesse de Picardie & par les Magistrats de Peronne, & l'a fait imprimer à la fin de son histoire de la Ligue : c'est proprement par ce traité de Peronne que la Ligue commença en 1576. Le Cardinal de Lorraine en avoit conçu le premier projet au Concile de Trente, mais la mort de François Duc de Guise son frere l'avoit suspendu, il le reprit lorsque son neveu Henri fut en âge d'y prendre part; & sa mort n'empêcha pas le Duc de Guise de l'exécuter.

Déclaration rendue à Blois, qui, en réformant l'ancien usage, porte que les Princes du sang précéderont tous les Pairs, soit que ces Princes ne fussent pas Pairs, soit que leurs Pairies fussent postérieures à celles des autres Pairs; & qui régle les rangs entre les Princes du sang, suivant leur proximité à la Couronne. Après que cette déclaration eut été enrégistrée, Christophe de Thou, lors premier Président, assura le Roi; que depuis l'avénement de Philippe de Valois à la Couronne, il ne s'étoit rien fait de si utile pour la conservation de la loi Salique.

Grande peste à Milan où l'Archevêque S. Charles Borromée donna les plus grands exemples de la sollicitude pastorale. Nous l'avons vû revivre dans l'Evêque de Marseille lors de la peste de Provence en 1720.

EVENEMENS REMARQUABLES sous HENRI III.

1577.

Le Duc d'Anjou prend la Charité & Issoire.

Le Roi craint que les Protestans n'appellent des troupes étrangeres dans le royaume, & après s'être embarqué trop légérement dans cette nouvelle guerre, tout d'un coup il interrompt ses succès; & par la même légéreté accorde aux Protestans une nouvelle paix, qu'il signa à Poitiers, à la vérité moins favorable que la premiere. Ce qui est singulier; c'est que dans l'Edit de pacification le Roi déclare » qu'il donnoit cet Edit, en attendant qu'il eût plû à Dieu » de lui faire la grace, par le moyen d'un bon, libre & » légitime Concile, de réunir tous ses sujets à l'Eglise Ca- » tholique. » (*Courayer, Appendix à l'Histoire du Concile de Trente*) Est-ce que le Concile de Trente tenu il n'y avoit que quatorze ans, n'étoit ni libre, ni bon, ni légitime? C'est que le Roi craignoit d'irriter les Protestans. Le Roi de Navarre fut celui de tout le parti qui s'y porta le plus volontiers.

Le Roi donne un Brevet le 17. Décembre au Duc de Montmorenci, par lequel il est dit qu'il précédera le Chancelier dans le Conseil; il donne aussi des lettres patentes vérifiées au parlement, par lesquelles il ordonne qu'aucun des Pairs nouveaux créés, ne pourroit précéder les officiers de la Couronne, savoir le Connétable, le Chancelier, le Garde des Sceaux, le Grand-Maître, le Grand-Chambellan, l'Amiral, les Maréchaux de France & le Grand-Ecuyer.

1578.

Les troubles continuent en Guyenne. Don Sébastien, Roi de Portugal, est tué dans un combat qu'il donne aux Maures: il y périt trois Rois; le Roi de Maroc, son neveu

Mahomet qu'il avoit détrôné, & Dom Sébaftien ; c'eft le premier Roi de Portugal qui ait pris le titre de *Majefté*, que le Roi Philippe II. lui donna. Son grand oncle le Cardinal Henri lui fuccéde. Le Conneftaggio dit que, » quoique ce » Cardinal eût plus de vertus que de vices, il ne laiffoit pas » d'être plus vicieux que vertueux, parce que fes vertus » étoient de Prêtre, au lieu que fes vices étoient de » Prince. » Combat de Cailus, (Lévis) de Maugiron & de Livorat, contre Balzac d'Antragues, d'Aidie de Riberac & de Schomberg. Cailus & Maugiron perdirent la vie ; le Roi leur fit élever dans l'Eglife de Saint Paul, à chacun une ftatue de marbre, ainfi qu'à Saint Mégrin, Galant de la Ducheffe de Guife, que Henri Duc de Guife fit affaffiner. Ces monumens furent abattus par les Parifiens après la mort du Duc & du Cardinal de Guife.

La confufion étoit extrême dans les Pays-Bas, où la religion partageoit les efprits. Le Roi d'Efpagne y avoit eu fucceffivement pour Gouverneurs, le Duc d'Albe rappellé en 1573. Requefcens mort en 1576. & Dom Jean d'Autriche, devenu fufpect aux Flamans, qui fans en confulter Philippe II. déférent, par le confeil de Guillaume Prince d'Orange, le commandement à l'Archiduc Mathias, frere de l'Empereur. Guillaume avoit compté de gouverner Mathias ; il n'en fut pas content, & détermina les Catholiques des Pays-Bas à appeller le Duc d'Anjou, qui avoit quitté le nom de Duc d'Alençon. Le Duc d'Anjou s'évade de la Cour pour aller fe mettre à leur tête. Henri IV. qui n'étoit alors que Roi de Navarre, faifoit bien peu de cas de ce Prince. » Il a fi peu de courage, le cœur fi double & fi » malin, le corps fi mal bafti, &c. » Et la Reine Marguerite fa fœur difoit de lui, quoiqu'elle l'eût beaucoup aimé ; que *fi toute l'infidélité étoit bannie de la terre, il la pourroit*

repeupler. On commence à édifier le Pont-Neuf.

1579.

Henri III. institue l'ordre du Saint Esprit le premier Janvier, (l'Edit est du mois de Décembre précédent) en mémoire de ce qu'il avoit été élu Roi de Pologne, & étoit parvenu à la Couronne de France le jour de la Pentecôte; mais en effet comptant, par le serment auquel s'engageoient les nouveaux Chevaliers, détacher les Grands Seigneurs du parti Protestant, & s'opposer en même-tems au progrès de la Ligue, dont il commençoit à n'être plus le maître. Le Roi de Navarre reprend les armes, sous prétexte que l'on ne tenoit rien aux Protestans de ce qui avoit été convenu dans la conférence de Nérac, tenuë au commencement de cette année, en interprétation du dernier Edit de pacification. Cette conférence avoit été favorable aux Huguenots par la foiblesse de Pibrac, qui devint amoureux de la Reine Marguerite.

Ordonnance de Blois. Le Concile de Trente n'étant pas reçu en France quant à la discipline de l'Eglise, on trouve dans cette ordonnance les vrais principes qui sont notre régle en cette matiere. Cette ordonnance conforme en ce point au Concile de Trente, a confirmé le Chapitre, qui regle les vœux de religion à seize ans, quoique l'ordonnance d'Orléans eût défendu de faire profession en religion pour les mâles avant vingt-cinq ans, & pour les filles avant vingt-ans. La même ordonnance contient aussi d'autres articles importans, entr'autres le XLII. qui ordonne la peine de mort pour crime de rapt; avant cette ordonnance la fille ravie sauvoit la vie à son ravisseur, en déclarant qu'elle vouloit l'épouser: le CCLVIII. sur la noblesse, qui porte que les roturiers & non nobles achetans fiefs no-

bles, ne seront pour ce annoblis ni mis au rang & degré des nobles, de quelque revenu & valeur que soient les fiefs par eux acquis. L'Annoblissement avoit introduit la vente des fiefs au profit des annoblis qui devinrent capables de les posséder, au lieu qu'auparavant ils ne pouvoient les acquérir. Cette nouveauté avoit été l'ouvrage des nobles, épuisés par les dépenses qu'ils avoient faites : ce furent eux-mêmes qui voulant au moins tirer quelque avantage de l'annoblissement des roturiers, que leur industrie & leur œconomie avoient enrichis, eurent recours au Roi pour obtenir qu'il permît aux annoblis d'acquérir des fiefs : on comprend bien que c'étoit une grace que les Rois n'avoient garde alors de leur refuser. Mais c'étoit bien assez de voir la noblesse dépouillée de ses domaines, & devenuë par-là moins entreprenante : il eût été indécent que le peuple en acquérant les fiefs, eût acquis en même-tems les mêmes distinctions que leurs premiers possesseurs ; on les réduisit donc à l'avantage d'être propriétaires d'une terre, sans que le titre de cette terre leur devînt propre, & alors fut établi le principe, que les terres nobles ne rendent pas noble celui qui les possede, & qu'un Marquisat & un Comté ne fait ni un Marquis ni un Comte : en conséquence fut renduë l'ordonnance, qui porte, que la noblesse ne pourra s'acquérir sans lettres du Prince ou sans la possession des charges qui la conférent ; c'est ce genre de Noblesse que nous appellons annoblissement, & qui est bien différent de la noblesse qui vient de la naissance. Quoique cette ordonnance soit renduë à Paris, elle est cependant appellée *Ordonnance de Blois*, parce qu'elle fut renduë en conséquence des Cahiers présentés par les Etats tenus à Blois en 1576.

Arrêt du parlement, qui ordonne que les actes par de-

vant Notaires seront signés des parties : cet arrêt est conforme à l'Article LXXXIV. de l'ordonnance d'Orléans de 1560. Bussi d'Amboise est assassiné dans le Château du Seigneur de Montsoreau, qui, instruit de son intrigue avec sa femme, avoit forcé celle-ci à lui donner un rendez-vous. Bussi avoit aussi été fort attaché à la Reine Marguerite, & à la maniere dont elle en parle dans ses mémoires, il ne paroît pas qu'elle voulût le laisser ignorer. Grands jours tenus à Poitiers. Le Roi accorde sa protection à la ville de Genêve contre le Duc de Savoie.

Combat du Vicomte de Turenne, depuis Maréchal de Bouillon, qui avoit pour second le Baron de Salignac, contre le Seigneur de Duras, qui avoit pour second Jacques de Durfort son frere puîné.

1580.

Réformation de la coûtume de Paris. Révolution de Portugal, dont Philippe II. s'empare après la mort du Cardinal Henri, en conséquence des droits d'Isabelle sa mere, fille d'Emanuel Roi de Portugal. Dom Antoine de Crato, petit-fils d'Emanuel, Ayeul de Dom Sébastien, dont la légitimité de la naissance étoit contestée, avoit été proclamé Roi ; mais il fut obligé de se sauver en France, & le Duc de Bragance, qui, à cause de sa femme, avoit le droit le plus apparent, fut fait Connétable de Portugal par Philippe II. Ce fut Jean son petit-fils qui remonta sur le trône en 1640.

Le Duc d'Anjou, de retour des Pays-Bas, conclut la paix entre le Roi & les Huguenots, dans l'espérance que Henri III. le seconderoit dans la recherche qu'il faisoit de la Reine Elisabeth, & dans le projet qu'il avoit formé de se faire Souverain des Pays-Bas, où le Roi d'Espagne

avoit perdu toute son autorité. La guerre malgré le Traité continue toujours en Guyenne. Le Roi de Navarre prend la Ville de Cahors.

1581.

Les Etats de Hollande déclarent Philippe II. Roi d'Espagne, déchu de la Souveraineté des Pays-Bas, qu'ils déferent au Duc d'Anjou, par les conseils de Guillaume Prince d'Orange. La Reine Elisabeth & le Duc d'Anjou se promettent des secours mutuels pour la défense de l'Angleterre & des Pays-Bas.

Le Duc d'Anjou, pour premier exploit, fait lever le Siége de Cambrai au Duc de Parme qui pressoit cette Ville: il passe en Angleterre, où il avoit déjà été en 1579. pour y conclure son mariage avec Elisabeth: cette Princesse en éloigne la conclusion, en même-tems qu'elle entretient les espérances de ce Prince, jusqu'à lui donner un anneau pour gage de sa foi, après avoir fait précéder ce don par la signature du contract de mariage. Le Roi ne désiroit pas plus qu'elle que le mariage s'accomplît; il étoit jaloux du Duc d'Anjou, comme Charles IX. l'avoit été de lui.

Le Roi, en érigeant le Comté de Joyeuse & la Baronnie d'Epernon en Duchés-Pairies, donne séances à ces nouveaux Ducs après les Princes du Sang & les Princes étrangers, & avant tous les Ducs, quoique plus anciens. Ces distinctions étoient odieuses, mais la prodigalité du Roi l'étoient bien davantage: on dit qu'il dépensa douze cens mille écus aux nôces du Duc de Joyeuse, sans compter quatre cens mille autres qu'il promit de lui payer; aussi les tailles étoient-elles alors à près de trente-deux millions,

c'est-à-dire, qu'elles avoient augmenté depuis le dernier Regne d'environ vingt-trois millions.

Erection du Duché de Pinei & Rameru en Pairie de France, en faveur de François de Luxembourg, & de ses hoirs & ayans cause tant mâles que femelles. Ce Duché ayant dans la suite passé successivement par Charlotte de Luxembourg, petite-fille de François, à M. de Brantes frere du Connétable de Luines qu'elle épousa, & à M. de Tonnerre son second mari; elle eut de ce dernier mariage une fille qui porta ce Duché au Maréchal de Luxembourg: le Maréchal qui obtint des Lettres-Patentes du Roi en 1661. prétendit avoir rang du jour de l'érection de 1581. & les Pairs au contraire, que ce ne devoit être que du jour de l'enrégistrement de ses nouvelles Lettres; cependant ces Lettres furent enrégistrées en 1662. & lui reçu à prêter serment pour n'avoir rang, jusqu'à ce que la contestation fût jugée, que du jour de cet enrégistrement. Le Roi ayant déclaré en 1676. qu'en effet sa volonté n'avoit point été de faire une nouvelle érection, & que les Lettres-Patentes de 1661. n'étoient que pour approuver son mariage & agréer qu'il fût reçu en qualité de Duc de Pinei Pair de France: les Pairs s'opposerent de nouveau, disant que les Lettres de 1661. n'étoient pas suffisantes, & enfin cette contestation fut terminée par le célébre Edit de 1711. qui ordonne que le Duc de Luxembourg n'aura rang que du jour de l'enrégistrement des Lettres du 20. Mai 1662.

1582.

Edit pour recevoir la réformation du Calendrier Grégorien. On retranche en France les dix jours du 15. au 25. Décembre. Ce même Calendrier fut reçu l'année suivante

EVENEMENS REMARQUABLES sous HENRI III.

dans la partie de l'Allemagne qui suivoit la Religion Catholique. On attente à la vie du Prince d'Orange ; Philippe II. en est violemment soupçonné. Renouvellement de l'alliance avec les Suisses. Défaite de Strozzi près des Açores ; la Reine Catherine de Médicis l'avoit envoyé, tant pour soutenir les Droits de Dom Antoine, Prieur de Crato, contre Philippe II. que pour tirer avantage des prétentions qu'elle avoit sur la Couronne de Portugal ; Strozzi y fut tué. Solsède est écartelé pour avoir formé une conjuration contre le Roi & le Duc d'Anjou : on a prétendu que c'étoit à l'instigation des Guises.

1583.

Le Duc d'Anjou, jaloux du Prince d'Orange, qui s'attribuoit toute l'autorité, veut s'emparer de plusieurs des principales Villes de Flandres, entr'autres d'Anvers, malgré les remontrances du Duc de Montpensier & du Maréchal de Biron ; les Bourgeois, animés par le Prince d'Orange, massacrent les François, & le Duc d'Anjou, couvert de honte de sa perfidie & de sa malhabileté, revient en France, où il mourut l'année suivante, âgé de trente ans. Bongars assûre que ce fut de poison, & il est dit dans les Mémoires de Nevers, que ce fut par un bouquet empoisonné que lui donna une de ses Maîtresses, avec laquelle il vivoit à Château-Thierri où il s'étoit retiré. De toutes les Places dont il s'étoit emparé, Cambrai fut la seule qui resta au Roi.

1584.

La mort du Duc d'Anjou, qui rendoit le Roi de Navarre

le plus proche héritier de la Couronne, sert de prétexte au Duc de Guise pour faire éclater la Ligue, en faisant craindre d'avoir pour Roi un Prince séparé de l'Eglise. Le Duc de Guise est le Chef de la Ligue. Guillaume, Prince d'Orange, est assassiné à Delft par Balthasar Gerard, Emissaire des Espagnol : ce Prince, de la Maison de Nassau, avoit réuni les biens de la Maison d'Orange &.de Châlon, & fut Prince d'Orange par le Testament de René de Nassau son oncle, fils de Claude de Châlon ; ce René, mort sans enfans, n'avoit aucun Droit de disposer de la succession de Châlon en faveur d'un étranger à cette Maison, tel que Guillaume, au préjudice de la substitution faite par Marie de Baux, tige de cette Maison. Guillaume laissa trois fils, Philippe-Guillaume, Maurice, & Frédéric-Henri, dont les deux derniers lui succéderent l'un après l'autre, au défaut de philippe-Guillaume leur aîné, qui étoit lors de la mort de son pere prisonnier en Espagne, d'où il ne revint qu'au bout de trente ans, pour venir mourir à Bruxelles en 1618. il avoit épousé la fille du Prince de Condé Henri I. Les Provinces-Unies des Pays-Bas trouvant Maurice trop jeune, car il n'avoit que dix-huit ans, firent offrir au Roi de se mettre sous sa Domination ; mais une proposition si avantageuse, appuyée des sages conseils de François de Noailles Evêque d'Acqs, trouva un Prince foible qui ne sut pas en profiter. Maurice alors prit la place de Guillaume, & se montra digne d'un tel pere : ce fut lui qui fit la Tréve de 1609. N'ayant point laissé d'enfans, Frédéric-Henri son frere lui succéda, & obtint de Louis XIII. le titre d'*Altesse* : il eut pour fils Guillaume, celui qui voulut surprendre Amsterdam, & dont la mort précipitée laissa de violens soupçons contre les Chefs de l'Etat ; il fut pere du Roi Guillaume III.

EVENEMENS REMARQUABLES sous HENRI III.

Henri III. députe vers le Roi de Navarre, pour l'engager à changer de Religion & à s'unir à lui. Catherine de Médicis, au-lieu de chercher à détruire la Ligue, dans ce commencement, où le Duc de Guise n'avoit que peu de forces, craint que son autorité n'en soit altérée si le Roi de Navarre devient trop puissant, & elle favorise la Maison de Lorraine, dans l'idée de placer sur le Trône les enfans de sa fille, mariée au Duc de Lorraine; mais le Duc de Guise, qui pensoit plus à lui qu'aux Princes de la Branche aînée de sa Maison, persuada au vieux Cardinal de Bourbon, oncle du Roi de Navarre, que la Couronne le regardoit, afin de se donner le tems, à l'abri de ce nom, d'agir pour lui-même.

Office de Colonel Général de l'Infanterie Françoise, érigé en Charge de la Couronne, en faveur du Duc d'Epernon; les Lettres n'en furent enrégistrées que l'année suivante.

Les Ligueurs font insérer dans les Rituels de Vannes & de Clermont une priere à ce qu'il plût à Dieu donner un fils au Roi Henri III. & une autre priere pour le rétablissement de la Pragmatique Sanction : on n'avoit pas encore reconnu alors les avantages du Concordat.

Les Récollets s'établissent en France.

1585.

Le Roi reçoit l'Ordre de la Jarretiere.

Manifeste du Cardinal de Bourbon, du dernier Mars, où il prend le titre de premier Prince du Sang, & recommande aux François de maintenir la Couronne dans la Branche Catholique. Cette Déclaration, appuyée des noms de presque tous les Princes de l'Europe, le Pape à leur tête, &

EVENEMENS REMARQUABLES sous HENRI III.

dans laquelle les Ducs de Lorraine & de Guise étoient qualifiés Lieutenans généraux de la Ligue, étoit relative à un Traité conclu avec le Roi d'Espagne, dont la politique, appuyée du prétexte de la Ligue, mit le Royaume à deux doigts de sa perte. Le Roi, au-lieu d'opposer la force à cette insulte, se contente de faire son apologie.

Les Ligueurs commencerent la guerre : ils prennent plusieurs Villes, entr'autres Toul & Verdun. Traité de paix conclu à Nemours le 7. Juillet, qui suspend la guerre, & par lequel le Roi, en dépouillant les Protestans de ce qu'ils avoient obtenu par le passé, procure encore de nouveaux avantages à la Ligue contre son autorité.

Sixte-Quint, Successeur de Grégoire XIII. sans approuver la Ligue, qu'il regarde comme un attentat à l'autorité de tous les Souverains, & prévoyant dès-lors qu'elle mettroit le Roi dans la nécessité de se réunir au Roi de Navarre, publie une Bulle, par laquelle il excommunie le Roi de Navarre & le Prince de Condé, & les déclare indignes de succéder à la Couronne. Le Roi de Navarre appelle comme d'abus de cette Bulle au Parlement & au Concile général : quelques Ligueurs s'élevent aussi contre cette entreprise du Pape, que le Parlement n'a garde d'approuver. Henri IV. fit afficher son Acte d'Appel aux portes du Vatican, & cette démarche hardie fit concevoir de l'estime pour lui à Sixte V. même. Etablissement *des Seize*, espéce de Ligue particuliere pour Paris seulement, composée de plusieurs hommes qui s'étoient distribués dans les seize quartiers de la Ville, & qui avoient partagé entr'eux l'administration des Affaires, hommes vendus au Duc de Guise, & ennemis jurés de la Royauté.

La paix de Nemours qui avoit suspendu les entreprises des Ligueurs, fit reprendre les armes aux Protestans. Il y

eut divers événemens de guerre entre les deux Partis. Les Guises reconnoissent que la postérité masculine de Charles Duc de Lorraine, oncle de Louis V. ne subsistoit plus, pour répondre à ceux qui disoient qu'ils prétendoient en descendre.

1586.

Guerre dite *des trois Henris ;* savoir Henri III. Henri Roi de Navarre, & Henri Duc de Guise. Le premier à la tête des Royalistes, le second à la tête des Huguenots, & le troisiéme Chef de la Ligue. Il n'y eut point d'événement important, mais le Royaume n'en étoit pas moins déchiré par cette guerre intestine.

Mort du Baron des Adrets, Gentilhomme Dauphinois, qui, après avoir fait grand bruit dans le Parti Huguenot, tomba dans l'oubli, dès que le Duc de Nemours l'eut ramené dans le Parti Catholique. C'est, dit le Laboureur, » qu'il y a beaucoup de différence entre la » manière de faire la guerre pour ou contre son Roi. » Tout est permis dans la révolte, & un Chef s'y fait con» noître tel qu'il est ; au-lieu que dans le service de son » Prince il doit paroître tel qu'il doit être, & qu'il est plus » sujet à la Discipline militaire. » J'ajouterois que, dès que les limites du devoir sont passées, on croit ne pouvoir aller trop loin pour les perdre de vue, ni faire assez d'efforts pour regagner, par le bruit de son courage, ce que l'on a perdu du côté de l'honneur par la révolte.

1587.

Exécution de Marie Stuart qui eut la tête tranchée au

Château de Fotheringai le 18. Février. Elisabeth avoit fomenté, pendant tout le cours de son Regne, la révolte de l'Ecosse contre sa Reine légitime, en y introduisant la nouvelle Religion, comme le meilleur moyen de rompre entre ce Royaume & la France l'alliance qui duroit depuis huit cens ans : mais elle ne s'en tint pas là. Marie Stuart qui avoit épousé François II. en 1558. s'étoit remariée avec Henri Stuart Comte d'Arley en 1565. & après la mort de ce Prince en 1567. avoit épousé la même année en troisiéme nôces le Comte de Bothwel, violemment soupçonné de la mort de Stuart. Des Rébelles profitant des circonstances, avoient irrité une partie de la Nation contre Marie ; la révolte de ses Sujets l'engagea en 1568. à aller chercher une retraite en Angleterre où elle ne trouva qu'une prison qui dura dix-neuf ans, & d'où elle ne sortit que pour être conduite sur un Echafaut. Malheureuse Princesse, à qui on a voulu enlever jusqu'aux regrets de la postérité sur une fin si tragique, par les couleurs affreuses dont on a peint toutes les actions de sa vie !

Nicolas Poulain, Lieutenant de Prévôt de l'Isle de France, révéle la Faction des *Seize* au Roi, & l'entreprise qu'ils avoient formée de lui ôter la Couronne & la liberté. Le Roi, que rien ne pouvoit tirer de son assoupissement, & que Villequiers entretenoit dans l'oubli de sa gloire & de son Etat, ne prend nulles mesures sur cet avis ; mais le Duc d'Epernon ayant été insulté, prend des précautions pour s'assûrer de la Bastille & de l'Arsenal, dont les Seize vouloient s'emparer. Le Duc de Mayenne, qui craint pour sa personne, se retire de Paris. Le Roi de Navarre s'avance pour joindre en Bourgogne les Allemans qui venoient renforcer son Armée. Anne, Duc de Joyeuse, va à sa rencontre pour lui fermer le passage, & pour le combattre.

EVENEMENS REMARQUABLES sous HENRI III.

bataille de Coutras en Guyenne, donnée le 20. Octobre, où le Roi de Navarre est vainqueur, & où le Duc de Joyeuse perd la vie : il fut tué de sang froid, les uns disent par la Mothe Saint-Heray, d'autres par deux Capitaines d'infanterie, nommés Bordeaux & Descentiers. Il n'y a que des guerres de religion où l'on voye de semblables meurtres; le Duc de Guise périt ainsi devant Orléans, le Prince de Condé à Jarnac, le Maréchal de Saint André à Dreux, & le Connétable de Montmorenci à Saint Denis. Le Roi de Navarre ne profite pas de sa victoire, & retourne en Béarn, où il étoit amoureux de Corisande d'Andouins, Comtesse de Guiche.

Les avantages que le Duc de Guise remporta sur les Allemans à Vimori en Gâtinois, & à Aulneau au pays Chartrain, dissiperent cette armée, qui se retira du royaume. Arrêté étrange de la Sorbonne, *que l'on pouvoit ôter le gouvernement aux Princes que l'on ne trouvoit pas tels qu'il falloit, comme l'administration au tuteur qu'on avoit pour suspect.* (Daniel.)

Les Feuillans; fondés l'année précédente par Jean de la Barriere, s'établissent à Paris.

1588.

Henri I. Prince de Condé, meurt de poison à S. Jean d'Angeli à l'âge de trente-cinq ans. Le procès fut fait à ce sujet par les Juges du Lieu, à Charlotte de la Trimouille sa femme, mais elle fut déclarée innocente d'un si grand crime sous le regne suivant, par arrêt du parlement de 1596. Le Prince de Condé mourut le 5. Mars, & la Princesse sa femme, qu'il avoit laissée grosse, accoucha le premier Septembre de la même année d'un Prince, qui fut Henri II. Prince de Condé.

Erection du Comté de Montbason en Duché-Pairie au mois de Mai 1588. en faveur de Louis de Rohan Comte de Montbason. Ce qui est remarquable, c'est que Louis étant venu à mourir sans enfans, Henri IV. accorda de nouvelles lettres à Hercules de Rohan son frere en 1594. pour jouir dudit Duché *de la même datte & aux mêmes droits qu'eut pu faire Louis*, érigeant de nouveau, en tant que besoin seroit, ce Comté en Duché-Pairie. Cette maison a deux Pairies, celle de *Montbason*, & celle de *Rohan Rohan*, autrement *Soubise*. Il y en avoit une troisiéme éteinte par la mort du Duc de Rohan en 1638. que Marguerite sa fille a portée dans la maison de Chabot, qui a pris le nom de Rohan par les nouvelles lettres d'érection de ce Duché, enrégistrées en 1652.

Le Roi poussé à bout par les Seize, laisse échapper des menaces qui leur firent peur. Ils pressent le Duc de Guise de revenir à Paris; le Roi lui fait défense d'y entrer: ce Duc y vient, malgré la défense, bien accompagné: il voit le Roi, qui n'a ni le courage de s'en défaire, ni celui de s'assurer de sa personne. Journée des Barricades le 12. Mai, où les troupes du Roi sont forcées par les Factieux. Le Duc de Guise appaise le tumulte; la Reine le presse de sortir de Paris, il n'en veut rien faire. Le Roi quitte Paris, va à Chartres; & le Duc de Guise se trouve seul maître de la Capitale. Etant allé visiter, après le départ du Roi, Achilles de Harlay, premier Président, il le trouva » qui se pour- » menoit dans son jardin, lequel s'étonna si peu de leur » venue, qu'il ne daigna pas seulement tourner la tête ni » discontinuer sa pourmenade commencée, laquelle ache- » vée qu'elle fut, & étant au bout de son allée, il retour- » na, & en retournant il vit le Duc de Guise qui venoit à » lui: » alors ce grave Magistrat levant la voix, lui dit:

C'est grand pitié quand le Valet chasse le Maître, au reste, mon ame est à Dieu, mon cœur est à mon Roi, & mon corps est entre les mains des méchans, qu'on en fasse ce qu'on voudra. (Disc. sur la vie & la mort du P. de Harlay.) Le Duc de Guise s'empare de la Bastille & de l'Arsenal, dont Bussi le Clerc, Procureur au parlement, un des Seize, fut fait Capitaine, ainsi le Duc de Guise s'acheminoit à grands pas vers la royauté: mais, comme dit Montagne, » les Pré-» tendans à la Couronne trouvent tous les échellons, jus-» qu'au marche-pied du trône, & petits & aisés, mais le » dernier ne se peut franchir pour la hauteur. »

Catherine de Médicis, qui étoit restée à Paris, continue de négocier, & enfin la paix se fait par l'Edit de réunion signé à Rouen, où le Roi avoit été reçu par Tanegui le Veneur, Sieur de Carrouge, & par Jacques, fils du Comte de Tillieres. M. de Thou, parlant de ce Tanegui le Veneur, Comte de Carrouge, dit que » c'étoit un gentilhom-» me de la premiere noblesse de sa Province, homme d'un » esprit doux & moderé ; » il portoit le nom de la charge de grand Veneur, quepossédoient ses ancêtres en Normandie du tems de Guillaume le Conquérant. Ce traité étoit à la honte de la Royauté, il enchérissoit encore sur celui de Nemours, & l'objet principal étoit d'empêcher que la Couronne ne tombât à un Prince Protestant. On croit que le Roi fut déterminé à cette paix par la crainte que lui donnoit la flotte de Philippe II. surnommé *l'Invincible*, qui étoit en mer, & qui menaçoit également la France & l'Angleterre; cette flotte, battue par les Anglois & par la tempête, fut presque entiérement détruite. Le Roi s'apperçoit, quand il n'en est plus tems, de l'abîme que la Reine sa mere lui avoit creusé; il n'a plus pour elle qu'une confiance simulée. En effet, cette Princesse à qui tous les partis, Ca-

tholiques & Protestans, avoient toujours été égaux, pourvu qu'elle gouvernât, voyant son fils sans enfans, s'étoit livrée au Duc de Guise, dans l'idée de faire regner le Duc de Lorraine son petit-fils, au préjudice de la branche de Bourbon : mais le Duc de Guise qui ne travailloit que pour lui, profitoit de ces dispositions, sans se laisser pénétrer par cette Princesse ; nul ne savoit son secret, & il en avoit un pour chacun de ceux avec qui il traitoit : les promesses qu'il faisoit au Pape, au Roi d'Espagne, au Duc de Lorraine & au Cardinal de Bourbon, étoient toutes différentes, & chacun d'eux le servoit en croyant ne suivre que ses intérêts particuliers. Le Roi assemble les Etats à Blois, & se défait de Messieurs de Belliévre, de Cheverni & de Villeroi, ses Ministres : on croit que sa raison fut le dessein qu'il prit de faire mourir Messieurs de Guise ; il craignit que ses Ministres ne s'y opposassent, s'il leur en parloit, ou que, s'il leur en faisoit un mystére, ils ne le pénétrassent, & n'en avertissent la Reine mere. (*Mém. de Cheverni.*) Ces Ministres furent remplacés par François de Montholon, qui n'avoit, ainsi que son pere, de talent que pour le Bareau, par Martin Ruzé de Beaulieu, & par Révol.

Le Duc de Savoie, profitant des troubles, s'empare du Marquisat de Saluces, étant, dit-on, d'intelligence avec le Duc de Guise.

Les demandes insolentes des députés aux Etats de Blois, & l'audace du Duc de Guise parvenue à son comble, forcent enfin le Roi à se défaire de ce Prince, qui étoit devenu trop puissant pour qu'on pût lui donner des Juges. Ce n'étoit point une terreur panique que la crainte des entreprises qu'il pouvoit former, il se trouvoit dans des circonstances pareilles à celles dont Pepin profita. Henri III. ne ressembloit pas mal aux derniers Rois de la premiere

EVENEMENS REMARQUABLES sous HENRI III.

race, & le prétexte de la religion eût fort bien pu susciter quelque Pape de l'humeur de Zacharie : » Le seul » obstacle qu'il y eût, dit le Laboureur, étoit le droit de » succession, plus établi en faveur des branches collaté- » rales du sang royal dans la troisiéme race, que dans » les deux premieres : le grand nombre des Princes, la » puissance du Roi de Navarre, & la valeur du Prince de » Condé son frere, dont on peut dire, politiquement par- » lant, que la guerre qu'il entretint servit de contre- » poids aux affaires, & que les guerres civiles de son tems » furent comme une nuée où il cacha les restes de la mai- » son royale. » Le Duc de Guise est massacré le 23. Décembre, & le Cardinal de Guise son frere le lendemain 24. le froid étoit excessif, & le Roi, dit M. de Thou, étoit presque toujours furieux dans les tems de gelée. Le Cardinal de Bourbon est prisonnier. On manque d'arrêter le Duc de Mayenne, qui étoit à Lyon. Le Roi fit une bien plus grande faute de ne point marcher droit à Paris, & de renvoyer les principaux chefs de la Ligue. Doit-on croire ce que raconte d'Aubigné, que, lorsque dans le Conseil où cette exécution fut proposée, on représenta au Roi le danger où il se mettoit du côté de la Cour de Rome, » ce Prince tira de sa pochette une lettre par laquelle » Sixte-Quint lui envoyoit un conseil absolu de se rendre » le plus fort & toujours maître, par quelque violence » que ce fût ? » Catherine de Médicis mourut à Blois au milieu de tous ces troubles, accablée de dettes, le 5. Janvier suivant, âgée de soixante-onze ans : elle recommanda au Roi, en mourant, de se réconcilier avec le Roi de Navarre. La mort de cette Princesse, qui avoit fait tant parler d'elle, ne fit pas le moindre bruit. Ainsi mourut Isabelle de Baviere ; ainsi mourut la Duchesse d'Angoulême,

mere de François I. comme si de tems en tems le Ciel se plaisoit à étouffer la mémoire des ambitieux. C'étoit sans doute une Princesse d'un esprit fort vaste que Médicis, mais corrompue par l'éducation Italienne d'alors, & croyant que les crimes devoient entrer tout naturellement dans les moyens que l'on employoit aux affaires. (*Mabli.*) Trop peu retenue par les préjugés, elle trouvoit plus court d'abréger par des voies violentes les difficultés que son génie auroit pu vaincre par des voies honnêtes & permises. (*V.* la Piéce de François II.) Excès des Ligueurs dans Paris, à la nouvelle de la mort du Duc de Guise.

Invention des bombes à la guerre, par un homme de Venlo, si même elles ne sont pas plus anciennes, comme il paroît par des relations manuscrites du siége de Rhodes en 1522. qui portent que les Turcs s'en servoient.

Le Duc de Parme assiége inutilement Bergop-Zoom: cette ville, une des plus fortes places des Pays-Bas, se défendit encore en 1622. contre Spinola, qui fut contraint d'en lever le siége après y avoir perdu plus de dix mille hommes : la conquête en étoit réservée à Louis XV. qui après avoir battu en personne à Lawfeld le 2. Juillet 1747. l'Armée confédérée des Autrichiens, des Anglois & des Hollandois, commandée par le Duc de Cumberland, en fit faire le siége par le Comte de Lowendal. Bergop-Zoom, située sur un canal proche l'Escaut, ne pouvoit être investie à cause des marais qui l'environnent; elle étoit d'ailleurs soutenue par une armée qui en rafraîchissoit continuellement la garnison; & depuis le siége du Duc de Parme, elle avoit été fortifiée par le fameux Cohorn, qui la regardoit comme son chef-d'œuvre, & qui étoit le plus grand Ingénieur qu'ayent eu les Hollandois; mais la

valeur des François fut plus forte que sa situation, la tranchée fut ouverte le 14. Juillet, & la ville prise d'assaut le 17. Septembre.

1589.

Decret de la Sorbonne, qui délie les sujets du serment de fidélité qu'ils doivent au Roi.

Bussi le Clerc méne le parlement à la Bastille. Le Président Brisson exerce l'office de premier Président; Molé, Conseiller, celui de Procureur général; & Jean le Maistre & Louis d'Orléans, Avocats, celui d'Avocats généraux. Le Duc de Mayenne se voyoit chargé à regret de la vengeance de la mort de son frere, qu'il n'aimoit pas, & qu'il avoit autrefois appellé en duel; il sentoit d'ailleurs que tôt ou tard le parti des Rebelles seroit accablé; malgré cela il arrive à Paris où il est déclaré *Lieutenant général de l'Etat Royal & Couronne de France, par le Conseil de l'union.* Ce Conseil de l'union, composé des *Seize*, avoit été augmenté jusqu'au nombre de quarante, & le Duc de Mayenne y avoit joint quatorze personnes. Après la mort de Henri III. le Duc de Mayenne cassa ce Conseil de l'union.

Le Duc d'Aumale est Gouverneur de Paris. Le Roi, par un Edit donné à Blois au mois de Février, transfere à Tours le parlement de Paris; une autre partie de ce parlement fut transférée à Châlons sur Marne. Voici ce qu'on trouve à ce sujet dans un manuscrit de Blanchard: *Aug. de Thou présida avec Nic. Poitier à la Chambre du parlement qui fut établie à Châlons, lorsque le parlement fut transféré à Tours par l'Edit du mois de Février* 1589. Le Roi s'accorde avec le Roi de Navarre: ils se voyent au pont de la Mothe, à un quart de lieue de Tours, avec de grandes démonstrations

d'amitié. Le Roi de Navarre, après avoir suivi le Roi à Tours où il coucha une nuit, se retire à son quartier, mais il en revint bien vîte avec ses troupes au secours du Roi, que le Duc de Mayenne, à la tête de toute son armée, avoit compté de surprendre dans Tours. Un service si important acheva de bannir les défiances qui pouvoient rester entre ces deux Princes. Les deux Rois s'avancent vers Paris avec leur armée : après quelques avantages remportés par des détachemens de leur parti, & ayant sous leurs ordres le Maréchal de Biron & le Duc d'Epernon, ils prennent la ville de Pontoise, defendue par d'Alincourt qui en étoit Gouverneur. Sanci amene un secours de dix mille Suisses, & l'armée royale qui se trouve forte de plus de trente mille hommes, vient faire le siége de Paris, où commandoit le Duc de Mayenne. C'étoit-là un grand service que Sanci rendoit à l'État, aussi fut-il fait Colonel des Suisses, de simple Maître de Requêtes qu'il étoit. Henri IV. pour qui ce service étoit si important, le fit depuis Surintendant des finances. Mais Sanci se brouilla avec Gabrielle d'Estrées, pour lui avoir parlé avec trop de franchise sur l'état de ses enfans ; elle lui fit ôter la Surintendance, qui fut donnée au Marquis de Rosni. Lettres monitoriales du Pape contre Henri III.

Il est assassiné le premier Août par le Frere Jacques Clément Jacobin : il déclare en mourant Henri Roi de Navarre son successeur. On croit que Madame de Montpensier, sœur du Duc de Guise, eut grande part à cet assassinat. La Reine Louise en accusa aussi le Duc de Mayenne.

La charge de Sécretaire du cabinet ne commence à être connue que sous ce regne ; ce fut M. de Benoise qui l'exerça, ayant eté auparavant clerc de la chambre. (*Fauvelet du Toc.*)

EVENEMENS REMARQUABLES sous HENRI III.

La Ligue est peut-être l'événement le plus singulier qu'on ait jamais lu dans l'Histoire, & Henri III. le Prince le plus malhabile, de n'avoir pas prévu qu'il se mettoit dans la dépendance de ce parti, en s'en rendant le chef. Les Protestans lui avoient fait la guerre comme à l'ennemi de leur Secte, & les Ligueurs l'assassinerent à cause de son union avec le Roi de Navarre, chefs des Huguenots. Suspect aux Catholiques & aux Huguenots par sa légéreté, & devenu méprisable à tous par une vie également superstitieuse & libertine, il parut digne de l'Empire tant qu'il ne regna pas; *caractère d'esprit incompréhensible*, dit M. de Thou; *en certaines choses au dessus de sa dignité, en d'autres, au-dessous même de l'enfance.* Aucun des regnes précédens n'a fourni plus de volumes, plus d'Anecdotes, plus d'Estampes, plus de piéces fugitives, &c. Il y a dans tout cela bien des choses inutiles; mais comme Henri III. vivoit au milieu de son peuple, aucun détail des actions de sa vie n'a échappé à la curiosité; & comme Paris étoit le théâtre des principaux événemens de la Ligue, les Bourgeois qui y avoient la plus grande part, conservoient soigneusement les moindres faits qui se passoient sous leurs yeux; tout ce qu'ils voyoient leur paroissoit grand, parce qu'ils y participoient, & nous sommes curieux, sur parole, de faits dont la plûpart ne faisoient peut-être pas alors une grande nouvelle dans le monde. On peut fixer avec le P. Daniel au tems des guerres civiles des Huguenots, la décadence entiere de la marine en France.

Dans la personne de Henri III. finit le race des Valois, qui avoit commencé à regner en 1328. & dont il ne resta de mâle que Charles, Duc d'Angoulême, fils naturel de Charles IX. On peut remarquer comme une chose singuliere, que Françoise de Nargonne, femme de ce Duc, &

EVENEMENS REMARQUABLES sous HENRI III.

par conséquent bru de Charles IX. ne mourut qu'en 1713. c'est-à-dire, près de cent quarante ans après la mort de son beau-pere. On a dit que Henri III. avoit été assassiné à Saint-Cloud dans la maison de Gondi, dans la même chambre où avoit été résolu le massacre de la Saint Barthelemi : mais on a reconnu que c'étoit une fable.







